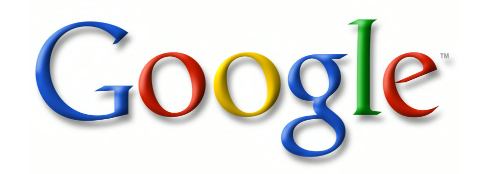
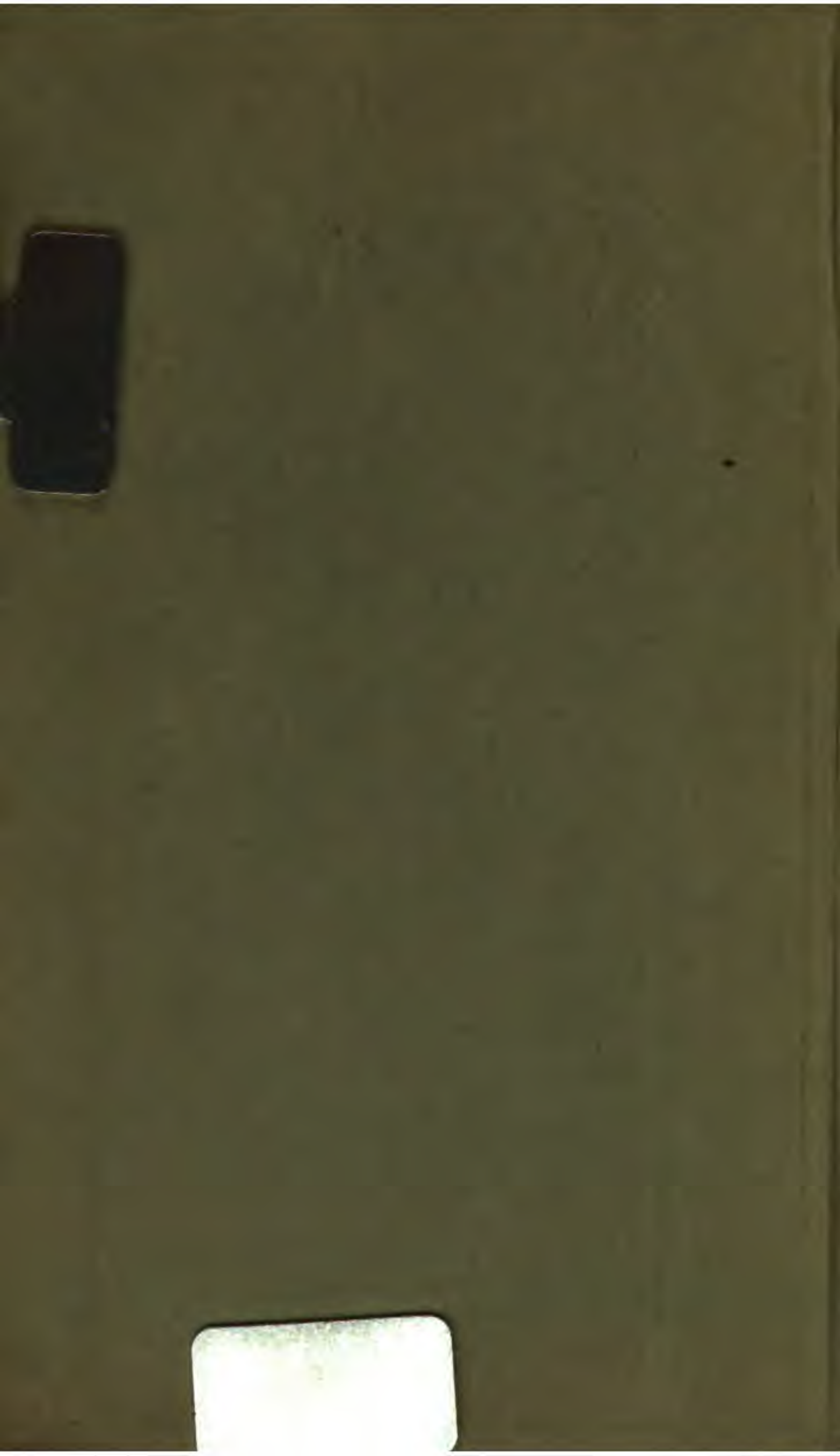






LETTRES INÉDITES

DE

MADAME DE SÉVIGNÉ

A

MADAME DE GRIGNAN

SA FILLE

TOME I

PARIS. — TYPOGRAPHIE LAHURE
Rue de Fleurus, 9

LETTRES INÉDITES

DE

MADAME DE SÉVIGNÉ

A

MADAME DE GRIGNAN

SA FILLE

EXTRAITES D'UN ANCIEN MANUSCRIT

PUBLIÉES POUR LA PREMIÈRE FOIS, ANNOTÉES ET PRÉCÉDÉES

D'UNE INTRODUCTION

PAR

CHARLES CAPMAS

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE DROIT DE DIJON

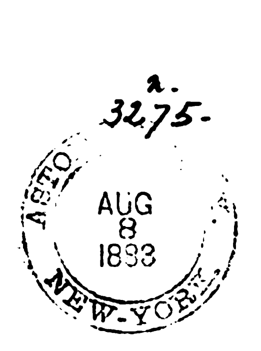
TOME PREMIER

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1876


a.
3275.
ASTOR
AUG
8
1883
NEW-YORK



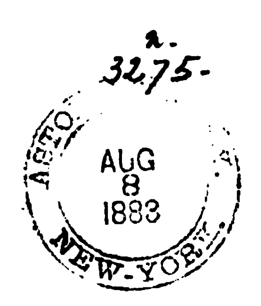
A LA MÉMOIRE

DE

FRANÇOISE-JOSÉPHINE-LAURE MARION

DÉCÉDÉE A DIJON LE 12 FÉVRIER 1874




a.
3275.
AUG
8
1883
NEW-YORK

A LA MÉMOIRE

DE

Françoise-Joséphine-Laure MARION

DÉCÉDÉE A DIJON LE 12 FÉVRIER 1874

Au moment où, après un travail plein d'attrait, poursuivi avec ardeur, nous étions parvenu à réunir les premiers eléments de ces deux volumes, dont nous espérions pouvoir bientôt faire jouir le public, nous avons été subitement frappé dans notre affection la plus chère. Celle à côté de laquelle s'écoulaient avec douceur toutes les heures de notre vie, la mère de nos enfants, la joie et l'honneur de notre foyer; celle qui partageait si bien tous nos goûts, et particulièrement notre admiration pour Mme de Sévigné, admiration qu'elle avait même pour ainsi dire inspirée, car la sienne avait devancé la nôtre; celle qui était si heureuse et si fière de notre découverte, et dont le sourire plein de grâce et de tendresse a si souvent relevé nos forces quand le découragement menaçait de nous atteindre; celle qui jusqu'au dernier jour, jusqu'à la dernière heure, jusqu'au dernier soupir, a été notre compagne dévouée et bien-aimée, — nous était ravie

pour toujours! Dieu nous l'avait enlevée, et nous apprenions, par la plus cruelle expérience, que le bonheur est un hôte bien passager ici-bas et qu'il n'est souvent que le dangereux avant-coureur des plus irréparables afflictions.

Notre première pensée en reprenant nos études et nos recherches, si douloureusement interrompues, fut d'en dédier les premiers fruits à celle qui avait assisté avec ravissement à la résurrection de chacune de ces pages inspirées par le génie, et qui en appréciait tout le mérite. Que son modeste souvenir, qu'il nous est si doux d'évoquer, repose donc ici, près de ces fleurs qu'elle aimait, les plus belles et les plus durables que nous puissions déposer sur sa tombe honorée.

AVANT-PROPOS

Les productions de l'esprit, les œuvres littéraires surtout, marquées au coin du véritable génie, sont si rares, que leur perte ou leur déformation font toujours naître de vifs regrets. On voudrait ressaisir des biens si précieux ; on voudrait pouvoir faire revivre ces œuvres délicates, détruites ou mutilées par le temps, ou corrompues par la négligence ou la barbarie ; on voudrait pouvoir les rendre entières et dans tout leur éclat au public qui en a été déshérité. De là ces vœux, ces souhaits qu'on entend si souvent, et qui n'ont vraiment d'autre tort que celui d'être, hélas ! trop rarement exaucés : « Si je trouvais une comédie de Ménandre !... Si j'avais la bonne fortune de découvrir quelque œuvre ignorée ou seulement quelques belles pages d'un de nos grands écrivains !... »

Regrets inutiles, souhaits presque toujours superflus !

Un de ces souhaits s'est pourtant réalisé pour nous, et certes bien au delà de nos espérances.

Un manuscrit précieux, contenant une partie considérable de la correspondance de Mme de

Sévigné avec sa fille, est tombé dans nos mains. Ce manuscrit, resté jusqu'alors complétement inexploré, renfermait des parties inédites importantes, et il offrait, en outre, pour les parties déjà connues et publiées, des restitutions du plus grand intérêt : nous avions trouvé notre comédie de Ménandre!

Nous nous sommes empressé, aussitôt que le prix nous en a été révélé, de faire connaître notre heureuse découverte ; c'était déjà assurer son salut, et c'est le premier devoir que nous avions à cœur de remplir.

L'annonce de lettres inédites de Mme de Sévigné ne pouvait être reçue avec indifférence ; elle a été accueillie avec une satisfaction et une bienveillance qui ont soutenu notre courage dans les longs travaux auxquels nous avons dû nous livrer pour tirer de l'obscurité, où elles étaient si longtemps restées, ces pages que nous avons cru ne pouvoir recueillir avec trop de soin, et qui procureront, nous en avons l'espoir, aux amis des belles-lettres françaises, des plaisirs inattendus, auxquels ils ne seront certainement pas insensibles.

On trouvera, dans l'introduction placée en tête de notre publication, le récit détaillé de la découverte elle-même, et tous les développements nécessaires pour en apprécier exactement la valeur, et nous pourrions même dire l'*opportunité :* il serait périlleux et indiscret de revenir ici sur des points longuement traités ailleurs, et d'aggraver ainsi une faute qui nous sera peut-être justement reprochée.

On pourra, en effet, trouver bien lourd le cadre, — introduction et notes, — dont nous avons entouré les pages que nous publions. Nous n'essayerons pas de nous justifier; il serait aussi difficile de le faire, qu'il est difficile en pareille matière de garder partout et toujours la juste mesure : s'il est dangereux de vouloir tout expliquer, il est plus dangereux encore de laisser trop de points obscurs. Nous avons fait de notre mieux, c'est-à-dire le moins mal qu'il nous a été possible, et nous devons nous borner, pour des défauts que nous reconnaissons, et que nous aurions voulu mais que nous n'avons pas su éviter, à réclamer l'indulgence du lecteur : on peut espérer beaucoup, à cet égard, quand on a la bonne fortune de pouvoir se couvrir d'un nom aussi aimé que celui de Mme de Sévigné.

Si tourmentés, si incertains que puissent paraître les temps où nous vivons, nous sommes d'ailleurs, nous devons l'avouer, sans trop grande inquiétude sur cette publication; en dépit des apparences, l'heure pour elle nous semble propice.

Si on se montre en effet, de nos jours, assez peu respectueux pour le passé, si on le critique, si on l'accuse, quelquefois avec raison, parfois aussi avec peu de mesure et de justice, on ne s'en montre pas moins plein d'admiration pour les œuvres excellentes qu'il a produites, pour les œuvres littéraires notamment.

Quel zèle en particulier, quelle dévotion pourrions-nous dire, pour nos grands écrivains du dix-septième siècle, nos premiers, nos véritables clas-

siques ! Que d'efforts persévérants pour retrouver leurs œuvres, et pour les donner d'après les textes les plus authentiques ! Que de recherches, que d'investigations, couronnées souvent des plus heureux succès ! Rien, ce semble, n'a été épargné, rien n'a été négligé, et on a vu d'éminents écrivains, des savants justement renommés, ne pas dédaigner de s'associer à une tâche si utile, et consacrer leurs loisirs, souvent même une partie de leurs veilles, à rendre à nos gloires littéraires tout leur lustre.

Et parmi les grands écrivains du beau siècle littéraire dont s'honore la France, Mme de Sévigné n'occupe-t-elle pas un des premiers rangs? n'est-elle pas un des plus goûtés, un de ceux qu'on se plaît le plus à relire? Son nom seul semble avoir un pouvoir magique et suffit pour exciter l'intérêt. Aussi avec quelle ardeur n'a-t-on pas cherché à s'éclairer sur tout ce qui touche soit à sa personne, soit à ses écrits? Quel soin n'a-t-on pas mis à retrouver et à réunir les moindres débris et jusqu'aux plus petites parcelles de ces charmantes lettres, de ces inimitables causeries, où elle se peint si bien elle-même et où se trouve dépeint en même temps, d'un pinceau si brillant et si vrai, son siècle tout entier? Ce qu'on pourrait craindre, en s'occupant d'elle, c'est seulement de venir trop tard. Tout, en effet, n'a-t-il pas été dit, tout n'a-t-il pas été fait, et comment trouver à glaner encore dans un champ si souvent exploré? C'est uniquement à notre manuscrit, nous n'avons aucune peine à le recon-

naître, que nous devons de ne pas nous présenter au lecteur les mains vides, et de pouvoir lui offrir au contraire des richesses tout à fait inespérées. Ces richesses ne seront certainement pas dédaignées. Il y a des œuvres dont tout le mérite et le succès tiennent à l'époque qui les voit paraître, mais celles qu'un heureux génie a inspirées sont douées d'une éternelle jeunesse qui les fait toujours aimer et toujours applaudir : les lettres de Mme de Sévigné ont leur place dès longtemps marquée parmi ces dernières, et nous n'avons rien à redouter pour elles. Si le lecteur, — par notre fait, — trouve des *landes* dans ces deux volumes, qu'il ne s'effarouche donc pas, qu'il saute par-dessus, comme le conseille notre auteur[1] : au bout il trouvera aisément *la prairie*.

Notre heureuse découverte a été de la part des derniers éditeurs de Mme de Sévigné l'objet de l'accueil le plus bienveillant; ceux en qui nous pouvions redouter de trouver des adversaires ont été les premiers à applaudir à notre bonne fortune. On n'a songé ni aux intérêts froissés, ni aux espérances légitimes déçues ; on n'a vu que l'honneur et la gloire de nos belles-lettres françaises, et dès le premier jour, dès la première heure, nous avons été reçu comme l'ami de la maison. Nous avions sans doute de belles recommandations, — en peut-on présenter de meilleures que

1. Voyez la lettre du 14 juillet 1680, note 13 (VI, 521).

les lettres qui nous accréditaient? — l'hospitalité qui nous a été aussitôt offerte ne nous a pas moins très-vivement touché, et c'est pour nous un plaisir plus encore qu'un devoir d'en témoigner ici notre reconnaissance[1].

Nous ne devons pas taire non plus les encouragements chaleureux que nous avons reçus au sein de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon. Cette compagnie, dont nous avons l'honneur depuis plusieurs années d'être membre, a vu naître pour ainsi dire nos premières espérances et en a suivi avec un intérêt plein de bienveillance tous les progrès : qu'elle reçoive ici l'expression de notre gratitude[2].

1. Nous n'oublierons jamais avec quelle promptitude et quelle intelligence MM. Hachette se rendirent compte, dès notre première entrevue, de l'importance du nouveau manuscrit, que quelques leçons citées de mémoire leur suffirent pour apprécier. Nous n'oublierons jamais non plus l'aimable empressement avec lequel, dès le lendemain, l'honorable M. Adolphe Regnier vint matinalement nous surprendre pour recevoir à son tour, et d'une manière plus complète, communication de l'inespérée *trouvaille*, et avec quelle bonté et quelle indulgente bienveillance il apprécia nos premiers travaux et nous excita à les poursuivre. Ses encouragements furent si pressants, si empreints de sincérité, si ouvertement dictés par un culte longtemps nourri et devenu chaque jour plus vif pour Mme de Sévigné, que toutes nos hésitations disparurent. Puissions-nous ne pas être resté trop au-dessous de ce que son esprit si élevé et si désintéressé a présumé de nous! Nous le tenons à bon droit pour le premier de nos juges; notre plus belle récompense serait de l'avoir satisfait.

2. Plusieurs de nos savants confrères nous ont prêté un

Nous voudrions pouvoir parler aussi de l'accueil sympathique qui a été fait à Paris à notre découverte par les hommes les plus éminents, accueil auquel, grâce au nom de Mme de Sévigné, le public d'ailleurs s'est si vite et si bien associé. Mais on comprendra le sentiment de convenance et de réserve qui nous retient ici, et qui nous empêche

concours affectueux et plein de zèle, soit en nous aidant de leurs lumières et de leurs conseils, soit en mettant à notre disposition les ressources que leurs bibliothèques pouvaient nous offrir pour nos recherches. Mais nous devons des remercîments tout particuliers à MM. Beaune, Desserteaux et Poisot. C'est au premier, aujourd'hui procureur général à la cour d'appel d'Aix, que nous sommes redevable de la communication précieuse du manuscrit de Grosbois, qu'il a bien voulu demander pour nous, et qu'il a obtenue, sans difficulté et sans retard, de la gracieuse et noble libéralité de la famille d'Harcourt, à qui ce manuscrit appartient. Nous nous plaisons à reconnaître que nous devons au second, que la mort, hélas! a frappé depuis, et dont la perte a excité de si vifs et si justes regrets, une assistance très-utile pour l'explication de quelques passages italiens cités par Mme de Sévigné et fort mal écrits dans notre manuscrit. M. Desserteaux, tout le monde le sait, était profondément versé dans la langue italienne, et avait su conquérir une place très-distinguée dans les lettres par ses belles traductions du Tasse et de quelques parties de l'Arioste. Nous devons enfin à l'honorable M. Poisot, à qui on n'a jamais recours en vain quand il s'agit d'une question ou d'un fait qui intéresse son art, et à son ami M. Gevaert, le savant directeur du Conservatoire de Bruxelles, qu'il a bien voulu consulter pour nous, des indications très-précieuses au sujet de deux airs italiens mentionnés dans les lettres de Mme de Sévigné, indications qui nous ont permis d'expliquer d'une manière satisfaisante des passages altérés et rendus tout à fait obscurs.

de citer des noms que notre reconnaissance nous ferait un devoir de publier. Les encouragements, si bienveillants qu'ils soient, ne sont pas des approbations, et plus ils viennent de haut, plus il sied, pensons-nous, de ne pas en grossir la portée, et d'éviter de paraître les donner comme de véritables suffrages. Nous ne serions pas excusable toutefois de ne pas exprimer d'une manière très-particulière notre reconnaissance à M. Léopold Delisle, le savant et zélé directeur de la Bibliothèque nationale, qui deux fois, comme président de la section d'histoire, aux réunions des sociétés savantes, en 1875 et 1876, nous a donné et a donné à nos travaux de si précieuses et si aimables marques d'intérêt, et qui, en tout temps, nous a rendu si facile et si utile pour nos recherches l'accès du grand dépôt littéraire et scientifique commis à ses soins.

C. C.

Dijon, 1er octobre 1876.

INTRODUCTION

SOMMAIRE.

§ 1.

Les lettres de Mme de Sévigné. — Anciennes impressions. — Dernière édition. — Le Grosbois.

§ 2.

Le nouveau manuscrit. — Sa découverte. — Sa description.

§ 3.

Rapports du nouveau manuscrit avec le Grosbois.

§ 4.

Rapports du nouveau manuscrit et du Grosbois avec les premières impressions des lettres de Mme de Sévigné.

§ 5.

Autres recueils manuscrits des lettres de Mme de Sévigné. — Comment ces recueils ont été faits et à quelle époque.

§ 6.

Authenticité du nouveau manuscrit. — Se composait-il, dans le principe, d'un plus grand nombre de volumes?

§ 7.

Utilité du nouveau manuscrit, quels services il est appelé à rendre. — Aperçu général : Restitutions, Éclaircissements, Compléments.

§ 8.

Suite. Restitutions. — Exemples de passages altérés ou déformés restitués à l'aide du nouveau manuscrit.

§ 9.

Suite. Éclaircissements. — Exemples de passages obscurs éclaircis par le nouveau manuscrit.

§ 10.

Suite. Compléments. — Le nouveau recueil de lettres inédites. — Comment il a été formé et de quoi il se compose. — Conclusion.

INTRODUCTION.

§ 1.

Les lettres de Mme de Sévigné. — Anciennes impressions. Dernière édition. — Le Grosbois.

C'est au sujet des lettres de Mme de Sévigné qu'on a dit : « A chaque lettre qu'on a lue, on a regret d'en avoir une de moins à lire. » Ce mot plaît surtout parce qu'il est vrai; il exprime d'une manière heureuse une impression réellement ressentie et dont le lecteur n'a pas de peine à retrouver en lui-même le souvenir; il suffirait pour expliquer tous les soins qu'on s'est donnés pour réunir et publier tout ce qui s'est conservé de la correspondance de cette femme célèbre, qui s'est acquis une gloire immortelle sans y prétendre et sans avoir fait aucun effort pour la conquérir.

Dans le cours de sa belle et longue existence, qui présente à la fois des aspects si uniformes et si variés, et qui, malgré bien des traverses et des inquiétudes, brille par une si heureuse harmonie, Mme de Sévigné a entretenu un grand nombre de commerces épistolaires.

Ces commerces jouaient au dix-septième siècle un

été livrée, par morceaux mutilés et souvent profondément altérés. Aujourd'hui encore nous ne possédons ce chef-d'œuvre que dans un état incomplet et de toute façon très-défectueux. Près de deux siècles de recherches et d'efforts, souvent favorisés par d'heureuses découvertes, n'ont pas suffi pour rassembler ces lettres écrites avec tant d'art et si peu de peine!

Les premiers essais de publication dont elles furent l'objet sont bien minces et de tout point bien médiocres. Ils ne pouvaient faire espérer les progrès inattendus réalisés depuis, qui cependant laissent tant à désirer encore.

Qu'il y a loin de la première édition, publiée à Troyes en 1725, en un tout petit volume in-12, de soixante-quinze pages, ne renfermant qu'une trentaine de lettres, presque toutes affreusement tronquées et en maint endroit défigurées; qu'il y a loin encore des éditions un peu plus étendues, publiées, en 1726, à Rouen et à la Haye, ou même des éditions beaucoup plus considérables et déjà dignes d'estime, données par le chevalier de Perrin en 1734-1737 et en 1754, — aux grandes et belles éditions qui se sont succédé, à de courts intervalles, avec plus ou moins de succès et d'honneur, depuis le commencement de ce siècle!

Parmi ces dernières, l'une des meilleures et des plus savantes assurément, celle avec laquelle commence, on l'a dit avec raison[1], une époque toute nouvelle pour le texte des lettres de Mme de Sévigné, est l'édition en

1. *Notice bibliographique*, tome XI, p. 453.

dix volumes in-8°, donnée en 1818-1819 par M. Monmerqué.

Ce zélé et consciencieux éditeur, dans une notice bibliographique intéressante, placée en tête du premier volume, — notice qui, bien qu'incomplète, et même inexacte en certains points, conserve encore aujourd'hui sa valeur[1], — avait pris soin de rendre compte de ce qui avait été fait avant lui et des travaux auxquels, à son tour, il s'était livré, pour rétablir autant que possible, dans sa pureté et son intégrité, un texte que les éditeurs du dix-huitième siècle, par des considérations de diverse nature, souvent aussi par simple incurie, avaient corrompu de mille façons. Aidé des ressources mises à sa disposition par plusieurs personnes qu'une sorte de culte voué à Mme de Sévigné faisait s'intéresser à la nouvelle publication, M. Monmerqué avait eu d'ailleurs la bonne fortune de pouvoir enrichir son édition de plusieurs pièces encore inconnues, particulièrement de quelques lettres dont les originaux heureusement retrouvés vinrent combler quelques-unes des regrettables lacunes qui se trouvaient encore dans la correspondance de l'illustre petite-fille de Sainte-Chantal.

Mais cette publication, qui avait exigé de longues années de préparation et d'études, était à peine terminée, que M. Monmerqué, plus difficile et moins satisfait que le public, qui avait fait le meilleur accueil à l'édition qui venait de paraître, comme le prouvent les deux réimpressions qui en furent faites presque immé-

1. Elle a *été* réimprimée dans l'édition des *Grands écrivains de la France*, tome XI, p. 497 et suivantes.

diatement, songeait déjà, avec l'ardeur qu'inspire un premier succès, à rassembler les éléments d'une édition nouvelle, qui devait, dans sa pensée, laisser bien loin en arrière toutes les éditions antérieures, y compris celle qu'on devait à ses soins.

Une découverte toute récente l'avait vivement encouragé dans ce noble dessein. C'est la découverte d'un manuscrit du commencement du dix-huitième siècle, faisant partie de l'ancienne et riche bibliothèque du château de Grosbois, en Bourgogne, manuscrit resté jusqu'alors inexploré, et mis, avec une noble et intelligente générosité, à sa disposition par le propriétaire de cette bibliothèque, M. le marquis de Grosbois, ancien premier président du parlement de Besançon[1]. Cette communication, aussi honorable que précieuse, fut, pour l'éditeur consciencieux des lettres de Mme de Sévigné, la belle et juste récompense du zèle dont il avait fait preuve dans l'œuvre difficile de restauration à laquelle il semblait s'être particulièrement voué.

Ce manuscrit, — gros in-folio de mille cinquante-cinq pages, auquel M. Monmerqué a donné, à raison de son origine, le nom de *manuscrit de Grosbois*, que nous lui

1. Le marquis de Grosbois, dernier premier président de l'ancien parlement de Besançon, né à Dijon le 17 avril 1756, est décédé, au château de Grosbois, le 18 mai 1840. C'est par sa nièce (et non sa fille, comme on l'a imprimé par erreur dans la *Notice bibliographique*, tome XI, p. 432), Mme Aglaé Terray, duchesse d'Harcourt, son unique héritière, fille d'Antoine-Jean Terray, seigneur de la Motte-Tilly, et de Marie-Nicole Perreney de Grosbois (sœur du marquis de Grosbois), que le château de Grosbois et la riche bibliothèque qui en dépend ont passé dans

conserverons, — était en effet, malgré de graves défauts, dont nous parlerons bientôt, une mine d'un grand prix. Et ce trésor, qu'on a qualifié, et qu'on pouvait, à bon droit, quand on lui a donné ce titre, qualifier d'*incomparable*, avait été remis en bonnes mains : il était désormais sauvé pour toujours de l'oubli.

M. Monmerqué en signala au public l'existence en 1827, et le fit déjà connaître à cette époque par quelques extraits importants[1].

Le manuscrit de Grosbois n'est cependant pas un manuscrit autographe ; c'est une simple copie, mais une copie antérieure, à n'en pas douter, aux éditions les plus anciennes, et reproduisant, en général, fidèlement, il y avait toutes raisons de le croire, pour les parties qu'il contenait, le texte original.

M. Monmerqué reconnut immédiatement, et apprécia comme elle méritait de l'être, la valeur du nouveau document confié à ses soins, et si, dans son enthousiasme, et avant d'avoir pu l'étudier dans toutes ses parties, il se livra à quelques conjectures très-hasardées sur son origine et ses destinées antérieures, — allant jusqu'à croire, sans aucun fondement, que ce

la famille à laquelle ils appartiennent aujourd'hui. La duchesse d'Harcourt (Aglaé Terray), dont les soins pieux et intelligents n'ont pas peu contribué à la conservation de la précieuse bibliothèque de Grosbois, est décédée elle-même, à Paris, le 11 août 1867, dans sa quatre-vingtième année.

1. Ces extraits, au nombre de vingt, ont été publiés, avec quelques autres pièces inédites, sous le titre suivant : *Lettres inédites de Mme de Sévigné*, Blaise, 1827, in-8, XIV-78 pages. Les fragments tirés du Grosbois occupent les pages 1 à 63.

manuscrit était celui-là même qui avait servi à faire les premières éditions, et particulièrement l'édition de Rouen de 1726[1], — il ne se trompa pas du moins, ce qui était l'essentiel, sur la qualité du texte qu'il contenait. Il en affirma hautement l'authenticité, qui depuis, du reste, n'a jamais été sérieusement contestée. Le mérite de M. Monmerqué est de l'avoir proclamée le premier : « L'examen attentif que nous avons fait du manuscrit de M. de Grosbois, — disait-il dans l'avertissement[2] qui précède les extraits qu'il en a donnés, — ne nous laisse aucun doute sur l'authenticité des pièces qu'il renferme. Mais n'eussions-nous pas cette garantie, nous serions encore convaincu que les lettres qu'on va lire sont de Mme de Sévigné. Elles forment un tel ensemble avec celles déjà connues que l'on ne saurait comprendre comment elles auraient pu être supposées. Elles sont d'ailleurs, pour la plupart, tellement empreintes du génie de cette femme illustre, que nous ne balançons point à dire qu'elles portent avec elles la meilleure preuve de leur origine. »

Par malheur, le manuscrit de Grosbois, — que son propriétaire actuel, M. le comte d'Harcourt, a bien voulu mettre à notre disposition, et que nous avons pu ainsi, à notre tour, étudier avec tout le soin qu'il mérite, — ne contient qu'une partie assez restreinte de la correspondance de Mme de Sévigné. Sur le dos de sa solide reliure, qui date, comme le manuscrit lui-même, du commencement du dix-huitième siècle, et qui est

1. *Lettres inédites*, 1827, Avertissement, p. VIII.
2. *Id.*, p. XI et XII.

encore parfaitement conservée, on lit, fixé en grandes lettres d'or, ce titre, bien digne d'attirer l'attention, et qui a peut-être contribué à le sauver de l'oubli : LETTRES DE MME DE SÉVIGNÉ. Mais en réalité, et malgré ce titre, qui par sa généralité pouvait faire espérer mieux, le volume, qui ne renferme que des lettres de Mme de Sévigné à Mme de Grignan, quelques-unes accompagnées d'apostilles, ne contient environ que deux cent soixante de ces lettres, ce qui, en nombre, représente à peine le tiers des pièces aujourd'hui connues de cette précieuse correspondance.

Ce chiffre de deux cent soixante est respectable cependant, et bien qu'il ne comprît que des lettres la plupart connues, ce n'eût pas été une mince conquête assurément que d'avoir retrouvé et de pouvoir donner, dans leur intégrité et leur pureté première, des parties aussi nombreuses d'un des plus rares monuments de notre langue.

Malheureusement, la plupart des deux cent soixante lettres qui se trouvent dans le Grosbois ne sont pas entières. Un très-grand nombre n'y figurent que par des extraits, par des fragments plus ou moins étendus, souvent fort exigus, quelquefois même presque insignifiants relativement aux lettres entières. Lettres et fragments sont d'ailleurs transcrits pêle-mêle, sans aucun ordre, au moins apparent, et le plus souvent sans aucune indication de date, ce qui arrive en effet toutes les fois que le commencement de la lettre n'a pas été reproduit. Parfois même, mais rarement cependant, des fragments d'une même lettre se trouvent séparés

par d'autres extraits et placés loin l'un de l'autre, quelquefois à grande distance.

Ce n'est pas tout. Le copiste, qui avait hâte, paraît-il, d'accomplir sa tâche, — hâte que l'écriture en plus d'un endroit trahit d'une manière sensible, — non-seulement a commis, par ignorance et incurie, un grand nombre de fautes de détail, dont plusieurs très-graves, telles qu'omissions de mots et souvent même de lignes entières, — fautes sur lesquelles nous reviendrons plus tard, — mais de plus, par une négligence incroyable, qui atteste son peu d'intelligence, et qui serait, s'il en était besoin, une garantie contre toute altération préméditée de sa part, il n'a pas pris la peine, dans bien des cas, de séparer les uns des autres d'une manière quelconque, pas même par un point, pas même par une virgule ou un simple trait, les fragments qu'il transcrivait, soit qu'ils fussent tirés de la même lettre, soit même qu'ils appartinssent à des lettres différentes et d'époques très-éloignées les unes des autres.

Enfin, et comme pour augmenter pour ainsi dire à plaisir la confusion et soumettre à toute sorte de tortures celui qui se donnerait un jour la mission de déchiffrer son travail, le malheureux copiste, — qui était certainement de ceux qui transcrivent tout, mais qui ne lisent rien, — se reconnaissant mal sans doute dans les indications qui lui étaient données, et copiant d'ailleurs un texte dépourvu presque partout de ponctuation, au lieu de commencer et de terminer chaque fragment exactement à l'endroit marqué, commençait plus volontiers, à tout hasard, au commencement de la ligne

au milieu de laquelle se trouvait le début du fragment, et ne s'arrêtait qu'à la fin de celle au milieu de laquelle il finissait, pensant sans doute pouvoir, au besoin, invoquer pour excuse le fameux adage, dont on fait si souvent abus, *ce qui est de trop ne gâte rien.*

Cette idée malencontreuse, qu'une collation, même rapide, mais qui par malheur n'a pas été faite, — on n'en trouve en effet de trace nulle part dans le manuscrit, — aurait pu facilement redresser, a eu et devait avoir nécessairement les plus fâcheuses conséquences. Il en résulte naturellement qu'assez souvent, entre deux fragments, que rien déjà ne distingue l'un de l'autre, se trouvent intercalées et comme enchâssées deux portions de phrase, une fin et un commencement, sans que rien absolument fasse reconnaître à quel fragment chaque portion appartient, pas plus qu'aucune indication n'apprend de quelle lettre chaque fragment a été tiré, ni où il commence, ni où il finit.

Ces fautes et d'autres encore, qu'une étude très-attentive du manuscrit de Grosbois nous a permis de constater, et sur lesquelles nous reviendrons plus loin, ont été, pour les derniers éditeurs de Mme de Sévigné, la source d'erreurs nombreuses, presque toutes absolument inévitables, et qui auraient pu devenir définitives et corrompre pour toujours d'une manière bien malheureuse un texte qui n'avait déjà dans le passé subi que trop d'atteintes.

Nous dirons bientôt comment et par quelle bonne fortune ces erreurs pourront être réparées.

Pour le moment, faisons remarquer que ces défauts

du Grosbois expliquent comment plus de trente années de soins, de recherches patientes, d'études infinies, poursuivies avec une ardeur que rien ne lassait, n'ont pas suffi cependant au consciencieux éditeur de Mme de Sévigné pour mener complétement à bien la nouvelle et difficile entreprise de restitution, commencée par lui, ainsi que nous l'avons dit plus haut, presque aussitôt après la publication de l'édition déjà très-estimée de 1818-1819, et comment, à la grande surprise du public, un si long intervalle a séparé la seconde édition de la première.

M. Monmerqué est mort, sans avoir pu donner lui-même cette seconde édition, annoncée depuis si longtemps, toujours promise et toujours ajournée : noble entreprise, dans laquelle, ainsi qu'on l'a dit, « il avait mis toute sa vie, toute sa sollicitude et ses meilleures espérances. » Ce long retardement, dont la cause était restée ignorée, venait uniquement, nous n'en faisons quant à nous aucun doute, de ce que, à la conviction d'être en état de faire mieux qu'on n'avait fait encore, et qu'il n'avait fait lui-même, se joignait la pénible pensée de ne pouvoir pas arriver à un résultat aussi pleinement satisfaisant qu'il l'avait cru d'abord : ses espérances, si longuement caressées, avaient eu le commun destin; les buissons de la route en avaient pris une bonne part!

A son lit de mort, se sentant vaincu avant l'accomplissement de son œuvre, mais toujours plein de sollicitude pour elle, il confia le soin d'en poursuivre la réalisation à M. Adolphe Regnier, son confrère de

l'Institut, et certes il ne pouvait remettre cette tâche en des mains plus loyales, plus capables et plus dévouées.

M. Regnier et les collaborateurs intelligents qu'il s'est adjoints ont fait, nous avons plaisir à leur rendre cette justice, tout ce qui était en leur pouvoir pour donner une édition digne de celui qui en avait avec tant d'amour et de persévérance rassemblé les éléments, digne de Mme de Sévigné, qui méritait bien tous ces soins, et digne enfin du savant académicien dont le public reconnaissant ne sépare plus le nom de celui de son illustre confrère, à qui Mme de Sévigné est si redevable, mais qui, de son côté, doit la meilleure part d'un renom bien mérité à cette dernière.

Une des plus grandes maisons de librairie de Paris, — c'est dire du monde entier, — aux applaudissements de tous, — car en ces difficiles entreprises il ne faut pas tenir un compte trop rigoureux des critiques de détail, si fondées qu'elles paraissent, — a publié enfin l'édition si vivement désirée, et Mme de Sévigné a eu l'honneur, honneur qu'on n'a pas eu de peine à justifier, de figurer la première dans la belle collection des *Grands écrivains de la France.*

Les éditeurs, — c'est ici des libraires que nous parlons, — n'ont vraiment rien épargné pour donner à cette publication tout le degré de perfection dont elle était susceptible, et c'était leur droit assurément de se rendre à eux-mêmes, comme ils l'ont fait, ce témoignage.

Ils ont été plus loin. La certitude d'avoir pris tous

les soins, d'avoir fait tous les sacrifices, pour atteindre le but qu'ils poursuivaient, leur a permis d'affirmer, avec une sincérité que nous sommes moins que personne tenté de révoquer en doute, qu'ils croyaient pouvoir donner à cette édition, fruit de si longs labeurs et de tant de recherches, la qualification de *définitive*.

Elle semblait bien devoir l'être en effet; mais un poëte l'a dit :

Croire tout découvert est une erreur profonde;
C'est prendre l'horizon pour les bornes du monde!

L'*inattendu* aura cette fois encore renversé de très-légitimes espérances!

Les travaux d'érudition, d'ailleurs, sont rarement définitifs. De même que les inventions, ils ne conservent toute leur valeur que pendant un certain temps, souvent fort court. Une nouvelle découverte, due souvent au hasard, sans rien leur retirer de leur mérite, leur enlève une portion de leur prix. Telle est leur ordinaire destinée et la raison de leur infériorité relativement à des œuvres qui n'exigent peut-être ni plus d'efforts ni plus d'intelligence, ni surtout plus de soins.

Que tous ceux qui ont à réclamer une part dans la belle édition des lettres de Mme de Sévigné dont il vient d'être parlé nous pardonnent donc, si après avoir rendu sincèrement hommage à leur travail, nous nous trouvons amené, par l'examen du manuscrit dont la découverte est annoncée dans l'avant-propos et auquel il est temps d'arriver, à montrer que leur œuvre, toute digne d'éloge qu'elle est, n'a pas le caractère qu'ils

avaient espéré pouvoir lui donner : ils ne seront pas, croyons-nous, les derniers à se réjouir de ce mécompte.

§ 2.

Le nouveau manuscrit. — Sa découverte. — Sa description.

Le manuscrit de Grosbois n'est pas la seule copie ancienne qui se soit conservée des lettres de Mme de Sévigné. M. Monmerqué en avait eu pour ainsi dire le pressentiment ; car nous croyons savoir que bien loin de se reposer sur sa dernière découverte, il avait continué, avec plus d'ardeur que jamais, à faire lui-même, ou à faire faire, dans toutes les bibliothèques où il pouvait avoir accès, les recherches les plus actives, dans l'espoir de trouver mieux encore que ce qu'il possédait. Mais ses efforts, cette fois, ne furent pas couronnés de succès : la fortune s'était lassée de lui être favorable.

Ce que M. Monmerqué cherchait existait cependant. Un manuscrit, beaucoup plus considérable et bien plus correct que le Grosbois, se trouvait, presque à côté de ce dernier, en Bourgogne, tout près du château de Bourbilly, berceau des aïeux de Marie de Rabutin, « vieux château de ses pères », plus tard son domaine, où elle ne venait jamais sans évoquer le souvenir de ses glorieux ancêtres[1].

Et tandis que le Grosbois faisait grand bruit dans le

1. *Lettre du* 16 *octobre* 1673 (III, 244).

monde, et que, sorti le premier de l'obscurité, il était exploré et étudié dans toutes ses parties, et servait de base à une magnifique et savante édition, l'autre manuscrit, — le père cependant, ainsi que nous l'établirons bientôt, — reposait, silencieux et oublié, sur les tablettes poudreuses d'une bibliothèque, jadis peut-être florissante, mais bien réduite alors et tout près de s'éteindre, et il allait courir avant peu des chances menaçantes de destruction, contre lesquelles le nom glorieux de Mme de Sévigné a eu grand'peine à le défendre.

Ce manuscrit appartenait, depuis longues années, à une famille noble, d'origine italienne paraît-il, établie en Bourgogne depuis le seizième siècle, et qui, pendant une assez longue suite d'années, a compté plusieurs de ses membres dans les rangs élevés de la Chambre des comptes de Bourgogne et dans les autres branches de la magistrature de cette province[1], parmi laquelle elle contracta d'ailleurs, en divers temps, de glorieuses alliances.

Un membre de cette famille, qui devait vivre au commencement du dix-huitième siècle, avait certainement le goût des livres, et devait avoir formé une bibliothèque assez importante; car plusieurs des volumes qui la composaient, dont nous avons pu recueillir quelques-uns, étaient reliés avec soin, même avec un certain luxe, portant presque toujours, sur les plats, le nom[2]

1. Et plus tard aussi dans le parlement de Paris.
2. De Massol.

et les armes[1] du maître. Mais ce goût délicat ne s'était probablement conservé que faiblement parmi ses descendants, car, au mois de janvier 1872, les derniers débris de cette bibliothèque, qui avait dû subir des amoindrissements successifs, mais où se trouvait encore, au milieu d'un petit nombre de volumes de bien moindre valeur, le manuscrit qui nous occupe, étaient vendus, après décès, aux enchères publiques, à Semur-en-Auxois, avec tout le mobilier de la maison.

Adjugé, pour une somme modique, à une marchande de vieux meubles et d'antiquités[2], venue de Dijon pour acheter, non des livres, mais des meubles, et qui se montra cependant, dans cette circonstance, plus courageuse et surtout mieux inspirée que les libraires et les quelques amateurs qui assistaient à la vente, — le précieux manuscrit, dont la valeur était ignorée, est resté pendant près de quinze mois soumis à tous les hasards du bric-à-brac, obligé d'endurer des voisinages compromettants, bien peu dignes de lui, et souvent exposé au dehors à de dangereuses intempéries. L'infortuné avait beau porter sur son front un nom aimé entre tous comme il indiquait, avec sincérité, qu'il n'était qu'une *copie*, on passait dédaigneusement devant lui, et après l'avoir ouvert, on le remettait en place, en disant : « Ce

1. Ces armes portent : *D'or à l'aigle éployée de sable; coupé de gueules, dextrochère armé au naturel tenant une massue, et mouvant d'une nuée d'argent à senestre.*

2. Mme Caquelin. Nous nous plaisons à inscrire ici le nom de cette honnête femme, qui mérite bien d'avoir sa part dans l'honneur d'un si heureux *sauvetage*.

n'est que du papier ! » Nous avions pourtant donné à plusieurs, et parfois avec insistance, le conseil d'en faire l'acquisition, disant : « C'est peut-être bien meilleur qu'on ne pense ! » Mais on ne nous écoutait pas. Nous avons fini par nous adresser à nous-même le conseil inutilement donné à d'autres, et fort heureusement avec plus de succès : nous en sommes devenu acquéreur au mois de mars 1873.

Ce manuscrit se compose de six volumes in-4°, de quatre cent vingt à quatre cent trente pages environ chacun. Les six volumes sont recouverts d'une reliure en veau brun, pleine, parfaitement uniforme, faite avec soin et solidité. Le dos est orné, et porte, avec le titre, régulièrement mis, l'indication précise et suivie de la tomaison. Les revers de la couverture et la première feuille de garde sont garnis de papier de couleur, suivant l'usage du temps. L'ensemble est ordinaire et sans luxe.

A l'extérieur, le titre posé par le relieur est le même sur tous les volumes : LETTRES DE MME. LA MARQUISE DE SÉVIGNÉ.

A l'intérieur, sur la première feuille écrite, que précèdent deux feuilles de garde, le premier volume porte, en lettres majuscules, ornées par le copiste avec une certaine recherche : RECUEIL DE PLUSIEURS LETTRES DE MARIE DE RABUTIN-CHANTAL, MARQUISE DE SÉVIGNÉ. C'est le titre général. Sur le premier feuillet des autres volumes se trouve un titre uniforme, en grandes lettres courantes, ornées de jambages plus ou moins riches. Ce titre ne varie d'un volume à l'autre que par les mots servant à fixer le rang de chacun : SECONDE PARTIE.... TROISIÈME

PARTIE, etc.... DU RECUEIL DES LETTRES DE MME DE SÉVIGNÉ.

La pagination n'est marquée que dans les trois premiers volumes. Cette pagination incomplète, et d'ailleurs peu régulière, comme on va le voir, est antérieure à la reliure, comme le prouvent les atteintes portées, en plusieurs endroits, aux chiffres qui l'indiquent, par le couteau du relieur. Elle se suit d'un volume à l'autre, ce qui indique qu'on n'avait pas eu d'abord la pensée de former plusieurs volumes, et que ce n'est que plus tard, au moment de la reliure, qu'on s'est vu dans la nécessité de diviser le manuscrit en plusieurs tomes. Un certain nombre de feuillets, paginés séparément et formant ensemble une suite particulière, ont été placés, par parties inégales, au commencement et à la fin du second volume et au commencement du troisième. Cette intercalation, qui rompt la suite de la pagination primitive et en détruit la régularité, n'a pas été faite après coup par le relieur. Elle semble avoir eu uniquement pour objet de rendre les volumes à peu près égaux, et, en somme, l'irrégularité ne porte que sur la pagination elle-même, qui, dans un manuscrit de ce genre, où les lettres se trouvent absolument sans ordre d'aucune espèce, n'avait qu'une importance bien secondaire et a fini par être complétement négligée.

L'écriture n'est pas la même dans toutes les parties du manuscrit; on en distingue plusieurs, assez différentes les unes des autres; mais il y en a une qui domine de beaucoup et qu'on retrouve dans tous les volumes : elle est régulière, nette, très-posée et, en gé-

néral, très-facile à lire. Toutes ces écritures, quoique diverses, sont visiblement de la même époque et anciennes. La reliure paraît être du commencement du dix-huitième siècle.

Des indices certains et très-nombreux prouvent que le manuscrit a été écrit en entier et collationné dans toutes ses parties avant d'être remis au relieur, dont le couteau a atteint, en plusieurs endroits, non-seulement, comme on l'a remarqué ci-dessus, les chiffres indiquant, dans les trois premiers volumes, la pagination, mais encore des mots ajoutés par la personne qui a pris soin de faire la collation. On trouve de ces indices dans tous les volumes et presque dans chaque lettre, quelle qu'en soit l'écriture.

On ne voit, soit sur les plats, soit sur le dos des volumes, ni armes, ni chiffre, ni nom, ni signe d'aucune espèce qui puisse servir à remonter au premier possesseur et à fixer la *provenance*.

A l'intérieur, même silence : aucun *ex libris*, récent ou ancien, ni vestige d'aucun ; aucun timbre, aucun cachet, aucun nom, visible ou effacé ; aucun numéro d'ordre, aucune trace, en un mot, de quelque espèce que ce soit, laissée par quelqu'une des personnes qui ont pu, à un titre quelconque, depuis qu'il est terminé, avoir le manuscrit entre les mains.

Le seul signe, la seule marque extérieure qui pourra peut-être un jour faire découvrir sa première origine ou mettre sur sa trace, est l'écriture de la personne qui a pris soin de la collation.

Cette écriture, qu'on retrouve, nous l'avons dit, dans

tous les volumes, — représentée d'ordinaire seulement par quelques mots, mais en quelques endroits cependant par des lignes entières, — a des traits caractéristiques bien marqués, et elle est la même d'un bout à l'autre du manuscrit. Sa forme est plus ancienne, moins ferme, et surtout beaucoup moins nette, que celle de l'écriture des copistes, avec laquelle elle fait contraste, et dont elle se distingue toujours aisément : elle a les apparences de l'écriture d'une personne déjà avancée en âge.

La collation paraît d'ailleurs avoir été faite avec beaucoup d'attention et de scrupule. Celui qui en a pris soin ne s'est visiblement donné d'autre mission que de remplir les *blancs*, laissés par les copistes, et de redresser les fautes que ces derniers avaient pu commettre, sans se permettre de *corriger* le texte, ou de lui faire subir aucun changement, sauf quelques retranchements, restés d'ailleurs sans effet, dont il sera parlé dans le paragraphe suivant[1].

Les volumes n'ont souffert aucune altération ; chacun est complet, et tel qu'il est sorti des mains du relieur. Ils paraissent avoir été peu lus, et si la reliure, intacte d'ailleurs, n'a pas conservé toute sa fraîcheur, on ne peut l'attribuer, semble-t-il, qu'à l'action du temps, aux déplacements obligés, souvent sans doute négligemment faits, et surtout, en dernier lieu, au séjour trop prolongé dans une boutique où on n'avait, on le comprend, pour notre manuscrit, que des soins assez vulgaires.

1. Voyez plus loin, p. 36 et suivantes.

Le premier volume, — indépendamment du titre, dont nous avons déjà parlé, — contient : 1° un *Avant-propos*, qui se trouve aussi dans le Grosbois, et qui a été, avec quelques modifications, et des variantes de l'une à l'autre, inséré dans les éditions de Rouen et de la Haye, sous le titre de *Préface* de M. de Bussy ; — 2° une lettre de Mme de Simiane, qui suit immédiatement cet *Avant-propos*, et qui est précédée, sur un feuillet distinct, de l'avis suivant, écrit en grandes lettres, et comme sous forme de titre : « MADAME DE SIMIANE ENVOYANT A MONSIEUR DE BUSSY QUANTITÉ DE LETTRES DE MADAME DE SÉVIGNÉ SA GRAND'MÈRE, IL Y TROUVA CE QUI SUIT[1] » ; — 3° enfin, la copie de soixante-trois lettres de Mme de Sévigné à sa fille, précédées du titre suivant, écrit en gros caractères et occupant la moitié de la première page : « LETTRES DE MADAME LA

1. Dans le Grosbois, où elle se trouve aussi, et à la même place, la lettre d'envoi de Mme de Simiane est simplement précédée en tête, sous forme d'inscription, des mots suivants : « DE MME LA MARQUISE DE SIMIANE A M. DE BUSSY. » Dans les éditions de Rouen et de la Haye, la même lettre, placée à la fin de ce que les éditeurs ont appelé LA PRÉFACE DE MONSIEUR DE BUSSY, — c'est-à-dire l'*Avant-propos* des manuscrits, — s'y trouve précédée, dans l'édition de Rouen, de l'inscription suivante : LETTRE DE MADAME LA MARQUISE DE SIMIANE A MONSIEUR LE COMTE DE BUSSY, EN LUI ENVOYANT LE CHOIX QU'ELLE AVAIT FAIT DES LETTRES DE MADAME DE SÉVIGNÉ ». et dans l'édition de la Haye, simplement de ces mots mis dans la bouche de l'auteur de la préface : « Voici ce que ma cousine de Simiane m'écrivit en m'envoyant le recueil des lettres de madame sa grand'mère. » Les éditeurs de la Haye avaient cherché, par cet arrangement, à rattacher plus étroitement l'un à l'autre l'*Avant-propos* et la *Lettre d'envoi* employés à servir de préface. Nous aurons à revenir plus loin sur ces énonciations. Voyez plus bas, p. 56 et suivantes.

MARQUISE DE SÉVIGNÉ A MADAME LA MARQUISE (*sic*) DE GRIGNAN SA FILLE. » Dans le Grosbois, le même titre se retrouve, à la même place, et il est à remarquer que la faute singulière commise ici dans notre manuscrit, où par mégarde le titre de *marquise* a été donné à la comtesse de Grignan, a été reproduite par le copiste du Grosbois, et n'a été corrigée qu'après coup, par un autre, semble-t-il, que le copiste lui-même : nous reviendrons plus tard sur ce fait.

Les volumes suivants, outre le titre indiqué plus haut[1], qui sert à marquer le rang de chacun, contiennent : le second volume, cinquante-deux lettres ; le troisième, quarante-neuf ; le quatrième, cinquante et une ; le cinquième, cinquante-deux ; le sixième, cinquante-quatre.

Toutes ces lettres, à l'exception de deux seulement, écrites, l'une à l'abbé d'Hacqueville, l'autre à Mlle Montgobert, sont adressées à Mme de Grignan. Plusieurs sont accompagnées d'*apostilles* et de *suites*. Une lettre, par mégarde, a été reproduite deux fois.

C'est donc, en tout, — sans compter les pièces préliminaires, ni les apostilles, dont quelques-unes ont l'importance de véritables lettres, — trois cent vingt pièces principales et distinctes que renferme, dans ses six volumes, le nouveau manuscrit. C'est presque, en nombre, la moitié des lettres de la célèbre correspondance de la mère avec la fille parvenues jusqu'à nous ; c'est certainement beaucoup plus, en étendue ; car les lettres

1. Page 20.

que contient le manuscrit sont, en général, entières, ainsi que nous l'établirons plus loin, tandis que la plupart de celles qui ne sont encore connues que par les impressions du dix-huitième siècle sont presque toutes tronquées et réduites souvent de près de moitié, ou de plus encore, comme notre recueil le fera assez voir.

Nous venons de raconter les circonstances qui nous ont mis en possession du nouveau manuscrit; nous avons dit son état intérieur, et nous avons donné une idée générale de son contenu. Il convient maintenant, pour le faire connaître d'une manière plus complète, de le comparer avec les sources qu'on possédait déjà, à côté desquelles il viendra se placer, et qu'il servira si heureusement, nous le verrons plus loin, à compléter, à rectifier et à éclaircir[1]. Avant tout il est nécessaire d'étudier ses rapports avec le Grosbois. Nous avons déjà fait pressentir la nature de ces rapports, leur caractère intime : leur importance commande un examen approfondi.

§ 3.

Rapports du nouveau manuscrit avec le Grosbois.

Le nouveau manuscrit et le Grosbois présentent entre eux des rapports de ressemblance et de différence qu'il est également utile de connaître.

Occupons-nous d'abord des différences.

1. Voyez plus loin les paragraphes 7 et suivants.

Non-seulement le contenu des deux manuscrits, sans être divers, n'est pas identique, l'un renfermant beaucoup plus que l'autre, mais un examen attentif permet en outre de relever entre eux des différences très-sensibles, soit dans le but qu'on paraît s'être proposé en formant les deux recueils, soit dans l'exécution elle-même.

Dans le nouveau manuscrit, comme l'indique le titre général qui se trouve en tête[1], on a voulu faire un recueil de lettres de Mme de Sévigné, un recueil de lettres entières, du moins autant que possible. Ce but, qu'on a eu dès le commencement, on ne s'en est pas écarté jusqu'à la fin. De là le soin mis à reproduire fidèlement toutes les parties de chaque lettre, la date d'abord, le texte ensuite, puis la suscription elle-même, le tout, naturellement, autant que le permettaient les pièces qu'on avait à sa disposition, originaux ou simples copies. De là aussi le soin remarquable mis par celui qui dirigeait le travail, et pour qui sans doute il était fait, à collationner chaque lettre, à redresser les fautes commises par les copistes et, notamment, à remplir les *blancs* laissés dans les endroits qu'on n'avait pas pu lire ou qui avaient inspiré des doutes.

On peut croire qu'on n'avait pas d'abord espéré réunir un aussi grand nombre de lettres. Le titre général, — le titre du premier volume, — ne parle en effet que de *plusieurs* lettres[2]. Mais l'intérêt qu'avaient présenté les pièces déjà réunies avait excité sans doute à faire les meilleurs efforts pour en rassembler le plus grand

1. Voyez plus haut, p. 20. — 2. *Ibidem*.

nombre possible, et de là le titre plus large mis sur les volumes suivants, où il n'est plus question seulement de *plusieurs* lettres, mais *des* lettres de Mme de Sévigné [1].

Le recueil a donc été fait successivement, et a fini par avoir plus d'étendue qu'on ne l'avait supposé d'abord, ce qui explique l'absence qu'on y remarque de tout ordre chronologique, ordre que les indications, très-insuffisantes, qui se trouvaient sur les originaux ou sur les copies qu'on pouvait avoir, auraient d'ailleurs difficilement permis d'établir [2]. On est allé au plus pressé et à l'essentiel : on a voulu sauver le plus qu'on a pu d'une correspondance dont on appréciait tout le mérite, remettant à un autre temps le soin de lui donner l'ordre qui lui manquait.

Voilà ce que montre une étude même rapide et superficielle du nouveau manuscrit, voilà ce qu'il est im-

1. Le second titre, — le titre placé à la suite de l'*Avant-propos* et de la *Lettre d'envoi*, en tête de la page où commence la transcription des lettres (voyez plus haut, p. 23), — indique d'ailleurs qu'on ne s'est proposé de réunir que les lettres de Mme de Sévigné à Mme de Grignan, et le contenu du manuscrit prouve qu'on ne s'est pas écarté de ce dessein ; car les deux exceptions signalées plus haut (p. 24), la lettre à l'abbé d'Hacqueville et la lettre à Mlle Montgobert, méritent à peine ce nom, tant ces deux lettres, dont la seconde est inédite et figure dans notre recueil, sont pleines de Mme de Grignan.

2. En tête des lettres qu'elle écrivait à sa fille, Mme de Sévigné, d'ordinaire, se contentait d'indiquer, indépendamment du lieu d'où elle écrivait, le jour de la semaine et le quantième du mois, sans faire mention de l'année. Quelquefois même elle se bornait à la simple indication du jour de la semaine. Notre recueil fournit un exemple de ce dernier cas, dans une lettre écrite de Montpellier, dont nous avons eu grand'peine à déterminer la date, qui n'a pu même être établie que d'une manière approximative.

possible de ne pas y voir. Et il en résulte que, malgré des fautes, trop nombreuses encore assurément, et dont quelques-unes ont longuement exercé notre patience et parfois vivement tourmenté notre esprit, ce recueil, dans son ensemble, est, pour le temps où il a été fait, si l'on tient compte surtout de la nature des pièces qu'il reproduit, très-remarquablement correct, très-fidèlement et très-soigneusement exécuté. On n'y constate ni suppressions arbitraires, ni retouches inintelligentes, ni aucun de ces changements que les éditeurs se sont permis plus tard si librement; et la comparaison qu'on en peut faire, soit avec les premières impressions de Troyes, de Rouen et de la Haye, soit avec les éditions de Perrin, est tout à son avantage, comme on le verra par la suite.

Le manuscrit de Grosbois a un tout autre caractère. Ici on ne s'est pas proposé, à proprement parler, de former un recueil de lettres, ou si l'on a eu, dans le principe, cette pensée, on y a bientôt renoncé. On a voulu uniquement réunir les passages qu'à la lecture on avait jugés les plus intéressants, faire, en un mot, à son usage, un recueil de textes choisis, nous dirions presque de *modèles*. De là le peu de soin mis dans le choix des copistes, et l'insuffisance des instructions qu'on leur a données ; de là le peu d'attention à surveiller leur travail, fait à la hâte, sans intelligence et sans goût; de là l'indifférence pour les fautes innombrables et de toute sorte par eux commises, qu'aucune révision, qu'aucune collation n'a réparées. Quand on se résigne à réunir simplement des fragments, des

extraits, des passages qu'on veut pouvoir retrouver au besoin, des modèles de style, et qu'on ne se donne pas la peine de faire soi-même un pareil travail, on n'est pas porté naturellement à faire de grands sacrifices, et on n'est pas non plus très-exigeant.

On comprend, d'après cela, comment l'exécution de ce manuscrit est si négligée, et on comprendra aussi plus tard, en se rappelant cette fâcheuse circonstance, comment ce document, trop peu sûr, a si souvent et si malheureusement induit en erreur les derniers éditeurs.

Si malgré les fautes de tout genre qu'il renferme, — dont un grand nombre heureusement, par suite de leur grossièreté même et du secours que les anciennes éditions ont fourni pour les reconnaître, ont été sans conséquence, — ce manuscrit a pu justement paraître d'un très-grand prix à ceux qui les premiers l'ont exploré, cela tient à l'excellence de la source d'où il a été tiré.

Quelle est cette source ?

Nous l'avons dit, et nous allons maintenant le démontrer, cette source n'est autre que notre manuscrit lui-même : c'est sur ce dernier que le Grosbois a été directement copié.

Lorsque nous avons commencé l'étude du nouveau manuscrit, nous n'avions pas à notre disposition le Grosbois, et c'est uniquement au moyen des précieuses indications qui se trouvent dans l'édition des *Grands écrivains de la France* que nous avons pu, dans ces premiers moments, nous rendre compte du contenu de ce dernier.

Travaillant sur ces seules données, l'examen du pre-

mier volume de notre ancienne copie, et la comparaison attentive des lettres qu'elle contient avec les textes publiés dans la belle édition qui servait de base à nos recherches, nous a fait croire d'abord que son contenu ne devait pas différer sensiblement, dans son ensemble, de celui du Grosbois. En effet, toutes les lettres qui se trouvent dans ce premier volume, au nombre de soixante-trois, et les deux pièces préliminaires, l'*Avant-propos* et la lettre d'envoi de Mme de Simiane, se trouvent aussi dans le Grosbois, et, à peu d'exceptions près, ce sont même les seules pièces que ce dernier reproduise en entier, c'est-à-dire telles que les donne notre manuscrit.

Toutefois, nous avions pu déjà constater que le nouveau manuscrit était fait avec beaucoup plus de soin que le Grosbois; qu'il fournissait, en bien des endroits, de meilleures leçons, et qu'il contenait, à la fin de quelques lettres, des passages, de peu d'étendue d'ailleurs, dans lesquels Mme de Sévigné exprimait avec feu sa tendresse, qui semblaient avoir été volontairement omis dans le Grosbois.

C'est alors, et pour éclaircir ces premiers résultats, que nous avons demandé et obtenu la communication de ce dernier manuscrit, voulant, par sa comparaison avec notre copie, nous rendre exactement compte de la valeur de celle-ci et des services qu'on pouvait en attendre.

En poursuivant nos recherches sur les deux manuscrits, maintenant l'un et l'autre en notre possession, nous avons reconnu, — nous ne dirons pas avec quelle

satisfaction, ou plutôt avec quelle joie, elle se devine sans peine! — que notre copie n'était nullement la reproduction du Grosbois, et qu'elle contenait un assez grand nombre de lettres, et un nombre bien plus considérable de fragments importants, qu'aucune impression n'avait encore fait connaître, et qui ne figuraient aucunement dans le manuscrit exploré par M. Monmerqué.

Nous avons dès lors travaillé avec ardeur à dépouiller les deux copies, à les confronter dans toutes leurs parties, et nous sommes parvenu, à la suite de longues investigations, à constater avec certitude leur parenté, vaguement soupçonnée dès les premiers jours, mais dont les caractères indécis ne nous avaient permis d'abord de rien affirmer : il était désormais certain pour nous que le Grosbois avait été directement fait à l'aide de notre manuscrit.

En effet, la comparaison attentive des deux manuscrits nous avait montré :

1° Que le manuscrit de Grosbois ne contenait absolument aucune lettre, aucun fragment, aucune ligne qui ne fût dans notre manuscrit.

2° Que le Grosbois, sans suivre pas à pas, dans toute son étendue, l'ordre de notre manuscrit, — qui ne présente d'ailleurs en lui-même, nous l'avons dit, rien de méthodique ni de régulier, — le suit cependant très-fidèlement par grosses parties, par masses, circonstance qui, aussitôt qu'elle nous a été révélée, a très-heureusement facilité et simplifié nos recherches. Si la corrélation n'est pas même plus complète, cela tient unique-

ment à ce que la pagination n'étant pas indiquée, — elle ne l'était primitivement nulle part dans le Grosbois, et celle qui s'y trouve maintenant est de date récente, — on n'avait attaché, au moment de la reliure, aucune importance au classement des cahiers, qui visiblement n'ont pas été toujours placés dans l'ordre dans lequel ils avaient été faits, car, par suite du peu d'attention qu'on a eu à cet égard, des portions d'une même lettre ou d'un même fragment se trouvent, en quelques endroits, séparées et même très-éloignées les unes des autres.

3° Que notre manuscrit ne contient pas une faute, une omission, une lacune, une erreur, un défaut quelconque de copie, qui ne se retrouve dans le Grosbois, et que, particulièrement, toutes les fautes qui présentent un caractère absolument individuel, absolument propre à notre copie, s'y trouvent fidèlement reproduites.

4° Qu'un nombre notable de fautes, — souvent très-singulières, — qu'on rencontre dans le Grosbois, et qui ne se trouvent pas dans notre manuscrit, s'expliquent cependant, sans difficulté, par la vue de ce dernier, qui en a été la cause innocente, notamment dans plusieurs passages que les corrections faites par la personne qui a pris soin de la collation, dont l'écriture, nous l'avons dit, est beaucoup moins nette que l'écriture courante, rendaient plus difficiles à lire : plusieurs de ces fautes seraient absolument inexplicables autrement.

L'ensemble de ces faits n'a laissé et ne pouvait laisser aucun doute dans notre esprit. La preuve qu'ils

fournissent est complète, et leur nombre est si grand, — il s'en trouve pour ainsi dire à chaque page, — qu'ils écartent, nous ne craignons pas de l'affirmer, toute chance d'erreur.

Relever ici tous ces faits, qui sont pour ainsi dire innombrables, serait une tâche fastidieuse, aussi longue qu'inutile. Nous nous contenterons, pour le moment, d'en rapporter quelques-uns, auxquels d'autres, que nous aurons plus tard l'occasion de signaler, soit dans la suite de cette Introduction, soit dans les notes du recueil, viendront d'eux-mêmes s'ajouter.

Ainsi, nous avons déjà fait remarquer plus haut[1] que dans le Grosbois se trouvait fidèlement reproduite la faute que nous avons rencontrée dans notre manuscrit, où, par mégarde, le copiste a donné à Mme de Grignan, dans le titre qui précède la transcription des lettres, le titre de *marquise*, au lieu de celui de *comtesse*, que tout le monde sait qu'elle avait, et qu'elle a toujours conservé. C'est là évidemment une faute toute d'inattention, due au copiste, et si elle n'a pas été corrigée par celui qui a pris soin de faire la collation, c'est certainement parce qu'elle se trouvait simplement dans un titre, et que, dans la collation, ce titre, qui était l'œuvre personnelle du copiste, a été naturellement laissé de côté. La reproduction d'une telle faute dans le Grosbois, à la même place, précisément parce que cette faute, dans notre manuscrit, était le résultat d'une simple méprise, est un de ces faits, — et il y

1. Pages 24 et 25.

en a une foule de ce genre, — qui prouvent ce que nous avons avancé.

Mais en voici qui sont bien plus décisifs encore.

Le copiste du Grosbois, nous en avons fait l'observation plus haut[1], a souvent enchâssé entre deux fragments, même lorsque ces fragments appartenaient à des lettres différentes, une fin et un commencement de phrase appartenant au fragment qui précédait et à celui qui suivait. Cette faute, commise plusieurs fois, vient, nous l'avons dit, de ce que le copiste ne se reconnaissant pas, ou se reconnaissant mal, dans les indications qui lui avaient été données, et n'étant pas d'ailleurs guidé par la ponctuation, — qui fait, en général, totalement défaut dans notre manuscrit, comme dans les originaux, — avait pris le parti, lorsqu'il avait des doutes, de commencer sa transcription au commencement de la ligne en face de laquelle se trouvait le signe initial, et de la poursuivre jusqu'à la fin de celle où se trouvait le signe qui marquait le point où il devait s'arrêter. Or, dans tous ces cas, les bouts et les fins de ligne ajoutés sont des bouts et des fins de ligne de notre manuscrit, dans lequel se voient encore, plus ou moins fortement tracés au crayon, et presque toujours mis en marge, plusieurs des signes dont il vient d'être parlé[2].

1. Pages 12 et 13.

2. Ces signes, est-il besoin de le dire, sont une preuve de plus, et une preuve assurément très-puissante, de la parenté directe des deux copies; si nous ne les avons fait entrer que secondairement en ligne de compte, c'est parce que nous avons tenu à ne

Ces faits ne sont-ils pas absolument concluants ? En voici qui sont plus frappants encore.

Dans le nouveau manuscrit, pour des motifs divers, — faciles, dans chaque cas particulier, à deviner, — quelques passages ont été biffés, biffés avec grand soin, dans la pensée bien marquée d'en empêcher la lecture. Le nombre de ces passages est peu considérable. On n'en trouve que dans quatre lettres seulement, et ce n'est que dans une de ces lettres qu'ils ont une certaine étendue; partout ailleurs ils sont fort courts. Tout porte à croire que ces passages ont été effacés par la personne qui a fait la collation[1]. Dans tous les cas, le fait remonte certainement aux premiers temps du manuscrit; car le couteau du relieur a atteint l'un de ces passages ; et comme ils sont tous effacés de la même manière, et d'une façon très-caractérisée, qui indique que l'opération a été faite pour tous par la même main, l'ancienneté du fait se trouve ainsi établie à l'égard de tous. Tous ces passages, que nous sommes parvenu, à la longue, malgré le barbouillage épais qui les couvre, à déchiffrer bien complétement, appartiennent d'ailleurs certainement aux lettres au milieu desquelles ils se trouvent. Aucun doute n'est possible à cet égard, car l'un de ces passages figure dans les anciennes impressions, et leur place à tous est si bien marquée, que leur sup-

présenter que des preuves tirées du fond même des manuscrits et irrécusables : plusieurs de ces signes ont d'ailleurs, quoique tracés au crayon, un aspect de vétusté qui écarte par lui-même tout soupçon.

1. L'encre semble la même.

pression, en quelques endroits, rend inintelligible ce qui précède ou ce qui suit, et quelquefois l'un et l'autre.

Eh bien ! tous ces passages, effacés dans notre manuscrit, manquent, sans aucune exception, dans le Grosbois, dont le copiste, on se l'imagine aisément par ce qu'on sait du peu d'application qu'il mettait à son travail, ne s'est certes nullement donné le souci, — ce qu'il n'aurait pu faire d'ailleurs sans beaucoup de peine, — de lire, à travers le lourd griffonnage dont ils étaient couverts, les traits qu'on avait eu si grand désir de cacher. Il n'a même pris soin de signaler d'aucune façon ces suppressions, et s'est contenté de copier matériellement ce qui restait, même dans les cas où, par suite de ces fâcheux retranchements, — qui heureusement n'auront produit qu'un mal temporaire, — le texte se trouvait entièrement dénué de sens.

Les passages de ce genre les plus intéressants font partie de la belle lettre du 29 novembre 1679[1], dans laquelle Mme de Sévigné faisait à sa fille le récit des magnificences des noces de la fille aînée du marquis de Louvois, Madeleine-Charlotte le Tellier, avec le duc de la Roche-Guyon, petit-fils de la Rochefoucauld. Ces passages sont inédits. Ils se trouvent au milieu d'un fragment important, imprimé pour la première fois, d'après le Grosbois, dans l'édition des *Grands écrivains de la France*. Leur suppression a complétement corrompu ce fragment, de toute manière très-curieux,

1. Lettre 756 (VI, 101)

et l'a rendu totalement inintelligible[1] : on le trouvera rétabli dans notre recueil.

L'étroite parenté des deux manuscrits est donc bien pleinement démontrée, et personne, croyons-nous, n'hésitera à l'admettre : le nouveau manuscrit est le père du Grosbois.

Nous avons dit que ce point était très-important, et c'est pour ce motif que nous avons mis un soin tout particulier à le bien établir.

L'intérêt de ce rapport ne consiste pas uniquement, — ni même principalement, à nos yeux, — dans l'autorité qu'acquiert par là le nouveau manuscrit. Il est bien évident que l'authenticité du Grosbois, c'est-à-dire sa sincérité, sa véracité, — qualités qui n'excluent pas les erreurs et les méprises, — ayant été reconnue, ainsi qu'on l'a vu plus haut, par M. Monmerqué, et plus tard par M. Adolphe Regnier, et n'ayant pas trouvé, — ce qui était juste, — de contradicteurs, l'authenticité du nouveau manuscrit, ce dernier étant la source du premier, semble par là même suffisamment démontrée. Mais cette authenticité, sur laquelle nous nous étendrons plus loin, et dont nous tâcherons de bien préciser les caractères, l'étendue et le degré, résulte d'un ensemble de preuves telles, que, pour l'établir, nous n'aurons besoin, — sans d'ailleurs en méconnaître le grand prix, — d'invoquer, qu'à titre secondaire, les témoignages déjà émis en faveur du Grosbois, témoignages qui trouveront eux-

1. Les éditeurs eux-mêmes l'ont reconnu; voyez la note 61 de la lettre imprimée (VI, 113), et comparez au texte de cette dernière le fragment *restitué* inséré, à sa date, dans notre recueil.

mêmes dans la nouvelle découverte la plus éclatante confirmation.

L'intérêt principal du rapport qui nous occupe, celui qui nous touche le plus et qui justifie les longs développements que nous avons donnés à ce sujet, a trait, — le lecteur l'a deviné sans doute, — à la critique du texte des lettres de Mme de Sévigné, et à la conduite qui sera à tenir, à la règle qu'il conviendra d'observer, dans les nouvelles éditions à faire de ces lettres.

Le Grosbois n'étant qu'une copie, et une copie non-seulement très-incomplète, mais, il faut bien le dire, très-défectueuse de notre manuscrit, il ne devra en être tenu aucun compte, et les variantes qu'il peut offrir, — et il en offre beaucoup, — n'étant que des fautes plus ou moins grossières, dues à la négligence d'ignorants copistes[1], devront sans hésitation être laissées à l'écart. Et, en effet, parmi les leçons différentes des deux manuscrits, au nombre de plus de mille, que nous avons relevées, il n'y en a pas, nous pouvons l'affirmer, une seule de celles que fournit le Grosbois à laquelle on puisse raisonnablement accorder la préférence. Il serait donc sans utilité, et contraire à toute saine critique, de grossir les notes de variantes qui ne feraient que révéler les grossières méprises et les inepties de tout genre de copistes absolument illettrés et qui n'ont eu d'autre préoccupation que de terminer au plus vite

1. Nous disons *des copistes*, pour être parfaitement exact : on distingue en effet, dans le Grosbois, deux écritures différentes, assez semblables entre elles, mais qui cependant ne peuvent être confondues.

une tâche dont ils s'acquittaient avec aussi peu d'intelligence que de goût.

Peut-être nous fera-t-on ici un reproche, que nous nous sommes, nous pouvons le dire, adressé nous-même, mais qui n'a pas dû, on le reconnaîtra, nous arrêter.

Nos paroles ne tendent-elles pas, en effet, à enlever au manuscrit de Grosbois une gloire qu'à bien des égards il s'était justement acquise? La filiation que nous lui infligeons, au lieu d'être un honneur pour lui, n'est-elle pas une déchéance? N'est-ce pas la dépossession du fils que nous réclamons, au nom du père, et n'y a-t-il pas dans ce fait, après les services rendus par le premier, une sorte d'ingratitude? Le lecteur, nous en sommes sûr, a déjà répondu pour nous. Il s'agit ici d'une question de critique littéraire et rien de plus. Cette question est d'un grand intérêt, parce qu'elle se rapporte à l'un des chefs-d'œuvre les plus exquis de notre langue et à l'un de ceux qui ont malheureusement le plus souffert; cet intérêt domine tout. Aussi avons-nous la certitude que, bien loin de nous blâmer, ceux même qui ont mis tant de bonne grâce et d'empressement à nous confier le Grosbois, non-seulement nous excuseront d'avoir révélé ses défauts, mais seront les premiers à nous approuver, et à se réjouir que les fautes nombreuses que le fils a fait commettre puissent aujourd'hui être complétement réparées par le père.

Le manuscrit de Grosbois a eu le mérite de faire connaître le premier un grand nombre de passages qui

avant lui étaient complétement ignorés; il a eu aussi celui de permettre de rétablir, en bien des endroits, le véritable texte, et de provoquer d'utiles et savantes études, qui sans lui n'auraient pas été faites, et dont personne n'apprécie mieux que nous tout le prix. Voilà les honneurs qui lui restent, et que certes nous n'entendons nullement lui ravir : ils suffisent pour lui assurer un souvenir durable dans l'histoire littéraire d'un monument impérissable, déjà remplie d'incidents, et qui est loin encore, il est permis de l'espérer, d'avoir atteint son dernier, son plus heureux dénoûment.

§ 4.

Le nouveau manuscrit et le Grosbois et les premières impressions des lettres de Mme de Sévigné.

Après avoir montré le lien intime de parenté qui rattache le Grosbois au manuscrit nouvellement découvert, il semble naturel de rechercher si des rapports analogues n'existent pas entre les deux manuscrits, ou l'un d'eux, et les premières impressions des lettres de Mme de Sévigné. Cette recherche d'ailleurs ne sera pas sans utilité; elle nous fournira l'occasion de rectifier ou d'éclaircir quelques assertions inexactes ou obscures qui se sont produites, et nous permettra de préciser, mieux que nous n'avons pu le faire jusqu'à présent, l'époque où les deux manuscrits ont été faits :

elle nous fournira plus tard le moyen de lever, au moins en partie, le voile qui couvre leur origine.

Les impressions dont nous voulons parler, les seules dont nous ayons ici à tenir compte, sont celles que nous avons déjà mentionnées plus haut, savoir, l'édition de Troyes de 1725, la première édition de Rouen de 1726, l'édition de la Haye de la même année, et enfin les deux éditions du chevalier Marius de Perrin publiées en 1734-1737 et 1754[1].

Existe-t-il entre ces premières impressions, ou quelqu'une d'entre elles, et les deux manuscrits qui nous occupent un rapport direct de filiation, semblable à celui que nous avons constaté entre ces derniers ? Les deux manuscrits, ou au moins l'un des deux, a-t-il servi de base à quelqu'une de ces anciennes éditions et peut-il en être considéré comme la source ?

M. Monmerqué, dans la première joie de sa découverte, l'avait cru pour le Grosbois. Dans l'avertissement placé en tête du recueil de lettres inédites, — extraites la plupart de ce manuscrit, — publié en 1827, il s'exprimait en effet ainsi :

« Il est probable que ce manuscrit (le Grosbois) est celui que l'abbé de Bussy avait envoyé à son frère, et que c'est le même volume qui, s'étant égaré après la mort de ce dernier, fut donné par M. de Clémencé à l'abbé d'Amfreville. *Il aura servi pour les éditions de* 1726, et il sera ensuite tombé en la possession des auteurs de M. le marquis de Grosbois, qui habitaient la Bourgogne[2]. »

1. Voyez, sur toutes ces éditions, la *Notice bibliographique* qui accompagne la *Table générale des sources*, tome XI, p. 434 et suivantes.

2. *Lettres inédites* de Mme de Sévigné, Paris, Blaise, 1827, p. VIII.

Dans la notice, déjà plusieurs fois citée, qui se trouve en tête de l'édition de 1818-1819, et à laquelle renvoie, en cet endroit, l'avertissement d'où est extrait le passage qui précède, M. Monmerqué avait admis que l'édition de Rouen, — comme l'indiquaient des documents intéressants, publiés dans le numéro du *Mercure de France* du mois de mai 1726[1], — avait été faite au moyen d'une copie qui avait appartenu au comte de Bussy-Rabutin, fils aîné de l'auteur des *Mémoires*, et qui, d'après M. Monmerqué, lui aurait été envoyée par son frère l'abbé de Bussy. M. Monmerqué pensait en même temps, à cette époque (en 1818), que l'abbé de Bussy, — devenu évêque de Luçon, — avait directement fourni les éléments de l'édition de la Haye, qui avait suivi de près l'édition de Rouen, et qu'il en avait dirigé ou au moins approuvé l'impression :

« Dans ce cas, — disait-il dans sa notice[2], — .... aussitôt que l'édition de Rouen aurait été mise en vente, l'évêque de Luçon aurait fait imprimer la sienne à la Haye, et y aurait joint quelques fragments qu'il avait négligé de réunir à la copie de son frère. »

La découverte du manuscrit de Grosbois avait modifié, dans une certaine mesure, ces premières appréciations,

1. Voyez ces documents, notamment la lettre de l'abbé d'Amfreville et la lettre de Thiriot, dans la *Notice bibliographique* placée à la suite de la *Table générale des sources*, tome XI, p. 436 et suivantes.

2. Édition de 1818-1819, tome I, p. 23; édition des *Grands écrivains de la France*, tome XI, p. 505.

et M. Monmerqué pensait maintenant (en 1827), on l'a vu plus haut, qu'une seule et même copie avait servi de base aux deux éditions de 1726, et que cette copie n'était autre précisément que le volume conservé dans la bibliothèque du château de Grosbois.

Dans la dernière édition, publiée sous le nom de M. Monmerqué, par les soins et sous la savante direction de M. Adolphe Regnier, — dans l'édition des *Grands écrivains de la France*, — ces conjectures ont subi de nouvelles modifications :

« Il se pourrait, — porte la nouvelle *Notice bibliographique*, placée à la suite de la *Table générale des sources*, — que ce manuscrit (le Grosbois) fût, *nous ne disons pas l'original du choix de lettres et d'extraits que Mme de Simiane avait fait faire pour son cousin le comte de Bussy*, *mais une des copies prises sur ce choix*. Au reste, en supposant même qu'il n'y eût eu qu'un seul choix original, et que toutes les copies, *ce qui est difficile à croire*, fussent à peu près identiques avec ce choix, les différences qui se remarquent, quant à l'ordre et à d'autres égards, entre cet ancien texte écrit et les premières impressions pourraient bien être le fait des éditeurs ; et si le nombre des morceaux n'est pas le même, s'il y a dans le manuscrit comparé aux imprimés *quelques petites lacunes*, et des lacunes bien plus grandes dans les imprimés comparés au manuscrit, cela peut venir de ce que d'une part le copiste et de l'autre les éditeurs n'ont pas tout pris et ont fait des *omissions*, l'un plus, l'autre moins[1]. »

Ici, on n'est plus, à beaucoup près, aussi affirmatif; si on n'abandonne pas complétement les conjectures de M. Monmerqué, on indique suffisamment qu'on y a

1. Tome XI, p. 431 et 432.

peu de confiance. On reste dans un vague un peu obscur, et même, s'il est permis de le dire, un peu confus. Mais si la vérité n'éclate pas nette et précise, si même l'exactitude laisse en quelques points à désirer, il est certain cependant que la lumière tend à se faire, et qu'on a déjà le soupçon de la réalité, qu'il sera peut-être possible aujourd'hui de dégager un peu plus complétement des obscurités qui l'enveloppent.

Il nous paraît certain, d'abord, que ni le Grosbois ni le nouveau manuscrit n'ont servi, ni directement ni même indirectement, — par des copies ou des extraits qu'on en aurait tirés, — à faire aucune des anciennes éditions des lettres de Mme de Sévigné, pas plus les impressions de 1725 et de 1726 que les éditions publiées plus tard par le chevalier de Perrin.

On en sera convaincu, sans être obligé de se livrer à un long examen, si on veut bien observer, — ce qui est facile en jetant les yeux sur la précieuse *Table des sources* qui accompagne la dernière édition[1], — que près de la moitié des lettres qui figurent dans les impressions de 1725 et de 1726, et un plus grand nombre encore de celles que Perrin a insérées dans ses deux éditions, ne se trouvent aucunement dans le Grosbois, qui, d'un autre côté, en contient un assez grand nombre, — entières ou représentées seulement par des fragments, — dont les premières impressions et même les éditions de Perrin n'ont reproduit aucune partie. Et ce qui est vrai à l'égard du Grosbois, est vrai égale-

1. Tome XI, p. 341 et suivantes.

ment, sauf naturellement des différences dans les proportions, à l'égard du nouveau manuscrit.

Comment croire à un rapport de parenté entre des recueils qui diffèrent si notablement par leur contenu? Ce ne sont pas, en effet, simplement *quelques petites lacunes*, *quelques omissions*, ce sont des éléments importants par le nombre et l'étendue qui figurent de chaque côté, sans se retrouver dans l'autre. Et les pièces même qui se trouvent à la fois dans les anciennes impressions et dans les deux manuscrits présentent dans leur texte, quand on compare les diverses sources, des dissemblances qui écartent l'idée d'un semblable rapport, dont l'examen le plus attentif ne découvre d'ailleurs nulle part aucun indice précis, ce qui serait bien extraordinaire si un tel rapport existait réellement : les indices de ce genre ne nous ont pas fait défaut pour établir avec certitude la parenté du Grosbois et du nouveau manuscrit.

Ce qui a induit, semble-t-il, en erreur M. Monmerqué, c'est la présence en tête du manuscrit de Grosbois des deux pièces, — l'*Avant-propos* et la *Lettre d'envoi*, — qui ont servi à faire les préfaces, dites *de M. de Bussy*, qui figurent en tête des éditions de Rouen et de la Haye. De la similitude des premières pièces on a conclu trop facilement à une similitude générale qui n'existait pas. La présence des deux pièces, en tête du manuscrit de Grosbois, s'explique d'ailleurs facilement, aujourd'hui qu'on connaît l'origine de ce dernier. Ces deux pièces devaient tout naturellement se trouver en tête de tous les recueils manuscrits des lettres de

Mme de Sévigné à sa fille qui furent faits avant les premières impressions. Tous ces recueils, en effet, nous le verrons[1], avaient une source commune, et ceux, s'il en a existé, qui n'avaient pas été directement faits par les ordres et sous la direction de Mme de Simiane et de l'abbé de Bussy étaient le résultat de communications plus ou moins étendues faites par eux, communications dans lesquelles l'*Avant-propos* et la *Lettre d'envoi*, destinés à servir d'introduction à la correspondance, ne devaient pas évidemment être oubliés.

Les deux manuscrits sont donc restés, nous n'en faisons quant à nous aucun doute pour l'un comme pour l'autre, complétement étrangers, par eux-mêmes ou par des copies qu'on en aurait tirées, aux diverses impressions des lettres de Mme de Sévigné, publiées dans le courant du dix-huitième siècle. Ces impressions vont néanmoins nous servir, en nous aidant d'autres circonstances, à fixer d'une manière assez précise l'époque où les deux recueils ont été composés.

Si les deux manuscrits, en effet, n'ont pas servi à faire les premières impressions, il n'en est pas moins certain qu'ils sont antérieurs à ces dernières. C'est ce que MM. Monmerqué et Regnier ont admis sans hésitation pour le Grosbois[2], et ce qu'on aura moins de peine encore à admettre pour le nouveau manuscrit, d'où ce dernier a été tiré. L'écriture des deux manuscrits, la reliure qui les couvre, tout leur aspect exté-

1. Voyez plus loin, p. 70 et suivantes.
2. Voyez la *Notice bibliographique*, tome XI, p. 431, et *Lettres inédites*, 1827, Avertissement, p. VIII.

rieur, en un mot, prouve déjà le fait, et suffirait pour le mettre hors de doute. Mais le contenu même des deux copies fournit un témoignage assuré de leur antériorité; et cela est surtout vrai du nouveau manuscrit, fait avec un soin qu'on ne peut méconnaître. Comment s'expliquer, si ce dernier n'avait pas précédé toutes les impressions, la présence dans ce recueil d'une partie des textes imprimés et l'absence des autres? Celui qui a recueilli avec tant de zèle les pièces dont le manuscrit se compose devait, ou laisser en dehors toutes les lettres déjà publiées, ou, pour rendre sa collection aussi complète que possible, les admettre toutes. On chercherait d'ailleurs vainement dans les deux copies un signe quelconque qui puisse donner lieu de penser que les premières impressions sont antérieures. Le texte des deux manuscrits se distingue, au contraire, par ce caractère bien marqué, qu'on n'y rencontre aucune des altérations, aucun des déformements qui se trouvent déjà dans les premières éditions.

Les deux copies sont donc antérieures à l'année 1725, où parut l'édition de Troyes, ou tout au moins, si on ne veut pas tenir compte de cette dernière, à l'année 1726, où furent publiées, avec beaucoup plus de retentissement, les éditions, déjà plus étendues, de Rouen et de la Haye, dont la première fut réimprimée deux fois encore dans cette même année. Nous montrerons plus loin[1] qu'il est même très-probable que les deux manuscrits sont antérieurs à l'année 1724.

1 Voyez plus bas, p. 72 et suivantes.

Il est certain, d'un autre côté, nous allons facilement l'établir, que les deux manuscrits sont postérieurs à l'année 1714. — L'*Avant-propos*, qui se trouve en tête des deux copies, et dont il a été déjà si souvent parlé, se termine, en effet, ainsi :

« Il est juste d'apprendre que Pauline, dont Mme de Sévigné pensait si avantageusement dès sa plus tendre jeunesse, est la même marquise de Simiane à qui l'ami lecteur est redevable des moments agréables qu'il va passer dans la lecture des lettres de Madame sa grand'mère, et que c'est tout ce qui nous reste de la branche de Rabutin-Chantal, de la maison de Sévigné et du dernier mariage du comte de Grignan, *unique héritière des agréments et des biens de ces trois maisons et du baron de la Garde, dont il est tant parlé dans ces lettres.* »

Il résulte clairement de ce passage qu'à l'époque où l'*Avant-propos* a été écrit, et antérieurement par conséquent à celle où les deux manuscrits ont été faits, non-seulement Mme de Sévigné et Mme de Grignan, mais encore Charles de Sévigné, M. de la Garde et le comte de Grignan étaient décédés. On pourrait même être tenté d'en conclure qu'à cette époque tous les frères du comte de Grignan avaient déjà cessé d'exister, puisque l'auteur de l'*Avant-propos* représente Mme de Simiane comme unique héritière des biens de la maison de Grignan. Mais Louis-Joseph de Grignan, celui qui fut d'abord le *bel abbé*, et qui nommé par la suite évêque d'Évreux devint plus tard évêque de Carcassonne, le seul des frères du comte de Grignan qui lui survécut, ne mourut qu'en 1722. Il faudrait donc admettre que l'*Avant-propos* et les deux manuscrits sont postérieurs à cette date, conséquence inadmissible,

car nous verrons, dans le paragraphe suivant, que l'*Avant-propos* était déjà certainement composé en 1719, année de la mort du fils aîné de Bussy-Rabutin. La contradiction apparente, qui ressort du rapprochement des deux dates que nous venons de rapporter, disparaîtra, si on veut bien observer que l'auteur de l'*Avant-propos* a cru pouvoir représenter Mme de Simiane comme unique héritière de la maison de Grignan, quoique l'évêque de Carcassonne fût encore vivant, ce dernier n'étant pas appelé à perpétuer la famille et ses biens devant naturellement être recueillis par sa nièce.

Ce qui résulte, sans aucune obscurité, du passage rapporté plus haut, c'est que Charles de Sévigné, M. de la Garde et le comte de Grignan étaient tous trois décédés lorsque les deux manuscrits ont été faits. Or, on sait que Charles de Sévigné est mort le 26 mars 1713; M. de la Garde, la même année[1]; le vieux comte de Grignan, un peu plus tard encore, le 31 décembre 1714. Les deux manuscrits sont donc postérieurs, comme nous l'avions annoncé, à l'année 1714 : ils ont été faits pendant le court intervalle de temps qui s'est écoulé entre la mort du comte de Grignan et les premières impressions des lettres de Mme de Sévigné (1715 à 1725), et vraisemblablement même avant la nomination de l'abbé de Bussy à l'évêché de Luçon (17 octobre 1723), ainsi qu'on le verra dans le paragraphe suivant.

1. Voyez l'*Essai historique sur les Adhémar*, etc., par l'abbé Nadal, Valence, 1858, in-8°, p. 147. Le baron de la Garde avait institué Mme de Simiane sa légataire universelle.

§ 5.

Autres recueils manuscrits des lettres de Mme de Sévigné. Comment ces recueils ont été faits et à quelle époque.

Antérieurs aux premières impressions des lettres de Mme de Sévigné, le nouveau manuscrit et le Grosbois, on vient de le voir, sont restés étrangers à la publication de ces dernières. Mais à l'aide de quels manuscrits ces impressions ont-elles été faites? Des copies d'un même recueil ont-elles servi à les faire toutes, ou y a-t-il eu plusieurs recueils différents, et quelle est leur source, quelle est leur origine? Quels rapports d'ailleurs existe-t-il entre ces recueils et les deux manuscrits parvenus jusqu'à nous?

Ces questions sont obscures et resteront telles probablement longtemps encore. Sans prétendre aucunement résoudre, d'une manière satisfaisante, dans toutes ses parties, le difficile problème qu'elles soulèvent, nous croyons qu'il est possible, dès aujourd'hui, d'en élucider quelques points, mieux qu'ils ne l'ont été jusqu'à présent, et de mettre sur la voie pour une solution plus complète, réservée peut-être à l'avenir. C'est ce que nous allons tenter de faire. Cette recherche formera le complément naturel de celles qui précèdent; elle nous permettra d'ajouter quelques éléments de plus aux notions que nous avons déjà données sur le nouveau manuscrit et sur le Grosbois.

Un premier point, sur lequel il est utile d'être bien fixé, et qui a inspiré jusqu'à ce jour des doutes assez sérieux, malgré les efforts réitérés qu'on a faits pour l'éclaircir, est celui de savoir qui est le véritable auteur de l'avant-propos qui se lit en tête de nos deux manuscrits et qu'on retrouve, sous le titre de *Préface de Monsieur de Bussy*, accompagné de la lettre d'envoi de la marquise de Simiane, dans les éditions de Rouen et de la Haye, et dans toutes celles auxquelles ces dernières ont servi de modèles[1].

Rien, en effet, ni dans le nouveau manuscrit ni dans

1. L'édition de Rouen (nº 2 de la *Notice bibliographique*, tome XI, p. 435) a servi de type à deux réimpressions faites la même année (nºs 3 et 4, *id.*, p. 436). L'édition de la Haye (nº 5, *id.*, p. 440) n'a pas été réimprimée en entier. Les éditions de 1728 et de 1733, en trois volumes in-12 (nºs 6 et 7, *id.*, p. 441 et 442) sont des éditions *mixtes*, qui reproduisent d'abord intégralement le texte de l'édition de Rouen, et qui, à la suite, le tout rangé sous une seule série de numéros, donnent les lettres qui se trouvaient en plus dans l'édition de la Haye, et en outre, un certain nombre de lettres qui se trouvaient déjà dans l'édition de Rouen, mais que l'édition hollandaise avait publiées avec plus d'étendue. Cela explique comment le nombre des lettres paraît plus considérable dans ces éditions mixtes que dans les impressions originales qui leur ont servi de modèles. La différence vient uniquement de ce que dans ces éditions plusieurs lettres figurent deux fois, sans qu'on ait pris soin d'ailleurs d'en avertir le lecteur. C'est ainsi, par exemple, que la lettre du 18 février 1671 figure une première fois sous le nº 1 (texte de l'édition de Rouen) et une seconde fois sous le nº 138 (texte de l'édition de la Haye), et ainsi de plusieurs autres. En définitive, l'*Avant-propos* et la *Lettre d'envoi*, sous forme de *Préface*, se trouvent dans toutes les éditions de 1726 et dans les éditions de 1728 et de 1733, et pour ces pièces préliminaires, c'est l'édition de Rouen qui a servi de modèle à toutes les impressions autres que l'édition de la Haye.

le Grosbois, n'indique, d'une manière positive et directe, par qui cet avant-propos a été composé. Mais la *note*, sous forme de titre[1], qui le suit immédiatement dans notre manuscrit, — note qui précède et annonce la *Lettre d'envoi*, et qui est ainsi conçue : « Madame de Simiane envoyant à Monsieur de Bussy quantité de lettres de Madame de Sévigné sa grand'mère, il y trouva ce qui suit.... », — induit si naturellement à penser que l'auteur de l'*Avant-propos* n'est autre que celui à qui la *Lettre d'envoi* et le recueil qui l'accompagnait avaient été adressés, c'est-à-dire *Monsieur de Bussy*, qu'on s'explique sans peine que les éditeurs de Rouen et de la Haye, — qui avaient entre les mains, il y a tout lieu de le croire, des manuscrits en tête desquels figuraient les mêmes pièces et la même indication, ou quelque indication analogue, — n'aient pas hésité à faire de l'*Avant-propos* l'usage que l'on sait et à le faire paraître sous le titre de *Préface de Monsienr de Bussy*.

Cette attribution n'était pourtant qu'une conjecture, à moins qu'on ne suppose, — comme l'avait fait M. Monmerqué, — que l'auteur de l'*Avant-propos* avait pris une participation directe aux éditions, ou au moins à l'une des éditions, où se trouve cette attribution. Mais sans croire à cette participation, qui nous paraît manquer de fondement, et que nous réfuterons plus loin[2], nous pensons qu'il y a toute raison d'admettre, comme l'ont fait sans difficulté les éditeurs de Rouen et de la Haye,

1. Voyez plus haut, p. 24.
2. Voyez plus bas, p. 73 et suivantes.

que l'auteur de l'*Avant-propos* est la personne à qui avait été adressée la *Lettre d'envoi*, en un mot *Monsieur de Bussy*, cousin de Mme de Simiane.

Mais Pauline de Grignan, marquise de Simiane, avait, à l'époque où elle écrivit sa lettre, deux cousins portant l'un et l'autre le nom de Bussy.

Ces deux cousins étaient les deux fils de Roger de Rabutin, comte de Bussy, l'auteur des *Mémoires*, le correspondant de Mme de Sévigné, mort quelques années avant cette dernière, le 9 avril 1693.

L'aîné de ces fils, Amé-Nicolas de Rabutin, avait suivi comme son père, mais avec moins d'éclat et aussi peu de bonheur que ce dernier, la carrière des armes. Il avait pris à la cour, dans sa jeunesse, le titre de *marquis* qu'on lui donnait également dans sa famille. Mais prit-il au décès de son père le titre de *comte*, que portait ce dernier, ou conserva-t-il le titre plus brillant dont, à l'exemple de bien d'autres, il s'était paré? On peut avoir des doutes à cet égard, et ces doutes ont servi à jeter de l'obscurité et un peu de confusion sur la question qui nous occupe : nous y reviendrons bientôt. A quelle époque est mort Amé-Nicolas de Rabutin? M. Monmerqué et les derniers éditeurs l'ignoraient, ils en expriment le regret. Cette époque est, en effet, utile à connaître : nous la fixerons plus loin.

Le second fils, Roger-Celse-Michel de Rabutin, entra de bonne heure dans l'Église. Pourvu très-jeune d'un prieuré et d'une abbaye, et plus tard, en 1707, du doyenné de l'église collégiale de Tarascon, attaché pendant plusieurs années, comme vicaire général, à

l'archevêché d'Arles, nommé en 1723 évêque de Luçon, il prit l'année suivante possession de son siége[1], eut une vie assez mondaine, fut l'ami de Voltaire, qui a célébré son esprit, fut élu à l'Académie française en 1733, et mourut d'apoplexie à Paris en 1736. Avant son élévation à la dignité d'évêque, on le désignait sous le nom de *l'abbé de Bussy* ou de *Monsieur de Bussy*, sans joindre au nom, suivant l'usage observé à l'égard des membres du clergé et surtout du clergé inférieur, aucun titre de noblesse.

Auquel des deux cousins la marquise de Simiane adressa-t-elle sa lettre et le recueil qu'elle avait préparé, dont l'envoi s'y trouvait annoncé ? Là est la difficulté, et là aussi est le doute.

On a cru fort longtemps que l'envoi avait été fait au fils aîné de Bussy-Rabutin, à Amé-Nicolas de Rabutin, devenu comte de Bussy par la mort de son père. Cette opinion trouvait son appui, et, à ce qu'il semble, sa démonstration, dans les énonciations contenues dans les pièces du débat auquel donna lieu la publication de l'édition de Rouen, faite par Thiriot, et aussi et principalement dans l'inscription suivante, mise par cet éditeur en tête de la *Lettre d'envoi :*

« LETTRE DE MADAME LA MARQUISE DE SIMIANE A MONSIEUR LE *comte* DE BUSSY, EN LUI ENVOYANT LE CHOIX QU'ELLE AVOIT FAIT DES LETTRES DE MADAME DE SÉVIGNÉ. »

La qualification de *comte*, donnée dans cette inscription à celui des deux cousins auquel l'envoi avait été

1. *Gallia christiana*, tome XII, p. 685.

fait, ne désignait-elle pas clairement Amé-Nicolas de Rabutin, et pouvait-elle s'appliquer à un autre qu'à lui?

M. Monmerqué a le premier, — dans la notice, déjà souvent citée, jointe à l'édition de 1818-1819, — élevé des doutes sur ce point, et exprimé l'avis que, malgré les apparences, c'était vraisemblablement à l'abbé de Bussy, et non à son frère, que l'envoi avait été fait. Il pensait que le titre de *comte*, dans l'inscription qui vient d'être rapportée, s'appliquait, non comme on l'avait cru, au fils aîné, qui avait dû conserver le titre de marquis, supérieur à celui laissé par son père, mais au frère cadet, à l'abbé de Bussy, qui trouvant le titre de *comte* vacant avait dû le prendre.

Cette explication, il faut bien le dire, n'était pas complétement satisfaisante et ne semblait pas bien sûre; et il était d'autant plus permis de conserver des doutes à cet égard, que l'ignorance où l'on était sur l'époque de la mort du fils aîné de Bussy-Rabutin ne permettait pas d'apprécier avec certitude la valeur des énonciations employées à résoudre la question.

Nous avons été assez heureux pour trouver l'indication précise de l'époque qu'on regrettait avec raison de ne pas connaître[1], et nous l'avons trouvée tout près de nous, dans deux auteurs bourguignons, exacts et bien renseignés, Courtépée[2] et Papillon[3]. Tous les deux

1. Voyez la *Notice bibliographique* de M. Monmerqué, tome XI, p. 499, et la *Notice bibliographique* jointe à l'édition des *Grands écrivains de la France*, tome XI, p. 437, note 1.

2. *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*, 2e édition, tome IV, p. 257.

3. *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, tome II, p. 182.

nous apprennent que Amé-Nicolas de Rabutin est mort en 1719, et le premier, plus précis encore, fixe même le mois et le jour du décès. Il s'exprime ainsi :

« Amé-Nicolas Rabutin, par son testament de 1719, veut que par sa femme Charlotte de Sennevoy-Balot, ou par ceux qui jouiront de cette terre (le domaine de Bussy), soient distribuées cent livres de pain par semaine aux pauvres de Bussy, à la porte de l'église, assignées sur les revenus de cette terre. Ce bon seigneur *mourut le 21 août de la même année*, et sa fondation s'exécute. »

Le fils aîné de Bussy-Rabutin est donc mort le 21 août 1719, vingt-six ans après son père, dix-sept ans avant son frère, l'évêque de Luçon, l'ancien abbé de Bussy.

Ceci posé, il va nous être possible, en nous attachant aux énonciations les plus dignes de foi, de résoudre, presque avec certitude, la question qui nous occupe et d'expliquer d'une manière satisfaisante les énonciations qui peuvent paraître contraires.

C'est au second fils de Bussy-Rabutin, comme l'avait présumé avec sagacité M. Monmerqué, et non à l'aîné, comme on l'avait cru si longtemps, que la marquise de Simiane a adressé le premier recueil qu'elle avait pris soin de faire des lettres de sa grand'mère, en y joignant la lettre d'envoi dont il a été si souvent parlé.

Nous trouvons la preuve de ce fait dans les énonciations précises et parfaitement conformes des deux manuscrits, énonciations qui méritent toute confiance et que confirment presque partout les énonciations qui se trouvent ailleurs.

Les deux manuscrits parlent, en effet, l'un et l'autre d'un envoi de lettres, non au *comte* ou au *marquis* de Bussy, mais simplement à *Monsieur de Bussy*, qualification qui convenait parfaitement, on l'a vu, à l'abbé de Bussy, non promu encore à l'évêché de Luçon, et qui comme prêtre ne devait prendre aucun titre de noblesse, mais qui n'aurait pu, au contraire, d'aucune manière, convenir à son frère aîné, dont la vanité se serait certes mal accommodée de cette absence de tout titre devant son nom, alors qu'on suppose qu'il avait le choix entre le titre de *marquis* et celui de *comte*.

Dans l'édition de la Haye, — celle précisément que M. Monmerqué, à tort d'ailleurs, nous le verrons, supposait avoir été faite sous l'inspiration et d'après les communications de l'évêque de Luçon, — le nom de Bussy se trouve répété trois fois, désignant partout la même personne, et toujours et partout, comme dans les deux manuscrits, il est question de *Monsieur de Bussy* et nullement du *comte* ou du *marquis* de Bussy.

Seule, l'édition de Rouen[1], après avoir, en tête de la préface, mis le nom simplement, comme il se trouve dans les manuscrits, sans aucune addition de titre de noblesse, le fait précéder, dans l'inscription mise en tête de la *Lettre d'envoi*, du titre de *comte*.

Et c'est ce *titre*, malencontreusement ajouté par

1. Et toutes celles naturellement faites plus tard sur son modèle, ce qui comprend, pour la partie qui nous occupe, non-seulement les deux réimpressions de 1726 (les nos 3 et 4 de la *Notice bibliographique*), mais encore les éditions de 1728 et de 1733, faites pour partie avec l'édition de la Haye. Voyez plus haut, p. 52, note 1.

l'éditeur, qui a été cause de la méprise justement soupçonnée par M. Monmerqué, et qui a fait croire que l'auteur de l'*Avant-propos* était le fils aîné de Bussy-Rabutin.

Mais cette indication isolée et fautive, — qu'il sera d'ailleurs facile d'expliquer, — ne saurait prévaloir contre les témoignages précis et uniformes des deux manuscrits et de l'édition de la Haye.

Et si à ces témoignages on ajoute que l'abbé de Bussy, à l'époque où le *recueil*, la *Lettre d'envoi* et l'*Avant-propos* furent faits, habitait la Provence, qu'il se trouvait ainsi dans le voisinage de sa cousine, établie dans la même province[1], qu'il pouvait par conséquent et devait avoir avec elle de fréquents rapports, qui sont d'ailleurs attestés par la correspondance[2], et qui expliquent de la manière la plus naturelle l'espèce de concert qui semble avoir présidé à la formation du recueil et à la rédaction des deux pièces préliminaires; — si on ajoute encore que l'abbé de Bussy avait des goûts littéraires, qui, joints à la parenté, le rendaient tout à fait digne de la communication dont l'honora sa cou-

1. Le marquis de Simiane, premier gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans, avait succédé au comte de Grignan, comme lieutenant général de Provence, et Mme de Simiane résidait habituellement à Aix avec son mari. M. de Simiane mourut en 1818 (Saint-Simon, XV, 268). Mme de Simiane fut nommée en 1820 pour accompagner à Modène Mlle de Valois; mais elle tomba malade en route de la petite vérole et ne put accomplir le voyage (Dangeau, 12 avril 1720); elle retourna en Provence « et n'en revint plus » (Saint-Simon, XVII, 411).

2. Voyez plus loin, p. 73, note 1, un passage de la lettre du 3 décembre 1736, de Mme de Simiane à M. d'Héricourt.

sine ; — si on observe que le frère aîné, au contraire, était éloigné[1], qu'il n'avait hérité qu'à un degré bien moindre que le cadet de l'esprit fin et délicat des Rabutin, et que, vieux avant l'âge et déjà près de l'époque de sa mort, il était certainement, à tous égards, moins en état que son frère de concourir à l'œuvre que sa cousine avait eu l'heureuse idée d'entreprendre ; — si on réunit, disons-nous, toutes ces considérations et si on les ajoute à la preuve si puissante qui résulte des énonciations uniformes dont nous avons démontré plus haut la portée, pourra-t-on conserver quelque doute ?

C'est donc à Roger-Celse-Michel de Rabutin, alors encore simple abbé de Bussy, que fut adressé le premier recueil de lettres de Mme de Sévigné préparé par Mme de Simiane, et c'est à lui par conséquent qu'il est naturel d'attribuer l'avant-propos qui se lit en tête du nouveau manuscrit et du Grosbois, et qui a servi à faire les préfaces des éditions de Rouen et de la Haye.

Il reste cependant à expliquer pourquoi dans l'édition de Rouen on a donné le titre de *comte* à celui que les manuscrits et l'édition de la Haye désignent simplement sous le nom de *Monsieur de Bussy*.

M. Monmerqué, à qui ce fait laissait, sur la question qui nous occupe, des doutes dans l'esprit, avait cru pouvoir l'expliquer, on l'a vu plus haut, en disant

1. A l'époque où fut fait le recueil annoncé dans la *Lettre d'envoi*, Amé-Nicolas de Rabutin habitait la Bourgogne. Il avait sa résidence habituelle au château de Bussy.

que le fils aîné de Bussy-Rabutin avait sans doute continué de porter après la mort de son père le titre de *marquis*, qu'il portait notoirement auparavant, et que l'abbé de Bussy avait dû prendre alors le titre de *comte*, devenu vacant, et que ce titre avait pu, par conséquent, très-naturellement lui être attribué par l'éditeur. Mais cette explication, peu vraisemblable en elle-même et que rien ne justifie, car aucun témoignage n'indique que l'abbé de Bussy ait pris avant la mort de son frère le titre de *comte*, est formellement démentie par l'étude attentive des faits, qui prouvent avec évidence, on le verra bientôt, que c'est Amé-Nicolas de Rabutin, et non son frère, l'évêque de Luçon, que l'éditeur de Rouen a eu la pensée de désigner, sous le nom de *comte de Bussy*.

Dans la notice insérée dans l'édition des *Grands écrivains de la France* on paraît avoir abandonné cette explication. On en indique une autre. On donne à entendre que l'attribution du titre de *comte* à celui des deux frères auquel Mme de Simiane avait adressé sa lettre d'envoi et le recueil qui l'accompagnait, était due à l'évêque de Luçon, désireux sans doute de ne pas être compromis par des publications qu'il supposait, non sans raison, pouvoir soulever des plaintes, et qui trouva commode « de se faire substituer son aîné » comme auteur de l'avant-propos, c'est-à-dire de la *Préface*[1]. Mais cette explication est inadmissible, car elle suppose, de la part de l'évêque de Luçon, une

1. Voyez la *Notice bibliographique*, p. 437, note 1.

participation aux éditions de 1726 que rien ne démontre et que tout au contraire semble devoir faire repousser, comme nous le démontrerons plus loin. Il est d'ailleurs à remarquer que le titre de *comte* ne se trouve que dans l'édition de Rouen, celle à laquelle M. Monmerqué admettait que Roger-Celse-Michel de Rabutin était resté étranger, et qu'il n'est nulle part dans l'édition de la Haye, qu'on supposait plus particulièrement, au contraire, avoir été faite sous l'inspiration et d'après les communications de ce dernier.

La véritable explication se trouve dans les faits qui ont précédé et préparé l'édition où se trouve cette maleneontreuse addition, et c'est là uniquement qu'il faut la chercher.

L'édition de Rouen a été faite,— cela résulte de déclarations précises, qui ont un caractère de sincérité indéniable, — au moyen d'un manuscrit qui avait appartenu au fils aîné de Bussy-Rabutin et qui, perdu à la mort de ce dernier, avait passé successivement entre les mains de M. de Clémencé, de l'abbé d'Amfreville, et enfin de Thiriot, qui s'en servit pour faire ladite édition.

Le *Mercure de France*, dans le numéro du mois de mai 1726, presque au lendemain de la publication, s'exprimait en effet ainsi, au sujet de cette édition :

« On a su que c'est M. Thiriot qui a donné ces lettres au public.... Les personnes considérables qui tiennent à Mme de Sévigné par la parenté ou par l'alliance, ont souffert impatiemment que l'on ait pu penser qu'elles eussent la moindre part à cette édition, qui a été faite sur un manuscrit *perdu à*

la mort du feu comte de Bussy et tombé il y a plus de deux ans entre les mains de M. l'abbé d'Amfreville, par M. de Clémencé[1]. »

On avait conservé quelques doutes sur l'exactitude et la portée de ces déclarations si précises, parce qu'on ignorait l'époque de la mort du fils aîné de Bussy-Rabutin. Aujourd'hui que la date de cette mort est connue, ces doutes n'ont plus aucune raison d'être. Il est de toute évidence que celui qu'on désigne ici sous le nom de *feu le comte de Bussy*, c'est Amé-Nicolas de Rabutin, décédé le 21 août 1719, et qu'il n'y a aucune équivoque possible à cet égard, le second fils, l'évêque de Luçon, l'ancien abbé de Bussy, n'étant mort qu'en 1736. Et qu'on remarque que le passage que nous venons de rapporter prouve clairement que Amé-Nicolas de Rabutin avait pris, après la mort de son père, et qu'on lui donnait depuis cette époque, dans la société, le titre de *comte*, moins brillant peut-être, mais d'une légitimité plus certaine que celui dont il s'était paré dans sa jeunesse.

On n'a aucune peine d'ailleurs à comprendre que le manuscrit qui a servi à faire l'édition de Rouen ait appartenu au comte de Bussy, — c'est sous ce nom que nous désignerons désormais le fils aîné de Bussy-Rabutin, — et qu'il se soit trouvé, à sa mort, dans sa succession : il lui avait été donné, selon toute vraisemblance, par son frère, comme le supposait d'ailleurs M. Monmerqué[2].

1. Voyez la *Notice bibliographique*, tome XI, p. 436 et 437.
2. Voyez plus haut, p. 43.

Ceci posé, n'est-il pas tout naturel de penser que Thiriot, connaissant la provenance du manuscrit qui lui avait été remis par l'abbé d'Amfreville, en a inféré, sans plus ample examen, que c'était au *comte*, entre les mains duquel il s'était trouvé, que le recueil avait été adressé, et que c'est d'après cette idée, dont il ne s'est nullement donné la peine de vérifier l'exactitude, qu'il a, dans son édition, sans y attacher d'ailleurs grande importance, donné le titre de *comte*, pour mieux le désigner, à celui des deux cousins de la marquise de Simiane auquel il supposait que cette dame avait adressé son recueil[1] ?

Mais examinons maintenant de plus près ce que pouvait être ce manuscrit, qui, perdu à la mort du comte de Bussy et parvenu aux mains de Thiriot, servit à ce dernier à faire l'édition de Rouen.

Un rapprochement intéressant va peut-être nous l'apprendre.

1. Si on supposait que Thiriot savait que la lettre d'envoi et le recueil avaient été adressés à l'abbé de Bussy, on pourrait expliquer le titre de *comte* mis par lui devant le nom du destinataire, en observant qu'à l'époque où l'édition de Rouen fut faite, l'ancien abbé de Bussy, maintenant évêque de Luçon, était bien réellement *comte de Bussy*. Il l'était devenu par la mort de son frère, en 1719 (*Per fratris natu majoris obitum factus et ipse comes*, porte la *Gallia christiana*, tome XII, p. 685, col. B). Mais cette explication, qui ne changerait rien à la solution que nous avons donnée sur la question principale, nous paraît peu vraisemblable, et nous croyons bien plutôt que Thiriot, induit en erreur par les circonstances qui l'avaient rendu possesseur du manuscrit, a bien entendu désigner, sous le nom de *comte de Bussy*, celui que le *Mercure de France* appelle le *feu comte de Bussy*, c'est-à-dire Amé-Nicolas de Rabutin.

La lettre d'envoi de la marquise de Simiane, telle qu'elle se lit dans notre manuscrit et dans le Grosbois, indique que le recueil qu'elle avait préparé, et qu'elle adressa à son cousin, l'abbé de Bussy, renfermait *cent trente-sept lettres :*

« .... Voici cent trente-sept lettres que je vous ai triées, et dont j'espère que la lecture vous donnera bien du plaisir ; en ce cas je plaindrai si peu les veilles que j'y ai employées, que je continuerai à vous en chercher d'autres. »

Cette indication précise n'a pas été reproduite dans les impressions de 1726, qui ont toutes cependant, on le sait[1], inséré la lettre où elle se trouvait, mais en la modifiant diversement en plusieurs endroits, et notamment dans le passage qui vient d'être rapporté. La sincérité du fait attesté par les deux manuscrits ne peut cependant aucunement être mise en doute, avec d'autant plus de raison que l'indication donnée ne correspond nullement au nombre des lettres qui figurent, entières, ou par fragments, soit dans l'une, soit dans l'autre copie. Si on s'était écarté du nombre vrai, porté dans la lettre, on n'aurait pas manqué sans doute de mettre le nombre substitué en rapport avec celui des pièces réunies dans les nouveaux recueils qu'on formait.

Eh bien ! l'édition de Rouen, à une près, — et cette différence est facile à expliquer[2], — contient exactement le nombre de pièces annoncé par Mme de Simiane.

1. Voyez plus haut, p. 23 et suivantes, p. 46 et p. 52 (note 1).
2. Une lettre a été sans doute divisée en deux : plusieurs autorisent cette hypothèse.

Cette édition renferme, en effet, cent trente-huit lettres. N'est-ce pas la preuve, ou du moins un indice bien puissant, que le manuscrit donné au comte de Bussy par son frère et qui a servi à faire l'édition en question, n'était autre que le recueil ou une copie du recueil préparé par la marquise et joint à sa lettre d'envoi?

Ce premier recueil aurait ainsi servi à faire la première impression un peu étendue des lettres de Mme de Sévigné.

Mais ce recueil, — et nous ne parlons plus ici des simples copies qui ont pu en être tirées, sur lesquelles nous n'avons aucune donnée, — n'est pas le seul qui ait été fait. Mme de Simiane, dans sa lettre d'envoi, avait fait espérer à son cousin, dans un avenir prochain, de nouvelles communications[1]. Ces communications permirent sans doute à l'abbé de Bussy de faire lui-même, ou de faire faire sous sa direction, de nouveaux recueils, plus amples que le premier. On peut même présumer que, sur sa demande, sa cousine lui communiqua successivement une partie des originaux, et que les nouveaux recueils furent ainsi, non pas seulement plus étendus, mais plus conformes aux lettres originales, auxquelles Mme de Simiane, dans le recueil qu'elle avait elle-même préparé, avait fait subir, il y a tout lieu de le croire, des retranchements assez considérables.

Nous allons trouver, en effet, la trace d'un second

1. Voyez le passage rapporté ci-dessus (p. 65) : « .... je continuerai à vous en chercher d'autres. »

recueil, qui fut sans doute fait peu de temps après le premier et qui est antérieur, dans tous les cas, aux deux manuscrits qui font l'objet principal de nos recherches.

Ce second recueil est celui qui a dû servir à faire l'édition de la Haye.

Nous avons montré ailleurs[1] que cette édition n'avait pu être faite ni avec le Grosbois, comme l'avait cru M. Monmerqué, ni avec le manuscrit nouvellement découvert, d'où ce dernier a été tiré. Elle n'a pu être faite non plus avec le recueil ou une copie du recueil qui a servi à faire l'édition de Rouen, puisqu'elle contient trente-sept lettres de plus que cette dernière, et que les pièces communes aux deux éditions présentent entre elles des différences en plus et en moins, et des différences dans la forme, qui indiquent suffisamment que deux recueils réellement distincts ont dû servir de base aux deux impressions.

Mais ce n'est pas tout. Nous allons trouver des vestiges de ce second recueil, et ces vestiges non-seulement serviront à constater d'une manière plus certaine son existence, qu'on ne pouvait que vaguement soupçonner, mais elles permettront en outre de marquer son rang d'ancienneté par rapport aux autres recueils.

Ces vestiges se trouvent dans le nouveau manuscrit, et voici en quoi ils consistent :

Parmi les soixante-trois lettres dont se compose le premier volume de notre copie[2], treize présentent cette

1. Voyez plus haut, p. 42 et suivantes.
2. Voyez plus haut, p. 24 et suivantes.

particularité, qu'elles portent chacune, en tête, un numéro d'ordre, écrit en toutes lettres et de la même écriture que le corps du manuscrit : *Première lettre*, *Seconde lettre*, *Troisième lettre*, etc.

Ces lettres ne se suivent aucunement ; elles sont séparées les unes des autres par d'autres lettres qui ne portent aucune mention semblable, et dans leur placement respectif on n'a même tenu aucun compte des numéros d'ordre. Ainsi, par exemple, la lettre qui porte en tête : « Seizième lettre », est la cinquième du volume, et celle qui porte : « Troisième lettre », est la septième et vient par conséquent après. Autre singularité : nous avons dit que treize lettres seulement portent chacune un numéro d'ordre, et on vient de voir que l'une d'entre elles est indiquée la *seizième*. C'est qu'en effet les treize lettres ne forment pas une série continue ; il y a des brisures, il y a des *failles :* les treize lettres sont indiquées comme les 1re, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e,.... 9e,.... 14e, 15e, 16e, 17e et 18e. Elles occupent dans le volume les rangs les plus désordonnés, et le fait ne peut pas, comme on pourrait être tenté de le croire, être attribué au relieur, car le volume était paginé quand il lui a été livré[1], et d'ailleurs chaque lettre n'est pas écrite sur un feuillet distinct, et plusieurs de celles qui se suivent si irrégulièrement finissent sur la même page où d'autres commencent.

Il est bien évident, d'après cela, que les numéros

1. Voyez plus haut, p. 21 et suivantes.

d'ordre que portent les treize lettres en question sont sans aucune relation avec le manuscrit où ils se trouvent, et il est naturel de penser que leur présence dans ce dernier tient uniquement à ce que ces treize lettres ont été transcrites sur des pièces, — copies ou originaux, vraisemblablement des copies, — qui portaient en tête ces indications, que le copiste a reproduites par fidélité de métier, quoiqu'elles fussent inutiles et sans portée dans le recueil qu'il faisait[1].

Mais ces numéros d'ordre, d'un autre côté, devaient cependant se rapporter à un classement antérieur, classement dont on peut soupçonner le caractère. Il est remarquable, en effet, que les numéros d'ordre que portent les treize lettres sont parfaitement d'accord avec l'ordre chronologique. Ces lettres faisaient donc, selon toute vraisemblance, partie d'un recueil dans lequel on s'était efforcé de ranger les pièces d'après leurs dates, ce qui distingue ce recueil du nôtre, dans lequel, comme nous l'avons dit[2], et comme on vient d'en avoir de nouvelles preuves, on n'a, depuis le commencement jusqu'à la fin, cherché à établir aucun ordre d'aucune espèce, l'ordre chronologique moins que tout autre.

Quel était donc le recueil auquel appartenaient ces lettres ? Était-ce le premier, celui qui, dû aux soins de Mme de Simiane, a servi à faire l'édition de Rouen ? Non, car parmi les treize lettres trois ne figurent au-

1. Aussi ces numéros d'ordre n'ont-ils pas été reproduits dans le Grosbois.

2. Voyez plus haut, p. 28 et suivantes.

eunement dans cette dernière édition. Est-ce celui qui a servi à faire l'édition de la Haye ? On peut le croire, car les treize lettres se trouvent toutes, sans aucune exception, dans cette dernière.

Des faits qui précèdent, il résulte, en définitive, qu'on connaît maintenant, soit directement et d'une manière certaine, soit par des témoignages ou des indices dignes de foi, quatre recueils divers : 1° le premier recueil adressé par Mme de Simiane à l'abbé de Bussy, recueil qui a servi sans doute, soit dans son premier état, soit sous forme de copie, à faire l'édition de Rouen ; 2° un second recueil qui a dû être fait peu de temps après le premier, et qui a vraisemblablement servi à faire l'édition de la Haye ; 3° un troisième recueil, beaucoup plus ample que les précédents, fait sans doute en partie sur des copies, mais pour une part bien plus grande, directement fait, il y a tout lieu de le croire, sur les originaux, ainsi qu'on le verra plus loin[1], recueil, qui n'est autre que le manuscrit nouvellement découvert, qui n'a été encore utilisé pour aucune impression ; 4° enfin le Grosbois, dont on connaît l'origine et les rapports, et qui a été si utilement employé par MM. Monmerqué et Regnier.

Les deux premiers recueils, — on peut l'affirmer surtout du premier, mais le fait est très-vraisemblable aussi pour le second, — ont été faits en Provence, par les soins et sous la direction de la marquise de Simiane, avec participation plus ou moins grande, — plus

1. Voyez le paragraphe suivant.

grande sans doute pour le second que pour le premier, — de l'abbé de Bussy.

Où ont été faits les deux derniers ?

Vraisemblablement aussi en Provence[1], et, selon toute probabilité, principalement par les soins et sous la direction de l'abbé de Bussy, à qui il est naturel de supposer, on l'a vu plus haut[2], que Mme de Simiane communiqua successivement une partie des originaux.

Comment les deux manuscrits ont-ils passé de la Provence en Bourgogne, où ils ont été l'un et l'autre retrouvés ? Nous l'ignorons; mais on peut supposer

1. Un indice particulier au Grosbois semble venir à l'appui de cette conjecture. Ce manuscrit porte en effet des marques qui lui sont propres, qui paraissent indiquer qu'il a été fait en Provence. Si ce point était établi, il serait démontré par cela même que le nouveau manuscrit, d'où le Grosbois a été tiré, a été fait aussi dans la même province et sans doute dans les mêmes lieux. Les marques dont il vient d'être parlé consistent en ce que le copiste, par inattention, et sous une impulsion visiblement personnelle, qui tenait sans doute à ses habitudes de langage et de prononciation, a mis, en maint endroit, sur divers mots, particulièrement sur certains monosyllabes (se, ne, etc.), une accentuation provençale bien caractérisée, qui ne se trouve nulle part dans le manuscrit qu'il copiait, fait avec plus de soin et par des copistes moins illettrés. Ainsi il a écrit (page 239) : « Dites à Montgobert qu'on né tape point les cheveux, etc. »; — (page 366) : « .... Un certain ministre né m'a pas trouvée corrompue, etc. »; (page 785) : « La manière dont elle était frappée de cette tribulation né se peut exprimer, etc. » Ces marques sont répandues dans tout le volume; elles sont plus fréquentes dans certaines parties du manuscrit, exécutées avec plus de hâte et moins de soin que dans d'autres. Elles ne se présentent d'ailleurs partout que comme des faits accidentels; mais elles sont assez nombreuses, — en certains endroits on peut en relever à chaque page, — pour servir au moins d'indice.

2. Voyez ci-dessus, p. 66, note 1.

qu'ils furent transportés dans cette dernière province par l'abbé de Bussy, lorsque ce dernier, après la mort de son frère, dont il était l'unique héritier, vint passer quelque temps dans le pays de ses aïeux, avant de se fixer à Paris, où il paraît être allé après.

Dans ce cas, les deux manuscrits seraient antérieurs au 21 août 1719, date de la mort de Amé-Nicolas de Rabutin ; ils auraient, ainsi que les premiers, été faits dans les cinq années qui suivirent la mort du comte de Grignan[1]. Le fait paraît vraisemblable; mais on ne peut toutefois rien affirmer à cet égard. La *Lettre d'envoi* et l'*Avant-propos* ont certainement été écrits dans cet intervalle, puisqu'ils se trouvaient déjà dans le manuscrit qui était en la possession du comte de Bussy à l'époque de son décès. Mais l'existence, à cette époque, des deux pièces préliminaires transcrites en tête du nouveau manuscrit et du Grosbois ne prouve nullement que ces derniers, à cette date, étaient déjà composés.

Ce qui, dans tous les cas, nous semble très-probable, c'est que les deux manuscrits, qu'on sait déjà être antérieurs aux premières impressions des lettres de Mme de Sévigné, ont été faits avant la nomination de l'abbé de Bussy à l'évêché de Luçon, qui eut lieu le 17 octobre 1723[2], et qui fut suivie de près de la consécration, célébrée le 20 février de l'année suivante. Il résulte, en effet, d'une lettre de Mme de Simiane, qu'à partir de ce moment elle eut peu de relations avec

1. Voyez plus haut, p. 50.
2. *Gallia christiana*, tome XII, p. 685, B.

son cousin[1], que sa nouvelle dignité et son éloignement de la Provence, où Mme de Simiane continuait à résider, devaient, on le comprend, ne plus laisser aussi libre ni aussi à portée de s'occuper des lettres de son illustre parente. L'intervalle de temps indiqué dans le paragraphe précédent pour la composition des deux manuscrits pourrait donc, avec une grande vraisemblance, être resserré encore de quelques années : le point de départ restant fixé au 1er janvier 1715, la limite extrême semble pouvoir être placée, sinon au 21 août 1719, du moins au mois d'octobre 1723 ou au plus tard au mois de février de l'année suivante.

On voit, par tout ce qui précède, quel concours ont prêté, aux premières impressions des lettres de Mme de Sévigné, la marquise de Simiane et l'abbé de Bussy. Ce concours, dans un certain sens, ne saurait être nié; la *Lettre d'envoi* et l'*Avant-propos*, qui ont servi à faire les préfaces des impressions de 1726, ont été composés par eux, et c'est par eux aussi, ou sous leur direction, qu'avaient été formés les recueils manuscrits qui ont servi de base à ces publications. Mais leur concours a été tout à fait indirect et involontaire, aussi bien pour l'une que pour l'autre impression. Aucun doute ne peut exister à cet égard. Les vives protestations de Mme de Simiane et de la *famille*, dont le *Mercure de France* se fit l'écho, et les déclarations précises de l'abbé d'Amfreville et de Thiriot, que ces protestations amenèrent, ne

1. *Lettre du* 3 *décembre* 1736, à M. d'Héricourt (XI, 268) : « Je pleure ce pauvre abbé de Bussy; car je ne connoissois guère Monsieur de Luçon, etc. »

sont pas les seules preuves qu'on puisse invoquer. La meilleure de toutes se trouve dans ces impressions mêmes, et dans la manière dont elles ont été exécutées. Si la marquise de Simiane ou l'évêque de Luçon avaient directement participé, comme on l'a cru, à leur publication, on n'y trouverait pas certainement les fautes grossières qu'on y rencontre à chaque pas, et, d'autre part, il est à présumer que le texte aurait subi d'autres genres de modifications : il serait à la fois plus correct et moins sincère. Il est vraisemblable en outre que la publication aurait été faite dans des proportions moins étroites.

Le public, dans le premier moment, put facilement s'y tromper, et à l'apparition de l'édition de Rouen, il est naturel qu'on ait cru à un concours direct, que les pièces préliminaires rendaient vraisemblable. M. Bignon, chargé à cette époque de la surveillance de la librairie, et à qui Mme de Simiane avait adressé ses plaintes au sujet de l'abus qu'on avait fait du manuscrit trouvé au décès du comte de Bussy, traduit assez exactement l'impression générale qu'avait fait naître la nouvelle publication, lorsqu'il dit, dans sa réponse :

« Vous avez raison d'être affligée de l'impression des lettres de Mme de Sévigné, quelque honneur qu'elle puisse faire à sa mémoire. Quelques endroits peuvent faire de la peine à des gens pour qui vous avez sans doute beaucoup d'égards. *Le plus grand mal est qu'on a fait tout ce qu'on a pu pour persuader le public que ce livre étoit de votre aveu.* »

La *Préface*, — faite avec l'*Avant-propos* et la *Lettre d'envoi* trouvés dans le manuscrit, — ne semblait-elle

pas en effet un *aveu* des plus clairs, et le public était-il initié aux changements qu'on avait fait subir à ces pièces, à la couleur nouvelle qu'on leur avait donnée, et à la manière dont elles étaient parvenues aux mains de l'éditeur? Comment imaginer que ces pièces, si elles étaient vraies, comme leur contenu paraissait l'indiquer, et comme elles l'étaient au fond, n'avaient pas été faites en vue précisément de la publication en tête de laquelle on avait eu l'habileté de les faire figurer? Pour porter un autre jugement, il aurait fallu connaître tous les faits qui avaient précédé, et ces faits ne furent connus, — et encore en partie seulement, — que par les déclarations que les plaintes de Mme de Simiane et de la famille donnèrent lieu d'insérer dans le *Mercure*.

La vérité cependant, — vérité qu'il est impossible de méconnaître, quand on examine et qu'on pèse attentivement toutes les circonstances et tous les faits aujourd'hui connus, — c'est que les auteurs de l'*Avant-propos* et de la *Lettre d'envoi* n'avaient eu la pensée que de faire des recueils privés, destinés à rester manuscrits, au moins longtemps encore, et que c'est sans leur aveu et contre leur gré que les deux impressions, celle de la Haye aussi bien que celle de Rouen, ont été faites.

L'évêque de Luçon n'a pas plus participé à ces deux éditions qu'à l'impression de 1725, qui fut faite aussi peut-être sur des copies émanant de lui, mais sans son autorisation, et à coup sûr sans aucune intervention directe de sa part[1].

1. On n'a, relativement à la question de savoir quelle est la source

§ 6.

Authenticité du nouveau manuscrit. — Se composait-il, dans le principe, d'un plus grand nombre de volumes?

Nous avons montré plus haut[1] le rapport intime, le rapport direct et immédiat de filiation, qui existe entre le Grosbois et le nouveau manuscrit. L'authenticité de ce dernier, nous n'avons pas dû négliger d'en faire la remarque, semble déjà par là suffisamment établie. On n'a pas oublié, en effet, le témoignage de M. Monmerqué[2], auquel est venu s'ajouter plus tard celui, non moins autorisé, de M. Ad. Regnier, — témoignages contre lesquels personne ne s'est élevé. Ce que nos savants devanciers ont affirmé sans hésitation du Grosbois, nous pouvons, à notre tour, sans crainte de nous tromper, l'affirmer du nouveau manuscrit, et du nou-

d'où ont été tirés les trente et une lettres ou fragments qui figurent dans l'impression de 1725, d'autre renseignement que l'allégation de la Baumelle, qui accuse Voltaire d'avoir, par abus de confiance ou négligence, fourni ou laissé prendre parmi ses papiers les copies qui servirent à faire cette première publication. On a même mis en doute si l'allégation s'appliquait à cette édition (*Notice bibliographique*, tome XI, p. 435). Nous croyons qu'elle s'y applique, et il ne serait pas impossible, en effet, que Voltaire eût reçu communication, par l'abbé de Bussy, sous forme de copies, de quelques lettres ou fragments de Mme de Sévigné, et que ces copies, sorties par complaisance ou par suite de négligence de ses mains, aient servi à faire ladite impression. Mais la Baumelle, ennemi haineux de Voltaire, est bien peu digne de foi!

1. Pages 32 et suivantes.

2. Voyez plus haut, p. 9 et 10, et p. 38 et suivantes.

veau manuscrit *tout entier*. En effet, les lettres et fragments dont se compose le Grosbois, non-seulement ont tous été tirés directement de notre manuscrit, mais ils ont été pris dans toutes les parties, dans tous les volumes, dont se compose ce dernier. Chaque volume a fourni son contingent, et la dernière lettre elle-même du dernier volume a fourni le sien. Si les emprunts sont sensiblement moins étendus à mesure qu'on avance dans la série des volumes, le fait n'a rien en soi que de fort naturel, quand on considère le but restreint qu'on s'est visiblement proposé en faisant le Grosbois. N'ayant jamais eu la pensée de faire un recueil complet ou ayant de bonne heure renoncé à cette idée, bornant ses desseins à former une réunion de morceaux choisis, on est devenu plus difficile au fur et à mesure que la provision déjà faite s'est trouvée plus considérable; on a butiné avec moins de soin, on s'est lassé : on était assez riche! Ce fait, non-seulement ne peut exciter aucune surprise, mais il fournirait, s'il en était besoin, une preuve nouvelle que le Grosbois a été directement transcrit sur notre manuscrit et suivant l'ordre de ce dernier, auquel on ne peut accorder évidemment moins de confiance qu'à la copie dont il est la source.

Nous croyons cependant convenable d'insister sur ce point essentiel, et de dire avec précision ce que l'examen attentif de notre manuscrit et sa comparaison avec les autres sources d'où sont tirées, dans leur état actuel, les lettres de Mme de Sévigné, nous ont appris à cet égard.

Notre manuscrit, le lecteur le sait déjà de reste par

la description que nous en avons donnée et par tout ce que nous en avons dit, n'est pas un manuscrit autographe; il n'émane pas directement de Mme de Sévigné; ce n'est pas elle qui l'a fait, et ce n'est pas elle non plus qui a présidé à sa composition. Bien différente de son cousin Bussy-Rabutin, — qui veillait, avec le zèle que l'on sait, à ne rien laisser perdre de ce qu'il écrivait, et aussi de ce qu'on lui écrivait d'un peu intéressant, et qui, par suite de cette préoccupation, dont nous ne devons pas trop nous plaindre, avait pris soin de faire lui-même, ou de faire faire sous sa direction, des copies de sa correspondance et de ses mémoires,— Mme de Sévigné, en écrivant à sa fille, n'avait d'autre souci, d'autre pensée, que de satisfaire son cœur, tourmenté d'une incessante et dévorante tendresse, et c'est d'instinct, pour ainsi dire, qu'elle donnait carrière à son génie. Jamais certes elle ne songea à faire elle-même des copies de ces lettres « écrites d'un trait », et qui cependant, grâce à la richesse de son esprit, finissaient assez souvent par former « de vrais petits volumes ». Moins encore songea-t-elle à faire transcrire par des tiers ces pages, « écrites à course de plume », dont pour rien au monde, à coup sûr, elle n'aurait voulu livrer le secret à l'indiscrétion de copistes, dont la fidélité ne lui aurait jamais été assez sûre. Pourquoi d'ailleurs garder des copies? Elle connaissait sans doute le prix de ses lettres; elle était ravie qu'elles fussent agréables à sa fille; elle avait soin pour cela qu'elles ne fussent point « figées »[1], et on sait comme elle y réussissait! mais

1. *Lettre du* 18 *juin* 1675 (III, 499): « Je suis ravie que vous

jamais assurément, — tous ceux qui l'ont lue avec attention le savent à merveille, — elle n'eut la pensée que ces lettres écrites si librement, et dans lesquelles on sent partout que le cœur mène l'esprit, feraient d'elle un jour un *auteur*, un des auteurs les plus aimés et les plus estimés de notre langue.

Il n'existe donc pas, il n'a jamais dû exister, pour la correspondance de Mme de Sévigné avec sa fille, des recueils manuscrits semblables à ceux que le vaniteux cousin a pris soin de laisser.

Nous serions presque tenté de dire qu'il faut s'en réjouir. Si l'aimable marquise avait été d'humeur à faire elle-même ou à faire faire des recueils de ce genre, elle n'aurait vraisemblablement pas écrit avec cet abandon et ce négligé qui font le charme si particulier de ses lettres ; en voulant les rendre plus parfaites et plus dignes de la postérité, elle aurait gâté ces pages délicieuses, dont le prix inestimable et pour ainsi dire la saveur tiennent précisément en partie, pour cette postérité même, à ce qu'elles n'ont pas été écrites pour elle.

Quand on parle d'*authenticité*, au sujet de copies de lettres de Mme de Sévigné, il ne peut donc être question, on le comprend, que de la véracité du texte donné par ces copies, c'est-à-dire de sa conformité plus ou moins parfaite avec les originaux, de quelque manière d'ailleurs que cette conformité puisse être établie, et

aimiez mes lettres : je ne pense point qu'elles soient aussi agréables que vous le dites ; mais il est vrai que pour figées, elles ne le sont pas. »

quel qu'en soit le degré. Dans ce sens, le texte est authentique du moment que les lettres ne sont pas supposées et que le fond tout au moins en est vrai. Mais l'authenticité est plus ou moins pure, selon que la reproduction est plus ou moins fidèle et plus ou moins complète.

Les questions que soulève l'authenticité du nouveau manuscrit sont donc celles de savoir, si les pièces qu'il contient sont vraies et non supposées, si elles sont une image fidèle des originaux, et si elles en sont une image complète.

Sur le premier point, sur l'authenticité générale du manuscrit, aucun doute n'est possible. Non-seulement le manuscrit est ancien, non-seulement par son origine et par la manière dont il a été fait il exclut toute idée de fraude, de supposition, mais son contenu par lui-même en repousse absolument la possibilité. Les pièces de ce recueil forment, en effet, un tout si parfaitement uni, les parties inédites se lient si intimement aux parties déjà publiées, que pour nier l'authenticité des premières il faudrait de toute nécessité nier en même temps l'authenticité des secondes, ce qui amènerait à nier l'authenticité de la correspondance tout entière. Il serait donc superflu d'insister davantage sur ce point, d'autant plus que ce que nous dirons tout à l'heure sur les deux autres fournira à l'égard du premier toutes les preuves complémentaires désirables.

Mais le nouveau manuscrit reproduit-il fidèlement et complétement les originaux ? Quelques explications précises sont indispensables à cet égard pour compléter

les renseignements de toute sorte que nous avons déjà donnés : elles sont nécessaires pour qu'on puisse se former une idée vraiment juste, — ni exagérée ni amoindrie, — de notre copie.

Deux moyens peuvent servir à éclaircir la question : Le premier consiste à comparer le texte du petit nombre de lettres originales qui se sont conservées avec le texte du nouveau manuscrit et avec celui des autres sources que nous possédons, partout où cette comparaison est possible ; le second, à comparer, pour les lettres dont les originaux se sont perdus, c'est-à-dire pour la presque totalité, le texte des diverses impressions avec celui du manuscrit.

Il ne s'est conservé, ou du moins on ne connaît, de la correspondance de Mme de Sévigné avec sa fille, — en y comprenant la lettre à l'abbé d'Hacqueville, dont il a été déjà plusieurs fois parlé[1], — que vingt-cinq lettres autographes et six billets aussi de la main de Mme de Sévigné : en tout, trente et une pièces originales.

Parmi les vingt-cinq lettres :

Une, — une seulement ! — figure à la fois dans les éditions de Rouen et de la Haye et dans les deux éditions auxquelles le chevalier de Perrin a donné ses soins : elle a été publiée pour la première fois d'après l'original, en 1826, par M. Monmerqué[2] ;

1. Voyez plus haut, p. 25, et p. 28, note 1.

2. *Lettre écrite par madame de Sévigné à madame de Grignan, le 21 juin 1671, rétablie pour la première fois d'après le manuscrit autographe.* Paris, Blaise, 1826, in-8°, IV et 20 pages. — M. Monmerqué

Treize ont été données au public pour la première fois, mais avec des altérations, en 1754, dans la seconde édition du chevalier Perrin; elles ont été depuis, en divers temps, la plupart en 1818[1], les autres plus tard, imprimées d'après les originaux;

Enfin les onze dernières, qu'aucune ancienne impression n'avait fait connaître, ont été publiées d'après les originaux, neuf en 1814[2], une en 1818[3], et la dernière dans un supplément de l'édition des *Grands écrivains de la France*[4].

Six de ces vingt-cinq lettres sont reproduites dans notre manuscrit.

Or, voici les résultats que fournit la comparaison des divers textes.

La lettre reproduite à la fois par les éditions de Rouen et de la Haye et les deux éditions de Perrin, a subi dans toutes ces impressions des retranchements très-étendus, — plus étendus encore dans les éditions de Perrin que dans les éditions antérieures, — et dans toutes, les parties conservées ont été profondément et diversement altérées.

Les treize lettres publiées en 1754 par Perrin, — qui n'avait plus alors cependant à redouter les scrupu-

a cru par erreur (p. 19, note 3) qu'il était question, dans un passage de cette lettre, de Pauline de Grignan. Ce passage se rapporte à la sœur aînée, Marie-Blanche de Grignan : Pauline n'était pas encore née.

1. Dans la première édition de M. Monmerqué.
2. Dans le recueil Klostermann.
3. Dans la première édition de M. Monmerqué.
4. Tome XI, p. IX et suivantes.

les de Mme de Simiane, — ont été aussi peu fidèlement données par cet éditeur que l'avait été la précédente; elles ont toutes, sans aucune exception, été soumises à des mutilations et des déformements injustifiables.

Des six lettres autographes, au contraire, transcrites dans notre manuscrit, — et parmi elles se trouve la belle lettre à l'abbé d'Hacqueville, — cinq y sont reproduites sans suppression ni altération d'aucune sorte; elles sont complètes et copiées avec une fidélité irréprochable. La sixième seule a subi quelques retranchements; mais les parties conservées sont d'ailleurs reproduites avec exactitude et sans que leur forme ait été altérée.

Parmi les cinq lettres entières, se trouve, nous l'avons dit, la belle lettre à l'abbé d'Hacqueville, restée si longtemps ignorée. Notre copie nous aurait permis de la faire connaître dans toute sa sincérité et sa pureté, si l'autographe lui-même, heureusement conservé, n'en avait, dès 1814, révélé l'existence. — Parmi ces lettres se trouve aussi la lettre du 13 septembre 1679, publiée pour la première fois, d'après l'original, dans un supplément de l'édition des *Grands écrivains de la France*, et qu'un moment nous avons crue inédite : les regrets que sa publication a pu nous causer ont été plus qu'effacés par la constatation que nous avons pu faire de la conformité absolue du texte de notre copie avec celui publié d'après l'autographe. — Nous devons mentionner encore, parmi ces cinq lettres, celle des 22 et 25 juin 1690, publiée pour la première fois, d'après l'autographe, en 1814. Elle présente cette particularité,

que le dernier feuillet de l'original a été égaré, comme le constate une note des derniers éditeurs[1]. Notre copie, qui contient la lettre entière, fidèlement reproduite dans toutes ses parties, permettra de combler la lacune, d'ailleurs peu considérable, laissée par le feuillet absent. Elle aura ainsi l'heureux avantage de servir de complément au titre précieux qui lui sert à elle-même de caution[2].

Quant aux six billets dont il a été fait mention plus haut, ils ont été imprimés pour la première fois d'après les originaux, dans les suppléments de l'édition des *Grands écrivains de la France*[3]. Ils sont tous de peu d'étendue, et la date n'a pu être fixée d'une manière précise que pour un seul.

1. Tome IX, p. 531, note 20. Voyez la note suivante.

2. La lettre, imprimée pour la première fois dans le recueil de Klostermann, p. 225 et suivantes, figure, sous le n° 1283, tome IX, p. 524-531, dans l'édition des *Grands écrivains de la France*. La partie inédite se trouve, à sa date (22, 25 juin 1690), dans notre recueil, où l'intérêt particulier qu'elle présente nous a déterminé, malgré son peu d'étendue, à lui donner place. Pour ne rien omettre, nous devons dire que le Grosbois, qui contient (p. 111 à 115) une partie notable de la lettre, — précisément la fin, — donne très-fidèlement (p. 115), d'après notre manuscrit, qui ici comme partout lui a visiblement servi de modèle, les quelques lignes inédites qui se trouvaient sur le dernier feuillet égaré de l'original. C'est par simple oubli que les derniers éditeurs n'ont pas rempli la lacune qu'ils ont pris soin de signaler (note 20). Ayant à leur disposition l'autographe, ils n'ont plus pensé à leur copie, et l'oubli est d'autant plus excusable que cette copie, qui ne brille, on le sait, ni par l'ordre ni par la clarté, ne reproduisait qu'une partie de la lettre.

3. Ces suppléments se trouvent en tête du tome XI. Les six billets portent le n° 760 *bis* et les n°s 6^{b}, 6^{c}, 6^{d}, 6^{e} et 6^{f}; ils se trouvent page LXI et pages LXXII à LXXVI.

Parmi ces billets un seul[1] se trouve reproduit dans notre manuscrit, et il présente cette particularité, que le texte de notre copie, parfaitement conforme, pour toute la partie commune, à l'autographe, renferme à la fois plus et moins que ce dernier. Cela tient sans doute à ce que, dans notre manuscrit, par suite d'une confusion de feuillets, on a réuni ensemble deux portions de billets différents, ou, plus vraisemblablement encore, une portion de billet et une portion de lettre,— faute que l'absence de dates explique ici plus facilement que partout ailleurs. La partie de l'autographe qui manque dans notre copie est peu considérable; le billet ou la lettre ou portion de lettre ajoutée est au contraire d'une assez grande étendue et figure, comme pièce inédite, dans notre recueil[2].

Les résultats de ces premières comparaisons sont importants en eux-mêmes; ils le sont bien plus encore par les conséquences qu'il semble permis d'en tirer.

N'est-il pas naturel en effet d'en conclure, — conclusion qu'on verra se confirmer tout à l'heure, — que les procédés fort libres suivis par les premiers éditeurs à l'égard des lettres dont les originaux se sont heureu-

1. C'est le billet 6f, tome XI, p. LXXV-LXXVI. Cet autographe appartient à M. Rathery, conservateur à la Bibliothèque nationale, qui a bien voulu nous le communiquer.

2. Ce fragment, remarquable par la beauté du style, paraît, d'après son contenu, avoir été écrit en 1678, durant un séjour de Mme de Grignan à Paris. Nous croyons qu'on peut, avec une grande vraisemblance, en fixer la date aux derniers jours de mai ou aux premiers jours de juin de ladite année; c'est sous cette date approximative qu'il figure dans le présent recueil, où seront données, à son sujet, de plus amples explications

sement conservés, ont été appliqués par eux, avec aussi peu de scrupule, à toutes celles pour lesquelles ce moyen décisif de contrôle nous manque? Et s'il est permis de raisonner ainsi, s'il est permis de croire que les éditeurs de Rouen et de la Haye, et Perrin lui-même, — autant et peut-être plus qu'eux, — ont été partout également infidèles, n'est-il pas juste, d'un autre côté, de conclure de la fidélité du nouveau manuscrit, relativement aux six lettres et au billet, à l'égard desquels il a été possible de confronter son texte avec celui des originaux, que la même exactitude, la même fidélité règne dans toutes ses parties, et qu'en général il reproduit intégralement les lettres qui s'y trouvent, et que pour celles, — relativement en petit nombre, — dont la reproduction n'est pas complète, le texte qu'il offre est pur au moins d'altérations, aussi bien à l'égard de la forme que pour le fond?

Si maintenant nous passons au second ordre de comparaisons; si, laissant de côté les très-rares lettres dont les autographes se sont conservés, nous portons notre examen sur les autres parties de la correspondance qui figurent à la fois dans les anciennes éditions et dans le nouveau manuscrit, que voyons-nous?

Ce second examen, qui porte sur un grand nombre de pièces, et qui par suite donne lieu à des rapprochements dont le nombre même est une garantie contre l'erreur, n'est pas moins intéressant ni moins concluant que le premier qu'il sert à compléter. Il montre, en effet, que les mêmes différences qu'on constate entre le texte original, — le texte des autographes, — et ce-

lui des anciennes éditions, partout où la comparaison peut en être faite, se retrouvent, entre le texte de ces mêmes éditions et celui du nouveau manuscrit pour les lettres dont les originaux se sont perdus.

Partout, — sauf une ou deux exceptions, dont il est permis de ne pas tenir compte et qu'il serait d'ailleurs facile d'expliquer, — le texte du nouveau manuscrit présente les caractères, les marques, les traits, en un mot toute la physionomie du type original, authentiquement conservé par les autographes parvenus jusqu'à nous. Et cela est si parfaitement vrai, que nous ne craignons pas d'affirmer que pour presque toutes les lettres que renferme notre copie il serait absolument impossible de distinguer, par la seule comparaison des textes, celles qui n'ont pour garantie de leur authenticité que la fidélité du manuscrit, de celles dont les autographes attestent la complète pureté d'origine [1]. Combien il est facile au contraire, tous les lecteurs le savent, de reconnaître, dans les dernières éditions, les lettres imprimées d'après les originaux et de ne pas les confondre avec celles pour lesquelles on en est encore réduit au texte de Perrin ou des éditeurs qui l'ont précédé !

Nous ne croyons pas devoir insister plus longuement

1. Ainsi, notamment, ces expressions de tendresse : *ma bonne*, *ma bien chère bonne*, *ma pauvre bonne*, que Mme de Sévigné employait constamment et presque exclusivement en s'adressant à sa fille, et qu'on trouve dans tous les originaux, mais que Perrin, qui les avait jugées d'un style trop peu noble, avait partout supprimées ou changées, sont partout au contraire fidèlement conservées dans notre copie.

sur ce point, les pièces dont se compose le recueil qui suit cette Introduction étant des garants suffisants, et les meilleurs que nous puissions invoquer, de la vérité de nos affirmations. Le lecteur, nous en avons la confiance, reconnaîtra comme nous, dans ces pages si heureusement sauvées, et tout humides encore du naufrage auquel elles ont échappé, la sincérité et la couleur, — cette couleur primitive et pure, qui se sent encore bien mieux qu'elle ne se démontre, — d'un texte vrai et que rien n'a corrompu, en un mot, d'un texte à l'état *natif*.

On sait cependant que parmi les lettres dont se compose le nouveau manuscrit, quelques-unes ont subi des retranchements, et nous avons indiqué que quelques-unes aussi semblent avoir été transcrites sur des copies, tandis que d'autres, en bien plus grand nombre, paraissent avoir été directement copiées sur les originaux. Quelques éclaircissements sont encore nécessaires sur ces deux points, au sujet desquels on ne peut d'ailleurs, on le comprend, former que des conjectures.

Il semble qu'il faut ici distinguer deux parties dans le manuscrit, parties fort inégales pour l'étendue, et dont aucun signe apparent ne marque la séparation, mais qui se reconnaissent cependant, et qui présentent des différences auxquelles on ne peut refuser au moins un caractère relatif de vérité : ces parties comprennent, la première, le premier volume du manuscrit, la seconde, les cinq derniers.

Entre les lettres qui se trouvent dans le premier volume et celles qui figurent dans les suivants, il y a en effet, en général, les deux genres de différences qui

nous occupent : les premières ont la plupart subi des retranchements, et elles paraissent, en outre, avoir été transcrites sur des copies ; les secondes, au contraire, sont presque toutes bien entières et semblent avoir été directement copiées sur les originaux.

Deux faits viennent à l'appui de ces observations, que nous avions faites de bonne heure et que l'étude de plus en plus approfondie du manuscrit, dans toutes ses parties, n'a fait que confirmer.

Le premier de ces faits qui permettra de se former une idée assez juste des retranchements opérés, ressort de la comparaison du nombre des lettres contenues dans chaque volume. Cette comparaison montre que le premier volume renferme, en nombre, environ un sixième de pièces de plus que les autres : il contient en tout (avec l'*Avant-propos* et la *Lettre d'envoi*) soixante-cinq pièces ; les autres n'en contiennent que cinquante et une en moyenne[1]. Si on observe, que tous les volumes comptent à peu près le même nombre de pages, et que le premier est celui précisément qui en compte le moins ; que les lettres ne sont nullement rangées dans l'ordre chronologique et qu'il y en a de toute date dans chaque volume ; que l'écriture, en général, est partout la même, — ne semblera-t-il pas naturel d'attribuer la différence signalée aux retranchements que les lettres du premier volume ont, en général, subis

1. Le second volume contient cinquante-deux lettres ; le troisième, quarante-neuf ; le quatrième, cinquante et une ; le cinquième, cinquante-deux, et le sixième, cinquante-quatre. Voyez plus haut, p. 25.

et dont paraissent exemptes, au contraire, — sauf de rares exceptions, — les lettres qui se trouvent dans les volumes suivants ?

Le second fait rend, de son côté, très-vraisemblable la seconde différence indiquée plus haut ; le voici :

Nous avons dit que le nouveau manuscrit avait été collationné avec beaucoup de soin, dans toutes ses parties, par la même personne, dont l'écriture, facile à reconnaître, se retrouve en effet dans tous les volumes. Eh bien ! on remarque que dans les cinq derniers volumes le copiste, — qui, à part un petit nombre de lettres, est le même pour tout le manuscrit, — avait laissé, un peu partout, un nombre assez considérable de *blancs*, et que dans le premier volume, au contraire, ces derniers sont relativement beaucoup plus rares. Cette différence, très-sensible, ne vient-elle pas de la difficulté que le copiste éprouvait, en certains endroits, à déchiffrer les originaux, difficulté qui devait se présenter bien plus rarement lorsqu'il transcrivait sur des copies, en général également bien écrites partout ? On peut remarquer, en effet, que dans le Grosbois, — qui a été transcrit, on le sait, en entier sur une copie, — les *laissés-en-blanc* sont infiniment plus rares que dans notre manuscrit, qui lui a servi de modèle, et, chose remarquable, presque tous se rapportent à des mots que le copiste a eu de la peine à lire, parce qu'ils avaient été écrits par la personne qui a pris soin de faire la collation, dont l'écriture, nous l'avons remarqué, laisse beaucoup à désirer sous le rapport de la netteté des traits.

I. semble donc que le nouveau manuscrit a été, en très-grande partie, directement copié sur les originaux, qu'il reproduit si fidèlement et presque toujours intégralement. C'est seulement pour certaines lettres, dont le nombre est relativement restreint, qu'il paraît avoir été fait sur des copies, et ces lettres, sans qu'on puisse établir rien d'absolu à cet égard, sont les mêmes qui paraissent avoir subi des retranchements : presque toutes se trouvent dans le premier volume.

Reste une dernière question :

Le manuscrit, tel que nous l'avons, est-il complet? ne comprenait-il pas, dans le principe, un plus grand nombre de volumes, et s'il se trouve aujourd'hui réduit à six, s'il ne renferme que la moitié de la précieuse correspondance qu'il avait eu pour objet de recueillir, cela ne tient-il point à ce que, par l'effet de circonstances inconnues, les derniers volumes ont été séparés des premiers ?

Cela n'est pas absolument impossible, et il semble même qu'on doit être porté à le croire.

D'abord rien n'indique que le volume qui est aujourd'hui *le dernier* l'a toujours été. Il porte simplement, on le sait[1], sur le premier feuillet : « Sixième partie du recueil des lettres de Mme de Sévigné », comme les précédents portent : « cinquième..., quatrième..., troisième partie, etc. », et rien de plus. Et à la fin du volume, rien absolument n'indique que le recueil est terminé et qu'il n'avait pas d'autres *suites*. De plus, il

1. Voyez plus haut, p. 20.

est à remarquer que ce dernier volume est écrit jusqu'au dernier feuillet, et la dernière lettre, la dernière page, est de l'écriture du même copiste qui a écrit la presque totalité du manuscrit. Comment, en faisant relier un recueil aussi important, n'a-t-on pas pris soin de faire mettre à la fin du dernier volume un certain nombre de feuillets en blanc, de feuillets *de réserve*, pour y transcrire les lettres qu'on pouvait espérer découvrir plus tard ? Si ces feuillets, qu'on trouve presque toujours en pareil cas, manquent ici absolument, n'est-il pas naturel d'en conclure que ce volume, qui n'est nulle part et d'aucune manière indiqué comme *le dernier*, ne l'était pas en effet, et que la fin du manuscrit, peut-être la moitié, a été perdue ?

N'est-il pas bien étrange, d'ailleurs, que ce recueil, qui a été fait, nous l'avons démontré, après ceux qui ont servi à faire les éditions de Rouen et de la Haye, et vraisemblablement sous la direction et par les soins des mêmes personnes que ces derniers, ne renferme qu'une partie des lettres que ceux-ci contenaient ? N'y a-t-il pas là une nouvelle preuve, et, à ce qu'il semble, une preuve presque certaine, que nous n'avons qu'un recueil tronqué, qu'une moitié du recueil primitif, et qu'on peut, par conséquent, et qu'on doit conserver l'espoir de retrouver un jour les dernières parties, qui réunies aux premières nous mettraient en possession, pour le tout, — dans un état presque aussi satisfaisant qu'on puisse le désirer, — d'un chef-d'œuvre inestimable ?

Ces considérations sont assurément encourageantes,

et soutenu par elles nous avons fait, est-il besoin de le dire, des recherches dans le sens des espérances qu'elles semblent autoriser. Nous sommes allé sur les lieux où se sont retrouvés le nouveau manuscrit et le Grosbois; nous avons cherché, questionné, frappé à toutes les portes; nous avons compulsé les vieux catalogues; le tout, hélas! vainement : nous n'avons ni entendu une parole qui ait pu nous donner quelque espoir, ni découvert, en dehors de ceux que le manuscrit lui-même nous avait fournis, aucun indice favorable.

Et il faut bien le dire, d'ailleurs, s'il y a de bonnes raisons pour croire que le manuscrit, dans son état primitif, était plus étendu, et que nous n'en avons qu'une partie, il y a aussi malheureusement une raison bien forte pour penser qu'il est aujourd'hui tel qu'il a toujours été, et qu'il n'a jamais été composé d'un plus grand nombre de volumes.

Cette raison se tire de sa comparaison avec le Grosbois.

Ce dernier manuscrit, on le sait, est complet, c'est-à-dire tel qu'il a été fait dans le principe; il ne s'est jamais composé que d'un seul volume; il a été directement copié sur le nôtre, et il ne contient rien qui ne se trouve dans ce dernier; il comprend des extraits de tous les volumes de celui-ci, même du dernier, même de la dernière lettre[1] : ne serait-il pas bien étrange qu'il ne renfermât rien des volumes suivants, si ces volumes avaient jamais existé? Car comme les deux

1. Voyez plus haut, p. 77.

qui se trouvent, entières ou par extraits, dans le Grosbois, on a suivi, en général, fidèlement cette copie, mais cependant avec la réserve commandée par les fautes manifestes, malheureusement très-nombreuses, dues à l'incurie du copiste;

A l'égard des lettres pour lesquelles on n'avait d'autres sources que les anciennes éditions : premièrement, on a rétabli avec soin, à leur place, toutes les lettres et tous les passages qui se trouvaient dans les premières éditions et qui, retranchés plus tard ou omis, ne figuraient plus dans le dernier texte de Perrin; secondement, pour les lettres ou passages qui se trouvaient reproduits dans toutes les éditions originales, ou qui figuraient dans plusieurs, on s'est attaché à démêler autant que possible, au milieu des leçons diverses, le meilleur texte, c'est-à-dire le plus *vrai*, et dans un grand nombre de cas on a cherché à le reconstruire, à le former, à le *composer*, au moyen d'emprunts faits aux diverses sources : dans le doute, on a donné, en général, la préférence aux leçons les plus anciennes.

Ce système était assurément très-rationnel, et il serait difficile d'en imaginer un meilleur; le succès a prouvé que le public en avait reconnu le mérite.

M. Monmerqué, en étudiant avec soin les éditions originales, avait remarqué que quelques lettres et un assez grand nombre de passages, qui figuraient dans les éditions de 1726, de Rouen et de la Haye, et quelquefois seulement dans l'une d'elles, n'avaient pas été conservés dans l'édition, pourtant beaucoup plus ample, donnée par le chevalier de Perrin en 1734-1737,

et que ce dernier éditeur lui-même, dans la seconde édition due à ses soins, publiée en 1754 après sa mort, et plus étendue d'un quart que la première, avait retranché un assez grand nombre de passages qui se trouvaient dans celle-ci. N'était-il pas raisonnable de faire revivre tous ces textes qu'on semblait, sans bonne raison, avoir voulu condamner à l'oubli, et qui pendant trois quarts de siècle, en effet, avaient été, sans examen, laissés de côté par tous les éditeurs postérieurs ?

Plus tard, en dépouillant la petite édition de 1725, qu'il ne connaissait pas encore à l'époque de ses premiers travaux, M. Monmerqué y découvrit également, malgré son exiguïté, un billet et un passage qui ne se trouvaient point ailleurs, et qui, rendus à la lumière après plus d'un siècle, ont passé d'un seul trait, par un sort inespéré, de la petite impression troyenne dans la belle et savante édition des *Grands écrivains de la France*.

Mais par malheur, à côté d'avantages incontestables, qui justifient certes parfaitement son adoption, le système que nous venons d'analyser, et que nous n'attaquons pas, — car nous le suivrions nous-même, à bien peu de chose près, le cas échéant, — présentait, on ne se le dissimulait pas sans doute, des inconvénients qui n'étaient pas sans gravité, et son application, quelque soin et quelque intelligence qu'on y mît, exposait à chaque pas à des erreurs, à des méprises, à des piéges bien difficiles à éviter.

Le premier inconvénient est que le texte ainsi établi devait manquer nécessairement d'uniformité.

A côté de quelques lettres entières et bien pures de tout alliage, — types précieux qui peuvent servir de points sûrs de comparaison, — que de lettres tronquées en effet et qui ne sont trop visiblement que d'imparfaites images des modèles parfaits dont elles ont usurpé la place! Car, pour toutes les lettres qu'on n'a pu reproduire d'après les originaux, — c'est-à-dire pour le plus grand nombre, — le système de M. Monmerqué et de ses continuateurs n'a pu remédier que dans une certaine mesure au mauvais état de choses dû aux procédés déplorables des anciens éditeurs. Par un choix rationnel entre les leçons diverses offertes par les sources, on est parvenu sans doute à constituer un texte *critique*, supérieur en général au texte *reçu*, mais, avec les éléments si peu sûrs qu'on avait à sa disposition, on n'a pu évidemment parvenir à former un texte *vrai*, et on a créé un texte nécessairement disparate.

Non-seulement toutes les lettres n'ont plus la même source, mais chaque lettre en particulier, puisée à des sources diverses, n'a plus dans toutes ses parties le même ton, la même pureté, la même correction.

Il n'est pas rare en effet, — c'est plutôt la règle ordinaire, comme on peut aisément s'en convaincre en jetant les yeux sur la table générale des sources et en parcourant les notes qui accompagnent chaque lettre, — que les divers passages d'une même lettre soient empruntés : les uns aux deux éditions de Perrin, concurremment mises à profit et différant déjà assez sensiblement entre elles; d'autres aux impressions antérieures de Troyes, de Rouen ou de la Haye, toutes en général

très-infidèles, mais chacune à sa façon; d'autres enfin, en grand nombre, au manuscrit de Grosbois, dont la fidélité habituelle ne rachète pas toujours les malheureuses incorrections.

Un texte éclectique, formé de tant d'éléments divers, ne doit-il pas trahir, en bien des endroits, par un manque fâcheux d'unité, sa douteuse filiation, sa multiple origine? Il faut l'accepter cependant, et se résigner, mais seulement jusqu'au jour où quelque bonne fortune permettra de ressaisir le texte *vrai*.

Un autre inconvénient, aussi inévitable que le premier, peut inspirer également quelques regrets, à ceux surtout qui dans la lecture cherchent une distraction, un plaisir, plus encore qu'un sujet d'étude.

Ce fut, nous l'avons dit, une idée excellente, à l'égard d'un auteur d'un aussi rare mérite que Mme de Sévigné, que celle de recueillir, n'importe dans quel état ils se trouvaient, tous les fragments de ses écrits qui existaient encore. Si défectueux qu'ils pouvaient être, n'avaient-ils pas leur valeur, émanant d'un écrivain de génie, si original et si goûté? Les plus altérés même ne pouvaient-ils pas servir à en éclaircir d'autres, et ne pouvait-on pas d'ailleurs espérer qu'ils seraient eux-mêmes un jour épurés et rétablis au moyen de rapprochements qu'il fallait avant tout rendre possibles? Aussi comprend-on que M. Monmerqué et ceux qui ont poursuivi son œuvre avec tant de zèle et de dévouement, non-seulement aient donné place dans leur savante édition à tous les fragments nouveaux que leur offrait le Grosbois, même quand ils étaient très-incor-

rects, mais qu'ils aient pris soin de faire revivre tous les passages des premières impressions retranchés par Perrin, et tous ceux que cet éditeur a supprimés dans sa seconde édition après les avoir insérés dans la première.

Cependant il est malheureusement vrai que plusieurs de ces passages et fragments, par suite des altérations qu'ils ont subies, — et qui, pour quelques-uns, ont été peut-être cause de leur rejet, — sont dans un état déplorable, et qu'en les insérant dans la grande édition destinée à constituer un texte nouveau qui avait, semblait-il, toute chance de devenir définitif, on a très-notablement augmenté le nombre des endroits de la célèbre correspondance où le lecteur dérouté s'arrête péniblement, sans parvenir à comprendre, malgré tous ses efforts, le texte mis sous ses yeux.

Ce défaut néanmoins, comme le premier, tout regrettable qu'il est, ne peut servir de texte à aucun reproche; on ne peut au contraire que louer les éditeurs des peines infinies qu'ils se sont données pour recueillir jusqu'aux moindres débris d'une œuvre dont ils appréciaient tout le prix; ici, comme plus haut, les améliorations introduites compensent, et bien au delà, le mal qui s'y trouve mêlé, mal qu'on ne pouvait éviter et qui peut seulement faire naître le juste désir de le voir un jour disparaître ou s'amoindrir.

Mais ce ne sont pas seulement des inconvénients prévus et acceptés que présente le système dont nous poursuivons l'analyse. Son application, nous l'avons dit, était pleine de périls et exposait à bien des méprises.

Le choix entre des leçons diverses, offertes par des sources également infidèles, — et devant toutes par conséquent inspirer une méfiance presque égale, — est chose hasardeuse, et bien plus difficile qu'on ne l'imagine.

Les anciens éditeurs de Mme de Sévigné, non contents, on le sait, de mutiler, chacun au gré de ses caprices, les lettres qu'ils s'étaient donné la mission de publier, les ont altérées sans scrupule et de mille façons. Comment choisir entre des textes établis d'une manière si arbitraire ? Comment se décider quand les qualités et les défauts semblent se compenser et que rien n'est sûr ? Et si on prend le parti de construire un texte nouveau avec des éléments aussi incertains, ne court-on pas risque de créer un texte *composite* qui ne sera, comme les autres, qu'un texte *de convention*, et qui souvent, sous une apparence peut-être plus régulière, s'écartera autant et plus que tout autre du texte vrai ? Que si, dans le doute, on renonce à faire un choix proprement dit, un choix critique, fondé sur l'examen des textes en eux-mêmes, de nouvelles chances d'erreur se présentent. La préférence qu'on accordera alors assez naturellement aux leçons les plus anciennes se trouvera souvent en défaut, dans le cas qui nous occupe surtout. Car, il faut bien le remarquer, et le lecteur le sait, les anciens éditeurs de Mme de Sévigné ont fait leurs publications à l'aide de sources différentes, plus ou moins étendues et plus ou moins pures ; chacun a eu les siennes ; le texte le plus nouveau, pris à meilleure source, peut donc être le plus fidèle, et l'est souvent en effet.

L'éditeur le plus intelligent, le plus consciencieux, le plus exercé, tant qu'il n'a pas un texte sûr, est donc exposé à faire fausse route. Souvent la bizarrerie d'un texte défectueux lui fera croire à son originalité; il prendra des ellipses d'une hardiesse inconnue, dues à des omissions ou à des sottises de copiste, pour des traits de l'auteur, pour des marques de son style précieuses à conserver, et que les anciens éditeurs avaient eu tort de faire disparaître. Il effacera lui-même ailleurs, sur de trompeurs témoignages, de ces traits, de ces marques, que son désir cependant était autant que possible de maintenir. Il se laissera séduire, dans d'autres cas, par l'ancienneté, et répudiera une leçon excellente, pour prendre une leçon fautive, dont tout le mérite est d'être plus vieille de quelques mois. Enfin, désireux de tout conserver, de tout expliquer, il lui arrivera, trompé par le mauvais état d'un manuscrit fait sans soin et sans intelligence, de réunir et de coudre ensemble des textes tronqués, fort étonnés de se trouver à côté l'un de l'autre, et d'en faire un tout de pure imagination, qui sera en outre naturellement presque toujours fort obscur.

Il n'y a rien d'exagéré dans ce tableau très-raccourci et qu'il serait si facile de développer; une multitude d'exemples pourraient en prouver la vérité : nous en donnerons bientôt quelques-uns.

Nous en avons maintenant assez dit pour qu'on puisse se former une idée exacte et nette des services que le nouveau manuscrit est en état de rendre.

Le texte de la correspondance de Mme de Sévigné avec sa fille, dans l'état où l'ont amené les travaux de

M. Monmerqué et de ses continuateurs, est certainement incomparablement supérieur au texte ancien, au texte de pure convention établi par Perrin; mais il est encore lui-même, — il serait puéril de le dissimuler, — très-défectueux. Si chaque source qui a servi à le former a fourni aux savants éditeurs un contingent précieux d'améliorations, chacune aussi, par un revers de médaille inévitable, a fourni son contingent d'erreurs, et si la mesure du bien dépasse de beaucoup celle du mal, ce dernier cependant reste grave et fort étendu.

Dans quelle mesure sera-t-il réparé ?

Il ne le sera pas entièrement, mais il le sera dans une proportion notable.

Le nouveau manuscrit renferme, on l'a vu, non pas toute la correspondance de Mme de Sévigné avec Mme de Grignan, mais la moitié environ de cette correspondance. Les lettres qu'il contient sont en général des reproductions fidèles et complètes des originaux, et celles, relativement en petit nombre, auxquelles des retranchements ont été faits, n'ont pas subi d'altérations dans les parties qui ont été conservées, ou n'en ont éprouvé que d'accidentelles et de peu d'importance.

Pour la moitié de la correspondance, le nouveau manuscrit fournira donc un texte sûr et presque partout complet, qui donnera le moyen de combler les lacunes, de réparer les mutilations, et de faire disparaître toutes les altérations et tous les déformements qui déparent encore l'œuvre charmante de Marie de Rabutin.

Pour la partie même de la correspondance qu'il ne reproduit pas, le nouveau manuscrit ne sera pas à beau-

coup près sans utilité. Il servira à éclaircir un grand nombre de passages qui ne sont devenus obscurs, douteux ou même tout à fait inintelligibles, que par la suppression ou l'altération de passages d'autres lettres que notre copie renferme et dont elle donne la reproduction fidèle. Il donnera en outre le moyen, par le grand nombre de modèles qu'il présente, de faire un choix plus sûr parmi les leçons douteuses, et de se rapprocher ainsi de plus en plus du but judicieux que se sont proposé les derniers éditeurs, que leurs efforts dignes de tout éloge ont réalisé en bonne partie, et qu'on doit continuer de poursuivre après eux et à leur exemple : le rétablissement du texte vrai.

Le nouveau manuscrit ne fera pas sans doute disparaître tous les défauts qui existent encore, mais il en supprimera un très-grand nombre et atténuera les autres ; grâce à lui le *vrai* ne sera plus l'exception, il sera la règle : refoulé de plus en plus, le texte infidèle et décoloré des anciens éditeurs n'occupera plus la première place, il sera relégué à la seconde, destiné peut-être à s'effacer un jour plus complétement encore.

En somme, les principaux services que notre ancienne copie est appelée à rendre peuvent se résumer par trois mots : Compléments, Restitutions, Éclaircissements.

Les *Compléments*, c'est-à-dire les parties inédites du manuscrit, nous les donnons dès aujourd'hui, du moins les plus importants. Nous dirons plus loin comment a été formé le recueil qui les contient, et les raisons qui nous ont déterminé à le publier.

Quant aux *Restitutions* et aux *Éclaircissements*, nous

devrons nous borner à en donner ici quelques exemples, et ce n'est pas, nous devons l'avouer, sans regret : nous aurions voulu faire davantage. Nous avons nourri quelque temps la pensée d'en présenter le tableau général, sinon le tableau complet, et de tenter de faire, pour les lettres de Mme de Sévigné, ce qui a été fait il y a quelques années, avec tant de succès et de bonheur, pour un autre ouvrage, que les premiers éditeurs avaient également mutilé et altéré, et qu'un manuscrit heureusement conservé a permis de rétablir dans l'état où le grand écrivain qui l'avait composé, et qui n'a pu l'achever, l'avait laissé. Il nous avait semblé que le génie plein de grâce de Marie de Rabutin ne méritait pas moins de soins, n'était pas digne d'exciter moins de zèle que l'austère génie de l'auteur des *Pensées*. Mais nous avons dû renoncer, pour le moment du moins, à notre projet, qui a pris, par le développement de nos recherches, des proportions inattendues, qui nous ont fait hésiter, et qui nous laissent aujourd'hui encore incertain, sur la forme la plus convenable à donner à notre travail et la meilleure manière de réaliser notre dessein.

Les exemples qui suivent sont pris entre mille et plus ; nous pouvons dire, avec toute vérité, que nous n'avons eu que l'embarras du choix ; ils ne feront connaître qu'en bien faible partie ce qui existe, mais ils en donneront une idée suffisante pour faire apprécier, sous le double rapport dont il s'agit, l'utilité du manuscrit : c'est le seul but que nous nous proposons en ce moment.

§ 8.

Suite. — Restitutions. — Exemples de passages altérés ou déformés restitués à l'aide du nouveau manuscrit.

Les fautes, les altérations de tout genre, qu'on rencontre dans le texte *actuel* de la correspondance de Mme de Sévigné avec sa fille, c'est-à-dire dans le texte dû aux savants travaux de M. Monmerqué et de ses continuateurs[1], présentent une très-grande variété; mais on peut les rapporter cependant à deux causes générales :

Les unes sont directement dues aux sources où le texte a été puisé; ce sont celles qui se trouvent dans les passages pour lesquels les éditeurs n'ont eu à leur disposition qu'une seule source, ou pour lesquels toutes les sources existantes présentaient un texte identique;

Les autres viennent du choix qu'on a été obligé de faire, dans une foule de cas, entre les textes divers offerts par les différentes sources, ou, en d'autres termes, de l'emploi plus ou moins heureux de ces dernières.

Occupons-nous d'abord des premières.

1. Nous nous référons en effet toujours, il est à peine besoin de le dire, au texte de l'édition des *Grands écrivains de la France*, et c'est à cette édition, à moins d'indication contraire, que se rapportent toutes nos citations et tous nos renvois.

Chaque source, — nous laissons, ici bien entendu, de côté les *originaux*, dont on sait d'ailleurs le petit nombre, — a fourni son contingent de leçons vicieuses, de textes corrompus, proportionné, en général, au nombre des emprunts qui lui ont été faits : les plus exiguës aussi bien que les plus considérables ont fourni leur part, et la petite impression de Troyes (de 1725) elle-même a fourni la sienne.

C'est de cette édition qu'a été tiré le passage suivant de la lettre écrite des Rochers le 16 octobre 1675 :

« Vous aurez à présent vu la Garde. J'en suis fort aise. Vous aurez eu toutes vos hardes, et cette musique dans un de vos souliers vous aura bien.... Fi ! vous devriez danser toute seule avec ces souliers-là. »

Ce passage forme, dans l'édition des *Grands écrivains de la France*, le troisième alinéa de la lettre[1]. Il s'y trouve fidèlement reproduit, tel que nous venons de le rapporter, d'après l'édition troyenne, qui seule l'avait fait connaître. Toutes les éditions postérieures, les éditions de Perrin aussi bien que les éditions de Rouen et de la Haye, l'avaient négligé, ou peut-être volontairement supprimé.

Ce petit alinéa cependant faisait bien partie de la lettre, car il se trouve dans notre manuscrit qui donne celle-ci en entier. Ce fait, — nous voulons tout de suite le faire remarquer, — prouve, avec une foule d'autres,

1. Lettre 457 (IV, 181). Dans l'édition de Troyes, la lettre entière ne forme qu'un seul alinéa : le passage se trouve à la page 57.

qu'on a eu raison de rétablir à leur place les passages qui ne se trouvaient que dans quelques éditions ou même dans une seule. Les anciens éditeurs de Mme de Sévigné, — l'étude comparative des textes le prouve d'une manière certaine, et le fait en lui-même est fort remarquable, — ont supprimé, altéré, déformé, mais ils n'ont, en général, rien ajouté au fond même du texte; leurs additions sont de pures additions de mots, presque toujours inutiles et souvent fort inintelligentes, et rien de plus.

Pourquoi donc notre petit passage avait-il été supprimé? Et comment se fait-il qu'après avoir été donné dans la plus ancienne édition il ait été retranché dans toutes les autres? Il est difficile de répondre avec certitude à la question, mais on peut croire que ce qui a empêché de le conserver, c'est l'état défectueux dans lequel le premier éditeur l'avait publié, et dans lequel le donnaient aussi peut-être les copies que les éditeurs postérieurs ont eues à leur disposition. Tel que nous l'avons rapporté en effet, tel qu'il a été jusqu'ici imprimé, non-seulement il manque de clarté, mais il porte des traces visibles d'altération. Car pourquoi ces points qui suspendent le sens, sans qu'on en devine le motif? et pourquoi cette interjection de mépris, pourquoi ce « Fi! » inintelligible, devant une phrase qui non-seulement ne l'appelait pas, mais qui devait absolument, semble-t-il, en écarter l'idée?

Notre ancienne copie va nous rendre le vrai texte et nous permettre de tout expliquer; le passage restitué avec son aide ne paraîtra plus à personne indigne de Mme de Sévigné: de bien légères altérations avaient

suffi pour en obscurcir le sens et en gâter la forme. Le voici tel qu'il se lit dans notre manuscrit[1] :

« Vous aurez vu la Garde[2]; j'en suis fort aise. Vous aurez eu toutes vos hardes, et cette musique dans un de vos souliers vous aura bien plû : vous devriez danser toute seule avec ces souliers-là ! »

On voit que les changements introduits par le premier éditeur consistent uniquement dans l'addition d'un mot inutile : « à présent », et, ce qui était beaucoup plus grave, — ce qui constitue la véritable faute, — dans la sotte transformation du participe *plû* en cette interjection : « FI ! », qui a réellement fait tout le mal.

Mais comment s'est opérée cette transformation ? Il n'est pas impossible, croyons-nous, ni même très-difficile de le deviner. Le mot *plû*, avec l'accent[3], plus ou

1. Ms., tome II, p. 163 et 164.

2. M. le baron de la Garde, qui venait de Paris et qui avait pris les commissions de Mme de Sévigné.

3. L'accent se trouve dans notre manuscrit, non-seulement en cet endroit, mais partout où reparaît le même mot ; il devait aussi très-vraisemblablement se trouver dans l'original. On mettait encore un accent circonflexe au dix-septième siècle, et même au dix-huitième (Richelet, édition de 1740, v° *plaire*), sur le participe passé du verbe *plaire*, soit pour le distinguer de celui du verbe *pleuvoir*, sur lequel on ne le mettait pas (Richelet, *id.*, v° *pleuvoir*), soit parce que *plû*, du verbe *plaire*, était considéré comme la contraction de *pleu*. On trouve en effet cette dernière forme dans nos vieux écrivains : « La requeste qu'il vous a pleu me faire » (Commines, *Prol.*), et c'est même encore ainsi que le mot est écrit dans le *Dictionnaire de Furetière* (édition de 1690, v° *plaire*), où du reste on trouve aussi le participe du verbe *pleuvoir* écrit de la même façon (*id.*, v° *pleuvoir*). Aujourd'hui ni l'un ni l'autre participe ne prend l'accent, dont on est devenu avec raison beaucoup moins prodigue.

moins bien tracé, posé sur la dernière lettre, devait, dans l'original, ressembler de fort près à la syllabe *phi*. Il y a en effet de part et d'autre le même nombre de traits, de jambages, et tous ceux qui ont eu sous les yeux de l'écriture de Mme de Sévigné se rendront parfaitement compte de la ressemblance : toute la différence était dans un accent circonflexe à la place d'un point. On comprend sans peine le reste : le copiste, dans le texte fourni à l'éditeur, ayant par méprise écrit *phi* au lieu de *plû*, ce dernier, ne se rendant pas compte de la faute, et n'ayant pas à sa disposition l'original pour la rectifier, a pensé sans doute que *phi* n'était autre chose que FI mal orthographié ; il a *corrigé* dans ce sens, et pour arranger la phrase, que ce changement malheureux tronquait et devait nécessairement rendre obscure, il a remplacé par des *points* le participe supprimé, que l'interjection, mise en son lieu, ne représentait aucunement, et dont elle ne pouvait même servir à donner aucune idée.

L'édition de Rouen (de 1726) n'a fourni que bien peu de passages qui lui soient absolument propres, et ces passages sont en général de très-petite importance. Mais il y a à mettre à son compte un contingent assez considérable de mauvaises leçons que leur ancienneté a fait préférer à des leçons meilleures données par les éditions suivantes : il en sera question plus tard. Obligé de nous restreindre et de choisir, nous emprunterons notre second exemple à l'édition de la Haye, publiée la même année que l'édition rouennaise, mais plus étendue et

presque aussi incorrecte : les derniers éditeurs y ont puisé des passages et même des lettres entières qui ne se trouvaient point ailleurs.

Un des passages les plus curieux est celui qui, dans l'édition des *Grands écrivains de la France*, forme le troisième alinéa de la seconde partie, — datée du jeudi au soir, — de la lettre écrite de Livry, les 21 et 22 du mois d'août 1675[1]. Ce passage, tel que l'ont imprimé les derniers éditeurs, est ainsi conçu :

« Le jeu des Tambourineux, c'est à dire[2] la réunion des deux amies; mais assurément cela n'est point fait pour le roi des Tambourineux; c'est Brancas et sa fille.

De tous deux de grace!

vous savez le reste. C'est un chef-d'œuvre que ce couplet, et un chef-d'œuvre d'en découvrir le secret. »

Ce texte a été tiré de l'édition hollandaise[3], sans qu'on lui ait fait subir d'autre changement que de mettre à la ligne, et de présenter comme un vers du couplet auquel le passage fait allusion, des mots que le premier éditeur s'était borné à imprimer en *italique*.

Quel est le sens de ce petit fragment? les derniers éditeurs ont renoncé à l'expliquer, et dans la note qui s'y rapporte[4], ils se sont bornés à citer un proverbe

1. Lettre 433 (IV, 71). Le passage est à la page 80.
2. C'est sans doute à dessein, à cause de l'incertitude du sens, que les éditeurs ont imprimé : « c'est à dire » sans traits d'union; mais le passage n'en est pas malheureusement moins obscur.
3. Édition de la Haye, 1726, tome II, p. 58.
4. Note 29 de la lettre (IV, 80).

qui pouvait, dans leur pensée, conduire un jour peut-être à l'explication désirée.

Tel qu'il a été publié, le passage est en effet d'une obscurité impénétrable, et on pourrait même croire en vérité que le premier éditeur, — qui l'avait sans doute lui-même reçu corrompu et ne l'avait pas compris, — s'est donné le malin plaisir d'en constater le caractère énigmatique en en altérant les derniers mots, auxquels il semble qu'il a voulu faire dire que ce serait un vrai chef-d'œuvre d'en découvrir le secret.

Ce secret, que les procédés les plus ingénieux et les plus subtils d'herméneutique auraient eu effectivement bien de la peine à faire découvrir, notre ancienne copie va nous le dévoiler; elle va, au bout de plus d'un siècle, rendre la clarté à ce qu'on était parvenu à rendre si singulièrement ténébreux.

Voici le texte, tel que notre manuscrit le donne :

« Le jeu des Tambourineurs, c'est de dire la réunion des deux amies; mais assurément cela n'est point fait. Le roi des Tambourineurs, c'est Brancas et sa fille. De tous deux vous savez le reste. C'est un chef-d'œuvre que ce couplet, et un chef-d'œuvre d'en avoir gardé le secret[1]. »

Ainsi conçu, le passage, si on prend soin de le rapprocher du reste de la correspondance, est très-clair; il ne présente de difficulté que sur un point, sur lequel nous reviendrons tout à l'heure.

1. Ms., tome II, p. 404. Le manuscrit reproduit la lettre intégralement, avec une fidélité qu'il y a tout lieu de croire irréprochable, et il fournira, indépendamment de la restitution qui nous occupe, plusieurs rectifications importantes.

Pour saisir le sens du texte, dans son ensemble, il suffit, en effet, de se reporter à un autre passage de la même lettre, et à un passage de la lettre du 7 août précédent, qui explique ce dernier.

Ces passages sont relatifs à la brouille qui s'était déclarée, dès avant cette époque, mais qui était alors dans toute son ardeur, entre Mme de Montespan, encore toute-puissante à la cour, et Mme de Maintenon, simple gouvernante des enfants de la favorite, mais déjà marquise, et dont la position et l'influence, qui grandissaient toujours, commençaient à donner ombrage.

Dans la lettre du 7 août 1675, Mme de Sévigné disait à sa fille :

« Je veux, ma bonne, vous faire voir un petit dessous de cartes qui vous surprendra : c'est que cette belle amitié de Mme de Montespan et de son amie qui voyage[1] est une véritable aversion depuis près de deux ans : c'est une aigreur, c'est une antipathie, c'est du blanc, c'est du noir. Vous demandez d'où vient cela ? C'est que l'amie est d'un orgueil qui la rend révoltée contre les ordres de l'autre. Elle n'aime pas à obéir ; elle veut bien être au père, mais non pas à la mère ; elle fait le voyage à cause de lui, et point du tout pour l'amour d'elle ; elle lui rend compte, et point à elle. On gronde l'ami d'avoir trop d'amitié pour cette glorieuse ; mais on ne croit pas que cela dure, à moins que l'aversion ne se change, ou que le bon succès d'un voyage ne fît changer ces cœurs. Ce secret roule sous terre depuis plus de six mois ; il se répand un peu ; je crois que vous en serez surprise. *Les amis de l'amie en sont assez affligés, et l'on croit qu'il y en a deux qui ont senti cet hiver le contre-coup de cette mésintelligence.* N'admirez-vous point comme on raisonne quelquefois, et que l'on ne comprend pas

1. Mme de Maintenon était alors aux eaux de Baréges avec le duc du Maine.

les choses? C'est quand je dis qu'il y a un fil de manqué; et l'on voit clair quand on voit le dessous des cartes : c'est la plus jolie chose du monde! »

Quelques jours plus tard, le 21 août, dans la première partie de la lettre où se trouve notre fragment, Mme de Sévigné, revenant sur le même sujet, qu'elle savait devoir vivement intéresser sa fille, lui écrivait :

« Les amis[1] de la voyageuse, voyant que le dessous des cartes se voit, affectent fort d'en rire et de tourner cela en ridicule; ou bien conviennent qu'il y a eu quelque chose, mais que tout est raccommodé. »

Enfin, dans la seconde partie de la lettre, écrite le 22, Mme de Sévigné, qui se croyait bien informée, et qui l'était sans doute, affirmait, dans le passage même qui nous occupe, que la mésintelligence n'avait pas cessé, comme on se plaisait à le dire, que la réunion des deux amies n'était point encore chose faite, et elle apprenait de plus à sa fille, que les *amis de la voyageuse*

1. L'édition de Rouen et les deux éditions de Perrin portent : « Les amies, etc. », et c'est à cette leçon que M. Monmerqué et les derniers éditeurs ont donné la préférence, malgré l'autorité du Grosbois qui porte, comme notre manuscrit : « Les amis, etc. », et malgré le témoignage de l'édition de la Haye, dont le texte est conforme à celui des deux manuscrits. Le passage de la lettre du 7 août, rapporté plus haut, où se trouvent les mots : « Les amis de l'amie », qui évidemment désignent les mêmes personnes que les mots presque identiques de notre texte, et surtout le passage que nous cherchons en ce moment à expliquer : « Le jeu des tambourineurs, etc. », nous semblent prouver d'une manière certaine que la bonne leçon est celle des manuscrits et de l'édition de la Haye : dans les trois passages, c'est le comte de Brancas et sa fille, la princesse d'Harcourt, que Mme de Sévigné avait en effet principalement en vue.

que la brouille des deux rivales mettait le plus particulièrement en souci, étaient le comte de Brancas et sa fille, la princesse d'Harcourt.

Notre passage n'est, on le voit, que la suite et le complément de ceux qui le précèdent de si près dans la correspondance, et qui servent à l'expliquer, comme il sert lui-même à les éclaircir.

Ce passage d'ailleurs est parfaitement d'accord avec le caractère des personnes auxquelles il se rapporte et le rôle qu'elles ont joué. On sait les attaches du comte de Brancas et de sa fille avec Mme de Maintenon. Le titre de *roi des tambourineurs* convenait à merveille à celui auquel Mme de Sévigné l'applique. *Le jeu des tambourineurs*[1] signifie donc ici simplement la conduite, le manége des amis de Mme de Maintenon, et ces mots ne se rapportent aucunement au couplet auquel il est fait allusion dans la seconde partie du fragment, et sur lequel quelques explications sont encore nécessaires.

Il courait, à cette époque, des bruits très-offensants sur le comte de Brancas et sur sa fille, la princesse d'Harcourt. Ces bruits avaient donné lieu à des couplets très-méchants, dont plusieurs se sont conservés dans

1. L'éditeur de la Haye a imprimé : « des Tambourineux » ; notre manuscrit porte très-nettement : « des tambourineurs », sans majuscule et par un *r*. Notre passage est du reste le seul, dans les lettres de Mme de Sévigné, où ce mot se trouve ; mais on rencontre dans la correspondance le mot *tambourinage* employé précisément dans un sens qui répond exactement à celui dans lequel le mot *tambourineur* est pris dans notre texte : *Lettre du 4 septembre* 1677 : « Mme de Coulanges a des soins de moi admirables.... Elle me rend le tambourinage qu'elle reçoit de beaucoup d'autres. » (V, 311.)

les recueils manuscrits des chansons du temps. C'est à un de ces couplets, — dont sans doute il avait été déjà question entre les deux dames, — que Mme de Sévigné fait allusion dans notre passage, le vantant comme un chef-d'œuvre, et s'étonnant que l'auteur eût pu en rester caché. Maïs ces mots : « De tous deux vous savez le reste », au milieu desquels l'éditeur hollandais, qui n'avait rien compris au texte, avait, on ne sait par quel caprice, intercalé ces mots : « de grâce ! », et dans lesquels les derniers éditeurs, trompés par leur devancier, ont cru trouver le premier vers du couplet dont parlait Mme de Sévigné, ne faisaient en réalité nullement partie de ce dernier; ils étaient simplement, on va le voir, destinés à en rappeler le souvenir.

Préoccupé de l'explication de ce passage, sur lequel la leçon de notre manuscrit avait plusieurs fois appelé notre attention, nous nous proposions de faire des recherches, pour retrouver, s'il était possible, le fameux couplet, lorsque l'occasion s'est présentée pour nous de faire, chez un libraire de Dijon[1], l'acquisition d'un recueil manuscrit de chansons. Ce recueil se composait de trois volumes in-folio, très-proprement et très-solidement reliés. L'écriture, la reliure, et le contenu lui-même, indiquaient qu'il avait dû être composé au commencement du dix-huitième siècle, quelques années après le règne de Louis XIV. Le titre, écrit avec soin, sur un feuillet distinct, et reproduit uniformément en tête de chaque volume, portait : Recueil de chansons histori-

1. M. Grigne.

QUES DU TEMPS. Nous nous sommes empressé de nous rendre acquéreur de ce volumineux manuscrit, dans l'espoir de découvrir, dans la multitude des pièces qu'il contenait, un complément d'explication pour notre texte, et peut-être le couplet désiré lui-même.

Ce dernier s'y trouvait en effet, et nos espérances ont été pleinement réalisées; nous le croyons du moins.

Le couplet, que nous supposons être celui auquel Mme de Sévigné faisait allusion, et qui répond très-bien, par son contenu, à l'idée qu'on doit s'en former d'après ce qui en est dit dans notre passage, commence ainsi :

L'on sait partout que Brancas
De sa fille. . . . . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .

Ces mots : « l'on sait partout, etc., » se rapportent si bien aux paroles de Mme de Sévigné dont il a été parlé plus haut : « DE TOUS DEUX VOUS SAVEZ le reste », — paroles évidemment destinées à rappeler ce qu'on ne voulait pas désigner d'une manière plus précise, — qu'on ne peut guère conserver de doute sur l'identité du couplet dans lequel ces mots se trouvent, avec celui auquel notre passage fait allusion, et que nos recherches poursuivaient.

Le couplet en question[1] justifie d'ailleurs, ou du moins explique, à un certain point de vue, l'éloge qu'en faisait Mme de Sévigné, sur la portée duquel il n'est pas du reste possible de se méprendre ; il est vif, bien tourné, et surtout très-méchant, pour ne rien dire de plus : en

1. Il se trouve au recto du feuillet 84 du tome II du recueil manuscrit décrit plus haut.

fallait-il davantage, dans la circonstance, pour lui mériter le titre de chef-d'œuvre[1] ? Par malheur il est très-peu édifiant, et nous n'avons pas cru pouvoir nous permettre de le rapporter en entier.

La longueur des détails qui précèdent ne nous autorise guère, — pour rester dans les limites de notre cadre, — à nous arrêter plus longtemps sur l'édition de la Haye. Nous aurions cependant encore à relever bon nombre d'erreurs étranges, de leçons vicieuses, de curieuses altérations qui viennent de cette source, et que les derniers éditeurs ont dû se condamner à reproduire, sans avoir aucun moyen de les rectifier. Bornons-nous à citer encore un exemple.

Dans la lettre du 29 décembre 1675, datée des Rochers, écrite à Mme de Grignan par sa mère, on lit, dans l'impression hollandaise[2], la seule des éditions originales qui l'ait conservé, le petit passage suivant, que M. Monmerqué avait omis, dans sa première édition, de rétablir à sa place, mais que les derniers éditeurs ont eu le soin de recueillir, et qui forme dans le texte dû à leurs travaux le troisième alinéa de la lettre[3] :

« Je vous trouve bien hardie d'assembler vos lettres provençales ; et qu'en voulez-vous faire, bon Dieu ? »

De quelles lettres pouvait-il être question ici ? Mme de

1. Mme de Sévigné fait plus d'une fois allusion, dans sa correspondance, au caractère du comte de Brancas et à son humeur accommodante ; voyez notamment la lettre du 22 septembre 1680 (VII, 84) : « Vraiment, ma bonne, vous avez bien renchéri sur ce que je vous avois dit de Brancas, etc. »

2. Tome II, p. 103. — 3. Lettre 484, 3e alinéa (IV, 304).

Grignan, à qui, on le sait, les hautes études métaphysiques ne répugnaient pas, avait-elle eu la pensée d'écrire, à l'imitation de Pascal, des lettres de controverse philosophique ou religieuse, adressées à divers, et, cette pensée réalisée, songeait-elle à rassembler ces lettres, à les publier peut-être ?

L'ensemble du texte et surtout l'expression *hardie* qui s'y trouve pourraient le faire croire. L'entreprise effectivement eût été téméraire. Mais rien dans la correspondance n'autorise cette conjecture, et nulle part ailleurs il n'est question de ces *lettres provençales*, qui seraient peut-être restées toujours une énigme sans la découverte du nouveau manuscrit.

Ce dernier va nous rendre le vrai texte, et nous permettre de retrouver le vrai sens de ce passage, que de bien petits changements avaient suffi pour dénaturer complétement.

Mme de Sévigné avait écrit :

« Je vous trouve bien hardis d'assembler vos têtes provençales ; et qu'en voulez-vous faire, bon Dieu[1] ? »

Ainsi conçu le passage est encore obscur, mais il s'explique fort bien par la suite de la correspondance. Par cette expression pittoresque, *vos têtes provençales*, qui est parfaitement dans le ton et dans la manière de l'auteur, Mme de Sévigné désignait certainement la noblesse de Provence (les têtes, les sommités de la province !) qu'il était en effet question alors d'assembler, car huit jours plus tard, le 5 janvier 1676, la mère re-

1. Msc., tome II, p. 213.

venant sur le même sujet, dont elle indiquait avoir déjà entretenu sa fille, disait :

« Mais reparlons un peu de cette assemblée de noblesse, etc.[1]. »

On s'explique d'ailleurs très-bien le sentiment d'inquiétude qui perce dans ces mots : « .... et qu'en voulez-vous faire, bon Dieu ? » Que de dépenses, en effet, une pareille assemblée pouvait occasionner au trop généreux gouverneur ! que d'ennuis même elle pouvait faire naître ! Il y avait certes lieu de s'en effrayer, et on comprend fort bien le peu d'enthousiasme de la craintive belle-mère pour cette réunion projetée des *têtes provençales*.

Le sens n'est donc pas douteux. Mais l'éditeur hollandais ne l'avait pas compris, et d'un texte qu'il n'entendait pas il a fait, par de légers changements, un texte de pure fantaisie.

Le manuscrit, dont on remarquera la parfaite exactitude, porte : « Je vous trouve bien *hardis* », et non pas, comme l'imprimé : « Je vous trouve bien *hardie* ». Ces paroles en effet, dans la pensée de Mme de Sévigné, s'adressaient, et devaient s'adresser, non pas seulement à Mme de Grignan, mais aussi et principalement à M. de Grignan, qu'il était bien juste, en pareil cas, de faire au moins entrer en ligne de compte. L'éditeur, en faisant subir au texte ce second changement, avait été conséquent avec lui-même ; la première altéra-

1. Lettre 488, 7e alinéa (IV, 322). Il est encore question de cette assemblée de la noblesse de Provence dans plusieurs fragments inédits des lettres de cette époque ; voyez notamment, dans notre recueil, les fragments inédits des lettres du 8 et du 12 janvier 1676.

tion, — l'altération principale, — devait naturellement amener la seconde.

Nous nous arrêterons peu sur les éditions de Perrin, qui pourraient cependant nous fournir une si abondante moisson. M. Monmerqué et ses savants continuateurs, au moyen du Grosbois et de quelques lettres dont les originaux se sont conservés, ont pu déjà réparer une partie du mal, si étendu, qui vient de cette source. Ce qui reste est malheureusement très-considérable encore. Le nouveau manuscrit permettra de continuer l'œuvre de restitution si heureusement commencée ; il servira à mettre de plus en plus à découvert les procédés de ce célèbre éditeur, qui a agi avec un arbitraire sans égal, qui dépasse de beaucoup les libertés, déjà si grandes, que s'étaient permises ceux qui l'avaient précédé. Obligé de nous borner à un petit nombre d'exemples, nous les choisirons, non parmi les fautes les plus importantes, mais parmi celles dont le genre est le moins connu.

Perrin, comme ses devanciers, nous en avons déjà fait ailleurs l'observation, n'a presque jamais, pour le fond, rien mis du sien. Voici cependant deux passages qui nous semblent avoir été ajoutés par lui et qui devraient être retranchés du texte. Ils se trouvent dans une lettre écrite par Mme de Sévigné à sa fille le 22 novembre 1679[1].

Dans cette lettre, datée de Paris, Mme de Sévigné ap-

1. Lettre 754 (VI, 87).

prenait à Mme de Grignan la disgrâce de M. de Pompone. Dans la première édition de Perrin[1], se trouve ce passage, que l'éditeur n'a pas reproduit dans sa seconde édition, et qui ne figure nulle part dans notre manuscrit :

« M. de Pompone n'étoit pas de ces ministres sur qui une disgrâce tombe à propos, pour leur apprendre l'humanité, qu'ils ont presque tous oubliée ; la fortune n'avoit fait qu'employer les vertus qu'il avoit, pour le bonheur des autres ; on l'aimoit, et surtout parce qu'on l'honoroit infiniment. »

En lisant attentivement la lettre, on découvre aisément, nous semble-t-il, que cet éloge de M. de Pompone, dont le style embarrassé et lourd s'écarte sensiblement de la manière simple et naturelle de Mme de Sévigné, a été jeté par l'éditeur entre deux passages écrits pour se suivre immédiatement et qui se trouvent ainsi disjoints d'une manière fâcheuse. Perrin lui-même l'a compris, et dans sa seconde édition, — n'ayant plus sans doute alors dans l'esprit la pensée d'un blâme indirect à adresser à quelqu'un des ministres en place, — il a eu le bon goût de reprendre sa prose, ce qu'il n'aurait pas fait, selon toute vraisemblance, si l'éloge qu'il retirait avait réellement fait partie de la lettre originale.

Du reste, dans cette seconde édition, et à titre sans doute de compensation, Perrin, pour ne pas frustrer complétement la mémoire de l'ancien ministre disgracié de Louis XIV du bénéfice de ses éloges, a ajouté, dans une autre partie de la même lettre, une nouvelle phrase, une nouvelle réflexion à sa louange, plus courte que

1. Tome IV, p. 321.

celle dont il semble qu'elle était destinée à tenir la place, mais qui ne nous paraît pas, plus que cette dernière, être sortie de la plume de Mme de Sévigné. Car, outre qu'elle ne figure pas dans l'édition de 1734, où avait paru la précédente, elle fait, comme celle-ci, complétement défaut dans notre manuscrit, qui cependant, à part ces additions, reproduit la lettre bien complétement et renferme même des parties que Perrin a retranchées. Cette nouvelle phrase, d'ailleurs, à laquelle la place qu'elle occupe fait peut-être tort et donne un tour banal, vient s'ajouter pesamment et d'une façon très-peu naturelle à un éloge simplement mais fermement exprimé, inspiré à Mme de Sévigné par le cours habituel de ses propres idées, autant que par le caractère de M. de Pompone, et qui n'avait nul besoin du complément inutile qu'on lui a donné. Voici cette phrase précédée du passage auquel Perrin l'a rattachée :

« Enfin, ma bonne[1], voilà qui est fait, voilà le monde. M. de Pompone est plus capable que personne de soutenir ce malheur avec courage, avec résignation et beaucoup de Christianisme. QUAND D'AILLEURS ON A USÉ COMME LUI DE LA FORTUNE, ON NE MANQUE POINT D'ÊTRE PLAINT DANS L'ADVERSITÉ. »

Qu'est-il arrivé cependant ? Que les deux phrases ajoutées tour à tour par l'ancien éditeur ont pris place à la fois l'une et l'autre dans le texte de la belle édition due aux soins de M. Monmerqué et de ses savants continuateurs, et cela, sans bien grand dommage sans

1. C'est le texte de notre manuscrit (tome VI, p. 328); Perrin, selon son habitude, a imprimé : « ma fille ». — La phrase que nous supposons ajoutée est imprimée en petites majuscules.

doute, mais certainement aussi sans avantage pour la lettre, que nous n'hésiterions pas, sur la foi de notre manuscrit, à alléger de ces additions étrangères et superflues, et tout au moins d'origine fort douteuse [1].

Les fautes de ce genre sont du reste, nous l'avons dit, très-rares; celles que nous venons de citer sont presque les seules que nous ayons pu constater avec quelque certitude.

Le plus ordinairement les phrases qu'on peut croire ajoutées, et qu'on est tenté d'attribuer à Perrin, ne sont que des phrases *transposées*, et qui sont tirées de la correspondance, mais hors de leur place et souvent altérées.

Il semble en effet que Perrin, quand il opérait des retranchements, — ce qui lui arrivait si souvent, on le sait, — avait soin de mettre de côté et comme en réserve les phrases et les courts passages qu'il croyait pouvoir utiliser ailleurs. C'est ainsi qu'on trouve parfois dans les lettres qu'il a publiées, non-seulement des passages hors de leur place, transportés d'une partie de la lettre dans une autre, mais assez souvent des passages

1. Les deux passages sont, dans tous les cas, certainement hors de leur place. Le premier, — le plus étendu, — semble bien positivement, autant par le fond que par l'expression, étranger à Mme de Sévigné; on y reconnaît le style et les idées du dix-huitième siècle. Quant au second, qui produit surtout mauvais effet parce qu'il n'est pas naturellement amené, il pourrait se faire qu'il fût de la rédaction de Mme de Sévigné, qui a pu fort bien l'écrire, au sujet par exemple de M. d'Harouys (après la ruine de sa fortune), pour qui il semble bien plutôt fait que pour M. de Pompone; dans ce cas il y aurait simplement transposition, comme dans l'exemple suivant : avec Perrin il est bien difficile de raisonner avec une parfaite certitude.

appartenant à d'autres lettres, et quelquefois même à des lettres très-éloignées par leur date de celles où ces passages d'emprunt se trouvent insérés. Il arrive naturellement, en pareil cas, que l'éditeur applique sans scrupule à une personne ce que Mme de Sévigné avait dit d'une autre, et qu'il fait subir aux textes ainsi déplacés tous les changements exigés par leur nouvelle destination.

Un exemple curieux, sous ce rapport, et qui justifiera ce que nous venons de dire, va nous être fourni par un passage d'une lettre écrite par Mme de Sévigné à sa fille le 18 mai 1671, passage dont Perrin, selon son habitude, n'a donné qu'une roproduction tronquée et qu'il a en outre sorti de sa place[1].

Mme de Grignan était depuis peu de temps en Provence, et sa mère, qui désirait lui voir conquérir l'affection de la noble famille dans laquelle elle venait d'entrer, lui écrivait :

« Laissez-vous bien surprendre, je vous prie, aux miroirs de Grignan; il ne faut jamais payer de dégoût les plaisirs et les surprises que nous font ceux qui nous aiment. Le cœur de l'Abbé est pour vous comme si je l'avois pétri de mes propres mains : cela fait justement que je l'adore[2]. »

De quel abbé était-il ici question? Mme de Sévigné n'entendait-elle pas parler du *bel abbé*, du plus *beau des abbés*, du futur évêque d'Évreux, puis de Carcassonne, l'un des plus jeunes frères du comte de Grignan? On pouvait certes très-bien le penser, et, pour

1. C'est la lettre 169 (II, 220). On trouvera les parties inédites de cette lettre, à leur date, dans notre recueil.
2. Mss., tome IV, p. 309.

notre compte, nous l'avons cru longtemps, ce qui, en vérité, nous gâtait un peu ce passage, où se trouve cependant une pensée charmante, pleine de finesse, admirablement exprimée, et d'une grande sagesse, sous une apparence de légèreté, mais qui avait le tort de se trouver mêlée à des conseils d'une coquetterie bien féminine, et bien libre, ce semble, si l'abbé dont on parlait était réellement le *bel abbé*. Nous montrerons ailleurs[1] qu'il n'y a ici qu'une fausse apparence, et qu'il est hautement vraisemblable que Mme de Sévigné entendait parler du bon abbé de Coulanges. Le bon abbé avait sans doute fait cadeau à la comtesse de Grignan d'un miroir, — chose de prix à cette époque, — et ce miroir avait donné occasion à la comtesse de faire une observation plaisante, dont il n'est pas difficile de deviner le sens, et à laquelle Mme de Sévigné avait répondu par le passage qu'on a lu plus haut.

Quoi qu'il en soit, Perrin, — que les scrupules de Mme de Simiane mettaient, on le sait, en continuel souci, — convaincu sans doute, comme nous l'avons été nous-même d'abord, que dans ce passage il était question de l'abbé de Grignan, du *bel abbé*, ou, dans tous les cas, redoutant les fausses interprétations auxquelles il pourrait donner lieu, a complétement retranché de la lettre où il se trouvait le texte compromettant. Mais Perrin pourtant n'a pas tout sacrifié; il a détaché la dernière phrase du passage supprimé, l'a transportée

1. Voyez, dans notre recueil, la note qui accompagne le passage rapporté plus haut (lettre 5 du recueil).

dans la lettre du 21 juin de la même année, et il en a fait l'usage que nous allons voir.

Dans cette lettre du 21 juin 1671, Mme de Sévigné, qui n'avait pas été sans s'apercevoir des dispositions assez froides et des manières peu gracieuses de Mme de Grignan pour le bon abbé de Coulanges, l'oncle et le tuteur si dévoué de Marie de Rabutin, disait à sa fille, en dissimulant comme toujours ses conseils sous les formes les plus adroitement adoucies :

« Je suis ravie de voir comme il (l'abbé de Coulanges) vous aime, et c'est une des choses dont je veux vous remercier, que de faire tous les jours augmenter cette amitié par la manière dont vous vivez avec moi et avec lui. Jugez quel tourment j'aurois s'il avoit d'autres sentiments pour vous ; mais il vous adore. »

Voulant cacher, mieux encore qu'ils ne l'étaient, les sentiments un peu aigres de la comtesse pour le *bien Bon*, que ce passage laissait voir, Perrin a eu recours à ses moyens ordinaires : il a supprimé tout ce qui pouvait trahir l'humeur parfois un peu difficile, on le sait, de Françoise de Sévigné, et a substitué, aux phrases inquiétantes qu'il s'était cru obligé de retrancher, la phrase de la lettre du 18 mai, que nous l'avons vu tout à l'heure mettre de côté. Il a fait dire ainsi à Mme de Sévigné :

« Je suis ravie de voir comme le bon abbé (l'abbé de Coulanges) vous aime ; *son cœur est pour vous comme si je l'avois pétri de mes propres mains ; cela fait justement que je l'adore*[1]. »

1. Le passage se trouve dans les deux éditions de Perrin : édition de 1734, tome I, p. 240 ; édition de 1754, tome I, p. 264.

Appliquée au bon abbé de Coulanges, — en vue de qui en réalité elle avait été écrite, — la phrase soulignée ne pouvait assurément scandaliser personne. Son unique défaut était de ne plus être à sa place, et de présenter, précisément à cause de cela, quelque chose d'étrange et de forcé, qui pouvait trahir la supercherie de l'éditeur : la phrase ne semblait pas suffisamment amenée. Mais ce défaut est de ceux qui ne se voient bien que quand on a sous les yeux les pièces de comparaison, et Perrin dut en avoir peu de souci ; il dut au contraire se réjouir de son habileté, qui lui permettait, sans rien tirer de son fonds, de guérir Mme de Sévigné par elle-même.

Mais cette lettre du 21 juin 1671, l'original s'en était conservé, et M. Monmerqué a pu, en 1826, en publier le texte, en plaçant en regard la version infidèle de l'ancien éditeur.

M. Monmerqué pensa naturellement que la phrase ajoutée, dans le passage qui nous occupe, était une véritable addition de Perrin, et de sa composition. Voici en effet dans quels termes il relève l'altération :

« Ici le chevalier de Perrin altère le texte. Il met son style à la place de celui de Mme de Sévigné, ce qui est inexcusable[1]. »

Le savant M. Littré, dans un des intéressants articles qu'il a consacrés, dans le *Journal des savants*[2], à

1. *Lettre écrite par Mme de Sévigné à Mme de Grignan, le 21 juin 1671, rétablie pour la première fois d'après le manuscrit autographe*, Paris, Blaise, 1826, p. 16, note 1.

2. *Journal des savants*, octobre, novembre et décembre 1867. Ces articles ont été réimprimés dans le volume de mélanges publié

Mme de Sévigné et à ses éditeurs, a relevé, à son tour, la faute de Perrin, et, comme M. Monmerqué, il a cru à une véritable addition commise par l'ancien éditeur; mais il est remarquable toutefois que le savant académicien n'a pas jugé le style indigne de Mme de Sévigné, car, avec une sincérité qui ne fait pas moins d'honneur à son goût qu'à son caractère, il s'exprime ainsi :

« On permettra à un faiseur de dictionnaire, qui fonde tout son travail sur les exemples et les textes, d'avouer qu'il a frémi en voyant à quel péril le chevalier de Perrin l'avait exposé. *Pétrir un cœur avec les mains!* trouvant cette expression, je n'aurais pas manqué de l'inscrire au compte de Mme de Sévigné. Et pourtant le fait est qu'elle ne l'a pas dite, et peut-être ne l'aurait pas voulu dire, etc.[1]. »

Eh bien! cette expression que M. Littré semble regretter, et qu'il n'aurait pas « manqué » de mettre dans son dictionnaire, Mme de Sévigné l'a dite et bien voulu dire, et dans la prochaine édition de son excellent ouvrage l'illustre académicien pourra l'inscrire sans scrupule au compte de notre auteur.

Voici encore un exemple intéressant de transposition, compliquée de graves altérations, commise par le chevalier de Perrin.

Dans deux lettres qui se suivent, écrites l'une le 24, l'autre le 26 juillet 1675[2], Mme de Sévigné avait glissé deux passages très-courts, mais très-précis et très-caractéristiques, sur les rapports du Roi et de Mme de

par l'auteur sous le titre : *Littérature et histoire*, Paris, Didier, 1875, in-8° (p. 1 à 50).

1. Page 2 du volume cité dans la note précédente.

2. Lettres 419 et 420 (III, 521 et 528).

dant, et nous l'avons retrouvé plus tard, étrangement défiguré, il est vrai, et hors de sa place, dans Perrin.

Voici ce qui était arrivé :

Perrin, qui, dans sa première édition, avait complétement retranché les deux passages, avait jugé à propos, dans la seconde, bien qu'ils fussent très-divers, ainsi qu'on l'a vu, de les fondre, de les amalgamer ensemble, et quoique dans le mélange qu'il en avait fait, le fragment de la lettre du 24 juillet eût fourni de beaucoup la plus grosse part, il avait plu à l'éditeur de mettre le passage ainsi arrangé dans la lettre du 26, à la place qu'occupait le second fragment, dont il ne restait cependant qu'un lambeau dans la rédaction nouvelle. Perrin, en effet, faisait dire à Mme de Sévigné :

« Il est certain que l'ami de Quantova dit à sa femme et *à son curé* par deux fois : « Soyez persuadés que je n'ai pas « changé les résolutions que j'avois en partant; fiez-vous à ma « parole, et instruisez les curieux de mes sentiments[1]. »

Il suffit de rapprocher de ce texte les deux passages que nous avons rapportés plus haut d'après notre ancienne copie, pour comprendre et apprécier la combinaison d'où il est sorti. Perrin a substitué *le curé de la paroisse*, dont il n'était question que dans le second passage, au Dauphin, qui ne figurait que dans le premier et dont il n'est plus parlé, et pour le surplus il a complétement laissé de côté le second fragment, dont il a donné la place au premier.

Les derniers éditeurs, trouvant dans le Grosbois le

1. Édition de 1754, tome III, p. 108.

second fragment, ont cru et dû croire que celui qui lui était substitué dans le texte de Perrin, malgré la grande diversité des termes, n'en était qu'une infidèle reproduction, qui devait céder la place au texte primitif, heureusement retrouvé. Le Grosbois n'ayant pas reproduit le premier fragment, il était en effet impossible de découvrir, dans tous ses détails, le double travail de transposition et d'altération auquel s'était livré l'ancien éditeur. Mais, non-seulement les éditeurs ont expulsé le texte de Perrin, ce qui n'était que justice, mais, contrairement à leur habitude, ils n'en ont pas même fait mention en note, ce qui était peut-être trop, et ce qui a failli nous faire commettre une méprise et nous faire donner comme inédit ce qui absolument ne l'était pas.

Quittons Perrin, sur lequel nous aurions encore tant de choses à dire [1], mais qui nous attarderait trop longtemps, et dont les nombreuses infidélités ne sont ignorées de personne : nous le rencontrerons d'ailleurs plus d'une fois encore sur notre route. Passons à la dernière source, — source nouvelle et jusqu'alors inconnue, — mise si utilement à profit par les derniers éditeurs, le manuscrit de Grosbois.

1. En plusieurs endroits, Perrin a substitué aux noms propres, que Mme de Sévigné avait écrits en toutes lettres, de simples initiales, et assez souvent, en pareil cas, l'éditeur, dans sa seconde édition, a donné en note le nom entier qu'il a continué, dans le texte, à ne représenter que par la lettre initiale : plusieurs de ses notes n'ont pas d'autre origine. Notre manuscrit donne presque partout les noms entiers, et on devra à sa fidélité plus d'une piquante révélation : on en trouvera un exemple curieux dans le paragraphe suivant; voyez plus loin, p. 206 et suivantes.

Ce manuscrit, on le sait, a été doublement utile ; il a fourni un grand nombre de fragments complétement inédits, et il a donné le moyen de rétablir, de restituer dans leur état primitif, un nombre plus considérable encore de passages altérés par les anciens éditeurs.

Par malheur ce double service, qui a donné à l'édition due aux soins de M. Monmerqué et de ses savants continuateurs une si grande et si incontestable supériorité sur toutes les éditions antérieures, n'a pas été sans être accompagné de fâcheuses compensations. Les passages inédits fournis par l'ancienne copie sont, dans une foule d'endroits, très-altérés et quelquefois même inintelligibles, et les nouvelles leçons, pour les passages que les anciennes éditions avaient déjà fait connaître, loin d'améliorer partout le texte, ce qui cependant a eu lieu le plus souvent, l'ont au contraire, dans plusieurs cas, corrompu. Nous donnerons plus tard quelques exemples de ces leçons vicieuses, que la trop grande confiance qu'a inspirée, et que devait nécessairement inspirer, le manuscrit confié à M. Monmerqué, a fait admettre. Nous devons d'abord nous occuper des fautes qui se trouvent dans les parties inédites, pour lesquelles les derniers éditeurs n'ont eu aucun moyen de contrôle.

Un premier genre de faute très-grave, mais qui heureusement se rencontre peu souvent, a sa source dans cette idée malencontreuse du copiste, que nous avons signalée ailleurs[1], de ne pas séparer les fragments qu'il transcrivait, et de commencer la transcription, non au

1. Voyez plus haut, p. 11 et 12, et p. 35.

début du fragment, mais au commencement de la ligne au milieu de laquelle se trouvait ce début, dans la copie qui lui servait de modèle, et de la continuer jusqu'à la fin de la ligne au milieu de laquelle, dans la même copie, le fragment finissait.

Voici un exemple bien frappant, à cet égard, et que nous donnons, malgré la longueur des développements qu'il nécessite pour être exposé avec clarté, parce qu'il fera ressortir avec évidence la vérité de ce que nous avons avancé : le lecteur verra que nous n'avons rien exagéré.

En tête de la lettre écrite des Rochers le 17 juillet 1680, les derniers éditeurs ont imprimé le passage suivant[1] :

« Mon fils me mande que, après que le Roi l'aura vu à la tête de sa compagnie, il viendra ici. Cela va au milieu du mois qui vient, *dont* il me semble, comme à vous, ma bonne, que rien ne peut plus jeter des ombres et des chagrins sur notre société : je vous le disois l'autre jour, je crois même que de mon côté je n'aurai plus de ces attentions importunes; c'est ce qui me fait souhaiter plus que jamais de vous revoir ; tout ce qui est trouble présentement s'éclaircira. »

Tout ce début, qui ne se trouve dans aucune des anciennes impressions, est véritablement inintelligible. On sent bien que le fond est de Mme de Sévigné, ce qui assurément est une excuse suffisante pour les éditeurs, qu'on ne peut rendre responsables des bévues de grossiers copistes. Mais le défaut complet de lumière et le style brisé et sans suite qu'on y trouve font assez soupçonner de profondes altérations. La première partie de

1. Lettre 832 (VI, 529).

la seconde phrase surtout : « Cela va au milieu du mois qui vient, dont il me semble, etc. », ne semble-t-elle pas composée de mots jetés au hasard ?

Qu'on ne s'étonne pas de cette obscurité, ni de cet agencement singulier de mots qui n'étaient nullement faits pour aller ensemble. Voici l'histoire de tout ce passage.

Dans les éditions de Perrin[1], on peut lire, sous la date indiquée plus haut, du 17 juillet 1680, une lettre qui commence par ces mots :

« Je souhaite plus que jamais de vous revoir, etc. »

En dépouillant le Grosbois, M. Monmerqué trouva dans ce dernier, à la page 131, un fragment qui prouvait que l'ancien éditeur avait supprimé le commencement de la lettre, car le Grosbois contenait une partie qui précédait immédiatement la partie publiée. Mais où commençait le fragment à rattacher à la lettre tronquée donnée par Perrin ? C'est ce que le Grosbois n'indiquait aucunement, car il ne donnait pas lui-même tout le commencement de la lettre. Bien plus, l'ignorant et insoucieux copiste, au lieu de commencer sa transcription aux mots : « Il me semble comme à vous, etc. », qui formaient le commencement du passage qu'on l'avait chargé de copier, a commencé au dernier mot de la phrase précédente, au mot : « bon », qui dans le manuscrit qui lui servait de modèle, c'est-à-dire dans notre manuscrit, formait le commencement de la ligne. Ce n'est

1. Édition de 1734-1737, tome V, p. 211 ; édition de 1754, tome VI, p. 111.

pas tout. Ce mot : « bon », si malencontreusement ajouté, le copiste du Grosbois, à qui tous les genres de fautes étaient familiers, a eu la sottise, — quoique le mot fût très-bien écrit dans le modèle, — de le grossir d'une lettre qui, sans changer le son, défigurait cependant la forme, et devait plus tard, on le verra bientôt, devenir la cause d'une déplorable méprise. Il a écrit : « bont », au lieu de : « bon ». Enfin, accumulant en un seul endroit tous les genres de fautes que nous lui avons, on le voit, justement reprochées, le malheureux copiste n'a absolument séparé, par aucun signe, le fragment, si étrangement surchargé d'un mot inutile et altéré, du fragment qu'il avait transcrit auparavant, et qui appartenait à une autre lettre : l'informe copie présentait donc, liés par un mot qui n'avait pas de sens, deux passages qui n'avaient entre eux aucun rapport.

Placés au milieu de tant de causes d'erreur et de confusion, trompés par un guide dont ils ne pouvaient suspecter la bonne foi, mais dont l'ignorante incurie n'était guère moins dangereuse que n'aurait pu l'être son infidélité, les derniers éditeurs ne pouvaient certes que bien difficilement éviter de tomber dans les écueils dressés pour ainsi dire à plaisir sous leurs pas, et personne ne s'étonnera des méprises qu'ils ont commises, dont le texte rapporté plus haut est le résultat. Voici effectivement ce qu'ils ont fait. Ils ont rattaché à la lettre du 17 juillet, et donné comme formant le début de cette lettre, deux phrases, tirées de la lettre du 14 du même mois, qui n'avaient absolument aucun rap-

port avec le passage auquel elles se trouvent jointes, et, par la plus étrange aventure, ils ont soudé la seconde de ces phrases audit passage, au moyen de ce mot malheureux, ajouté et altéré par le copiste, et qui de « bon », changé en « bont », par le fait du scribe, est devenu, par une nouvelle et dernière transformation, le « dont » qui se lit à la quatrième ligne du texte obscur qui nous occupe.

En définitive, la lettre qui figure sous le numéro 832 dans la belle édition des *Grands écrivains de la France*, et qui porte la date du 17 juillet 1780, n'est pas une lettre complète. Le commencement et d'autres parties qu'on trouvera dans notre recueil manquent dans l'imprimé. La phrase mise en tête : « Mon fils me mande, etc. », fait partie de la lettre du 14 juillet précédent; et quant à la seconde phrase, — la phrase vraiment inintelligible — : « Cela va au milieu du mois qui vient, dont il me semble, etc. », elle se compose de deux phrases sans aucun rapport entre elles, prises l'une dans la lettre du 17, l'autre dans la lettre du 14, et reliées artificiellement l'une à l'autre par un mot qui n'est parvenu à son dernier état que par une double métamorphose : exemple vraiment remarquable de ce que peuvent devenir, par les altérations des premiers éditeurs et l'incurie des copistes, en dépit des patients efforts des critiques les plus instruits et les plus consciencieux, les textes des meilleurs écrivains !

Un autre exemple du même genre, qui n'exigera pas

d'aussi longs développements, nous est fourni par la lettre du 8 juillet 1671[1].

A la fin de l'avant-dernier alinéa de cette lettre se trouve cette phrase, que les anciens éditeurs avaient retranchée et qui a été publiée pour la première fois, d'après le Grosbois, dans l'édition des *Grands écrivains de la France;* elle y est imprimée ainsi :

« J'embrasse M. de Grignan et vous, ma très-belle et très-bonne, avec une tendresse qu'il n'est pas aisé de comprendre ni d'expliquer *de vous*. »

Qu'on supprime les deux derniers mots, et la phrase devient aussitôt parfaitement claire et parfaitement régulière. Ces deux mots, au contraire : « de vous », font *qu'il n'est pas aisé de comprendre ni d'expliquer* ce que Mme de Sévigné avait dans la pensée. On devine que ces mots sont étrangers au texte auquel ils se trouvent rattachés. Ils appartiennent en effet à une lettre écrite vingt ans plus tard, à la lettre du 9 juillet 1690, et c'est par une mésaventure semblable à celle que nous venons de raconter qu'ils se trouvent placés ici.

Un autre genre de faute très-fréquent dans le Grosbois, c'est l'omission de mots, souvent même de lignes entières, et quelquefois de plusieurs lignes.

Voici quelques exemples :

Dans une lettre datée des Rochers, écrite à Mme de Grignan par sa mère, le 19 février 1690[2], se trouve le joli passage suivant :

1. Lettre 182 (II, 271). — 2. Lettre 1266 (IX, 460).

« .... J'aime le beurre charmant de la Prévalaie, dont il nous vient toutes les semaines ; je l'aime et je le mange comme si j'étois Bretonne : nous faisons des beurrées infinies, quelquefois sur de la miche ; nous pensons toujours à vous en les mangeant ; mon fils y marque toujours toutes ses dents, et ce qui me fait plaisir, c'est que j'y marque aussi toutes les miennes ; nous y mettrons bientôt de petites herbes fines et des violettes. »

La lettre où se trouve ce passage était accompagnée d'une apostille de Charles de Sévigné, qu'aucun des anciens éditeurs n'avait fait connaître et qui méritait cependant d'être conservée.

Cette apostille se trouve dans le Grosbois ; c'est assez dire qu'elle se trouve aussi dans notre manuscrit. M. Monmerqué ne manqua pas de l'insérer dans le recueil de lettres inédites publié par lui en 1827[1]. Il commit seulement l'erreur, trompé ici encore par le manuscrit qui lui servait de guide, de réunir cette apostille à des fragments appartenant à d'autres lettres de dates différentes. Mais ce n'est pas de cette erreur, qui a été réparée depuis, que nous voulons nous occuper en ce moment ; c'est d'une autre, uniquement imputable au copiste du Grosbois.

Dans l'apostille de Charles de Sévigné se trouve en effet le passage suivant, que nous donnerons d'abord tel que l'ont publié, d'après le Grosbois, les derniers éditeurs ; on devine que c'est encore de beurrées qu'il va être question :

« En attendant, nous imprimons nos dents sur des beurrées.

1. *Lettres inédites*, 1827, p. 14 et suivantes.

Quelles beurrées, ma petite sœur! minces, de violette et d'herbes fines, et nous ferons par là une heureuse alliance entre la Provence et la Bretagne[1]. »

Il est évident que ce texte est défectueux, même avec la virgule mise après le mot *minces*, virgule qui ne se trouve pas dans le manuscrit, et qui ne masque que bien imparfaitement l'irrégularité de la phrase. M. Monmerqué l'avait bien senti, et, s'aidant du passage correspondant qui se trouve dans la lettre de Mme de Sévigné et que nous avons rapporté plus haut, il avait intercalé après le mot *minces* le mot *parsemées*. Mais cette addition, très-intelligente, ne donnait pas encore à la phrase un sens net, ni surtout une tournure parfaitement satisfaisante : le mot « minces » semblait en effet exiger un complément qui manquait, et le futur « ferons » ne s'expliquait pas. Aussi les derniers éditeurs ont-ils renoncé à cette correction, fondée sur une simple conjecture, et ne remplissant d'ailleurs qu'imparfaitement son objet, et se sont déterminés, faute de mieux, à donner le texte tel qu'il se trouvait dans leur copie[2].

Mais le nouveau manuscrit explique tout, et révèle le genre de faute qui a produit l'altération : le copiste du Grosbois a omis, non pas un seul mot, mais une ligne entière. Voici en effet le passage, tel qu'il se lit dans notre ancienne copie, qui aura le mérite de restituer à ce texte toute sa grâce :

« En attendant, nous imprimons nos dents sur des beurrées. Quelles beurrées, ma petite sœur! minces de *pain*, *épaisses de*

1. Tome IX, p. 468.
2. Voyez la note 48 de la lettre imprimée (IX, 468).

beurre; elles seront bientôt semées de violette et d'herbes fines, et nous ferons par là une heureuse alliance entre la Provence et la Bretagne[1]. »

Un autre texte plus malade encore que le précédent, et par suite d'une faute toute semblable, se trouve dans la lettre du 6 novembre 1689[2].

Un mois auparavant, le 6 octobre 1689, Louis XIV avait rendu au nouveau pape, Alexandre VIII, le comtat d'Avignon, saisi, l'année précédente[3], sur son prédécesseur, Innocent XI. Le duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne, et grand ami de Mme de Sévigné, envoyé à Rome pour le conclave, avait été chargé, en qualité d'ambassadeur du Roi, de faire au nouveau pontife, qu'il avait beaucoup contribué à faire nommer, la restitution promise. Pendant l'année qu'avait duré la confiscation, le comte de Grignan avait réuni au gouvernement de la Provence le gouvernement du comtat, et il en avait naturellement recueilli les émoluments, dont le profit, dans la position de fortune, toujours très-embarrassée, où était le comte, n'était chose nullement indifférente, ni à lui, ni surtout à sa belle-mère, que les affaires de son gendre mettaient, on le sait, en si grand souci. Aussi que de regrets fit naître la perte de ce précieux comtat, « qui était d'un si grand secours », de ce charmant comtat, trop vite enlevé, « dont on faisait pourtant un si bon, un si saint usage »[4] ! Le comte

1. Msc., tome V, p. 11 et 12.
2. Lettre 1232 (IX, 295). — 3. Le 7 octobre 1688.
4. Voyez les lettres du 5 juin (IX, 67), du 29 juin (IX, 100), du 23 octobre (IX, 270), du 26 octobre (IX, 274), et du 30 octo-

de Grignan dut donc se rendre à Avignon pour remettre la ville et le gouvernement au légat du pape. A la date indiquée plus haut, le 6 novembre 1689, Mme de Sévigné supposait le comte parti pour remplir ce devoir, et déjà peut-être revenu ; car, écrivant ce jour-là à Mme de Grignan, elle laissait tomber de sa plume, presque au début de sa lettre[1], le joli passage qu'on va lire, que les derniers éditeurs ont pu donner, d'après le Grosbois, plus complet que ne l'avait publié Perrin[2], mais qui par malheur, dans son nouvel état, se trouve, on va le voir, non-seulement encore tronqué, mais déplorablement corrompu, en un endroit, par la faute du copiste. Voici en effet le texte du passage, tel que l'ont publié MM. Monmerqué et Regnier :

« Je voudrois déjà savoir le retour de ce pauvre oiseau[3] qui est allé rendre au pape ce que le Roi lui avoit ôté. S'il ne

bre 1689 (IX, 285), et la fin de la lettre, ou plutôt du fragment publié, sous le n° 1275 (IX, 506), d'après le Grosbois. Ce fragment, dont les derniers éditeurs n'ont pu établir la date que d'une manière approximative, appartient à une lettre qui se trouve reproduite en entier dans notre manuscrit, et dont la plus grande partie est encore inédite : on la trouvera à sa date (21 mai 1690), dans notre recueil, publiée dans son intégrité.

1. Ce passage, dans l'état actuel de la lettre imprimée (IX, 295), en forme le début ; mais, dans l'original, il était précédé, on le verra plus loin (p. 146), de quelques lignes supprimées par Perrin et laissées aussi en partie de côté par le Grosbois, qui donne un peu plus que n'avait donné Perrin, mais qui ne contient pas cependant tout le commencement de la lettre : l'extrait qu'il a fourni débute même au milieu d'une phrase (voyez la note 4 de la page 146 ci-après). Des parties notables de la lettre sont du reste encore inédites : on les trouvera, à leur date (6 novembre 1689), dans notre recueil.

2. Voyez la note 1 de la lettre imprimée (IX, 295).

3. Le comte de Grignan.

se noie, c'est parce qu'en nul cas on ne veut être noyé ; car s'il y a jamais eu un temps où cette fantaisie dût prendre à quelqu'un, ce seroit présentement à M. de Grignan et à vous; mais gardez-vous-en bien : il faut soutenir cette privation comme tant d'autres. M. de Chaulnes m'en écrit fort tendrement et fort plaisamment : *il me mande qu'il se pourroit vanter d'avoir fourni bride la potence*, sans la douleur mortelle qu'il a d'avoir été contraint d'offrir au pape ce charmant Comtat; qu'il le fit de si mauvaise grâce, qu'il crut qu'il le refuseroit; mais qu'il fut assez malheureux pour être trompé, et que Sa Sainteté le reçut, au contraire, avec un plaisir qui lui renouvela la bonne opinion qu'il avoit déjà de ce présent. Enfin, ma fille, voilà qui est fait; on ne peut en être plus touchée que je le suis : Dieu vous l'avoit donné, Dieu vous l'a ôté. »

Que signifient ces mots, que nous avons pris soin de souligner : « il me mande qu'il se pourroit vanter d'avoir fourni bride la potence »? Absolument rien, et les éditeurs[1] ont justement soupçonné, mais sans pouvoir réparer la faute, que le texte de leur copie était altéré et ne présentait, dans l'état où il était, qu'un non-sens ou un sens contradictoire. La locution *fournir bride la potence*, lue dans le Grosbois[2], ne se trouve en effet nulle part, et l'expression *brider la potence*, dont Mme de Sévigné avait dû se servir, signifie, en termes de manége, dans le jeu des bagues, toucher avec la lance le bois d'où pend l'anneau, donner contre la potence, en un mot, manquer le coup, manquer le but.

L'altération était donc certaine ; mais en quoi consistait-elle ? C'est ce qu'il était certes bien difficile de deviner.

1. Voyez la note 2 de la lettre imprimée (IX, 295).

2. Qui porte en réalité : « fournir BRIDÉ la potence ». Voyez plus loin (p. 146) le texte restitué : « bridé », et non : « bride », se

Perrin cependant donnait une leçon parfaitement claire. Supprimant les deux premières phrases qui se trouvent dans le Grosbois et tout le début de la lettre, qui manque même dans ce dernier, il commençait ou faisait commencer ainsi Mme de Sévigné :

« M. de Chaulnes m'écrit fort tendrement et fort plaisamment; il me mande qu'il se pourroit vanter d'avoir fourni une assez belle carrière, sans, etc.[1]. »

Le texte ainsi conçu ne présente rien d'obscur, et il eût été peut-être préférable de le conserver que de le remplacer, dans la partie malade, par le texte inintelligible du Grosbois. Mais la différence était si grande entre : « fournir une assez belle carrière » et « fournir bride la potence », que les éditeurs ont cru que Perrin avait ici encore mis de son style, et ils ont préféré un texte altéré, mais *vrai*, à un texte qu'ils ont supposé falsifié. Voici en effet comment ils s'expriment dans la note qui se rapporte à ce passage :

« Ce qui, dans tous les cas, nous paraît bien certain, à voir notre ancienne copie, c'est que Mme de Sévigné n'a pas écrit ce que lui fait dire Perrin : « fourni une assez belle carrière[2] ».

Notre manuscrit va ici encore heureusement tout expliquer, et montrer les véritables fautes de chacun, en

trouvait dans l'original et se trouve dans notre manuscrit, que le copiste du Grosbois a suivi fidèlement dans la transcription de ce mot, quoique d'ailleurs, par suite de l'omission qu'il avait commise, le mot n'eût plus de sens.

1. Édition de 1734-1737, tome VI, p. 387; édition de 1754, tome VIII, p. 257.

2. *Note* 2 de la lettre imprimée (IX, 295).

nous donnant le vrai texte et en le donnant dans son intégrité. Mme de Sévigné avait écrit[1] :

« Aux Rochers, dimanche, 6 novembre.

« JE LES REÇUS TOUTES DEUX ENSEMBLE, MA CHÈRE BONNE, VENDREDI À MIDI, 4e DE CE MOIS; CELLE DU 25, DU MARDI, AVOIT ONZE JOURS, ET CELLE DU JEUDI, 27e, EN AVOIT NEUF, COMME À L'ORDINAIRE; PRENEZ VOS MESURES LÀ-DESSUS. POUR MOI, JE LES REÇOIS BEAUCOUP PLUS RÉGLÉMENT QUE DEVANT QUE VOUS FUSSIEZ ABÎMÉS DE PLUIE. MAIS JE VOUS AVOUE CEPENDANT QUE JE SUIS EFFRAYÉE DE CE QUE VOUS ME REPRÉSENTEZ, ET JE NE SAUROIS AVOIR DE REPOS QUE VOUS NE M'AYEZ ÔTÉ CE BEAU MEUBLE[2] DE VOTRE CABINET DU FOND DE LA RIVIÈRE, D'OÙ VOUS ME DISIEZ EN GÉNÉRAL QU'ON AVOIT ENLEVÉ TOUS VOS MEUBLES : CETTE PENSÉE FAIT MAL. JE SAIS CE QUE C'EST QUE D'ÊTRE NOYÉE EN ALLANT FAIRE DES VISITES[3]! RIEN N'EST SI DANGEREUX, ET je[4] voudrois déjà savoir le retour de ce pauvre oiseau qui est allé rendre au pape

1. Les parties imprimées en petites majuscules ne se trouvent que dans notre manuscrit.

2. Voyez sur ce meuble la note 2 de la lettre du 2 novembre précédent (lettre 1231, tome IX, p. 287). Il résulte de passages inédits de la lettre du 14 septembre précédent que ce meuble était depuis peu à Grignan, car il n'y était pas encore à la date de cette dernière lettre : « Je reviens à votre meuble; c'est un vrai malheur que vous ne l'ayez que le mercredi des cendres, si matin que vous voudrez (c'est-à-dire après le passage de M. de Chaulnes, qui s'arrêta à Grignan en allant à Rome): c'est justement l'histoire de M. de Roquelaure; elle n'en est pas moins désagréable. Mandez-moi un peu où vous avez pris ces étoffes d'or; ne sont-ce pas de vos *vieilles noblesses?* Enfin ce cabinet sera beau et richement meublé, etc. » (Msc., tome V, p. 307.)

3. Allusion à la chute faite avec Emmanuel de Coulanges; voyez l'apostille de Coulanges à la lettre du 1er août 1685 (VII, 440), et la lettre du 11 décembre 1689, 3e alinéa (IX, p. 344 et 345).

4. C'est ici que commence l'extrait du Grosbois, c'est-à-dire au milieu d'une phrase.

ce que le Roi lui avoit ôté. S'il ne se noie, c'est parce qu'en nul cas on ne veut être noyé; car s'il y a jamais eu un temps où cette fantaisie dût prendre à quelqu'un, ce seroit présentement à M. de Grignan et à vous; mais, MA BONNE[1], gardéz-vous-en bien : il faut soutenir cette privation comme tant d'autres. M. de Chaulnes m'en écrit fort tendrement et fort plaisamment : *il me mande qu'il se pourroit vanter d'avoir fourni une assez belle carrière et de n'avoir point bridé la potence*, sans la douleur mortelle qu'il a d'avoir été contraint d'offrir au pape ce charmant comtat; qu'il le fit de si mauvaise grâce, qu'il crut qu'il le refuseroit; mais qu'il fut assez malheureux pour être trompé, et que Sa Sainteté le reçut, au contraire, avec un plaisir qui lui renouvela la bonne opinion qu'il avoit déjà de ce présent. Enfin, MA BONNE[2], voilà qui est fait; on ne peut en être plus touchée que je le suis : Dieu vous l'avoit donné, Dieu vous l'a ôté. »

Ce texte, dans toutes ses parties, ne présente aucune obscurité. Le passage malade est maintenant parfaitement clair. M. de Chaulnes disait : *qu'il pourrait se vanter d'avoir fourni une assez belle carrière et d'avoir bien atteint son but, sans*, etc. « Ne pas brider la potence », c'est en effet, d'après ce qu'on a vu ci-dessus, *réussir, atteindre le but qu'on se proposait.*

Le copiste du Grosbois, ici comme dans l'exemple précédent, a sauté une ligne entière du manuscrit qui lui servait de modèle : de là la déplorable altération qui a rendu le passage inintelligible. La faute du copiste,

1. Ces mots : « ma bonne », ne sont pas dans le Grosbois, et c'est volontairement sans doute que le copiste les a omis ici comme presque partout. Voyez la note suivante.

2. Ces mots ont été ici encore (voyez la note précédente) omis par le copiste du Grosbois; Perrin, selon son habitude, les avait remplacés par : « ma fille ».

en effet, a eu le résultat doublement fâcheux de corrompre le texte et de faire abandonner une leçon, qui ne reproduisait pas sans doute intégralement l'original, mais qui n'était pas fausse, comme on l'a supposé, et qui était certainement moins vicieuse que celle qui lui a été substituée. Perrin n'avait rien ajouté ; il s'était borné, en cet endroit, à supprimer un membre de phrase qu'il n'avait pas jugé assez clair, et qu'il n'avait pas voulu sans doute se donner la peine d'expliquer. Le membre de phrase supprimé : « et de n'avoir point bridé la potence », correspondait cependant évidemment aux mots : « fort plaisamment », mis par Mme de Sévigné dans la première partie de la phrase, et que Perrin a conservés, quoique, dans son texte mutilé, ces mots ne fussent plus suffisamment justifiés : cette circonstance peut servir à expliquer l'erreur dans laquelle sont tombés les derniers éditeurs, qui ont pu croire que ce texte, pour la partie que leur copie ne reproduisait pas, était de la composition, non de Mme de Sévigné, mais du chevalier Perrin.

Le texte intéressant, sur lequel nous venons de nous arrêter si longuement, met, ce nous semble, nettement à découvert, — et c'est pour cela que nous n'avons pas craint de lui faire une si large place, — les procédés de Perrin et l'esprit qui le dirigeait dans ses suppressions, et, d'autre part, la mauvaise exécution du Grosbois et la nature particulière de ce recueil, où, comme nous l'avons fait remarquer ailleurs[1], l'on s'est si bien unique-

1. Voyez plus haut, p. 29 et suivantes.

ment préoccupé de réunir des extraits, des *modèles*, qu'on n'a pas cru nécessaire de commencer toujours la transcription des fragments qu'on recueillait aux premiers mots de la phrase qui en formait le début ; enfin cet exemple montre bien aussi quels écueils les derniers éditeurs ont rencontrés sur leur route et combien leur tâche a été difficile.

Voici encore d'autres omissions, soit de lignes entières, soit de simples mots, qui ont corrompu le texte d'une manière fâcheuse, et qui serait vraiment bien regrettable, si le mal était resté définitif : nous les indiquerons aussi sommairement que possible.

Mme de Sévigné avait écrit[1] :

« Je crois que présentement je ne me tromperai pas, quand je vous croirai à portée de *pouvoir embrasser* M. de Grignan pour moi. Le miracle que le ciel vient de faire, etc. »

Le copiste[2] a sauté les mots : « pouvoir embrasser », et les éditeurs, pour donner un sens au passage, ont été obligés d'imprimer[3] :

« Je crois que présentement je ne me tromperai pas quand

1. Msc., tome II, p. 412. — 2. Grosbois, p. 007.
3. Lettre 1373, du 19 avril 1694, 1er alinéa (X. 140) — Cette lettre, qu'aucun des anciens éditeurs n'avait ait connaître, et dont M. Monmerqué a le premier, en 1827 (*lettres nédites*, p. 55), publié, d'après le Grosbois, des fragments, malheureusement très-altérés, est certainement une des plus belles qu'ait écrites Mme de Sévigné : on la trouvera, à sa date, dans notre recueil, restituée et reproduite en entier, d'après le texte de notre manuscrit : plus de la moitié de la lettre était inédite.

je vous croirai à portée de M. de Grignan. Pour moi, le miracle, etc. »

Les mots : « pour moi », rejetés sur la seconde phrase, l'alourdissent et lui ôtent de sa clarté. Mais *à portée de M. de Grignan!* voilà assurément ce que Mme de Sévigné, qui ne péchait pas sans doute par excès de pruderie, mais à qui son tact si sûr et ses instincts délicats suffisaient pour lui faire éviter toute équivoque déplacée et de mauvais goût, n'aurait voulu, pour rien au monde, écrire au sujet de sa fille[1].

Plus loin, dans la même lettre et dans le même alinéa, Mme de Sévigné disait :

« Ce même hôte divin (Dieu), avec qui on ne compte jamais assez, et sans qui on ne sauroit rien faire de bien, vous aura, etc. »

Le copiste, par l'omission d'une ligne entière, a substitué à cette belle pensée, dans l'expression de laquelle on reconnaît la servante soumise et déclarée de la Providence, ces paroles impies, que Mme de Sévigné assurément n'eût jamais voulu dire :

« Ce même hôte divin, avec qui on ne sauroit rien faire de bien, vous aura, etc. »

Les éditeurs, — qui n'ont reproduit ce texte qu'à regret, — ont soupçonné l'altération et proposé des cor-

1. Le passage figure cependant dans l'excellent lexique de la langue de Mme de Sévigné qui accompagne la belle édition des *Grands écrivains de la France* (tome II, p. 235, v° Portée, 2°); on n'a pas dû l'y insérer sans hésitation, et M. Littré a évité de l'inscrire dans son *Dictionnaire*, où se trouvent cependant rapportés la plupart des passages admis dans le *Lexique*.

rections intelligentes, qui restituent le sens, mais non la beauté et l'ampleur d'expression du texte primitif[1].

Ailleurs, le Grosbois[2] fait dire à Mme de Sévigné, et les derniers éditeurs, qui n'avaient d'autre source que leur ancienne copie, ont dû se résigner à imprimer :

« C'est une affaire que la consommation de mille choses qu'il faut acheter, etc.[3]. »

Mme de Sévigné, qui n'ignorait pas que la difficulté n'est pas, — en général du moins, — de consommer, mais bien de se procurer les objets nécessaires à la consommation, avait écrit :

« C'est une affaire *d'en racheter* (des provisions), *c'est un gouffre* que la consommation de mille choses qu'il faut acheter, etc.[4]. »

Dans une autre lettre, écrite des Rochers le 11 septembre 1680[5], le mal, à notre sens, est encore bien plus grave. Le Grosbois y fait tenir à Mme de Sévigné, au sujet de Louise-Catherine de Grignan, qui se disposait à embrasser la vie religieuse, un langage qu'on a justement blâmé, et qui méritait de l'être. La détermination de la jeune fille, — issue du mariage du comte

1. Voyez la note 3 de la lettre imprimée (X, 140 et 141).
2. Grosbois, p. 117.
3. Lettre 826, du 3 juillet 1680 (VI, 501). Le passage se trouve p. 102, lignes 2 et 5.
4. Msc., tome V, p. 153. Les mots soulignés forment la ligne entière sautée par le copiste.
5. Lettre 852 (VII, 66). Le passage se trouve dans le 2e alinéa de la lettre, p. 68.

de Grignan avec sa première femme, Angélique-Clarice d'Angennes, — était jugée très-avantageuse à sa famille, et était loin, il faut bien le dire, d'être vue avec déplaisir par ceux à qui elle devait profiter : elle était presque nécessaire pour empêcher l'effondrement des affaires du Comte, qui n'aurait pu sans de grandes difficultés s'acquitter envers sa fille des sommes qui lui étaient dues du chef de sa mère. Mme de Grignan, qui n'avait pas, semblerait-il, peu contribué à faire naître la vocation dont on se réjouissait, en avait donné la nouvelle à sa mère, et Mme de Sévigné, d'après le Grosbois[1], — que les éditeurs ici encore n'ont pu que suivre fidèlement, — lui aurait répondu sur ce point :

« En vérité, si tout cela s'achève, comme je le crois et comme je le souhaite, c'est un grand bonheur pour vous aussi. Il me semble que vous y avez même contribué par votre bon exemple, votre douceur, votre conduite avec cette sainte fille. *Vous lui avez donné de la tendresse pour de plus grands desseins et de plus hautes vues; que ses proches profitent de ce qu'elle laisse et de ce qu'elle méprise.* Ne trouvez-vous point que c'est un vrai miracle que ces sortes de vocations si solides et si bien méditées ? »

Mme de Sévigné avait écrit[2] :

« .... Vous lui avez donné de la tendresse *pour sa maison, pour son nom; elle est bien aise*, *ayant* de plus grands desseins et de plus hautes vues, que ses proches profitent de ce qu'elle laisse et de ce qu'elle méprise, etc. »

L'altération, — qui résulte de l'omission d'une ligne

1. Grosbois, p. 170.
2. Msc., tome V, p. 293.

entière de notre manuscrit, sautée par le copiste, — est ici doublement fâcheuse : non-seulement le texte est déformé, — Mme de Sévigné, dont le style est si pur et surtout si naturel, n'aurait certes jamais pu se décider à employer l'expression incorrecte et forcée qu'on lui prête : *donner de la tendresse pour de plus grands desseins et de plus hautes vues!* — mais de plus, et c'est ce qui est bien plus grave à nos yeux, ce texte, imprimé comme il l'a été, a le tort de présenter sous un jour tout à fait regrettable, disons le mot, sous un jour odieux, le sentiment, déjà fort peu louable en lui-même, qui a inspiré tout le passage. Au fond, on ne peut le méconnaître, Mme de Sévigné ne félicite pas seulement sa fille, elle se réjouit elle-même de la résolution prise par Mlle de Grignan; elle applaudit à cette vocation, si bien préparée, qui sera le salut de son gendre. Comme on l'a dit[1] avec raison, elle avait, en cette occasion, « laissé envahir son âme, naturellement si bonne et si juste, par l'égoïsme », non pas sans doute par l'égoïsme vulgaire, mais « par cet égoïsme à deux », qui a sa source dans une tendresse impuissante à se régler, et qui fait tout sacrifier, non à soi, mais à la personne trop follement aimée. Fallait-il donc exagérer encore ce que l'expression d'un pareil sentiment, même sous le voile d'une forme habile et mesurée, présente toujours par

1. M. P. Mesnard, *Notice biographique sur Mme de Sévigné*, p. 246 et suivantes. — Notre passage, dans l'état où il a été publié, a contribué, on peut le croire, pour une bonne part, à inspirer à l'auteur de cette excellente notice le blâme, d'ailleurs très-mesuré et très-juste, qu'il exprime.

elle-même de pénible et de triste à la pensée? Fallait-il, par l'omission de mots essentiels, donner au langage de Marie de Rabutin, non-seulement une forme incorrecte, mais ce ton d'ironie si déplacé, qui blesse, qui révolte, et qui eût été, en pareil cas, une défaillance du bon goût autant qu'une défaillance du cœur?

Dans une lettre du 12 janvier 1674, écrite de Paris, Mme de Sévigné, voulant faire ressortir le mérite et les services de M. de Grignan, alors en lutte avec l'évêque de Marseille (Toussaint de Forbin Janson, *la Grêle*), et faisant une comparaison qui n'était pas, on le devine, à l'avantage de ce dernier, disait à sa fille, avec une véhémence qu'explique, mais que ne justifie pas, le désir trop vif qu'elle avait de plaire à son idole :

« Eh bon Dieu! s'il y avoit la moindre affaire dans la province, à quoi serviroit *la Grêle*, étant détesté de tous, et que ne feroit point l'autre (M. de Grignan), qui est adoré et qui ne veut l'être que pour faire obéir à son maître[1] ! »

Ce passage, on le voit, est très-clair, très-complet, et n'exige aucune explication, ni aucun artifice de ponctuation, pour avoir la tournure la plus régulière. Dans l'édition de MM. Monmerqué et Regnier, qui n'avaient ici encore pour guide que le Grosbois[2], la fin du texte a été rendue tout à fait inintelligible, par suite toujours de l'omission d'une ligne entière, et pour lui donner une apparence de régularité dans la forme, les éditeurs ont dû recourir à un moyen extrême et placer des points,

1. Msc., tome IV, p. 10. — 2. Grosbois, p. 442.

comme si le sens était suspendu, non à l'endroit où se trouve la lacune, mais à un endroit où rien ne manquait. C'est ainsi en effet qu'ils ont imprimé le passage :

« Eh bon Dieu ! s'il y avoit la moindre affaire dans la province, à quoi serviroit *la Grêle*, étant détesté de tous, et que ne feroit point l'autre, qui pour faire obéir son maître[1] ?... »

Des omissions plus courtes, des omissions de simples mots, n'ont pas moins, en maint endroit, défiguré le texte. Ces omissions ont eu souvent pour résultat de donner au style de Mme de Sévigné, déjà si naturellement elliptique par lui-même, des tours qui, sous ce rapport, dépassent toute mesure, et qu'elle eût certainement condamnés, mais qui n'en ont pas moins pris place, sous son nom, dans les lexiques.

Ainsi on lit dans la lettre du 26 août 1675 le passage suivant extrait du Grosbois[2] :

« M. de Pompone me dit qu'il y avoit encore du désordre en Provence ; je n'en avois pas entendu parler ; je lui demandai *que c'étoit :* il me dit que c'étoit un président de Cariolis qui ne finissoit point de faire le provençal[3]. »

Je lui demandai que c'étoit ! Si Mme de Sévigné s'était réellement permis cette ellipse, que le copiste du Grosbois a fait mettre sur son compte[4], ne faudrait-il

1. Lettre 369 (III, 362). Le passage se trouve à la page 363, lignes 13 et suivantes. On voit qu'indépendamment d'une ligne entière le copiste a omis la préposition *à* devant *son maître*, ce qui rendait le passage plus obscur encore.

2. Grosbois, p. 795.

3. Lettre 435 (IV, 86). Le passage se trouve page 88, 11e ligne en remontant.

4. *Lexique de la langue de Mme de Sévigné*. Introduction grammaticale, p. LII (Ellipse, 3e *f*).

pas reconnaître que certaines manières de parler de la population la moins cultivée des boulevards parisiens ont une origine bien plus ancienne et bien plus noble qu'on ne pense? Mais Mme de Sévigné n'avait pas poussé si loin l'audace de la concision; elle avait écrit :

« .... Je lui demandai *ce* que c'étoit, etc.[1]. »

Ailleurs Mme de Sévigné avait dit :

« Je suis au désespoir d'avoir donné *la* liberté à ma plume, etc.[2]. »

Le copiste du Grosbois[3] lui a fait dire, et on a dû imprimer d'après lui :

« Je suis au désespoir d'avoir donné liberté à ma plume, etc.[4]. »

L'ellipse de l'article défini, dans ce passage, serait

1. Msc., tome VI, p. 137. Le *ce*, omis par le copiste du Grosbois, se trouve très-nettement écrit dans notre manuscrit; mais une tache d'encre ancienne, faite après coup et d'une manière tout à fait accidentelle, voile un peu le mot, et cette circonstance explique l'omission : le copiste était trop peu soigneux pour se tourmenter d'une faute, et bien s'assurer si elle se trouvait dans le texte. Dans le même passage, le copiste a écrit *provençaı*, au lieu de *provençal* (voyez la *Table générale des sources*, p. 367, qui constate la faute), et ici encore c'est notre manuscrit qui l'a certainement induit en erreur : le *l* final s'y trouve presque fait comme un *s*. Ces fautes de détail démontrent, comme nous l'avons fait observer ailleurs (voyez plus haut, p. 33 et suivantes), que le Grosbois a été directement copié sur notre manuscrit, ce que tant d'autres faits prouvent encore.

2. Msc., tome III, p. 85.

3. Grosbois, p. 1035 et 1036.

4. *Lettres de date incertaine et fragments*, fragment 2, dernier alinéa (X, 544).

presque tolérable; mais celle de l'article indéfini, dans le passage suivant, l'est certainement beaucoup moins.

Mme de Sévigné avait écrit :

« .... L'un passionné pour *une* ingrate truelle, etc.[1]. »

Le Grosbois[2] lui a fait dire, et sur la foi de ce guide trop peu fidèle on a imprimé :

« .... L'un passionné pour ingrate truelle, etc.[3]. »

A côté des omissions, qui sont innombrables, et dont nous pourrions multiplier les citations à l'infini, il y a aussi les additions du copiste, qui sont, on le comprend, bien plus rares et beaucoup moins importantes, et qui cependant ont trop souvent encore défiguré le texte et parfois fait attribuer à Mme de Sévigné des façons de parler qui lui étaient certainement étrangères.

Voici quelques exemples, pris dans des textes que le Grosbois a le premier fait connaître, et que les derniers éditeurs ont dû lui emprunter, sans avoir aucun moyen de contrôler ses leçons; nous aurons plus tard l'occasion d'en indiquer d'autres :

Dans une lettre écrite des Rochers, le 22 juillet 1671, le copiste[4] fait dire à Mme de Sévigné, au sujet d'un domestique (Picard), qui avait refusé de lui obéir et qu'elle avait renvoyé :

1. Msc., tome V, p. 9.
2. Grosbois, p. 81.
3. Lettre 1266, du 19 février 1690 (IX, 460). Le passage se trouve à la page 463, 4e ligne en remontant.
4. Grosbois, p. 140.

« Pour sa récompense, il l'a si peu méritée par quatre années de mauvais services que je n'en ai rien sur ma conscience : elle *me* viendra comme elle pourra[1]. »

Elle ME *viendra comme elle pourra :* ce membre de phrase est évidemment altéré; ces mots ne sont pas seulement obscurs, à la place où ils se trouvent, ils sont en contradiction avec ce qui précède; car la récompense que pouvait mériter Picard, quelle qu'elle fût, aurait pris une singulière route en allant à sa maîtresse. Les éditeurs ont soupçonné l'altération qu'ils ont dû cependant laisser dans le texte, n'ayant pas trouvé le moyen de la corriger[2]. Elle est le résultat de

1. Lettre 186 (II, 287). Le passage se trouve à la page 289, 7e ligne en remontant.

2. Voyez la note 6 (*in fine*) de la lettre imprimée (II, 289). — Dans la première partie de cette note, les éditeurs signalent une autre altération, — celle-ci par omission, — qu'ils ont cru reconnaître au commencement du même alinéa, et qui leur a fait croire à une lacune qu'ils ont indiquée par des points : « Je fis hier matin un acte généreux; j'avois huit ou dix ouvriers qui faisoient mes foins.... pour nettoyer des allées, et j'avois envoyé mes gens à leur place. » Le texte de notre manuscrit est, en cet endroit, entièrement conforme au Grosbois, et le copiste, — si souvent coupable, — ne mérite ici aucun reproche. S'il y a une faute, elle vient de notre manuscrit. Mais nous croyons que la faute n'existe pas, et que les *points* n'étaient pas absolument nécessaires. La phrase est très-elliptique, ce qui est fréquent, on le sait, dans les lettres de Mme de Sévigné, mais il n'est besoin d'y rien ajouter; elle doit seulement être ponctuée un peu différemment qu'elle ne l'a été, par les derniers éditeurs, et notre manuscrit lui-même indique par les précieuses *raies.* dont savait si à propos user l'auteur, qu'elle doit être lue ainsi : « J'avois huit ou dix ouvriers, qui faisoient mes foins, pour nettoyer des allées, et j'avois envoyé mes gens à leur place. » C'est-à-dire : *J'avais huit ou dix ouvriers, qui faisaient mes foins, mais que j'occupais pour le moment à nettoyer des allées, et j'avais envoyé*

la sotte addition par le copiste du pronom régime *me*, qui ne se trouve nullement dans notre manuscrit et qu'il suffit de retrancher pour rendre la phrase parfaitement claire et correcte :

« Pour sa récompense, etc..., elle viendra comme elle pourra[1]. »

Une fâcheuse addition encore est celle de la préposition *à* dans le passage suivant d'une lettre du 24 mai 1690 :

« Je voudrois bien que M. Gaillard eût vu cette lettre du 13e. Quelle facilité! quelle éloquence! avec quel respect les mots viennent s'offrir à vous et *à* l'arrangement que vous en faites[2]! »

Mme de Sévigné avait dit :

« .... Avec quel respect les mots viennent s'offrir à vous, et l'arrangement que vous en faites[3]!

Citons encore l'addition du pronom *le* dans le passage suivant de la lettre du 8 avril 1671 :

« J'approuve la conduite que vous voulez avoir avec lui (Toussaint de Forbin Janson, évêque de Marseille); je vois

mes gens à leur place. » Les éditeurs, du reste, ont parfaitement compris le sens du passage, qui, ponctué comme l'avait fait Mme de Sévigné, est suffisamment clair, malgré sa véhémente concision.

1. Msc., tome V, p. 211 et 212.

2. Lettre 1277 (IX, 509), 1er alinéa; Grosbois, p. 701.

3. Msc., tome III, p. 235. La lettre, dont le Grosbois ne contient qu'une faible partie, et qu'aucun des anciens éditeurs n'avait fait connaître, est entière dans notre manuscrit. On la trouvera, à sa date, publiée dans son intégrité, dans notre recueil : les parties inédites forment plus des quatre cinquièmes de la lettre.

bien qu'elle est nécessaire; je le vois plus que je ne *le* faisois[1]. »

D'après la ponctuation du passage, il semble que les derniers éditeurs, trompés sans doute par l'addition du fâcheux pronom, — qui ne se trouve aucunement dans notre manuscrit, — ont pensé que Mme de Sévigné avait voulu dire, dans le dernier membre de phrase, *qu'elle voyait, mieux que par le passé, que la conduite que se proposait de tenir sa fille était nécessaire*. Mais ce n'est certainement pas le vrai sens; car dans ce cas Mme de Sévigné n'aurait pas manqué de mettre *mieux* au lieu de *plus*. Mme de Sévigné a voulu dire, *qu'elle voyait*, c'est-à-dire qu'elle visitait, *l'évêque de Marseille plus souvent que par le passé* (précisément pour faire naître les bonnes relations désirées), et la phrase doit, croyons-nous, être imprimée ainsi :

« J'approuve la conduite que vous voulez avoir avec lui; je vois bien qu'elle est nécessaire : je le vois plus que je ne faisois[2]. »

Mais le genre de faute qu'on rencontre le plus fréquemment dans le Grosbois, le lecteur s'y attend sans doute, c'est l'altération même des mots, ou la substitution, par inattention ou ignorante incurie, de mots mis à la place d'autres. Cette sorte de faute est malheureusement fort commune dans les copies, et les mieux faites, si elles n'ont été l'objet d'une collation attentive, n'en sont pas exemptes. Mais dans le Grosbois c'est une

1. Lettre 153 (II, 148). Le passage se trouve à la page 155, lignes 13 et suivantes; Grosbois, p. 611.
2. Msc., tome I, p. 76.

véritable frénésie ; toutes les pages, on pourrait presque dire toutes les lignes, en sont pleines. Et ce ne sont pas seulement des fautes ordinaires, qu'on trouve partout un peu, et ici naturellement beaucoup plus qu'ailleurs, telles que, *la* pour *le*, *est* pour *et*, *ce* pour *se*, etc.; c'est : *hiver* pour *hier*, *ressent* pour *ressemble*, *croire* pour *écrire*, *écrire* pour *courir*, *je perds* pour *je prends*, *admirable* pour *abominable*, *crainte* pour *contrainte*, *suffisante* pour *souffrante*, *version* pour *occasion*, *infiniment* pour *finement*, *province* pour *providence*, *conseil* pour *consul*, *embrasse* pour *embarrasse*, *donner* pour *détourner*, *chose* pour *jour*, *proposer* pour *préparer*, *mon* pour *notre*, *joli* pour *poli*, *trouver* pour *souhaiter*, *rapport* pour *respect*, *yeux* pour *jeux*, *vertueuse* pour *virtuose*, *soutenue* pour *souvenue*, *endroit* pour *droit*, et mille autres semblables.

Un très-grand nombre de ces fautes, — même dans les fragments pour lesquels on n'avait d'autre guide que la trompeuse copie, — ont pu fort heureusement être corrigées : leur fréquence a éveillé l'attention des éditeurs, et leur grossièreté même a servi à les mieux faire reconnaître. Mais on comprend cependant qu'avec un guide si peu sûr, et qui néanmoins inspirait et devait inspirer un assez haut degré de confiance, il était bien difficile, ou plutôt impossible, de ne pas se laisser égarer quelquefois. C'est effectivement ce qui est arrivé. Le nombre des mauvaises leçons que le Grosbois, par ce genre de faute, a fait introduire dans le texte est même très-considérable ; et cependant il est bien petit, si on le compare au nombre des fautes qui se trouvent

dans le manuscrit. Voici quelques exemples qui suffiront pour montrer la gravité du mal et faire apprécier l'importance de notre ancienne copie, qui par bonheur réparera entièrement toutes ces fautes.

Mme de Sévigné avait écrit :

« Je ne puis me reprocher d'avoir perdu aucune occasion[1], etc. »

Le Grosbois[2] lui fait dire, et sur son témoignage on a dû imprimer :

« Je ne puis me reprocher d'avoir perdu aucune *version*[3], etc. »

Et plus loin, dans la même lettre, Mme de Sévigné disait :

« Il m'a parlé de l'affaire du *consul* d'Aix[4]. »

Et le copiste a mis et fait mettre :

« Il m'a parlé de l'affaire du *conseil* d'Aix[5]. »

Dans un passage de la lettre du 12 janvier 1674, re-

1. Msc., tome IV, p. 81. Le mot a été du reste dans notre manuscrit l'objet d'une correction qui a pu et dû tromper le copiste
2. Grosbois, p. 470.
3. Lettre 373 (III, 382); le passage est à la fin de la page 383. — Cette lettre 373, publiée, sans date précise, d'après le Grosbois, par les derniers éditeurs, n'est qu'un fragment de la lettre du 2 février 1674, dont une partie, donnée par Perrin, forme le nº 377 (III, 397), et dont d'autres parties, encore inédites, figureront, à leur date, dans notre recueil.
4. Msc., tome IV, p. 82.
5. Lettre 373, tome III, p. 384; Grosbois, p. 470.

tranché par les anciens éditeurs, le copiste du Grosbois[1] fait dire à Mme de Sévigné :

« Il (M. de Pompone, *la Pluie*) tâchoit de me *donner* l'esprit par la joie du syndicat ; je n'étois occupée que de cette dernière circonstance (l'affaire des gardes). »

Les éditeurs ont facilement reconnu que le mot *donner* était une altération du texte, due à une méprise du copiste, et ils ont habilement corrigé la faute en substituant « m'adoucir » à « me donner »[2]. Notre manuscrit donne la vraie leçon, qui ne présente pas un sens bien sensiblement différent de celui fourni par la correction dont il vient d'être parlé, mais qui cependant est préférable et s'accorde mieux avec la suite de la phrase. Notre manuscrit porte en effet :

« Il tâchoit de me *détourner* l'esprit par la joie du syndicat ; je n'étois occupée que de cette dernière circonstance[3]. »

Cet exemple, très-simple en lui-même, montre les difficultés qu'ont rencontrées les éditeurs, et le soin qu'ils ont mis à les surmonter. Il montre en même temps, comme tous les précédents, la confiance que mérite le nouveau manuscrit par l'excellence de ses leçons, où l'on retrouve constamment le tact si parfait de l'écrivain, dans le choix des expressions qu'il employait.

Dans la lettre du 26 juin 1680, Mme de Sévigné avait écrit :

« Faut-il avoir toujours cette occupante et ruineuse et continuelle bassette[4] ? »

1. Grosbois, p. 441. — 2. Lettre 369, note 6 (III, 363).
3. Msc., tome IV, p. 9. — 4. Msc., tome III, p. 128.

L'insoucieux copiste, au lieu de : « cette occupante », a mis : « cette occupation »[1]; et comme la phrase par ce changement était entièrement corrompue, les derniers éditeurs, qui n'avaient d'autre guide que leur copie, ont supprimé le mot *cette*, qui aurait pu peut-être les mettre sur la bonne voie, mais qu'ils ont considéré comme une addition du grossier copiste, et ils ont donné le texte ainsi :

« Faut-il avoir toujours occupation, et ruineuse et continuelle bassette[2]? »

ce qui est mieux sans doute que la leçon du Grosbois, mais ce qui n'est ni le texte de Mme de Sévigné, ni même, il faut bien le dire, un très-bon texte. L'emploi hardi du participe *occupant*, comme adjectif, n'échappera pas certainement au lecteur ; l'expression : « occupante bassette », est une de ces expressions énergiques, que Mme de Sévigné *trouvait* sans effort pour rendre fortement sa pensée, et qui sont un des caractères les plus marqués de son style, un des traits les plus heureux de son génie. Perrin a jugé sans doute l'expression trop vive et pas assez régulière : il l'a supprimée.

Dans la lettre du 6 avril 1672, le copiste fait dire à Mme de Sévigné :

« Il faut m'arracher le cœur qui vous aime ou souffrir que je prenne un grand et *présent intérêt* à vous; cela ne se peut séparer[3]. »

1. Grosbois, p. 1052. — 2. Lettre 1189, note 20 (IX, 95).
3. Lettre 262 (III, 5). Le passage se trouve à la page 7, 10e ligne en remontant. — Grosbois, p. 363.

Le consciencieux M. Sommer a dû enregistrer dans son lexique[1] cet emploi si peu naturel de l'adjectif *présent*, dont le sens, dans le cas particulier, est presque inintelligible, car Mme de Sévigné parlait d'une manière générale de sa manière d'être par rapport à sa fille; M. Littré lui-même a donné place au texte dans son dictionnaire[2]. Mme de Sévigné cependant s'était exprimée autrement; son langage était à la fois plus simple et beaucoup plus clair; elle avait dit :

« Il faut m'arracher le cœur qui vous aime, ou souffrir que je prenne un grand et *pressant* intérêt à vous : cela ne se peut séparer[3]. »

Ailleurs la substitution de la conjonction *et* au verbe *est* a suffi pour altérer complétement le sens de divers passages, notamment celui-ci, qui paraît avoir vivement tourmenté les éditeurs et qu'on a renoncé à rectifier. Le Grosbois fait dire à Mme de Sévigné :

« On me mande que votre intendant et votre premier président; vous aurez un fort honnête homme; n'est-il pas des amis de M. de Grignan? Que devient donc votre *cheval marin*[4] ? »

Les éditeurs ont cru à une lacune, et ils ont imprimé ainsi ce texte :

« On me mande que votre intendant et votre premier pré-

1. *Lexique de la langue de Mme de Sévigné*, tome II, p. 250, v° Présent.
2. *Dictionnaire de la langue française*, v° Présent, tome III, p. 1296, 2e colonne.
3. Msc., tome I, p. 280. — 4. Grosbois, p. 1007.

sident.... vous avez un fort honnête homme. N'est-il pas des amis, etc.[1]? »

Mme de Sévigné avait écrit fort clairement :

« On me mande que votre intendant est votre premier président; vous aurez un fort honnête homme; n'est-il pas des amis de M. de Grignan? Que devient donc votre *cheval marin*[2]? »

Pour comprendre ce passage, il suffit de savoir que l'intendant de Provence, le Bret[3], venait d'être nommé premier président du parlement d'Aix, en remplacement de Arnoul Marin, celui-là même que Mme de Sévigné, jouant sur son nom, appelle, ici et ailleurs[4], le *cheval marin*.

C'est avec un véritable acharnement, en particulier, que le copiste altère le temps des verbes et souvent leur mode[5]. C'est peut-être avec plus de fureur encore,

1. Lettre 1298, du 27 août 1690 (IX, 566). Le passage est à la fin de l'avant-dernier alinéa, p. 571 et 572. Les éditeurs ont lu et mis : « vous avez », au lieu de : « vous aurez », qui se trouve dans les deux manuscrits. M. Monmerqué avait d'abord imprimé ainsi le passage (*Lettres inédites*, 1827, p. 52) : « On me mande qu'en votre intendant et votre premier président vous avez un fort honnête homme. » Voyez la note 22 de la lettre imprimée (IX, 571).

2. Msc., tome II, p. 432 et 433.

3. Pierre Cardin le Bret, sieur de Flacourt.

4. Voyez notamment la fin de la lettre du 25 septembre 1689 (lettre 1218, tome IX, p. 228 et 229).

5. Par exemple, dans une seule page de la lettre du 6 août 1680 (lettre 839, VII, 8), il faut lire (p. 10, 1re ligne) : « je conseillai », et non : « je conseille »; (*id.*, 8e ligne) : « je trouvai », et non : « je trouve »; (*id.*, ligne 10) : « me craignoient », et non : « me craignent ». Dans tous ces passages, notre manuscrit confirme les leçons de Perrin, et prouve les fautes du copiste, qui ont malheureusement passé dans le texte.

et comme de parti pris, qu'il substitue à tout moment, les uns aux autres, les titres de *Monsieur*, *Madame*, *Monseigneur*, et autres, le plus souvent écrits en abrégé[1]. Ces changements, qu'on rencontre à chaque pas, et que les éditeurs ont pu heureusement corriger en beaucoup d'endroits, ont eu, dans plusieurs passages, le triste résultat qu'on devine : ils ont donné et fait admettre, sans qu'on pût l'éviter, un texte corrompu, altéré dans le sens, ou vicieux dans la forme, et parfois l'un et l'autre. Nous pourrions donner bien des exemples intéressants; mais nous craignons de lasser le lecteur par trop de citations. Nous devons renoncer, non pas seulement à mentionner toutes les fautes, mais même à signaler tous les genres, toutes les variétés, dont le nombre est vraiment incroyable[2]. Nous devons égale-

1. Ainsi, dans la lettre du 2 octobre 1689 (IX, p. 237, 5e ligne), on a imprimé, d'après le Grosbois : « M. de Sottenville », au lieu de « Mme de Sottenville »; dans la lettre du 29 novembre 1679 (VI, p. 111, lignes 9 et 10 en remontant) : « M. de Pompone », au lieu de : « Mme de Pompone », et dans la ligne qui suit : « M. de Grignan » (qu'on fait ainsi trouver à Paris quand il était en Provence), au lieu de : « MM. de Grignan » (les frères du Comte qui étaient alors effectivement à Paris); dans la lettre du 6 août 1677 (V, p. 261, ligne 2) : « M. Guénegaud (qui était mort) », au lieu de : « Mme Guénegaud », et une foule d'autres.

2. Croirait-on, par exemple, que la simple suppression des termes de tendresse, dont Mme de Sévigné faisait un si grand usage, — suppression qui avait été sans doute recommandée au copiste, et qui se comprend dans un simple recueil d'extraits, mais qui a été faite avec aussi peu de soin que d'intelligence, — ait suffi, en plusieurs endroits, pour altérer le fond même du texte, et l'ait même parfois rendu inintelligible? Ainsi dans la lettre du 22 novembre 1679 (lettre 754, tome VI, p. 87) se trouve le passage suivant, ainsi imprimé, d'après le Grosbois (p. 93, lignes 3 et suivantes : « Tous les

ment renoncer à relever les erreurs, malheureusement encore assez nombreuses, que le copiste a fait commettre par ses abréviations, qu'on n'a pas toujours bien comprises, et par sa mauvaise écriture, qu'on n'a pas toujours bien lue ou pu lire[1]. Tout cela nous entraînerait trop

amis de mon petit-fils (le jeune marquis de Grignan) sont venus ici tout effrayés de sa maladie, M. de Sape, M. de Barillon, Mme de Sanzeí, Mlles de Grignan. J'ai mille baisemains à vous faire de Mlle de Vauvineux. Je vous embrasse, les belles, et Monsieur votre père, et pour vous je n'ai point de paroles qui puissent vous faire assez comprendre combien je suis parfaitement et uniquement à vous. » — Ce passage, évidemment fort obscur, contient en outre, quand on le regarde de près, des énonciations contradictoires. Mlles de Grignan qu'on représente, dans la première partie du passage, comme venant rendre visite à leur jeune frère, le marquis de Grignan, malade à Paris, sont représentées en même temps, dans la seconde partie, comme se trouvant (et elles s'y trouvaient en effet) auprès de leur père, en Provence; car c'est à elles sans doute que Mme de Sévigné s'adressait en disant : « Je vous embrasse, les belles, et Monsieur votre père. » Enfin les derniers mots du passage se rapportent évidemment à Mme de Grignan, mais rien ne l'indique d'une manière précise. Tout le mal vient de ce que le copiste du Grosbois a retranché, dans cette dernière partie, les mots habituels de tendresse : « ma bonne », qui formaient une incise nécessaire, et de ce que les éditeurs, trompés par ce retranchement, ont mal ponctué le passage, qui doit être lu ainsi : « Tous les amis de mon petit-fils sont venus ici tout effrayés de sa maladie, M. Sape, M. de Barillon, Mme de Sanzei. Mesdemoiselles de Grignan, j'ai mille baisemains à vous faire de Mlle de Vauvineux[a]; je vous embrasse, les belles, et Monsieur votre père. Et pour vous, *ma bonne*, je n'ai point de paroles qui puissent, etc. »

1. Ainsi le copiste faisant presque partout le *q* comme le *g*, et l'*u* comme le *n*, on a pu lire et on a imprimé : *guérir*, là où Mme de Sévigné avait mis *querir; on*, là où Mme de Sévigné avait mis *ou;*

[a] Mlle de Vauvineux était en effet une amie de Mlles de Grignan; elle devint peu de temps après princesse de Guéméné. Voyez, sur son mariage, deux lettres du 6 décembre 1679, adressées, l'une à Mme de Grignan (VI, 129), l'autre au comte de Guitaut (VI, 128).

loin; nous devons hâter notre marche, et il est temps de porter nos regards sur les parties de la correspondance où les sources présentaient diverses leçons.

Dans tous ou presque tous les exemples qui ont été donnés jusqu'à présent, les fautes que nous avons signalées, — nous avons eu plusieurs fois l'occasion et le soin de le remarquer, — étaient absolument inévitables; n'ayant à leur disposition que des sources vicieuses, comment les éditeurs auraient-ils pu donner le vrai texte qui ne s'était offert à eux nulle part? Non-seulement donc aucun reproche ne peut leur être adressé, mais on doit les louer, au contraire, des efforts qu'ils ont faits pour démêler autant que possible la vérité, pour la deviner, la faire surgir, et la mettre en place.

M. Monmerqué et ses savants continuateurs n'ont

juiverie, là où Mme de Sévigné avait écrit *juinerie*, expression créée par elle, et qui convenait parfaitement à la place où elle se trouvait, où le mot qui l'a remplacée ne présente qu'un sens obscur et fort peu naturel. Les passages suivants sont à corriger dans ce sens (lettre 494, 1er alinéa, V, 130) : « Mon fils demeurera encore ici (à Livry), où je pourrai bien le revenir *guérir* », lisez : « .... où je pourrai bien le revenir *quérir* »; — (lettre 369, fin du 4e alinéa, III, 366) : « Il (le chancelier d'Aligre) dort quasi toujours. On philosophe, etc. », lisez : « Il dort quasi toujours ou philosophe, etc. »; — (lettre 756, 5e alinéa, VI, 107) : « Le dîner (des Trappistes) que vous me dépeignez est horrible; je ne comprends pas cette sorte de mortification; c'est une *juiverie* et la chose la plus malsaine », lisez : « .... c'est une *juinerie* et la chose la plus malsaine ». Il est bien évident, par l'ensemble du passage lui-même, que Mme de Sévigné n'a pas voulu dire que les privations que s'imposaient les Trappistes leur étaient inspirées par un sentiment d'avarice; que pourrait signifier alors le mot *juiverie*? Notre manuscrit porte très-nettement écrit : « juinerie ».

pas déployé moins de zèle dans le choix des leçons, lorsqu'ils en ont trouvé plusieurs en présence, et cette partie de leur tâche, la plus périlleuse à coup sûr, a été aussi peut-être la plus ardue. Tout ce qu'un labeur consciencieux uni à une grande instruction peut faire, on peut dire qu'ils l'ont fait, et le succès a le plus souvent répondu à leurs efforts. Pour être juste, — s'il s'agissait d'apprécier un mérite qui n'est pas contesté, — il faudrait placer, à côté des exemples de leçons vicieuses qu'ils ont accueillies, en en rejetant de bonnes, des exemples plus nombreux encore de bonnes leçons qu'ils ont restituées, qui depuis longtemps avaient disparu du texte reçu, ou n'y avaient même jamais figuré. Mais notre but, en ce moment, est de montrer le mal, — malheureusement très-grand, — qui existe encore, et de faire voir qu'il pourra être en bonne partie réparé. Ce but, contre notre gré, pourrait nous faire paraître injuste, et nous tenons cependant essentiellement à ne pas l'être. Si nous faisons ressortir le mal et uniquement le mal, nous ne méconnaissons pas le bien et nous ne l'oublions pas : le lecteur ne l'oubliera pas non plus. Chacun sait d'ailleurs qu'il est facile, quand on a le bon texte dans ses mains, un texte sûr, de relever des fautes dans le travail de ceux qui n'ont pas eu à leur disposition un tel secours. Mais dans les travaux d'érudition, comme ailleurs, l'honneur ne se mesure pas uniquement au succès; il se mesure, ou devrait du moins toujours se mesurer, aux difficultés de la tâche et à l'énergie de l'effort employé à les surmonter. Jugée d'après cette règle, l'œuvre de nos devanciers n'a rien à redouter de

personne, et de nous, à qui elle a été si profitable, moins que de tout autre. Elle ne commande pas en effet seulement notre admiration et notre respect, elle nous inspire une sincère reconnaissance; nous ne songeons aucunement à la détruire, mais à la continuer, et dans ceux qui nous ont précédé nous reconnaissons nos vrais guides et nos maîtres.

Nous serons plus à l'aise maintenant, pour présenter, avec toute la liberté nécessaire, quelques exemples, destinés à justifier nos assertions, et à mettre le lecteur au courant de ce qui existe. Pour cette seconde catégorie, comme pour la première, nous ne chercherons pas d'ailleurs à faire ressortir toutes les variétés, mais seulement les principaux genres de fautes que notre manuscrit nous a permis de reconnaître et qu'il donnera le moyen de rectifier.

Tantôt, nous l'avons dit, les savants éditeurs ont suivi avec trop de confiance leur manuscrit et préféré ses leçons défectueuses aux leçons plus correctes fournies par les premières impressions; tantôt, au contraire, rendus méfiants par les erreurs grossières qu'ils avaient découvertes, ils ont laissé subsister des altérations commises par les premiers éditeurs, que leur copie leur aurait permis de redresser. Ailleurs on les voit s'égarer en accordant aux premières impressions une préférence qu'elles ne méritaient pas toujours, ou bien, au contraire, en conservant des leçons vicieuses que les premières impressions donnaient le moyen de corriger. D'autres fois enfin, embarrassés dans leur choix, on les voit recourir à toutes les sources à la fois, et construire

des leçons *composites*, souvent fort ingénieuses, mais naturellement presque toujours un peu infidèles. Et ces fautes, dans beaucoup de cas, se mêlent, se combinent, se réunissent, et se trouvent par suite assez souvent, en plus ou moins grand nombre, dans un même passage.

Ainsi :

Dans une lettre, écrite des Rochers le 8 juin 1689, Mme de Sévigné avait dit :

« Nous avons *encore mon fils; nous craignons ces tristes* ordres[1] pour aller en basse Bretagne faire uniquement de la dépense sans autre profit, et nous ôter notre compagnie, notre liseur infatigable : cela nous met en colère[2]. »

Perrin[3], contre son habitude, avait reproduit ce passage, avec la plus parfaite exactitude, dans sa première édition, et ne lui avait fait subir, dans la sconde, qu'un changement insignifiant. Mais le copiste du Grosbois[4], par une faute que nous lui avons déjà vu commettre plusieurs fois ailleurs, par l'omission d'une ligne entière, a déplorablement déformé le texte et fait substituer à la leçon irréprochable de l'ancien éditeur la leçon mutilée, obscure et incorrecte que voici :

« Nous avons ordres pour aller en basse Bretagne faire uniquement de la dépense, sans autre profit, et nous ôter notre

1. Les ordres du Roi, envoyés à Charles de Sévigné, pour aller commander l'arrière-ban. Les mots imprimés en italique forment la ligne omise par le copiste.

2. Msc., tome V, p. 122 et 123.

3. Édition de 1734-1737, tome VI, p. 192; édition de 1754, tome VII, p. 470.

4. Grosbois, p. 109.

compagnie, notre liseur infatigable; cela nous met en colère[1]. »

Dans la lettre du 19 février 1690 se trouvait le passage suivant :

« Ce marquis (le jeune marquis de Grignan) devoit bien vous faire un peu plus en détail le récit de son premier voyage à Versailles; c'est ce qu'on veut savoir, et si le Roi ne lui a point fait quelque mine, ou dit quelque parole. »

Perrin avait reproduit assez fidèlement ce texte, que nous venons de donner tel qu'il se trouve dans notre manuscrit[2]; il avait seulement mis : « devroit », au lieu de : « devoit », changement inutile et même fâcheux que les derniers éditeurs ont rectifié à l'aide de leur manuscrit. Mais le copiste du Grosbois[3], dans ce même passage, a omis le mot : « quelque », devant : « mine », et les éditeurs, trompés en cet endroit par leur guide, ont imprimé :

« Ce marquis, etc...; c'est ce qu'on veut savoir, et si le Roi ne lui a point fait mine ou dit quelque parole, etc.[4]. »

Leçon inexacte, qui attribue à Mme de Sévigné une façon de parler qu'elle n'aurait pas probablement voulu employer, et qui a fait mettre sous son nom et sous le

1. Lettre 1183 (IX, 70). Le passage se trouve page 75, ligne 2. La seconde partie de la phrase, dans la lettre imprimée, ne s'accorde pas avec la première; ce n'était pas Mme de Sévigné qui devait aller en basse Bretagne, mais c'était elle qui devait être privée de sa compagnie, de son lecteur, etc.

2. Msc., tome V, p. 9.

3. Grosbois, p. 82.

4. Lettre 1266 (IX, 460), p. 464, ligne 15.

couvert de son autorité[1] une expression qui est simplement le résultat de l'inattention d'un insoucieux copiste.

Ici donc la leçon de Perrin était préférable, et si le Grosbois a servi à faire rectifier une légère erreur, il a eu le tort d'en faire commettre une assez grave.

Dans une lettre écrite de Paris le 2 février 1680, Mme de Sévigné disait, au sujet de la dame d'honneur et des dames d'atour de la Dauphine :

« Elles sont de grande naissance. »

C'est le texte de toutes les anciennes impressions, et c'est aussi le texte de notre manuscrit[2]. Le copiste du Grosbois avait d'abord mis : « Elles sont de grande *maison* », au lieu de : « Elles sont de grande *naissance* » ; voulant réparer sa faute, qui était encore relativement légère, il a écrit à la suite du mot *maison* le mot *naissance;* mais regrettant sans doute le premier mot, qui était de sa façon, et voulant éviter une rature qu'il avait compté faire d'abord, il a, après coup, — le manuscrit l'indique, — ajouté un *et* devant *naissance* et un *s* à l'adjectif *grande*, et c'est au moyen de ces additions successives qu'il a fait dire à Mme de Sévigné, qui n'aurait jamais pensé à s'exprimer ainsi :

« Elles sont de grandes maison et naissance[3]. »

1. *Lexique de la langue de Mme de Sévigné*, tome II, p. 99, v° Mine, 1°.
2. Msc., tome IV, p. 73. — 3. Grosbois, p. 466.

Les derniers éditeurs, ne pouvant soupçonner tant de petites infidélités accumulées en un même endroit par un copiste qui se montre partout ignorant et peu soucieux, mais à qui on ne peut, en général, reprocher d'introduire, de propos délibéré, des changements dans le texte, et surtout d'y ajouter, ont accueilli cette leçon nouvelle[1], dont Mme de Sévigné n'est pas coupable, et l'ont substituée, non sans regret sans doute, à la leçon reçue, qui était exacte, et de toute manière satisfaisante.

Dans la lettre du 15 avril 1671, Mme de Sévigné disait, en parlant de son fils :

« Il me réjouit, il cherche à me plaire; je connois la sorte d'amitié qu'il a pour moi; il est ravi, *à ce qu'il dit*, de celle que vous me témoignez[2]. »

Ce texte si clair a été reproduit avec la plus scrupuleuse exactitude par tous les anciens éditeurs[3]. Le copiste du Grosbois[4] l'a le premier altéré, en mettant *de* à la place de *à*, devant les mots : « ce qu'il dit », et ce léger changement a suffi pour altérer et déformer complétement ce passage que les derniers éditeurs, trop fidèles à leur copie, ont imprimé ainsi :

« Il me réjouit, il cherche à me plaire; je connois la sorte

1. Lettre 778, 2e alinéa et note 9 (VI, 239).
2. Msc., tome I, p. 122.
3. Rouen, tome I, p. 85; la Haye, tome I, p. 73; Perrin, 1734, tome I, p, 156; *id.*, 1754, tome I, p. 175.
4. Grosbois, p. 242.

d'amitié qu'il a pour moi. Il est ravi, *de ce qu'il dit*, de celle que vous me témoignez, etc.[1]. »

Charles de Sévigné avait un excellent cœur, un esprit charmant; de plus, il était modeste : il est impossible de le reconnaître dans ce portrait, qui le représente *ravi de ce qu'il dit*, si tel est du moins le sens qu'on a voulu donner au passage[2].

Dans une autre lettre écrite la même année, dans la lettre du 21 avril 1671, se trouvait le passage suivant, que tous les anciens éditeurs avaient reproduit uniformément, et avec une exactitude qu'on rencontre par malheur trop rarement chez eux :

« Tout ce que vous me mandez de la Marans est divin, et

1. Lettre 157 (II, 163). Le passage est à la page 168, 7e ligne en remontant.

2. Nous avons peine à nous expliquer la ponctuation admise par les éditeurs, qui ont peut-être voulu faire dire à Mme de Sévigné : *que son fils se réjouissait de ce qu'il disait de l'amitié de sa sœur pour sa mère*. Mais le sens ainsi entendu ne serait pas encore exact, et la forme en serait incorrecte et obscure. Les éditeurs n'ont pas même indiqué la bonne leçon, qui comptait pour elle tant d'autorités. Cela tient au système qu'avait adopté M. Monmerqué dans sa première édition, et qu'il comptait suivre encore, semble-t-il, dans la seconde, de ne pas faire connaître les leçons qui différaient des siennes. Ce système dangereux, surtout pour un texte comme celui de Mme de Sévigné, a eu pour résultat de faire maintenir, dans toutes les éditions qui ont suivi l'édition de 1818-1819, les fautes introduites dans cette dernière. L'édition des *Grands écrivains de la France* est la première qui ait donné un texte *nouveau*, revu avec soin ; mais dans les premiers volumes on s'en est à peu près tenu aux errements de M. Monmerqué, on a donné peu ou point de variantes. Mais dans les volumes suivants, sous la direction de plus

des punitions qu'elle aura dans l'enfer; mais savez-vous bien que vous irez avec elle, si vous continuez à la haïr[1]? »

Le copiste du Grosbois[2], au lieu de : « si vous continuez », a écrit : « vous continuerez », et cette leçon vicieuse introduite dans le texte a gâté tout ce passage, irréprochable auparavant. Voici, en effet, ce qu'il est devenu :

« Tout ce que vous me mandez de la Marans est divin, et des punitions qu'elle aura dans l'enfer; mais savez-vous que vous irez avec elle? Vous continuerez à la haïr[3]. »

N'est-il pas heureux que de pareils changements ne soient pas devenus définitifs?

Dans la lettre du 29 mars 1680, la simple substitution, par le copiste, de *la* à *le* a eu un résultat plus fâcheux encore : Mme de Sévigné avait dit, en parlant de son fils :

« Je n'ai pas sur mon cœur d'avoir préféré mes intérêts à sa

en plus *agissante* de M. Regnier, on a eu grand soin, au contraire, de donner les variantes fournies par les diverses sources, et, contrairement à ce qui arrive pour la plupart des publications, ce sont les derniers volumes qui sont de beaucoup les meilleurs.

1. Msc., tome I, p. 130; Rouen, tome I, p. 90; Perrin, édition de 1734, tome I, p. 168; *id.*, édition de 1754, tome I, p. 187 et 188. Seule l'édition de la Haye, tome I, p. 76, donne un texte légèrement modifié : « Tout ce que vous me mandez de la Marans est divin. Quelles punitions elle aura dans l'enfer! Mais souvenez-vous bien que vous irez avec elle, si vous continuez à la haïr. »

2. Grosbois, p. 249.

3. Lettre 159 (II, 175). Le passage est à la page 179, lignes 6 et suivantes. Les éditeurs, ici encore, ont omis de mentionner la bonne leçon.

fortune; je les trouverois tout entiers à *le* voir marcher avec plaisir dans un chemin où je le conduis depuis si longtemps[1]. »

Le copiste du Grosbois[2] a écrit, et d'après ce guide trompeur on a imprimé :

« Je n'ai pas sur mon cœur d'avoir préféré mes intérêts à sa fortune : je les trouverois tout entiers à *la* voir marcher avec plaisir dans un chemin où je le conduis depuis si longtemps[3]. »

La fortune de Charles de Sévigné marchant avec plaisir dans le chemin où Mme de Sévigné conduisait son fils depuis longtemps! mieux valait assurément conserver la leçon de Perrin, qui était parfaitement exacte.

Dans la lettre du 8 décembre 1679, le copiste du Grosbois a encore fait substituer une leçon de sa composition, et fort mauvaise, à une leçon très-exacte de Perrin. Mme de Sévigné, racontant une conversation qu'elle avait eue avec le célèbre médecin de Louis XIV, s'exprimait ainsi :

« Il (Fagon) dit que votre grand régime devoit être dans les aliments; que c'étoit un remède que la nourriture; que c'étoit le seul *qui le soutînt;* que cela adoucissoit le sang, etc.[4]. »

Le copiste a écrit[5], et d'après lui on a imprimé :

1. Msc., tome VI, p. 51; Perrin, édition de 1754 (la seule qui contienne la lettre); tome V, p. 433.

2. Grosbois, p. 781.

3. Lettre 794 (VI, 329). Le passage est page 333, ligne 7, en remontant.

4. Msc., tome VI, p. 349; Perrin, édition de 1734-1737, tome IV, p. 361; édition de 1754, tome V, p. 246.

5. Grosbois, p. 863.

« Il dit.... que c'étoit un remède que la nourriture; que c'étoit le seul *qu'il* soutînt, etc.[1]. »

Voilà certes un bien petit changement dans les mots qui en a entraîné un bien grand dans le sens, et bien peu heureux, ce nous semble. Fagon disant qu'il n'approuvait qu'un seul remède, la nourriture, fait penser à certains docteurs, qui ont obtenu, il y a peu d'années encore, un grand succès de vogue, en proclamant, comme remèdes infaillibles à tous les maux, les aliments les plus substantiels et les vins les plus généreux. Mais au siècle de Louis XIV, on n'était pas encore si avancé; Fagon se contentait d'être raisonnable, et ne se croyait sans doute pas obligé, pour réussir, d'exagérer une idée juste, jusqu'à la rendre fausse : il aurait eu horreur d'être extravagant.

Dans la lettre du 25 mai 1680, Mme de Sévigné avait écrit :

« C'est aux parfaits qu'elle (la Providence) cause cette paix et cette soumission sans murmure[2]. »

Au lieu de : « sans murmure », le copiste du Grosbois[3] a mis : « sans murmurer », et, sur la foi de leur copie, les éditeurs ont introduit cette leçon dans le texte[4],

1. Lettre 760 (VI, 129). Le passage est à la page 134, 9e ligne en remontant.
2. Msc., tome V, p. 108.
3. Grosbois, p. 100.
4. Lettre 813 (VI, 411). Le passage est page 416, lignes 14 et 15 (note 28).

qui s'en trouve déformé. Perrin[1], qui s'est permis d'ailleurs d'autres modifications, porte comme notre manuscrit : « sans murmure », et l'emploi de l'infinitif à la place du substantif serait ici difficile à justifier.

Dans la lettre du 4 janvier 1690, Mme de Sévigné avait dit, et Perrin, dont notre manuscrit confirme la leçon, avait imprimé :

« .... J'aurois perdu aussi la plus belle instruction du monde sur cette Cour d'amour, dont mon nouvel ami *eût* été au désespoir, etc.[2]. »

Le copiste du Grosbois, par une de ses altérations les plus habituelles, signalée ailleurs[3], — l'altération du temps et du mode des verbes, — a mis[4] et fait mettre[5] : « a été », au lieu de : « eût été », et ce simple changement a suffi pour rendre la phrase irrégulière et même obscure.

Dans les exemples qui précèdent, la confiance dans le Grosbois a été trop grande ; la méfiance a prévalu à tort dans le suivant :

Dans un passage intéressant d'une lettre écrite de Paris le 5 janvier 1680, Mme de Sévigné disait à sa fille :

1. Édition de 1754 (la seule qui contienne la lettre), tome V, p. 524.

2. Msc., tome III, p. 208. — Perrin, édition de 1734-1737, tome VI, p. 474 ; édition de 1754, tome VIII, p, 364 et 365.

3. Voyez plus haut, p. 166.

4. Grosbois, p. 885.

5. Lettre 1249, 1er alinéa, notes 3 et 4 (IX, 381 et 382).

« Vous avez vu l'effet de ma prophétie : non, assurément, la personne qualifiée (Mme de Montespan) ne partage pas avec la personne enrhumée (Mme de Maintenon), car elle la regarde comme l'amie et la personne de confiance; la dame qui est au-dessus (la Reine) en fait autant, et elle est l'âme de cette cour. »

Tel est le texte de notre manuscrit[1], que le Grosbois[2] a reproduit fidèlement. Tout porte à croire que c'est le vrai texte, et que c'est bien ainsi que Mme de Sévigné avait écrit. Le sens du passage est suffisamment clair, et ne nous semble pas douteux. Il est évident pour nous que les derniers mots : « et elle est l'âme de cette cour », se rapportent, non à la Reine, — qui aurait dû sans doute jouer le rôle dont il est parlé ici, mais qui en réalité, on le sait, ne le joua jamais, — mais à Mme de Maintenon, dont Mme de Sévigné marquait ainsi l'influence grandissante.

Perrin avait bien entendu de cette façon le passage, et c'est même, on doit le croire, pour le rendre plus clair, dans ce sens, qu'il avait légèrement modifié la forme du dernier membre de phrase, qu'il a en effet imprimé ainsi :

« ...; elle est donc l'âme de cette cour[3]. »

Les derniers éditeurs n'ont suivi exactement ni Perrin, qui n'était pas ici trop infidèle, ni leur copie, qui

1. Msc., tome II, p. 28.
2. Grosbois, p. 532.
3. Perrin, édition de 1754 (la seule qui contienne la lettre), tome V, p. 283.

leur offrait la bonne leçon, sans aucune espèce d'altération; ils ont mis :

« .... La dame qui est au-dessus (la Reine) en fait autant, *et est* l'âme de cette cour[1]. »

Le sens du passage se trouve ainsi, dans sa partie la plus essentielle, complétement changé, et le changement résulte de la suppression du pronom *elle*, — qui se trouve cependant parfaitement dans les deux manuscrits, et que la leçon de Perrin elle-même avait conservé, — et de la ponctuation, mise en harmonie avec cette suppression, mais qui n'est pas d'accord avec l'ensemble du texte. Par ces modifications les éditeurs ont donné à la Reine, à la vraie Reine, le rôle que Mme de Sévigné, bien instruite, attribuait à la personne qui devait un jour prendre sa place sans prendre son titre, et dont il semble qu'on entrevoyait déjà la future destinée. Le changement n'est pas d'accord avec le vrai texte, — les manuscrits en font foi; il ne l'est pas davantage, croyons-nous, avec la vérité historique.

Voici encore des passages pour lesquels le Grosbois offrait de bonnes leçons, qu'on n'a pas mises à profit :

Dans la lettre du 17 juillet 1680, écrite des Rochers, Mme de Sévigné disait à sa fille :

« J'ai dessein de vous convaincre d'être hérétique : non, ma bonne, quand vous en devriez désespérer, la mort de Jésus-Christ ne suffit point sans le baptême; il le faut d'eau ou de sang; c'est à cette condition qu'il a mis l'utilité que nous en de-

1. Lettre 768 (VI, 173). Le passage se trouve à la page 176, au commencement de l'alinéa.

vous recevoir : rien du vieil homme n'entrera dans le ciel par la régénération en Jésus-Christ. Si vous me demandez pourquoi, je vous dirai, comme saint Augustin, que je n'en sais rien, etc. »

Tel est le texte de notre manuscrit[1] et tel est aussi le texte du Grosbois[2]. Mme de Sévigné, par ces mots : « rien du vieil homme n'entrera dans le ciel par la régénération en Jésus-Christ », ne fait que reproduire la pensée qu'elle avait exprimée dejà quelques lignes plus haut, savoir, que le baptême est nécessaire, que la régénération par la mort seule de Jésus ne se suffit pas. La suite du texte le démontre, car Mme de Sévigné déclare qu'elle ne comprend pas ce terrible mystère, dont elle ne doute pas cependant. Perrin, qui a fait subir au passage divers changements de détail, dont nous n'avons pas à nous occuper en ce moment, a ajouté, dans le membre de phrase qui fait l'objet de nos observations, un mot qui en altère complétement le sens. Au lieu de : « rien du vieil homme n'entrera dans le ciel par la régénération en Jésus-Christ », il a imprimé : « rien du vieil homme n'entrera dans le ciel *que* par la régénération en Jésus-Christ[3] ». C'est précisément le contraire de ce que Mme de Sévigné avait dit et dû dire, pour rester d'accord avec elle-même. Si en effet elle avait simplement voulu exprimer que nul ne pourrait être sauvé que par Jésus-Christ, elle n'aurait certainement pas ajouté dans la phrase suivante « qu'elle ne comprenait pas ce mystère », et son affirmation eût été d'ailleurs

1. Msc., tome V, p. 203. — 2. Grosbois, p. 133 et 134.
3. Perrin, édition de 1734-1737, tome V, p. 213 ; édition de 1754, tome VI, p. 112 et 113.

sans aucun rapport avec ce qu'elle avait dit d'abord, « que la mort seule de Jésus-Christ sans le baptême ne suffit pas ». Il est évident pour nous que Perrin n'a pas compris ce passage, et qu'il l'a altéré en ce point, précisément parce qu'il ne l'a pas compris, croyant le corriger et le rendre plus clair, quand il ne faisait que mettre la fin en contradiction avec le commencement. Les derniers éditeurs[1], qui ont profité du Grosbois, pour rétablir le texte dans quelques parties secondaires, ont maintenu, sur le point essentiel, la leçon vicieuse de Perrin, sans même faire mention de la correction que leur offrait leur manuscrit, correction qu'ils ne semblent pas avoir aperçue. De plus, ils ont fait subir, à leur tour, à la phrase en question, un changement, léger sans doute, mais qui accentue davantage encore l'altération commise par Perrin; au lieu de : « *en* Jésus-Christ », ils ont mis : « *de* Jésus-Christ », qui ne se trouve absolument nulle part, pas plus dans le Grosbois qu'ailleurs. Cette nouvelle modification a peut-être le mérite de rendre la phrase plus correcte et plus claire dans le sens de Perrin; mais, outre qu'elle est arbitraire, elle a le défaut d'éloigner de plus en plus du vrai sens et du vrai texte.

Nous avons déjà ici, on le voit, un exemple de leçon composite, formée au moyen d'éléments empruntés, les uns au Grosbois, les autres à Perrin, auxquels se trouve même ajouté un élément nouveau, étranger à toutes les sources.

1. Lettre 832, 2e alinéa (VI, 531) : « .... rien du vieil homme n'entrera dans le ciel *que* par la régénération *de* Jésus-Christ, etc. »

Dans un passage de la lettre du 7 octobre 1671, écrite également des Rochers, Mme de Sévigné, qui n'était pas encore allée en Provence, se plaignait de ne pas bien se représenter les lieux où se trouvait sa fille, qu'elle supposait alors à Lambesc avec son mari, pour la tenue des États de la province : suivant la leçon anciennement reçue, elle s'exprimait ainsi :

« Je vous crois à Lambesc, ma bonne; mais je ne vous vois pas bien d'ici : il y a des ombres dans mon imagination qui vous couvrent à ma vue. Je m'étois fait le château de Grignan, je voyois votre appartement, je me promenois sur votre terrasse, j'allois à la messe dans votre belle église; mais je ne sais plus où j'en suis. »

Tel est le texte uniforme de l'édition de Rouen[1], de celle de la Haye[2] et des deux éditions de Perrin[3], sauf les mots : « ma bonne », que l'édition de la Haye a seule conservés. Tel est aussi, sauf un membre de phrase, sur lequel nous allons appeler l'attention du lecteur, le texte de notre manuscrit[4] et celui du Grosbois[5]. Au lieu de : « il y a des ombres dans mon imagination qui vous couvrent à ma vue », les deux manuscrits portent en effet : « il y a des ombres à mon imagination, qui vous conserve à ma vue ». Les derniers éditeurs[6] n'ont pas même fait mention de cette leçon,

1. Tome I, p. 223. — 2. Tome I, p. 197.
3. Édition de 1734-1737, tome I, p. 383; édition de 1754, tome I, p. 423.
4. Msc., tome I, p. 221.
5. Grosbois, p. 313.
6. Lettre 209 (II, 381). Le passage se trouve à la page 382, lignes 3 et suivantes.

dans laquelle ils n'ont vu sans doute qu'une erreur du copiste, suffisamment prouvée par le témoignage unanime des anciennes impressions. Ce jugement nous paraît sévère, et la leçon exclue méritait tout au moins, ce nous semble, d'être signalée. Nous inclinons même à croire que c'est la vraie leçon, et voici nos raisons :

Mme de Sévigné, dans le membre de phrase en question, exprime deux idées : une idée principale, — l'idée du moment, l'idée qui domine son esprit et qu'elle développe dans la phrase suivante, — savoir, la peine qu'elle éprouve, par suite de son ignorance des lieux, de ne pouvoir se représenter sa fille aussi bien qu'elle le faisait quand celle-ci était à Grignan ; puis une idée secondaire, idée habituelle qui se présente à son esprit à l'occasion de la première, idée qui lui est chère et qui, sous mille formes diverses, revient à chaque instant dans ses lettres, savoir, que sa fille est toujours présente à sa pensée et que, grâce à son imagination, elle l'a constamment devant ses yeux. Cette dernière idée, bien peu de mots ont suffi pour la rendre, et il serait difficile de lui trouver une forme plus concise : « mon imagination vous conserve à ma vue ». Est-ce un grossier copiste qui a trouvé cette forme, et n'est-ce pas là, au contraire, un de ces traits, un de ces tours particuliers, une de ces expressions *trouvées* qui caractérisent le style de notre illustre écrivain ? Nous laissons le lecteur juge. Sur un texte où tant d'autorités sont contre nous, il serait messéant peut-être d'être trop affirmatif ; mais, à part même le témoignage de notre

manuscrit, qui, ainsi qu'on a pu en juger, donne partout les meilleures leçons, nous ne pouvons dissimuler que nos préférences seraient toutes du côté de la leçon délaissée, et que nous sommes porté à voir, dans la leçon reçue, un de ces passages, trop nombreux, hélas ! *arrangés* par les anciens éditeurs, « pour rendre plus coulant et plus agréable aux lecteurs vulgaires le style étincelant et hasardé de l'incomparable marquise[1]. »

Nous imprimerions donc ainsi le passage :

« Je vous crois à Lambesc, ma bonne ; mais je ne vous vois plus bien d'ici : il y a des ombres à mon imagination qui vous conserve à ma vue ; je m'étois fait le château de Grignan, etc. »

Dans le passage suivant de la lettre du 30 juillet 1677, les derniers éditeurs, à tort ce nous semble, ont donné, à la première édition de Perrin, la préférence sur la seconde, que le Grosbois confirmait cependant. Mme de Sévigné avait dit :

« Je croyois m'en retourner ce matin à Livry, car enfin cette grande affaire est finie ; j'ai mis le bout du pied sur *le* bout de l'aile du papillon : sur neuf mille francs j'en ai touché deux. »

Tel est le texte des deux manuscrits[2], et tel est aussi le texte de la seconde édition de Perrin[3]. Cet éditeur

1. Victor Cousin, *la Société française au dix-septième siècle*, tome I, p. 254.
2. Msc., tome II, p. 329 ; Grosbois, p. 963.
3. Édition de 1754, tome IV, p. 487.

avait mis dans sa première édition[1] : « sur *un* bout de l'aile », au lieu de : « sur *le* bout de l'aile », et les derniers éditeurs ont rétabli dans le texte[2] cette ancienne leçon, dont le Grosbois montrait l'inexactitude. Cet exemple prouve, avec bien d'autres, que la première édition de Perrin, à laquelle on a le plus souvent donné la préférence, n'est pas toujours la meilleure. Mme de Sévigné a dû dire : « le bout », et non pas : « un bout »; la première forme est en effet plus exacte que la seconde[3].

Voici encore un passage, dans lequel les derniers éditeurs ont trop facilement, ce semble, donné la préférence à l'ancienneté : au commencement de la lettre du 30 septembre 1671, sur la foi des impressions de Rouen[4] et de la Haye[5], et malgré le témoignage contraire de leur manuscrit, confirmé par les deux éditions de Perrin[6], ils font dire à Mme de Sévigné :

« Je crois présentement que l'opinion *léonique* (l'opinion de l'évêque de Léon) est la plus assurée[7]. »

Mme de Sévigné avait dit :

« Je crois que présentement l'opinion *léonique* est la plus as-
« surée. »

Le changement est bien léger; c'est une simple in-

1. Édition de 1734-1737, tome IV, p. 128, 129.
2. Lettre 631 (V, 240). Le passage se trouve pages 241 et 242.
3. Une aile, même de papillon, n'a véritablement qu'un bout, qui est l'extrémité la plus éloignée du point d'attache.
4. Tome I, p. 217. — 5. Tome I, p. 193.
6. Édition de 1734-1737, tome I, p. 373; édition de 1754, tome I, p. 414.
7. Lettre 207 (II, 376), au début de la lettre.

version de mots, portant sur deux mots seulement. Le sens de la phrase est cependant bien différent dans les deux textes, et il nous semble, toute autorité à part, que Mme de Sévigné, dont les expressions rendent toujours si exactement la pensée, a dû écrire comme l'indiquent les deux manuscrits : « je crois que présentement, etc. », et non : « je crois présentement que, etc. » En lisant la suite du passage, on voit en effet que l'adverbe *présentement* ne se rattache pas au verbe *je crois*, mais à l'état de l'opinion *léonique*, qui, *présentement*, — le prélat étant mort, — était la plus assurée. Mme de Sévigné a voulu dire, en un mot, que l'évêque de Léon, qui venait de mourir, était *présentement* instruit des grands mystères, et que son opinion, si on pouvait la connaître, serait la plus sûre.

Cet exemple prouve quel soin minutieux et attentif exige le choix des leçons. Les éditeurs avaient ici un bon guide dans le Grosbois, et Perrin témoignait en sa faveur ; n'ont-ils pas cédé un peu trop facilement à la confiance que leur a inspirée l'ancienneté des éditions de Rouen et de la Haye ?

Terminons par un exemple de leçon *composite*, que nous offrira un passage intéressant d'ailleurs sous d'autres rapports.

On a souvent blâmé les jugements littéraires de Mme de Sévigné, et presque toujours bien injustement, car dans ces jugements on retrouve, au contraire, en général, non pas seulement la vivacité, mais toute la rectitude et toute la solidité de son esprit. C'est au su-

jet de Racine surtout que les critiques ont été vives. On a reproché à Mme de Sévigné d'avoir méconnu le génie de ce grand poëte dramatique. Les passages où elle en parle présentent par cela même un intérêt particulier, et leur reproduction exacte mérite une attention toute spéciale. Un de ces passages se trouve dans la lettre du 15 janvier 1672, et il se lit ainsi dans les deux manuscrits, qui, sauf une erreur grossière du copiste du Grosbois (*me* pour *ne*), qui ne pouvait tromper à la place où elle était, ne présentent, en cet endroit, aucune différence :

« Bajazet est beau; j'y trouve quelque embarras sur la fin; il y a bien de la passion, et de la passion moins folle que celle de Bérénice : je trouve cependant, selon mon goût, qu'elle ne surpasse pas Andromaque, et pour ce qui est des belles comédies de Corneille, elles sont autant au-dessus, que celles de Racine sont au-dessus de toutes les autres. Croyez que jamais rien n'approchera (je ne dis pas surpassera) des divins endroits de Corneille [1]. »

Ce texte nous semble, sous tous les rapports, ne rien laisser à désirer, ni pour la forme, ni pour les jugements qu'il contient. Il a été cependant très-tourmenté par les anciens éditeurs qui l'ont tous reproduit, même l'éditeur de la petite impression de 1725, mais avec des variantes et des infidélités (par exemple : « au-dessus », pour : « au-dessous ») qui rendent leurs leçons fort suspectes. Les derniers éditeurs ont cru cependant ne devoir pas s'attacher exclusivement à leur manuscrit, et, empruntant un peu à toutes les sources, ils ont éta-

1. Msc., tome I, p. 263 ; Grosbois, p. 345 et 346.

bli la leçon suivante, qui n'a pas autant de clarté et qui ne présente pas assurément plus de garanties d'exactitude que celle que leur offrait le Grosbois :

« Bajazet est beau ; j'y trouve quelque embarras sur la fin ; il y a bien de la passion, et de la passion moins folle que celle de Bérénice ; je trouve cependant, à mon petit sens, qu'elle ne surpasse pas Andromaque ; et pour ce qui est des belles comédies de Corneille, elles sont autant au-dessus, que votre idée étoit au-dessus de[1].... Appliquez, et ressouvenez-vous de cette folie, et croyez que jamais rien n'approchera (je ne dis pas surpassera) des divins endroits de Corneille[2]. »

1. Cette réticence et les mots qui la suivent contiennent une allusion dont le sens est perdu pour nous ; ils occupent la place du membre de phrase dans lequel, d'après le texte des manuscrits, Mme de Sévigné rendait pleine justice à Racine. De quel côté, en cet endroit, est l'altération, et en quoi consiste-t-elle ? Les anciens éditeurs ont-ils, par transposition ou autrement, intercalé ce qui ne se trouve pas dans les manuscrits, et l'ont-ils substitué au membre de phrase qui ne se lit que dans ces derniers ? Le texte primitif, à cause de son obscurité, a-t-il été modifié et remplacé dans le texte des manuscrits par une phrase plus claire, mais sans rapport avec celle dont on lui faisait prendre la place ? Il est difficile de répondre à ces questions, et cet exemple montre assez combien a été parfois ardue et délicate la tâche des éditeurs. Tout en préférant le texte des manuscrits, nous devons faire remarquer que le passage qui nous occupe se trouve dans une lettre du premier volume de notre copie, qui renferme, nous avons eu le soin de le dire, plusieurs lettres qui paroissent avoir subi des retranchements. Voyez plus haut, p. 88 et suivantes.

2. Lettre 238 (II, 468). Le passage se trouve pages 469 et 470 (notes 6 et 7). — Comparez : édition de 1725, p. 21 ; édition de Rouen, tome I, p. 265 et 266 ; édition de la Haye, tome I, p. 229 ; édition de Perrin de 1734-1737, tome II, p. 18 et 19 ; édition de 1754, tome II, p. 69 et 70.

§ 9.

Suite. — **Éclaircissements. — Exemples de passages obscurs éclaircis par le nouveau manuscrit.**

Le nouveau manuscrit, nous l'avons dit, ne servira pas seulement à restituer une partie très-notable de la correspondance de Mme de Sévigné avec sa fille ; il portera la lumière, en bien des cas, dans les parties même de la correspondance qu'il ne renferme pas ; il nous donnera le sens d'une multitude de passages que les suppressions et les altérations des anciens éditeurs ont rendus obscurs et quelquefois inintelligibles, et qui se trouveront éclaircis par les textes nouveaux et plus purs qu'il contient ; il permettra même, quelquefois, de rectifier avec sûreté ces passages qu'il ne reproduit pas, mais dont l'altération, rendue par lui manifeste, pourra être reconnue et corrigée : quelques exemples, pris parmi un grand nombre que nous pourrions rapporter, vont le montrer ; ils feront ressortir de plus en plus la confiance que mérite notre ancienne copie.

Dans une lettre du 31 juillet 1675, écrite de Paris, — lettre que Perrin seul a fait connaître, et qu'il a insérée dans ses deux éditions, avec des modifications nombreuses de l'une à l'autre, — se trouve le passage suivant, tel qu'il est imprimé dans l'édition de 1734[1] et

1. Tome II, p. 376 et 377.

el, sauf de très-légers changements, que l'ont reproluit, d'après cette dernière, MM. Monmerqué et Regnier[1] :

« Je suis fort aise que vous soyez paisiblement à Grignan jusques au mois d'octobre : Aix vous eût paru étrange au sortir d'ici. La solitude et le repos de Grignan délaye[2] un peu les idées; vous avez eu bien de la raison. M. de Grignan vous est présentement une compagnie; votre château en sera rempli, et votre musique perfectionnée. Il faut pâmer de rire de ce que vous dites de l'air italien; le massacre que vos chantres en font, corrigés par vous, est un martyre pour ce *pauvre Vorey*, qui fait voir la punition qu'il mérite. Vous souvient-il du lieu où vous l'avez entendu et du joli garçon qui le chantait, qui vous donna si promptement dans la vue ? Cet endroit-là de votre lettre est d'une folie charmante. Je prie M. de Grignan d'apprendre cet air tout entier : qu'il fasse cet effort pour moi; nous le chanterons ensemble. »

Quel est le personnage inconnu dont parle ce pas-

1. Lettre 421, 1er alinéa, tome III, p. 532 et 533.

2. L'édition de 1754 (tome III, p. 109) porte le pluriel : « délayent »; cette leçon a été admise par les derniers éditeurs, qui partout ailleurs ont suivi fidèlement, pour notre passage, le texte de 1734, qui donne, comme nous l'avons imprimé, le singulier : « délaye ». Cette dernière leçon, que MM. Monmerqué et Regnier n'ont pas mentionnée, et qui sans doute leur a échappé, nous semble la *vraie*. « La solitude et le repos de Grignan », ne formait, dans la pensée de Mme de Sévigné, qu'une seule idée, qu'une seule et même chose. Les exemples de l'emploi du singulier, en pareil cas, sont nombreux dans la correspondance, et cet emploi, ici, ne nous paraît pas manquer d'élégance. On comprend d'ailleurs que Perrin, dans la pensée de rajeunir le style des lettres qu'il publiait, ait substitué, dans sa seconde édition, le *pluriel* au *singulier*; on ne comprendrait pas, au contraire, pourquoi, dans la première, il aurait mis le *singulier* à la place du *pluriel*, si ce dernier s'était trouvé dans l'original.

sage ? Quel est ce « *pauvre Vorey* », dont le « martyre » fait si bien voir « la punition qu'il mérite ? » Un musicien sans doute ? Mais aucune biographie n'en parle, et pour cause. Aussi les derniers éditeurs, dans l'excellente table analytique qui complète si bien leur publication, — et dont nous ne voudrions pour rien au monde dire le moindre mal, tant elle nous a été utile et précieuse, — se sont bornés, et ont dû se borner, à accompagner ce nom mystérieux de cette mention peu compromettante, et qui semblait assurément avoir toute chance d'être exacte : « VORRI (Perrin avait imprimé : Vorey), nom d'homme. »

Eh bien ! notre manuscrit, qui par malheur ne contient pas la lettre dans laquelle se trouve le passage que nous venons de transcrire, — ce qui est regrettable, car il nous aurait édifié sans doute sur plus d'une infidélité de Perrin, — va cependant nous apprendre, par un passage inédit d'une autre lettre, écrite peu de temps auparavant, et que Perrin avait aussi insérée dans ses deux éditions, mais à laquelle il avait fait subir, selon son habitude, des retranchements assez considérables, ce qu'était en réalité ce Vorey inconnu, et nous révéler le secret d'une énigme involontairement posée à ses successeurs par l'ancien éditeur.

Le 12 juillet précédent (12 juillet 1675), vingt jours à peine avant la date de la lettre où se trouve le passage rapporté plus haut, Mme de Sévigné avait écrit à sa fille :

« J'apprends *Vorrei scoprirti*, et je le chanterai agréable-

ment; je songe que vous aimez cet air et que vous me prierez quelque jour de le chanter avec M. de Grignan. Qu'il apprenne la contre-partie; c'est un air divin[1]. »

On voit que *Vorrei*, — et non Vorey ni Vorei, — était, non pas un nom d'homme, mais le nom, ou plutôt le premier mot, d'un chant italien adressé par Mme de Sévigné à sa fille : tout le mystère est éclairci.

Mais comment se fait-il que Perrin, donnant l'un des passages, n'ait pas donné l'autre, le premier en date, qui devait servir à éclaircir le second? Supprimant l'un, il devait supprimer l'autre, ou les conserver tous deux. Voici l'explication, qui nous initiera de plus en plus dans le système et les procédés de cet éditeur, et nous dévoilera une des causes particulières qui ont déterminé plusieurs de ses suppressions.

Le passage de la lettre du 12 juillet, à en juger par notre manuscrit, devait être fort mal écrit dans l'original; les mots italiens surtout devaient être illisibles. Le copiste a été obligé de les laisser en partie *en blanc*, et celui qui a pris soin de faire la collation ne les a lui-même certainement pas compris; il s'est borné a imiter les traits qu'il a cru distinguer : au lieu de : « *Vorrei scoprirti* », on a cru lire, et on a écrit : « *Verret scoprile* », mots qui ne présentent aucun sens[2].

Perrin, se trouvant, à son tour, en présence des mêmes difficultés, les a résolues en supprimant ce qu'il

1. Msc., tome IV, p. 364 et 365. Voyez dans notre recueil, à leur date, les parties inédites de la lettre.

2. Tout ce que nous avons pu comprendre nous-même, ou

ne comprenait pas, et pareille considération a dû certainement déterminer de sa part bien d'autres retranchements. Pour éviter le souci de pénibles recherches, l'éditeur rejetait ainsi sans pitié ce qui risquait de l'arrêter trop longtemps : il se jugeait assez riche pour pouvoir faire de pareils sacrifices.

Mais cette première faute a été suivie d'une seconde. Perrin n'ayant pas saisi le rapport des deux passages, et ne se rendant pas compte du second, parce qu'il ne s'était pas donné la peine d'éclaircir le premier, a vu dans *Vorrei*, — mal écrit sans doute dans la lettre du 31, comme dans la lettre du 12, — un nom d'homme, qu'il a écrit *Vorey* pour lui donner un aspect plus présentable. Puis, pour donner, suivant cette idée préconçue et fausse, au passage tout entier, un tour plus convenable, il a ajouté, sans souci du sens et encore moins du lecteur, ces mots : « qui fait voir la punition qu'il mérite », qui certainement ne se trouvaient pas dans l'original, car se rapportant, comme ils le font, à l'air italien, ils présentent un sens absurde, et tout à fait en contradiction avec ce que Mme de Sévigné dit de

plutôt deviner, c'est qu'il s'agissait d'un air italien. La lettre du 31 juillet nous a pleinement confirmé dans cette idée, et le désir d'expliquer ces deux passages, dont le rapport ne nous paraissait pas douteux, nous a engagé à faire tous nos efforts pour retrouver l'air dont parlait Mme de Sévigné, que notre manuscrit n'indiquait que d'une manière si imparfaite. Nous dirons ailleurs comment, grâce au concours de M. Poisot, notre confrère à l'Académie de Dijon, et de M. de Gevaert, le savant directeur du Conservatoire de Bruxelles, nous y avons pleinement réussi; voyez la note 2 des parties inédites de la lettre du 12 juillet 1675, insérées, à leur date, dans notre recueil.

ce dernier, qu'elle présente comme un « air divin ».

Dans sa seconde édition, Perrin n'a pas réparé la première faute, et peut-être ne pouvait-il plus la réparer; car l'original pouvait ne plus être à sa disposition. Quant à la seconde, plus consciencieux qu'il ne l'avait été d'abord, il l'a fait disparaître. Dans l'impression de 1754, la partie du passage de la lettre du 31 juillet, sur laquelle portent nos observations, se trouve en effet réduite ainsi :

« .... Il faut pâmer de rire de ce que vous dites de l'air italien et du massacre qu'en font vos chantres corrigés par vous; cet endroit-là de votre lettre est d'une folie charmante : je prie M. de Grignan, etc.[1]. »

Ici plus de Vorey, plus de martyre, plus de punition, plus rien non plus de cet épisode du joli garçon qui avait donné si promptement dans la vue de Mme de Grignan; on a coupé le nœud gordien; on a résolu l'énigme en la supprimant, et on pensait bien sans doute avoir condamné à un oubli éternel le personnage imaginaire qu'on avait créé.

Mais Perrin avait compté sans M. Monmerqué, qui a rendu, pour quelques années, la vie au pauvre Vorey, dont l'existence semblait même désormais assurée pour longtemps : le nouveau manuscrit vient en arrêter définitivement le cours.

En somme, on voit que notre ancienne copie a ici le

1. Édition de 1754, tome III, p. 109 et 110; comparez édition de 1734, tome II, p. 377.

double mérite d'éclaircir un passage obscur d'une lettre qu'il ne reproduit pas, et de fournir le moyen d'en rectifier le texte. Il est en effet de toute évidence, ce nous semble, que le passage rapporté plus haut devra désormais être imprimé ainsi[1] :

« .... Il faut pâmer de rire de ce que vous dites de l'air italien ; le massacre que vos chantres en font est un martyre pour ce pauvre *Vorrei*. Vous souvient-il du lieu, etc. ? »

Cet exemple ne détruit pas le système de M. Monmerqué ; il ne prouve pas que les passages que Perrin avait insérés dans sa première édition et qu'il n'a pas maintenus dans la seconde, ne faisaient pas partie, en général du moins, des originaux, et qu'on a eu tort de les faire revivre ; mais il prouve que ces passages, quand ils sont obscurs, peuvent être assez justement soupçonnés d'altération.

Un autre passage assez piquant, dont le sens était perdu pour nous, se trouve dans la lettre du 26 mars 1680, qui ne figure pas dans le nouveau manuscrit, mais que ce dernier cependant aura le mérite d'éclaircir, en cet endroit, par des passages d'une autre lettre, qu'il nous a heureusement conservée, et qui était restée jusqu'à ce jour totalement inconnue. Dans la lettre précitée du 26 mars Mme de Sévigné dit à sa fille :

« Le chevalier[2] fait bien de vous divertir par toutes les

1. Si on ne préfère suivre la leçon mutilée donnée par Perrin dans sa seconde édition.

2. Le chevalier de Grignan, qui était alors à Paris.

nouvelles qu'il sait ; pour moi, je vous mande ce que j'attrape ; quand je ne sais rien, je me jette sur le nez de M. du Rivaux[1]. »

Quel est le M. du Rivaux dont parle ici Mme de Sévigné, et qu'elle devait bien peu connaître, puisque son nom ne se retrouve nulle autre part dans la correspondance imprimée ? Une lettre de Bussy, écrite, vers la même époque[2], au marquis de Trichateau, a fait penser que Mme de Sévigné voulait parler d'un des fils du marquis du Rivaux (ou du Rivau), qui venait de mourir de la petite vérole, à la veille d'épouser Mlle de Chiverny. Cette conjecture était parfaitement fondée. Mais pourquoi et comment, lorsqu'elle était à court de nouvelles, Mme de Sévigné se jetait-elle méchamment sur le nez de ce jeune homme, mort si tristement ? C'est ce qu'il était assez difficile de comprendre. Les passages suivants d'une lettre inédite, écrite quelques jours auparavant, vont tout expliquer. Le 8 mars 1680, Mme de Sévigné avait en effet écrit à Mme de Grignan :

« Un M. du Rivaux de Beauveau, grande maison, jeune et joli, qui avoit donné dans la vue d'une fille de Mme de Mont-

1. Lettre 793, fin du deuxième alinéa (VI, 326, lignes 3 et suiv.). Perrin seul a fait connaître cette lettre, qu'il a insérée dans ses deux éditions. Nous avons suivi, comme l'ont fait les derniers éditeurs, pour le texte de notre passage, l'édition de 1734-1737, qui est ici certainement plus fidèle, et dont l'édition de 1754 ne s'écarte du reste que par de légers changements dans la forme : voyez la note 4 de la lettre imprimée.

2. Lettre du 9 mars 1680 (édition Lalanne, tome V, p. 84); voyez aussi la lettre de Bussy à Jeannin de Castille, du 4 mars de la même année (édition Lalanne, tome V, p. 81).

glas[1], qui est en religion, enfin, devant, après plusieurs embarras trop longs à vous dire, l'épouser jeudi gras, il eut la fièvre le mercredi. Il faut attendre que l'accès soit passé : la petite vérole paroît; ah! mon Dieu, cela est fâcheux! La petite vérole fit si bien qu'il mourut hier; et voilà cette fille dans les furies d'un désespoir amoureux et romanesque, dont je vous parlerois fort longtemps, si je voulois. »

Et plus loin, dans la seconde partie de la même lettre :

« Me voilà chez Mme de la Fayette, où j'espérois apprendre quelques nouvelles; mais je n'en ai pas trouvé : on n'en aura que demain. J'ai seulement appris que M. du Rivaux, que je croyois beau et joli, est un camard; de sorte que je reprends son nez[2]. »

Voilà la méchanceté fort innocente de la marquise; voilà ce qu'elle appelait *se jeter sur le nez de M. du Rivaux !*

Quel est le lecteur de Mme de Sévigné qui ne connaît pas Mlle Montgobert, dont le nom reparaît si souvent dans les lettres adressées à Mme de Grignan; Mlle Montgobert, à qui Mme de Sévigné, qui lui trou-

1. Mme de Montglas (Cécile-Élisabeth (ou Isabelle) Hurault de Chiverny, épouse de François de Paule de Clermont, marquis de Montglas) avait deux filles. L'aînée était Anne-Victoire de Chiverny, et c'est d'elle qu'il est question ici : elle mourut sans alliance. La seconde, Cécile-Claire-Eugénie de Clermont, épousa, le 2 septembre 1681, Jean-Étienne de Thomassin, marquis de Saint-Paul. — Si ce que dit Bussy à Jeannin de Castille, dans sa lettre du 4 mars (voyez la note précédente), était vrai, le désespoir de Mlle de Chiverny ne s'expliquerait que trop aisément; mais Bussy ne présente lui-même la chose que comme un *on-dit*.

2. Msc., tome IV, p. 178 et p. 179 et 180. On trouvera la lettre entière, à sa date, dans notre recueil.

vait de l'esprit, et qui disait d'elle : « Elle écrit comme nous[1] », — éloge bien flatteur, si peu qu'il fût mérité, — faisait elle-même l'honneur d'écrire[2], aimant à recevoir de ses lettres, dont le style naïf, parfois aussi, paraît-il, un peu salé, devait lui plaire, et qui avaient d'ailleurs, à ses yeux, le mérite de l'instruire, mieux que celles qui lui venaient de toute autre source, de tout ce qu'elle avait le désir de savoir, et particulièrement de ce qui l'intéressait par-dessus toute chose, de la santé de sa chère fille[3]; Mlle Montgobert, que dans la famille tout le monde aimait, même sans doute Mme de Grignan, qui la fit cependant si souvent souffrir par ses tons impérieux et ses froideurs calculées; Mlle Montgobert, que Charles de Sévigné n'oubliait jamais dans ses apostilles, et avec qui il se permettait des plaisanteries, certes fort innocentes, auxquelles les anciens éditeurs n'ont pas fait grâce[4]? Qui ne sait aussi tous les noms divers qu'on

1. *Lettre du* 17 *janvier* 1680 (VI, 199).

2. On a déjà vu plus haut (p. 25 et p. 28) que notre ancien manuscrit a conservé une des lettres, — la seule qui nous soit parvenue, — écrite par Mme de Sévigné à Mlle Montgobert : on la trouvera, à sa date (23 février 1676), dans notre recueil.

3. *Lettre du* 6 *octobre* 1675 (VI, 161) : « J'aime fort tout ce que me mande Montgobert; elle me plaît toujours, je la trouve salée, et tous ses tons me font plaisir : c'est un bonheur d'avoir une compagnie dans sa maison comme celle-là. » — *Lettre du* 10 *janvier* 1680 (partie inédite) : « La bonne Montgobert me parle fort de vous et de votre santé, et j'aime fort les détails qu'elle me donne : je ne m'en puis passer. » — *Lettre du* 14 *février* 1680 (partie inédite) : « Vous avez toujours une certaine envie de me ménager et un certain mépris de vous-même, qui fait que je crois encore un peu plus Montgobert que vous. »

4. On trouvera, dans notre recueil, deux billets inédits de Char-

se plaisait à donner à cette dévouée femme de chambre, ou plutôt à cette demoiselle de compagnie, à ce secrétaire précieux, que chacun se permettait d'appeler à sa façon, *Gogo*, *Montgo*, *la pauvre Montgo*, *mademoiselle de Montgo*, *la Dague*, *la petite Dague*, *Gobert*, *la bonne Gobert*, *la pauvre Golier*[1]?

A tous ces noms ou surnoms, faut-il encore en ajouter un, *la Pythie*? On l'a pensé[2], et les derniers éditeurs ont cru même avoir trouvé la raison de cette appellation singulière, de ce *chiffre*, qu'on rencontre, à une certaine époque[3], assez fréquemment dans la cor-

les de Sévigné à Mlle Montgobert, l'un du 4 décembre 1675, l'autre du 23 octobre 1676. Voici quelques autres passages, retranchés sans raison par les anciens éditeurs, que nous rapportons d'autant plus volontiers ici, que leur exiguïté ne nous a pas permis de leur donner place ailleurs : *Lettre du 12 janvier* 1676 (passage inédit de l'apostille de Charles de Sévigné) : « Tout le monde salue et embrasse M. de Grignan; pour moi, je baise au front la petite Dague. » — *Lettre du 20 avril* 1680 (passage inédit de l'apostille de Ch. de Sévigné) : « Je prie la bonne Gobert de se dépêcher d'épargner cent mille écus sur ses menus plaisirs, afin que je l'épouse bientôt; je commence à être furieusement pressé de mes nécessités. » — *Lettre du 28 août* 1680 (passage inédit de l'apostille de Charles de Sévigné) : « Pour la bonne Gobert, je vous prie de la battre un peu à mon intention (elle était alors en brouille avec Mme de Grignan). »

1. Nous pensons en effet que ce dernier nom, qui ne se rencontre que deux fois dans la correspondance, et qu'on a cru s'appliquer à une personne distincte (voyez la *Table alphabétique et analytique*, au nom Golier), désignait, comme tous les précédents, Mlle Montgobert; voyez la lettre 133, note 7 (II, 61), et la lettre 203, note 4 (II, 362). La lecture de l'ensemble de la correspondance ne nous laisse presque aucun doute à cet égard.

2. Voyez la *Table alphabétique et analytique*, aux noms Montgobert et Pythie (XII, 417 et 418, et 466.)

3. La première lettre de la correspondance ou *la Pythie* paraît,

respondance. Dans une note qui accompagne un passage de la lettre du 10 août 1680, concernant Mlle Montgobert, ils s'expriment en effet ainsi :

« On jouoit sans doute à Grignan de petites scènes d'opéra. Le nom de *Pythie*, qui revient assez souvent dans les lettres, étoit peut-être resté à Mlle Montgobert pour avoir représenté ce rôle[1]. »

Cette conjecture, — étant donné que le *chiffre* s'appliquait bien, comme on le supposait, à Mlle Montgobert, — était certainement ingénieuse et devait paraître très-vraisemblable.

Mais ce n'est pas Mlle Montgobert que Mme de Sévigné désignait sous le nom de *Pythie*. Plusieurs passages inédits, conservés par notre ancienne copie, ne permettent à cet égard aucun doute. C'est d'abord un passage de la lettre du 3 juillet 1680, qui porte :

« Si Montgobert ne peut écrire pour vous, servez-vous de M. Gautier ou de *la Pythie*[2]. »

C'est ensuite un passage non moins explicite de la lettre du 10 août de la même année, où on lit :

« Elle (Mlle Montgobert) écrit bien plus vite que *la Pythie*[3]. »

Puis encore ce passage de la lettre du 28 juillet 1680 :

est la lettre du 26 janvier 1680 (partie inédite) ; la dernière où on la rencontre, est celle du 20 octobre de la même année (partie inédite).

1. Lettre 840, note 2 (VII, 15 et 16).

2. Msc., tome V, p. 158. — 3. *Id.*, tome III, p. 176.

« Je ne veux point vous pardonner de laisser baigner *la Pythie*, au lieu de vous en servir pour m'écrire. Si je revoyois Montgobert votre secrétaire, j'en aurois quelque joie [1]. »

Dans tous ces textes, les deux personnes sont nettement opposées l'une à l'autre et ne peuvent être confondues. Mais serait-on tenté, à cette occasion, de soupçonner la fidélité du manuscrit dans lequel se trouvent ces passages ? Ce soupçon serait injuste et bien peu fondé. Il n'y a pas, en effet, dans toute la correspondance, un seul passage qui prouve directement, ou dont on puisse seulement induire avec quelque vraisemblance, que Mme de Sévigné, par *la Pythie*, entendait désigner Mlle Montgobert. L'opinion qui s'est formée à cet égard ne repose que sur des indices trompeurs et sans portée. Il y a plus : il n'est pas impossible de trouver dans les parties publiées de la correspondance des passages qui confirment pleinement le manuscrit et qui prouvent, moins clairement sans doute, mais d'une manière tout aussi certaine, qu'on a confondu à tort deux personnes parfaitement distinctes. Ainsi, notamment, dans une lettre écrite la même année que celles où se trouvent les passages rapportés plus haut, et qui ne figure pas dans notre manuscrit, dans la lettre du 26 mars 1680, au sujet d'un voyage que Mme de Grignan s'était dispensée de faire, et dont se trouvait Mlle Montgobert, Mme de Sévigné s'exprimait ainsi :

« Vous n'avez donc pas été en Barbarie (il s'agissait d'un voyage à la Sainte-Baume), ma chère enfant, et vous êtes re-

1. Msc., tome III, p. 172.

venue sur vos pas à Aix. Je comprends très-bien les fatigues que vous avez eues à Marseille.... Mlles de Grignan n'iront-elles pas de suite à la Sainte-Baume? Ce sont des devoirs qu'il faut rendre en Provence. Montgobert est du voyage : vous n'aurez que *la Pythie* et Pauline pour vous gouverner[1]. »

Ici encore évidemment les deux personnes sont opposées l'une à l'autre : *la Pythie* était restée auprès de sa maîtresse, tandis que Mlle Montgobert était allée faire le voyage obligé de la Sainte-Baume. Ce passage, — qui ne nous est très-probablement parvenu que dans un état mutilé[2], — présente, il est vrai, quelque obscurité; la distinction qu'il permet d'établir entre les deux personnes qui nous occupent s'y montre d'une manière moins saisissante que dans les passages du manuscrit; mais si dans ce texte, et dans d'autres où elle se laisse également découvrir, l'opposition est moins apparente, et si elle a pu par suite rester inaperçue, elle n'est pas moins réelle[3], et tous ces textes attestent l'exacti-

1. Lettre 793 (VI, 325.)

2. La dernière phrase du passage (« Montgobert est du voyage, etc. »), qui est ici la partie essentielle, ne se trouve que dans la première édition de Perrin (tome V, p. 62), d'où M. Monmerqué l'a tirée pour la remettre dans le texte (édition de 1818-1819, tome VI, p. 208). Perrin, dans sa seconde édition (tome V, p. 422), a fait subir à la lettre d'assez nombreuses modifications, et on peut croire que le texte de 1837 n'est pas lui-même exempt d'altérations.

3. Mlle Montgobert était née vraisemblablement à Paris; ses parents du moins y habitaient; dans un passage inédit de la lettre du 10 avril 1676, écrite de Paris, Mme de Sévigné les représente inquiets de la santé de leur fille : « La famille de Montgobert est fort en peine d'elle; mandez-moi comme elle se porte. » Mlle Montgobert suivit Mme de Grignan en Provence en 1671, et demeura à son service jusqu'à la fin de l'année 1680. A cette époque (novem-

tude et la fidélité de notre ancienne copie, qui sert à les éclaircir.

Les exemples qui précèdent pourraient suffire pour le but que nous nous sommes proposé; nous n'en ajouterons plus qu'un seul, pris parmi un assez grand nombre d'autres que nous pourrions encore rapporter : l'intérêt qu'il offre, moins encore par lui-même que par les conjectures contradictoires auxquelles ont donné lieu les textes assez nombreux qui s'y réfèrent, nous détermine à le placer ici.

Dans le courant de l'année 1680, Charles de Sévigné fut affligé d'une cruelle et terrible maladie, qui était le

bre 1680), la comtesse de Grignan vint à Paris, où elle demeura pendant plusieurs années. C'est vers ce temps que Mlle Montgobert la quitta pour rentrer vraisemblablement dans sa famille; il n'est plus question d'elle, dans la correspondance, à partir de l'arrivée à Paris de Mme de Grignan. — *Pythie* ou *la Pythie*, quelle que soit la personne que ce nom désigne, ne paraît être entrée au service de Mme de Grignan que vers le commencement de l'année 1680, et n'y être restée que jusqu'au départ de sa maîtresse pour Paris, vers la fin de la même année. Il n'est plus question d'elle en effet à partir de cette époque (voyez plus haut la note 3 de la page 202). *La Pythie* était vraisemblablement née en Provence. Moins instruite et moins intelligente que Mlle Montgobert (il fallait lui dicter, peine qu'on n'avait pas avec Mlle Montgobert), elle brillait surtout par sa belle voix, qui trouvait facilement son emploi dans les fêtes et les amusements de Grignan. — C'est certainement par erreur, remarquons-le en passant, qu'on a cru que dans un passage d'un fragment tiré du Grosbois, publié sous le n° 1276 (IX, 506, note 2), il était question de Mlle Montgobert. A l'époque où fut écrite la lettre dont ce fragment fait partie (23 mars 1689, et non pas mai 1690), Mlle Montgobert n'était plus depuis longtemps au service de Mme de Grignan. Cette erreur est venue sans doute de ce que le nom laissé en blanc dans ce passage par le copiste, et qu'on a supposé être un de ceux dont se servait

triste fruit des relations légères auxquelles il s'était trop librement abandonné, et sur laquelle les lettres de notre manuscrit fournissent des détails piquants, qui étaient en grande partie restés ignorés jusqu'à ce jour. La correspondance imprimée fait cependant déjà, en plusieurs endroits, allusion à cette maladie, et quelques passages semblent même indiquer la source où l'imprudent baron avait pris, ou pensait avoir pris, son mal. Mais ces indications, que Perrin, par la substitution de simples initiales, aux noms propres, qui se trouvaient dans les originaux, avait rendues très-incertaines, n'avaient permis encore que des conjectures, qui tombaient, tantôt sur Mme du Gué Bagnols, la sœur bien légère de la

Mme de Sévigné pour désigner Mlle Montgobert, était précédé du mot *la*. On a pensé vraisemblablement que dans l'original il y avait *la Pythie*, et que le copiste n'ayant pas pu lire ce dernier nom l'avait sauté. Mais outre que *la Pythie* n'était pas Mlle Montgobert, le passage dont il s'agit ne peut pas plus s'appliquer à la personne à qui on donnait ce nom qu'à Mlle Montgobert elle-même; car l'une et l'autre avaient quitté depuis plusieurs années le service de Mme de Grignan. Le nom laissé en blanc dans le Grosbois (p. 509) manque aussi du reste dans notre manuscrit (tome IV, p. 213), qui ici comme partout a servi de modèle au premier. Le fait est d'autant plus remarquable que les *laissés-en-blanc* sont fort rares dans notre ancienne copie, et on doit supposer que c'est par simple oubli que celui-ci n'a pas été rempli par la personne qui a pris soin de faire la collation. Nous sommes porté à croire, au surplus, que la personne dont parlait Mme de Sévigné dans le passage en question, et qu'elle désignait sans doute par les mots : « *la petite* », ou bien : « *la Paulinotte* », qu'on rencontre ailleurs, était Pauline de Grignan, la future marquise de Simiane. La suite de la lettre montre, en effet, que la brouille dont s'inquiétait Mme de Sévigné venait de petits démêlés qui avaient eu lieu entre Pauline et Mlle Martillac, qui occupait maintenant la place remplie plusieurs années auparavant par Mlle Montgobert.

très-légère Mme de Coulanges, tantôt sur Mme la duchesse de Ventadour, la future gouvernante des enfants de France, mais qui alors, épouse jeune et belle d'un mari célèbre par sa laideur, pouvait facilement être soupçonnée de relations galantes.

Voici les principaux passages qui se rapportent à cette mésaventure et qui ont servi de base aux conjectures dont il vient d'être parlé : nous les rapportons tels que les donne la correspondance imprimée ; un seul d'ailleurs se trouve dans notre manuscrit :

Lettre du 21 *juin* 1680. « Comment voulez-vous que je le marie (Charles de Sévigné) ? Le voilà attaché à sa grosse cousine de V.... Il m'en parle très-plaisamment ; c'est bien par là qu'on marche à la fortune[1] ! »

Lettre du 26 *juin* 1680. « Il me paroît que mon fils est à Fontainebleau, sans être à la cour. On me mande de plusieurs endroits qu'il est toujours dans une grande, grande maison, où l'on doit croire qu'il se trouve bien, puisqu'il y est toujours[2]. »

Lettre du 7 *juillet* 1680. « Mon fils a eu un accès de fièvre ; il espère qu'elle sera, comme l'année passée, dans la règle des vingt-quatre heures. On me mande qu'il est incessamment avec la duchesse de V.... Vous savez comme on aime cette conduite en ce pays-là, et combien elle est ridiculisée. Ce qui est de vrai, c'est qu'il n'aime pas du tout la duchesse, et que c'est pour rien qu'il prend un air si nuisible[3]. »

Lettre du 24 *juillet* 1680. « Mon fils me parle de la grosse cousine d'une étrange façon : il ne desire qu'une bonne cruelle pour le consoler un peu ; une ingrate lui paroît une chimère : voilà le style de Mme de Coulanges, c'est celui dont il se sert ;

1. Lettre 822 (VI, 476, note 23).
2. Lettre 824 (VI, 488, notes 19 et 20).
3. Lettre 828 (VI, 515, notes 39 et 40).

et en parlant de quelque argent qu'il a gagné avec la cousine, il me dit : *Plût à Dieu que je n'y eusse gagné que cela!* Que diantre veut-il dire?. . Il me promet mille confidences; mais il me semble qu'ensuite d'un tel discours il doit dire, comme l'abbé d'Effiat : *Je ne sais si je me fais bien entendre?* Tout ceci, entre nous, s'il vous plaît, et sans retour[1]. »

Lettre du 31 *juillet* 1680. « Mon fils aura besoin de patience; car enfin il n'est rien de plus certain que l'on trouve sous le dais des sortes de malheurs qui doivent bien guérir des vanités du monde; il y a eu de la perfidie, de la méchanceté, enfin tout ce qui peut faire souhaiter une cruelle, comme dit Mme de Coulanges : je crains que tout cela ne fasse plus d'un mauvais effet[2]. »

Tous ces passages, comme l'ont pensé avec raison les derniers éditeurs[3], se rapportent à la même aventure, et *la grosse cousine*, *sa grosse cousine de V...*, *la duchesse de V...*, ne sont évidemment qu'une seule et même personne. C'est à tort bien certainement que M. Walckenaer[4] a cru que ces textes se rapportaient à deux liaisons distinctes, et que, par *la grosse cousine*, Mme de Sévigné avait voulu peut-être, dans la lettre du 24 juillet, désigner Mme du Gué Bagnols, tandis que dans la lettre du 7 juillet il s'agissait probablement de la duchesse de Ventadour, suffisamment indiquée par son titre de noblesse et par l'initiale de son nom.

Tous ces passages ne conviennent aucunement à la sœur de Mme de Coulanges, qui n'était à aucun degré

1. Lettre 835 (VI, 548, notes 15 à 18).
2. Lettre 837 (VI, 559, note 13).
3. Voyez la note 15 de la lettre 835 (VI, 548).
4. *Mémoires touchant la vie et les écrits de Marie de Rabutin-Chantal, marquise de Sévigné*, tome V, p. 369.

ni la parente ni même l'alliée de Charles de Sévigné, dont les relations galantes avec ce dernier avaient d'ailleurs cessé depuis déjà assez longtemps, et à laquelle enfin l'épithète qui, dans ces passages, accompagne toujours le titre de *cousine* ne devait pas convenir davantage.

Mais, s'il ne s'agit que d'une seule et même personne, — ce que nous admettons sans difficulté, — quelle est cette personne? quelle est cette *grosse cousine*, en même temps *duchesse*, et de fort *grande maison*, qui suivait la cour à Fontainebleau, et que, — pour son malheur, — Charles de Sévigné fréquentait si assidûment? L'auteur de l'excellente notice déjà citée, M. Mesnard, a pensé qu'il s'agissait de la duchesse de Ventadour [1], à laquelle M. Walckenaër appliquait déjà une partie de nos passages, et que son titre de duchesse, l'initiale de son nom, le renom de galanterie qu'elle avait à cette époque, et peut-être aussi le mot bien connu de Mme Cornuel [2], semblaient si parfaitement désigner.

Mais la duchesse de Ventadour, pas plus que Mme du Gué Bagnols, n'était à aucun degré parente de Charles de Sévigné, ni son alliée; et ce n'est pas cependant sans raison que Mme de Sévigné a énoncé plusieurs fois

1. *Notice biographique sur Madame de Sévigné*, p. 215 et 216 : « Il y avait une grande maison, dont il (Charles de Sévigné) ne sortait pas. C'était la maison d'une duchesse, que l'on croit bien être la duchesse de Ventadour, future gouvernante des enfants du duc de Bourgogne, séparée depuis peu de son mari, dont la laideur était célèbre, et fort longtemps galante avant de devenir dévote. »

2. Voyez la lettre du 11 septembre 1676, fin du 1er alinéa (lettre 576, V, 55).

a qualification de *cousine*, qu'elle a même une fois fait précéder de l'adjectif possessif *sa*, qui ne permet aucune équivoque. D'un autre côté, aucun témoignage, que nous sachions, n'indique que la duchesse de Ventadour méritât, surtout à cette époque, l'épithète peu flatteuse, que Mme de Sévigné est supposée lui donner, et qui serait une tache à sa beauté, si universellement célébrée. Saint-Simon, qui n'aimait pas la duchesse (c'était une amie de Mme de Maintenon), ne lui aurait pas fait grâce de ce défaut, et n'aurait pas oublié de le *grossir* encore : il n'en dit rien.

Pour soutenir cette conjecture, indépendamment d'autres difficultés, il faut, — les derniers éditeurs l'ont bien compris, — admettre, ce qui est bien peu vraisemblable, que Mme de Sévigné, dans les textes rapportés plus haut, a entendu le mot *cousine*, non dans le sens ordinaire, mais dans le sens particulier qui fait de ce mot l'équivalent de *duchesse*, c'est-à-dire dans le sens de cousine du Roi, le Roi donnant aux ducs le titre de cousin[1]. Il faut de plus, pour rendre cette hypothèse admissible, introduire dans le texte de la lettre du 21 juin une correction arbitraire, et cependant indispensable ; il faut lire : « *la* cousine », au lieu de : « *sa* cousine ».

Il était permis, on le voit, d'avoir des doutes sur ces diverses conjectures, même sur la moins invraisembla-

1. Voyez la note 15 de la lettre du 24 juillet (VI, 548). Il n'est question du Roi dans aucun de ces passages ; on ne comprend pas dès lors pourquoi Mme de Sévigné aurait employé le mot *cousine* dans le sens particulier et peu usité qu'on suppose.

ble. Elles sont condamnées, en effet, par notre manuscrit, qui, dans le passage de la lettre du 7 juillet, — le seul de ceux rapportés plus haut qu'il contienne, — donne en toutes lettres le nom que Perrin[1] n'a indiqué que par une initiale; ce nom est celui, non de la duchesse de Ventadour, mais de la duchesse de Villeroi[2].

Ce nom devait se trouver dans l'original, car il n'a pas été écrit après coup, ni suppléé par la personne qui a pris soin de faire la collation, qui a rectifié ailleurs, dans cette même lettre, un mot mal écrit : il est écrit complétement, très-nettement et d'un seul jet, de la main du copiste.

Cette indication, qu'on doit certainement tenir pour exacte, est surtout précieuse, à nos yeux, par la preuve qu'elle fournit de la fidélité de notre ancienne copie.

En effet, autant il était difficile d'appliquer, soit à Mme du Gué Bagnols, soit à la duchesse de Ventadour, les passages que nous avons rapportés plus haut, autant ces mêmes textes, appliqués à la personne dont le nom est écrit dans notre manuscrit, vont se trouver justes et d'accord avec ce qu'on sait d'ailleurs.

1. Édition de 1754, tome VI, p. 95, note 5. Perrin a soin d'ailleurs d'avertir, dans la note qui accompagne ce passage, qu'il s'agit de la même personne dont il est parlé dans les lettres des 21 et 26 juin précédents; il réfutait ainsi d'avance la distinction qu'a voulu faire M. Walckenaer.

2. Msc., tome II, p. 390. Voici le texte exact de notre ancienne copie, qui, indépendamment du nom, mis en toutes lettres, diffère encore, comme on devait s'y attendre, par quelques détails de forme, du texte *arrangé* de Perrin : « Mon fils a eu un accès de fièvre; il espère qu'elle finira comme l'année passée, qui fut dans la règle des vingt-quatre heures. On me mande qu'il est incessam-

La duchesse de Villeroi, dont il s'agit ici, est Marguerite de Cossé, dont le frère, le duc Albert de Brissac, épousa la sœur de Saint-Simon. Elle avait été mariée le 28 mars 1662, à l'âge de douze ans, à François de Neufville, marquis, puis duc de Villeroi, fils du maréchal de Villeroi l'ex-gouverneur de Louis XIV, à celui en un mot qui fut longtemps appelé *le charmant*, et qui devenu maréchal de France à son tour, après Nerwinde, en 1693, fut plus tard gouverneur de Louis XV.

Marguerite de Cossé, dans les passages que notre ancienne copie veut qu'on lui applique, est représentée comme galante, comme joueuse, et de plus, comme douée d'une taille manquant absolument de finesse; elle est présentée en outre comme cousine de Charles de Sévigné. Il va nous être facile de retrouver tous ces traits, et d'établir la parenté indiquée.

En 1680, — à l'époque où nous placent nos lettres, — la duchesse de Villeroi avait trente-deux ans, âge qui par lui-même s'accorde déjà avec la conduite qu'on lui attribue, ou qui du moins ne la contredit pas.

Ecoutons maintenant Saint-Simon, dont la sœur, nous l'avons dit, avait épousé le frère de la duchesse, et qui devait par conséquent très-bien connaître cette dernière; voici ce qu'il dit :

« La maréchale de Villeroi mourut le 20 octobre 1708, à

ment avec la duchesse de Villeroi. Vous savez comme on aime cette conduite en ces pays-là, et combien elle est ridiculisée. Ce qui est de vrai, c'est qu'il ne l'aime point du tout, et que c'est pour rien qu'il prend un air si nuisible. »

Paris.... Elle étoit sœur du duc de Brissac, mari de la mienne. Leur mère étoit sœur du duc de Retz.... Le maréchal de Villeroi et elle, dans les commencements, n'avoient pas toujours été *fort contents l'un de l'autre*. Le vieux maréchal, plus sage que son fils, et qui avoit éprouvé *le même sort* avec sa femme, les empêcha de se brouiller. Il y eut toujours entre eux plus de considération réciproque que de tendresse.... La maréchale étoit extrêmement petite, la gorge nulle, d'ailleurs d'*une grosseur tellement démesurée qu'à peine pouvoit-elle remuer*. Ses bras étoient plus gros qu'une cuisse ordinaire, avec un petit poignet et une petite main mignonne au bout, le plus joli du monde.... Le jeu qu'elle avoit fort aimé,... elle se l'étoit retranché[1]. »

Le portrait n'est-il pas complet ? Et comme en lisant Saint-Simon on comprend bien ce que dit Mme de Sévigné de cette « grande, grande maison », où Charles de Sévigné était toujours, et où sa conduite, — qui devait mécontenter et offenser plus d'une personne (le vieux maréchal, qui tenait tant à la considération de sa maison, vivait encore ; il ne mourut qu'en 1686), — était si fort « ridiculisée » !

Pour la parenté, il n'y a pas plus de difficulté. Charles de Sévigné et la duchesse de Villeroi étaient bien réellement cousins, et le terme de *grosse cousine*, dans nos passages, s'explique de la façon la plus naturelle : ils étaient arrière-cousins issus de germains. Ils descendaient en effet l'un et l'autre, au quatrième degré, — Charles de Sévigné par son père, Marguerite de Cossé par sa mère, — d'Albert de Gondi, duc de Retz, qui

1. *Mémoires*, édition Chéruel, Paris, Hachette, 1856-1858, in-8°, tome VI, p. 426 et suivantes.

occupa de si grandes charges à la cour, sous Henri II, François II, Charles IX et Henri III, et de Catherine de Clermont, son épouse, aïeux du célèbre coadjuteur, Paul de Gondi, plus tard cardinal de Retz et second archevêque de Paris, l'auteur des *Mémoires*[1].

La duchesse de Ventadour doit donc être déchargée d'une aventure qu'on lui a prêtée sans preuves suffisantes[2], et dont la responsabilité doit retomber sur une autre.

1. Voyez l'*Histoire généalogique de la maison de Gondi*, par *Monsieur* de Corbinelli, *gentilhomme originaire de Florence* (Paris, 1705, 2 vol. in-4°), tome II, p. 36 et suivantes, et p. 109 et suivantes. Parmi la nombreuse et brillante postérité d'Albert de Gondi et de Catherine de Clermont se trouvaient : Pierre de Gondi, père du célèbre cardinal (Paul de Gondi); — Charles de Gondi, père de Henri de Gondi, qui fut lui-même père de Marguerite-Françoise de Gondi, qui épousa Louis de Cossé, duc de Brissac, et fut mère de Marguerite de Cossé, duchesse de Villeroi; — et Françoise de Gondi, qui épousa le marquis de Vassé, et fut mère de Marguerite de Vassé, qui épousa Charles de Sévigné, père de Henri de Sévigné, le mari de l'illustre marquise, père à son tour de Charles de Sévigné et de Françoise-Marguerite de Sévigné, comtesse de Grignan. L'ouvrage de Corbinelli (l'ami de Mme de Sévigné), dont la famille s'était alliée, paraît-il, à la maison de Gondi, est confus et mal fait, mais très-précieux par les détails.

2. S'il fallait, au surplus, en croire Saint-Simon, ce ne serait pas, en effet, avec Charles de Sévigné, mais avec le duc de Villeroi, avec le mari de Marguerite de Cossé, que la duchesse de Ventadour aurait entretenu un commerce de galanterie, précisément, semble-t-il, à l'époque où la duchesse de Villeroi accordait ses faveurs au « pauvre baron »; voyez Saint-Simon, *Mémoires*, tome IV, p. 251 : « .... son *plus que très-intime ami* (de la duchesse de Ventadour), dès leur jeunesse, le maréchal de Villeroi, etc. »

§ 10.

Suite. — Compléments. — Le nouveau recueil de lettres inédites. — Comment il a été formé et de quoi il se compose. — Conclusion.

Il nous reste à parler des parties inédites du nouveau manuscrit, considérées dans leur ensemble et en elles-mêmes, et du recueil destiné à les faire connaître.

Nous nous efforcerons d'être court, et aussi discret qu'un *sauveteur* puisse l'être, dans cette dernière partie de notre travail, qui pourrait trop aisément nous retenir longtemps.

Le but principal de cette introduction, son véritable objet, a été de faire connaître, comme elle le méritait, la précieuse copie qu'un heureux hasard a fait tomber dans nos mains ; nous ne nous écarterons pas de ce but. La carrière que nous avons parcourue est déjà longue, plus longue que nous ne l'avions présumé, et le lecteur a déjà sans doute éprouvé quelque fatigue à nous suivre. Nous n'ajouterons pas une nouvelle tâche à celle que nous nous sommes proposée dès le début ; nous n'essayerons pas, après tant d'autres, qui se sont acquittés de ce soin avec succès, — quelques-uns même avec un rare bonheur, — d'analyser le talent littéraire de Mme de Sévigné ; et quoi qu'il puisse nous en coûter, nous saurons résister à la séduisante tentation de montrer que toutes les qualités qui caractérisent ce merveilleux génie se retrouvent, dans leur pur éclat et leur

exquise perfection, dans ces pages encore ignorées, qui diront assez elles-mêmes leur mérite, et que des éloges, qui pourraient paraître suspects, seraient d'ailleurs impuissants à défendre, si elles avaient besoin de l'être.

Il semble si surprenant que pendant près de deux siècles on ait laissé dans l'oubli des œuvres d'un aussi grand prix que sont les lettres de Mme de Sévigné, qu'on peut sans doute, avant examen, être porté à croire que les pièces que nous avons recueillies ne sont que des productions tout à fait secondaires, des scories de peu de valeur, négligées à dessein par les anciens éditeurs, et que, pour l'honneur même de l'écrivain et dans l'intérêt de sa gloire, il eût mieux valu peut-être laisser périr. N'a-t-on pas dit, d'ailleurs, qu'on avait déjà publié trop de lettres de l'illustre marquise? Pourquoi, dans ce cas, augmenter une correspondance jugée déjà trop volumineuse ?

Ces préventions, dont plus d'une fois, pendant nos travaux, les échos ont apporté à nos oreilles l'expression plus ou moins adoucie, ne nous ont pas découragé : nous avons compté sur la réalité, qui éclatait à nos yeux, pour les dissiper.

Aux personnes, en bien petit nombre, croyons-nous, qui ayant lu, — car combien en parlent sans les connaître ! — les parties publiées de la célèbre correspondance, sont restées insensibles et froides devant tant de rares qualités, nous n'avons certes rien à répondre. Qu'elles laissent de côté ce recueil qui évidemment n'est pas fait pour elles. Les pages qu'il renferme, toutes belles

qu'elles sont, ne les feraient pas revenir, sans doute, sur un jugement qui tient, quand il est réfléchi, à une manière particulière de voir. « Il y a en effet », — c'est notre auteur lui-même qui l'a dit, — « de certaines choses qu'on n'entend jamais, quand on ne les entend pas d'abord[1]. » Et il en est ainsi surtout des beautés délicates et naturelles de certains écrits, tels que les fables de la Fontaine, au sujet desquelles précisément Mme de Sévigné fait cette réflexion, et tels que ces charmantes lettres, sans modèles et sans rivales, qu'elle-même a tracées d'une plume si légère, et qu'on se plaît surtout à lire quand on les a déjà lues plusieurs fois. Que « ces esprits durs et farouches », comme elle les nomme, nous pardonnent notre admiration, comme nous excusons leur insensibilité : il nous semble entendre Mme de Sévigné elle-même, leur dire de son humeur la plus enjouée, se rappelant un mot qui se présentait souvent à sa pensée : « Est-ce que je parle à toi[2] ? »

Quant aux admirateurs de Mme de Sévigné, après les longs développements que nous avons donnés sur la source d'où sont tirées les pièces que nous publions, après les preuves multipliées que nous avons fournies de sa pureté et de la confiance qu'elle mérite, est-il besoin encore de les rassurer ? Ils se rassureront eux-mêmes, s'ils ne le sont déjà, en lisant ces pages qu'ils ne jugeront certainement pas indignes de celles qui les ont déjà charmés.

1. *Lettre au comte de Bussy du* 14 *mai* 1686 (VII, 507 et 508).
2. *Lettre à Mme de Grignan du* 29 *novembre* 1679 (lettre 756, VI, 103; voyez la note 12 de la lettre).

Nous nous bornerons donc, pour clore notre long récit, à dire comment notre recueil s'est formé, quelles raisons nous ont déterminé à le publier, et de quoi il se compose.

Ce n'est pas, on l'a déjà vu plus haut[1], du premier coup ni dès le premier jour que nous avons pu nous rendre compte des trésors inespérés cachés sous la modeste enveloppe de notre ancienne copie.

Objet de nos premières recherches, le premier volume, reproduit en entier dans le Grosbois, ne nous avait naturellement fait découvrir aucune lettre, ni même aucun fragment de quelque étendue, qui ne fût déjà connu et publié. Il nous avait cependant fait retrouver quelques lignes précieuses, sautées par inadvertance par le négligent copiste, quelques mots, également omis ou laissés en blanc, et il offrait en outre, dans plusieurs passages, que le malheureux scribe avait altérés sans le vouloir, des leçons nouvelles, des leçons réparatrices, d'un grand intérêt. Ces premiers résultats suffirent pour nous exciter à poursuivre nos investigations : c'était comme l'entrée d'une mine, dont la richesse ne se décèle d'abord que par quelques paillettes brillantes, éparses çà et là sur le sol, mais qui font espérer qu'en creusant plus profondément on trouvera davantage.

A partir du second volume, en effet, et de plus en plus dans les volumes suivants, jusqu'au dernier, le

1. Pages 30 et 31.

plus précieux de tous, nos peines de chaque jour, — de ces peines qui valent mieux que bien des plaisirs! — furent très-amplement récompensées et nous mirent peu à peu en possession de toutes ces richesses, oubliées, dédaignées depuis tant d'années, et qui, dispersées comme au hasard dans toutes les parties du manuscrit, semblaient prendre un malin plaisir à rester cachées, et ne témoignaient pas toujours, à notre gré, assez d'empressement à sortir de leur obscurité plus que séculaire. Aussi, avec quelle joie était saluée chaque nouvelle découverte! et avec quel bonheur nous consacrions, à l'hôte que la fortune nous avait envoyé, les instants trop courts que l'accomplissement scrupuleux de nos sévères fonctions nous permettait de lui donner! A vrai dire, ce n'était plus nous qui le possédions, c'était lui qui était notre maître. Il nous poursuivait partout, jusque dans nos insomnies, qui nous faisaient parfois trouver l'explication des endroits un peu obscurs de son divin grimoire. Pourquoi ne pas le dire? nous étions charmé, ébloui. Notre modeste logis nous semblait comme illuminé par la présence de l'illustre et aimable femme qui avait daigné si inopinément nous visiter. Ces pages, restées si longtemps muettes, et qui tout à coup reprenaient leur voix, fraîches, inspirées, brûlantes et humides de tendresse, enjouées, pleines d'esprit et de raison, vivantes en un mot, et pures comme au premier jour, exerçaient sur nous une véritable fascination. Nous nous sentions comme transporté au milieu de ce siècle merveilleux, si grand de toute manière, mais si grand surtout par les œuvres de

l'esprit, et qu'il est impossible de ne pas admirer, quelque réserve qu'imposent d'ailleurs à la louange les faiblesses et les misères qui se cachaient sous tant de grandeur!

Soutenu, entraîné par ce charme irrésistible, et animé aussi par le désir de ne pas nous montrer trop indigne de la faveur dont nous avions été l'objet, nous nous sommes appliqué sans relâche à dépouiller notre vieille copie, à en démêler les éléments, à séparer les parties inédites, souvent difficiles à reconnaître, des parties déjà connues et publiées, à confronter, pour ces dernières, toutes les sources manuscrites ou imprimées et à noter les différences qu'elles pouvaient présenter.

Notre recueil s'est ainsi formé lentement, au jour le jour, et pour ainsi dire de lui-même.

Nous avons pensé que sa publication, — malgré les défauts inévitables qu'on pourrait lui reprocher, — serait accueillie avec plaisir, et avec toute l'indulgence nécessaire, par les amis de Mme de Sévigné, et qu'elle pourrait utilement servir de transition à une publication plus étendue, dont elle montrera la nécessité.

Nous avons hésité cependant; nous aurions voulu pouvoir faire mieux et faire davantage. Nous aurions volontiers livré d'un seul coup tous nos trésors; car ce sont de ces biens qu'on est heureux de partager avec ceux qui sont en état de les goûter, et qu'on peut communiquer sans se sentir aucunement appauvri.

Notre première pensée avait été de publier immédiatement le manuscrit tout entier, aussi bien les parties connues et déjà publiées que les parties inédites. Notre

tâche, au moins en apparence, eût été par là simplifiée, et nous nous serions épargné bien des perplexités. Mais une telle publication, trop étendue et trop restreinte à la fois, n'aurait pu convenir qu'à un petit nombre de lecteurs, et n'aurait, croyons-nous, complétement satisfait personne. Une étude plus approfondie des sources, et la connaissance plus exacte de notre manuscrit, nous y ont fait complétement renoncer. Ce dernier, en effet, on le sait, malgré son étendue, est loin de contenir toute la correspondance de Mme de Sévigné, et surtout tout ce que, dans les éditions générales qu'on en a données, on a fait entrer dans cette correspondance, dont on a dû par suite élargir le titre, et qui est devenue ainsi la correspondance, ou les lettres, *de Mme de Sévigné*, *de sa famille et de ses amis*. Notre manuscrit ne contient que la correspondance de Mme de Sévigné avec sa fille, et ne la contient même pas toute à beaucoup près, mais la moitié seulement environ [1]. Trop volumineuse pour une publication restreinte, notre publication n'aurait donc pu, en aucune façon, avoir la prétention de tenir lieu des grandes éditions, et n'aurait même servi qu'assez mal de complément à celles-ci, puisqu'elle n'aurait donné, en grande partie, que des lettres qui se trouvaient déjà dans ces dernières. Ajoutons que la publication de tout le manuscrit, à moins d'être faite d'une manière purement matérielle, qui aurait bien peu répondu à sa dignité et à notre désir, aurait nécessité des travaux étendus que

1. Voyez plus haut, p. 25 et 26, et p. 108.

nous n'avons faits qu'en partie et qui auraient empêché que d'assez longtemps encore elle pût voir le jour.

La publication d'une édition générale, à laquelle le nouveau manuscrit aurait servi de base, était chose bien plus impossible encore à réaliser à bref délai. L'exemple de M. Monmerqué était un avertissement trop récent et qui parlait trop haut pour ne pas être écouté; il devait suffire pour nous empêcher de nous charger témérairement, à courte échéance, d'une entreprise qui aurait entièrement dépassé nos forces.

Nous avons dû restreindre nos projets, et nous borner, pour le présent, à faire connaître exactement le manuscrit et les services qu'on peut en attendre, et à publier les parties inédites qu'il renferme, en un mot, à donner, non une édition nouvelle, mais un complément pour les éditions déjà existantes.

Il nous en a coûté d'autant moins de renoncer à de plus grands desseins, qu'il nous a semblé que notre publication, réduite aux proportions que nous avons été obligé de lui donner, avait sa raison d'être et trouverait en elle-même sa justification.

N'était-il pas juste, en effet, pour ces parties inédites, dont tout le monde reconnaîtra l'importance, de leur donner une publicité séparée, avant de les réunir aux parties déjà connues, qu'elles sont destinées à compléter, et qu'elles serviront aussi souvent à éclaircir? Confondues du premier coup avec ces dernières, elles auraient paru vouloir se dérober à un contrôle aussi convenable que nécessaire; publiées séparément, elles

seront, au contraire, l'objet d'une étude qui ne pourra de toute manière que leur être favorable : ignorées jusqu'à ce jour, ces belles pages iront prendre plus dignement leur place au milieu de leurs sœurs, lorsque leur légitimité, pour laquelle nous sommes sans inquiétude, aura été publiquement reconnue.

Mais quelles pièces devions-nous admettre dans notre recueil ? Ne devions-nous y faire figurer que des lettres entières et complétement inédites ? Devions-nous en écarter les fragments, quelle qu'en fût l'importance et l'étendue ? Devions-nous toujours séparer les fragments inédits des parties publiées et exclure dans tous les cas ces dernières ?

Il nous a paru convenable de ne pas nous attacher à un parti trop absolu, et voici, en définitive, les règles que nous avons observées :

Nous n'avons fait entrer dans notre recueil, sans aucune exception, que des pièces tirées de notre manuscrit ;

Nous n'y avons admis, en général, que les lettres entièrement inédites et des fragments inédits présentant par eux-mêmes un sens bien complet ;

Nous n'avons fait d'exception que pour quelques lettres qui n'étaient encore connues que par des fragments relativement peu importants, souvent sans date et presque toujours fort altérés. Il nous a semblé utile et conforme à notre but de reproduire ces lettres en entier, telles que les donne notre manuscrit, dont on pourra ainsi, dès à présent, sur un nombre de pièces

suffisant, faire la comparaison avec les autres sources. La plupart de ces lettres d'ailleurs étaient restées inconnues aux anciens éditeurs, ou avaient été négligées par eux; le Grosbois en a le premier révélé l'existence par quelques fragments : n'était-ce pas une raison de plus pour nous de les donner dans leur intégrité ? Un petit nombre de ces lettres seulement figuraient déjà, par quelques extraits plus ou moins défectueux, dans les anciennes éditions.

En somme, notre recueil donne la reproduction complète de quarante-trois lettres, au nombre desquelles figurent seulement quatre simples billets; il contient en outre des fragments plus ou moins considérables de cent vingt-sept autres lettres, fragments dont plusieurs, on le reconnaîtra, ont l'étendue et l'importance de lettres ordinaires : en tout, cent soixante-dix pièces.

Parmi les pièces entières, vingt-quatre étaient complétement inédites [1]; dix-neuf l'étaient seulement en partie [2], mais presque toutes pour la majeure partie, et quelques-unes pour la presque totalité.

Parmi les dix-neuf lettres inédites seulement en partie : onze n'étaient encore connues que par des extraits fournis par le Grosbois [3]; huit étaient déja représentées dans les anciennes éditions par des frag-

1. Ce sont les lettres 16, 20, 44, 48, 49, 60, 66, 70, 71, 72, 73, 91, 113, 136, 147, 153, 159, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 170.

2. Ce sont les lettres 58, 77, 79, 117, 118, 131, 134, 135, 149, 150, 151, 152, 155, 156, 157, 158, 160, 161, 168.

3. Ce sont les lettres 79, 149, 151, 152, 155, 156, 157, 158, 160, 161, 168.

ments plus ou moins étendus et plus ou moins corrects. Parmi ces huit dernières lettres : une figure dans toutes les anciennes éditions, même dans la petite impression de Troyes de 1725, et elle était cependant encore inédite pour près des trois cinquièmes [1]; une autre, inédite aussi en notable partie, se trouvait déjà représentée, par des fragments divers, dans les éditions de Rouen et de la Haye et dans les deux éditions de Perrin [2]; une troisième n'avait été donnée que dans les éditions de Rouen et de la Haye, et n'y figurait même que par un fragment assez court, mais célèbre, le fragment bien connu sur la mort de la Dauphine [3]; les cinq autres n'avaient été données que par Perrin [4], et parmi elles deux ne se trouvent même que dans l'édition de 1754 [5]. Enfin parmi les huit lettres dont il vient d'être parlé, cinq ne figurent aucunement dans le Grosbois [6], trois seulement y sont représentées par des extraits [7].

Ces dix-neuf lettres fourniront ainsi, on le voit, les points de comparaison les plus variés ; outre la valeur que leur donne en elles-mêmes leur nouvel état, elles auront l'avantage de servir d'appui à nos assertions, de permettre de les contrôler, et, sous ce rapport, elles forment en réalité un complément utile, un appendice presque nécessaire de l'Introduction : c'est principalement cette considération qui nous a déterminé à les

1. C'est la lettre 58. — 2. C'est la lettre 131.
3. C'est la lettre 150.
4. Ce sont les lettres 77, 117, 118, 134 et 136.
5. Ce sont les lettres 117 et 118.
6. Ce sont les lettres 77, 117, 118, 134 et 136.
7. Ce sont les lettres 58, 131 et 150.

publier, et c'est elle aussi qui nous a guidé dans le choix que nous en avons fait.

La plupart des fragments que nous reproduisons sont entièrement inédits. Pour un certain nombre cependant, nous avons dû, soit pour compléter le sens, soit pour relever des altérations graves qu'il nous a paru utile de faire connaître dès à présent, soit pour d'autres raisons encore, nous relâcher quelque peu de notre règle ordinaire, et donner, avec les parties nouvelles, quelques courts passages déjà publiés, qui n'auraient pu sans dommage être séparés de ces dernières. Nous avons eu du reste toujours le soin, au moyen d'astérisques et des notes, d'avertir le lecteur, qui pourra ainsi, par de nombreux exemples, se faire une idée des étranges mutilations commises par les premiers éditeurs.

Nous n'avons d'ailleurs, nous l'avons dit plus haut, admis autant que possible dans notre recueil que des fragments présentant par eux-mêmes un sens bien complet, et que le lecteur pourra, nous l'espérons, considérer sans trop grand effort, sinon comme des lettres entières, — la plupart de celles données par les anciens éditeurs, on ne le sait que trop aujourd'hui, ne le sont pas elles-mêmes, — du moins, suivant une expression de notre auteur, comme des chapitres détachés, qui conservent, même isolés, assez de prix pour être lus avec intérêt et même avec agrément.

Les pièces de notre recueil ne se rapportent pas à une seule époque; elles appartiennent aux diverses périodes pendant lesquelles s'est produite la célèbre correspondance dont elles font partie, qu'elles prennent

dès son début, qu'elles suivent presque pas à pas dans tout son cours, et qu'elles conduisent jusqu'à son terme le plus extrême, bien par delà la limite où s'étaient arrêtés les anciens éditeurs.

La lettre dont un fragment forme la première pièce du recueil fut écrite en effet, le 20 février 1671, quinze jours après le premier départ de Mme de Grignan pour la Provence ; et la dernière pièce du recueil, — lettre entièrement inédite, page ravissante et cependant écrite à la hâte, véritable relique littéraire, — est la dernière lettre, bien absolument la dernière, que l'illustre mère ait écrite à sa fille ; elle est du 10 mai 1694, veille du départ de Mme de Sévigné pour Grignan, où devaient s'écouler ses derniers jours, et où la mort ne tarda pas longtemps à la frapper.

Mais si notre recueil suit dans tout son cours la correspondance qu'il est appelé à compléter, il est riche surtout et particulièrement précieux pour les derniers temps de sa durée, à l'égard desquels les anciennes éditions étaient si pauvres ou pour mieux dire si vides, et pour lesquels les plus complètes et les plus récentes laissent encore elles-mêmes tant à désirer.

Dans la première édition de Perrin, la correspondance s'arrêtait, en effet, au 15 janvier 1690 ; dans la seconde, elle se continuait jusqu'au 26 février de la même année, mais n'allait pas plus loin.

Les éditeurs de Rouen et de la Haye étaient allés, ce semble, un peu plus avant ; ils avaient donné un fragment d'une lettre postérieure, le fragment sur la mort de la Dauphine, tiré de la lettre du 26 avril 1690 ; mais

les autres lettres ou extraits publiés par eux ne vont pas au delà du 28 mars 1689.

Le commerce épistolaire de Mme de Sévigné avec sa fille n'avait pris fin cependant ni le 26 février ni le 26 avril 1690, mais seulement quatre années plus tard, comme le prouve la dernière pièce de notre recueil.

En 1690, en effet, la correspondance s'était continuée, sans interruption, jusqu'au mois d'octobre, époque où Mme de Sévigné, alors en Bretagne, réalisant un projet longtemps médité, se rendit à travers la France à Grignan, où elle arriva le 24 ou le 25 octobre[1], après un voyage de plus de vingt jours, pendant lequel plusieurs lettres furent encore écrites par elle à sa fille[2].

Interrompu alors, et destiné, semblait-il, à ne plus revivre, car on s'était bien promis de ne plus se quitter, l'aimable commerce trouva, contre toute attente, une dernière occasion de renaître, ce qu'il fit aussitôt avec tout l'éclat et tout le charme accoutumés.

Après un séjour de quatorze mois en Provence, Mme de Sévigné était revenue en effet à Paris, dans les derniers jours de décembre 1691 ; mais sa fille l'avait accompagnée, et Mme de Grignan resta avec sa mère dans la capitale jusqu'en 1694[3]. C'est dans le cours de cette dernière année qu'eut lieu la dernière

1. Conférez, dans ce recueil, la note 1 de la lettre 161 et les notes 1 et 3 de la lettre 162.

2. Deux de ces lettres, qui étaient restées complétement inconnues jusqu'à ce jour, et les seules qui se soient conservées, se trouvent dans notre manuscrit : ce sont les lettres 162 et 163 du présent recueil.

3. Conférez la note 1 de la lettre 165.

séparation, qui ne fut du reste que de courte durée. Rappelée en Provence, où sa présence, après une absence de plus de deux années, paraissait nécessaire, Mme de Grignan partit de Paris à la fin du mois de mars[1], tandis que sa mère, retenue par quelques affaires, y prolongea quelque temps encore son séjour, — le dernier qu'elle devait y faire, — et ne partit, pour aller rejoindre sa fille, comme elle l'avait promis, que six semaines plus tard, le 11 mai 1694 : on se remit donc à s'écrire.

Les anciens éditeurs, en s'arrêtant au commencement de l'année 1690, nous avaient ainsi frustrés de la correspondance pour toute la dernière période d'absence, — fort courte il est vrai, mais très-intéressante, — et pour une partie notable et fort intéressante aussi de celle qui avait précédé.

Avant la découverte du Grosbois et l'exploration attentive dont il a été l'objet, on avait déjà retrouvé, pour la partie de l'année 1690 sur laquelle les anciennes éditions gardaient le silence, trois lettres précieuses, dont les autographes s'étaient conservés, et qui ont été publiées en 1814[2]; mais on n'avait rien retrouvé encore de la dernière période.

Le Grosbois, quelques années plus tard, apporta un nouveau contingent. On y trouva, pour les deux pério-

1. Le 24 ou le 25 ; voyez la note 1 précitée de la lettre 166.

2. Dans le recueil de Klostermann. — Ce sont les lettres des 23 avril, 25 juin et 12 juillet 1690, insérées dans l'édition des *Grands écrivains de la France* sous les nos 1273, 1283 et 1286 (IX, 493 et suivantes, 524 et suivantes, 536 et suivantes) ; elles se trouvent toutes les trois dans notre manuscrit.

des si maltraitées par les premiers éditeurs, des extraits de quinze lettres dont rien n'avait été encore publié, extraits parfois étendus, parfois aussi très-courts, souvent incorrects et quelquefois sans date, mais d'un grand prix cependant, et dont les plus importants furent publiés, dès 1827, par M. Monmerqué. Deux des quinze lettres dont il vient d'être parlé, dont une presque entière, appartenaient à la dernière période, qui finit ainsi par ne plus être totalement inconnue.

Le nouveau manuscrit fournira de nouvelles richesses; et bien que prévenu par ces diverses publications, relativement récentes, qu'il aurait été en état de suppléer, il procurera, pour les deux périodes en question, des parties inédites de la plus grande importance. On trouvera en effet dans notre recueil, pour ces deux périodes, outre divers fragments, vingt et une lettres entières, dont dix complétement inédites; et parmi ces lettres, cinq, — dont quatre entièrement inédites, — se rapportent à la dernière période, à cette courte période de six semaines, autrefois si déshéritée, qui n'aura désormais rien à envier aux autres.

Notre recueil donnera donc comme un reflet de toute la correspondance, et on y trouvera, en particulier, presque sans amoindrissement, les derniers échos, *novissima verba*, de ce commerce charmant, dont on regrettait si justement de ne pas connaître le dénoûment, et qui conserva, on pourra s'en convaincre, jusqu'à son dernier jour toute sa pureté, tout son éclat, toutes les qualités qui le font tant aimer.

Ne sera-t-on pas heureux de voir que les années, qui

d'ordinaire ne sont guère moins fatales à l'esprit qu'à la beauté, respectèrent complétement cette vive et lumineuse intelligence, qu'elles avaient amenée d'un pas si rapide au sommet de l'art, et qu'elles ne condamnèrent jamais à en descendre, quand une fois elle l'eut atteint.

Les lettres écrites pendant la dernière séparation sont en effet admirables de jeunesse, d'esprit, de fraîcheur, d'originalité, de gaieté, de bon sens familier et de haute raison, et le style a toute la perfection ravissante des plus beaux jours, et donne, comme partout dans cette inimitable correspondance, une grâce particulière aux pensées, qu'il revêt toujours sans effort de la forme qui semble le mieux leur convenir : nulle part ne se montre l'ombre d'un affaiblissement, nulle part n'apparaissent les tristes signes de la décadence.

Qu'il nous suffise de citer cette magnifique lettre du 19 avril 1694, qui sera certainement comptée un jour parmi les plus beaux modèles de l'art épistolaire et de l'art d'écrire, et dont la perte, qu'on a pu longtemps croire définitive, eût été si regrettable. Mme de Sévigné y raconte les magnificences des noces de la seconde fille du marquis de Louvois, comme elle avait, quelques années auparavant, raconté celles de la fille aînée du grand ministre. On trouve dans ces superbes pages, écrites quelques jours à peine avant l'époque où la célèbre correspondance allait s'arrêter pour toujours, les plus hautes et les plus rares qualités de l'illustre écrivain, tous les caractères de son génie aimable et puissant, la force unie à la grâce, une variété infinie de tons et d'idées, si naturelle qu'elle ravit sans jamais fa-

tiguer, des contrastes qui naissent d'eux-mêmes, mais qui ne présentent rien de heurté, et qui loin de détruire l'harmonie la fondent et la créent, les plus hautes et les plus sages pensées à côté des idées les plus gaies, des jaillissements d'humeur gauloise à la suite de réflexions dictées par le sentiment chrétien le plus pur, et partout des images, des tableaux, « des tableaux vraiment dignes d'un cadre ». C'est animé, c'est vivant, ça parle à l'esprit et au cœur; on voit tout, on assiste à tout, on croit tout entendre; et tout cela est écrit d'une plume si légère, qu'il semble que ce chef-d'œuvre, — qu'il serait si difficile d'imiter même de loin, — fruit spontané du génie, n'a pas plus coûté à son auteur que la lettre la plus ordinaire. Mme de Sévigné, quand elle écrivit ces pages, avait cependant soixante-huit ans, et la mort, hélas! était déjà proche; mais son esprit avait encore toutes ses ailes aussi bien que son cœur qui n'avait rien perdu de son ardente tendresse!

Mais comment ne pas citer encore cette dernière lettre, déjà mentionnée plus haut[1], écrite à sa fille par l'incomparable mère? Elle est certes bien courte cette lettre, et sous ce rapport elle forme contraste avec la belle lettre du 19 avril. Ce n'est presque qu'un simple billet, une page à peine, tracée, semble-t-il, uniquement pour dire : « Je pars, à bientôt! » Et elle fut écrite, en effet, au milieu des soins et des préparatifs d'un départ qu'on pressentait, hélas! devoir être le dernier; au milieu du bruit et des interruptions de suprê-

1. Page 228.

mes adieux; hors de chez soi, dans la maison toujours si aimablement hospitalière de Coulanges, mais bien agitée sans doute ce jour-là. Et on était même si réellement fatiguée, qu'on en était terriblement enrouée, et que le départ en avait été retardé. Et cependant cette lettre, ce billet, est encore un vrai modèle, et des plus rares assurément, car, dans l'espace restreint de quelques lignes, on y retrouve tout ce que nous avons noté plus haut, tout ce qui fait le charme exquis de notre auteur, tout ce qui fait en un mot qu'on l'aime et qu'on ne se lasse pas de l'aimer, un style ravissant, des traits charmants, une grande élévation sitôt que le sujet le comporte, de la finesse dans l'esprit, de la simplicité et un naturel adorable dans les sentiments, et toujours cette gaieté touchante et communicative, qui lui semble absolument propre, et qu'on ne peut en réalité bien définir qu'en l'appelant *la gaieté de Mme de Sévigné*.

D'autres lettres du recueil sont à coup sûr plus importantes et ont sans doute plus de valeur; le lecteur n'aura pas de peine à les trouver; mais cette petite lettre du 10 mai 1694 nous frappe d'une manière toute particulière. Elle clôt d'une façon si heureuse et si gracieusement touchante l'admirable correspondance dont elle fait partie, qu'on a peine à s'expliquer que Perrin, qui paraît bien l'avoir connue[1], ne se soit pas empressé de la publier.

Il nous est donc bien permis de dire qu'on retrouvera

1. Voyez, dans ce recueil, tome II, pages 520 et 521, la dernière note (note 15) qui accompagne ladite lettre.

dans notre recueil Mme de Sévigné tout entière; on l'y retrouvera depuis le jour, si cruel pour elle, où s'accomplit la première séparation, jusqu'au moment où elle quitta tout, une dernière fois, pour aller rejoindre sa fille adorée, et mourir auprès d'elle.

Et ce n'est pas seulement Mme de Sévigné qu'on verra reparaître, c'est aussi avec elle tout le cortége des amis privilégiés à qui, à l'occasion, l'aimable marquise permettait, de si bonne grâce, d'ajouter quelque chose aux lettres qu'elle écrivait, d'y joindre une apostille ou seulement quelques mots. Notre recueil est même très-riche de ce côté : Charles de Sévigné, chez qui on retrouve avec plaisir quelques rayons charmants de l'esprit de sa mère ; le bon abbé de Coulanges, le *bien Bon*, protecteur ardent, parfois jusqu'à l'aigreur, des intérêts de sa nièce, qui à ses yeux était toujours sa pupille ; Emmanuel de Coulanges, si léger d'esprit, mais d'une amitié si solide, et d'ailleurs toujours si alerte à prendre la plume pour griffonner un compliment à *sa divine Montélimar* ; la spirituelle Mme de Coulanges, dont le tour d'esprit, un peu précieux et recherché, ne manquait cependant jamais d'agrément ; le célèbre coadjuteur, le *seigneur Corbeau*, qui laissait si volontiers tomber de sa bouche des *mots* qui n'étaient pas toujours de lui ; son frère, le chevalier de Grignan, si droit, si énergique, et si dévoué à son nom et à sa famille ; Bussy, le cardinal de Retz, qui ne se montrent qu'en passant ; Corbinelli, qui n'a pas réussi, ce semble, à se faire pardonner la gloire qu'une illustre amitié a attachée à son nom ; puis bien d'autres encore, qui prendront rang

pour la première fois dans la célèbre correspondance, où leurs noms figurent souvent, mais où on regrettait de ne rien trouver de leur main : la comtesse de Sanzei, digne et aimable sœur d'Emmanuel de Coulanges ; la douce et tendre marquise de Vins, belle-sœur de M. de Pompone ; M. de Courtin, l'ambassadeur, et puis enfin Rouillé du Coudray, dont Saint-Simon a si bien fait le portrait, et qui se peint si bien lui-même dans quelques lignes ; — tous les collaborateurs, en un mot, de Mme de Sévigné, ordinaires et extraordinaires, figurent, à côté d'elle, dans cette galerie complémentaire, dont ils diversifient agréablement l'aspect et le ton, par le mélange et le contraste de légers croquis, qui ne manquent ni d'esprit ni de grâce, — et dont quelques-uns même sont excellents[1], — mais qui font tous ressortir d'une manière éclatante le mérite supérieur et sans rival des ravissantes peintures qu'ils accompagnent.

Toutes les pièces du recueil, — lettres complètes, fragments, apostilles ou simples billets, — sont exactement rangées dans l'ordre chronologique, que nous avons mis le plus grand soin à établir, et ne forment toutes ensemble qu'une seule série. Nous n'avons nullement songé, en effet, à faire un dessus de panier : il n'en était pas besoin ; si nous avions eu cette idée, ce n'est pas l'ordre chronologique, on le sait, qu'il eût fallu suivre.

1. Voyez, notamment, la lettre d'Emmanuel de Coulanges du 8 avril 1676 (lettre 49 du recueil, tome I, pages 402 et suivantes), une des pages les plus follement spirituelles, et certainement une des plus originales, qu'ait écrites l'aimable chansonnier.

Le lecteur pourra donc, sans grande difficulté, combiner la lecture des pièces que nous publions avec celle des lettres déjà imprimées, et compléter et éclaircir au besoin les unes par les autres.

Nous nous sommes appliqué à bien fixer, c'est-à-dire à bien reconnaître et à reproduire fidèlement, le texte. Cette tâche, on le verra, n'a pas laissé que de présenter, en plusieurs endroits, d'assez sérieuses difficultés, soit par l'absence presque complète de ponctuation, soit par des fautes involontaires du copiste, soit même par des omissions qui se trouvaient déjà peut-être dans les originaux.

Nous nous sommes fait une règle absolue de nous abstenir de tout changement arbitraire, si petit qu'il fût. Dans les cas très-rares où des corrections nous ont paru indispensables pour rétablir le sens altéré par des omissions ou par d'autres fautes évidentes, nous avons toujours pris soin que le lecteur en soit averti et puisse nous redresser à notre tour.

Un des grands mérites de ces pages, si heureusement échappées à la destruction dont elles étaient menacées, c'est en effet, nous l'avons dit, d'être pures, d'être exemptes de ces retouches hardies, de ces badigeonnages de mauvais goût, de ces rajeunissements inintelligents que les éditeurs du dix-huitième siècle se sont permis avec si peu de scrupule. Nous avons été beaucoup plus respectueux, et cela nous a été facile, car nous avions devant nous d'excellents exemples, dont il eût été aussi imprudent que coupable de nous écarter; mais nous n'en avons pas même été tenté; les pré-

textes qu'ils nous imposaient étaient trop bien d'accord avec notre manière de penser pour ne pas les suivre. « Les œuvres des grands écrivains, — a-t-on dit avec raison, — dès que la mort a mis le sceau sur elles, deviennent sacrées; ce sont comme des monuments, comme des médailles que chaque siècle doit, dans l'intérêt de tous, transmettre intactes au siècle suivant[1]. »

Nous avons ajouté au texte de nombreuses notes, trop nombreuses peut-être; nous espérons cependant qu'on ne nous en fera pas de trop vifs reproches; elles répondent à diverses nécessités et à diverses considérations dont nous avons cru devoir tenir compte.

Il était nécessaire, d'un côté, de mettre, au moyen de renvois, ces parties nouvelles en rapport avec les parties déjà publiées, et de rendre faciles, par des indications précises, les rapprochements et les comparaisons à faire; mais, d'un autre côté, il nous a semblé convenable aussi, en marquant les transitions et en comblant à l'aide de quelques notes les vides les plus importants, de faire en sorte que le lecteur puisse lire séparément, avec intérêt et sans trop de peine, les pièces du nouveau recueil. Mais ce n'est pas tout. Dans les textes que nous publions, se trouvent, il faut bien le dire, un grand nombre de passages obscurs, que les anciens éditeurs avaient laissés de côté, il est permis de le soupçonner, pour ne pas se donner la peine de les expliquer. Nous n'avons pas cru devoir reculer devant cette tâche; et si souvent elle a présenté des difficultés et

1. M. Littré, *Littérature et Histoire*, Paris, Didier, 1875, in-8, p. 3.

exigé d'assez longues recherches, nous avons été bien amplement récompensé de nos peines, car tous ces passages obscurs deviennent presque toujours très-intéressants dès qu'on parvient à les comprendre et à retrouver le *fil de manque*; et on est vraiment tenté alors de dire avec Mme de Sévigné : « Dès qu'on voit clair, c'est la plus jolie chose du monde[1]. »

Nous avons dû en outre nous préoccuper d'un autre intérêt. Ne pouvant nous promettre, toute chose, hélas! étant incertaine ici-bas, de donner un jour, comme ce serait notre désir, une édition complète des lettres de Mme de Sévigné, travail de longue haleine, pour lequel le temps et les forces, que la bonne volonté ne supplée pas toujours, peuvent nous manquer, nous avons voulu, par la publication actuelle, préparer la voie à ceux qui après nous exploreront le précieux manuscrit dont nous donnons pour ainsi dire aujourd'hui les prémices, et qui conduiront à bonne fin l'œuvre que nous avons commencée. Un assez grand nombre de notes, et ce ne sont pas les moins étendues ni celles qui nous ont donné le moins de peine, répondent à cette pensée.

Mais il est temps de clore ce discours déjà beaucoup trop long sans doute, et que nous avons cependant plutôt cherché à restreindre qu'à étendre. Le lecteur connaît maintenant le nouveau manuscrit ; nous espérons, au moins à cet égard, avoir atteint notre but. Ces pages, qui ne méritaient pas certainement l'oubli dans lequel on les a si longtemps laissées, sont désormais

1. Voyez plus haut, pages 113 et 114, la fin du passage de la lettre du 7 août 1675.

sauvées pour toujours du sort qui les menaçait. On sera indulgent pour l'état dans lequel nous les présentons; on sait que cette publication est une publication transitoire, et qu'il n'a pas dépendu de nous, pour le moment, de faire mieux. Les amis de Mme de Sévigné nous sauront gré, nous en sommes sûr, des nouvelles jouissances que va leur procurer notre heureux sauvetage, et de celles qu'il leur assure dans l'avenir. Ils ne se montreront pas trop rigoureux, nous aimons à le croire, pour les fautes que nous avons pu commettre, qui, malgré tous nos soins, sont sans doute nombreuses, et ils apprécieront comme elles le méritent ces précieuses épaves que nous avons été si heureux de recueillir pour eux. Quoi qu'il en soit, nous soumettons humblement notre travail à leur jugement, et s'ils veulent bien reconnaître qu'il n'est pas tout à fait inutile, et qu'il a été inspiré par un véritable amour pour nos belles-lettres françaises, nous nous tiendrons pour suffisamment récompensé.

CH. C.

LETTRES INÉDITES

DE

MADAME DE SÉVIGNÉ

LETTRES INÉDITES

DE

MADAME DE SÉVIGNÉ

I. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN[1].

1671

Vendredi 20e février.

J'AI vu tantôt Monsieur d'Uzès[2] chez Mme de Lavar-

LETTRE I (fragments inédits). — 1. Ces fragments font partie de la célèbre lettre dite *de l'incendie*, qui figure, sous le n° 137, dans l'édition * des *Grands écrivains de la France* (II, 72); la lettre entière se trouve dans notre manuscrit, tome IV, pages 121 et suivantes; le Grosbois en contient un extrait étendu.

2. Jacques Adhémar de Monteil de Grignan, évêque et comte d'Uzès, oncle du comte de Grignan.

* Nous rappelons encore une fois que c'est à cette édition, si souvent citée, que se rapportent tous nos renvois, à moins d'indication contraire. Les renvois aux lettres et notes de notre recueil sont indiqués par l'addition de mots, tels que *ci-dessus*, *ci-dessous*, et autres semblables, qui suffiront toujours pour empêcher toute confusion.

1671 din[3]; nous avons parlé sans cesse de vous; il m'a dit que votre affaire aux États[4] seroit sans difficulté : si cela est, Monsieur de Marseille[5] ne la gâtera pas. Il faut en venir à bout, ma petite; faites-y vos derniers efforts; ménagez Monsieur de Marseille; que le Coadjuteur[6] fasse bien son personnage, et me mandez comme tout cela se passera : j'y prends un intérêt que vous imaginez fort aisément.

Au reste cette vision, qu'on avoit voulu donner au Coadjuteur, qu'il y auroit un diamant[7] pour celui qui feroit les noces de sa cousine, étoit une vision fort creuse; il n'a pas eu davantage que celui qui a fait les

3. Sur cette amie de Mme de Sévigné, voyez la note 7 de la lettre 131 (II, 47).

4. Les États de Provence, ou plutôt l'*Assemblée des Communautés*, qui en tenait lieu. Cette assemblée, qui avait remplacé les anciens *États de Provence* (voyez plus loin la note 10 de la lettre 22), se tenait à Lambesc. L'affaire à laquelle Mme de Sévigné fait allusion, et qu'elle recommande à sa fille, était relative à une indemnité que le comte de Grignan réclamait aux États pour l'entretien de ses gardes. Voyez sur l'issue de cette affaire et l'opposition qu'elle souleva, la *Notice biographique* de M. Mesnard (p. 125), la note 1 de la lettre 146 (II, 111), et plus loin, dans ce recueil, la note 13 de la lettre 22 et la note 10 de la lettre 23.

5. Toussaint de Forbin Janson, évêque de Marseille, dont on connaît les démêlés avec le comte de Grignan, et dont il est si souvent question, à cette époque, dans la correspondance de Mme de Sévigné.

6. Jean-Baptiste Adhémar de Monteil de Grignan, frère du comte de Grignan, neveu et coadjuteur de l'archevêque d'Arles; voyez la note 4 de la lettre 115 (II, 14).

7. L'emploi de ce mot, au figuré, dans le sens de cadeau, de don rémunératoire et honorifique, était donc déjà usité au dix-septième siècle. Notre passage est le seul, croyons-nous, de la correspondance de Mme de Sévigné où on le rencontre avec cette acception, que les lexicographes n'ont pas pris soin de noter. Furetière nous apprend cependant qu'on disait : *promettre une poignée de diamants*, pour *promettre une grande récompense;* voyez son *Dictionnaire*, édition de 1690, v° Diamant.

fiançailles[8] : j'en ai été bien aise[9]. D'Hacqueville[10] avoit oublié de mettre ceci dans sa lettre. 1671

8. C'est le coadjuteur d'Arles qui avait fait les fiançailles, et c'est l'évêque de Laon, César d'Estrées, neveu de la belle Gabrielle, nommé l'année suivante cardinal, qui célébra le mariage, à la place du Coadjuteur; voyez la *Gazette* du 14 février 1671 et la note suivante.

9. Le mariage dont il est ici parlé, qui avait donné lieu à *la vision fort creuse* d'un *diamant* (voyez les notes 7 et 8 ci-dessus), est celui de Mlle d'Harcourt, cousine germaine de MM. de Grignan, avec le duc de Cadaval. — Marie-Angélique-Henriette de Lorraine, fille de Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, et de Anne d'Ornano, son épouse, tante maternelle de MM. de Grignan, avait été fiancée, le 1er février 1671, dans la galerie des Tuileries, à Nuño-Alvares Pereira de Mello, duc de Cadaval. Le mariage avait été célébré le 7 du même mois, dans la chapelle de l'hôtel de Guise, et le 8 avait été donnée, à cette occasion, dans le même hôtel, une grande fête, à laquelle le Roi et la Reine avaient assisté, et dont on peut lire la description dans la lettre écrite par Mme de Sévigné à sa fille, le lendemain 9 février (II, 55). Le coadjuteur de l'archevêque d'Arles avait été invité à célébrer le mariage de sa cousine (voyez la lettre du 16 janvier, notes 3 et 4, II, 37), et cette circonstance avait retardé le départ de la comtesse de Grignan, que son beau-frère devait accompagner en Provence. Après divers atermoiements, le Coadjuteur, qui avait célébré les fiançailles, renonça à l'honneur de célébrer le mariage, pour suivre Mme de Grignan, qui, au grand désespoir de sa mère, menaçait de partir seule (voyez la lettre de Mme de Sévigné au comte de Grignan du 16 janvier, II, 37 et 38, et celle de l'abbé de Coulanges à l'abbé de Prat du 30 du même mois, II, 42). On s'explique très-bien, d'après cela, que Mme de Sévigné, dont les vives instances n'avaient sans doute pas été inutiles pour vaincre la résistance et les hésitations du Coadjuteur, se déclare *bien aise* qu'il n'y eût pas eu de *diamant :* les regrets qu'avait pu faire naître la trompeuse *vision* devaient dès lors disparaître. Les biographes avaient élevé des doutes sur le point de savoir si le Coadjuteur était parti avec sa belle-sœur; notre passage dissipe complétement ces doutes et confirme l'opinion émise à ce sujet par M. Walckenaer (*Mémoires sur Mme de Sévigné*, tome III, pages 317 et 318). Mais M. Walckenaer s'est trompé d'ailleurs sur le jour du départ de la Comtesse, qu'il fixe au 5 février (*Op. cit.*, *loc. cit.*), et qui, en réalité, eut lieu le 4, ainsi que nous l'établirons plus loin (voyez plus bas la note 19 de la lettre 12).

10. Voyez la lettre 131, note 5 (II, 47).

1671 Je ne puis pas suffire à tous ceux qui vous font des baisemains; cela est immense, c'est Paris, c'est la Cour, c'est l'univers; mais la Troche[11] veut être distinguée, et Lavardin[12].

Je n'ai point encore reçu mes lettres; M. de Coulanges[13] a les siennes, et je sais, ma bonne, que vous êtes arrivée à Lyon en bonne santé, et *plus belle qu'un ange*, à ce que dit M. du Gué[14].

11. La marquise de la Troche, une des plus constantes amies de Mme de Sévigné; voyez la note 4 de la lettre 41 (I, 416).

12. Mme de Sévigné entendait sans doute désigner ici, non le marquis de Lavardin, dont il sera souvent question dans la suite, mais l'oncle de ce dernier, Philibert-Emmanuel de Beaumanoir de Lavardin, évêque du Mans, qui mourut dans le courant même de l'année 1671, le 27 juillet, et chez lequel elle avait dîné le jour même où elle écrivit la lettre dont nos fragments font partie; voyez l'avant-dernier alinéa de la lettre imprimée (II, 77, note 17). — Tous les vendredis l'évêque du Mans réunissait à sa table un cercle d'intimes, et Mme de Sévigné y était, à cette époque, très-assidue; c'est ce qu'elle appelait dîner en *Bavardin;* voyez la lettre 151 (II, 142) et la lettre 155, note 8 (II, 160).

13. Philippe-Emmanuel de Coulanges, le *petit Coulanges*, l'auteur des *Chansons;* voyez la *Notice* de M. Mesnard, p. 139 et 140.

14. François du Gué Bagnols, intendant de Lyon, père de Mme de Coulanges; voyez la note 2 de la lettre 114 (II, 12).

2. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN[1].

1671

A Paris, mercredi 11e mars.

Quels habits aviez-vous à Lyon, à Arles, à Aix? je ne vois que cet habit bleu : vos hardes n'auront point été arrivées[2]. Votre ballot de votre lit partira cette semaine; je vous manderai le jour. Nous vous enverrons aussi les galons que vous avez commandés; car il ne faut pas que le domestique[3] soit déguenillé. Nous donnerons de l'argent à Adhémar[4] malgré lui.

'C'est une sorte de vie étrange que celle des provinces : on fait des affaires de tout. Je me représente que vous faites des merveilles; mais il faut savoir ce que ces merveilles vous coûtent, pour vous plaindre ou

Lettre 2 (fragments inédits et passage restitué). — 1. Ces fragments font partie de la lettre 143 (II, 98); la lettre entière se trouve dans notre manuscrit, tome IV, pages 181 et suivantes; le Grosbois en contient des extraits.

2. Cet emploi peu usité du futur passé *passif* est remarquable; *seront arrivées*, moins dur à l'oreille et plus conforme à l'usage, aurait présenté un sens moins précis.

3. L'emploi du mot *domestique*, comme substantif collectif, était très-usuel au dix-septième siècle et se rencontre souvent dans les lettres de Mme de Sévigné.

4. Joseph Adhémar de Monteil de Grignan, le plus jeune des frères du comte de Grignan, qui prit après la mort de son frère Charles-Philippe, décédé le 6 février 1672, le titre de chevalier de Grignan, que ce dernier portait avant lui. On le désignait simplement auparavant, comme le fait ici Mme de Sévigné, par le nom patronymique d'*Adhémar*. Voyez la note 8 de la lettre 132 (II, 53) et la note 9 de la lettre 196 (II, 335), et plus loin, dans ce recueil, la note 13 de la lettre 13.

1671 pour ne vous plaindre pas*[5]. L'idée que j'ai de vous, ne me persuade pas que vous puissiez sans peine vous accoutumer à cette sorte de vie. Hélas! puis-je me flatter que je vous serois quelquefois bonne un moment? Mes pensées sont intarissables sur votre sujet; je pense tout, mais je ne vois goutte, et ne veux pas vous entretenir plus longtemps sur un sujet si vaste. J'ai vu Mme de Janson[6]; j'ai cherché deux fois Mme de Maillanes[7]. Comment gouvernez-vous Monsieur de Marseille[8], et vos États[9]? Il faut que votre bienvenue et votre présence rendent votre affaire[10] sans difficulté.

Votre cartère est-elle toujours une caverne de larrons? Pour moi, j'en ai une plus précieuse que celle de feu Céladon; car c'étoit une cartère qu'on a nommée une panetière[11]. J'embrasse Bandol[12] et me jette à son

5. Les deux phrases qui précèdent, placées entre des astérisques, figuraient déjà dans le texte imprimé (II, 100); nous avons dû les reproduire ici, parce qu'elles sont nécessaires pour l'intelligence de ce qui suit, que Perrin avait supprimé. Cet éditeur avait d'ailleurs, sans nécessité, modifié et alourdi la forme de la seconde phrase, qu'il a imprimée ainsi dans son édition de 1754, la seule qui contienne la lettre : « Je m'imagine que vous faites des merveilles, et je voudrois bien sçavoir ce que ces merveilles vous coûtent, *soit* pour vous plaindre, *soit* pour ne vous plaindre pas. »

6. Belle-sœur de l'évêque de Marseille. Voyez la note 17 de la lettre 136 (II, 72).

7. Voyez la note 6 de la lettre 144 (II, 105).

8. Voyez la note 5 de la lettre précédente.

9. Voyez la note 4 de la lettre précédente.

10. L'affaire des gardes.

11. Nous reproduisons exactement cette phrase, telle qu'elle se trouve dans notre manuscrit; nous n'avons pu jusqu'à présent en pénétrer clairement le sens : peut-être y a-t-il quelques mots omis. Que signifie le mot *cartère*, que nous n'avons trouvé nulle part? N'est-ce pas une boite, une cassette?... La cassette aux écus, peut-être; pleine de *larrons*, c'est-à-dire vide!

12. Voyez la note 4 de la partie imprimée de notre lettre (II, 98).

col ; comment êtes-vous ensemble? Causez un peu avec moi, ma petite, quand vous aurez le loisir. 1671

Je suis servante de Monsieur le premier président[13] : ménagez tout, et me mandez quand votre affaire sera faite[14].

Adieu, ma très-chère enfant ; je suis si absolument et si entièrement à vous, qu'il n'est pas possible d'y ajouter la moindre chose. Je vous prie, que je baise vos belles joues et que je vous embrasse tendrement ; mais cela me fait pleurer !

---

3. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN[1].

Paris, vendredi 17e avril.

Mme du Puy-du-Fou[2] prit la peine, l'autre jour, de

13. Henri de Forbin Meynier, baron d'Oppède, premier président du parlement de Provence, qui mourut quelques mois après (en novembre 1671); voyez la note 11 de la lettre 115 (II, 15).

14. Toujours l'affaire des gardes. Mme de Sévigné comptait pour la réussite de cette affaire sur les bons offices du baron d'Oppède; voyez la lettre 149 (2e alinéa de la 3e partie, datée du 27 mars, II, 132), et la *Notice*, pages 125 et suivantes.

Lettre 3 (fragments inédits). — 1. Ces fragments font partie de la lettre 158 (II, 170). La partie principale de la lettre se trouve reproduite en entier dans notre manuscrit, tome IV, pages 261 et suivantes, mais la *suite* (écrite chez Mme de la Fayette) ne s'y trouve pas; le Grosbois contient un extrait de la lettre principale, et, comme notre manuscrit, ne contient rien de la *suite*.

2. Madeleine de Bellièvre, marquise du Puy-du-Fou, seconde

1671 venir voir ma nourrice[3] : elle la trouva fort près de la perfection ; une brave femme, là, qui est résolue, qui se tient bien, qui a de gros bras ; et pour du lait, elle en perd tous les jours un demi-setier, parce que la petite ne suffit pas. Cet endroit est un des plus beaux de ma vie. Ma petite enfant[4] est jolie ; je sens par moi que vous l'aimeriez ; nous allons assez du même pied sur ce chapitre.... Hélas ! comme je suis pour vous, et la plaisante chose que d'observer les mouvements naturels d'une tendresse fortifiée par ce que l'inclination sait faire !

---

4. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN[1].

A Paris, vendredi 1er mai.

J'ai déjà pensé que dans le temps nécessaire il faudra

belle-mère du comte de Grignan, qui avait conservé pour ce dernier une grande amitié ; voyez la note 6 de la lettre 132 (II, 53), et plus loin, dans ce recueil, la lettre 35, note 18.

3. C'est la nourrice dont il est question dans la lettre du 8 avril précédent (II, 150 et suiv.). Elle était de Sucy, et elle avait été indiquée à Mme de Sévigné par Mme de la Guette, dont on a des mémoires (*Mémoires de Mme de la Guette*, Paris, Janet, 1856). Elle avait remplacé une première nourrice, « qui pour sa personne étoit à souhait »..., mais qui n'avait pas de lait.

4. Marie-Blanche de Grignan, née à Paris le 15 novembre précédent, que sa grand'mère avait gardée auprès d'elle, lors du départ de la comtesse de Grignan pour la Provence.

Lettre 4 (fragments inédits). — 1. Ces fragments font partie

un peu dévaliser notre petite[2] et vous donner une grande partie du beau linge qu'elle a, dont elle n'aura plus affaire; cela vous épargnera bien de l'argent : je vous apporterai cette manière de layette. Mandez-moi bien, ma bonne, comme vous êtes : j'ai cette pensée uniquement dans l'esprit. Voilà une réponse que je vous prie de faire tenir au marquis d'Oppède[3]. 1671

Votre premier président[4] m'a fait une réponse qui est tout sucre et tout miel. Je vois très-souvent des lettres de Monsieur de Marseille.

de la lettre 163 (II, 196); la lettre entière se trouve dans notre manuscrit, tome IV, pages 277 et suivantes; le Grosbois n'en contient aucun extrait.

2. Marie-Blanche. Mme de Sévigné avait reçu la confidence de la nouvelle grossesse de sa fille. Voyez la note 11 de la lettre suivante.

3. Jean-Baptiste de Forbin Meynier, marquis d'Oppède, fils du premier président du parlement de Provence; voyez ci-dessus la note 13 de la lettre 2, et dans la *Correspondance administrative du règne de Louis XIV*, publiée par J. B. Depping (tome I, page 391), la lettre du comte de Grignan à Colbert du 13 novembre 1671 : « Vous aurez déjà appris par M. le marquis d'Oppède la perte que nous avons faite de M. son père, etc. » Comparez la note 1 de la lettre 251 (II, 511), la note 10 de la lettre 345 (III, 274), et plus loin, dans ce recueil, la note 7 de la lettre 79.

4. Voyez les notes 13 et 14 de la lettre 2 ci-dessus.

1671

5. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN[1].

Paris, lundi matin *en partant*, 18e mai.

Ce départ[2] me fait souvenir du vôtre[3] : c'est une pensée que je ne soutiens pas toute entière[4], que l'air de la veille et du jour que je vous quittai[5] ; ce que je souffris est une chose à part dans ma vie, qui ne reçoit nulle comparaison ; ce qui s'appelle déchirer, couper, déplacer[6], arracher le cœur d'une pauvre créature, c'est ce qu'on me fit ce jour-là : je vous le dis sans exagération. Je n'ose penser que légèrement à cet endroit et à toutes ses suites : je n'ai pas la force de l'approfondir.

Notre commerce sera présentement d'une étrange façon. Je crois pourtant que mes ordres sont bons ; j'aurai pour le moins tous les vendredis de vos lettres. Mon petit ami de la poste est fort affectionné ; il s'appelle M. Dubois[7] ; ne l'oubliez pas. Quand vous serez

Lettre 5 (fragments inédits). — 1. Ces fragments font partie de la lettre 169 (II, 220) ; la lettre entière se trouve dans notre manuscrit, tome IV, pages 305 et suivantes. Le Grosbois ne contient aucun extrait de cette lettre.

2. Le départ de Mme de Sévigné pour la Bretagne, annoncé dans l'*inscription* de la lettre.

3. Le départ de Mme de Grignan pour la Provence avait eu lieu le 4 février précédent ; voyez la note 19 de la lettre 12 ci-après.

4. Il y a *toute entière* dans le manuscrit, comme nous l'imprimons ici ; voyez le *Lexique*, v° Tout, toute.

5. Voyez la lettre du 6 février 1671 (II, 131), écrite le *surlendemain* du départ de la comtesse de Grignan, et la note 9 de la lettre 12 ci-après.

6. Il y a très-nettement *déplacer* dans le manuscrit ; Mme de Sévigné avait peut-être écrit *dépecer*.

7. Voyez la note 1 de la lettre 174 (II, 238).

à Grignan, et qu'il faudra changer d'adresse, vous n'aurez qu'à lui mander : le coadjuteur de Reims[8] lui a recommandé notre commerce. 1671

J'ai reçu votre lettre d'hier[9], et celle de demain m'attendra à Malicorne[10]. C'est ma vie que la joie de vos nouvelles ! N'aspirez point, ma petite, à me persuader que mes lettres vous soient comme les vôtres me sont. Votre grossesse[11] prend un chemin à ne vous point défigurer, ni languir[12], comme je vous ai vue. J'ai ouï dire que Madame votre mère étoit comme vous vous dépeignez : elle rendoit un peu sa gorge les matins, et le reste du jour elle étoit gaillarde, sans qu'il fût question d'aucune bile. On me mande ici que vous êtes belle comme le beau jour; cette confiance que vous me donnez en votre santé, me confirme dans le dessein de ne point joindre, pour cette année, la Pro-

8. Charles-Maurice le Tellier, qui avait été précédemment coadjuteur de Langres, et qui devint plus tard archevêque de Reims. Il était frère cadet du marquis de Louvois, et ce dernier avait, parmi ses charges, la surintendance générale des postes; voyez la lettre 457, note 5 (IV, 181), et la note 2 de la lettre 147 (II, 121).

9. C'est-à-dire, qui devait m'arriver hier; de même que la lettre *de demain* est celle qui devait arriver à Paris le lendemain du départ de Mme de Sévigné, et qu'on devait lui renvoyer à Malicorne.

10. Le château de Malicorne appartenait au marquis de Lavardin, et Mme de Sévigné devait s'y arrêter ; voyez le commencement de la lettre 170 (II, 223).

11. Voyez le 1er alinéa de la lettre 162 (II, 190 et 191), le commencement de la lettre 163 (II, 196 et 197), et la note 5 de la lettre 136 (II, 67). Mme de Grignan était alors enceinte d'un fils qui fut le marquis de Grignan.

12. *Languir* est employé ici dans le sens de *alanguir*, ou du vieux mot *alangourir*, affaiblir, rendre languissant. *Alangourir* n'était guère plus en usage au dix-septième siècle, et *alanguir*, qui l'a remplacé, et qui avait été déjà employé par Montaigne (*Essais*, I, 34), était sans doute encore peu usité. Quoi qu'il en soit, l'usage n'a pas confirmé l'emploi du mot *languir* dans le sens dans lequel Mme de Sévigné s'en est servie dans ce passage.

1671 vence à la Bretagne : notre d'Hacqueville me conduit dans cet arrangement[13].

Votre évêque[14] qu'est-il devenu ? J'attends du But[15], que j'ai envoyé au messager pour savoir ce qu'ils ont fait de votre ballot : il y a deux mois qu'il est parti; il fut adressé à Lyon, au secrétaire de Monsieur l'Intendant[16].

Laissez-vous bien surprendre, je vous prie, aux miroirs de Grignan : il ne faut jamais payer de dégoût les plaisirs et les surprises que nous font ceux qui nous aiment. Le cœur de l'Abbé[17] est pour vous comme si

13. Voyez la lettre 148, 4e alinéa (II, 126).

14. L'évêque de Marseille, Toussaint de Forbin Janson.

15. Homme de confiance, souvent employé par Mme de Sévigné et par Mme de Grignan, et dont le nom revient assez fréquemment dans la correspondance à cette époque.

16. M. du Gué Bagnols, intendant de Lyon; voyez ci-dessus la note 14 de la lettre 1.

17. Christophe de Coulanges, abbé de Livry, oncle de Mme de Sévigné, qu'on n'appelle encore dans la correspondance que l'*Abbé*, mais qu'on appellera bientôt le *bien Bon*. Nous avons cru assez longtemps que Mme de Sévigné avait entendu désigner ici Louis-Joseph Adhémar de Monteil, abbé de Grignan, qu'on appelait à cette époque le *bel Abbé* et qui, nommé d'abord évêque d'Évreux (1680), devint plus tard évêque de Carcassonne. L'abbé de Grignan était alors en effet, à ce qu'il semble, en Provence, auprès de sa belle-sœur (voyez la lettre du 6 mai 1671, 7e alinéa, II, 203), et on pourrait penser que Mme de Sévigné répondait à un passage d'une lettre de sa fille, qui lui aurait dit avoir été surprise *aux miroirs de Grignan* par le *bel Abbé*. Mais dans une autre lettre, dont le texte doit inspirer toute confiance, car l'original s'en est conservé, dans la lettre du 21 juin 1671, écrite un mois plus tard, Mme de Sévigné parle de nouveau des *miroirs de Grignan*, et à leur sujet, il est encore question de l'Abbé, — de l'*Abbé*, sans autre désignation, — du même abbé sans aucun doute dont on avait déjà parlé précédemment, et, cette fois, c'est bien certainement de l'abbé de Livry, du bon abbé de Coulanges, qu'il s'agissait, qui avait donné, paraît-il, ces miroirs, ou du moins quelques-uns, et reçu, à cette occasion, les remercîments obligés (lettre 177, 3e avant-dernier alinéa, II, 252) :

je l'avois pétri de mes propres mains; cela fait justement que je l'adore. 1671

Hébert[18] revient de Sucy[19], où je l'avois envoyé pour savoir des nouvelles de mon enfant avant que de partir. Elle est fort jolie, fort belle, fort gaillarde; elle a ri de fort bonne grâce. La nourrice et Marie ne sont occupées qu'à la bien gouverner[20]; elle reçoit des visites de Mme Amelot[21], de Mme d'Ormesson[22] : tout va jusqu'ici à merveilles[23].

Je vous embrasse tendrement, avec une douleur qui me feroit bien de l'honneur, auprès de ceux que je quitte, si j'étois assez peu sincère pour leur faire valoir ma tristesse.

Dites à la petite Deville[24] qu'elle m'écrive souvent

« Je ne vois pas bien où vous avez mis vos miroirs. L'Abbé, qui est exact et scrupuleux, n'aura point reçu tant de remerciements pour rien. Je suis ravie de voir comme il vous aime, etc. » Voyez du reste, sur ce passage, l'*Introduction*, pages 125 et suivantes.

18. Ancien laquais de Mme de Sévigné, alors au service du prince de Condé; voyez la note 3 de la lettre 158 (II, 171).

19. Sucy était le pays de la nouvelle nourrice de Marie-Blanche; voyez la note 3 de la lettre 3 ci-dessus.

20. Marie-Blanche resta à Sucy pendant le voyage de Mme de Sévigné en Bretagne. Voyez ci-après la lettre 6, note 5.

21. Marie de Lyonne, veuve de Charles Amelot de Gournay, président au grand conseil. Son mari était mort le 12 février précédent. Elle avait un domaine à Sucy. Voyez la note 2 de la lettre 134 (II, 61).

22. Marie de Fourcy, épouse d'Olivier le Fèvre d'Ormesson, maître des requêtes; voyez la note 16 de la lettre 976 (VII, 457). Mme de Sévigné avait recommandé Marie-Blanche à Mme d'Ormesson; voyez la lettre 167, 4e alinéa (II, 217).

23. Le manuscrit porte *à merveilles* (au pluriel), comme nous l'imprimons ici; c'était l'orthographe suivie au dix-septième siècle; c'est celle du *Dictionnaire de l'Académie* de 1694, et Perrin s'y était conformé : voyez la note 13 de la lettre 571 (V, 35), et voyez aussi M. Littré, *Dictionnaire de la langue française*, vº MERVEILLE.

24. Une des femmes de chambre de Mme de Grignan; son mari était maître d'hôtel du Comte.

1671 de votre santé, sans aucun mélange de style à cinq sols[25].

---

6. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN[1].

Aux Rochers, ce mercredi 1er juillet.

Comme je relis vos lettres plusieurs fois, et que je les ai toujours sur moi jusqu'à ce qu'il m'en vienne d'autres, j'ai trouvé que la maison de votre premier président[2] est extrêmement agréable et belle. Je suis étonnée d'entendre parler d'arbres et de fontaines; s'il ne falloit pour faire de la beauté que de belles allées, je vous assure qu'il y en auroit ici : celles que vous avez vues il y a quatre ans[3] sont d'une perfection qui vous surprendroit.

25. Par *style à cinq sols*, Mme de Sévigné entendait les compliments, les banalités, les remplissages. L'explication de cette expression, qu'on rencontre déjà ailleurs (lettre 146, 3e alinéa, II, 112), est donnée, ce nous semble, par Mme de Sévigné elle-même dans ce passage de la lettre du 6 mai précédent (II, 206) : « .... Faites écrire la petite Deville, et empêchez-la de donner dans la *justice de croire*, et dans les *respectueux attachements*. Qu'elle me parle de vous, et quoi encore? de vous et toujours de vous. » Comparez la lettre 173, 9e alinéa (II, 236).

Lettre 6 (fragments inédits). — 1. Ces fragments font partie de la lettre 180 (II, 264); la lettre entière se trouve dans notre manuscrit, tome V, pages 149 et suivantes; le Grosbois n'en contient qu'un extrait.

2. Le baron d'Oppède; voyez ci-dessus la note 13 de la lettre 2.

3. Mme de Grignan avait passé en effet l'hiver et le printemps

Notre troupe vous adore. J'embrasse ce pauvre Grignan, dans son château; je crois qu'il sera aise de m'y voir. Empêchez bien que l'on ne gâte mon lit de taffetas rouge : quelle richesse d'avoir des meubles[4]! Il faudroit bien pendre ceux qui ont dérobé votre linge; n'est-ce pas, Adhémar? 1671

Ma petite est jolie et commence à faire grand bruit à Sucy[5].

Suscription : Pour ma bonne petite.

---

7. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN[1].

Aux Rochers, dimanche 30e août.

Le moyen de perdre vos lettres sans en avoir beaucoup de chagrin; [il y a] mille choses que je voudrois

de 1667 en Bretagne avec sa mère, et Mme de Sévigné s'était beaucoup occupée à cette époque de plantations; voyez la lettre, au comte de Bussy, du 20 mai 1667 (lettre 71, dernier alinéa, I, 489).

4. Il y avait un grand luxe de meubles à Grignan, et ce luxe, dès cette époque, effrayait Mme de Sévigné, qui savait que la fortune du maître du château n'y répondait pas : elle aurait préféré de *bonnes terres*, et ce sentiment perce, semble-t-il, sous l'exclamation qu'elle laisse échapper ici.

5. On a vu plus haut (note 20 de la lettre précédente) que Marie-Blanche avait été mise à Sucy avec sa nourrice, pendant le voyage de Mme de Sévigné en Bretagne.

Lettre 7 (fragments inédits). — 1. Ces fragments font partie de

1671 savoir que je suis assurée que vous m'avez mandées : si vous étiez appliquée comme moi au plaisir de notre commerce, vous sentiriez bien ce que je veux dire ; mais vous recevez toutes mes lettres, et vous avez tant de trains[2] dans votre hôtellerie que la dame du logis n'a pas le temps de se tourner.

Je viens d'écrire à Monsieur de Marseille une lettre qui me plaît.

---

8. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN[1].

Aux Rochers, dimanche 25e octobre.

J'AI une extrême envie de savoir comme votre évêque se retirera de cette assemblée-ci[2]. Il est vrai que

la lettre 198 (II, 339) ; la lettre entière se trouve dans notre manuscrit, tome V, pages 277 et suivantes ; le Grosbois en contient un extrait étendu.

2. Le même mot se retrouve ailleurs dans la correspondance, employé également au pluriel et dans le même sens : « Montgobert.... me dit mille folies.... sur les *trains* et les plaisirs que vous avez. » *Lettre du* 3 *juillet* 1680, 4e alinéa (VI, 503).

LETTRE 8 (fragments inédits). — 1. Ces fragments font partie de la lettre 214 (II, 396) ; la lettre entière se trouve dans notre manuscrit, tome V, pages 353 et suivantes ; le Grosbois n'en contient aucun extrait.

2. L'Assemblée des Communautés de Provence convoquée pour le mois suivant, qu'on prévoyait devoir être très-orageuse, et qui le fut en effet ; voyez ci-après la lettre 11, note 2. Mme de Sévigné y redoutait, pour M. de Grignan, le mauvais vouloir et les menées

je ménage M. le Camus[3], dans la vue que ce commerce peut vous être bon : j'en ferois davantage pour le moindre de vos intérêts. Vous avez vu comme il est content de la civilité de M. de Grignan touchant son secrétaire[4]; il falloit faire comme il[5] a fait, quoique en vérité cela soit, comme vous dites, très-injuste. J'en suis fâchée à cause de Davonneau[6]; mais je ne puis croire que la province ne le récompense pas, et n'ait pas égard aux services qu'il rend : ce seroit une chose horrible et inouïe, et malhonnête au dernier point. Mandez-moi bien des nouvelles de l'Évêque[7]. 1671

secrètes de l'évêque de Marseille dont l'opposition s'était déjà sourdement déclarée dans l'assemblée précédente.

3. Nicolas le Camus, procureur général de la cour des aides, dont il fut nommé premier président au commencement de l'année suivante; voyez le dernier alinéa de la lettre du 5 janvier 1672 (lettre 234, II, 456, note 11).

4. Le secrétaire de M. de Grignan; voyez le 1er alinéa de la seconde partie de la lettre du 8 avril précédent (lettre 153, II, 154 et 155).

5. M. de Grignan.

6. C'est ainsi que le nom est écrit ici dans notre manuscrit; il est écrit ailleurs : « d'Avonneau » (voyez plus loin la note 2 de la lettre 36), mais nulle part : « Danonneau », comme il se trouve imprimé dans la lettre du 12 février 1672 (lettre 248, II, 499). Ces différences sont peu importantes et s'expliquent facilement. M. Davonneau était secrétaire de M. de Grignan. Le duc de Vendôme, gouverneur en titre de Provence, avait demandé que les émoluments payés par les États au secrétaire du gouverneur fussent attribués à son secrétaire, et non au secrétaire du comte de Grignan simplement chargé par délégation du gouvernement de la province : le comte céda. Ce passage et un autre qu'on lira ci-après, qui le complète, jettent du jour sur cette affaire *des secrétaires*, qui était restée assez obscure; voyez plus bas l'avant-dernier alinéa de la lettre et la note 10, et conférez aussi plus loin la note 13 de la lettre 22.

7. Toussaint de Forbin Janson, évêque de Marseille.

1671 Si vous marquez vos dates, vous verrez bien quelles lettres je ne reçois pas : par exemple, la dernière de la semaine passée étoit du 7 octobre, celle d'avant-hier étoit du 14e; voilà sept jours : assurément il y en a une, du 3e ou du 4e [8], qui est perdue, et c'est de cela que je crie comme une aigle [9].

Je viens d'écrire un petit mot à M. le Camus; il ne vous sauroit nuire, et fera peut-être du bien au pauvre Davonneau : je le voudrois de tout mon cœur; il seroit bien injuste qu'il n'eût rien, étant dans le service actuel [10].

Adieu, bonne; adieu, belle : je vous baise et vous embrasse d'un cœur que Dieu voit !

8. C'est-à-dire du 3e ou du 4e jour à partir du 7, autrement dit du 10 ou du 11. La phrase est un peu obscure, mais elle ne nous semble pas pouvoir s'interpréter autrement.

9. *Aigle*, au dix-septième siècle, était encore en général considéré comme du féminin; voyez Furetière, *Dictionnaire*, édition de 1690, vo AIGLE. Mais déjà quelques auteurs, notamment Ménage, pensaient que ce substantif, au propre, pouvait indifféremment être mis du masculin ou du féminin.

10. Davonneau réclama en effet, et n'étant pas payé par les États il demanda à l'être sur la bourse du comte de Grignan : Mme de Sévigné, qui s'était intéressée à sa cause, trouva cette fois ses réclamations injustes; voyez le second alinéa de la lettre du 12 février 1672 (lettre 248, II, 499 et 500), et plus loin la lettre 13, note 6. — Il paraît, du reste, que l'Assemblée des Communautés finit plus tard par allouer au secrétaire du comte de Grignan une somme annuelle de douze cents livres; car on voit que pareille somme fut votée, en 1716, pour les appointements du secrétaire du marquis de Simiane, qui venait de succéder à son beau-père, et il fut dit que cette somme était accordée à l'exemple de ce qui avait été fait précédemment en faveur de M. de Grignan; voyez l'*Abrégé des délibérations de l'Assemblée générale des Communautés de Provence, convoquée à Lambesc le 2e de mars* 1716, Aix, veuve Ch. David et Joseph David, 1716, in-4o, pages 85 et suivantes.

9. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ À MADAME DE GRIGNAN[1].

1671

A Malicorne, dimanche 13e décembre.

J'ai été, ma bonne, dans le désespoir; j'ai eu des douleurs et des regrets de cette perte de vos lettres qui me faisoient perdre l'esprit. Je trouvois que vous étiez cruelle de ne me pas répondre, ni mander certaines choses; mais tout étoit dans ce que je ne recevois pas. J'en ai perdu encore une depuis avec la même douleur, et on a pris aussi, à Paris, une des miennes : il s'en faut bien que je n'y aie tant de regret; mais je suis ravie, ma bonne, que vous vous en soyez aperçue; je m'étois fait un petit chagrin fichu[2] dans la pensée que vous n'y auriez pas pris garde.

J'approuve fort que vous ne vous fassiez point saigner sitôt[3]; je crois que c'est ce qui fait tomber les cheveux, que de ne pas attendre qu'ils soient raffermis dans la tête. J'écrirai à vos chères gardes[4].

Lettre 9 (fragments inédits). — 1. Ces fragments font partie de la lettre 228 (II, 430); la lettre entière se trouve dans notre manuscrit, tome V, pages 405 et suivantes; le Grosbois ne renferme aucune partie de cette lettre.

2. Mme de Sévigné s'est servie plusieurs fois de ce terme populaire, qu'elle savait relever par la manière dont elle l'employait et la place qu'elle lui donnait (après le substantif); voyez le *Lexique de Mme de Sévigné*, v° Fichu, tome I, page 420.

3. Mme de Grignan était accouchée le 17 novembre précédent; voyez la lettre du 15 novembre 1688 (lettre 1088, VIII, 264, note 18) et le commencement de la lettre 223 (II, 421).

4. Les gardes-malades de Mme de Grignan. Une de ces gardes est nommée dans la lettre du 10 février suivant; voyez plus loin la lettre 13, note 12.

1671 * Je serai ravie d'embrasser ma petite mie[5]; vous la regardez comme un chien, et moi je veux l'aimer *[6]. J'embrasse ce Grignan, et je vous prie de vous souvenir de vos douleurs, en temps et lieu, comme vous me le promettez. Pour Adhémar[7], je l'aime assurément : a-t-il oublié qu'il est ma belle passion? La petite Deville[8] m'a écrit une lettre admirable. Je suis à vous, ma chère et ma très-chère.

5. Marie-Blanche, que Mme de Sévigné devait retrouver à Paris.

6. Nous avons reproduit cette phrase, qui se trouve déjà dans Perrin, mais que cet éditeur, pour éviter la crudité des termes employés par Mme de Sévigné, a donnée sous une forme qui nous semble fort peu heureuse, et qui s'écarte, dans tous les cas, sensiblement de l'original, dont notre manuscrit a vraisemblablement très-fidèlement conservé le texte. Perrin, dans sa première édition, que les derniers éditeurs ont suivie, a imprimé ainsi ce passage : « Je serai ravie d'embrasser ma pauvre petite; vous ne la regardez pas; et moi je veux l'aimer, et prendre sa protection, par excès de générosité. » Dans sa seconde édition, modifiant sa propre rédaction, Perrin a retranché les mots : « et prendre sa protection », qui contenaient en réalité un reproche plus tristement fâcheux, s'il eût été mérité, que celui qui pouvait se trouver dans la phrase échappée à la plume de Mme de Sévigné, qui avait sans doute voulu uniquement peindre à sa manière les effets de la folle joie qu'on avait ressentie à Grignan à la naissance d'un héritier mâle, à la naissance du *dauphin* impatiemment attendu; comparez la partie imprimée de la lettre (II, 432) : « Ma bonne, vous l'aimez follement, etc. »

7. Voyez plus haut la note 4 de la lettre 2, et ci-après la lettre 11, note 20.

8. Mme Deville, que Mme de Sévigné croyait devoir devenir la gouvernante du jeune marquis de Grignan (voyez plus loin la lettre 13, notes 8 et 9), quitta peu de temps après avec son mari le service du comte; voyez la lettre 231, 2e alinéa (II, 447), et ci-après la lettre 11, note 21. Il semble qu'on fit des tentatives pour la garder, et elle rentra plus tard au service de Mme de Grignan; voyez plus loin la lettre 48, note 8.

10. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN[1].

1671

A Paris, le jour de Noël, vendredi.

Voila votre fille[2] au coin de mon feu, avec son petit manteau d'ouate. Elle parle plaisamment : et *titata, tetita, y totata.*

Je souhaite fort que l'on soit content ici de M. de Grignan[3]; c'est une grande justice, puisqu'il a fait tout ce qui se peut faire. Mais ne fera-t-il rien pour lui, ou, pour mieux dire, les Provençaux ne lui feront-ils point quelque amitié? Je ferai des merveilles à votre président[4], et m'acquitterai fort bien des emplettes : mais je songe que voici bien des fêtes.

Hélas! ma petite, vous dites bien vrai : au milieu de Paris, je vous souhaite, je vous cherche, je languis, et ne me puis accoutumer à ne vous avoir pas. Je suis

Lettre 10 (fragments inédits). — 1. Ces fragments font partie de la lettre 231 (II, 446); la lettre entière se trouve dans notre manuscrit, tome VI, pages 353 et suivantes; le Grosbois en contient des extraits.

2. Marie-Blanche, qu'on avait ramenée de Sucy depuis le retour de sa grand'mère; voyez plus haut la note 18 de la lettre 5.

3. M. de Grignan avait eu à surmonter de grandes difficultés auprès de l'Assemblée des Communautés, qui avait refusé de voter la somme demandée par le Roi; voyez la lettre suivante, note 2.

4. Ce président, à qui, sur la recommandation de sa fille, Mme de Sévigné promettait de faire « des merveilles », n'était autre, sans doute, que M. de Bouc, président au parlement de Provence, dont il est parlé au commencement de la lettre du 17 février suivant (lettre 249, II, 504, note 1), et qui, au grand regret de la marquise, manqua de se trouver à un très-bon dîner « donné en son honneur. »

1671 en peine de votre séjour[5], de votre santé ; j'en suis triste et saisie, et bien souvent il faut que j'en pleure, afin de ne pas étouffer.

Adieu, mon ange. Je suis pressée ; je verrai demain Rippert[6]. Assurément je vous baise, et vous embrasse, et vous tend les bras : hélas ! venez !

M. de Coulanges vous adore ; sa femme vous embrasse ; Mme Scarron[7] vous dit cent douceurs.

Suscription : Pour ma trop chère et trop aimée.

5. Voyez la fin du 3e alinéa de la partie imprimée de notre lettre (II, 448).

6. Membre d'une famille dévouée au comte de Grignan ; voyez la note 7 de la lettre 139 (II, 81), et les corrections et additions à cette note (*Additions et corrections*, page 48).

7. Mme Scarron avait soupé ce jour-là même, avec Mme de Sévigné, chez Emmanuel de Coulanges, chez qui la marquise s'était retirée avec sa petite-fille (Marie-Blanche), pour fuir « l'air de la petite vérole », qui régnait dans sa maison ; voyez la partie imprimée de notre lettre (II, 449). — Mme Scarron, très-liée avec Mme de Coulanges, soupait habituellement, à cette époque, chez Emmanuel de Coulanges (et non chez Mme de Sévigné, comme l'a cru M. Walckenaer, *Mémoires*, tome IV, page 92, note 3) ; voyez le dernier alinéa de la lettre 252 (II, 514), et conférez les notes 18 et 19 de la lettre 11 ci-après.

11. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE MADAME DE SANZEI A MADAME DE GRIGNAN[1]. 1671

A Paris, mercredi 30e décembre.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Nous avons eu de terribles alarmes hier[2]; sans

LETTRE 11 (fragments inédits). — 1. Ces fragments font partie de la lettre 232 (II, 450); ils forment plus des deux tiers de la lettre, qui se trouve reproduite en entier dans notre manuscrit, tome VI, pages 361 et suivantes; le Grosbois n'en contient aucun extrait.

2. Au sujet du refus, par l'Assemblée des Communautés de Provence, de voter la somme demandée, à titre de don gratuit, par le Roi, somme supérieure à celle fournie par la province les années précédentes; voyez Walckenaer, *Mémoires*, tome III, pages 443 et suivantes, et la *Notice* de M. Mesnard, page 130. La somme demandée était de cinq cent mille livres, et non de six cent mille, comme le porte la *Notice;* la somme votée les années précédentes n'était que de quatre cent mille livres; les représentants de la province offraient quatre cent cinquante mille livres, somme qu'on finit par accepter, non sans de grandes marques de mécontentement contre l'assemblée récalcitrante. Le 31 décembre, — le lendemain du jour où Mme de Sévigné avait écrit sa lettre, — Colbert écrivait en effet à l'évêque de Marseille (Depping, *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, tome I, page 399) : « Le Roi accepte les quatre cent cinquante mille livres que l'Assemblée des Communautés de Provence a offertes pour le don gratuit; mais Sa Majesté est si indignée de la conduite que les députés ont tenue pour prendre cette délibération, qu'elle a fait expédier des ordres pour exiler dix des plus mal intentionnés dans les provinces de Normandie et de Bretagne, lesquels (ordres) sont adressés à M. le comte de Grignan. La Provence connaîtra facilement combien il lui est désavantageux d'avoir fait choix de députés si peu attachés à son véritable intérêt; mais je ne sais si ses plaintes ne seront point inutiles, ne voyant Sa Majesté guère disposée à permettre à l'avenir aucune as-

1671 Mme de Coulanges[3] nous aurions mal dormi. J'avois donné l'alarme à Monsieur d'Uzès[4], mais j'en avois rete-

semblée des communautés en Provence. » Ces menaces toutefois, grâce à la conduite prudente du comte de Grignan, ne furent pas suivies d'effet. — Sous Louis XIII, avant que les anciens États de Provence eussent été remplacés par l'Assemblée des Communautés (voyez plus haut la note 4 de la lettre 1, et plus loin la note 10 de la lettre 22), le *don gratuit* annuel n'était, en temps ordinaire, que de deux cent quarante mille livres (*Mémoires sur la Provence*, tome II, pages 650 et 651, manuscrit in-8°, composé dans les dernières années du dix-septième siècle *); mais par la suite il continua à s'accroître et fut porté successivement à six cent mille livres et même à huit cent mille en 1689; il fut plus tard réduit à sept cent mille livres, et c'est à cette somme qu'on le voit fixé en 1712 (Depping, *Correspondance administrative*, tome I, pages 321 et 417).

3. Marie-Angélique du Gué Bagnols, fille de l'intendant de Lyon et femme de Philippe-Emmanuel de Coulanges. Elle était la nièce par alliance de Michel le Tellier, père du marquis de Louvois. Voyez la note 1 de la lettre 233 (II, 452).

4. Oncle du comte de Grignan; voyez plus haut la lettre 1, note 2.

* Ce manuscrit, dont nous avons fait l'acquisition au cours même de l'impression de notre recueil, et qui nous a fourni sur plusieurs points des renseignements précieux que nous n'avions pas trouvés ailleurs, mais dont malheureusement nous ne possédons que le tome II, a fait partie de la belle bibliothèque, si riche en manuscrits, rassemblée par les Lamoignon pendant le cours des dix-septième et dix-huitième siècles, et qui, vendue et dispersée à la suite de la Révolution, passa en grande partie en Angleterre. Il figure en effet sur les catalogues imprimés de ladite bibliothèque (Catalogue des livres imprimés et manuscrits de la bibliothèque de M. de Lamoignon, président au Parlement, Paris, 1770, in-folio, pages 431 et 523; *idem*, Paris, 1791, 3 vol. in-8°, à la fin du tome II, catalogue particulier des manuscrits, page 36, n° 315), sous le titre : *Mémoires concernant le pays et le gouvernement de Provence*, etc., et des marques certaines attestent à la fois sa provenance et son identité. Il se composait primitivement de quatre volumes, qui devaient porter chacun, comme le nôtre, sur le revers de la couverture, l'*ex libris* (BIBLIOTHECA LAMONIANA), sur un des feuillets intérieurs, le cachet (un L surmonté d'un mortier), et sur le dos de la reliure, le chiffre (deux G et deux D croisés dos à dos et deux L croisés de face), qu'on voit figurer sur la plupart des manuscrits qui ont fait partie de la célèbre bibliothèque. Le catalogue de 1770 (page 431) mentionne les quatre volumes comme inscrits sous les lettre et numéros 3 T 826-829, et le volume que nous possédons porte en effet l'inscription 3 T 827 qui devait être effectivement celle du tome II. Il est vivement à désirer que les trois autres volumes ne soient pas détruits, et nous serions heureux si cette note contribuait un jour à les faire retrouver.

nu la plus grande partie pour moi. M. de Lavardin[5], qui, 1671
par parenthèse, est le plus appliqué et le plus obligeant du monde, m'avoit donné des avis; Rippert[6] avoit vu les éclairs, et nous attendions la chute du tonnerre, dont nous étions au désespoir. Mais enfin Mme de Coulanges courut de bonne grâce chez M. le Tellier, et nous rapporta, qu'enfin le Roi avoit la bonté de se contenter, pour cette fois, du présent que lui faisoit la Provence, qu'il avoit égard à ses raisons, et qu'il étoit content de M. de Grignan : cette bonne nouvelle nous fit revenir de mort à vie, et nous avons dormi.

Soyez assurée, ma bonne, que tout ce qu'on a dit du zèle et de l'application de M. de Grignan pour le service du Roi n'a pas été inutile : cela s'est dit en bon lieu, et a fait son effet. Les Provençaux peuvent s'assurer qu'ils lui ont de l'obligation d'un traitement si doux, et que sans lui ils auroient senti ce que c'est que de ne pas obéir aveuglément. Le Languedoc n'a fait aucune difficulté de donner ce que le Roi a demandé, et sans aucune façon ils ont donné dix-sept cent mille francs ; la Bourgogne a fait de même; la Bretagne donne plus qu'on ne veut[7]; il n'y a que cette petite Provence!... Jugez comme cela paroît à ceux qui trouvent tout soumis ! Celui qui les gouverne a beaucoup contribué à leur faire obtenir grâce : c'est une vérité qui s'est

5. Henri-Claude de Beaumanoir, marquis de Lavardin ; voyez la note 5 de la lettre 158 (II, 172).

6. Voyez Walckenaer, *Mémoires*, tome IV, page 62, note 3, et la note 6 de la lettre précédente.

7. Les États de Bretagne avaient voté deux millions cinq cent mille livres de subsides; le Roi écrivit qu'il se contenterait de deux millions deux cent mille livres, et qu'il faisait abandon du reste à la province; voyez la lettre 195, 3e alinéa (II, 327), et Depping, *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, tome I, page 502.

1671 démêlée devant nos yeux. Rippert est présentement à Versailles; son retour confirmera toutes choses, et je l'attendrai pour finir ma lettre, c'est-à-dire pour la fermer.

J'ai vu Mme du Puy-du-Fou ; j'ai vu Mme de Crussol, Mme de Saint-Étienne, Mlles de Grignan[8] : l'aînée est sa mère toute faite. Mme de Valavoire [9] m'est venue chercher; je m'en vais la voir après dîner.

Je ne vous dis point ce que m'est tout ce qui a rapport à vous, et l'effet que m'a fait Rippert, tout cela est facile à imaginer; ni toutes les visites, ni tous les baisemains, ni toutes les conversations où vous êtes célébrée, ni les louanges extrêmes que l'on dit de vous dans les meilleurs lieux du monde, les différences, les préférences, les comparaisons avantageuses : je ne finirois point, ce seroit la matière d'un juste volume.

A sept heures du soir.

J'arrive de la ville : je n'ai point trouvé Mme de Valavoire; j'ai vu sa sœur[10], c'est de même : je la retrouverai un autre jour. J'ai envoyé querir votre lettre à la poste; j'étois chez Mme de Villars[11]; ce que mon cœur sent en recevant vos lettres est digne de la profonde tendresse que j'ai pour vous. A mon retour ici, Rippert

8. Il s'agit sans doute ici, non des filles, mais des sœurs du comte de Grignan; voyez plus bas la note 14. Sur Mme de Crussol, voyez la note 8 de la lettre 152 (II, 146). Sur Mme de Saint-Étienne, dont le nom ne figure pas ailleurs dans la correspondance, nous n'avons aucun renseignement.

9. Marie Amat, marquise de Valavoire; voyez la note 11 de la lettre 174 (II, 242).

10. Mme de Valavoire avait deux sœurs, la marquise de Busanval et Mme de Forbin Soliers; il s'agit sans doute ici de la première; voyez la lettre 249, note 2 (II, 504).

11. Marie Gigault de Bellefonds, marquise de Villars, mère du vainqueur de Denain; voyez la *Notice*, page 156, et la note 12 de la lettre 80 (I, 512).

étoit déjà passé; mais il a dit à la porte[12] qu'on me dît qu'il est parfaitement content ; tellement donc, ma bonne, que voilà qui est à souhait : voilà une grosse pierre hors de dessus mon cœur! 1671

Monsieur d'Uzès vous apprendra le détail du voyage de Rippert; il vous portera les étoffes que vous me demandez. N'avez-vous point, ma bonne, envie de quelque chose? ayez l'amitié de me le mander : cette confiance me charmeroit!

DE MADAME DE SANZEI[13].

Je vous veux toujours écrire, Madame, et l'on ne le veut jamais. Tantôt M. de Coulanges a mal aux yeux, et il dit que c'est une raison qui m'en doit empêcher. Du moins ne m'empêchera-t-on pas de vous aimer, de vous admirer, et de vous trouver plus belle que Mlle de Grignan[14] : elle est plus jeune que vous, mais je connois mille gens qui vous aiment mieux....

12. C'est-à-dire, chez le portier. Il y a dans le manuscrit : « à la poste », mais nous croyons, d'après les mots qui précèdent : « Rippert étoit déjà passé », que c'est une faute du copiste.

13. Anne-Marie de Coulanges, comtesse de Sanzei, sœur de Philippe-Emmanuel de Coulanges; voyez la note 10 de la lettre 166 (II, 214). La correspondance imprimée ne contenait encore rien de cette douce et aimable sœur du *chansonnier;* on trouvera plus loin d'autres apostilles écrites par elle; voyez plus bas les lettres du 3 juillet 1675 et du 4 octobre 1677.

14. Il s'agit sans doute ici de Thérèse Adhémar de Monteil de Grignan, la plus jeune des sœurs du comte, qui épousa peu de temps après le comte de Rochebonne, et que Mme de Sévigné qualifie dans plusieurs de ses lettres de « jolie femme », qu'elle appelle souvent « la belle Rochebonne », ou mieux encore, « la belle, l'aimable, la jolie Rochebonne », et dont elle fait, dans une de ses lettres, le portrait, en disant : « C'est M. de Grignan, qui compose une très-aimable femme »; voyez la lettre 332, 1er ali-

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

1671

Elle[15] a été interrompue par M. de Richelieu[16], Mme Scarron, Guilleragues[17], l'abbé Têtu, qui soupent ici[18]. On ne vous oublie point, et vos louanges remplissent l'air. Mme Scarron sera encore à Paris deux ou trois jours, et puis, adieu pour des siècles[19]! M. de

néa (III, 235), et le commencement de la lettre du 27 juillet 1672 (lettre 300, II, 154), et, dans notre recueil, la lettre 58, dernier alinéa (note 52).

15. Mme de Sanzei.

16. Armand-Jean Vignerot du Plessis, duc de Richelieu, neveu et héritier du cardinal, père du maréchal de Richelieu le vainqueur de Mahon.

17. Pierre-Girardin de Guilleragues, secrétaire du cabinet du Roi, ami d'enfance de Boileau, qui lui a dédié sa v[e] épître; voyez la note 11 de la lettre 235 (II, 460), et voyez plus loin, dans ce recueil, la lettre 111, note 14. — Sur l'abbé Têtu, nommé à la suite, voyez la note 7 de la lettre 143 (II, 99), la note 15 de la lettre 230 (II, 444), et la *Notice*, page 141.

18. Chez Philippe-Emmanuel de Coulanges; voyez la note 7 de la lettre précédente.

19. Voyez le second alinéa de la lettre du 13 janvier suivant (II, 464), la note 8 de la lettre 272 (III, 54), la note 4 de la lettre 309 (III, 176), et l'*Histoire de Mme de Maintenon*, par le duc de Noailles, tome I, page 352. — Ce passage intéressant de nos fragments prouve que, dès la fin de l'année 1671, Mme Scarron avait pris la résolution de se retirer du monde, pour se consacrer entièrement à l'éducation des enfants de Mme de Montespan et du Roi, dont elle avait été nommée gouvernante, et qui devaient être élevés en secret. C'est en effet évidemment à cette résolution que fait allusion ici Mme de Sévigné. Ce ne serait cependant que vers la fin de l'année 1672, suivant l'auteur de l'*Histoire de Mme de Maintenon*, citée plus haut, que cette résolution aurait été définitivement mise à exécution. Mme de Coulanges écrivait, il est vrai, à cette dernière époque (26 décembre 1672), à Mme de Sévigné, alors près de sa fille en Provence (lettre 309, 2[e] alinéa, III, 176) : « Pour Mme Scarron, c'est une chose étonnante que sa vie : aucun mortel, sans exception, n'a

Coulanges vous adore. J'aime Grignan de tout mon cœur, et Adhémar amoureusement[20]. 1671

Je suis toujours très-fâchée que la petite Deville vous ait quittée[21]; vous ne m'en dites plus rien. Votre fille[22] est jolie. L'abbé Têtu me prie de vous faire dix mille compliments. Je ne sais point de nouvelles. Vous savez il y a longtemps, ma bonne, que je suis toute à vous.

Ma tante[23] me paroît très-malade; cela me fâche et m'occupe. M. d'Andilly[24] vous envoie deux livres : Dubois[25] s'est fait fort de vous les faire tenir.

commerce avec elle. J'ai reçu une de ses lettres; mais je me garde bien de m'en vanter, de peur des questions infinies que cela attire. » Cette lettre montre sans doute que la retraite était alors complète; mais la résolution avait été prise une année auparavant, et il semble, d'après la lettre de Mme de Sévigné, que la réalisation dut suivre de près, et qu'elle eut lieu plus tôt qu'on ne l'avait cru jusqu'ici.

20. Voyez plus haut la note 4 de la lettre 2, et la lettre 9, note 7.

21. M. et Mme Deville avaient en effet quitté Grignan; voyez le second alinéa de la lettre 231 (II, 447), et ci-dessus, la note 8 de la lettre 9.

22. Marie-Blanche.

23. Henriette de Coulanges, marquise de la Trousse; sa maladie retenait Mme de Sévigné à Paris et l'obligeait à différer son voyage en Provence : Mme de la Trousse mourut le 30 juin suivant; voyez le 1er alinéa de la lettre 292 (III, 130).

24. Arnauld d'Andilly, père de M. de Pompone. Voyez les notes 6 et 7 de la lettre 54 (I, 437).

25. Commis de la poste; voyez plus haut la lettre 5, notes 7 et 8, et le commencement de la lettre 12 ci-après.

1672

12. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN[1].

A Paris, mercredi 3e février à dix heures du soir.

Je n'ai point reçu, ma bonne, les deux paquets de cette semaine; celui du 24 est perdu : je passai lundi matin moi-même à la poste; Dubois me dit qu'il n'y en avoit point pour moi. J'espérai que j'en recevrois par chez Monsieur d'Uzès, ou par M. de Coulanges; mais je n'ai rien reçu, et sans croire jamais que vous m'eussiez oubliée, je me mis à regretter la perte de votre lettre, et d'autant plus que j'ai su, par une que M. de Grignan a écrite à Monsieur d'Uzès, que vous m'en aviez écrit une grande, où vous me parliez très-amplement d'une affaire dont M. de Grignan ne parle qu'en passant : vous pouvez penser si cette circonstance m'a consolée. J'ai peur que votre évêque[2] ne l'ait prise en Provence, car je ne crois point qu'elle soit venue à Paris; Dubois en reçoit d'autres et se trouve à l'ouverture du paquet : enfin je suis dans une véritable tristesse de ce malheur. Je suis assurée qu'il y avoit dans cette lettre mille choses que j'ai envie de savoir. Et surtout d'avoir introduit Parère[3], selon vos desirs, vous m'en

Lettre 12 (fragments inédits). — 1. Ces fragments font partie de la lettre 245 (II, 486); la lettre entière se trouve dans notre manuscrit, tome IV, pages 85 et suivantes; le Grosbois en contient des extraits étendus.

2. L'évêque de Marseille. Les soupçons de Mme de Sévigné n'étaient pas fondés; la lettre fut retrouvée plus tard; voyez le commencement du second alinéa de la lettre 247 (II, 495).

3. Premier commis de M. de Pompone, que Mme de Sévigné

disiez bien quelque chose? Je ne laisserai pas de m'aider très-utilement de la lettre que M. de Grignan a écrite à Monsieur d'Uzès. 1672

J'ai écrit tantôt pour faire avoir l'ordonnance de Rippert[4], et pour faire en sorte que Parère ait la Provence dans son emploi, en le récompensant d'ailleurs; car sans cela ce seroit lui couper la gorge de lui ôter la Bretagne; mais j'espère que M. de Pompone[5] ajustera tous ces divers intérêts. M. le Camus est très-bien préparé aussi à recevoir l'Évêque[6]. L'absence de Monsieur d'Uzès me désespère; nous aurions grand besoin de discourir ensemble; il est vrai que Rippert va et vient.

Il suffira, ma bonne, que vous me priiez de faire vos compliments partout; mais nommez celles que vous connoissez le plus : je vous acquitterai de tout. Vous voyez que je vous ménage, quand je puis; mais il y a des gens qui n'entendent point cela; la maison de Mesmes croit se venger[7] en différant les réponses : je crains

avait fait agréer par ce ministre; voyez la note 4 de la lettre 442 (IV, 122).

4. L'ordonnance pour le payement de ses frais de voyage; voyez le 4e alinéa de la lettre 248 (II, 500) et le commencement de la lettre 13 ci-après.

5. Simon Arnauld, marquis de Pompone, fils d'Arnauld d'Andilly et neveu du grand Arnauld. Il avait été nommé ministre et secrétaire d'État aux Affaires étrangères le 6 septembre précédent; voyez la note 1 de la lettre 51 (I, 432), la note 6 de la lettre 54 (I, 437), et les notes 4 et 5 de la lettre 202 (II, 356 et 357).

6. L'évêque de Marseille; voyez la lettre du 12 février suivant, 3e alinéa (II, 499 et 500) : « J'ai eu une grande conversation avec M. le Camus; il vous aime et vous honore; il est instruit à la perfection : l'Évêque n'a qu'à s'y frotter. »

7. De ce qu'on tardait à lui écrire; de là le jeu de mots qui termine la phrase, dont Mme de Sévigné a soin de s'excuser aux dépens de Mme de Coulanges. Sur M. et Mme de Mesmes, voyez la note 9 de la lettre 143 (II, 101).

1672 que cela ne vous corrige pas d'écrire *tard*. Mon Dieu! voilà des traits de Mme de Coulanges! Je lui dis tous les jours qu'elle me gâte.

Je vous enverrai du papier; assurément il m'en reviendra une partie; ce seroit une belle épargne de le retenir dès ici, puisqu'aussi bien vous me le renverrez: voilà une belle pensée! Mais, ma bonne, quand il aura passé par vos mains, il sera d'un prix inestimable; jugez-en par l'amitié que vous avez pour mes lettres, et mettez encore quelque chose par-dessus: voilà de la poudre pour les parfumer! Je n'ai point senti la mauvaise senteur des vôtres; je ne sens que le plaisir à les lire, et le désespoir à les perdre.

La Fiennes[8] a quitté la principauté[9]; c'est le marquis d'Effiat[10] qui la possède : elle a sa petite maison; la Montsoreau[11] et M. de Foix[12] y font la partie carrée. La Salins[13] meurt de jalousie; songez qu'elle voudroit être

8. Mlle de Fiennes, fille d'honneur de la Reine, qui fut enlevée par le chevalier de Lorraine, dont elle eut un fils, qui fut élevé par la comtesse d'Armagnac, belle-sœur du chevalier.

9. Mme de Sévigné fait ici allusion sans doute à la rupture de Mlle de Fiennes avec le chevalier de Lorraine (prince de Lorraine): voyez, sur cette rupture, la lettre du 1er avril 1672, 5e alinéa (III, 3 et 4).

10. Antoine Coiffier Ruzé, marquis d'Effiat, neveu de Cinq-Mars, premier écuyer de Monsieur et ami du chevalier de Lorraine.

11. Il s'agit sans doute de la comtesse de Montsoreau (Marie-Geneviève de Chambes), dont il est parlé, comme se trouvant dans une compagnie fort galante avec Mlle de Fiennes, dans la lettre de Charles de Sévigné du 6 mars 1671 (II, 95 et 96, notes 8 et 9). Le nom est écrit *Montereau* dans le manuscrit. Voyez sur Mme de Montsoreau, sur Mlle de Fiennes, dont il est question plus haut (note 8), et sur Mme de Salins, dont il est parlé plus bas (note 13), Walckenaer, *Mémoires*, tome IV, pages 105 et suivantes.

12. Sans doute Henri-François de Foix et de Candale, duc de Foix, dont il est parlé dans la lettre du 18 mai 1671 (II, 221, note 4).

13. Mme Garnier de Salins, qui figure déjà, à côté de Mlle de

de cette aimable société, et qu'on la rebute. L'abbé d'Effiat[14] m'a fort divertie : ne le nommez pas en écrivant ici. Mme de Langeron[15] ne veut plus voir sa sœur. 1672

Je vous embrasse, mon ange, avec une tendresse qui me brûle le cœur. J'oubliois de vous dire que M. de Pompone me prie de vous faire ses compliments. M. et Mme de Coulanges vous en font mille, et le bon abbé[16]. Ma tante[17] est toujours très-mal. La Mousse[18] vous adore; nous parlons souvent de vous; mais qui est-ce qui ne m'en parle pas? et qui ne souhaiteroit point votre établissement au milieu de la Cour? Y a-t-il rien qui vous vaille l'un et l'autre?

Hélas! ma bonne, voici encore un petit bout de l'an, mais que je sens bien cruellement : il y a demain[19] un

Fiennes et de Mme de Montsoreau, dans la lettre de Charles de Sévigné citée plus haut (note 11), et dont Mme de Sévigné laisse encore soupçonner la conduite galante dans la lettre du 24 avril 1671 (II, 185, note 4).

14. L'abbé Jean Coiffier Ruzé d'Effiat, frère de Cinq-Mars, et oncle du marquis d'Effiat dont il est question dans la note 10 ci-dessus; Mme de Sévigné l'appelait en plaisantant *son mari;* voyez la lettre du 26 octobre 1671, 2e alinéa, note 5 (II, 401), et la note 5 de la lettre 55 (I, 440).

15. Voyez la note 8 de la lettre 378 (III, 402).

16. L'abbé de Coulanges.

17. Mme de la Trousse.

18. L'abbé de la Mousse; voyez la note 2 de la lettre 162 (II, 191). On croit, sur la foi d'un couplet publié par M. Walckenaer, *Mémoires*, tome IV, page 349, qu'il était enfant naturel du père de Mme de Coulanges.

19. Mme de Sévigné écrivait ainsi le 3 février 1672. Il résulte nettement de ce passage, que Mme de Grignan partit de Paris et quitta pour la première fois sa mère pour se rendre en Provence, le 4 février 1671, et non le 5, comme l'affirment tous les biographes, qui se sont laissé tromper par la date de la première lettre écrite par Mme de Sévigné à sa fille. Cette lettre est en effet du 6 février, et on en a inféré que Mme de Grignan était partie la veille : « Dès la première phrase de cette lettre, — dit M. Walcke-

1672 an que vous partîtes, que vous me qui-
pensai mourir, que je fondis en pleurs, e
encore du tout en soutenir la pensée!

---

13. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ

A MADAME DE GRIGNAN[1].

A Paris, mercredi 10e février.

M. DE POMPONE me mande qu'il a fait expédier une ordon-

naer (*Mémoires*, tome III, page 318), — nous apprenons que Mme de Grignan était partie la veille du jour où elle fut écrite. » Mais indépendamment du témoignage si précis de notre lettre, la vraie date se trouve nettement indiquée encore par la lettre du 11 février, écrite peu de jours après le départ, dans laquelle Mme de Sévigné dit à sa fille (II, 59) : « Je ne vous ai point écrit à Briare; c'étoit ce cruel mercredi qu'il falloit écrire; c'étoit le propre jour de votre départ; j'étois si affligée et si accablée, que j'étois incapable de chercher de la consolation en vous écrivant. » Mme de Grignan était donc partie un mercredi, et *ce cruel mercredi* fut le 4 février 1671, et non le 5, qui était un jeudi. Un autre témoignage non moins équivoque se trouve dans la lettre du 5 février 1674, où on lit : « Il y eut *hier* trois ans que j'eus une des plus sensibles douleurs de ma vie : vous partîtes pour la Provence, etc. » Quant à la lettre du 6, qui a induit en erreur M. Walckenaer et les autres biographes (Aubenas, *Histoire de Mme de Sévigné*, Paris, 1842, p. 180; P. Mesnard, *Notice*, p. 113), il suffit de la lire attentivement pour se convaincre, d'après ses termes mêmes, qu'elle fut écrite, non le lendemain, mais le surlendemain de la cruelle séparation.

LETTRE 13 (fragments inédits). — 1. Ces fragments font partie de la lettre 247 (II, 494); la lettre entière se trouve dans notre manuscrit, tome IV, pages 101 et suivantes; le Grosbois en renferme des extraits.

le de comptant pour les voyages de Rippert[2]. Mon- 1672
· d'Uzès enverra demain querir ce M. de Bonrepos[3], savoir ce qu'il y a à faire sur ce que vous me man-.. Il saura aussi s'il est aisé d'ôter ce consul de Seyne[4], et ainsi de tout ce que vous proposez. Abandonnez-vous à sa prudence, et ne craignez point tant l'Évêque[5]. Que peut-il dire contre des gens qui ne font rien que dans le droit chemin de la justice ? Nous trouvons que vous n'avez pas assez de noble confiance en la droiture de votre conduite, et un peu trop de peur des fourbes du Fourbin, desquelles nous avons parlé, chacun de notre côté, autant qu'il étoit nécessaire. Il est entièrement ridicule que M. de Grignan donne cent écus au secrétaire de M. de Vendôme[6]; ce n'est pas pour la somme, mais c'est qu'il ne faut pas les accoutumer à prendre tout sur M. de Grignan, qui, avec un cœur de roi, décide tout en prenant sur lui ce qui est en contestation. Je vous parlerai vendredi d'une conversation que j'aurai demain avec M. le Camus[7].

2. Voyez la lettre précédente, note 4.
3. Commis dans les bureaux de la marine, plus tard ambassadeur en Danemark, puis en Hollande; Saint-Simon en fait un grand éloge (*Mémoires*, tome II, pages 49 et 50); il mourut en 1719, « dans une heureuse vieillesse, sain de corps et d'esprit, sans avoir *été* marié » (*idem*, XVII, page 220). Il se disait gentilhomme du pays de Foix. Voyez la note 9 de la lettre 646 (V, 308).
4. Les premiers magistrats municipaux portaient encore, au dix-septième siècle, dans plusieurs villes du midi de la France, notamment à Aix et dans la plupart des villes de Provence, le nom de *consuls*. — Seyne est une petite ville des Basses-Alpes (arrondissement de Digne), sur la Blanche; elle fut le théâtre, pendant les guerres de religion, de luttes très-vives.
5. Toussaint de Forbin Janson.
6. Voyez plus haut, sur l'affaire des secrétaires, les notes 6 et 10 de la lettre 8.
7. Voyez la lettre du vendredi 12 février, 3e alinéa (II, 499 et 500).

1672 Je comprends le chagrin que vous avez d'avoir quitté votre aimable enfant[8]; je suis étonnée que la petite Deville[9] ne s'y attache point. Ce n'est pas une chose aisée que de trouver ici une bonne gouvernante, qui veuille s'établir à Grignan. Si vous en trouviez dans le pays, je crois que vous feriez mieux d'en prendre. On se tiendroit honoré de vous servir; vous pourriez choisir; outre qu'il faut élever les enfants selon les modes du pays où ils sont nés. Pour votre fille, c'est une autre affaire: je l'aime, je serai bien aise de ne m'en pas défaire de sitôt; elle ne sera pas en état de la mener avec moi[10]. J'admire votre amour maternelle, votre sagesse, votre bon esprit : on ne sauroit finir sur vos louanges.

Je ferai vos compliments à la Comtesse[11]; il n'est point besoin d'en faire de nouveaux à M. le Camus. J'avois dessein de vous demander comme vous vous portiez; mais, Dieu merci, vous me l'apprenez. Ayez pitié de vous, et ne prenez point à tâche de vous détruire pour jamais, sans aucune ressource. Je vois bien que Mme Achar n'est plus votre garde[12] : Dieu vous bénisse! Votre pauvre frère me donne mille chagrins, par toutes les raisons que vous sentez comme moi.

Je vous embrasse, ma très-bonne, et suis entièrement

8. Le jeune marquis de Grignan, né le 17 novembre précédent.

9. Voyez plus haut la note 24 de la lettre 5, et la note 8 de la lettre 9.

10. En Provence, où Mme de Sévigné comptait aller avant peu, mais où elle ne se rendit qu'au mois de juillet suivant. Malgré ce retard, Mme de Sévigné, après bien des hésitations, se détermina à laisser Marie-Blanche à Paris; voyez la lettre 297, 5e alinéa (III, 147 et 148).

11. La comtesse de Fiesque.

12. Voyez plus haut la lettre 9, note 4.

à vous. Notre abbé ne vous écrit point[13], ni ma tante, afin de ne vous point accabler; mais vous savez bien ce qu'ils vous sont. 1672

Rippert est malade[14]; je l'ai été voir. M. de Chésières[15] vous fait ses compliments, et à M. de Grignan. Je l'ai aussi empêché de vous écrire[16] à tous deux : n'ai-je pas bien fait?

13. Au sujet de la mort du chevalier de Grignan (Charles-Philippe Adhémar de Monteil), décédé le 6 février précédent; voyez le récit de cette mort dans la partie imprimée de notre lettre (II, 494 et 495).

14. Sur cette maladie, voyez la fin de la lettre 255 (II, 531).

15. Louis de Coulanges, seigneur de Chésières, oncle de Mme de Sévigné; voyez la *Notice*, page 145.

16. Toujours au sujet de la mort du chevalier de Grignan; voyez la note 13 ci-dessus.

1672

14. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN[1].

A Paris, vendredi 1er avril.

Votre prélat[2] ne me cherche pas beaucoup présentement, quoiqu'il ait été si content de moi. Il me paroît

Lettre 14 (fragment inédit). — 1. Ce fragment fait partie de la lettre 261 (III, 1); la lettre entière se trouve dans notre manuscrit, tome III, pages 359 et suivantes; le Grosbois en contient un extrait. — Cette lettre fournit un exemple frappant du peu de soin avec lequel ont été faites les premières éditions. Dans l'impression de Rouen (tome I, page 253), les fragments, peu étendus, empruntés à notre lettre sont placés, sous une date imaginaire (3e janvier 1672), au milieu d'autres fragments qui appartiennent, les uns à la lettre du 12 janvier 1672, les autres à la lettre du 5 février 1674. Dans l'édition de la Haye (tome II, page 206), qui en a donné des extraits un peu moins restreints, la partie publiée de notre lettre se trouve accolée à un passage qui forme la fin de la lettre du 9 mars 1689 : le texte est d'ailleurs très-incorrectement reproduit. Perrin est le premier qui a donné à la lettre sa vraie date, et c'est lui aussi qui le premier l'a dégagée des éléments étrangers qu'on y avait mêlés, et qui en a donné le texte d'une façon moins incomplète et plus exacte qu'on ne l'avait fait. Il en a cependant, en plus d'un endroit, altéré la forme, et d'une façon peu heureuse, notamment au commencement de la lettre, qui débute ainsi dans notre manuscrit : « Enfin, ma bonne, je suis comblée de tendresses par vous : vous avez écrit des choses à Guitaut, sur la joie que vous espérez de me voir en Provence, qui me transportent de joie. Vous pouvez penser quel plaisir d'apprendre indirectement ces sortes de choses, quoiqu'on les sache déjà. Hélas! cela ne peut augmenter l'extrême envie que j'ai de partir; elle est au dernier degré, etc. » On peut s'assurer que le texte n'a pas gagné en passant par les mains de Perrin, qui a singulièrement *refroidi* l'expression du sentiment de tendresse qui avait inspiré ce passage; comparez le commencement de la lettre imprimée.

2. L'évêque de Marseille.

qu'il souhaitoit de m'avoir vue, plus que de me voir; 1672
cela lui étoit bon pour mander et pour dire; car il n'eut pas la satisfaction de me persuader que vous eussiez tort en la moindre chose. Et même, sur l'affaire du baptême[3], je l'embarrassai par ses propres raisons. Il dit que Monsieur le Coadjuteur[4] l'avoit fait prier d'être en habit décent, par un homme qui ne lui en parla point. Eh! voilà pourquoi ce coadjuteur avoit raison d'être piqué, le voyant avec sa soutane, l'ayant fait prier du contraire: il n'avoit pas songé à ces petites circonstances. Je lui maintins aussi qu'un gouverneur ne devoit pas lui faire confidence des ordres qu'il demandoit à la Cour, et qu'il jugeoit nécessaires pour faire obéir dans certaines circonstances[5]. Enfin, ma bonne, on ne peut décrire tout

3. Il s'agit du baptême du jeune marquis de Grignan, né le 17 novembre 1671, auquel l'évêque de Marseille se donna le tort, paraît-il, d'assister avec trop peu de cérémonie, et dans un costume peu digne pour la circonstance; voyez la suite du passage.

4. Le coadjuteur d'Arles, frère de M. de Grignan.

5. Il s'agit sans doute des lettres de cachet demandées contre quelques membres de l'Assemblée des Communautés, qui s'étaient montrés plus particulièrement récalcitrants, et qu'il avait été question d'exiler. Le 13 décembre précédent le comte de Grignan avait écrit en effet à Colbert (*Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, publiée par Depping, tome I, pages 396 et 397): « Je crois qu'il est très-important au service de Sa Majesté que vous m'envoyiez un ordre pour rompre l'assemblée, avec quelques lettres de cachet pour punir les plus séditieux, etc. » Ce sont bien là, semble-t-il, les *ordres* dont l'évêque de Marseille se plaignait qu'on ne lui eût pas fait confidence. Les lettres de cachet demandées furent expédiées (voyez plus haut le passage de la lettre de Colbert à l'évêque de Marseille, du 31 décembre, rapporté dans la note 2 de la lettre 11), mais il n'en fut pas fait usage, et le comte de Grignan, se conformant aux sages conseils de Mme de Sévigné (voyez les deux premiers alinéas de la lettre 233, du 1er janvier, II, 452 et 453), demanda lui-même et obtint le pardon des députés menacés; voyez, dans la *Correspondance administrative* précitée (pages 400 et 401), les lettres du comte de Grignan à Colbert du 9 et du 10 janvier.

1672 ce qui se dit en une heure ; mais il me semble que ce génie, que vous souhaitiez de m'envoyer, eût été content. Je vous assure que bien des gens ici connoissent ce prélat, et qu'il a été peint au naturel dans de très-bons endroits.

---

15. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN [1].

A Paris, mercredi 13e avril.

Je ne comprends point comment cette lettre du 25 a été perdue. Quand je les envoie le soir, je réponds de mes laquais; on les met très-fidèlement avec toutes les autres. Quelquefois j'en ai envoyé le matin, et on les a données à Dubois, en mains propres, qui faisoit les paquets. Car la poste ne part que le jeudi et le samedi matin, et l'on dit que c'est la veille à minuit, parce que l'on ne finiroit point d'envoyer toujours. Mais quand on a un petit Dubois, on prend de ces libertés-là, et cela est quelquefois fort commode. Je ne le ferai plus présentement, car il s'en va, avec un autre commis, à l'armée, à la suite de M. de Louvois [2] : me voilà fort

Lettre 15 (fragments inédits). — 1. Ces fragments font partie de la lettre 264 (III, 16); la lettre entière se trouve dans notre manuscrit, tome IV, pages 253 et suivantes; le Grosbois n'en renferme que quelques passages déjà publiés par Perrin : plus de la moitié de la lettre était encore inédite.

2. Le marquis de Louvois était surintendant général des postes, en même temps que secrétaire d'État et ministre de la guerre

embarrassée. J'ai bien envie que vous ayez reçu le joli éventail que je vous ai envoyé ; mais je ne puis du tout comprendre d'où vient la perte de ma pauvre lettre[3] : je serois bien empêchée de vous dire ce qu'il y avoit dedans. Je vous aime, ma bonne, de ne pas mettre en doute que je vous aie écrit, et de vous en prendre d'abord à la poste. En vérité vous faites bien, et je suis si loin de pouvoir oublier de vous écrire, que vous seriez une fort injuste beauté, si vous m'en croyiez capable : je crois la même chose de vous ; je ne saurois pas mieux faire. 1672

Pour votre fils[4], j'avois bien peur que vous l'eussiez ôté de Lambesc : tous les habiles gens disent que c'eût été le moyen de lui faire avoir la petite vérole ; mais au nom de Dieu, et pour l'amour de moi, n'allez pas vous y fourrer ! Qu'avez-vous à y faire ? Laissez-y votre enfant et n'allez point prendre un air empesté ! Ma bonne, je frissonne quand je pense aux hasards que vous courez quelquefois ; je n'en puis pas soutenir la pensée : ménagez-vous donc, pour l'amour de moi !

Je casserois quelquefois aussi bien des porcelaines que vous ; je crois que les bras de la pauvre Montgobert[5] sont bien confusionnés.

Vous me parlez d'habits : il faut, ce me semble, du

(voyez plus haut la lettre 5, note 8), et il emmena en effet avec lui à l'armée le complaisant commis, qui rendait de si bons services à Mme de Sévigné ; voyez le dernier alinéa de la lettre du 20 avril suivant (lettre 266, III, 27).

3. Cette lettre du 25 mars 1672 resta sans doute perdue ; il y a en effet, à cette date, une lacune dans la correspondance.

4. Le jeune marquis de Grignan. Il avait eu déjà une première fois la petite vérole ; voyez la lettre du 23 décembre précédent, 6e et 11e alinéas (lettre 230, II, 441 et 443), et la lettre du 6 avril suivant, dernier alinéa (lettre 262, III, 7).

5. Sur Mlle Montgobert, voyez l'*Introduction*, pages 200 et suivantes. — Il y a très-nettement : « sont bien confusionnés », dans

1672 crêpe, pour achever votre deuil[6]. Pour un corps de jupe, on les fait broder et piquer, comme on faisoit, et la jupe de dessous se prend des étoffes les plus jolies, avec une seule dentelle d'or et d'argent en bas, en Psyché, sans préjudice toutefois des beaux jupons sous les manteaux. Voilà ce que Mme de Coulanges m'a dit. Elle a fait des merveilles pour les habits de sa sœur[7].

Devinez, je vous prie, ma bonne, où la rage de courir a porté *dom Courrier*[8]. Pour moi, je l'appelle *dom Postillon!* Après une belle équipée, il est à Reims, avec l'archevêque de Reims[9]; il sera son aumônier pendant ces fêtes, et reviendra avec lui. Savez-vous bien que cela paroît fort ridicule? Trouvez-vous que M. de

le manuscrit. Peut-être Mme de Sévigné avait-elle écrit : « contusionnés »; mais les porcelaines cassées l'avaient peut-être été par la faute de Mlle Montgobert, et il est possible, dans ce cas, que Mme de Sévigné ait écrit ce que porte le manuscrit.

6. Mme de Grignan était en deuil de son beau-frère, le premier chevalier de Grignan, décédé le 6 février précédent; voyez plus haut la note 4 de la lettre 2 et la note 13 de la lettre 13.

7. Anne du Gué Bagnols, sœur cadette de Mme de Coulanges, qui allait épouser son cousin, Dreux-Louis du Gué de Bagnols; voyez l'apostille d'Emmanuel de Coulanges qui accompagne la lettre du 17 février précédent (lettre 249, II, 507).

8. L'évêque de Marseille, Toussaint de Forbin Janson. — On avait des doutes sur la personne que Mme de Sévigné entendait désigner par ce nom de *dom Courrier*, qu'on rencontre ailleurs dans la correspondance, et les derniers éditeurs inclinaient, semble-t-il, à penser qu'il désignait le *bel Abbé*, le futur évêque de Carcassonne; voyez la note 6 de la lettre 869 (VII, 129) et le 4e alinéa de la lettre 848 (VII, 50, note 11) : notre passage dissipe sur ce point toute incertitude. Nous retrouverons du reste le même nom dans deux autres fragments inédits, où, comme ici, il sert visiblement à désigner l'évêque de Marseille; voyez plus loin, dans ce recueil, la lettre 21, note 3, et la lettre 151, 7e alinéa.

9. Charles-Maurice le Tellier, frère du marquis de Louvois, nommé archevêque de Reims le 3 août précédent; voyez plus haut la note 8 de la lettre 5.

Pompone se tienne instruit par lui de toutes choses[10]? Ne trouvez-vous point qu'il veut tout savoir par M. de Grignan? Ne s'adresse-t-il point à lui? N'est-il point question de Monsieur le lieutenant général? Pour moi, je ne trouve pas que vous ayez sujet de vous plaindre. Ne vous aheurtez point à soutenir cet homme de Marseille, dont on a dit du mal; proposez-en un de bon, et le Roi le nommera. 1672

Mandez-moi si je ne vous parle pas de Bagnols assez follement dans une lettre, et si vous avez reçu un paquet de mon fils, afin que je voie ce qui s'est perdu. Ne vous ai-je pas fait aussi un prône sur le jeu[11]? Je cherche ce que je puis avoir perdu dans cette lettre.

Ma bonne, si vous saviez à quoi j'avois destiné cet argent dont vous me parlez, vous trouveriez plaisant que le hasard vous en ait fait disposer si fort à point nommé. Je vous assure qu'il étoit à vous, dans mon intention; mais, ma bonne, n'en parlons plus; je suis au comble de ma joie, quand je puis vous donner des marques de mon amitié : plût à Dieu qu'elles fussent plus considérables!

Votre enfant[12] est très-aimable; je suis quelquefois tentée de vous l'amener[13]; mandez-m'en votre avis: je prendrai celui de Mme du Puy-du-Fou[14], qui est meilleur.

10. Voyez plus loin et conférez la lettre 24, note 3.
11. Le *prône sur le jeu*, dont parle Mme de Sévigné, est sans doute celui qui se lit dans la lettre du 9 mars précédent (lettre 255, 2e alinéa, II, 521).
12. Marie-Blanche.
13. En Provence; voyez la note 10 de la lettre 13 ci-dessus.
14. Voyez la note 2 de la lettre 3 ci-dessus.

1672

16. — DE MADAME DE COULANGES A MADAME DE GRIGNAN[1].

A Paris, mercredi 13e avril.

Vous avez une grande idée du pouvoir des gouverneurs, Madame; vous ne comprenez pas qu'on puisse leur résister[2]. Mais celui de Lyon[3] vous peut-il paroître redoutable? Je suis assez fâchée de ne me pouvoir vanter de ma victoire[4]. Il est si amoureux et si pénétré, qu'il ne songe pas qu'il y ait une autre femme au monde que celle qu'il adore[5]. Ainsi toutes mes rigueurs, s'il est

LETTRE 16 (lettre entièrement inédite). — 1. Cette lettre accompagnait, sous forme d'apostille, celle dont nous avons donné les fragments inédits sous le numéro précédent; elle se trouve dans notre manuscrit, tome IV, pages 259 et 260.

2. Voyez la lettre 264, 2e alinéa (III, 17).

3. Le marquis de Villeroi, celui qu'on appelait *le Charmant*, alors en exil à Lyon, dont il avait le gouvernement, qui lui avait été donné, du vivant même de son père, en *survivance* de ce dernier; voyez la lettre du 10 février précédent, 3e alinéa (lettre 247, II, 496).

4. Voyez la fin d'un autre billet de Mme de Coulanges joint à la lettre 247 (II, 498).

5. Pour l'intelligence de cette phrase et de celle qui suit, il faut lire le passage suivant de la lettre écrite par Mme de Coulanges à Mme de Sévigné le 24 février 1673 (lettre 315, 4e alinéa, III, 193): « Le marquis de Villeroi est si amoureux, qu'on lui fait voir ce que l'on veut : jamais aveuglement n'a été pareil au sien; tout le monde le trouve digne de pitié, et il me paraît digne d'envie; il est plus charmé qu'il n'est *charmant;* il ne compte pour rien sa fortune, mais la belle compte Caderousse pour quelque chose, et puis un autre pour quelque chose encore : un, deux, trois, c'est la pure vérité; fi! je hais les médisances. » Voyez aussi les lettres du 30 octobre 1672, 3e alinéa (lettre 306, III, 169 et 170), et du

vrai qu'il y en ait, seront du bien perdu : on dit que Caderousse[6] est aujourd'hui ce qu'autrefois il fut. 1672

Savez-vous bien ce qui fait toute la joie de mon voyage[7] ? C'est l'espérance de vous voir. Quand je songe que je trouverai Mme de Sévigné et Mme de Grignan à deux cents lieues de Paris, j'admire que tous les gens de bon sens ne prennent pas le même chemin que moi. Tout le monde est désespéré des cruelles absences qui se préparent. La maladie de Mme de la Trousse est bien triste pour elle et pour les gens qu'elle empêche d'aller jusqu'à Lyon avec Madame votre mère[8].

20 mars 1673, dernier alinéa (lettre 317, III, 197 et 198). On croit que la dame (*Alcine*) qui avait excité tant de passions était la duchesse d'Aumont, sœur de la duchesse de la Ferté et de la duchesse de Ventadour; voyez Walckenaer, *Mémoires*, tome IV, pages 207 et suivantes, et particulièrement page 215.

6. Juste-Joseph-François de Cadar d'Ancezune, duc de Caderousse; voyez la *Notice*, page 102. — Par ces mots, assez obscurs : « On dit que Caderousse est aujourd'hui, etc. », Mme de Coulanges voulait exprimer sans doute que le bruit courait que le duc de Caderousse, comme elle l'avait déjà donné à entendre plus haut, avait pris, dans les faveurs de la dame dont il était question, la place du marquis de Villeroi.

7 et 8. Mme de Coulanges devait aller à Lyon, pour assister au mariage de sa sœur (voyez la note 7 de la lettre précédente), et devait plus tard se rendre à Grignan, où elle comptait trouver Mme de Sévigné, dont le départ était retardé par la maladie de Mme de la Trousse; voyez plus haut la note 23 de la lettre 11, et la lettre 12, note 17.

1672

17. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN[1].

A Paris, mercredi 20e avril.

Je crois que vos Provençaux[2] sont assez contents de moi ; c'est Rippert qui me les a présentés : il s'en va avec Monsieur d'Uzès.

Quand j'aurai votre collerette, je vous en ferai faire une pour le deuil : elles sont comme vous les avez vues ; il n'y a rien de changé. On ne porte guère de manches unies ; on met une fausse manche, qui déborde d'un doigt, et la chemise fait le reste avec le ruban.

Avez-vous été bien aise, ma bonne, de trouver Pâques ? Avez-vous fait tout le carême ? Pour moi, je ne suis pas trop fâchée de retrouver du veau et des petits poulets. Nous n'avons point encore reçu votre pension, mais nous n'y perdrons aucun temps. Votre Saint-Laurent[3] est divin ; j'en ai envoyé à ces Ludes[4], qui en sont ravis : j'ai soupé une fois avec eux.

*Mme de Chalais[5] est folle ; on la trouve telle en ce

Lettre 17 (fragments inédits et passage restitué). — 1. Ces fragments font partie de la lettre 266 (III, 23) ; la lettre entière se trouve dans notre manuscrit, tome IV, pages 265 et suivantes ; le Grosbois n'en contient aucun extrait. — Dans notre manuscrit, la lettre est datée du 19 avril (au lieu du 20), par suite d'une erreur sur le quantième, commise sans doute par Mme de Sévigné, et que Perrin avait déjà pris soin de rectifier.

2. Voyez le second alinéa de la lettre imprimée (III, 23, note 1).

3. Vin de Provence, envoyé à Mme de Sévigné par M. et Mme de Grignan.

4. Voyez la note 2 de la lettre 150 (II, 134 et 135).

5. Ce nom, qui reparaît une seconde fois quelques lignes plus

pays-ci : la belle pensée d'aller de ville en ville[6] en Italie, comme une princesse infortunée, au lieu de revenir à Paris paisiblement chez sa mère qui l'adore, et qui met au rang de tous les malheurs de sa maison l'extravagance de sa fille! Elle a raison; je n'en ai jamais vu une plus ridicule. 1672

. . . .

Je suis assurée que quand Mme de Senneterre[7] aura fait ses affaires et ses couches, elle ne fera point comme

loin, n'avait été indiqué par Perrin que par une simple initiale, et on n'avait pu découvrir jusqu'à présent quelle était la personne de qui Mme de Sévigné avait voulu parler. Le nom est écrit, ici et plus loin, en toutes lettres, et fort nettement, dans notre manuscrit. Ce nom donne un véritable intérêt à notre passage, que nous avons cru pour cette raison devoir réunir aux fragments inédits que renferme la lettre, auxquels d'ailleurs il se trouve intimement lié. Il ne peut désigner, à cette époque, que Anne-Marie de la Trémoille, fille de Louis de la Trémoille, marquis et plus tard duc de Noirmoutiers, qui mariée fort jeune à Adrien-Blaise de Talleyrand, prince de Chalais, dont elle devint veuve de bonne heure, et remariée plus tard à Flavio des Ursins, duc de Bracciano, devint la célèbre princesse des Ursins, qui joua pendant plusieurs années un grand rôle politique à la cour d'Espagne et ailleurs, et finit par se retirer à Rome, où elle mourut en 1722, âgée de quatre-vingt-cinq ans, « fraîche encore, — dit Saint-Simon (*Mémoires*, tome XIX, page 424), — droite, la tête et l'esprit comme à cinquante ans, et fort honorée. » Ce voyage en Italie, dont Mme de Chalais fut tant blâmée, semble avoir eu une influence décisive sur sa destinée. Tout le monde sait la grande place que Saint-Simon a donnée dans ses *Mémoires* à la princesse des Ursins; voyez en outre, sur cette célèbre personne, le beau livre de M. F. Combes, *la Princesse des Ursins*, Paris, Didier, 1858, in-8°.

6. Perrin a supprimé les mots : « de ville en ville », qu'il aurait dû conserver, car ils font image, et, une ligne plus haut, il a imprimé : « en ce pays », au lieu de : « en ce pays-ci », ce qui n'est pas exactement la même chose, car, par ces derniers mots, Mme de Sévigné voulait évidemment désigner, non pas Paris, mais la Cour, le monde de la noblesse.

7. Anne de Longueval, parente de Bussy, veuve de Henri, marquis de Senneterre, mort assassiné le 25 octobre précédent; voyez

1672 Mme de Chalais*. Je ne lui ai écrit sur rien[8]; je crois que je m'en vais lui écrire[9].... Ma bonne, faites-lui tenir ma lettre fidèlement : toutes mes excuses sont fagotées d'une manière que je crois qu'elle les recevra fort bien. Je n'écris point encore aujourd'hui à Bandol[10], je suis trop triste[11].

Ne changez point votre adresse de chez M. de Coulanges[12]; le portier recevra vos lettres.

Adieu, ma très-chère, pour aujourd'hui; je suis à vous pour ma vie toute entière[13]. Ma tante[14] reçoit très-bien tous vos souvenirs.

Suscription : Pour celle que j'embrasserai de tout mon cœur.

la note 3 de la lettre 215 (II, 400 et 401) et Walckenaer, *Mémoires*, tome IV, pages 199 et 200.

8. Mme de Sévigné se reprochait sans doute de ne pas avoir écrit à la marquise de Senneterre, tant au sujet de la perte de son mari, mort si tragiquement, et que sa mère, la vieille marquise de Senneterre, avait été accusée d'avoir fait assassiner, qu'au sujet des procès qui avaient suivi cette mort.

9. Il semble que Mme de Sévigné interrompit, en cet endroit, la lettre qu'elle écrivait à sa fille pour écrire à Mme de Senneterre. Perrin, qui a reproduit la phrase précédente, a retranché celle-ci, qui en était le complément, et à laquelle la première n'était même destinée qu'à servir de transition.

10. Voyez la note 4 de la lettre 143 (II, 98).

11. La tristesse de Mme de Sévigné était causée par la maladie de sa tante, la marquise de la Trousse, et par le retard que cette maladie mettait à son voyage de Provence.

12. Voyez plus haut la note 7 de la lettre 10.

13. Il y a ici encore *toute entière* dans le manuscrit. Voyez plus haut la note 4 de la lettre 5.

14. Mme de la Trousse.

18. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ 1672

A MADAME DE GRIGNAN[1].

Achevée à Paris, mercredi 4e mai.

J'ai si bien fait que j'ai retrouvé un petit ami à la poste[2], qui prend ma lettre et la donne à mon laquais, que j'y envoie quand le courrier arrive. Voilà tout ce que j'ai pu faire; je n'ose lui proposer de prendre la peine de faire un paquet; c'est une sujétion que Dubois seul pouvoit prendre. Je crois que vous ne m'accusez pas de dérober vos lettres; mais je ne comprends point qui ce peut être. Pour moi, c'est justement la chose du monde que je serois la moins capable de faire. Je suis aise que vous ayez envoyé la Porte[3] à la guerre : vous aurez vu comme je m'étois mis dans la

Lettre 18 (fragments inédits et passage restitué). — 1. Ces fragments font partie de la lettre 272 (III, 52); la lettre entière se trouve dans notre manuscrit, tome IV, pages 293 et suivantes; le Grosbois en contient des extraits étendus.

2. Perrin, après avoir rapporté les premiers mots de ce passage, s'est borné à mettre, à la place de tout ce qui suit, ces simples mots : « qui prend soin de nos lettres ». Comparez le texte de la lettre imprimée (II, 55).

3. M. de la Porte, gentilhomme de Provence, qui avait été précédemment au service du comte de Grignan, peut-être en qualité de lieutenant ou de capitaine de ses gardes. — Ce passage permet de fixer, mieux qu'elle ne l'a été, la date du fragment, publié d'après l'autographe, qui figure, sous le n° 291, dans l'édition des *Grands écrivains de la France* (III, 129). Ce fragment est exactement reproduit dans notre manuscrit (tome IV, p. 53) tel qu'il a été publié, ce qui prouve que la perte des autres parties de la lettre est fort ancienne. D'après son contenu, ce fragment a dû être écrit avant notre lettre, et peu de temps auparavant; car on y trouve un passage qui paraît bien être celui auquel Mme de Sévigné fai-

1672 tête qu'il étoit inutile chez vous. *J'ai été fort occupée à parer ma petite maison*[4].... Vous ne serez point dans la chambre de votre frère; vous serez très-bien : encore une fois, fiez-vous-en à moi; et vous n'aurez besoin d'aucun meuble.

M. de Gallifet[5] est parti; je lui envoie votre lettre à Aix. N'avez-vous point mené Bandol pour réjouir votre voyage[6]? Vous devez avoir votre collerette : je ne perds jamais un moment à ce que vous souhaitez.

J'ai reçu une lettre que vous m'écrivez par un abbé d'Arles; je ferai des merveilles; votre recommandation n'est pas mauvaise auprès de moi : toutes vos lettres

fait allusion ici par ces mots : « Vous aurez vu, etc. » ; voyez et conférez le second alinéa du fragment (III, 129 et 130). Dans tous les cas, le fragment est certainement antérieur au départ de la Porte, annoncé ici comme chose faite. Il est vraisemblable, d'après cela, que ce fragment faisait partie d'une lettre écrite dans le courant du mois d'avril 1672.

4. La nouvelle maison que Mme de Sévigné allait habiter, et où elle coucha, pour la première fois, le 7 mai, trois jours après avoir écrit la lettre dont font partie nos fragments; voyez la partie imprimée de notre lettre, 5e alinéa (III, 55), et le dernier alinéa de la lettre 273, écrite le 6 mai (III, 61). Mais cette maison, que Mme de Sévigné alla habiter en quittant la rue de Thorigny, était-elle située tout à côté, rue Sainte-Anastase, comme l'ont affirmé les biographes? C'est ce que nous nous réservons d'examiner ailleurs. Voyez plus loin la note 4 de la lettre 83.

5. Jacques de Gallifet, seigneur de Tholonet, président aux enquêtes au parlement d'Aix, issu d'une famille d'origine italienne, devenue plus tard française, et qui devait, suivant une tradition assez répandue, son nom à cette circonstance (*gallus factus*). Le marquis de Gallifet, le jeune et brillant général qui commande en ce moment à Dijon, est un arrière-descendant du président de Gallifet. Il est déjà question ailleurs de ce dernier dans les lettres de Mme de Sévigné; voyez la lettre 235, 2e alinéa, note 4 (II, 458), et le dernier alinéa de la lettre 269 (III, 41).

6. Mme de Grignan faisait alors avec son mari un voyage en Provence; voyez le dernier alinéa de la lettre du 6 mai (III, 62, notes 14 et 15) et le commencement de celle du 30 mai (III, 90)

sont aimables. Ma bonne, je suis toute à vous. J'embrasse le comte de Grignan. Mme de la Troche vous fait mille compliments : elle n'en est pas encore à lire vos lettres[7]. 1672

---

19. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN ET AU COMTE DE GRIGNAN[1].

Livry, jeudi 2 juin.

A MADAME DE GRIGNAN.

Ce que vous me mandez sur le secret est si précisément ce que j'ai toujours senti pour vous, que je n'au-

7. L'amitié qui existait entre Mme de Sévigné et Mme de la Troche avait subi, à cette époque, un léger refroidissement, qui ne fut que de courte durée, mais dont on voit ici et ailleurs la trace; voyez la lettre du 20 avril précédent, 5e alinéa (III, 24), et la note 8 de la lettre 265 (III, 21); voyez aussi plus bas la note 20 de la lettre 30.

Lettre 19 (fragments inédits). — 1. Ces fragments font partie de la lettre 282 (III, 93); la lettre entière est reproduite dans notre manuscrit, mais elle s'y trouve coupée en deux parties, par suite sans doute de la disjonction, à l'époque où le manuscrit a été fait, des feuillets qui formaient la lettre originale : le commencement de la lettre se trouve au tome IV, pages 285 et suivantes, la fin au tome VI, pages 193 et suivantes. Le Grosbois contient des extraits de la partie qui se trouve dans le tome IV, rien de celle qui se trouve dans le tome VI. — Le commencement de la lettre porte, dans notre manuscrit, l'inscription suivante : « A Livry, jeudi 2e, en attendant vendredi : *réponse au beau livre de Saint-Maximin.* » C'est le livre dont Mme de Sévigné remercie sa fille au commencement de la lettre : « Je l'ai reçu cet aimable volume, etc. » (voyez le commencement de la lettre imprimée, III, 93). Ce livre était sans doute relatif à la grotte de la Sainte-Baume, où, d'après la légende,

1672 rois qu'à vous dire vos mêmes paroles, s'il en étoit question. Ne craignez jamais que l'amitié, au lieu de la haine, m'empêche de garder ce que vous me diriez. J'ai trop de respect ou, pour mieux dire, de tendresse, pour ne pas conserver ce que vous me confieriez. J'ai des preuves de cette vérité, et l'expérience vous l'auroit fait comprendre, si l'on n'avoit pris plaisir à me décrier sur ce sujet. Tant y a, ma bonne! Quand on aime au point que je fais, on craint de déplaire et de fâcher, et il ne faut que la crainte des reproches qu'on se pourroit faire à soi-même pour fermer la bouche : tant y a [2]!

J'ai donné ou envoyé toutes vos lettres : celle du faubourg [3] a été reçue selon son mérite.

Vous aurez des souliers; résolvez-vous [aussi] à recevoir un petit manteau et une petite jupe à la mode.

Je suis dans le mouvement de l'agitation de mes habits [4] : je suis partagée entre l'envie d'être bien belle et la crainte de dépenser.

sainte Madeleine vint finir ses jours dans la pénitence, et à Saint-Maximin, — petite ville située à trois lieues seulement de la grotte, — où on gardait les reliques de la sainte, et que le roi René avait, dit-on, fait entourer de murailles, pour assurer la conservation de ces reliques. Perrin, qui a reproduit le début de la lettre, a supprimé maladroitement la partie de l'inscription qui pouvait servir à le faire comprendre. On a vu plus haut (voyez la note 6 de la lettre précédente) que Mme de Grignan venait de faire un voyage en Provence avec son mari, et elle avait notamment fait une visite à la Sainte-Baume. Sur la Sainte-Baume et Saint-Maximin, voyez la *Visite à la Sainte-Baume et Saint-Maximin*, par le comte Gustave d'Audiffret, 3e éd., Paris, Bachelin-Deflorenne, 1868, in-4°.

2. Rapprochez de ce passage le 3e alinéa de la lettre 274 (III, 64 et 65) et la fin du second alinéa de la lettre 276 (III, 72).

3. C'est-à-dire celle écrite à Mme de la Fayette, qui demeurait rue de Vaugirard, en face du petit Luxembourg, quartier qui était pour Mme de Sévigné le faubourg par excellence, celui où elle se rendait le plus souvent, son *cher faubourg;* voyez la *Notice*, page 159.

4. Pour le voyage que Mme de Sévigné se proposait de faire en Provence.

AU COMTE DE GRIGNAN.

1672

Pour Monsieur de Laurens[5], mon cher comte, il me paroît être pressé du desir, ou du besoin, de votre amitié. Il est de bon naturel; il a fait du pis qu'il a pu, et quand il voit qu'il n'en peut plus, il revient à vous de bonne grâce : voilà un brave homme! Ne changez rien à ce que vous pensez sur son compte.

A MADAME DE GRIGNAN.

Vendredi 3[e] juin.

Voila des gazettes : lisez l'endroit du Liége et de Paris[6]. Voilà aussi la relation de notre grande princesse[7]. Adieu, ma très-aimable ; vous voyez bien que je vous aime, il est inutile de vous le dire.

5. Le prévôt de Laurens, dont M. de Grignan avait eu, parait-il, à se plaindre; voyez la lettre du 16 mai précédent, note 3 (III, 72), et plus loin, dans ce recueil, le second alinéa de la lettre 22.

6. Les anciennes gazettes se composaient principalement de lettres écrites, ou censées écrites, des divers pays dont on donnait successivement des nouvelles, Liége, Paris, etc.

7. S'agit-il d'une relation concernant la princesse de Condé, Claire-Clémence de Maillé-Brezé, épouse du grand Condé, exilée et retenue prisonnière à Châteauroux, par la volonté de son mari, depuis le mois de février précédent, ou d'une relation de la princesse de Tarente (mais sur quel sujet?), ou bien enfin d'une relation des funérailles de Marguerite de Lorraine, duchesse douairière d'Orléans, veuve de Gaston de France, morte dans la nuit du 2 au 3 avril précédent? Cette dernière hypothèse nous paraît la plus vraisemblable.

1672

20. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN [1].

A Montpellier, samedi [2].

Enfin, ma bonne, nous arrivâmes hier ici, après

Lettre 20 (lettre entièrement inédite). — 1. Cette lettre se trouve dans notre manuscrit, tome V, pages 417 et suivantes; le Grosbois n'en a reproduit aucune partie.

2. Cette lettre, fort intéressante, constate un voyage à Montpellier, fait par Mme de Sévigné, en compagnie du comte de Grignan, de Corbinelli et de l'abbé de Coulanges (le *bien Bon*), dont il n'est fait mention nulle autre part. L'inscription de la lettre est malheureusement très-incomplète. Mme de Sévigné n'a pas seulement, comme il lui arrive d'ordinaire, négligé d'indiquer l'année; elle n'a pas même mentionné, ce qu'elle fait le plus souvent, le mois et son quantième; elle s'est bornée, comme dans d'autres lettres écrites à la même époque, notamment dans trois lettres datées de Marseille (les lettres 311, 312 et 313, III, pages 183 et suivantes), dont nous reparlerons tout à l'heure, à mettre le lieu et le jour de la semaine. Il était assez difficile, avec ces seules données, de fixer avec précision la date de la lettre, aucun renseignement, en dehors d'elle, ne faisant connaître l'époque où elle a été écrite. Voici, d'après son contenu, ce qu'il nous a semblé possible d'établir. La lettre a été certainement écrite pendant le séjour, de quatorze mois environ, que Mme de Sévigné fit en Provence, dans le cours des années 1672 et 1673. C'est en effet la seule visite qu'elle ait faite à sa fille en compagnie de l'abbé de Coulanges, qui accompagna sa nièce à Grignan, et la suivit dans le voyage à Montpellier, où sa présence est constatée par notre lettre. Partie de Paris le 13 juillet 1672, Mme de Sévigné était arrivée à Grignan, avec le *bien Bon*, le 30 du même mois, et elle en repartit le 5 octobre de l'année suivante. A cette époque Corbinelli, l'ami constant de Mme de Sévigné, habitait Montpellier, où l'avait attiré le marquis de Vardes, qui y était en exil. Instruit de l'arrivée à Grignan de Mme de Sévigné, Corbinelli s'empressa de s'y rendre, et il résulte d'une lettre de Mme de Sévigné au comte de Bussy (lettre du 15 juillet 1673, III, 213) qu'il

avoir eu toutes les frayeurs du monde d'être assiégés 1672

y fit un séjour d'environ deux mois, que tout indique avoir eu lieu pendant les mois d'août et de septembre 1672. C'est, selon toute vraisemblance, à la suite de ce séjour que Mme de Sévigné, profitant du départ de Corbinelli, se rendit avec lui, M. de Grignan et l'abbé de Coulanges à Montpellier. Mme de Sévigné dut saisir avec empressement l'occasion de faire ce voyage. Indépendamment des satisfactions de l'amitié, et des plaisirs que devait se promettre son esprit vif et curieux, la ville savante, vouée au culte de la médecine, devait avoir pour elle, à cette époque, un attrait tout particulier. Sa fille était souffrante, et elle-même ressentait déjà — notre lettre l'indique (« Mon pied est la plus jolie chose du monde, etc. ») — les premières atteintes de ces douleurs rhumatismales qui la firent plus tard longtemps souffrir, et qu'elle supportait d'ailleurs le plus gaiement du monde. Il y avait certes là vaste matière à consultations, et on ne manqua pas, en effet, — la lettre le prouve, — de consulter beaucoup, pour le présent, et « pour l'avenir. » C'est donc, il y a tout lieu de le croire, vers les premiers jours d'octobre 1672 que notre lettre a été écrite, et nous pensons qu'on risquerait peu de se tromper en lui assignant la date du samedi 1er, ou du samedi 8 octobre. Notre conjecture, que nous estimons fondée, peut cependant soulever des objections. Une lettre datée du 11 décembre 1672, écrite à Arnauld d'Andilly (III, 172), et une autre du 20 du même mois, écrite à Mme de Grignan (III, 173), prouvent qu'à la première de ces dates Mme de Sévigné était à Aix, et probablement depuis quelques jours, et qu'à la seconde date, elle était à Lambesc avec M. de Grignan. D'un autre côté, il résulte d'une lettre écrite à sa fille le 29 janvier 1674 (III, 395), qu'à la fin du mois de janvier de l'année précédente (au mois de janvier 1673) elle avait fait, avec son gendre, un voyage à Marseille et à Toulon. N'est-il pas vraisembable que c'est à une de ces deux époques qu'elle se rendit à Montpellier? Voici notre réponse. Le contenu de notre lettre indique que le voyage à Montpellier eut lieu à une époque moins avancée que le mois de décembre 1672 et surtout que le mois de janvier 1673, et qu'il se fit au milieu de l'automne 1672. Il est question en effet, dans la lettre, du récit d'une visite faite, peu de temps auparavant, à Saint-Maur, c'est-à-dire à Mme de la Fayette, par Mme de Monaco et Mme de Louvigny; il serait difficile de placer cette visite, soit au mois de décembre, soit à plus forte raison au mois de janvier, car Mme de la Fayette, par qui sans doute Mme de Sévigné en fut instruite, ne passait à Saint-Maur que la belle saison. Il est d'ailleurs parlé dans

1672 par les eaux, au pont de Lunel : c'est le lieu de France où j'aimerois le moins à m'établir.

la lettre de l'envoi empressé aux voyageurs de perdrix, d'ortolans et de *glace*, ce qui ne permet guère de supposer qu'on fût déjà en hiver. Enfin il résulte de la lettre au comte de Bussy, du 15 juillet 1673, citée plus haut, que Mme de Sévigné, après le séjour de deux mois de Corbinelli à Grignan, avait été *se promener* en Provence, et la manière dont elle s'exprime donne lieu de penser qu'elle ne fit pas un seul voyage, mais qu'elle en fit plusieurs pendant son séjour, à des époques différentes, comme il convenait pour éviter une trop grande fatigue. Le voyage de Montpellier fut l'une de ces *promenades*, et sans doute la première. Notre lettre donne lieu de penser que Mme de Sévigné, lorsqu'elle l'écrivit, n'avait quitté Mme de Grignan que depuis peu, et qu'elle comptait la rejoindre bientôt (voyez l'avant-dernier alinéa de la lettre); cela peut-il s'accorder avec l'idée d'un long voyage fait au mois de décembre, et qui se serait prolongé jusqu'à la fin du mois de janvier? Il semble donc naturel d'admettre que Mme de Sévigné quitta Grignan, pour se rendre à Montpellier, au commencement du mois d'octobre 1672, et qu'elle rentra peu de temps après à Grignan; qu'elle alla un peu plus tard à Aix, dans les premiers jours de décembre, et que de là elle se rendit à Lambesc pour assister à l'ouverture de l'Assemblée des Communautés, qui eut lieu le 17 décembre; qu'elle rentra à Grignan, où sa fille était encore restée pendant ce second voyage, le 20 décembre, et qu'elle revint de nouveau à Aix, — cette fois avec Mme de Grignan, — dans les premiers jours de janvier 1673, et qu'elle y passa l'hiver, comme elle nous l'apprend elle-même dans sa lettre au comte de Bussy, citée plus haut : « J'ai passé l'hiver à Aix avec ma fille; elle a pensé mourir en accouchant, et moi de la voir accoucher si malheureusement. » C'est pendant ce séjour prolongé à Aix qu'il faut placer le voyage à Marseille avec M. de Grignan, vers la fin de janvier (lettre du 29 janvier 1674, citée plus haut), et c'est pendant ce voyage qu'ont dû être écrites les trois lettres datées de Marseille, qui figurent sous les nos 311, 312 et 313 dans l'édition des *Grands écrivains de la France*, et qui, pour toute inscription, ne contiennent, comme la nôtre, que l'indication du lieu et du jour de la semaine, et que Perrin et la plupart des éditeurs avaient supposé, sans preuve suffisante, avoir été écrites pendant le mois de décembre 1672. Il est à remarquer, en effet, que tandis que notre lettre et la lettre du 20 décembre, datée de Lambesc, font parfaitement connaître qu'à l'époque où Mme de Sévigné les écrivait Mme de Grignan était au

Mme de Cauvisson[3] nous envoya prier d'aller chez elle : cette proposition nous fit horreur, dans la fatigue où nous étions. Elle nous envoya des ortolans, des perdrix, des faisans, de la glace. Nous couchâmes tous ensemble et ne dormîmes point. 1672

M. de Vardes[4] vint au-devant de nous hier. Il vous envoie la réponse de Monsieur le Duc[5], qui lui est fort recommandée : je lui ai conseillé de ne point attendre notre départ. Mme de Verneuil[6], que voilà à ma droite,

château de Grignan, les trois lettres écrites de Marseille ne fournissent aucune indication semblable et donnent lieu plutôt de penser que Mme de Grignan était alors à Aix ; car c'est d'Aix que parle Mme de Sévigné dans ces lettres, d'Aix dont elle fait une comparaison peu avantageuse avec Marseille, et de Grignan pas un mot, ce qui serait bien étrange, si Mme de Grignan y était restée. Dans notre lettre et dans la lettre du 20 décembre, elle ne manque pas de dire qu'*elle souhaite passionnément d'être à Grignan*, qu'*elle remet à se guérir à Grignan ;* dans les lettres écrites de Marseille, rien de pareil ; elle se borne à exprimer le désir de revoir sa fille le plus tôt possible : « Je n'aime aucun lieu sans vous ; j'ai de Marseille et de votre absence jusque-là. »

Ainsi, en résumé, nous croyons qu'on peut avec beaucoup de vraisemblance assigner pour date à notre lettre le 1er ou le 8 octobre 1672, qu'on doit maintenir les dates des lettres écrites d'Aix et de Lambesc les 11 et 20 décembre 1672 (lettres 307 et 308), et qu'on peut placer à la fin de janvier 1673 les trois lettres écrites de Marseille. Notre sentiment ne fait, au surplus, que confirmer, à l'égard de ces dernières lettres, l'opinion émise par les derniers éditeurs ; voyez la note 1 de la lettre 311, et comparez Walckenaer, *Mémoires*, tome IV, page 362.

3. Anne-Madeleine de l'Isle de Marivaux, marquise de Cauvisson. Son mari, Jean-Louis de Louet, marquis de Cauvisson, était lieutenant général au haut Languedoc.

4. Voyez la note 3 de la lettre 143 (II, 98), la note 7 de la lettre 206 (II, 373 et 374) et la note 2 ci-dessus.

5. Le duc d'Enghien, fils du grand Condé.

6. Charlotte Seguier, duchesse de Verneuil, fille du chancelier Seguier ; elle avait été mariée en premières noces au duc de Sully ; voye la note 1 de la lettre 132 (II, 53).

1672 et qui griffonne de son côté, me reçut avec transport. Ce matin, Monsieur son mari[7] et elle me sont venus voir. Toute la ville me court; mais comme je ne veux point rendre de visites, je n'en veux point recevoir. M. le cardinal de Bonzi[8] et Mme de Castries[9] sont venus ici; j'ai été chez eux avec Mme de Verneuil.

J'ai trouvé une petite Gévaudan[10], qui fait souvenir de vous de cent lieues loin. Je trouve les femmes d'ici jolies[11] : elles sont vives, elles ont de l'esprit, elles parlent françois. Je suis logée chez une Mme de la Roche, dans un appartement divin. M. de Grignan reçoit des honneurs infinis. On vous nomme vingt-cinq ou trente fois par jour; j'y pense toujours, et ne respire que Grignan : cela n'est que trop vrai. Nous partirons toujours mercredi.

7. Henri de Bourbon, duc de Verneuil (fils naturel de Henri IV et de la marquise de Verneuil), gouverneur du Languedoc. Il mourut le 28 avril 1682.

8. Pierre de Bonzi, alors archevêque de Toulouse, et qui devint plus tard archevêque de Narbonne; il avait été fait cardinal le mois précédent. Pour plus amples détails, voyez la note 6 de la lettre 253 (II, 517).

9. Élisabeth de Bonzi, marquise de Castries, sœur du cardinal de Bonzi. Voyez la note 15 de la lettre 584 (V, 85).

10. Elle devait être bien petite, en effet, c'est-à-dire bien jeune, s'il s'agit de la même personne qui fut mariée, au mois de mars 1689, à Montpellier, au comte de Ganges (voyez la note 9 de la lettre 1199, IX, 132), et dont il est question dans la lettre 1221 (IX, 236, note 8). L'expression : « qui fait *souvenir* », autorise effectivement à penser que Mme de Sévigné voulait dire que les traits de la jeune fille lui rappelaient de loin ceux de Mme de Grignan, lorsque celle-ci était encore enfant.

11. C'est-à-dire *agréables*, *aimables*, *gracieuses*; c'est le sens habituel du mot *joli* dans les lettres de Mme de Sévigné, et c'est dans ce sens, qui a vieilli, qu'on l'employait le plus ordinairement de son temps; voyez le *Lexique de la langue de Mme de Sévigné* et le *Dictionnaire de la langue française* de M. Littré, v° Joli.

Corbinelli est abîmé; dans son pays[12], c'est à qui l'aura. Le *bien Bon*[13] mange comme un démon. Il loge chez Vardes. 1672

On me mande de Paris que Mme de Monaco[14] et la Louvigny[15] ont été à Saint-Maur. On a peu parlé du passé. La graisse a paru ôter de la jeunesse à l'une, et l'autre avoit beaucoup de blanc et de clairet sur le visage, mais fait[16].

Comment vous portez-vous, ma belle petite? Mon absence ne vous a-t-elle pas un peu réchauffée pour moi? Je souhaite de vous revoir comme s'il y avoit longtemps que je vous eusse quittée : je vous cache mon

12. Corbinelli habitait à cette époque Montpellier, où il avait été attiré par le marquis de Vardes (voyez la note 2 ci-dessus); c'est là sans doute ce que Mme de Sévigné veut exprimer par ces mots : « dans son pays ». Bussy, dans ses *Mémoires* (tome I, p. 208, édition Lalanne), dit que Corbinelli était originaire de Florence, et Corbinelli lui-même, sur le titre de son principal ouvrage, l'*Histoire généalogique de la maison de Gondi*, 2 vol. in-4°, Paris, 1705, se qualifie de *gentilhomme originaire de Florence*. Mais notre passage prouve, — ce qui ne doit pas surprendre, — que Corbinelli s'était fait à Montpellier de nombreux amis, qui s'empressèrent de fêter son retour.

13. L'abbé de Coulanges; voyez la note 2 ci-dessus.

14. Catherine-Charlotte de Gramont, fille d'Antoine duc de Gramont et maréchal de France, sœur du comte de Guiche et du comte de Louvigny (qui devint plus tard lui-même duc de Gramont), épouse de Louis Grimaldi, prince de Monaco, duc de Valentinois, pair de France. Voyez, pour l'intelligence de notre passage, la lettre de Mme de la Fayette du 14 juillet 1673 (lettre 324, 4e alinéa, III, 212), où on lit : « la Bonnetot est dévote aussi;... elle ne met plus de rouge; Mme Monaco ne fait pas de même; elle me vint voir l'autre jour bien blanche. » Voyez aussi la note 15 de la lettre 153 (II, 153 et 154) et la note 2 ci-dessus.

15. Belle-sœur de la princesse de Monaco; voyez la note précédente et la note 12 de la lettre 166 (II, 215). C'est d'elle sans doute qu'il est dit plus bas « que la graisse paraissait lui ôter de la jeunesse. »

16. C'est-à-dire, mais pas naturel.

1672 amitié avec autant de soin que les autres ont accoutumé de la montrer. Mme de Verneuil vous assure de sa tendresse; elle vous écrira par moi.

Mon pied est la plus jolie chose du monde : quand je veux, il est mal, et quand je veux, il est bien. Je remets à me guérir de tous mes maux à Grignan. J'en ai eu un ici qui me donne beaucoup de santé; j'en avois grand besoin, et je suis aise que ma saignée ait produit son effet. J'ai fort consulté pour l'avenir. Adieu, trop chère et trop aimée.

1673

21. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN[1].

A Moret, lundi au soir 30e octobre[2].

Ma très-chère bonne, toutes vos affaires et le moindre de vos intérêts sont au premier rang de tout ce qui me touche; je penserai continuellement à vous, sans que

Lettre 21 (fragments inédits). — 1. Ces fragments font partie de la lettre 341 (III, 256); la lettre entière se trouve dans notre manuscrit, tome III, pages 371 et suivantes : le Grosbois n'en contient aucun extrait : plus de la moitié de la lettre était encore inédite.

2. Le copiste, par inadvertance, a écrit *décembre* au lieu d'*octobre;* c'est une erreur évidente, que n'avait certainement pas dû commettre Mme de Sévigné. La date de la lettre est parfaitement fixée par son contenu et par les autres énonciations que contient l'inscription : Perrin a d'ailleurs donné la bonne date.

je puisse jamais rien oublier de ce qui vous regarde. Ma seule consolation, en attendant que je vous voie, sera de recevoir de vos lettres. Vous écrire et vous servir, si je le puis, voilà mon application, et voilà comme je me trouve, sans compter mille autres sentiments, dont le récit vous seroit ennuyeux. Si vous croyez, ma bonne, que j'exagère d'un seul mot, et que je dise ceci pour remplir ma onzième lettre, vous n'êtes pas juste, et c'est dommage que je dise si vrai; mais je suis persuadée que vous me connoissez assez pour croire que c'est mon cœur qui me fait écrire ainsi. 1673

Dom Courrier[3] passa il y a deux jours : le cœur me battit à l'effet que vous fera son retour dans le pays[4]. Nous jouâmes, l'Abbé[5] et moi, ce que nous aurions dit, si le hasard nous avoit fait rencontrer[6], comme il étoit fort possible. L'Abbé fit des merveilles, et dit tout de son mieux; mais j'eus l'avantage de mille lieues loin; toutes mes réponses étoient d'une force et d'une justesse extrême : je sais cette cause au delà de toute perfection. Si je ne me trompe, M. de Pompone ne demeurera pas dans son ignorance[7]; mais il ne sera plus temps, et tout est inutile présentement. J'ai eu regret à mon voyage de Bourgogne; il m'a semblé que peut-être vous auriez eu besoin de moi à Paris.

J'ai relu bien des fois, ma bonne, votre lettre que je reçus à Lyon, et celle que vous écriviez à M. d'Hacqueville : elles sont tendres et font bien leur effet. Son-

3. L'évêque de Marseille; voyez plus haut la note 8 de la lettre 15.
4. En Provence.
5. L'abbé de Coulanges.
6. Avec l'évêque de Marseille (*dom Courrier*).
7. Sur la conduite de l'évêque de Marseille et les motifs qui le faisaient agir; voyez plus loin la note 13 de la lettre 22 et la note 10 de la lettre 23.

1673 gez, ma bonne, que je n'en ai pas reçu une de toutes les autres que vous m'aviez écrites. Pour moi, je vous ai écrit partout; enfin, voici la onzième : ce seroit un vrai miracle si elles avoient toutes été jusqu'à vous[8]. Mon Dieu! votre assemblée et nos pétoffes[9], qu'est-ce que tout cela deviendra?

Je conjure M. de Grignan de contribuer à votre conservation, et d'avoir un peu d'amitié pour moi. Je vous recommande aussi au Coadjuteur, si vous êtes encore à Salon[10]. Ma bonne, je suis à vous.

Et votre petit procès[11], l'avez-vous gagné? L'Abbé[12] vous prie d'avoir soin de vos affaires. Vous me remerciiez, l'autre jour, de vous avoir donné plus d'une an-

8. Toutes ces lettres, à l'exception d'une seule, se trouvent dans la correspondance publiée : ce sont les lettres 330, 331, 332, 334, 335, 336, 337, 338, 339, et la lettre 341, — la *onzième*, — dont nos fragments font partie.

9. Expression provençale, qui signifie tracasseries, sujets de dispute, méchantes affaires, affaires ridicules ou désagréables, etc Dans le cas particulier, *nos pétoffes* c'étaient l'affaire des gardes l'affaire du courrier, l'affaire du syndicat, et d'autres encore sans doute du même genre. On rencontre déjà ailleurs cette expression dans la correspondance de Mme de Sévigné; voyez la lettre du 17 novembre 1673, note 7 (lettre 346, III, 276), et la lettre du 29 décembre de la même année, note 5 (lettre 365, III, 339), où le mot est absolument employé dans le même sens que dans notre passage : « Le *Charmant* (le marquis de Villeroi) sait toutes nos pétoffes. » Conférez, sur ce mot, le *Lexique de la langue de Mme de Sévigné* et le *Dictionnaire de la langue française* de M. Littré, v° PÉTOFFE.

10. Jolie petite ville des Bouches-du-Rhône, située sur le canal de Crapone, où l'archevêque d'Arles avait une résidence, et où il se trouvait alors avec son neveu le Coadjuteur. Salon dépendait du diocèse d'Arles. Voyez la note 7 de la lettre 343 (III, 265).

11. Il est question ailleurs de ce *petit procès* (lettre 343, avant-dernier alinéa, III, 265, note 6), qui fut gagné, à ce qu'il semble (voyez le commencement de la lettre 351, du 27 novembre suivant, III, 290), mais dont on ne connaît pas l'objet.

12. L'abbé de Coulanges.

ıée[13]; hélas! ma bonne, plaignez-moi de celles que e ne vous donne pas : jamais je n'ai vu passer les ours avec tant de regret, et au moins je n'ai pas sur non cœur d'avoir perdu, par ma volonté, une seule ıeure du temps que j'ai pu être avec vous. 1673

22. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ 1674

A MADAME DE GRIGNAN[1].

A Paris, vendredi 12e janvier.

Je me doutois bien que vous n'aviez pas regardé mon ruban[2] : vous trouviez donc mon pauvre petit billet bien ridicule? J'ai vu bien des manchons comme le vôtre à Saint-Germain, mais pas une femme comme vous : bien des gens sont de cet avis. Je parlai à Vivonne[3]

13. Mme de Sévigné, on l'a vu plus haut, était restée environ quatorze mois en Provence auprès de sa fille; voyez la note 2 de la lettre 20 ci-dessus.

Lettre 22 (fragments inédits). — 1. Ces fragments font partie de la lettre 369 (III, 362); la lettre entière se trouve dans notre manuscrit, tome IV, pages 9 et suivantes; le Grosbois en contient des extraits étendus.

2. Sans doute le ruban qui entourait le billet dont il est parlé dans la seconde partie de la phrase. C'était l'usage, on le sait, au dix-septième siècle, d'entourer les lettres d'un ruban; plusieurs lettres de Mme de Sévigné se sont conservées avec le ruban qui les accompagnait.

3. Louis-Victor de Rochechouart, duc de Vivonne, frère de Mme de Montespan; voyez la note 5 de la lettre 148 (II, 127). Il

1674 de Janet[4] : il me fit voir de tels engagements, pour des gens qui ont servi longtemps avec lui, que je demeurai sans nulle espérance de rien faire pour notre cher ami. Je crois qu'il a son ordonnance[5] : je recevrai ce qu'il me mettra entre les mains. Nous avons encore bien de l'argent à vous, et vingt louis d'or. L'Abbé[6] croit que vous n'êtes pas contente de sa négociation de Pérat, parce que vous ne lui en parlez point : il est toujours tout à vous.

Le prévôt de Laurens[7] disoit l'autre jour à M. de Pompone : « Je ne sais pas ce que vous avez écrit à Monsieur l'Intendant[8], mais il est bien changé pour Messieurs les prélats[9]. »

J'ai cru que vous vous seriez moquée de moi, d'avoir mis l'autre jour la Normandie au rang des provinces d'États[10]; je sais très-bien qu'elle n'en est pas; mais

venait d'être nommé gouverneur de Champagne; voyez la partie imprimée de notre lettre (III, 365, note 13). Il était auparavant général des galères, et fut fait maréchal en 1675; voyez les notes 9 et 10 de la lettre 357 (III, 316 et 317).

4. Voyez la note 1 de la lettre 362 (III, 327).

5. L'ordonnance de payement pour les arrérages de la pension de M. de Grignan.

6. L'abbé de Coulanges. Nous ignorons quelle était cette négociation de Pérat, dont il s'était occupé.

7. Voyez plus haut la lettre 19, note 5.

8. Rouillé de Mêlai, intendant de Provence, auquel M. de Pompone avait en effet écrit en faveur de M. de Grignan; voyez la note 2 de la lettre 347 (III, 277).

9. Les évêques de Marseille et de Toulon, dont l'opposition contre M. de Grignan continuait à être très-vive.

10. Les provinces ou pays d'*États* jouissaient du privilége de s'assembler, en vertu d'un ordre du Roi, pour régler leurs affaires et voter les contributions qu'elles s'imposaient pour le service du Roi. La Normandie n'avait cessé d'être province d'*États* que depuis assez peu de temps. Elle perdit ce privilége, qu'un bien petit nombre de provinces possédaient encore, à la suite des vives remontrances que ses *États* n'avaient pas craint d'adresser au gouver-

la confonds, parce que je voulois marquer qu'elle e laisse pas de faire une gratification à Beuvron[11], ur les levées qu'on y fait : enfin il n'y a jamais eu ue Monsieur de Marseille qui ait fait un crime d'une areille chose. N'oubliez pas de faire lever de dessus es registres les gratifications dont vous m'avez parlé, M. de Vendôme[12] et à M. le comte de Carces[13]. 1674

ement en 1655. La Provence elle-même avait cessé à proprement parler d'être *pays d'États.* Depuis 1639 il ne s'y tenait plus d'États généraux; tout se trouvait réduit à une simple *Assemblée des Communautés*, qui se réunissait tous les ans, par ordre du Roi, et qu'on appelait encore souvent les *États de Provence*, mais qui n'était en réalité qu'un reste des anciens *États;* voyez dans la *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, publiée par Depping, tome I, page 321, le *Mémoire* de l'intendant Lebret; voyez aussi Augustin Fabre, *Histoire de Provence*, Marseille, 1833-1835, 4 vol. in-8°, tome IV, page 79, et Pierre Clément, *Portraits historiques*, Paris, Didier, 1855, in-8°, pages 149 et 150. Les anciens États généraux de Provence cependant étaient plutôt suspendus que supprimés, et l'assemblée qui les remplaçait avait soin assez souvent de rappeler leur souvenir, et de ne statuer que « sous le bon plaisir des prochains États, et jusques à la tenue d'iceux » (voyez, en particulier, l'*Abrégé des délibérations de l'Assemblée générale des Communautés, tenue à Lambesc les mois de décembre* 1673 *et janvier* 1674, Aix, Ch. David, 1674, in-4°, page 22); mais ces vœux timides et indirects ne furent pas écoutés, et on a vu plus haut (voyez le passage de la lettre de Colbert à l'évêque de Marseille rapporté dans la note 2 de la lettre 11) que l'existence de l'Assemblée des Communautés avait pu paraître elle-même un moment assez menacée.

11. François d'Harcourt, marquis de Beuvron, lieutenant général au gouvernement de la haute Normandie; voyez la note 35 de la lettre 367 (III, 352).

12. Louis de Vendôme, duc de Mercœur, et plus tard, à la mort de son père, duc de Vendôme, petit-fils de Henri IV, ancien gouverneur de Provence et père du gouverneur actuel.

13. Le nom est mal écrit dans le manuscrit, où on lit : « le comte de Cars » ; il avait été vraisemblablement mal écrit par Mme de Sévigné elle-même, peu rigoureuse, on le sait, sur l'orthographe des noms propres : on ne le rencontre point ailleurs dans la correspondance. — Le comte de Carces, dont il s'agit certainement ici, lieutenant général du Roi en Provence dès avant 1638, l'était en-

1674 Le chevalier de Grignan est en colère, de n'en-

core en 1656, et il avait été chargé pendant quelque temps, par intérim, du gouvernement de la province. En 1671, devant l'Assemblée des Communautés (voyez l'*Abrégé des délibérations de l'Assemblée générale des Communautés de Provence, tenue à Lambesc les mois de décembre* 1670, *janvier*, *février et mars* 1671, Aix, Ch. David, 1671, in-4°, pages 43 et suivantes), il fut allégué, à l'appui de la demande d'indemnité formée, pour la première fois, par le comte de Grignan pour l'entretien de ses gardes, que dans deux circonstances l'Assemblée des Communautés avait accordé des gratifications au comte de Carces, l'une de quinze mille livres, l'autre de douze mille. C'est à ces gratifications que Mme de Sévigné faisait sans aucun doute allusion ici; elles fournissaient en effet un argument excellent en faveur du comte de Grignan, chargé, selon toute apparence, pour plusieurs années, du gouvernement de la province. Le volume 288 des *Cinq cents* du fonds Colbert, conservés à la Bibliothèque nationale, qui contient des extraits, — relevés pour le ministre, — des principales délibérations des États de Provence de 1620 à 1664, où se trouve porté chaque année le traitement payé par la province au comte de Carces, ne fait aucune mention, nous devons le dire, de ces gratifications; mais il n'y a peut-être pas trop lieu d'en être surpris. L'arrêt du Conseil, rendu le 26 avril 1639, à la demande des États eux-mêmes, qui fixait à dix-huit mille livres le traitement du lieutenant général du Roi en Provence, et que les évêques de Marseille et de Toulon invoquaient précisément pour faire rejeter la demande du comte de Grignan, contenait en effet défense et inhibition expresse aux États d'accorder aucune somme, outre celle allouée par l'arrêt, à quelque titre et sous quelque prétexte que ce fût, *sous peine d'encourir l'indignation du Roi*. On comprend, d'après cela, le silence gardé sur les gratifications. Mais la difficulté que pouvait faire naître cette disposition relativement à la demande de M. de Grignan, — difficulté que ce dernier n'avait nullement dissimulée aux États, — n'était en réalité qu'une difficulté de forme, facile à écarter. La véritable difficulté était ailleurs, et les évêques ne l'ignoraient pas. Les appointements du gouverneur avaient été fixés, par un arrêt antérieur du Conseil, du 31 mars 1635, à la somme de trente-six mille livres, plus quinze mille livres pour l'*entretènement* d'une compagnie de gardes. Les deux arrêts, celui de 1639 et celui de 1635, étaient toujours en vigueur et recevaient tous deux leur application. Le gouverneur en titre, quoique mineur et absent, et ne supportant aucune des dépenses de sa charge, n'en touchait pas moins tous les

ndre, dit-il[14], parler que de la Provence. Vous pou- 1674
iez vous passer d'envoyer cette relation[15] à Mme de

s les deux sommes allouées par l'arrêt qui le concernait, et le eutenant général du Roi, qui exerçait par délégation le gouvernement, était obligé d'en supporter tous les frais, même l'entretien e la compagnie des gardes, dont on reconnaissait la nécessité, rec l'unique somme de dix-huit mille livres, évidemment insuffiınte. Là était réellement la difficulté, là était l'abus. La demande e M. de Grignan était très-juste, et le courroux de Mme deSégné très-légitime. Ce qui n'était ni légitime ni surtout équitable, était d'exiger et de toucher des sommes qui devaient être appliıées à des dépenses déterminées, et de laisser ces dépenses à la ıarge d'un autre (voyez déjà plus haut, pour l'*affaire des secréires*, la lettre 8, notes 6 et 10). On pourrait louer les évêques de larseille et de Toulon de leur zèle à défendre les intérêts de la rovince et l'argent des contribuables, s'ils s'étaient attaqués au ritable abus; mais leur opposition contre le comte de Grignan avait en réalité pour cause qu'une rivalité d'influence et de pouir entre deux maisons également puissantes, rivalité qui se caıit à peine sous les dehors plus honorables d'une défense arente, mais par malheur peu sincère, d'intérêts très-respectables ı'on n'avait que très-secondairement en vue. L'Assemblée le comrit, et digne représentante en cela de la province, elle préféra, ns s'arrêter à une difficulté de forme, payer deux fois que de manıer à ce que l'équité exigeait; voyez la note 10 de la lettre suivante.

14. Joseph Adhémar de Monteil, second chevalier de Grignan; yez plus haut la note 4 de la lettre 2.

15. Cette relation, — *la défaite des Fourbins*, — avait été comısée, paraît-il, par le coadjuteur d'Arles; voyez plus loin la lete 25, note 7. C'était la relation de ce qui s'était passé au sein e l'Assemblée des Communautés, qui, malgré l'opposition trèsve de l'évêque de Marseille et de ses amis, avait voté l'indemıté demandée par M. de Grignan et nommé syndic *joint* pour la blesse le marquis de Buous, proche parent du comte; voyez plus in la lettre 24, note 5. — C'est certainement de cette même retion qu'il est question dans la lettre 382, 2e alinéa, et on doit ı conclure, ce nous semble, que cette dernière lettre, dont la ıte, — indiquée d'une manière très-incomplète par Mme de Sévié, — a paru incertaine aux derniers éditeurs (voyez la note 1 de lettre 711, V, 514), a bien été écrite en 1674, probablement à ne époque un peu antérieure à celle qui lui a été assignée, et trèsaisemblablement peu de temps après l'arrivée de Mme de Gri-

1674 Valavoire[16] : ils l'ont appelée *la défaite des Fourbins*, et cette pièce a fait grand bruit. Pour moi, je ne l'ai pas eue, et m'en suis bien passée ; je l'ai lue en passant[17], et l'ai trouvée plaisante.

Je ne crois pas qu'il y ait rien de plus plaisant, que de dire au père du Janet, que c'est lui[18] qui a envoyé son neveu à Paris. Quel chien de style ! quelle insolence ! quel bonheur de ne point craindre d'être dédit ! Je crois que c'est ainsi qu'il faut être, et qu'il n'est rien tel que de se faire valoir. Nous voyons ici, par expérience, que ceux qui sont honnêtes, modestes,

gnan à Paris, qui eut lieu, tout porte à le croire, vers le milieu du mois de février de ladite année (voyez, dans la lettre du 5 février, l'apostille de Mlle de Méri, et la dernière partie de la lettre de Mme de Sévigné, III, 403 et 404).

16. Mme de Sévigné redoutait sans doute, avec quelque raison, le mauvais effet que pourrait faire cette pièce, dirigée contre des adversaires assez puissants pour être dangereux, et il semble effectivement qu'on en fit le sujet d'un grief contre M. et Mme de Grignan ; voyez plus loin la lettre 25, note 7. L'évêque de Marseille et ses amis, battus dans l'affaire du *syndicat* (voyez la note précédente), s'efforcèrent de prendre une sorte de revanche dans l'*affaire des gardes ;* voyez ci-après la lettre 24, note 8, conférée avec la note 13 ci-dessus et la note 10 de la lettre 23.

17. Sans doute chez Mme de Valavoire.

18. *Lui*, c'est-à-dire l'évêque de Marseille, qui s'était vanté, paraît-il, auprès de l'oncle de M. du Janet, d'avoir fait désigner ce dernier (le même dont il est question plusieurs fois dans la lettre) pour porter à Paris, comme courrier des États, le résultat des délibérations de l'Assemblée. On verra plus loin (lettre 24, notes 5 et 6) Toussaint de Forbin Janson accusé encore, dans une autre circonstance, de propos du même genre, qui indiquent assez qu'il avait, ou qu'on lui attribuait, la prétention d'exercer une influence prépondérante sur les décisions de l'Assemblée des Communautés et sur les affaires de la province : *inde iræ*. Dans le cas particulier, le dire de l'évêque était trouvé *plaisant*, parce que M. du Janet, au su de tous, était très-attaché au comte de Grignan, et que c'était surtout à l'influence de ce dernier que sa nomination paraissait due ; voyez la note 1 de la lettre 362 (III, 327).

1674

ıstes, généreux, ne sont pas les plus considérés auıès du *Nord*[19].

J'ai ce matin fait mettre au bonhomme Bertillac[20] leux mille deux cents livres sur l'ordonnance de lu Janet : les deux cents francs se donnent à la prière le celui qui prie[21]. Mais ce n'est plus de l'argent omptant; M. Colbert veut encore qu'on repasse par es mains pour l'argent : M. du Janet prendra cette eine. M. de la Garde[22] prendra l'argent et le fera endre à Grignan; M. du Janet prendra ce qu'il voudra.

Ma très-chère bonne, je ne puis jamais vous dire assez combien je vous aime. La Garde vous a conseillé le peu de gens que vous deviez amener ici; je vous *conseille* de suivre ses *conseils*. Pour moi, je vous conjure de ne point amener votre petit étourdi de page, à moins qu'il soit *devenu sage comme une image*. Du reste, ma chère, vous verrez comme vous serez reçue.

19. *Chiffre* sous lequel Mme de Sévigné désignait Colbert.

20. Ancien trésorier général de la Reine mère; voyez la note 13 de la lettre 272 (III, 56). Le nom est écrit *Bartillac* dans notre manuscrit. — Par ces mots : « J'ai ce matin fait *mettre* à M. Bertillac, etc. », Mme de Sévigné a sans doute voulu dire qu'elle avait fait déléguer, sur le montant des arrérages de la pension de M. de Grignan, dus par le trésor, la somme de deux mille deux cents livres à M. de Bertillac, qui était vraisemblablement au nombre des créanciers du comte. Indépendamment du traitement qu'il recevait comme lieutenant général de Provence, traitement qui s'élevait, on l'a vu plus haut (voyez la note 13 ci-dessus), à dix-huit mille francs, et qui était payé sur la caisse du trésorier général de la province, le comte de Grignan touchait une pension du Roi, dont il est souvent question dans la correspondance. Cette pension était payée par le trésor royal, et non pas toujours, semble-t-il, avec une parfaite régularité : nous n'en connaissons pas le chiffre.

21. M. de Bertillac était grand ami d'Arnauld d'Andilly; Mme de Sévigné, par ces mots : « celui qui prie », n'a-t-elle pas voulu désigner ce dernier? Il est vraisemblable qu'il y avait quelque contestation sur cette partie de la créance. Voyez la note précédente.

22. Cousin germain maternel du comte de Grignan.

1674 J'embrasse M. de Grignan et le Coadjuteur. Conservez bien l'amitié de l'Intendant[22] : c'est lui que vous devez prendre pour témoin de toutes choses.

---

23. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE CORBINELLI A MADAME DE GRIGNAN[1].

A Paris, vendredi 19e janvier.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

C'est une chose étrange que d'aimer autant que je vous aime : on a une attention et une application naturelle et continuelle, qui fait qu'en nulle heure du jour on ne peut être surprise sans cette pensée. Je ne croyois pas que vous eussiez dessein de retourner à Aix ; je m'étois fiché dans la tête, que M. de Grignan iroit à Toulon, et vous à Grignan l'attendre, et, dans cette belle pensée, j'ai adressé mon dernier paquet à Saint-Geniez[2], à Montélimar ; de sorte qu'à moins qu'il ne l'envoie promptement à Aix, vous serez un ordinaire sans en recevoir ; et c'est ma faute, sans que j'aie pourtant manqué de vous écrire ; car, dans ce pa-

22. Voyez la note 8 ci-dessus.

Lettre 23 (fragments inédits et passage restitué). — 1. Ces fragments font partie de la lettre 372 (III, 375) ; la lettre entière se trouve dans notre manuscrit, tome VI, pages 1 et suivantes ; le Grosbois en contient des extraits.

2. Ce nom se rencontre une autre fois seulement dans la correspondance ; voyez la lettre 330, note 3 (III, 232 et 233).

quet, c'est le premier transport de ma joie, sur la bonne solution que vous avez prise, M. de Grignan et vous, de venir à Paris. 1674

M. de la Garde est persuadé que vous serez contents et satisfaits de votre voyage ; et votre mémoire étant lu dans le conseil, sera très-bien soutenu. Il parle d'aller en Provence, pour des affaires que Monsieur l'Archevêque[3] sait et conduit. Ce voyage me paroîtroit d'un grand contre-temps pour vous. En vérité vous avez besoin de tous, et du Coadjuteur et de la Garde. Vous voyez l'effet des discours de l'Évêque. Je finis encore là-dessus, car je suis piquée de la manière dont cela va, et je coupe court. Il ne faut pas qu'il dise à l'Intendant[4] qu'il avoit écrit à Lambesc contre ces cinq mille francs[5] ; cela fut fait dès Nancy, traîtreusement[6]. C'est bien le moyen de réconcilier les gens, de donner un tel dégoût à l'un, et un tel avantage à l'autre[7] ! D'Hacqueville trouve que cette affaire rend votre voyage nécessaire ; ou bien il faut tout quitter. Si Monsieur de Marseille vous avoit attrapés à dire à des consuls[8] ce qu'il leur disoit l'année que mourut M. d'Oppède[9], il ne vous l'auroit pas pardonné.

Je vous embrasse très-chèrement, ma très-aimable

3. L'archevêque d'Arles, oncle de M. de Grignan et de M. de la Garde.

4. Voyez la note 8 de la lettre précédente.

5. Les cinq mille francs de gratification pour les gardes de M. de Grignan ; voyez plus bas la note 10.

6. Comparez la lettre 369, 1er alinéa (III, 363) : « .... et parce que *la Grêle* (l'évêque de Marseille) a entretenu *le Nord* (Colbert) cet été, en trahison, etc. » ; et voyez plus loin la lettre 27, note 10.

7. Voyez la note 5 de la lettre 369 (III, 362).

8. Voyez plus haut la note 4 de la lettre 13.

9. Le baron d'Oppède, premier président du parlement de Provence, était mort au mois de novembre 1671 ; voyez la lettre 222, note 1 (II, 420), et plus haut, dans ce recueil, la note 13 de la lettre 2.

1674 et très-passionnément aimée. Vous ne me dites rien par votre dernière lettre de votre voyage ; de sorte que je ne vous en dis rien : ce qui est dit est dit, ce qui est pensé est pensé. Je cite toujours M. de la Garde, qui ne trouve rien de plus nécessaire ni de plus important.

DE CORBINELLI.

Si par hasard il faut que nous perdions nos cinq mille francs en Provence, nous les recouvrerons ici, et nous trouverons un moyen que Sa Majesté écrive une lettre obligeante à l'assemblée de l'année qui vient, par laquelle elle la remerciera de ses libéralités, mais que, pour la soulager, elle veut gratifier son lieutenant de Roi : ainsi nous adoucirons tout ce qui reste d'amertume sur cette affaire[10].

10. Perrin s'était borné à reproduire les premiers mots de ce passage, qu'il avait même modifiés, et il avait tout réduit à ce qui suit : « Si par hasard il faut que nous perdions *quelque chose* en Provence, nous *le* recouvrerons ici. » L'éditeur avait ainsi enlevé aux paroles de Corbinelli le sens précis et déterminé qu'elles avoient. C'est encore de l'*affaire des gardes* qu'il s'agissait. Elle avait donné lieu, dans la dernière session de l'Assemblée des Communautés, à des débats très-vifs, et les évêques de Marseille et de Toulon avaient fait les plus grands efforts pour faire repousser la demande de M. de Grignan. On pouvait même croire qu'ils avaient réussi à empêcher qu'elle ne fût représentée les années suivantes, et Corbinelli, dans cette prévision, faisait entrevoir la possibilité d'une compensation qui aurait mis à la charge du Roi l'indemnité que la province avait jusqu'alors consenti à payer. Mais l'affaire eut une issue plus heureuse qu'on ne semblait alors l'espérer, grâce peut-être à l'éloignement de l'évêque de Marseille, nommé, dans le courant même de cette année (1674), ambassadeur auprès du roi de Pologne Sobieski, et au décès de l'évêque de Toulon, qui mourut au mois d'avril de année suivante (le 29 avril 1675). L'Assemblée des Communautés, qui malgré l'opposition de plus en plus vive de Toussaint de Forbin Janson et de ses amis, avait toujours voté la

M. de Montausier dit : « Si dans la requête contre les prélats[11] on avoit compris la noblesse, je dirois que c'est moi qui l'ai faite; mais puisqu'elle ne blâme que la moitié du genre humain, cela ne vaut pas la peine de l'avouer. » 1674

gratification demandée, ne fit aucune difficulté, dès qu'elle fut laissée à elle-même, pour l'accorder, et elle le fit constamment dans les termes les plus honorables pour M. de Grignan. On n'eut donc point besoin de recourir, pour cet objet, comme Corbinelli l'avait craint, à la munificence royale. Ce que l'évêque de Marseille avait voulu faire considérer comme une faveur exceptionnelle, qui ne devait plus se renouveler à l'avenir (voyez la note 8 de la lettre suivante), devint au contraire une sorte de droit reconnu, dont le comte de Grignan jouit sans interruption jusqu'à sa mort, et dont jouit après lui son gendre et successeur, le marquis de Simiane. On ne protesta plus que pour la forme, et on continua à éluder sans beaucoup de peine les termes plus menaçants que dangereux de l'arrêt du Conseil royal du 26 avril 1639 (voyez la note 13 de la lettre précédente), en ayant soin de subordonner toujours la décision qui accordait la gratification demandée *au bon plaisir* du Roi. Aussi, dans la correspondance, ne sera-t-il plus question, les années suivantes, de cette affaire, qui continua cependant à se représenter tous les ans devant l'Assemblée, et qui, à l'époque où nous sommes, passionnait si vivement Mme de Sévigné; ce qu'elle avait tant désiré dès le principe (voyez plus haut la lettre 1, note 4, et la lettre 2, note 10) était enfin arrivé : *l'affaire était sans difficulté*. Conférez, sur toute cette affaire, Walckenaer, *Mémoires*, tome V, page 331; la *Notice*, page 125; et voyez particulièrement les *Abrégés des délibérations de l'Assemblée des Communautés* de 1671 à 1716.

11. Il s'agit de la curieuse requête dont il est parlé dans le 4e alinéa de la partie publiée de notre lettre (III, 380).

1674

24. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN[1].

A Paris, lundi 22e janvier.

L'affaire de M. de Pompone est plaisante : voir ce prélat[2] proposer une augmentation, et s'opposer pour vous à une si juste gratification, et aux mille francs du courrier, en vérité ce procédé bigarré est digne de louange[3]! *Ce que vous dites, sur ce qui le fait

Lettre 24 (fragments inédits et passages restitués). — 1. Ces fragments font partie de la lettre 374 (III, 385); la lettre entière se trouve dans notre manuscrit, tome IV, pages 33 et suivantes; le Grosbois n'en contient qu'un extrait fort court. Dans le passage auquel se rapporte la note 7 de la lettre imprimée (III, 386 et 387), il faut lire : « ainsi cette troupe est souffrante », qui est le texte des anciennes éditions, confirmé par notre manuscrit. La leçon que le Grosbois a fait mettre à la place : « ainsi cette troupe est *suffisante* », est certainement fautive, et n'est que le résultat de l'inattention du copiste.

2. L'évêque de Marseille.

3. Pour comprendre ce passage, il faut, croyons-nous, le rapprocher d'un passage inédit de la lettre du 29 janvier suivant, qu'on trouvera plus loin, duquel il résulte que l'évêque de Marseille avait proposé à l'assemblée des États de Provence d'augmenter le chiffre du présent que la province était dans l'habitude de faire tous les ans à M. de Pompone (voyez plus bas la lettre 26, note 11). On s'explique très-bien, d'après cela, la *fâcherie* momentanée de Mme de Sévigné contre M. de Pompone, et ces mots, qui paraissent tout d'abord singuliers dans sa bouche : « L'affaire de M. de Pompone est plaisante, etc. », ne présentent dès lors plus rien d'obscur. Peu de jours suffirent, au surplus, pour ramener l'esprit de la marquise à ses sentiments ordinaires de confiance et de justice pour le ministre, dont l'amitié lui était à la fois si chère et si précieuse. Dès la lettre suivante, le 29 janvier (voyez plus bas la

parler[4] selon ses desirs et selon ses desseins, sans faire aucune attention, ni sur la vérité, ni sur la vraisemblance, est très-bien observé*. Mais le marquis de Buous[5] ne lui a-t-il rien répondu, quand il lui dit : 1674

lettre 26, fin du 3e alinéa), elle disait déjà : « Il (M. de Pompone) tiendra le parti de la justice : voilà de quoi l'on peut répondre en général. » — La gratification dont il est question dans notre passage est toujours la gratification pour les *gardes*, que les évêques de Marseille et de Toulon n'avaient laissé admettre qu'à titre de faveur exceptionnelle et de mesure transitoire, *sans conséquence pour l'avenir;* voyez la note 8 ci-dessous et la note 10 de la lettre précédente. — Le chiffre de mille francs, indiqué ici avec précision, comme montant de la somme assignée au courrier chargé de porter à Paris les délibérations de l'Assemblée, prouve que M. Mesnard s'est mépris, dans sa savante *Notice* (page 127), en supposant que le gouverneur prélevait, sur les frais de ce courrier, *un bénéfice de quelque importance*. On a vu plus haut, par l'exemple de M. Rippert et par celui de M. du Janet, que le courrier des États, nommé d'ordinaire sur la proposition du gouverneur, faisait à Paris les affaires particulières de ce dernier, autant et plus que les affaires des *Communautés*, et cela suffit pour expliquer l'intérêt que M. de Grignan attachait à cette nomination, et l'opposition que lui faisaient à cet égard ses adversaires. Voyez toutefois plus loin et conférez la lettre 130, 2e alinéa, et note 4.

4. Le prélat, l'évêque de Marseille. — Perrin, dans ses *arrangements*, a substitué au pronom *le* le chiffre *la Grêle*, dont se servait assez souvent Mme de Sévigné pour désigner l'évêque de Marseille, et a mis : « ce que vous dites au sujet de *la Grêle*, etc. »

5. Cousin germain maternel du comte de Grignan, nommé en 1673 procureur du pays joint, ou syndic, pour la noblesse, près l'Assemblée des Communautés de Provence. Les évêques de Marseille et de Toulon s'étaient d'abord très-vivement opposés à cette nomination, à laquelle ils finirent cependant par concourir eux-mêmes, *pour se conformer aux intentions du Roi*. C'est la fameuse affaire du *syndicat*, dont il est si souvent question, à cette époque, dans la correspondance. Voyez la note 2 de la lettre 357 (III, 314), le commencement des lettres 353 (III, 297), 362 (III, 327) et 369 (III, 363), et, plus haut, dans ce recueil, les notes 15 et 16 de la lettre 22, et sur toute l'affaire, Walckenaer, *Mémoires*, tome V, pages 48 et suivantes et page 402, la *Notice*, page 129, et principalement, l'*Abrégé des délibérations de l'Assemblée générale des Com-*

1674 « Nous vous avons mis à la place où vous êtes, etc.? » Il semble que ce soit pour rire, et nous en rions aussi[6]. *Je pense, pour moi, qu'il n'y a rien tel que d'être insolent; ne seroit-ce point là comme il faut être? J'ai toujours haï ce style; mais s'il réussit, il faut changer d'avis*[7].

munautés de Provence, tenue à Lambesc les mois de décembre 1673 *et janvier* 1674, Aix, Charles David, 1674, in-4°, pages 19 et suivantes. — Il y avait, à l'Assemblée des Communautés de Provence, deux catégories de procureurs du pays, appelés aussi syndics, savoir : les procureurs ou syndics du pays *nés* et les procureurs ou syndics du pays *joints*. Les premiers devaient uniquement leur titre à la dignité ou aux fonctions dont ils étaient revêtus, comme l'archevêque d'Aix, qualifié souvent de premier syndic du pays, et les consuls de la même ville, qui était considérée comme capitale de la province; les seconds étaient nommés par l'Assemblée, deux pour le clergé, deux pour la noblesse, deux pour les communes. Ces derniers étaient pris parmi les délégués ou députés des communes, et en général à tour de rôle; quant aux autres, ils étaient pris, les premiers parmi les hauts dignitaires ecclésiastiques de la province, les seconds dans la noblesse, et en général un dans la noblesse d'*épée*, l'autre dans la noblesse de *robe*. Les procureurs du pays formaient pour ainsi dire la tête de l'Assemblée. C'est par leur *mandement* qu'avec la permission et sous l'autorité du gouverneur ou du lieutenant général qui le remplaçait elle était assignée et se réunissait, et c'est sous la présidence de droit du premier d'entre eux, l'archevêque d'Aix, qu'elle délibérait (voyez plus loin la note 4 de la lettre 61). C'est parmi les procureurs du pays qu'était pris aussi l'*assesseur*, chargé de présenter à l'Assemblée, quand le président ne jugeait pas à propos de le faire lui-même, les affaires sur lesquelles elle avait à délibérer. Les procureurs du pays, comme représentants de l'Assemblée, étaient en outre chargés d'expédier les ordres et mandats, notamment les mandats de payement, nécessaires pour l'exécution de ses délibérations. Enfin, dans l'intervalle des sessions, lorsque les circonstances l'exigeaient, les procureurs du pays pouvaient se réunir et aviser, et ils formaient ainsi une sorte de comité ou de commission de permanence. (*Mémoires sur la Provence*, tome II, pages 561 et suivantes, et *passim*, manuscrit cité et décrit plus haut, lettre 11, note 2.)

6. Sur ce passage, voyez plus haut la note 18 de la lettre 22.

7. Perrin, en supprimant le passage précédent, auquel celui-ci

La lettre du Roi à Monsieur de Marseille a donc été lue en pleine assemblée; il a bien voulu laisser voir de quelle manière il a entretenu le Roi sur cette grande libéralité de l'Assemblée[8]. J'espère que Sa Majesté voudra bien faire réflexion à ce qui se fait ailleurs, et en Bretagne, et en Languedoc, et en Bourgogne. Je voudrois que vous eussiez vu l'union de M. de Lavardin[9], de M. de Chaulnes[10] et de M. Boucherat[11]. Je les ai vus tous trois; ils sont revenus depuis deux jours. Ils ne peuvent comprendre ces manières, et l'incompatibilité de l'Évêque. Son infâme opposition le fait paroître fou, à ceux qui ont l'esprit noble et droit; il ne sauroit croire comme cet endroit le décrie, même auprès de ses 1674

se rapportait, a enlevé à ce dernier une partie de sa clarté et de son à-propos. *Insolent*, au dix-septième siècle, était souvent employé dans le sens d'orgueilleux, de vain, de vantard (*insolens*), et c'est dans ce sens que ce mot semble employé ici. Voyez Furetière, *Dictionnaire*, édition de 1690, v° INSOLENT.

8. Dans la dernière séance de l'Assemblée des Communautés, le 12 janvier 1674, l'évêque de Marseille avait dit en effet : « qu'il venait de recevoir une lettre du *petit cachet* du Roi, datée du 1er de ce mois, par laquelle Sa Majesté, pour cette fois seulement et sans conséquence pour l'avenir, désire que l'Assemblée accorde à Monseigneur le comte de Grignan la somme de cinq mille livres pour la compagnie de ses gardes. » (*Abrégé des délibérations de l'Assemblée générale des Communautés de Provence*, etc., Aix, 1674, in-4°, page 35.) Le même compte rendu termine en disant : « .... et par ainsi, l'évêque de Marseille et le seigneur évêque de Toulon ont dit, que, pour obéir à la volonté du Roi, ils se départent de l'opposition qu'ils ont formée sur la délibération prise pour lesdites cinq mille livres aux termes de ladite lettre de Sa Majesté, pour cette fois seulement et sans conséquence pour l'avenir. » (*Idem*, page 36.)

9. Le marquis de Lavardin, lieutenant général aux huit évêchés de Bretagne; voyez la note 5 de la lettre 158 (II, 872).

10. Gouverneur de Bretagne; voyez la note 14 de la lettre 174 (II, 242 et 243).

11. Commissaire du Roi aux États de Languedoc et de Bretagne; voyez la note 5 de la lettre 191 (II, 306).

1674 amis. Ces trois hommes que je vous ai nommés ne songent qu'à faire valoir son camarade[12] : c'est une liaison, une intelligence, une confiance! Quand on songe au malheur que vous avez d'avoir Monsieur de Marseille, on vous plaint : vous êtes les gens du monde les plus dignes d'être aimés.

*Sa Majesté a donné à M. le duc du Maine[13] la charge des Suisses, qu'avoit M. le comte de Soissons : c'est M. de Louvois qui l'exercera.

---

25. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN[1].

A Paris, vendredi 26e janvier.

Vous avez reçu, ma bonne, votre congé le 20e; il

12. Sans doute l'évêque de Rennes, Charles-François de la Vieuville, qui n'eut jamais en effet de démêlés avec le gouverneur de Bretagne et les autres représentants de l'autorité royale dans cette province; voyez la note 3 de la lettre 102 (II, 317). Nous avions cru d'abord à une erreur dans le texte, et qu'il fallait lire : « *leur* camarade (M. de Grignan) », au lieu de : « son camarade »; mais la suite du passage repousse cette correction.

13. Notre manuscrit, comme le Grosbois et comme l'édition de la Haye, porte *le duc du Maine*, et non *le comte du Vexin*, comme l'ont imprimé, d'après Perrin, les derniers éditeurs, qui ont supposé, à tort croyons-nous, une correction, bien peu vraisemblable, introduite dans le texte par l'éditeur hollandais et par l'auteur du manuscrit. A la fin de la lettre suivante nous trouverons un autre passage qui nous permettra d'expliquer la diversité que présentent sur ce point les sources. Bornons-nous à dire, pour le moment, que, selon toute probabilité, c'est Perrin qui a modifié les deux textes, pour les rendre plus clairs et les faire mieux concorder avec ce qui fut définitivement résolu; voyez la note 13 de la lettre suivante.

LETTRE 25 (fragments inédits et passages restitués). — 1. Ces

n'a été retardé que par M. de Pompone, qui voulut prendre son temps; et le jour qu'il devoit le demander il n'y eut point de conseil, de sorte qu'il fallut attendre à l'autre vendredi : voilà toute la finesse! Mais vous pouviez toujours vous préparer, sur le billet qu'il m'avoit écrit, que je vous envoyai[2]. 1674

Vous ne trouverez point ce pays-ci[3] si contraire que vous pensez; vous ferez changer d'avis et de sentiments. On est si mal content de l'opposition de l'Évêque, et c'est en effet une chose si infâme que toute la manœuvre qu'il a faite contre vous, que je ne sais comme il n'est point honteux de s'en vanter; il faut avoir un front d'airain, pour soutenir ce personnage de réconcilié, avec de telles conduites. Je comprends bien votre chagrin sur la lettre[4] de Sa Majesté à ce bon et digne prélat, et le dégoût que l'on donne à celui qui sert et qui commande[5]; j'ai trop senti, et j'ai été trop vive sur cet article, pour ne pas entrer dans vos sentiments : je ne puis encore en parler de sang-froid.

On croit que M. Marin[6] ne vous veut plus donner ni

fragments font partie de la lettre 375 (III, 388); la lettre entière se trouve dans notre manuscrit, tome IV, pages 41 et suivantes; le Grosbois en contient des extraits étendus.

2. Voyez le commencement de la lettre 376 (III, 395).

3. Voyez plus haut, sur cette expression, la note 6 de la lettre 17.

4. Voyez la lettre précédente, note 8.

5. M. de Grignan.

6. Il s'agit ici, non de M. Arnoul Marin, nommé à la fin de l'année précédente premier président au parlement d'Aix, mais de son père, Denis Marin, ancien intendant des armées, en considération duquel la nomination du fils avait été faite (voyez la note 8 de la lettre 345, III, 273), et qui hésitait, disait-on, à accepter pour ce dernier la charge à laquelle il avait été nommé, en même temps qu'il hésitait à donner suite à un projet de mariage pour sa fille, à Aix, avec le marquis d'Oppède. Ces bruits, sur lesquels Mme de Sévigné revient dans la lettre suivante (voyez ci-après la lettre 26,

1674 son fils ni sa fille; je ne sais qui diantre a passé par là; il ne veut pas marier sa fille si loin de lui.

Je ne dis rien sur ce que le Coadjuteur a écrit à la Valavoire; il étoit bien naturel de repousser les insolences de l'Évêque par un récit naïf et véritable : tout cela n'est rien, et ne doit pas vous passer pour une affaire[7].

Je n'ai point trouvé parmi vos meubles ce petit lit de damas vert que vous aviez laissé : du reste, vous avez tout ce qu'il vous faut, et vous n'avez rien à apporter.

Nous avons trouvé ici près une petite maison, où votre train peut loger, et même le Coadjuteur. Il y a une remise de carrosse, et une écurie de six chevaux; il ne seroit pas difficile de trouver quelque petit supplément, en cas de besoin; il y a des chambres très-raisonnables. Vous l'aurez pour cinq cents livres par an[8]; c'est un marché admirable[9] : voyez ce que c'est par mois,

note 12), étaient, du reste, sans fondement, et Mme de Sévigné les dément elle-même dans un passage d'une lettre écrite quelques jours plus tard, le 2 février, passage qui fait partie d'un fragment publié, sans date précise, d'après le Grosbois, sous le nº 373 (III, 383), dans l'édition des *Grands écrivains de la France* : « J'admire tout ce qu'on m'avoit assuré des chagrins de M. Marin, et comme on m'avoit assuré que le mariage de sa fille étoit rompu : tout cela est faux; on est trompé d'une rue à l'autre, comme de Paris à Aix. » C'est à tort que les derniers éditeurs ont cru (III, 383, note 2) qu'il s'agissait du premier président lui-même et du mariage d'une de ses filles; c'est du mariage de sa sœur qu'il était question, mariage dont il avait été déjà parlé dans la lettre du 13 novembre précédent, et qui se réalisa en effet quelques mois plus tard; voyez la lettre 345, note 10 (III, 274).

7. Il s'agit sans doute de la relation dont il a été parlé plus haut, *la défaite des Fourbins;* il semble résulter de ce passage que le coadjuteur d'Arles en était l'auteur, et, dans tous les cas, qu'on en fit le sujet d'un grief contre le comte de Grignan; voyez ci-dessus la lettre 22, notes 15 et 16.

8. Il fut arrêté plus tard pour six cents livres, sans doute avec le *petit supplément;* voyez plus loin la lettre 27, note 4.

9. Un appartement à Paris, dans un des quartiers alors les plus

et par demi-année! Je voudrois bien que vous me mandassiez quelque chose, par la lettre que je recevrai dimanche, qui me fît conclure ce marché. 1674

J'ai[10] fort entretenu la Garde ce soir. Vous ne sauriez trop estimer ses conseils et l'intérêt qu'il prend à toutes vos affaires. Il en parloit à Gordes[11] ; il les sait, et les range, et les dit en perfection : il donne un tour admirable à tout ce qu'il faut dire à Sa Majesté. Il faudra bien le consulter comme un homme qui connoît ce pays-ci. Il étoit persuadé que vous y aurez contentement. Il compte fort sur vous; sur certaines choses qui vous conviennent : il a une profonde estime pour vous.

*Le *bien Bon* est tout à vous; c'est lui qui a déniché ce soir la petite maison : c'est notre fait*[12].

à la mode, avec remise et écurie pour six chevaux, et des chambres *très-raisonnables*, pouvant au besoin servir à loger un coadjuteur, pour cinq cents francs, ou même pour six cents, paraîtra en effet chose bien admirable aux Parisiens d'aujourd'hui!

10. Le passage qui suit, concernant M. de la Garde, avait déjà été donné par Perrin, — non sans quelques suppressions de détail, — dans son édition de 1754 (tome III, p. 9), mais ne se trouvait point dans l'édition de la Haye; les derniers éditeurs, s'écartant de leur système ordinaire (voyez plus haut l'*Introduction*, page 96), l'ont de nouveau, peut-être simplement par mégarde, fait disparaître du texte : c'est ce qui nous a déterminé à le reproduire, restitué et complété par notre manuscrit. Perrin avait donné le passage ainsi : « J'ai fort entretenu la Garde; vous ne sçauriez trop estimer ses conseils; il parloit l'autre jour à Gordes de vos affaires, il les sçait, et les range, et les dit en perfection; il donne un tour admirable à tout ce qu'il faut dire à Sa Majesté; vous ne pouvez consulter personne qui connoisse mieux ce pays-ci que lui. » — Sur l'expression *ce pays-ci*, qu'on rencontre plusieurs fois ailleurs dans la correspondance, voyez plus haut la note 6 de la lettre 17.

11. Le même sans doute dont il est question dans la lettre du 19 février 1672 (lettre 250, note 6, II, 509). Dans l'une et l'autre lettre il s'agit, vraisemblablement, de François de Simiane, marquis de Gordes, frère de Louis-Marie-Armand de Simiane de Gordes, évêque de Langres.

12. Ce petit passage, retranché par Perrin, avait été singulière-

1674 *C'est le comte du Vexin[13] qui a les Suisses ; ce n'est plus le duc du Maine; il a en récompense Cluny et l'abbaye de Saint-Germain*.

ment altéré par l'éditeur de la Haye, dont voici le texte, reproduit, — sauf un léger retranchement, — par les derniers éditeurs (III, 394) : « Le *petit Bon* est tout à vous : c'est lui qui a déniché ce soir la maison ; c'est notre fort. » Il s'agit de la maison dont il est parlé plus haut, offerte pour cinq cents livres. Elle avait *été dénichée* par le bon abbé de Coulanges, comme l'atteste de nouveau la lettre suivante (voyez la lettre 26 ci-dessous, note 7), et nullement par le *petit Bon*, c'est-à-dire le comte de Fiesque (voyez la note 19 de la lettre imprimée, III, 394), qu'on est fort étonné de trouver en cette affaire. — La leçon : « c'est notre *fort* », au lieu de : « c'est notre *fait* », ne demande pas de commentaire ; c'est une de ces méprises, qu'on rencontre malheureusement trop souvent dans les premières éditions des lettres de Mme de Sévigné, qui prouvent avec quelle réserve on doit se servir de ces sources. On remarquera enfin que les mots : « ce soir », retranchés par les derniers éditeurs (voyez la note 20 de la lettre imprimée, III, 394), à qui tout le passage a dû paraître fort suspect, se trouvent parfaitement dans le texte et n'auraient pas dû être supprimés.

13. Tel est le texte de notre manuscrit, conforme à celui de l'édition de la Haye. Les derniers éditeurs ont cru à une correction, maladroitement introduite dans notre phrase par l'éditeur hollandais, pour mettre ce passage d'accord avec celui qui termine la lettre précédente (voyez la note 21 de la lettre imprimée, III, 394). Mais notre manuscrit prouve que le reproche n'est pas mérité, et il nous paraît au contraire extrêmement vraisemblable que Mme de Sévigné avait écrit les noms tels que les donne notre copie. Il est certain en effet que la charge de colonel des Suisses qu'avait eue le comte de Soissons fut en définitive donnée au duc du Maine, et non à son frère cadet, le comte du Vexin. Mais il est certain aussi, nos lettres en font foi, qu'il y eut des hésitations, ou tout au moins qu'à la Cour on y crut, et il est en somme assez raisonnable de croire qu'on songea d'abord au frère aîné, au duc du Maine, qu'il fut ensuite un moment question du comte du Vexin, et qu'on finit par revenir et par s'arrêter au premier parti. Mme de Sévigné fit successivement part à sa fille des bruits qui avaient couru à ce sujet, et s'il n'est pas question dans ses lettres de la solution qui finit par l'emporter, si elle s'arrête au second bruit, cela tient uniquement sans doute à ce que nous n'avons pas toute sa correspondance. Perrin, qui s'attachait bien moins à la reproduction fidèle des

26. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DU CHEVALIER DE GRIGNAN A MADAME DE GRIGNAN[1].

A Paris, lundi 29e janvier.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Ma bonne, je suis en colère contre vous : comment ! vous avez la cruauté de me dire, connoissant mon cœur comme vous faites, que vous m'incommoderez chez moi, que vous m'ôterez mes chambres, que vous me romprez la tête ! Allez ! vous devriez être honteuse de me dire de ces sortes de verbiages ; est-ce pour moi que ce style est fait ? Prenez plutôt part à ma joie, ma bonne ; réjouissez-vous de ce que vous m'ôterez mes chambres. Qui voulez-vous qui les remplisse mieux que vous ? Est-ce pour autre chose que je suis aise de les avoir ? Puis-je être plus agréablement occupée qu'à faire les petits arrangements qui sont nécessaires pour vous recevoir ? Tout ce qui a rapport à vous n'est-il pas au premier rang de toutes mes actions ? Ne me connoissez-vous plus, ma bonne ? Il faut me demander pardon, et rétablir par votre confiance ce que votre lettre a gâté : vous ai-je assez grondée ?

textes qu'au soin d'en retrancher ce qui pouvait soulever des difficultés dans l'esprit du lecteur, a corrigé les deux passages dans le sens du fait accompli : ces corrections rentraient tout à fait dans son système ; voyez la note 13 de la lettre précédente.

Lettre 26 (fragments inédits et passage restitué). — 1. Ces fragments font partie de la lettre 376 (III, 395) ; la lettre entière se trouve dans notre manuscrit, tome IV, pages 61 et suivantes ; le Grosbois n'en contient qu'un fragment de peu d'étendue : près des deux tiers de la lettre étaient encore inédits.

1674 *Vous aurez vu[2] ce que la Garde vous conseille pour amener peu de gens ; si vous amenez tout ce qui voudra venir, votre voyage de Paris sera comme celui de Madagascar[3]. Il faut se rendre léger, et garder le décorum pour la province *.

J'avois déjà parlé au *bel Abbé*[4] pour une calèche ; le chevalier de Buous[5], Janet[6] et le chevalier de Grignan en trouveront sans doute. Pour moi, je vais arrêter une

2. « *Vous aurez vu*, etc. » Ce passage, que Perrin avait donné dans ses deux éditions (éd. de 1734, tome II, pages 318 et 319 ; éd. de 1754, tome III, pages 10 et 11), et d'une manière très-exacte dans la seconde, a été supprimé par les derniers éditeurs, qui ont cru, à tort (lettre 375, note 15, III, 392 et 393), que Perrin n'avait fait que transporter dans notre lettre, en le modifiant, un passage de la lettre précédente. Ce dernier passage, qui a en effet quelque analogie avec le nôtre, et que Perrin avait supprimé, mais que les derniers éditeurs ont rétabli à l'aide du Grosbois, est beaucoup plus long que celui-ci, et commence par ces mots (III, 392) : « La Garde m'a dit qu'il vous avoit conseillé, etc. » Notre manuscrit, dans lequel les deux passages se trouvent, prouve qu'ils sont distincts, et les premiers mots du second : « *Vous aurez vu* ce que la Garde, etc. », n'étaient qu'un rappel du premier. Il est assurément étrange que Perrin ait conservé celui-ci et supprimé l'autre, auquel Mme de Sévigné renvoyait ; mais c'est un genre de faute que cet ancien éditeur, on le sait, commet assez souvent. — Dans notre manuscrit, il y a, dans le premier passage, *décorisme*, comme dans le Grosbois, et dans le second passage, *décorum*, comme le porte Perrin ; voyez la note 15 précitée (III, 392 et 393).

3. Quelques Français tentèrent, sous Louis XIV, de former des établissements dans l'île de Madagascar ; ceux qui partaient amenaient *tout* avec eux, et de là sans doute la locution proverbiale qu'on rencontre ici.

4. Louis-Joseph Adhémar de Monteil, abbé de Grignan, le futur évêque de Carcassonne ; voyez plus haut la note 17 de la lettre 5.

5. Cousin germain maternel du comte de Grignan, et frère du marquis de Buous, dont il a été parlé plus haut (voyez la note 5 de la lettre 24 ci-dessus). Le chevalier de Buous était capitaine de vaisseau ; voyez la note 11 de la lettre 204 (II, 367).

6. Voyez les notes 4 et 18 de la lettre 22 ci-dessus.

petite maison que le *bien Bon* a vue[7], qui est près d'ici, 1674
qui n'est point chère, qui sera pour votre équipage, et même pour le Coadjuteur, s'il n'avoit pas mieux; car nous comptons que vous l'amènerez : vous aurez vu toutes les raisons qui nous le font souhaiter.

J'ai causé avec M. de Lavardin[8] de nos affaires; c'est un homme sur qui on peut compter; il est assurément de mes amis, et je vous prierai de le bien recevoir. Il pâme de rire de la grande affaire qu'on fait pour votre gratification : cela est honteux à votre infâme évêque. Vous avez vu ce que l'on donne en Bretagne, que le Roi et M. Colbert trouvent fort bon. Lavardin a touché cent dix mille francs cette année en appointements, gardes, gratifications. Je ne puis pas vous représenter son étonnement, et combien il est propre à discourir sur cette affaire. Pour moi, j'en ai par-dessus la tête; mais il faut se calmer.

Ce que vous dites des copies que l'Évêque[9] fait faire, et que vous seriez riche, si vous lui rendiez le papier marqué[10], et qu'il ne les pût faire ailleurs, est assuré-

7. Voyez la note 12 de la lettre précédente.
8. Voyez la note 9 de la lettre 24 ci-dessus.
9. Toujours l'évêque de Marseille.
10. Mme de Sévigné revient sur la même plaisanterie à la fin du second alinéa de la lettre 378 (III, 399) : « Vous voyez par là que si vous pouvez obtenir qu'il (l'évêque de Marseille) ne fasse des copies que sur du papier marqué, vous aurez un revenu très-considérable. » Mais ce dernier passage, qui ne se lit que dans l'impression de la Haye, quoique toutes les anciennes éditions aient donné des parties plus ou moins étendues de la lettre où il se trouve, — lettre que notre manuscrit par malheur ne contient pas, — a dû subir des retouches, et il est probable qu'on y a supprimé quelques mots; car il ne suffisait pas que l'Évêque fît un grand usage de *papier marqué*, pour assurer un revenu considérable au gouverneur de Provence, il fallait, comme l'exprime notre passage, que l'Évêque ne se servît d'autre papier que de celui que M. et Mme de Grignan lui auraient *rendu*, — c'est-à-dire livré, vendu, — avec pré-

674 ment une des plus plaisantes visions du monde. Nous parlerons à M. de Pompone, pour le prévenir sur tout ce qu'on lui peut écrire de Provence; il tiendra le parti de la justice : voilà de quoi l'on peut répondre en général. C'est dommage qu'on ne puisse conter l'augmentation du présent qu'on fait à *la Pluie*[11] à l'assem-

lèvement du bénéfice accordé par la régie. Mme de Sévigné avait sans doute écrit ainsi : « Vous voyez par là que si vous pouvez obtenir qu'il ne fasse des copies que sur du papier marqué que vous lui aurez rendu, vous aurez un revenu très-considérable. Tel qu'il a été imprimé, ce passage pourrait faire croire que les gouverneurs avaient un bénéfice sur la vente du papier timbré, ce qui, croyons-nous, n'a jamais existé. — L'impôt du timbre, établi par Mazarin, fut un moment aboli en 1674, postérieurement sans doute à notre lettre; mais il fut rétabli dès le commencement de l'année suivante, et ce rétablissement causa une vive exaspération, et suscita de grands troubles, notamment en Bretagne et en Guienne. Voyez H. Martin, *Histoire de France*, tome XIII, pages 469 et suivantes; voyez aussi plus bas la note 2 de la lettre 37.

11. Ce chiffre, dans les lettres de Mme de Sévigné, désigne constamment M. de Pompone. — Il était en effet assez délicat de blâmer, auprès de M. de Pompone, l'évêque de Marseille d'avoir proposé à l'Assemblée des Communautés d'augmenter le chiffre du présent que les États de Provence faisaient chaque année à ce ministre. Il n'est fait aucune mention de ce présent ni de la proposition de l'évêque dans les *Abrégés des délibérations de l'Assemblée des Communautés* de cette époque, où on trouve beaucoup de choses, mais où, d'après leur titre même, on ne peut pas s'attendre à tout trouver. Ce silence ne peut du reste faire naître aucun doute sur le fait lui-même, si bien attesté par ce passage intéressant de nos fragments et par un autre, qu'on a lu plus haut, que ce dernier nous a servi à expliquer (voyez ci-dessus la lettre 24, note 3). Les *Abrégés*, d'ailleurs, en fournissent eux-mêmes, à une époque postérieure, la confirmation. Celui de l'année 1696 (*Abrégé des délibérations de l'Assemblée générale des Communautés, tenue à Lambesc le mois de novembre* 1696, Aix, veuve Ch. David, 1696, in-4°, pages 32 et 33), moins discret que ceux des années précédentes, nous apprend en effet que pareil présent fut fait cette année au marquis de Torcy, qui occupait le poste jadis rempli par M. de Pompone, et il le fait dans les termes suivants, qui prouvent que c'était un usage établi, et qui nous

blée, proposée par le prélat : il y a pourtant un tour et un ton à donner, moyennant quoi cela nous servira. 1674

M. de Pompone ne vint point la dernière semaine; il m'envoya déprier de dîner : ce sera pour samedi.

Il faudra prendre conseil de votre manière d'agir avec ce Marin[12]. J'ai appris qu'il n'a pu se dédire de la première présidence, et que cela va son train : le mariage n'est pas si assuré.

Mais voilà le chevalier de Grignan qui vous dira le reste[13].

DU CHEVALIER DE GRIGNAN[14].

Je ne sais que la mort de la pauvre chirurgien-

apprennent en outre que les commis du ministre avaient leur part dans les générosités de la province : « .... l'Assemblée délibère que Messieurs les procureurs du pays feront ledit présent *accoutumé* de quatre cents louis d'or à mondit seigneur le marquis de Torcy et cinquante louis d'or à *Messieurs ses commis*. »

12. Arnoul Marin, nommé premier président au parlement d'Aix. Voyez, pour l'intelligence de la phrase qui suit, la note 6 de la lettre précédente; il s'agissait du mariage de sa sœur.

13. Cette petite phrase, mise pour annoncer l'apostille qui suit, avait été supprimée par Perrin, qui seul des anciens éditeurs a donné une partie de la lettre, et qui n'avait pas jugé à propos de publier l'apostille. Mais cette même phrase, que l'ancien éditeur avait retranchée à dessein, le copiste du Grosbois l'a transcrite, par mégarde, à la suite du fragment de la lettre qu'il a reproduit, quoiqu'elle n'eût aucun rapport avec ce fragment. Du Grosbois la phrase a passé dans le texte établi par les derniers éditeurs (voyez la fin de l'avant-dernier alinéa de la lettre imprimée, III, 396), où, sans avoir un sens bien précis, elle pouvait faire soupçonner l'existence de la petite lettre, à tort dédaignée, qui la suivait, et qui est publiée ici pour la première fois.

14. Cette apostille est d'autant plus intéressante, qu'il s'est conservé très-peu de lettres du chevalier de Grignan, dont le nom reparaît si souvent dans la correspondance de Mme de Sévigné. Il est certain cependant qu'il écrivait assez fréquemment à sa belle-sœur; notre lettre elle-même en fait foi, et on en trouve d'ailleurs

1674 ne[15] qui s'est tuée parce qu'on lui avoit ôté son amant L'aventure est pitoyable : elle savoit mieux l'anatomie que son père; elle a choisi le milieu du cœur, et a enfoncé le poignard; enfin elle est morte, et je la pleure.

Je suis arrivé chez Mme de Sévigné; j'ai trouvé qu'elle vous écrivoit. Je vous croyois à Lyon[16], et ne songeois qu'à me préparer à vous recevoir dans huit jours, et vous n'y serez pas dans quinze. J'ai reçu votre lettre de Salon[17]; je ne sais pas pourquoi vous ne recevez pas les miennes : je vous ai écrit toutes les fois que j'ai pu, depuis que je suis ici.

Adieu, Madame la Comtesse, je suis tout à vous; je vous quitte pour entretenir votre charmante mère, que j'aime tendrement.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Il est vrai qu'il m'aime, et je vous quitterai bientôt aussi pour l'entretenir.

la preuve dans plusieurs passages de la correspondance; voyez notamment plus loin la lettre du 3 juillet 1675 (lettre 32 ci-dessous, note 15). A diverses époques il dut entretenir aussi un commerce assez régulier avec Mme de Sévigné. On ne connaissait encore de lui qu'un billet ou fragment de lettre, sans date, adressé à Mme de Grignan (fragment 20, X, 572), et deux autres billets, l'un, du 27 avril 1676, adressé au cardinal de Retz (lettre 528, IV, 421), et l'autre, daté du 26 septembre 1699, adressé à une personne inconnue, dans lequel le chevalier annonçait, comme tout à fait imminente, la mort de M. de Pompone, qui eut lieu effectivement le jour même où le billet fut écrit (lettre 1480, X, 437 et 438).

15. Nous n'avons pu découvrir de quelle personne il s'agissait.

16. Mme de Grignan devait venir prochainement à Paris; mais son départ avait été retardé, et elle n'arriva que vers le milieu du mois de février; voyez, dans la lettre du 5 février, l'apostille de Mlle de Méri (lettre 378, III, 402 et 403) : « Je vous embrasserai dans huit jours. Cela est-il possible? J'ai peur de mourir d'ici là. »

17. Voyez plus haut la note 10 de la lettre 21.

Ma bonne, apportez-moi votre vieux éventail, et votre vieille robe des Indes ; de l'un je vous ferai faire un petit tableau, et de l'autre un petit paravent : il ne faut point rire ; vous verrez ! Amenez-moi *Bonne fille*[18], préférablement à tout autre. Je vous embrasse, ma bonne, avec des tendresses que vous ne sauriez connoître. 1674

On parle de la paix[19] ; on dit qu'elle auroit été faite, dès cet été ; mais que personne n'avoit voulu s'aboucher avec M. de Chaulnes[20].

Le *bien Bon* est tout à vous, et moi aux Grignans. Mon petit compère[21] n'est pas encore revenu. Vous recevrez cette lettre à Lyon. Je vous prie d'embrasser pour moi la belle Rochebonne[22], et d'assurer Monsieur le Chamarier[23] que je l'honore et l'estime parfaitement.

Suscription : Pour ma bonne.

18. Pareille recommandation se trouvait déjà dans la lettre du 26 janvier (lettre 375, 6e alinéa, III, 392) : « Je vous demande *Bonne fille*, parce que c'est un *bon garçon*, dont je m'accommoderai très-bien. »

19. Elle ne se fit pas ; la guerre fut au contraire poussée avec ardeur, et ce fut quelques mois plus tard, le 11 août 1674, qu'eut lieu la célèbre bataille de Senef, où la victoire, remportée par les Français sous le commandement du grand Condé, fut si vivement disputée : Charles de Sévigné y fut blessé.

20. Au mois de juin précédent des conférences pour la paix s'étaient en effet ouvertes à Cologne, et le duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne, assisté de MM. de Barillon et Courtin, y représentait le roi de France ; voyez la lettre 344, note 3 (III, 266).

21. Charles de Sévigné. Il arriva peu de jours après, le 2 février ; voyez la lettre 377, 1er alinéa (III, 397) : « Voilà votre petit frère qui arrive. »

22. Sœur du comte de Grignan ; voyez plus haut la note 14 de la lettre 11.

23. Charles de Châteauneuf de Rochebonne, chamarier de l'église Saint-Jean de Lyon, beau-frère de la comtesse de Rochebonne. Dans les églises pourvues d'un chapitre, on appelait *cham-*

1674

27. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN[1].

A Paris, vendredi 2e février.

* Je trouve que vous ne vous pressez pas assez de partir * ; vous me parliez encore d'un procès que vous aviez à Aix : cela fait transir[2].

Nous vous achèterons une très-belle robe de chambre; vous n'avez qu'à ordonner : j'ai entrepris de vous ôter tous les embarras de l'arrivée, et que vous soyez le lendemain comme les autres sont après quinze jours.

Nous avons signé le bail d'une petite maison; vous

brier, — à Lyon *chamarier*, — le chanoine qui était chargé d'en administrer les revenus; voyez Chéruel, *Dictionnaire historique des institutions*, etc., vo Chambrier, et la note 14 de la lettre 194 (II, 325).

Lettre 27 (fragments inédits). — 1. Ces fragments font partie de la lettre 377 (III, 397), à laquelle appartiennent également d'autres fragments, publiés, dès 1827, par M. Monmerqué, d'après le Grosbois, sous une date hypothétique, dont les derniers éditeurs ont eux-mêmes démontré le peu de fondement (III, 382, note 1), et insérés sans date précise, sous le no 373 (III, 382), dans l'édition des *Grands écrivains de la France*. La lettre entière se trouve dans notre manuscrit, tome IV, pages 77 et suivantes. Notre ancienne copie servira, non-seulement à coordonner et compléter les parties déjà publiées de la lettre, mais aussi à en rectifier le texte, qui a subi, dans plusieurs passages, de graves altérations : quelques-unes sont mentionnées dans l'*Introduction*, page 162, notes 3 et 5.

2. Perrin a supprimé la seconde partie de cette phrase, qui donne le vrai sens de la première, qu'il a conservée : Mme de Sévigné craignait que le procès, dont lui avait parlé sa fille, ne fût la cause du retard mis à son départ. Le procès auquel faisait allusion Mme de Sévigné est peut-être le même que celui dont il est question dans la lettre 21 ci-dessus, dernier alinéa, note 11.

ne commencerez qu'à Pâques à le payer, à raison de six cents francs par an[3]. Le Coadjuteur y pourroit loger, s'il ne trouve pas mieux; mais il lui faudroit du meuble. Je m'en vais la faire meubler pour vos gens, et ce que je dédaignerois de faire pour moi, me divertit quand c'est pour vous. Nous trouvons que vous amenez bien des gens : je demande toujours *Bonne fille*[4]. 1674

M. de la Garde m'a dit qu'il ne me donnoit point l'argent de M. du Janet, parce qu'il le feroit donner à Rippert par le Doyen[5]. Je lui en ai parlé deux fois; je n'ose plus en rien dire : c'est à Rippert à mander qu'il prie qu'on [le] lui garde ici.

Vous savez bien qu'on vient de donner deux mille écus en Languedoc au comte du Roure[6], à cause de la dépense qu'il a faite aux États : les évêques ne le vouloient pas, et Monsieur d'Uzès[7] le premier; mais M. le cardinal de Bonzi[8] l'a emporté. On ne fait point là comme vous faisiez, d'écrire au Roi pour demander la permission de recevoir le présent de la province; ce qu'elle fait est fait, et, afin que vous le sachiez, si cette

3. Voyez plus haut les notes 8 et 9 de la lettre 25.

4. Voyez la note 18 de la lettre précédente.

5. Le doyen du chapitre de l'église collégiale de Grignan, oncle de M. de Rippert.

6. Louis-Pierre-Scipion de Grimoard de Beauvoir de Montlaur, comte du Roure, lieutenant général pour le Roi en Languedoc; voyez la note 33 de la lettre 778 (VI, 246 et 247) et la note 25 de la lettre 1098 (VIII, 301).

7. L'évêque d'Uzès était encore à cette époque Jacques Adhémar de Monteil de Grignan, oncle de M. de Grignan (voyez plus haut la note 2 de la lettre 1); son diocèse, qui dépendait de la province de Languedoc, lui donnait rang dans les assemblées des États de cette province; voyez la *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, publiée par Depping, tome I, page 284.

8. Alors archevêque de Narbonne; voyez plus haut la note 8 de la lettre 20.

1674 année vous eussiez écrit au Roi, comme à l'ordinaire[9], après ce que lui avoit inspiré Monsieur de Marseille à Nancy[10], il vous auroit peut-être ôté cette gratification, sans même qu'on s'y fût opposé. Mais enfin voilà votre affaire jugée par celle de M. du Roure; il faut que l'on vous traite comme les autres, ou que vous sachiez d'où vient la distinction qu'on veut faire pour vous : cette affaire du Languedoc réveille la vôtre; vous ne sauriez mieux faire que de venir.

9. Voyez dans la *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, publiée par Depping, tome I, page 408, la lettre du comte de Grignan à Colbert, du 23 décembre 1673 : « Je me donnai l'honneur de vous écrire par le dernier courrier, que l'assemblée des communautés de cette province m'a accordé une gratification de cinq mille livres, comme les années précédentes, et que l'opposition de Messieurs de Marseille et de Toulon, qui se trouvèrent seuls de leur sentiment, ne put empêcher le reste des députés de me donner cette marque de leur bonne volonté et de leur affection. Je pris aussi la liberté de vous envoyer un mémoire des raisons que j'ai de demander cette gratification *que je n'ai jamais acceptée que sous le bon plaisir du Roi.* » Mme de Sévigné ne se rendait pas compte sans doute de la raison qui obligeait l'Assemblée des Communautés à n'accorder la gratification, et M. de Grignan à ne l'accepter, que *sous le bon plaisir du Roi;* voyez et conférez plus haut la note 13 de la lettre 22 et la note 10 de la lettre 23.

10. Voyez plus haut la lettre 23, note 6. — Dans la lettre du 19 janvier (lettre 23 ci-dessus, note 6), et dans celle du 12 du même mois (lettre 369 de la correspondance générale, 1er alinéa, III, 363), il est question d'un entretien de l'évêque de Marseille avec *le Nord* (Colbert), sur le même objet; ici, c'est un entretien avec le Roi lui-même que Mme de Sévigné semble supposer, et toujours à Nancy : on doit en conclure que Louis XIV et son ministre se trouvaient ensemble dans cette ville au moment de cet entretien. En 1673, après la prise de Maëstricht (30 juin), Louis XIV se rendit, en effet, dans la capitale de la Lorraine, pour empêcher des révoltes qui menaçaient d'éclater dans cette province (voyez de Larray, *Histoire de France sous Louis XIV*, Rotterdam, 1718, 9 vol. in-12, tome IV, page 161). C'est sans doute à cette époque, dans la pensée de Mme de Sévigné, que l'entretien avait eu lieu.

28. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DU CARDINAL DE RETZ A MADAME DE GRIGNAN[1].

1675

A Paris, mercredi 29e mai.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Comment voulez-vous que je ne pleure pas, ma très-chère bonne, en lisant votre lettre[2]? Il ne m'en faut pas tant pour fondre! Au nom de Dieu, ma bonne, ne vous amusez point à retourner sur des riens : si j'en suis quelquefois pénétrée, c'est moi qui ai tort; je dois être assurée de votre cœur, et je la[3] suis en effet. Cette délicatesse vient de l'extrême et unique attention que j'ai à vous, dont rien ne m'est indifférent. Mais songez aussi que par cette même sensibilité, un mot, un retour, une amitié, me retourne le cœur et me comble de tendresse : vous n'avez pas loin à chercher, pour trouver cet excès.

Lettre 28 (fragments inédits). — 1. Ces fragments font partie de la lettre 402 (III, 458). La lettre entière se trouve dans notre manuscrit, tome IV, pages 313 et suivantes; le Grosbois n'en a reproduit qu'un passage de quelques lignes, que Perrin, qui seul a donné des parties de cette lettre, et seulement dans l'édition de 1754, avait rapporté fidèlement.

2. Après un séjour de quinze mois à Paris, Mme de Grignan était repartie, quelques jours auparavant (le 24 mai), pour la Provence.

3. « Je *la* suis » est le texte du manuscrit, et c'est sans doute ainsi qu'avait écrit Mme de Sévigné; voyez le *Lexique*, tome I, Introduction, page xvi.

1675 Voici encore un billet de notre cardinal[4] : être avec lui, et faire quelque chose pour vous[5], voilà ce qui m'est uniquement bon. Son Éminence a été ce matin chez un de vos présidents, et moi chez l'autre, et chez deux juges[6] : ce seroit à moi de vous remercier de me donner les moyens de vous être bonne ; cela seul me peut contenter.

J'embrasse le *triste voyageur*[7], et le supplie de se remettre à son humeur ordinaire. Un souvenir à Montgobert. Mandez-moi bien de vos nouvelles, et si vous mangez, et comme vous aurez trouvé vos enfants.

DU CARDINAL DE RETZ.

Je ne vous dis point, ma très-chère nièce[8], que je

4. Le cardinal de Retz, dont notre manuscrit a conservé le billet. Ici, Perrin, qui a supprimé le billet, n'avait pas pris soin de retrancher de la lettre de Mme de Sévigné les quelques mots qui l'annonçaient. Comparez plus haut la note 13 de la lettre 26.

5. Charles de Sévigné et Mme de Grignan étaient neveux à la mode de Bretagne du cardinal de Retz (voyez l'*Introduction*, page 215, note 1), et cette parenté assez rapprochée avait fait naître, dans l'esprit de Mme de Sévigné, des espérances pour ses enfants, et particulièrement pour sa fille, qui ne se réalisèrent pas.

6. Sans doute au sujet du procès de Bellièvre, ou de la petite affaire dont il est question dans la lettre suivante ; voyez la note 1 et la note 5 de la lettre 29 ci-dessous.

7. Ces mots qui désignent, croyons-nous, le comte de Grignan, se retrouvent dans le dernier alinéa de la lettre 474 (IV, 263), et au commencement du 6e alinéa de la lettre 488 (IV, 321), sans qu'on ait indiqué nulle part à quelle personne ils s'appliquaient. On voit par la lettre du 5 juin 1675, écrite peu de jours après la nôtre, que M. de Grignan voyageait avec sa femme (lettre 404, 5e alinéa, III, 469) : « M. de Grignan voudra bien que je l'embrasse, à présent qu'il n'est pas occupé du tracas du bateau. Je le vois bien d'ici arracher *sa touffe ébouriffée.* » N'est-ce pas là le *triste voyageur ?* et notre passage d'ailleurs ne le désigne-t-il pas suffisamment ?

8. Voyez la note 5 ci-dessus, et l'*Introduction*, pages 214 et 215 (note 1).

suis touché, comme je le dois, des marques de bonté que j'ai vues pour moi dans la lettre de Madame votre mère : vous ne doutez assurément pas de ma considération, ni de ma reconnoissance. 1675

Le cardinal DE RETZ.

---

29. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ

A MADAME DE GRIGNAN[1].

A Paris, vendredi 31e mai.

ENCORE que je n'aime point que vous soyez persuadée d'avoir quelque chose à vous reprocher, je trouve que tout ce que vous me mandez vient d'un si bon naturel et d'une si grande amitié, que j'en suis sensiblement touchée.

Fieubet[2] est charmé de vous, et de la manière dont vous signâtes chez M. d'Ormesson[3], sachant très-bien

LETTRE 29 (fragments inédits). — 1. Ces fragments font partie de la lettre 403 (III, 461); la lettre entière se trouve dans notre manuscrit, tome IV, pages 317 et suivantes; le Grosbois n'en contient aucun extrait. C'est dans les fragments inédits de cette lettre qu'il est fait mention pour la première fois du procès de Bellièvre, dont il est si souvent parlé dans la suite de la correspondance.

2. Gaspard Fieubet, conseiller d'État, et poëte à ses heures; voyez la note 3 de la partie imprimée de notre lettre (III, 462).

3. Olivier le Fèvre d'Ormesson, dont on a publié des Mémoires, et qui montra un caractère si indépendant dans l'affaire Fouquet; voyez la note 6 de la lettre 57 (I, 448 et 449).

1675 que la place que vous preniez n'étoit pas très-bonne[4]. Il vouloit que M. de Grignan vous adorât sur-le-champ; enfin, vous n'avez jamais vu un homme si pris de votre mérite. J'ai sollicité encore ce matin votre petite affaire[5]; je vous en manderai la suite, et de celle du nez de M. de Bellièvre[6].

Nous avons parlé de vos affaires au Coadjuteur[7]; il nous assure fort que le marché de la terre sera aisément renoué : nous en sommes fort aises. Il vous prie, ma bonne, et Monsieur le Cardinal, M. d'Hacqueville, Monsieur l'Abbé[8] et moi, de faire une très-bonne mine à M. Prat[9], afin qu'il soit disposé à vous servir, et de faire avec lui la destination de vos rentes à vos créanciers, pour le payement de leurs arrérages, suivant ce qui fut résolu chez M. de l'Hommeau[10]. Si vous n'avez

4. Mme de Grignan, pendant son séjour à Paris, s'était engagée pour son mari, et avait accepté une subrogation, qui n'offrait pas, paraît-il, de bien complètes garanties. Il est question de la même affaire dans la lettre suivante (lettre 30 ci-après, 9e alinéa), et c'est sans doute encore le même engagement que rappelle Mme de Sévigné dans la lettre du 6 novembre suivant (lettre 465, 4e alinéa, IV, 214).

5. Sans doute l'affaire Ventadour; voyez la lettre suivante, note 9.

6. Pierre de Bellièvre, frère de Mme du Puy-du-Fou, seconde belle-mère du comte de Grignan; pour plus de détails, voyez la note 2 de la lettre 416 (III, 513 et 514) et la note 16 de la lettre 433 (IV, 76); voyez aussi plus loin la lettre 32, note 11.

7. Le coadjuteur d'Arles, frère de M. de Grignan.

8. Il s'agit ici sans doute de l'abbé de Grignan, du *bel Abbé;* si elle avait voulu désigner l'abbé de Coulanges, Mme de Sévigné aurait plutôt dit, selon son habitude, *notre abbé*, ou le *bon abbé;* voyez plus loin la lettre 32, note 2.

9. Marcel Prat, chanoine du chapitre de l'église collégiale de Grignan et curé de la ville; voyez plus loin la lettre 32, fin du second alinéa.

10. Le même nom, indiquant certainement la même personne, — sans doute un homme d'affaires, — reparaît dans la lettre du 19 août suivant (lettre 432, III, 67).

ce petit soin, ma bonne, et si M. de Grignan ne continue dans la résolution qu'il avoit prise là-dessus, cette négligence donnera beaucoup de chagrin à ceux que je vous ai nommés, qui sont tous plus sensibles à vos intérêts qu'aux leurs propres : je n'ai jamais vu une personne plus aimée; vous savez bien que c'est votre étoile! 1675

Je viens de recevoir une lettre de mon fils; il se porte bien : je voudrois en avoir aussi de vous. J'embrasse M. de Grignan; je me souviens de Montgobert. J'ai bien envie d'avoir de vos nouvelles.

1675

30. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DU CARDINAL DE RETZ A MADAME DE GRIGNAN[1].

A Paris, mercredi 12e juin.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

J'ATTENDS de vos lettres, ma bonne ; j'en dois recevoir aujourd'hui, mais je commence toujours à vous

LETTRE 30 (fragments inédits). — 1. Ces fragments font partie de la lettre 406 (III, 475). La lettre entière est reproduite dans notre manuscrit; mais, par suite sans doute d'une confusion, soit parm les feuillets des lettres originales, soit dans les copies sur lesquelles la transcription a été faite, la fin de la lettre, comprenant le billet du cardinal de Retz et deux *suites* par Mme de Sévigné, se trouve séparée du commencement et rattachée à une lettre du 13 mars 1680, avec laquelle elle n'a aucun rapport possible. En effet le cardinal de Retz était mort le 24 août 1679; de plus, l'une des *suites*, la dernière, porte, — dans le manuscrit même, — la date : « mercredi 12e, à dix heures du soir », qui s'accorde parfaitement avec celle qui est mise au commencement de la lettre, et qui, au contraire, est en complet désaccord avec la date de la pièce à laquelle cette *suite* et ce qui la précède a été réuni par méprise. Le commencement de la lettre, — en réalité la plus grande partie de beaucoup, — se trouve dans notre copie, tome IV, pages 325 et suivantes; la fin est dans le même tome, pages 207 et 208. Le Grosbois renferme des fragments de la lettre, mais ils correspondent à des parties publiées par Perrin et n'ont fourni aucune correction importante. L'un de ces fragments contient une leçon très-vicieuse, que les derniers éditeurs ont avec raison repoussée, et qui est indiquée dans la note 1 de la lettre imprimée. Notre manuscrit porte, non comme le Grosbois : « à faute de quoi il sera *sonné* », mais : « .... à faute de quoi elle sera *donnée* », leçon excellente, que Perrin a altérée sans nécessité en substituant *taxée* à *donnée*. L'état de notre manuscrit explique d'ailleurs parfaitement la faute commise par le copiste du Grosbois; car dans notre copie le *d* du mot *don-*

entretenir. Je n'ose plus vous parler de ma tristesse, ni de mon amitié, quoique j'eusse bien des choses à vous en dire. Je ne puis encore m'accoutumer à votre absence ; je vous cherche toujours, et vous me manquez partout. 1675

Quelques sentiments que vous ayez pour notre cardinal, il me semble que vous serez toujours en reste ; vous ne sauriez l'aimer assez, ni trop sentir votre bonheur et votre malheur tout ensemble d'avoir renouvelé depuis quinze mois une tendresse si bien fondée de part et d'autre : quand vous n'auriez fait autre chose à Paris, vous ne devriez pas avoir regret à votre voyage[2].

Je vis hier Mme de Vins[3], qui reçut très-agréablement votre souvenir et ce que vous dites de sa tendresse : elle avoue que ce jour-là elle ne fut pas *interligne*[4]. M. de Pompone me fait mille amitiés dans sa lettre, et me plaint de ne vous avoir plus : je viens de lui écrire.

On me vient voir par charité, car ce n'est plus ici que l'on cherche la joie. Nous ne pouvons rentrer dans

née est assez mal tracé pour qu'un copiste inintelligent ait pu le prendre pour un *s* et lire *sonnée*, au lieu de *donnée*. Le copiste a cru bien faire ensuite en substituant *il* à *elle* et en retranchant l'*e* final de *sonnée;* mais par tous ces divers changements il n'a pas seulement altéré le sens, il a rendu le passage tout à fait inintelligible.

2. Voyez sur tout ce passage la note 5 de la lettre 28 ci-dessus.

3. La marquise de Vins, belle-sœur de M. de Pompone. Sur cette amie de Mme de Sévigné et de Mme de Grignan, voyez la note 30 de la lettre 354 (III, 306) et la note 1 de la lettre 411 (III, 498 et 499); voyez aussi Walckenaer, *Mémoires*, tome V, pages 346 et suivantes.

4. C'est-à-dire *sous-entendue*. On rencontre la même expression, avec le même sens, mais comme substantif, et cette fois encore au sujet de Mme de Vins, dans la lettre du 28 juin suivant (lettre 411, 1er alinéa, III, 498 et 499). L'emploi du mot, comme adjectif, est original, et ne se trouve pas, croyons-nous, ailleurs qu'ici.

1675 cette grande chambre : on vous y cherche trop[5]. Mon fils se porte bien, et le Chevalier[6] aussi ; nos frères[7] sont à Saint-Germain. Le Coadjuteur vous mande toutes ses prospérités ; comme il n'est point à Paris, je me suis chargée, avec l'Abbé[8], de finir vos deux affaires de Bellièvre et de Ventadour[9] : nous en verrons le bout, et cela seul m'arrêteroit à Paris. Il y a eu tant de jours de vacances[10] pour le Palais, que nous n'avons point encore avancé ; mais ce sera pour la semaine qui vient : c'est notre unique soin.

Vous me faites tort de croire que j'aime mieux la *petite*[11] que le *pichon*[12] ; il doit être fort plaisant et fort joli ; parlez-moi souvent de lui, et puisque vous aimez à m'entendre nommer, faites que la petite ne m'oublie pas. Je voudrois lui apprendre à danser : c'est une pitié

5. La comtesse de Grignan, après un séjour de plus d'une année à Paris, était repartie pour la Provence le 24 du mois précédent ; voyez plus haut la note 2 de la lettre 28.

6. Le chevalier de Grignan.

7. C'est-à-dire les frères du chevalier de Grignan, le coadjuteur d'Arles et l'abbé de Grignan, dont il est question immédiatement après.

8. L'abbé de Grignan, le *bel Abbé ;* voyez la note précédente et la note 8 de la lettre 29 ci-dessus.

9. La première de ces affaires ne finit pas aussi vite qu'on l'avait espéré ; on trouvera, à son sujet, des détails curieux dans la lettre 32 ci-après. Quant à la seconde, Mme de Sévigné eut le plaisir d'en annoncer le gain à sa fille dans la lettre du 10 juillet suivant (lettre 415, 2e alinéa, III, 509) : « Au reste, ma fille, nous avons gagné notre petit procès de Ventadour. » C'est de ce *petit procès* qu'il était sans doute déjà question dans la lettre du 31 mai ci-dessus ; voyez la note 5 de la lettre précédente, et plus loin la lettre 38, note 2.

10. Les vacances de la Pentecôte, en grand honneur dès cette époque au Palais. La Pentecôte tombait cette année le 2 juin.

11. Marie-Blanche.

12. Le jeune marquis de Grignan. Sur l'expression *pichon*, voyez la note 2 de la lettre 330 (III, 232).

de voir l'extrême envie qu'elle en a, sans savoir par où commencer[13]. Je sais bien que ce n'est pas une chose fort nécessaire; mais ce seroit pour la divertir, pendant qu'elle est à Grignan. Il faut tâcher d'accoutumer votre nourrice[14]; elle est assez difficultueuse. Son mari demande de l'argent; il me semble qu'elle n'a reçu que cent francs : mandez-moi s'il y en a davantage. 1675

Je suis fâchée du désordre de votre château; il valoit bien mieux faire raccommoder la terrasse, que de faire un barbouillage qui vous chasse de votre appartement. Dieu vous garde, ma bonne, d'avoir les mêmes foiblesses que moi sur les lieux où je vous ai vue !

Vos tapisseries me font désespérer ; je fais tarder votre ballot, pour vous envoyer une partie de votre ouvrage en même temps : ce qui dépend de moi marche un peu plus vite.

Ne soyez pas en peine de ma santé, ma bonne; je me porte bien. Je me purgerai à la fin de cette lune, et je n'irai point en Bretagne sans emporter de la poudre de M. de l'Orme[15]. J'aime ma vie, quand je songe combien vous y prenez d'intérêt; fiez-vous à moi de sa conservation; c'est un grand avantage pour moi que les larmes

13. Voyez la fin de la lettre du 2 février 1676 (lettre 499, IV, 352), où Mme de Sévigné parle encore du goût naturel de la petite Marie-Blanche pour la danse : « Jamais je n'ai vu une petite fille si dansante naturellement. »

14. La nourrice de Pauline. Françoise-Pauline de Grignan, la future marquise de Simiane, était née à Paris le 9 septembre 1674, pendant le dernier séjour que Mme de Grignan avait fait auprès de sa mère; voyez la note 5 ci-dessus et la note 4 de la lettre 384 (III, 413). La comtesse de Grignan avait amené cette nourrice de Paris. Sur cette dernière et sur son mari, voyez la lettre 433, 4e alinéa (IV, 73), et ci-après, la lettre 35, notes 6 et 11, la lettre 37, note 12, et la lettre 42, notes 6 et 7.

15. Charles de l'Orme, ancien premier médecin de Marie de Médicis; voyez la note 1 de la lettre 513 (IV, 379)

1675 et la tristesse n'y soient point contraires : c'étoit hier la Saint-Barnabé[16].

M. de Montausier et M. de Crussol[17] dirent, l'autre jour, des merveilles de votre générosité, et de la manière dont vous aviez signé pour tirer M. de Grignan d'affaire[18] : vous fûtes célébrée pendant tout le dîner. J'ai dit au *bien Bon* votre souvenir, et que votre fils avoit voulu vous faire tomber; il craint que sa hardiesse n'augmente, et qu'il ne vous fasse un procès quelque jour[19].

Les Villars vous font mille amitiés. La bonne Troche[20] me va faire prendre cinq ou six médecines pour vous témoigner sa reconnoissance. Ma bonne, je suis entièrement à vous ; c'est une vérité que vous devez croire.

Voulez-vous le cocher[21] de Monsieur le Cardinal?

DU CARDINAL DE RETZ.

Si je mettois ici tout ce que nous venons de dire, Madame votre mère et moi, sur votre sujet, je vous assure, ma chère nièce, que le billet seroit bien plus long que la lettre.

16. Mme de Sévigné, qui faisait, comme elle le dit elle-même, des *bouts de l'an* de tout (voyez l'*inscription* de la lettre 244, II, 483), semble rattacher un souvenir à cette fête, qui tombe en effet le 11 juin; mais quel souvenir?

17. Le comte Emmanuel de Crussol, plus tard duc d'Uzès, gendre de M. de Montausier; voyez la note 8 de la lettre 152 (II, 146).

18. Voyez la note 4 de la lettre précédente.

19. Pour avoir signé légèrement pour M. de Grignan.

20. L'amitié était complétement rétablie; comparez plus haut la lettre 18, note 7.

21. Voyez plus loin la lettre 32, note 23, et la lettre 34, note 4.

31. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN[1].

1675

A Paris, vendredi 14e juin.

Nous vous prions, le Cardinal[2] et moi, de ne point perdre courage dans vos affaires. Ne jetez point le manche après la cognée, comme on dit; ayez quelque application à retrancher un bel air d'abondance qui est chez vous, qui est fort indifférent à ceux qui le font, et fort préjudiciable à ceux qui le payent. Quand on croit que vous ne vous en souciez pas, on garde peu de mesure, et cela va loin. Au nom de Dieu, soutenez-vous, et croyez que les arrangements de la Providence sont quelquefois bien contraires à ce que nous pensons

Je ferai ce soir mon paquet chez le Cardinal. Embrassez M. de Grignan pour moi, et vos *pichons*. J'aurois bien des baisemains à vous faire, si je voulois vous dire tous ceux qu'on me fait pour vous.

Mlle de Méri[3] a trouvé une très-jolie petite maison dans ce quartier.

LETTRE 31 (fragments inédits). — 1. Ces fragments font partie de la lettre 407 (III, 479); la lettre entière se trouve dans notre manuscrit, tome IV, pages 333 et suivantes; le Grosbois en contient une grande partie.

2. Le cardinal de Retz.

3. Cousine germaine maternelle de Mme de Sévigné, et sœur du marquis Philippe-Auguste le Hardi de la Trousse; voyez la note 3 de la lettre 292 (III, 131), et la *Notice* de M. Mesnard, pages 156 et 160.

1675 32. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE MADAME DE SANZEI A MADAME DE GRIGNAN[1].

A Paris, mercredi 3e juillet.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Comme je suis persuadée que l'amitié que j'ai pour vous est encore augmentée depuis mon voyage de Provence, je trouve aussi que ma tristesse l'est, d'être si étrangement séparée de vous : il m'en prend des saisissements, et la nuit et le jour, dont je ne suis point du tout la maîtresse.

Je vous conjure, ma bonne, de la part de notre abbé[2], de vous ôter entièrement de l'esprit les arrérages que vous lui devez ; ils sont payés par la calèche et le bureau : il vous enverra les quittances. Eh ! mon Dieu, vous avez d'autres choses à payer, ne songez point à ce qui l'est ! Ne prononcez jamais aussi le mot de ce billet que vous avez donné ; n'abusez point de la ten-

Lettre 32 (fragments inédits). — 1. Ces fragments font partie de la lettre 413 (III, 502) ; la lettre entière se trouve dans notre manuscrit, tome IV, pages 349 et suivantes ; le Grosbois n'en contient qu'un passage de quelques lignes, que Perrin avait déjà fait connaître : plus de la moitié de la lettre était encore inédite. Les derniers éditeurs, dans les passages auxquels se réfèrent les notes 1 et 4 de la lettre imprimée, ont rétabli dans le texte des leçons défectueuses de la première édition de Perrin, que cet éditeur avait pris soin de corriger dans la seconde, où ces passages sont rapportés d'une manière parfaitement conforme au texte de notre manuscrit.

2. L'abbé de Coulanges, désigné encore de la même manière un peu plus bas ; voyez plus haut la note 8 de la lettre 29.

drêsse que j'ai pour vous, en me disant des choses amères, qui me serrent le cœur. Je vous demande, ma chère bonne, ces sortes de marques de votre amitié; c'est sur cela que j'ai raison d'insister. Notre abbé pressera pour le payement des arrérages des filles[3]. Mais en les rayant de sur votre recette, et huit mille francs encore que je vous marquai l'autre jour, je ne comprends pas ce que vous deviendrez. Et vous croyez, ma bonne, que cela ne donne pas un extrême chagrin? ah! le moyen? L'on me parloit, il y a quelques jours, de cet accommodement, et l'on me demandoit pourquoi vous n'aviez pas emmené une de vos filles[4], ou toutes deux; que leur pension et leur entretien auroit quasi employé les six mille francs, et que cela n'auroit fait aucune augmentation de dépense chez vous; outre que vous les auriez accoutumées à être vos filles, et disposées à se marier selon vos intérêts. Ce discours n'est pas si ridicule, présentement que vous êtes d'accord : vous faites bien de conférer souvent avec M. Prat[5]. 1675

Prenez garde, ma chère, à cette belle coutume d'envoyer payer, avec de bon argent comptant, pour le train de ceux qui vous viennent voir; l'hôtelier gagne avec vous ce qu'il a gagné sur l'étranger, car vous payez

3. Il s'agit sans aucun doute ici des filles du premier lit du comte de Grignan, dont il sera souvent question par la suite. Le passage qui suit donne lieu de croire qu'elles étaient à Paris à l'époque du dernier départ de Mme de Grignan pour la Provence (24 mai 1675); voyez la note suivante, et plus haut la note 2 de la lettre 28.

4. Louise-Catherine de Grignan et Françoise-Julie de Grignan, filles du comte de Grignan et de sa première femme, Angélique-Claire d'Angennes; voyez la note précédente, et voyez, sur la sœur aînée, qui se fit religieuse, la *Notice*, pages 247 et suivantes, et sur la sœur cadette, appelée Mlle d'Alérac, et qui épousa plus tard le marquis de Vibraye, *idem*, pages 250 et suivantes.

5. Voyez plus haut la note 9 de la lettre 29.

1675 suivant qu'il a compté. C'est une pitié que cette sorte de méchant ménage, qui vous tire votre argent. Eh! bon Dieu, nourrissez plutôt chien et chat dans votre château, puisque vous seuls en France voulez conserver cette gothique mode! Songez aussi à vos ports de lettres : c'est une occasion de désordre, si l'on n'écrit soigneusement tous les ordinaires. Pour Gallendy[6], vous savez ce qu'il vous en coûte : deux mille livres de rente pendant quatre ans sur vos appointements, je trouve cela bien rude. N'oubliez pas aussi que votre tapissier est un fripon, qui vous a pris des franges d'or et d'argent, à la vue de Deville[7]. Vous avez de vieux comptes à faire avec lui? Le temps est bon pour lui; on oublie sa colère et les friponneries, et toujours vous êtes accablée; vous payez tout; tout est contre vous; car chacun prend le parti du pauvre tapissier, et personne n'est touché des intérêts de Madame. Voilà une pensée qui me désespère, et que je trouve quasi dans toutes les maisons. Ma pauvre bonne, je vous demande mille excuses des ennuyeuses prôneries où je me suis embarquée. Voici une très-abominable lettre, et très-inutile; car je crois que vous pensez à tout; mais la peine que me donnent les dépenses inutiles que vous pourriez faire, a forcé ma discrétion, et je n'ai pu retenir ni mon affection, ni ma plume : il ne m'arrive pas souvent de traiter ces chapitres. Pour le payement de vos arrérages[8], qui est le principal, vous en voyez trop

6. Ce nom, qui ne figure pas dans la table alphabétique de la correspondance générale dressée par les derniers éditeurs, est très-nettement écrit dans le manuscrit; nous ignorons quelle est la personne qu'il désigne; peut-être un secrétaire de M. de Grignan.

7. Ancien maître d'hôtel du comte de Grignan; voyez plus haut la note 24 de la lettre 5 et la note 8 de la lettre 9.

8. Les arrérages des dettes de M. de Grignan; voyez plus loin la lettre 35, note 5.

l'importance, pour craindre que cela vous échappe. M. de Grignan lui-même en doit être frappé. Commence-t-il à se douter que c'est tout de bon, et qu'il n'y a pas d'exagération qui puisse aller plus loin qu'il a été? C'en est trop, ma bonne; je me tue et je vous tue. Je ne suis pas seule touchée de vos intérêts; j'ai reçu une lettre, il y a deux jours, de Son Éminence[9], de Sarry[10], qui m'en paroît occupée, à la veille d'entrer dans la solitude. 1675

Je vais faire réponse à votre lettre du 26e.

Je suis piquée, ma bonne, contre M. de Bellièvre: il y a une mauvaise foi dans leur procédé qui m'échauffe. Je ne sais sur quel nez cela tombe; car celui de M. de Mirepoix en vaut bien un autre. Enfin il y a un fil de manque : nous étions sur le point d'avoir un arrêt, tout étoit d'accord[11]; ils feignent que des créanciers s'élèvent[12], et ne veulent pas d'un arrêt qu'ils

9. Le cardinal de Retz, qui était parti de Paris peu de jours auparavant avec l'intention de se retirer à Commerci, dont la seigneurie, depuis longtemps dans sa famille, lui avait été transmise par son père, Philippe-Emmanuel de Gondi; voyez plus bas la lettre 35, note 10.

10. Village près de Châlons-sur-Marne. Les évêques de Châlons y avaient un magnifique château, et le cardinal de Retz, avant de prendre sa retraite, était allé y passer quelques jours auprès de l'évêque, Félix Vialard de Herse, son ami dévoué; voyez la note 4 de la lettre 410 (III, 491).

11. On ne connaît pas d'une manière précise l'objet du procès; mais il est très-vraisemblable qu'il était relatif aux comptes des droits et obligations, que pouvait avoir ou dont pouvait être tenu le comte de Grignan, du chef de sa seconde femme, Marie-Angélique du Puy-du-Fou, dont M. de Mirepoix avait épousé la sœur, et dont M. de Bellièvre était l'oncle. Une transaction, dont on ne connaît pas les termes, était intervenue à ce sujet, mais on refusait de l'exécuter, et c'est là-dessus que roulait pour le moment le débat. Comparez la note 16 de la lettre 433 (IV, 76).

12. M. de Bellièvre fut obligé en effet, peu de temps après, de faire l'abandon de ses biens à ses créanciers; voyez la lettre du

1675 avoient voulu, et [disent] qu'ils craignent l'éclat. Nous verrons s'ils nous refuseront les sûretés qui ne dépendent que d'eux et de leur famille. Je vous manderai vendredi ce qui s'y sera passé, et du jugement aussi de votre petit procès[13], qu'il a fallu ressolliciter[14] : il ne faut pas quitter d'un jour ces sortes d'affaires; vous voyez comme elles vont doucement, quoiqu'on y ait la dernière application.

Vous êtes cruelle, ma bonne, de dire que j'étois incommodée de vous avoir ici. Faut-il que vous connoissiez si peu la sorte d'amitié que j'ai pour vous, et la joie sensible que j'avois à tout moment de vous y voir! Tout de bon, je suis étonnée que vous me disiez de ces sortes de choses-là; je ne les mérite pas. C'est encore une belle chose, que de craindre que je ne sois embarrassée des lettres que le Chevalier m'adresse pour vous[15]! Je l'en ai prié; ce m'est un plaisir; et j'admire comme vous pouvez me méconnoître au point que vous faites : je perds beaucoup[16], que vous pensiez de moi comme de toutes les commères d'un quartier!

Je ne finirois point, si je voulois vous dire toutes les douceurs des Villars : vous en êtes honorée, estimée et aimée, je vous en assure. M. de Saint-Géran[17] con-

19 août suivant (lettre 432, IV, 67), et plus loin, dans ce recueil, la lettre 36, note 15.

13. Le procès Ventadour; voyez plus haut la note 9 de la lettre 30.

14. Ce mot, croyons-nous, ne se rencontre pas ailleurs dans la correspondance de Mme de Sévigné, et l'usage, par raison d'euphonie sans doute, n'en a pas consacré l'emploi.

15. Voyez plus haut la note 14 de la lettre 26.

16. Le verbe *perdre* a ici, croyons-nous, le sens de *baisser;* Mme de Sévigné a voulu dire, nous semble-t-il : « Je baisse donc beaucoup que, etc. » Peut-être aussi faut-il lire à la fin de la phrase, *du quartier*, au lieu *d'un quartier*, qui se trouve dans le manuscrit.

17. Bernard de la Guiche, comte de Saint-Géran, parent du

serve sa pauvre tête comme il peut. Sa femme[18] est d'une dévotion qui surpasse la Villars[19]. On vous fait aussi mille amitiés du faubourg[20]. 1675

M. d'Hacqueville vous mandera comme se trouve Son Éminence[21], dans sa retraite; je ne l'ai point vu depuis les lettres qu'il a reçues. N'avez-vous point vu la Simiane[22], et la très-sage et très-honnête Mme du Rousset[23]? Où avez-vous pris un cocher? celui de Monsieur le Cardinal étoit tout prêt[24].

J'embrasse vos petites mies[25] et le petit marquis. Adieu, ma très-chère et très-aimable bonne.

M. de Coulanges demande pardon de vous avoir si maltraitée pour ce livre[26]. Voilà une aimable chanson; mais il faut que M. de Grignan la gouverne : vous aurez des airs de l'opéra. Votre ballot partira bientôt; vous aurez vendredi votre petite perruque, c'est-à-dire elle partira d'ici.

marquis de Villars. Il avait été blessé à la tête au siége de Besançon; voyez la note 3 de la lettre 381 (III, 408).

18. Voyez la note 12 de la lettre 136 (II, 71).

19. Voyez plus haut la note 11 de la lettre 11.

20. De chez Mme de la Fayette; voyez plus haut la note 3 de la lettre 19.

21. Le cardinal de Retz; voyez les notes 8 et 9 ci-dessus.

22. Madeleine Hay du Chastelet, marquise de Simiane, dont le fils épousa plus tard Pauline de Grignan.

23. Mme du Rousset était sans doute une parente par alliance de Mme de Simiane; voyez tome XI, page 30, notes 1 et 3, et page 200, note 2.

24. Voyez plus haut, lettre 30, note 21, et plus bas, lettre 34, note 3.

25. Marie-Blanche et Pauline.

26. S'agit-il d'un premier recueil de chansons, publié, sous le voile de l'anonyme, par Philippe-Emmanuel de Coulanges, que l'auteur ne se serait pas assez hâté d'envoyer à Mme de Grignan? Et dans la phrase suivante, s'agit-il encore d'une chanson du même auteur?

1675

DE MADAME DE SANZEI[27].

Il n'est pas juste, ma belle, que vous n'entendiez pas parler de moi, passant depuis quinze jours ma vie avec Mme de Sévigné. Je soupe et couche tous les soirs chez elle. Vous croyez bien que je suis très-contente de faire une telle vie, et que je souhaite fort que les maçons qui travaillent chez moi y demeurent jusqu'à ce qu'elle s'en aille[28]. Nous parlons de vous très-souvent; vous n'aurez pas de peine à le croire.

J'ai été fort occupée de votre joli enfant[29], et j'apprends avec beaucoup de joie qu'il se porte bien. J'en aurai encore beaucoup, ma très-belle cousine, si vous vous souvenez toujours un peu de moi. Je vous aime très-tendrement, et j'espère par là que vous aurez un peu d'amitié pour moi.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

La bonne Sanzei a fort bien planté là son petit discours. Le Coadjuteur a vu les Bellièvre; nous espérons que tout s'achèvera : je l'ai empêché de vous écrire. Je vous embrasse, ma très-chère enfant.

27. Voyez plus haut la note 13 de la lettre 11.

28. Mme de Sévigné devait partir prochainement pour la Bretagne.

29. Le jeune marquis de Grignan, dont la santé avait récemment inspiré de l'inquiétude à ses parents; voyez le 3e alinéa de la lettre imprimée (III, 502).

33. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN[1]. 1675

A Paris, vendredi 12e juillet.

Que M. de Grignan, ma bonne, ne remercie point Mme du Puy-du-Fou[2]; nous la remercierons pour lui : il faut la servir à sa mode. Mlle de Montgeron[3] est venue souper ici avec la Sanzei et moi, et Mlle de Méri.

J'apprends *Vorrei scoprirti*, et je le chanterai agréablement; je songe que vous aimez cet air, et que vous me prierez quelque jour de le chanter avec M. de Grignan; qu'il apprenne la contre-partie : c'est un air divin! Je méprise bien mon *Scocca pur*[4]!

Lettre 33 (fragments inédits). — 1. Ces fragments font partie de la lettre 416 (III, 513); la lettre entière se trouve dans notre manuscrit, tome IV, pages 361 et suivantes; le Grosbois en renferme deux fragments assez étendus, mais Perrin les avait déjà fait connaître.

2. Qui s'entremettait de son mieux, mais sans grand succès, en faveur de M. de Grignan, dans le procès que ce dernier soutenait contre M. de Bellièvre et M. de Mirepoix; voyez la partie imprimée de la lettre, premier alinéa (III, 514).

3. Celle que, dans la société de Mme de Sévigné, on appelait *la Tourte;* voyez la note 24 de la lettre 571 (V, 37) et un couplet de Coulanges sur cette demoiselle (*Chansons choisies*, 2e édition, Paris, 1698, tome II, page 189).

4. Voyez, sur ce passage, l'*Introduction*, pages 192 et suivantes.— Les deux airs italiens dont parle ici Mme de Sévigné se trouvent dans le *Recueil des meilleurs airs italiens*, publié chez Ballard en 1708 (*Vorrei scoprirti*, page 173, *Scocca pur*, page 158), et ce recueil luimême, — qui est devenu très-rare, — se trouve à la Bibliothèque nationale, V*m*, 1122, B. Le premier air est un duo de Luigi Rossi, dont voici les premières paroles :

Vorrei scoprirti un di,
Con la piaga del cor,

1675 Nous faisons chercher du damas de revente[5], pour faire les rideaux de votre lit : on en trouve assez souvent. Les habiles[6] ont changé vos pentes[7] : nous avons pris celles de satin rouge, brodé de couleurs. Ce lit sera fort beau pour Grignan, et fort noble. Il vous coûtera peu ; laissez-moi un peu mener tout cela. L'Abbé[8] entre dans ce conseil ; c'est la d'Escars qui aura ce soin en mon absence[9]. Il vous restera de quoi faire un lit d'hiver admirable, avec ces pentes, que je disois de toile d'or, argent et rouge, et des rideaux du plus beau velours du monde, et chamarrés, à la place où ils l'ont été, d'un galon or fauve, mêlé dans du rouge et du

Lo stral che mi feri;
Ma celando l' ardore,
Soffro sol' a miei danni
Per un ciel di bellezze un mar d' affanni.

Le second air commence ainsi :

Scocca pur tutt' i tuoi strali
Nel cor mio,
Cieco Dio,
Che le punture tue non son mortali.

Ce second air est de Lulli (Bourdelot, *Histoire de la musique*, tome III, page 184), et ne méritait pas, paraît-il, les dédains, même simplement *relatifs*, de Mme de Sévigné. « Ces deux airs, — assure M. Gevaert, le savant directeur du Conservatoire de Bruxelles, à qui nous devons ces renseignements, — étaient très-populaires à la fin du dix-septième siècle, et méritaient de l'être. »

5. Du damas vieux, du damas d'occasion.

6. C'est-à-dire les personnes dont Mme de Sévigné prenait conseil en pareilles matières : Mme d'Escars, Mme de Coulanges, Mme de Bagnols, et sans doute aussi le bon abbé de Coulanges ; voyez la suite de la lettre.

7. Les *pentes* étaient des bandes, fixées au ciel du lit, qui recouvraient la partie supérieure des rideaux ; voyez la note 18 de la lettre 433 (IV, 77).

8. L'abbé de Coulanges ; voyez la note 6 ci-dessus.

9. Pendant le voyage projeté de Mme de Sévigné en Bretagne. — Sur Mme d'Escars, voyez la note 6 de la lettre 139 (II, 81).

noir, avec un air d'antiquité admirable. Il vous restera vos trois pentes brodées au petit point, qui n'ont point de suite, et qu'il faudroit accompagner de tant de dépense, que nous n'y songeons pas présentement. Mais, en attendant, vous aurez deux lits, l'un cet[10] automne, et l'autre l'année qui vient. 1675

Je viens d'envoyer votre ballot; il partira demain 13e. Je l'ai adressé à Péan, secrétaire de M. l'intendant de Lyon : il le fera tenir à Montélimar. Vous y trouverez une commission de laine et de canevas, qui vous coûtent quarante-cinq livres cinq sols. Il y a aussi des laines et du canevas pour vous, et un patron, sur quoi vous pourrez travailler, en attendant vos soies, qui ne sont pas encore teintes : elles seront prêtes dans dix ou douze jours. J'ai cru que vous vous impatienteriez de n'avoir point d'ouvrage. Vous n'aurez pas besoin de sitôt des soies; je tâcherai de vous les envoyer par quelqu'un. Vous n'aurez votre mémoire de tout ce que cela coûte qu'avec votre soie. Voilà celui de ce qui est dans votre ballot, que j'ai vu faire moi-même : je m'en vais le recommander à Lyon à Mme de Coulanges.

Je ne veux vous rien dire de vos affaires de Bellièvre[11]; j'espérois qu'elles seroient finies aujourd'hui;

10. Ailleurs (lettre 633, dernier alinéa, V, 258), Mme de Sévigné fait *automne* du féminin : « Que vous allez passer une jolie automne »; mais pour ce dernier passage nous n'avons que le témoignage de Perrin, qui est bien suspect. Au dix-septième siècle, comme de nos jours, on discutait du reste sur le genre de ce mot; les uns le faisaient du masculin, les autres du féminin; voyez plus bas un autre exemple, lettre 35, note 25.

11. Mme de Sévigné en avait déjà parlé longuement dans la première partie de sa lettre, dans la partie que les anciens éditeurs avaient fait connaître. Ces mots : « Je ne veux vous rien dire », signifient donc ici : « Je ne veux *plus* vous rien dire », et c'est

1675 mais c'est une chimère : j'espère cependant que, miraculeusement, nous en viendrons à bout.

J'ai reçu une lettre du cardinal de Bouillon[12], qui vous adore et m'a priée de vous le déclarer. Je vous embrasse très-tendrement, ma très-aimable bonne.

Votre portrait, [qui est presque] fait, est toujours aimable, et fait battre le cœur[13].

peut-être ainsi qu'avait écrit, ou voulu écrire, Mme de Sévigné. Il ne faut pas oublier, du reste, que la plupart des lettres de Mme de Sévigné forment, non pas une causerie, mais une suite de causeries; elle quittait et reprenait la plume plusieurs fois, ainsi qu'elle le dit elle-même : « Je n'écris point mes lettres tout d'une haleine; je les reprends; et bien loin de me donner de la peine, c'est mon unique plaisir » (lettre 617, du 23 juin 1677, 5e alinéa, V, 186).

12. Emmanuel-Théodose de la Tour, cardinal de Bouillon, neveu de Turenne; voyez la note 9 de la lettre 140 (II, 86).

13. Il s'agit, sans aucun doute, du portrait de Mme de Grignan auquel travaillait alors Mignard, dont Mme de Sévigné dit, dans une lettre écrite un mois plus tard (lettre 432, du 19 août, avant-dernier alinéa, IV, 70) : « Votre portrait a servi à la conversation; *il devient chef-d'œuvre à vue d'œil;* je crois que c'est parce que Mignard n'en veut plus faire. » Le manuscrit porte : « Votre portrait fait est toujours aimable, etc. »; il y a évidemment quelques mots omis, soit par le copiste, soit peut-être par Mme de Sévigné elle-même. Le passage de la lettre du 19 août, que nous venons de rapporter, fera admettre, croyons-nous, sans trop de difficulté, la correction que nous avons introduite dans le texte : on peut cependant aisément en imaginer d'autres; Mme de Sévigné avait peut-être mis simplement : « Votre portrait qu'on fait, etc. »

34. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ, DE MADAME DE VINS ET DE M. DE COURTIN A MADAME DE GRIGNAN[1]. 1675

A Paris, vendredi 19e juillet[2].

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Je crois que nous vendrons notre bureau[3] : si cela est, laissez-moi faire, notre lit se commencera. Je voudrois bien que vous eussiez un bon cocher, cela me paroît important : vous étiez bien recommandée à la moustache de celui du Cardinal; vous ne l'eussiez pas trouvé un gros seigneur[4]. Je ne comprends pas avec quel équipage vous fûtes à Pierrelate[5].

Lettre 34 (fragments et billets inédits). — 1. Ces fragments font partie de la lettre 418 (III, 517); la lettre entière se trouve dans notre manuscrit, tome IV, pages 381 et suivantes; le Grosbois n'en renferme aucun extrait.

2. Perrin, le seul des anciens éditeurs qui ait donné cette lettre, — qui n'a été publiée que dans l'édition de 1754, — la date, ainsi que nous le faisons ici, du 19 juillet. Notre manuscrit porte cependant très-nettement : « Vendredi 18e juillet »; mais Mme de Sévigné s'est trompée sur le quantième, ce qui lui arrive quelquefois. En effet l'année se trouve parfaitement fixée par le contenu de la lettre, et notamment par la procession dont il est question au début (voyez la partie imprimée de la lettre, III, 518), à laquelle Mme de Sévigné avait assisté le jour même où elle écrivit. Cette procession eut lieu en effet le 19 juillet 1675. La rectification de Perrin est donc parfaitement exacte, et la faute qui se trouve dans notre manuscrit prouve seulement que ce dernier, comme nous l'avons surabondamment établi ailleurs (voyez l'*Introduction*, pages 47 et suivantes), est antérieur à la publication des lettres.

3. Voyez le commencement du second alinéa de la lettre 32 ci-dessus et le 3e alinéa de la lettre 35 ci-après.

4. Voyez ci-dessus la lettre 30, note 21, et la lettre 32, note 23.

5. Petite ville du Dauphiné. Mme de Grignan y était allée au-

1675 J'attends demain matin de vos lettres, ma très-chère; c'est mon unique joie et ma consolation en votre absence. C'est une étrange chose, ma bonne, que cette absence; vous avez dit ce qui se peut là-dessus; mais comme il est vrai que le temps nous emporte, et nous apporte la mort, je trouve qu'on a raison de pleurer, au lieu de rire, comme nous ferions, si notre pauvre vie ne se passoit point. Je médite souvent là-dessus; mais il y faut penser le plus légèrement qu'on peut, et appeler Mme de Vins, afin qu'elle vous dise quelque chose.

DE MADAME DE VINS[6].

N'ALLEZ pas croire que c'est Mme de Sévigné qui est cause que je vous écris. Si je suivois mon inclination, je vous assure, Madame, que vous entendriez souvent parler de moi. Ne croyez pas en être quitte pour ce petit mot; vous en recevrez davantage au premier jour; et quoique l'on dise qu'il n'y ait rien de tel que

devant de la duchesse de Toscane, Marie-Louise d'Orléans, sœur de Mademoiselle de Montpensier et de la duchesse de Guise, qui s'était séparée de son mari et venait de se retirer en France; voyez la lettre 415, 4e alinéa (III, 511, note 10), et la note 5 de la lettre 413 (III, 503).

6. Voyez plus haut la note 3 de la lettre 30. Perrin, qui a supprimé le billet de Mme de Vins, n'avait pas pris soin de retrancher le passage dans lequel, au commencement de la lettre, Mme de Sévigné annonçait ce billet à sa fille : « Je vous écris.... de chez M. de Pompone; vous vous en apercevrez par le petit mot que Mme de Vins vous dira ici » (III, 517, 518). Ce *petit mot*, conservé par notre ancienne copie, permettra d'inscrire Mme de Vins, dont le nom revient si souvent dans les lettres de Mme de Sévigné, parmi les personnes qui ont concouru pour une petite part à la célèbre correspondance : la correspondance générale imprimée ne contenait encore rien de cette aimable dame; voyez M. Walckenaer, *Mémoires*, tome V, page 347, qui en exprime le regret.

de se haïr pour s'écrire[7], je sens bien que l'amitié 1675
fait cet effet-là toute seule.

DE M. COURTIN, L'AMBASSADEUR[8].

Madame votre mère se fait la dernière violence en me cédant la plume; je l'arrache d'entre ses mains, pour vous dire, Madame, que pour peu qu'il vous reste de bon sens, dans un pays où le cerveau dessèche fort aisément[9], vous l'emploierez pour revenir à Paris sur la fin d'octobre. Toute la Cour, qui n'a subsisté cet hiver

7. C'est ce que prétendait, semble-t-il, Mme de Coulanges (voyez l'apostille, adressée à Mme de Grignan, qui termine la lettre du 5 juin précédent, III, 471 : « On ne regrette plus que les gens que l'on hait;... on ne suit que les gens que l'on hait; etc. »), et c'est sans doute à un propos de cette dame, dont on reconnaît dans ce mot la tournure particulière d'esprit, que Mme de Vins entendait faire allusion ici, sans la nommer.

8. Honoré Courtin, conseiller d'État et ambassadeur, dont Saint-Simon, qui vante son caractère, ses talents et ses services, a tracé ce portrait : « C'étoit un très-petit homme, qui paroissoit avoir eu le visage agréable et qui avoit été fort galant. Il avoit beaucoup d'esprit, de grâce et de tour, mais rien de guindé; extrêmement l'air et les manières du grand monde, avec lequel il avoit passé sa vie dans les meilleures compagnies, sans aucune fatuité ni sortir jamais de son état. Poli, sage, ouvert — quoique en effet réservé, — modeste et respectueux, surtout les mains fort nettes et fort homme d'honneur. » (*Mémoires*, tome IV, p. 217.) Pour plus de détails, voyez la note 21 de la lettre 539 (IV, 458 et 459), corrigée et complétée par la note 45 de la lettre 772 (VI, 201 et 202). La correspondance générale imprimée de Mme de Sévigné ne contenait encore rien de Courtin, pas plus que de Mme de Vins ni de Mme de Sanzei. Ce billet répond assez bien, ce nous semble, au portrait que Saint-Simon nous a laissé de la personne qui l'a écrit.

9. Mme de Sévigné prétendait que l'air de Grignan était dévorant; voyez le 2e avant-dernier alinéa de la lettre 755, note 31 (VI, 98 et 99)

1675 qu'aux dépens de Mme de Sévigné[10], vous en conjure, et moi plus que personne, quoique je n'aie pas eu la hardiesse de vous approcher. Vous trouverez encore plus d'une Éminence. Il y en aura deux, en cette ville, qui vous rendront volontiers leurs devoirs; et puisque le pape a la complaisance pour nous de nous conserver la troisième[11], je ne désespère pas de la revoir encore où j'étois si aise de la rencontrer[12]. Je vous en dirois davantage, mais on me reproche déjà que je retiens trop longtemps la plume; on ne me laisse plus que la liberté de vous assurer qu'il n'y a personne au monde qui vous honore plus que moi, ni qui soit, avec plus de respect et de vérité, entièrement à vous que je suis.

COURTIN.

10. Ce qui veut dire, croyons-nous, non que Mme de Sévigné avait fréquenté la Cour, mais que Mme de Grignan y avait été assez assidue, ce qui avait privé sa mère de sa présence.

11. Le cardinal de Retz, qui avait voulu se démettre de son cardinalat, mais dont le pape n'avait pas accepté la démission; voyez la lettre 414, 1er alinéa (III, 506 et 507). Mais quelles sont les deux autres Éminences auxquelles l'auteur de l'apostille entendait faire allusion? Le cardinal de Bouillon sans doute (voyez la lettre précédente, note 12); mais l'autre?

12. C'est-à-dire chez Mme de Sévigné.

35. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN[1].

1675

A Paris, mercredi 24e juillet.

Je vois que vous avez perdu une de mes lettres, c'est celle du 6; du 3 vous allez au 10, il y en a une entre les deux: regardez-y. Je vous fais seulement cette petite observation, sans vouloir en dire plus, car on ne finiroit point.

Ma bonne, accordez-moi de ne me point parler présentement de vos six cents francs[2] : je ne prétends point que vous ne me les donniez pas; au contraire, ma bonne, j'entre dans vos raisons, et jamais vous ne trouverez rien en moi qui vous puisse blesser, ni vous ôter la liberté de venir à Paris chez moi. Je sais le chagrin et la contrainte que cela vous donneroit; je vous connois. Mais je vous conjure, puisque je n'ai présentement aucun besoin, de vouloir bien m'obéir, et de laisser Monsieur l'Archevêque et le *bien Bon* disposer de votre argent de Ventadour[3] pour des choses si extrêmement pressées et nécessaires, que la dissi-

Lettre 35 (fragments inédits et passage restitué). — 1. Ces fragments font partie de la lettre 419 (III, 521); la lettre entière, — une des plus longues écrites par Mme de Sévigné, qui plaisante à plusieurs reprises sur son étendue démesurée, — se trouve dans notre manuscrit, tome IV, pages 389 et suivantes; le Grosbois en renferme des fragments : près de la moitié de la lettre était encore inédite.

2. Voyez plus loin la lettre 55, note 5.

3. L'argent provenant du gain du procès dont il a été parlé plus haut; voyez ci-dessus la lettre 30, note 9, et plus loin la lettre 38, note 2.

1675 pation de ce fonds pourroit causer des malheurs infinis. Quel plaisir et quelle nécessité trouveriez-vous à les causer, — vous qui vous sacrifiez pour les retarder, — pouvant attendre une année plus favorable? Ne faudroit-il pas que je fusse comme Médée, pour souffrir que vous fussiez la maîtresse d'une disposition comme celle-là? Au nom de Dieu, ne vous mettez pas en colère, mais entrez doucement et raisonnablement dans ce que je vous dis, et laissez-nous un peu penser à vos intérêts, l'Abbé[4] et moi, sans oublier les miens, car ce n'est qu'un arrangement et un peu de temps que je vous demande. Mais je suis ferme, ma bonne, à ne pas vouloir que vous touchiez à cet argent, destiné à payer des arrérages[5] si extrêmement nécessaires. Voilà donc qui est réglé, s'il vous plaît. Si vous m'aimez, vous ne m'en parlerez plus, et vous serez persuadée en même temps que je n'ai nul dessein de vous donner ce billet; mais je veux le placer un peu plus sagement : soyez en repos, puisque l'Abbé est de mon avis. Il vous enverra le mémoire de votre argent : nous avons vu qu'on ne pouvoit pas en prendre pour faire votre lit; nous n'y pensons plus. C'est tout ce qu'on peut faire, que de donner de l'argent au mari de la nourrice[6]; nous sommes d'accord avec vous : voilà qui est fait.

Celui qui m'avoit offert cinquante écus de ce bureau, lanterne beaucoup. S'il revient, voudriez-vous qu'on commençât, ou pour mieux dire qu'on achevât, ce premier lit? Pour moi, j'en serois fort d'avis : il ne faut que deux cents francs; je vous l'avois mandé.

4. L'abbé de Coulanges, le *bien Bon*.
5. Voyez plus haut la lettre 32, note 8.
6. La nourrice de Pauline; voyez plus haut la note 14 de la lettre 30. Il est encore question d'elle plus loin dans la lettre.

Les pentes sont de ce satin rouge, brodé de mille couleurs. Il y a tout, hormis des rideaux, que nous voudrions de damas rouge. Nous avons mis une maîtresse revendeuse en campagne, pour trouver de certains *hasards*[7], qui seroient justement notre fait. L'autre lit est de cette toile d'or et incarnat, frisée. A celui-là nous mettrions des rideaux de velours rouge, et couvririons ces endroits, qui sont marqués par le galon qu'on en a ôté, d'un autre galon, or fauve, noir et rouge, qui reviendroit très-bien aux pentes. Celui-là coûteroit bien quatre cents livres, parce qu'il faudroit doubler les rideaux. Pour les autres trois pentes brodées de petit point, elles sont si vieillies et si belles, qu'il ne faut pas penser à les mettre en œuvre, que vous n'ayez beaucoup d'argent. Il faudroit tâcher de les vendre pour faire un dais au saint sacrement : on admira l'autre jour que j'eusse eu cette belle pensée! 1675

Notre abbé[8] ne songe pas à donner les trente louis au chevalier de Buous[9]; il faut que M. de Grignan sente un peu le plaisir de ne pas payer ses amis, après avoir eu celui de leur emprunter de l'argent : c'est justice.

Je reviens au Cardinal : d'Hacqueville * veut qu'il ne se cloue point à Saint-Mihel; il lui conseille d'aller à Commerci, et quelquefois à Saint-Denis*; il ne veut point que ses amis le croient fixé dans un seul désert[10]; il

7. C'est-à-dire des marchandises de rencontre; sur cette signification du mot, voyez M. Littré, *Dictionnaire de la langue française*, v° HASARD, 5°.

8. L'abbé de Coulanges.

9. Voyez plus haut la note 5 de la lettre 26.

10. Le cardinal de Retz s'était retiré à l'abbaye de Saint-Mihel, à trois lieues de Commerci; le pape l'obligea plus tard à quitter cette retraite, et il se retira à Saint-Denis; voyez la lettre 695, 7e alinéa (V, 458), et voyez plus haut les notes 9 et 10 de la lettre 32.

1675 doit avoir, comme vous savez, la clef de plusieurs, et, plus tôt que plus tard, on lui conseille de s'en servir.

De cette *Éminence*, je m'en vais tomber sur votre nourrice[11]. C'est une furieuse créature, et toujours en colère : cela est cruel, ma bonne. Ces clous que vous me représentez, comme à l'autre[12], me paroissent bien mauvais. C'est du poison que du lait de cette chaleur, et quoique votre fille ne soit pas un garçon, il est fâcheux de lui donner une mauvaise santé pour toute sa vie : c'est lui ôter le seul bien qu'elle possédera en ce monde. Pour moi, je la renverrois, cette nourrice, par la première occasion, et j'aimerois mieux, — hasarder la vie pour hasarder la vie, — sevrer votre fille à un an[13], comme les enfants des paysans, que de lui faire avaler de la bile et du feu pendant vingt-deux ou vingt-trois mois : songez-y, ma belle. Je suis bien fâchée de vous avoir fait un si mauvais présent; vous savez comme Mme de Villars[14] me la donna, et comme elle avoit bien nourri le marquis de Bellefonds[15]. Je crois que vous n'oubliez pas à lui faire prendre de la casse, et des bouillons de gruau, puisqu'il y en a de bon à Grignan.

Je ne vous parlerai point de vos affaires, quoique cet article me tienne au cœur, comme vous pouvez

11. Voyez plus haut la note 6. Il est inutile de relever, autrement qu'en le soulignant, le jeu de mots qui sert ici de transition à Mme de Sévigné : nous ne savons s'il se trouve déjà ailleurs; mais nous ne croyons pas qu'on le rencontre autre part dans la correspondance.

12. Sans doute une première nourrice de Pauline, qu'on avait dû renvoyer à raison du mauvais état de sa santé.

13. Mme de Grignan était accouchée le 9 septembre précédent; voyez plus haut la note 14 de la lettre 30.

14. Voyez plus haut la note 12 de la lettre 11.

15. Petit-neveu de la marquise de Villars (Marie Gigault de Bellefonds); voyez la note 11 de la lettre 80 (I, 512).

l'imaginer ; c'est parce que j'y suis trop sensible, que je n'en parle pas : nous en discourons quelquefois, le bon abbé et moi. La rage de M. de Grignan[16], pour emprunter, et pour des tableaux et des meubles, est une chose qui seroit entièrement incroyable, si on ne la voyoit. Comment cela se peut-il accorder avec sa naissance, sa gloire, et l'amitié qu'il vous doit? Croit-il ne point abuser de votre patience, et qu'elle soit intarissable? N'a-t-il point pitié de vous? Qu'avez-vous fait, pour être misérable et abîmée? Et il pense que nous croirons qu'il vous aime! Ah! la plaisante amitié! Comptez sur la mienne, ma chère enfant, qui assurément ne vous manquera jamais; éprouvez-la dans l'excès de votre douleur, et jetez-vous dans des bras qui vous seront toujours ouverts. Je ne voulois pas vous en dire tant; mais pourquoi se contraindre et ne pas dire des vérités? C'est ici que vous êtes véritablement aimée! 1675

Je ne sais point qu'on ait eu des tableaux en quantité; je sais seulement que Mme du Puy-du-Fou en a payé un vingt-cinq louis à Picart[17] : c'est ce qui s'appelle une bonne belle-mère[18], les autres sont des marâtres!

N'êtes-vous point trop aimable, sur tout ce que vous me dites d'un voyage en Bretagne avec moi? Il y a longtemps que cette pensée vous roule; il y a le même

16. Le nom n'est indiqué que par une simple initiale dans le manuscrit, et il est assez vraisemblable qu'il en était de même dans l'original : on comprend, en lisant les vives paroles qui suivent, le sentiment qui a pu arrêter la plume de Mme de Sévigné et l'empêcher d'écrire en toutes lettres le nom de son gendre, qui se trouve d'ailleurs, indépendamment de l'initiale, suffisamment désigné par les paroles qui le concernent.

17. Sans doute un marchand de tableaux de l'époque.

18. Voyez plus haut la note 2 de la lettre 3.

1675 temps que je la trouve la plus tendre chose du monde, et qu'elle fait mon château en Espagne : mais je voudrois quelque jésuite, pour vous faire disputer.

Je ne vous parle plus de ces *nez*[19]; voici ce que j'en avois jugé : j'aimerois celui de Mirepoix pour carême prenant, et l'autre pour mener en laisse.

J'ai appris que Mme de Chaulnes n'est pas prisonnière en forme[20]; mais une de ses amies[21] voudroit de tout son cœur qu'elle ne fût point à Rennes : les désordres sont comme je vous l'ai dit.

*Il est certain que l'ami de *Quanto*[22] a dit à sa femme et à son fils, par deux fois : « Soyez persuadés que je n'ai pas changé les résolutions que j'avois en partant; fiez-vous à ma parole, et instruisez les curieux de mes sentiments*[23]. »

19. Voyez plus haut la lettre 32, notes 11 et 12.

20. Voyez le 4e alinéa de la lettre imprimée (III, 523 et 524), et sur les violents désordres qui troublaient à cette époque la Bretagne, voyez la *Notice*, pages 186 et suivantes, et Walckenaer, *Mémoires*, tome V, pages 173 et suivantes. Voyez aussi plus loin la note 2 de la lettre 37.

21. Mme de Sévigné entendait sans doute ici se désigner elle-même.

21. Ailleurs et assez souvent *Quantova*. On sait que c'est le chiffre par lequel Mme de Sévigné et sa fille désignaient Mme de Montespan. Un de nos fragments inédits nous permettra peut-être de donner ailleurs la véritable origine de ce chiffre, sur lequel on a fait diverses conjectures. Voyez la note 7 de la lettre 344 (III, 268), et voyez, dans ce recueil, la note 10 de la lettre 101.

23. Ce passage, que nous avions cru d'abord complétement inédit, et qui ne figure en effet nulle part dans le texte de l'édition des *Grands écrivains de la France*, avait cependant été donné par Perrin ; mais cet éditeur l'avait transporté dans la lettre suivante (la lettre du 26 juillet), en lui faisant subir de violentes altérations, qui ont trompé les savants continuateurs de M. Monmerqué et ont fait retrancher ce passage, comme faisant double emploi avec un autre fourni par le Grosbois. C'est une des nombreuses aventures qu'aura eu à traverser le texte des lettres de Mme de Sévigné avant

Mme de Lavardin vous baise mille fois les mains; elle mérite un remerciement dans une de mes lettres[24], de toute l'estime qu'elle a pour vous. 1675

Adieu encore, ma chère bonne. Otez de votre esprit tout ce que vous y aviez, quand vous avez écrit au *bien Bon*. J'ai vu la Garde : je l'aime, et je suis ravie que vous l'ayez tout[25] l'automne. Ah! que vous avez bien fait de demeurer à Grignan, et de mettre un espace entre Paris et Aix!

Suscription : Pour ma très-patiente, si elle lit toute cette lettre[26].

d'arriver à sa constitution définitive, et ce n'est certes pas l'une des moins curieuses; nous l'avons racontée dans l'*Introduction* (pages 129 et suivantes), à laquelle il nous suffit de renvoyer.

24. C'est-à-dire, dans une des lettres que vous m'écrivez.

25. Voyez plus haut la lettre 33, note 10.

26. On comprendra parfaitement le sens de cette *suscription*, si on réunit, par la pensée, toutes les parties de la lettre, celles antérieurement publiées et celles que nous donnons ici; voyez plus haut la note 1.

1675

36. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN[1].

A Paris, lundi 26e août.

Vous en riez, mais j'oublie toujours quelque chose : par exemple, M. Davonneau[2] me prioit, de votre part, de lui mander l'adresse de M. d'Hacqueville; je ne trouvai pas de place dans mon dernier billet : c'est à la rue Villedot[3], et je ne vous conseille pas désormais, ma très-bonne, de m'adresser des lettres pour les autres; je craindrois de les recevoir en Bretagne; sans cela, ce m'est une joie, et je trouverois bien mauvais que vous ne le fissiez pas. J'ai écrit au Chevalier[4] en lui envoyant votre dernière.

Mais il faut vous parler de l'aimable Mirepoix[5]. Mme de Puisieux[6] a donc trouvé cette affaire digne de

Lettre 36 (fragments inédits). — 1. Ces fragments font partie de la lettre 435 (IV, 86); la lettre entière se trouve dans notre manuscrit, tome VI, pages 121 et suivantes; le Grosbois en renferme des extraits étendus.

2. Voyez plus haut la lettre 8, note 6. Le nom est écrit ici, dans le manuscrit : « d'Avonneau ».

3. C'est ainsi que le nom est écrit dans le manuscrit, et c'est également ainsi qu'il est écrit sur les plans de l'époque. L'abbé d'Hacqueville, — ce renseignement n'est pas sans intérêt, — habitait donc le quartier du Palais-Royal, qui, dès ce temps, était déjà devenu le centre du mouvement et des grandes affaires; voyez plus loin la lettre 47, note 6.

4. Le chevalier de Grignan.

5. Voyez plus haut les notes 11 et 12 de la lettre 32.

6. Charlotte d'Estampes de Valençay, vicomtesse de Puisieux; voyez la note 2 de la lettre 115 (II, 13). Son intervention dans l'affaire Bellièvre fut sans succès.

ses soins* : je revins samedi matin de Livry*[7]; j'allai l'après-dînée chez elle; je la trouvai outrée contre M. de Mirepoix, qui, en vérité, n'a plus d'autre raison pour ne pas donner cette ratification, que parce qu'il est le plus malhonnête homme de France : un cœur bas, un esprit fantasque et capricieux, qui se défie et se blesse de tout, qui craint de faire plaisir, qui fait ses délices de mettre au désespoir ceux qui sont assez malheureux pour avoir quelque chose à démêler avec lui. On l'a assuré qu'il y avoit dans le bien de M. de Bellièvre de quoi payer cette dette, et que si quelqu'un perd ce sera depuis six ans[8]; il n'entend nulle raison. Il parle de *lettres de rescision;* c'est une infamie qu'on 1675

7. Ce membre de phrase et les premiers mots de celui qui suit se trouvent dans Perrin, mais il s'en est servi pour faire dire à Mme de Sévigné tout autre chose que ce qu'elle avait dit. D'après Perrin, qui a fait de ce membre de phrase le début de la lettre, et dont le texte, faute d'autre, a dû être reproduit par les derniers éditeurs (IV, 86), Mme de Sévigné aurait en effet écrit : « Je revins samedi matin de Livry; j'allai l'après-dînée chez *Mme de Lavardin*, etc. » Ce n'est pas, — on le voit par notre texte, dont on ne peut suspecter la fidélité, — chez Mme de Lavardin, mais chez Mme de Puisieux, que Mme de Sévigné était allée, et nulle part dans la lettre, qui est bien complète dans notre manuscrit, elle ne dit avoir fait ce jour-là la visite que lui fait faire l'éditeur. Les mots dont se servait Mme de Sévigné au sujet de Mme de Puisieux ont paru commodes à Perrin pour former une transition à ce qui était dit beaucoup plus loin dans la lettre au sujet de Mme de Lavardin, et il les a employés, sans aucun scrupule pour l'exactitude, supprimant d'ailleurs tout ce qui concernait la première dame, et en partie ce qui regardait la seconde : ces procédés de l'éditeur, qui sont assez fréquents, et qu'il est bon de connaître, ne permettent évidemment d'avoir dans les énonciations que contient son texte qu'une confiance pleine de réserve.

8. C'est-à-dire, si des créanciers perdent, ce seront seulement ceux dont les créances ne remontent pas au delà de six ans, les créanciers antérieurs leur étant préférés, en vertu de leurs hypothèques.

1675 ne donne qu'aux fous, ou à ceux qui ne sont pas en âge de raison[9]. Je trouve qu'elles lui sont dues; mais les juges, par bonheur, lui feront trop d'honneur et ne croiront pas qu'il ait été surpris. Il fait mourir devant ses yeux M. de Bellièvre et Mme du Puy-du-Fou, qui, l'autre jour, se jetèrent à ses pieds pour le conjurer de tirer d'affaire M. de Grignan, et d'exercer contre eux à loisir toutes ses cruautés. Il les laissa à genoux, comme un barbare, et ne leur répondit pas un mot. Ils en sont outrés, et n'ont rien de si pressant que cette affaire, parce qu'ils voient bien que nous n'y sommes tombés que par leurs retardements, et par la considération trop grande qu'on a eue pour eux. Mme de Puisieux entreprend donc de faire entendre raison à ce brutal, et Bandeuil[10], que je vois tous les jours, assure que nous

9. L'insanité d'esprit et la minorité étaient, en effet, les principales causes, mais non pas les seules, pour lesquelles on accordait des lettres de rescision. Ces lettres, qui donnaient au juge le pouvoir d'examiner la cause pour laquelle la rescision était demandée, et d'annuler, s'il y avait lieu, l'acte attaqué, étaient expédiées dans les bureaux des chancelleries. Leur obtention était une condition nécessaire pour être admis à poursuivre la rescision; mais cette condition était devenue une simple formalité fiscale, et les *lettres* étaient expédiées dans des termes qui laissaient au juge l'entière appréciation de l'affaire. L'usage des *lettres de rescision* s'est maintenu jusqu'à la Révolution; il a été aboli par la loi des 7 et 12 septembre 1790 (art. 20). Le langage de Mme de Sévigné est parfaitement d'accord avec le droit de son temps; il est remarquable par sa netteté et sa précision, autant que par son élégance, et il justifie ce que dit Bussy, qui, à la même époque, le 1er septembre 1675 (lettre 439, dernier alinéa, IV, 110), écrivait à sa cousine : « Je suis tellement affamé de vous entendre, que je vous donnerois une favorable audience, quand vous ne me parleriez que d'interlocutoires et d'arrêts. »

10. Le nom est écrit ainsi, très-nettement, dans le manuscrit, et il reparaît de nouveau un peu plus loin, écrit de la même manière. Mais n'est-ce pas « Bandol » que Mme de Sévigné avait mis et qu'il faut lire? *Bandeuil* serait-il une seconde forme du nom, ou bien dé-

aurons cette ratification, mais qu'il attend encore un peu, afin que la chose soit tout à fait de mauvaise grâce, et qu'il a confié à M. le Coadjuteur[11] un secret de confession, qu'il ne m'a point voulu dire, sur lequel il doit dormir, et moi par conséquent. Ce seroit une farce de vous dire tout ce que dit et fait ce Mirepoix; mais comme le sujet en est haïssable, et que Molière, qui auroit pu en faire des merveilles, est mort[12], je ne vous en dirai pas davantage. Voici où se réduit l'affaire : ou Mme de Puisieux et Bandeuil[13] la finiront, c'est-à-dire la résoudront entre ci et huit jours, ou il faudra plaider. En tous les deux cas, je puis partir, pour donner avec l'Abbé[14] quelque ordre à mes affaires, qui sont un peu en désordre depuis quatre ans et demi; et surtout croyez que nous ne réglons nos desseins qu'autant que cette affaire le permet, car on ne peut être plus piqués que nous le sommes. 1675

L'abandonnement du bien de M. de Bellièvre[15] fait un tel scandale et un tel désordre dans le commerce de

signe-t-il une autre personne, ou le nom a-t-il été mal écrit? Dans tous les cas, la personne que Mme de Sévigné désigne ici était, semble-t-il, un ami, un familier de la maison (Mme de Sévigné le voyait tous les jours), ce qui convient très-bien à M. de Bandol (voyez la note 4 de la lettre 143, II, 98), et le nom de Bandeuil, comme nom distinct, ne se rencontre pas ailleurs dans la correspondance.

11. Le coadjuteur d'Arles, frère de M. de Grignan.

12. Mme de Sévigné avait déjà fait une observation semblable dans la lettre du 10 juillet précédent (lettre 415, 3e alinéa, III, 510); et ce qu'on lit ici semble même n'en être que la répétition, ce qui pourrait faire croire à une transposition de Perrin, que nous n'avons pas le moyen de vérifier, la lettre précitée n'étant pas reproduite dans notre manuscrit. Molière était déjà mort depuis plus de deux ans (le 17 février 1673); mais nul ne devait de longtemps prendre sa place, et son souvenir était encore tout vivant.

13. Voyez la note 10 ci-dessus.

14. L'abbé de Coulanges.

15. Voyez plus haut les notes 11 et 12 de la lettre 32.

1675 l'argent, que tout tremble; on croit que le ciel va tomber, et Mme de Lavardin cherche quinze mille francs depuis quinze jours, pour achever le payement d'une terre, — voyez quel emploi! — elle ne peut pas les trouver; on lui dit: « Madame..., M. de Bellièvre!... », et là-dessus on ne voit pas un sol.

---

37. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN[1].

Aux Rochers, ce 2e octobre.

Nous espérons à Rennes une amnistie[2]; en vérité ce n'est pas sans besoin[3]; mais puisqu'on l'a donnée à Laudijaux[4], on ne doit pas nous la refuser. Que dit

LETTRE 37 (fragments inédits). — 1. Ces fragments font partie de la lettre 452 (IV, 154); la lettre entière se trouve dans notre manuscrit, tome II, pages 145 et suivantes; le Grosbois n'en contient que quelques passages que les anciens éditeurs avaient déjà fait connaître.

2. Des troubles d'une extrême gravité, sur lesquels la correspondance de Mme de Sévigné donne des détails que tout le monde connait (voyez notamment les lettres 419 et 420, du 24 et du 26 juillet précédents, III, 523 et 524, et 531, et plus haut la lettre 35, note 20), avaient eu lieu cette année en Bretagne et en Guienne; ils avaient été provoqués par le rétablissement d'impôts très-impopulaires, précédemment abolis; voyez plus haut la fin de la note 10 de la lettre 26.

3. La révolte avait été violente; Mme de Sévigné la jugeait naturellement très-criminelle, et reconnaissait la nécessité de l'amnistie, c'est-à-dire du pardon.

4. *Laudijaux*, c'est ainsi que le nom est nettement écrit dans notre ancienne copie. Ce nom désigne évidemment le chef ou l'un des chefs principaux des révoltés de la Guienne. Mais quel fut ce chef? Avons-nous ici son véritable nom? C'est là un problème que nous

Corbinelli de cette paix ? On [la] lui[5] donne tout enre- 1675

ne sommes pas encore parvenu à résoudre, mais sur lequel certainement un jour la lumière se fera, et c'est dans cet espoir que nous avons publié, dès aujourd'hui, ce passage, malgré son peu d'étendue et son obscurité. La similitude des noms porterait à croire que Mme de Sévigné a voulu désigner un personnage assez mystérieux, qu'on retrouve, dans le cours des années antérieures, à la tête des révoltes que le fardeau intolérable des impôts, joint aux menées actives des ennemis du gouvernement, provoqua, à diverses reprises, dans le midi de la France, et particulièrement en Guienne : nous voulons parler du célèbre Audijos, dont il est question à chaque page dans les lettres que l'intendant de la province, Pellot, écrivit à Colbert, au sujet de ces révoltes, de 1664 à 1667 ; voyez la *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, publiée par G. B. Depping, tome III, pages 68 à 123. Mais, sans qu'on sache rien de positif sur l'époque de la mort de ce chef hardi, qui avait une véritable petite armée à ses ordres, avec ses capitaines et ses lieutenants (*idem*, pages 94, 96 et 98), l'histoire perd sa trace quelques années avant l'époque où Mme de Sévigné écrivit sa lettre, et nous n'avons pu encore trouver nulle part la preuve certaine de sa présence, en 1675, au milieu des révoltés de Bordeaux*. Mme de Sévigné s'est-elle servie du nom d'Audijos, qui devait être alors très-populaire, comme d'un nom de genre (l'*Audijos*, dont on a pu bien facilement faire *Laudijaux*), pour désigner le chef de la nouvelle révolte, dont elle ignorait le nom ? Ce n'est pas absolument impossible, mais cela nous paraît peu probable. Si, comme nous inclinons à le croire, c'est bien Audijos lui-même que Mme de Sévigné a eu en vue, et qu'elle a entendu désigner, en faisant précéder son nom de l'article (et en confondant même l'un avec l'autre), comme on le faisait sans doute généralement alors dans le pays d'Audijos, suivant une habitude de langage qui existe encore, on devra retrouver un jour ce nom, avec le rôle que lui assigne notre lettre, dans les documents de l'époque, dont par malheur plusieurs ont péri, mais dont une grande partie de ce qui existe n'a pas été encore publiée, voyez l'introduction placée en tête du troisième volume de la *Correspondance* citée plus haut, page VI, où M. Depping exprime lui-même le regret de n'avoir pu publier qu'une partie des pièces relatives à la révolte de 1675.

5. Au chef des révoltés, Audijos ou tout autre.

* L'auteur de l'ouvrage intéressant, publié sous le titre : *La vérité sur le Masque de fer* (Paris, Plon, 1873, in-8°, pages 316, 346, 389 et 427), M. Th. Jung, semble faire vivre Audijos à cette époque, et plus tard encore, mais sans préciser aucune date et sans citer aucune autorité.

1675 gistrée dans le parlement de Bordeaux[6]. On me mande qu'on lui donne un régiment de dragons; c'est de moutons qu'on veut dire! car la douceur de cet homme en est digne : je crois que nous le verrons dans les gardes du corps[7]. Mais que dit notre ami[8]? Il me paroît que vous l'avez présentement. Je lui écrivis l'autre jour par la Vireau[9], et j'ai envoyé sa lettre à Mlle de Méri, en la priant de me mander sa destinée pour une maison[10].

6. Le Parlement, pour apaiser les troubles, fut obligé en effet, d'accord avec le maréchal d'Albret, gouverneur de la province, de rendre un arrêt accordant amnistie pour tout ce qui s'était passé, arrêt que Louis XIV crut devoir ratifier; voyez la *Correspondance administrative* citée plus haut, tome III, page 253, et voyez aussi, au sujet de cette amnistie et des troubles qui l'avaient précédée, l'*Histoire du règne de Louis XIV* par H. P. D. L. D. E. D. (Henri-Philippe de Limiers, docteur en droit), Amsterdam, 1717, tome III, pages 386 et suivantes; Martin, *Histoire de France*, tome XIII, page 470, et E. Bonnemère, *la France sous Louis XIV*, tome I, pages 509 et suivantes.

7. Ce qui est au moins singulier, c'est que déjà, en 1666, l'intendant Pellot proposait, pour se débarrasser d'Audijos, de lui accorder sa grâce, et un emploi : « Si l'on vouloit se tirer cette épine du pied, — écrivait l'intendant à Colbert, — l'on pourroit lui (à Audijos) donner une abolition, et quelque emploi hors du royaume, afin que l'on n'en parle plus. Si S. M. a agréable cette proposition, vous me ferez la grâce de me le faire savoir, et l'on laissera ménager la chose à M. le marquis de Poyanne, qui la fera, s'il se peut, d'une manière que l'autorité du Roi ne sera pas blessée. » (*Lettre de Pellot à Colbert, du* 5 *juin* 1666, dans la *Correspondance administrative* citée plus haut, tome III, page 120.) Prit-on, en 1675, le parti proposé en 1666, et est-ce ainsi qu'Audijos a disparu de la scène sur laquelle, pendant plusieurs années, il avait joué un rôle aussi bruyant que périlleux, qui ne manque pas même d'un certain intérêt, ni d'un certain éclat?

8. Corbinelli.

9. C'est ainsi que ce nom est écrit dans le manuscrit; nous ignorons absolument quelle personne il désigne : le nom est très-vraisemblablement mal écrit.

10. C'est-à-dire, si elle s'était fixée sur le choix d'une maison. Elle

Des deux couplets, vous avez justement approuvé celui que j'ai fait; je vous en remercie. Vous me parlez de l'affaire d'Apt[11] un peu bien sérieusement; prenez-y garde. 1675

Je vous conseille d'écrire à Mme de Vins, pour savoir si Monsieur de Marseille a répondu à M. de Pompone sur le procureur du pays, et, en cas qu'il réponde du galimatias, si M. de Pompone ne le nommera pas[12] : voici un petit endroit qui sera bon à observer, et la contenance de Peruis[13]. Le *bien Bon* vous honore. J'embrasse les petits enfants. La nourrice est-elle toujours diablesse[14]?

Je fais coucher Marie[15] dans ma chambre, parce qu'il me semble que vous le voulez : c'est sans aucun besoin.

ne l'était pas encore au mois de novembre suivant; voyez la lettre 472, fin du 1er alinéa (IV, 250), et la lettre 40 ci-dessous, note 4.

11. S'agissait-il de la nomination d'un nouvel évêque à ce siége? on pourrait le croire; voyez la note 15 de la lettre 447 (IV, 141); mais nous pensons qu'il s'agissait bien plutôt de la nomination, par le clergé, de l'évêque d'Apt, Jean de Gaillard, comme procureur-joint à l'Assemblée des Communautés; voyez Walckenaer, *Mémoires*, tome V, page 331.

12. C'est-à-dire, si M. de Pompone ne nommera pas lui-même le procureur du pays; voyez la note 4 de la lettre suivante.

13. M. Peruis était premier consul d'Aix. Voyez sur tout ce passage les lettres 38, 41, 42, 43 et 45 ci-après.

14. Il s'agit toujours de la nourrice de Pauline; voyez plus haut la lettre 30, note 14, et la lettre 35, note 6, et plus loin la lettre 42, notes 6 et 7.

15. Voyez la note 3 de la lettre 173 (II, 232).

1675

38. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN[1].

Aux Rochers, ce 6e octobre.

Nous admirons comme ces mille écus de Ventadour[2] s'éloignent de vous ; le *bien Bon* dit qu'il vous a écrit amplement de cette affaire. Vous êtes bien heureuse d'avoir de quoi payer tous vos arrérages de Paris, quand vous donnez du plus pur de votre sang, comme les seize cents francs : cela me fait mal à penser ! Vous pouvez compter que M. de Montausier sera pleinement content, s'il est payé au bout de l'an[3].

J'écris à d'Hacqueville sur la nomination de votre procureur du pays[4]. Je lui mande comme M. de Pom-

LETTRE 38 (fragments inédits). — 1. Ces fragments font partie de la lettre 453 (IV, 160) ; la lettre entière se trouve dans notre manuscrit, tome II, pages 154 et suivantes ; le Grosbois ne contient que le commencement de la lettre, que Perrin avait déjà fait connaître, mais dont il avait supprimé la première phrase, que les derniers éditeurs ont rétablie à l'aide de leur ancienne copie.

2. C'était la somme représentant le gain du procès dont il a été souvent question plus haut. Le chiffre peu élevé de cette somme, que ce passage nous fait connaître, et que nous trouverons de nouveau mentionné plus loin, justifie la qualification de *petit procès* dont Mme de Sévigné s'est servie plusieurs fois pour désigner l'affaire Ventadour ; voyez plus haut la note 9 de la lettre 30.

3. M. de Montausier était donc aussi au nombre des créanciers de M. de Grignan.

4. Sur cette nomination, qui fut fort disputée, voyez la lettre précédente et les lettres 41, 42, 43 et 45 ci-après, et conférez-les avec le 1er alinéa de la lettre 602 (V, 153). M. de Saint-Andiol, qu'il s'agissait de faire nommer (voyez la suite du passage), et qui finit par l'être, était beau-frère de M. de Grignan ; il avait épousé Mar-

pone s'accommode des réponses burlesques de l'Évêque[5] : ce sont des galimatias dignes de la farce. Qu'il[6] nomme donc lui-même Saint-Andiol, comme il me l'a dit, et si Peruis ne le veut pas, c'est signe qu'il a des ordres secrets, et cela étant, qu'il juge du fond et de la sincérité du prélat. La mienne est offensée de ce style; je ne saurois en parler sans chaleur : le bon d'Hacqueville a pris mes sentiments. Écrivez à Mme de Vins sur cela; il me semble qu'il est temps, et dites un mot à notre d'Hacqueville. 1675

Suscription : Pour ma très-chère, très-aimable et très-aimée.

guerite Adhémar de Grignan, sœur du comte. Les difficultés que rencontra cette nomination nous font croire qu'on a peut-être mal interprété ces mots de la lettre du 9 décembre 1676 (la lettre 602 citée plus haut), où Mme de Sévigné fait dire au Roi, par M. de Pompone, au sujet de la nomination de M. de Saint-Andiol, dont le Roi se montrait surpris : « Sire, la chose a passé d'une voix, sans aucune contestation ni cabale. » *D'une voix* veut-il dire *tout d'une voix*, comme on l'a cru (voyez la note 13 de la lettre 146, II, 116)? Cela nous parait au moins douteux. Il semble en effet résulter de notre lettre et de celles qui suivent, qu'on était très-partagé au sujet de cette nomination, et qu'on comptait sur la voix du premier consul d'Aix, M. Peruis, pour vider le partage, partage qui aurait donné lieu, s'il s'était maintenu, à la nomination par le ministre, M. de Pompone; voyez et comparez avec notre passage et avec les lettres qui suivent, la lettre 432, note 23 (IV, 64). Il est remarquable, et cela nous semble venir à l'appui de notre thèse, que l'*Abrégé des délibérations* de l'Assemblée générale des Communautés des mois de novembre et de décembre 1676 (Aix, Ch. David, 1677, in-4°), dans laquelle se fit la nomination du marquis de Saint-Andiol, ne fait aucune mention de cette dernière. — Sur le rôle des procureurs du pays à l'Assemblée des Communautés, voyez plus haut la fin de la note 5 de la lettre 24.

5. L'évêque de Marseille.

6. M. de Pompone; voyez la note 4 ci-dessus et la lettre 432, citée à la fin de cette note.

1675

39. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN[1].

Aux Rochers, ce 16e octobre.

Vous aurez vu la Garde; j'en suis fort aise; vous aurez eu toutes vos hardes, et cette musique dans un de vos souliers vous aura bien plu : vous devriez danser toute seule avec ces souliers-là[2]! Il y a pour le moins trois lettres en chemin, qui m'apprendront tout ce que je veux savoir sur ce sujet. A qui laissez-vous vos enfants jusqu'après l'assemblée[3]? Pour le petit[4], il est fort accoutumé à Urgèle; mais la petite[5], je pense qu'elle

LETTRE 39 (fragments inédits et passage restitué). — 1. Ces fragments font partie de la lettre 457 (IV, 180); la lettre entière se trouve dans notre manuscrit, tome II, pages 162 et suivantes; le Grosbois en contient des extraits étendus; toutes les anciennes éditions, même l'édition de Troyes de 1725, en ont reproduit des parties.

2. Sur la restitution de ce passage, que l'édition de Troyes avait seule reproduit, et qu'elle avait gravement altéré, voyez l'*Introduction*, pages 107 et suivantes.

3. Il s'agit toujours de l'Assemblée des Communautés de Provence, qui se tenait à Lambesc, où Mme de Griguan devait se rendre avec son mari. L'ouverture de l'assemblée eut lieu cette année le 23 octobre et la clôture le 20 novembre suivant; voyez l'*Abrégé* des délibérations qui y furent prises, Aix, Ch. David, 1675, in-4°, page 3, et la note 4 de la lettre 467 (IV, 227). Dans la *Gazette* du 16 novembre 1675, et dans la note 1 de la lettre 464 (IV, 209), l'ouverture est indiquée, par erreur sans doute, comme ayant eu lieu le 21 octobre.

4. Le jeune marquis de Grignan.

5. Marie-Blanche sans doute, ou peut-être Pauline, dont la nourrice inspirait peu de confiance et fut renvoyée peu de temps après; voyez plus loin la lettre 42, notes 6 et 7.

sera bien abandonnée ; ne pouvez-vous point la mener avec vous ? 1675

Je comprends que le Coadjuteur vous eût été bon à Paris. Si j'y étois, je tâcherois de vous rendre quelque service, et de n'être pas prise pour dupe, une seconde fois, pour votre bourse[6], par le respect et la confiance que j'avois pour le mérite et l'affection de cet homme qui se paya si bien par ses mains. Comme ce fut par ma sottise, j'en suis encore un peu plus émue : je ne saurois m'accommoder de ces tours-là. Je vous assure que d'Hacqueville fera tout ce que vous pouvez desirer, et auprès de M. de Pompone, quand même vous ne voudrez point lui écrire[7], et auprès de celui qui a présentement le trésor royal[8].

Je ne pense point encore au voyage de Paris, quoique j'aie de l'impatience de me remettre sur les voies du vilain Mirepoix, et que j'ose vous répondre qu'il ne s'échappera pas de mes mains. Je ne puis commencer cette chasse[9] qu'après Noël ; on ne fait nulle affaire qu'au mois de novembre, et c'est dans ce temps que j'attends les deux hommes à qui j'ai affaire, précisément[10]. Ne soyez point en peine de ma santé ; elle est très-bonne ; je voudrois que la vôtre fût aussi bien. Je ne me promène qu'avec bonne compagnie, et même plus grande que vous ne voulez ; car vous ne voulez que Rencontre[11], et

6. C'est-à-dire, au préjudice de votre bourse.
7. C'est-à-dire, dans les cas où vous ne voudrez pas vous-même écrire à M. de Pompone ; voyez la lettre suivante, note 11.
8. Colbert, contrôleur général des finances.
9. Voyez le commencement de la lettre 416, du 12 juillet précédent (III, 513 et 514).
10. C'est-à-dire, et c'est précisément dans ce temps que j'attends les deux hommes à qui j'ai affaire.
11. Domestique de Mme de Sévigné ; voyez la lettre 758, note 2 (VI, 118), et la lettre 815, note 14 (VI, 428).

1675 vers le soir Beaulieu[12] et quelque reste encore d'infanterie[13] se joignent à moi.

Le *bien Bon*, par complaisance pour vous, calculera un peu, quand ce ne seroit que pour vérifier ce qui est vérifié. Nous nous réjouissons de la vente de vos blés : vous aurez bien du bonheur, si vous en avez autant que nous vous en souhaitons ici ! Je vous embrasse tendrement. Le *bien Bon* vous révère et vous est acquis.

---

40. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN[1].

Aux Rochers, dimanche 27e octobre.

*Monsieur le Cardinal[2] commence à me faire souvenir du vilain Mirepoix : je lui mande qu'il ne s'inquiète point, et qu'encore que je sois obligée de donner le reste de cette année à mes affaires, je lui rendrai bon compte de celle de Mirepoix ; que quand je l'aurai commencée,

12. Autre serviteur de Mme de Sévigné et son maître d'hôtel; voyez la note 7 de la lettre 115 (II, 14); sa femme (Hélène Delan) était également au service de la marquise.

13. Voyez la même expression dans la lettre 461, 6e alinéa (IV, 199), et dans la lettre 818, 4e alinéa (VI, 452 et 453).

Lettre 40 (fragments inédits et passages restitués). — 1. Ces fragments font partie de la lettre 462 (IV, 201); la lettre entière se trouve dans notre manuscrit, tome V, pages 377 et suivantes; le Grosbois en contient des extraits étendus.

2. Le cardinal de Retz.

je la mènerai si vivement, qu'il n'aura pas le temps de se reconnoître*[3]. 1675

Je ne saurois croire que Mlle de Méri se résolve bien nettement à la rue de la Sourdière[4]. Elle sera bien loin de tous ceux à qui elle a affaire ; le bon abbé[5] ne lui sera pas utile, ni Bernard[6], qui reçoit ses rentes. Je compte pour rien sa famille, puisqu'elle ne la compte pas ; mais elle trouvera de la différence quand elle sera si loin. Je sais tout ce qu'elle répond ; je cède sans être persuadée. Nous avions une jolie pensée, M. de Coulanges et moi, en cas que Mme du Gué mourût[7], et que M. du Gué logeât à Paris avec sa fille : la bonne Sanzei[8] et Mlle de Méri prendroient une maison en-

3. Ce passage avait été retranché par Perrin, et il a été inséré pour la première fois dans le texte imprimé par les derniers éditeurs, d'après le Grosbois. Mais la leçon fournie par ce dernier manuscrit, par suite de l'incurie du copiste, était des plus vicieuses, et c'est ce qui nous a déterminé à donner le texte de notre ancienne copie, qui la rectifie. La fin du passage a été en effet imprimée ainsi, d'après le Grosbois (IV, 203) : « .... et qu'encore que je sois obligée de donner le reste de cette année à mes affaires, je lui rendrai bon compte de *Mme de Mirepoix;* que quand je l'aurai commencée, je la mènerai si vivement *qu'elle* n'aura pas le temps de se reconnoître. » On voit quelles profondes altérations peuvent produire de bien petits changements ; il a suffi au copiste de mettre « Mme de », au lieu de « celle de », et « qu'elle », au lieu de « qu'il », pour gâter tout ce passage, et le rendre à peu près inintelligible.

4. Voyez plus haut la lettre 37, note 10, et la lettre 31, note 3.

5. L'abbé de Coulanges, oncle de Mlle de Méri ; voyez la *Notice*, page 344.

6. Ce nom ne se rencontre point ailleurs dans la correspondance ; c'était sans doute un homme d'affaires.

7. Mme du Gué Bagnols, belle-mère d'Emmanuel de Coulanges, était alors en effet gravement malade ; voyez plus loin la lettre 49, dernier alinéa ; mais elle ne mourut que bien des années plus tard ; une lettre de Mme de Coulanges, du 19 avril 1700 (lettre 1483, X, 440, note 1), la peint de nouveau comme à l'extrémité.

8. Elle venait de perdre son mari, qui périt dans la bataille de

1675 semble, de onze ou douze cents francs. C'est cela qui seroit joli ! mais cet accommodement dépend de plusieurs choses[9].

Ma très-chère, que vous dirai-je ? Je ne finirois pas, si je voulois vous dire comme vous êtes dans mon cœur ; vous savez ce qui accompagne d'ordinaire la tendresse de ce discours, et vous ne voulez pas qu'on y appuie.

* J'attends de vos nouvelles avec impatience ; je sens le chagrin que vous avez de quitter votre château, et votre liberté, et votre tranquillité : le *cérémonias*[10] est un étrange livre pour vous *. M. d'Hacqueville a des soins de vous admirables : il n'y a pas de service que vous puissiez desirer d'un ami, pendant votre assemblée, qu'il ne vous rende beaucoup mieux que personne[11].

* Adieu, ma très-chère et trop bonne et trop aimable ; je suis entièrement à vous, et vous embrasse de tout mon cœur, avec une tendresse infinie. Si M. de Grignan a le loisir de s'approcher, je l'embrasserai aussi, et lui demanderai des nouvelles de sa santé *, et de ses consuls[12] ; je lui répondrai de la défaite entière

Conz-Saarbruck, et dont on ne put retrouver le corps ; voyez la lettre 437, 4e alinéa (IV, 100 et 101), la lettre 438, dernier alinéa (IV, 107), et la lettre 440, 2e alinéa (IV, 112 et 113).

9. Voyez un autre projet de Mme de Sévigné pour Mlle de Méri, dans la lettre du 13 novembre suivant (lettre 467, 4e alinéa, IV, 228).

10. Perrin, qui a reproduit ce petit passage, a substitué « cérémonial » à *cérémonias*, qui se lit très-nettement dans notre manuscrit, et que Mme de Sévigné avait fort bien pu mettre par forme de plaisanterie.

11. Sur les services que l'abbé d'Hacqueville et M. de Pompone rendaient à M. de Grignan, voyez Walckenaer, *Mémoires*, tome V, pages 332 et 333, et conférez ci-après la lettre 41, note 2.

12. C'est-à-dire des nouvelles de l'assemblée, où les communautés étaient d'ordinaire représentées par leurs consuls. — En 1640,

du Mirepoix, et le supplierai de ne pas douter de ma vivacité sur cette affaire. Je prendrai la liberté de lui dire que son hôtel de Bellièvre a autant perdu sur la réputation de probité que sur celle des richesses, et je le prierai d'admirer que ce qui paroissoit frivole[13] a été solide, et que ce qui paroissoit de l'or en barre[14] est devenu des feuilles de chêne[15]. 1675

Le *bien Bon* est tout à vous. J'ai reçu une réponse très-honnête de la bonne Lillebonne[16]; c'est vous qui en êtes cause[17]. Je crois que mon fils reviendra ici.

il avait été délibéré, en effet, qu'à l'*avenir*, *aux députations des États et assemblées*, *les communautés seroient obligées de députer leurs premiers consuls*, *privativement à tous autres*, *à la réserve des communautés qui seroient fondées en règlement ou coutumes particulières;* voyez, dans le volume 288 des *Cinq cents* du fonds Colbert, les délibérations de l'année 1640; conférez d'ailleurs en outre la note 3 de la lettre précédente, et plus haut la note 4 de la lettre 13.

13. Mme de Grignan et sa dot.

14. Les biens apportés à M. de Grignan par sa seconde femme, Marie-Angélique du Puy-du-Fou. Ce passage semble bien prouver que M. de Grignan, par suite de donations ou de stipulations de mariage, avait eu des droits à prétendre du chef de sa seconde femme, et que le procès de Bellièvre ne roulait pas exclusivement sur la restitution de la dot; voyez plus haut la note 11 de la lettre 32.

15. Il y a très-nettement *de chêne*, dans le manuscrit; peut-être Mme de Sévigné avait-elle écrit *de chou*.

16. Anne de Lorraine, comtesse de Lillebonne. Mme de Sévigné lui avait écrit au sujet de la mort de son père, Charles IV, duc de Lorraine, mort le 17 septembre précédent; voyez la note 6 de la lettre 450 (IV, 151).

17. Ces mots : « c'est vous qui en êtes cause », qui par eux-mêmes sont assez obscurs, se trouvent expliqués par le passage suivant de la lettre du 13 octobre précédent (lettre 456, 6e alinéa, IV, 177) : « Je n'osois écrire à Mme de Lillebonne; mais vous m'avez donné courage. »

1675

41. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN[1].

Aux Rochers, dimanche 10e novembre.

* Je n'ai point reçu de vos lettres cet ordinaire *; je ne sais pas si c'est que le courrier les laisse, comme il fait quelquefois, ou s'il est arrivé trop tard pour qu'on les ait pu mettre le mercredi à la poste de Bretagne; enfin je pense tout, plutôt que de penser que vous ne m'ayez pas écrit : j'ai sur cela une extrême confiance.

D'Hacqueville me mande[2] que Monsieur de Marseille enfin s'est résolu d'écrire nettement à M. de Pompone,

Lettre 41 (fragments inédits et passages restitués). — 1. Ces fragments font partie de la lettre 466 (IV, 221); la lettre entière se trouve dans notre manuscrit, tome II, pages 176 et suivantes; le Grosbois en renferme des extraits, que les derniers éditeurs ont mis à profit, et qui leur ont fourni quelques passages inédits. Le plus important de ces passages se trouve déformé, en un endroit, par une sotte addition du copiste, mise sans doute d'abord par mégarde, et qu'il ne s'est pas donné ensuite la peine d'effacer. Ce passage est celui auquel se rapporte la note 9 de la lettre imprimée; il doit être lu ainsi : « J'ai la parole d'un des plus honnêtes hommes du monde; sans le nommer, c'est celui qui donne, etc. », et non : « .... sans le nommer, c'est le nommer, etc. » Les mots : « c'est le nommer », ne se trouvent pas dans notre manuscrit, et non-seulement ils ne sont pas nécessaires, mais, à la place qu'ils occupent, ils n'ont pas de sens, et il n'est pas douteux qu'ils n'aient été ajoutés par le copiste : quelques additions de ce genre sont tout ce que le Grosbois contient de plus que notre manuscrit; voyez l'*Introduction*, pages 157 et suivantes.

2. Ce passage et bien d'autres (voyez la lettre précédente, 2e avant-dernier alinéa) montrent que Mme de Sévigné n'avait pas attendu jusqu'au 1er janvier 1676, comme l'avait cru M. Walckenaer (*Mémoires*, tome V, page 332), pour instruire sa fille et son gendre des services oue leur rendait M. de Pompone.

sur la nomination de votre procureur du pays, parce que ce ministre lui avoit écrit de la bonne encre, et que pourvu que Peruis n'ait point des ordres secrets, il nommera Saint-Andiol[3]. Pour moi, je crois qu'il n'en a point, et que ce prélat a trop d'intérêt à conserver dans cette maison[4] la réputation de sincérité et d'une haute probité, qu'il s'y est miraculeusement acquise, pour faire un tour de passe-passe aussi grossier que seroit celui-là. 1675

* M. de Vins a été un mois à Rennes; Fourbin et lui[5] ont touché le cœur de deux dames, toutes deux sœurs : ce sont les marquises de Guémadeuc et de Coetlogon; ce sont d'inconstantes amours :

Nos champs n'ont point de fleurs plus passagères;

mais ils ne veulent point perdre *la saison d'aimer** [6].

3. Voyez plus haut la note 4 de la lettre 38.

4. Chez M. de Pompone.

5. MM. de Vins et de Fourbin avaient été chargés de conduire en Bretagne les troupes destinées à réprimer les troubles qui s'étaient élevés dans cette province. Sur M. de Vins, voyez la note 1 de la lettre 411 (III, 498 et 499), et Walckenaer, *Mémoires*, tome V, page 346; et sur M. de Fourbin, les notes 3 et 28 de la lettre 421 (III, 533 et 540).

6. Perrin, qui avait publié ce passage, mais diversement dans ses deux éditions, n'avait indiqué, dans la première, les noms des deux dames, — des deux galantes marquises, — que par de simples initiales, et les avait complétement supprimés dans la seconde; il avait, en outre, altéré le texte, en substituant « de constantes amours » à « d'inconstantes amours », qui se lit dans notre manuscrit, et qui, selon toute apparence, se trouvait dans l'original. Ces mots expliquent en effet fort bien le vers de l'*Alceste* de Quinault, rapporté immédiatement à la suite, et ils s'accordent d'ailleurs parfaitement avec le sens général de la phrase. Du reste, nous devons dire que le copiste de notre manuscrit, lui aussi, avait mis : « ce sont de constantes amours »; ce qui prouve que l'original n'était pas très-lisible en cet endroit, et ce qui permet de croire que Perrin a simplement ici commis une méprise, que la forme de l'écriture de Mme de Sévigné et son peu de soin à marquer les points

1675 * Adieu, ma très-chère et très-aimable bonne ; je vous aime, ce me semble, au point de la perfection : plût à Dieu vous le pouvoir témoigner comme je le sens*! Le *bien Bon* est tout à vous, et à Monsieur le Comte, que je baise : il y a bien longtemps que je ne l'ai baisé[7]!

et les apostrophes devaient rendre facile. C'est la personne qui a fait la collation du manuscrit, collation faite, on le sait, avec grand soin, au fur et à mesure de sa confection, ou fort peu de temps après (voyez l'*Introduction*, pages 22 et 23), qui a très-nettement corrigé la faute du copiste; et, dans ce fait, le lecteur verra, comme nous, une nouvelle preuve de ce que nous avons avancé, savoir que notre ancienne copie, pour un certain nombre de lettres au moins, a été directement faite sur les originaux. A la fin du passage, Perrin a mis, bien volontairement cette fois : « mais on ne veut pas perdre la saison d'aimer », au lieu de : « mais ils ne veulent pas perdre, etc. » Voyez d'ailleurs, sur ce membre de phrase, la note 5 de la lettre imprimée (IV, 222). — La marquise de Guémadeuc, l'une des deux héroïnes, était sans doute la femme du neveu de Sébastien de Guémadeuc,—l'évêque *si rudement frondé* de Saint-Malo,— qui fut obligé de se battre en duel pour son oncle; voyez la lettre 480, note 9 (IV, 293). Quant à la marquise de Coetlogon, c'était vraisemblablement la femme de René-Hyacinthe, marquis de Coetlogon, lieutenant de Roi en haute Bretagne; voyez la note 1 de la lettre 193 (II, 317).

7. La première partie de cet alinéa, insérée par Perrin, avec de légers changements, dans sa première édition, supprimée dans la seconde, rétablie par M. Monmerqué dans son édition de 1818, a de nouveau été retranchée par les derniers éditeurs, par suite d'une méprise reconnue plus tard; voyez la note 22 de la lettre imprimée (IV, 226), et la note mise au bas de la page 370 du tome XI (*Table générale des sources*).

42. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN ET AU COMTE DE GRIGNAN[1].

1675

Aux Rochers, ce 13e novembre.

A MADAME DE GRIGNAN.

J'ADMIRE les abbés de Grignan de ne pas dire quand ils ont reçu une lettre de change; leur vilaine paresse me fait aimer la ponctualité. Je plains le Coadjuteur de ne point affermer son abbaye[2]: voilà comme nous sommes; il ne faut compter que sur un quart de son revenu, et quand on ne demeure point chez soi, et qu'on n'y mange point ses denrées, je ne sais pas trop bien comme on peut faire. Vous êtes encore mieux que nous: M. de Valbelle[3] au moins a des pistoles, qui travaillent nuit et jour; ici tout est glacé. Nous sommes fort en

LETTRE 42 (fragments inédits). — 1. Ces fragments font partie de la lettre 467 (IV, 226); la lettre entière se trouve dans notre manuscrit, tome II, pages 183 et suivantes; le Grosbois en renferme des extraits étendus, qui ont fourni aux derniers éditeurs quelques passages inédits, qui ne sont pas, par malheur, exempts de fautes. Signalons seulement celle qui se trouve dans le passage auquel se rapporte la note 3 de la lettre imprimée (IV, 227) : au lieu de : « Vous ne me parlez point de Monseigneur », il faut lire : « Vous ne me parlez point du *Monseigneur* »; et ces mots n'ont pas trait, comme on l'a cru, à M. de Grignan; ils se rapportent à la querelle sur le titre de *Monseigneur*, dont il est plusieurs fois question dans la correspondance; voyez notamment les lettres 432, 436 et 447, des 19 et 27 août et du 20 septembre précédents (IV, 62, note 9; *idem*, 94 et 95, notes 12 et 13; *idem*, 138, note 2); et voyez aussi Walckenaer, *Mémoires*, tome IV, pages 278 et suivantes.

2. L'abbaye que le Ro ui avait donnée en 1672; voyez le dernier alinéa de la lettre 306 (III, 171 et 172).

3. Était-ce le trésorier des États de Provence? Il y avait un che-

1675 peine de M. d'Harouys[4] ; on nous a mandé que M. Colbert avoit donné à prendre de grosses sommes sur lui, sans miséricorde : cela fait saigner le cœur ; je vous en manderai des nouvelles[5].

Mme de Villars me paroît fort contente de vous. La nourrice[6] ne vous brouillera point ensemble ; mes gens sont ravis qu'elle soit revenue : elle se faisoit haïr de tout le monde.

Vos enfants sont admirables du peu d'attachement qu'ils ont aux choses de ce monde ; de quel côté tiennent-ils cette noble indifférence ? Jamais un enfant d'un an n'a pris un autre téton comme Pauline[7].

AU COMTE DE GRIGNAN.

Monsieur de Grignan, je me réjouis de la passion qu'on a pour vous dans votre gouvernement ; c'est une

valier de ce nom, et un évêque, ancien aumônier du Roi et depuis évêque d'Aleth, puis de Saint-Omer. Il y avait aussi un Léon de Valbelle, marquis de Montfuron, qui avait épousé Marie de Buous, cousine germaine de M. de Grignan ; voyez la note 3 de la lettre 311 (III, 183), et la note 13 de la lettre 372 (III, 380).

4. Guillaume d'Harouys, seigneur de la Seilleraye, trésorier général des États de Bretagne, cousin, par alliance, de Mme de Sévigné ; voyez la note 14 de la lettre 146 (II, 116) et la note 29 de la lettre 354 (III, 306). Mme de Sévigné avait déjà fait allusion antérieurement aux embarras pécuniaires du trésorier général des États de Bretagne ; voyez la lettre 463, du 30 octobre précédent, note 13 (IV, 208). Le dérangement des affaires de M. d'Harouys ne devint complet et ne fut rendu public que beaucoup plus tard ; voyez la lettre 1051, note 20 (VIII, 151 et 152), et la lettre 1158, note 13 (VIII, 563).

5. Voyez la fin du second alinéa de la lettre 469 (IV, 242).

6. La nourrice de Pauline. On a vu plus haut (lettre 35, fin du 6e alinéa, notes 14 et 15) que cette nourrice avait été prise à la recommandation de la marquise de Villars.

7. A qui on s'était décidé à donner une nouvelle nourrice ; voyez la note précédente.

horrible chose que d'y être en abomination[8] : mandez-moi qui M. de Peruis a nommé[9]. 1675

A MADAME DE GRIGNAN.

Je suis fâchée de la migraine de Montgobert. Faites mille amitiés pour moi à M. de la Garde. C'est un homme que j'estime, et qui vaut beaucoup. Comment se trouve-t-il en Provence? Je l'embrasse.

---

43. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN[1].

Aux Rochers, dimanche 17e novembre.

Que je suis en peine de votre gros rhume, ma très-chère enfant, et que M. de Grignan a raison de vouloir vous faire coucher, plutôt que de vous laisser écrire : c'est la chose du monde qui fait le plus mal à la tête, quand on y a déjà mal. Je vous conjure, ma bonne, de prendre sur moi tout le soulagement que vous deman-

8. Mme de Sévigné était alors témoin de la haine des Bretons révoltés contre leur gouverneur, le duc de Chaulnes; voyez notamment la lettre 465, 3e alinéa (IV, 213 et 214).

9. Voyez plus haut la note 4 de la lettre 38.

Lettre 43 (fragments inédits). — 1. Ces fragments font partie de la lettre 468 (IV, 235); la lettre entière se trouve dans notre manuscrit, tome III, pages 307 et suivantes; le Grosbois n'en contient qu'un passage, qui se trouvait déjà dans les anciennes éditions.

1675 deront les moindres incommodités. J'aime vos lettres passionnément; elles sont délicieuses, et votre commerce est une chose qui passe toute la douceur qu'on peut imaginer; mais je sacrifierai toujours ce plaisir à celui de ne vous point accabler, ma pauvre bonne. Vous savez que je hais de contribuer aux assassinats; jugez comme je suis pour le vôtre. Il me semble que vous aviez la fièvre; vous n'avez point voulu me le dire : enfin, j'attends vos lettres lundi avec impatience. J'espère que par l'amitié que vous avez pour moi, vous aurez pris soin de votre santé, et de vous défaire de ce vilain rhume, qui vous aura peut-être obligée à vous faire saigner. Pour moi, je songe à vous plaire; je ne me jette point dans les débauches, et je suis si loin de crever, que j'ai fait rétrécir un corps de jupe d'un petit doigt de chaque côté : plût à Dieu que vous en fissiez autant faire au vôtre[2]!

M. d'Hacqueville me mande qu'il ne doute point que Peruis ne nomme Saint-Andiol, après ce que l'Évêque a écrit à M. de Pompone : l'Intendant doit l'instruire du bruit que fait ce séquestre[3]. Cette affaire me déplaît; il est fâcheux d'avoir toujours à défendre son ami[4].

Le *Monseigneur* se prononce-t-il bien nettement[5]?

2. Mme de Grignan avait sans doute fait part à sa mère de l'état de grossesse dans lequel elle se trouvait alors, grossesse suivie plus tard d'un accouchement prématuré; voyez plus loin la lettre 48, notes 4, 5 et 6.

3. Ce mot n'est pas sans doute employé ici dans son sens propre; Mme de Sévigné s'en est servie pour désigner l'ajournement de la nomination du procureur du pays-joint, dont il a été si souvent question; voyez les lettres précédentes, et particulièrement la note 4 de la lettre 38 ci-dessus.

4. M. de Pompone.

5. Il s'agit ici sans doute du titre de *Monseigneur* qu'on était

M. de Pompone a lu ce que j'écrivois de l'entrée de l'assemblée; il trouve que cela est mal[6], et apparemment il ne sera pas difficile de faire régler cette affaire. 1675

Je prie Dieu que votre rhume soit guéri; je vous embrasse avec une véritable tendresse; je fais une amitié à M. de Grignan, et je vous présente les respects du *bien Bon*.

Mlle du Plessis, que voilà, vous assure de ses services : elle a des soins de moi admirables.

tenu de donner au comte de Grignan, quand on allait lui rendre compte, comme gouverneur, de ce qui s'était passé dans les séances de l'Assemblée des Communautées (voyez plus loin la note 4 de la lettre 61), titre au sujet duquel les évêques et l'intendant lui-même avaient élevé, paraît-il, des difficultés; voyez la lettre de Mme de Sévigné, au comte de Guitaut, du 16 novembre précédent (lettre 389, III, 425).

6. Les évêques prétendaient avoir le pas, à l'entrée de l'assemblée, sur le lieutenant général de Roi, n'exerçant que par délégation les fonctions de gouverneur; cette prétention n'ayant pas été admise, ils s'abstenaient d'assister à la séance d'ouverture, la seule à laquelle le gouverneur eût le droit de prendre part (voyez plus loin la note 4 de la lettre 61). C'est à cette abstention désobligeante que faisait ici allusion Mme de Sévigné, qui en parle longuement ailleurs; voyez la lettre du 3 novembre précédent, 2e alinéa (lettre 464, IV, 210, note 4). Il sera plusieurs fois question de cette affaire dans les lettres suivantes; voyez notamment plus loin la lettre 55, note 3, et la lettre 57, note 2.

1675

44. — DE CHARLES DE SÉVIGNÉ A MADEMOISELLE MONTGOBERT[1].

[Aux Rochers, 4 décembre.]

Ma petite Dague[2], quoique je sois ton ennemi juré, je ne veux pourtant point que tu aies d'autre mal que celui que je te veux faire. On m'a dit que tu avois souvent des migraines ; je te prie de t'en défaire, et de reprendre ta santé. Guéris-toi, si tu peux, et prends des médecines. Pour moi, je suis très-bien revenu des grands périls de cette campagne[3], et en état de faire repentir l'insolent dont tu m'as envoyé le cartel[4].

Lettre 44 (billet inédit). — 1. Ce billet accompagnait la lettre écrite le même jour à sa sœur par Charles de Sévigné, qui était jointe elle-même à une lettre plus étendue de Mme de Sévigné à sa fille (lettre 474, IV, 258) ; la lettre principale et les deux apostilles se trouvent dans notre manuscrit, tome III, pages 350 et suivantes ; le Grosbois ne contient qu'un très-court passage de la lettre principale et rien ni de l'une ni de l'autre apostille.

2. Mlle Montgobert ; voyez l'*Introduction*, pages 200 et suivantes.

3. Charles de Sévigné, qui avait reçu l'année précédente une légère blessure au combat de Senef, où il s'était battu vaillamment, était resté, en 1675, à l'armée de Flandre, et n'avait assisté à aucune affaire ; la campagne avait donc été pour lui sans grands périls ; mais elle ne fut pas sans de bien tristes résultats pour la France, qui y perdit Turenne.

4. Voyez plus loin la lettre 60, note 3.

45. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN[1].

1675

Aux Rochers, le jour de Noël.

Rousseau a écrit une grande lettre au *bien Bon*. Il

Lettre 45 (fragment inédit). — 1. Ce petit fragment inédit, que nous publions parce qu'il complète les renseignements sur le procès Ventadour, dont il a été si souvent question dans les lettres précédentes, et dont il sera parlé encore une dernière fois plus loin (lettre 54, note 14), fait partie de la lettre 482 (IV, 295); la lettre entière se trouve dans notre manuscrit, tome II, pages 205 et suivantes; elle est reproduite en très-grande partie dans le Grosbois. — Une remarque en passant : c'est dans cette lettre 482 qu'on rencontre la singulière expression, empruntée à Rabelais, *chanter des oreilles*. Mme de Sévigné y dit en effet, au sujet de la princesse de Tarente : « La bonne princesse alla à son prêche (on sait que la princesse de Tarente était protestante); je les entendois tous (les protestants de Vitré) qui chantoient des oreilles, car je n'ai jamais entendu des tons comme ceux-là. » Perrin, dans une note (édition de 1734, tome III, p. 143; édition de 1754, tome III, p. 405), avertissait déjà que *chanter des oreilles* était une expression de Panurge, mais sans indiquer où elle se trouvait, et les derniers éditeurs expriment le regret (note 2 de la lettre imprimée) de ne pas l'avoir rencontrée dans Rabelais. M. Littré à son tour (*Littérature et Histoire*, 1875, in-8°, page 48) déclare « n'avoir pas été plus heureux ». L'expression est pourtant bien de Rabelais, dont Mme de Sévigné avait dû plus d'une fois faire la lecture. Elle se trouve dans deux passages du chapitre XXVII du livre V, et ces passages peuvent servir à déterminer le sens, — pressenti d'ailleurs fort ingénieusement par M. Littré, — que Mme de Sévigné entendait donner à cette expression, en l'appliquant aux protestants de Vitré. C'est au sujet des frères *Fredons* que Panurge dit : « Durant la procession, ils fredonnoyent entre les dentz, melodieusement, ne sçay quelles antiphones : car je n'entendoys leur patelin : et attentifuement escoutant, apperceuz *qu'ils ne chantoyent que des aureilles*. » Et plus loin : « .... le tout faisoyent auecques antiphones competentes et à propous, tousiours *chantans des aureilles* comme auons dict. » *Chanter des oreilles*, d'après ces

1675 assure qu'il ne tient plus qu'à vous que l'affaire Ventadour[2] ne soit finie ; s'il avoit eu une procuration, il auroit touché cinq cents écus présentement et les autres à Pâques[3].

1676

46. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN[1].

Aux Rochers, mercredi 8e janvier[2].

J'ai reçu des lettres du bon d'Hacqueville, qui me mande encore toutes les mêmes choses, sur le sage dessein qu'il a pris de vous cacher les obligations que

passages, c'est évidemment ne pas chanter du tout, ou du moins ne pas articuler les paroles, mais simplement fredonner, en faisant un mouvement plus ou moins accusé de la tête, pour marquer la mesure. C'est ainsi que chantaient les frères *Fredons*, dans l'*isle des Esclots*, et c'est également ainsi, au dire de Mme de Sévigné, qui avait parfaitement compris l'expression de Rabelais, que paraissaient chanter les protestants de Vitré.

2. Voyez plus haut la lettre 30, note 9, et la lettre 38, note 2.

3. Rousseau, dont le nom figure en tête de ce passage, était homme d'affaires, et peut-être banquier ; son nom revient assez souvent, à cette époque, dans la correspondance. Le même nom, désignant sans doute la même personne, se rencontre dans un couplet des chansons d'Emmanuel de Coulanges (*Chansons choisies*, éd. de 1698, tome II, page 249) :

Chez Rousseau portons nos écus, etc.

Lettre 46 (fragments inédits). — 1. Ces fragments font partie de la lettre 489 (IV, 326), la lettre entière se trouve dans notre manuscrit, tome V, pages 1 et suivantes ; le Grosbois en contient des extraits. Les fragments que nous publions ici sont intéressants, malgré leur peu d'étendue, parce qu'ils servent à expliquer et à compléter d'autres passages qui sans eux seraient restés obscurs.

2. Par suite d'une erreur sur le quantième, commise vraisembla-

vous avez à M. de Pompone, qui ne veut point, pour vous rendre service, être exposé, à ce qu'il me paroît, aux plaintes des Fourbins[3]. On n'a pas vu Peruis depuis cet arrêt[4]; il s'est trouvé en un moment hors d'affaire, comme Trivelin[5]. Le Duc[6] me mande encore que celle de votre assemblée de noblesse[7] est aussi finie, et qu'après avoir lu la lettre de M. de Grignan elle s'est trouvée sans difficulté : s'il vient des défenses[8], elles arriveront trop tard. 1676

Voilà donc qui est fini. Je souhaite que de longtemps vous ne mettiez en œuvre le crédit de vos amis de conséquence. Parère[9] m'a écrit une lettre toute bredouillée de compliments et de protestations; il croit avoir tout fait, et s'en sait bon gré : je crois qu'il faudra que je le remercie[10].

blement par Mme de Sévigné elle-même, notre manuscrit porte : « ..., mercredi 7e janvier : Perrin avait déjà pris soin de rectifier la faute.

3. Voyez, à ce sujet, Walckenaer, *Mémoires*, tome V, p. 332 et 333.

4. Sans doute un arrêt relatif à l'interminable affaire de la nomination de M. de Saint-Andiol, comme procureur du pays-joint près l'Assemblée des Communautés; voyez plus haut la note 4 de la lettre 38.

5. Personnage de la comédie italienne, remplissant assez ordinairement des rôles de traître, de fourbe, d'intrigant.

6. Sans doute le duc de la Rochefoucauld; il ne semble pas qu'il puisse être ici question du duc d'Enghien; Mme de Sévigné aurait d'ailleurs, dans ce cas, mis, selon son habitude : « Monsieur le Duc ».

7. Sur cette assemblée de la noblesse de Provence, voyez l'*Introduction*, pages 118 et suivantes.

8. De convoquer l'assemblée de la noblesse de Provence, comme on en avait le projet.

9. Voyez plus haut la note 3 de la lettre 12.

10. Mme de Sévigné était sans doute alors mécontente de Parère, qu'elle avait fait placer auprès de M. de Pompone, et qui ne lui rendait pas, à son gré, tous les services qu'elle avait espérés; dans une lettre écrite plus tard, elle reconnaît ses bons offices; voyez plus loin la lettre 59, note 6, et plus haut la lettre 12, note 3.

1676

47. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN[1].

Aux Rochers, ce 12e janvier.

Vous me défendez de me promener le soir; vous me trouvez désobéissante; vous grondez : vous faites de cet article une pièce admirable; mais comme mon fils est à présent avec moi, vous ne devez plus craindre le serein : il me semble qu'il ne tombe que quand on est toute seule.

Vous me demandez des nouvelles de M. de Grignan[2]? Je crois qu'on ne doit jamais être en peine d'un Grignan qui n'écrit point.

Vous vous justifiez très-bien de votre Saint-Andiol[3] : que n'avez-vous écrit à M. d'Hacqueville ce que vous

Lettre 47 (fragments inédits). — 1. Ces fragments font partie de la lettre 491 (IV, 331); la lettre entière se trouve dans notre manuscrit, tome II, pages 224 et suivantes; le Grosbois en contient des extraits étendus.

2. Mme de Grignan était alors à Aix, et elle avait demandé à sa mère, en plaisantant, des nouvelles du comte de Grignan, qui était en tournée dans la province et qui était resté quelque temps sans lui écrire.

3. Ce qui est dit ici s'explique fort bien par un passage de la lettre du 4 décembre précédent (lettre 474, 4e alinéa, IV, 259 et 260), duquel il résulte que M. de Grignan, à un certain moment, pour mettre fin sans doute à l'opposition qu'elle avait soulevée, avait cessé de demander la nomination de M. de Saint-Andiol, après l'avoir vivement souhaitée. Mme de Sévigné avait craint le mauvais effet de ce changement d'avis, et Mme de Grignan avait pris soin de justifier la conduite de son mari. Cette nomination, du reste, ne s'en fit pas moins plus tard (voyez la lettre 602, du 9 décembre suivant, 1er alinéa (V, 153 et 154), et plus haut la note 4 de la lettre 38.

m'écriviez? Il me paroît pourtant qu'ils[4] ne sont pas mal contents de vous, puisqu'ils vous ont si bien servis en toutes choses, et pour la maison de ville, et pour l'assemblée de la noblesse[5] : vous ne pouviez rien souhaiter au delà de ce qu'ils ont fait. J'ai plus tôt que vous la joie de ces bons succès; d'Hacqueville me rend compte de tout : vous devez toujours croire qu'il est cause ou du moins qu'il contribue à tout ce qui vous arrive de bon; car outre qu'il est vrai, c'est qu'il est bien aise d'être le centre de tout[6]. Il est certain qu'il vous a très-bien servis ; j'envie son bonheur; vous voyez pourtant que je n'y aurois contribué qu'en faisant avec lui les mêmes pas qu'il a faits seul. Vous avez vu les précautions qu'il prend pour vous empêcher de remercier M. de Pompone, aimant mieux vous laisser dans l'ignorance des services qu'il vous a rendus, que de faire valoir trop haut votre reconnoissance. Je comprends que notre ami[7] craint les Fourbins[8]. Mme de Vins m'écrivit que c'étoit avec déplaisir que son mari voyoit cela; que tous ces chagrins tomboient sur ses proches. Je pris ce mot de *proches*, et je le fis valoir en plus d'une manière, lui disant, que j'avois vu le temps que c'étoient Monsieur d'Arles et les Grignans; que j'en prenois à témoin le cœur de M. de Vins[9], s'il vouloit réfléchir un moment sur le passé; que je comprenois cependant fort bien sa reconnoissance pour le parti contraire; mais que pour elle, toute juste et toute raisonnable, elle devoit tenir 1676

4. M. de Pompone et M. d'Hacqueville.
5. Voyez la lettre précédente, notes 7 et 8.
6. Ce trait peint bien, ce nous semble, l'abbé d'Hacqueville ; conférez plus haut la note 3 de la lettre 36.
7. M. de Pompone.
8. Voyez la lettre précédente, note 3.
9. M. de Vins était proche parent de M. de Grignan; voyez Walckenaer, tome V, page 346.

1676 la balance, et remettre les choses dans l'état où elles devoient être. Cette lettre étoit encore mieux tournée que je ne vous le dis; je crois que vous l'auriez approuvée; d'Hacqueville me mande qu'elle avoit fait un très-bon effet. Mais enfin vous êtes hors de tout, et avez eu contentement en tout et sur tout : j'en suis pour le moins aussi aise que vous.

Je ne vous connois point bien, sous cet habit de fleurs d'argent; celui que je connois, et que j'honore, et qui vous sied si parfaitement bien, me paroît fâché d'avoir été dédoublé cet hiver, et eût été bien propre pour votre belle chambre : ne l'y mettrez-vous point?

Le *bien Bon* approuve tout ce que vous avez résolu pour contenter ce diable de Jabac[10] : que peut-on faire dans ces ridicules occasions? Nous vous admirons, de payer si bien vos intérêts, et de vivre comme vous faites.

M. et Mme de Coulanges n'ont encore aucune résolution sur leur affaire[11]; *on verra :* cela ne vaut rien.

Je vous embrasse mille fois avec une véritable tendresse, ma très-aimable et ma très-chère.

10. Voyez la note 16 de la lettre 482 (IV, 299 et 300). Ce Jabac (ou Jabach) était, parait-il, un ancien fournisseur de Mazarin, à la fois curieux et marchand; voyez V. Cousin, *Histoire de la Société française au XVIIe siècle*, 1858, in-8°, tome II, page 314, note 2. Le *Livre commode* pour l'année 1692 (page 65) fait aussi mention de Jabac, qu'il cite parmi les *fameux curieux* de l'époque.

11. Emmanuel de Coulanges avait essuyé un *dégoût*, que Mme de Sévigné raconte dans la lettre du 4 décembre précédent (lettre 474, 5e alinéa, IV, 260), et il se montrait résolu à vendre sa charge de maître des requêtes, ce qu'il fit en effet un peu plus tard; voyez plus loin la lettre 49, 2e alinéa.

48. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE L'ABBÉ DE COULANGES A MADEMOISELLE MONTGOBERT[1]. 1676

Des Rochers, 23e février 1676[2].

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Je m'attendois bien, ma chère Montgobert[3], que tu me donnerois des marques de ton amitié, en me parlant de la santé de ma fille. J'ai appris son accouchement[4] avec beaucoup d'émotion et de surprise[5] ; je trouve que ce travail avoit envie de prendre un mauvais chemin : c'est grand miracle qu'il ait été si heureux, étant

Lettre 48 (lettre inédite). — 1. Cette lettre, la seule qui se soit conservée de celles assez nombreuses que Mme de Sévigné avait écrites à Mlle Montgobert, se trouve dans notre manuscrit, tome V, pages 15 et 16. Elle devait accompagner les lettres 505 et 506 (IV, 364 et 365), écrites, le même jour, par Mme de Sévigné, à Mme et à M. de Grignan, et par Charles de Sévigné, à sa sœur. Ces deux dernières lettres, publiées par Perrin, pour la première fois, dans l'édition de 1754, ne figurent ni l'une ni l'autre dans notre manuscrit.

2. L'indication de l'année, qui fait ordinairement défaut dans les lettres de Mme de Sévigné, se trouve ici dans le manuscrit, qui donne la date bien complète.

3. Sur Mlle Montgobert, voyez l'*Introduction*, pages 200 et suivantes.

4. Mme de Grignan était accouchée le 9 février; voyez la lettre du 1er mars (lettre 508, 1er alinéa, IV, 369). Voyez plus haut, sur les premiers indices de la grossesse qui amena cet accouchement prématuré, la lettre 43, note 2.

5. Mlle Montgobert avait écrit à la fois, au sujet de cet accouchement, à Mme de Sévigné et à Charles de Sévigné, et elle l'avait fait avec de grands ménagements, à raison de l'état de santé dans lequel se trouvait alors Mme de Sévigné; voyez les lettres 505 et 506, citées plus haut, et la note 9 ci-dessous.

1676 à huit mois. Si l'on se mécomptoit chez vous, l'on pourroit espérer ou sept ou neuf, et que le pauvre petit garçon pourroit vivre. Mais, pour vous dire le vrai, je n'en espère rien[6], et je m'attache uniquement à la joie de la bonne santé de ma fille, qui, comme vous dites, ma pauvre chère, a été plus heureuse que sage. Quelle folie de laver les pieds, et de les faire enfler! On attribue son accouchement à ce lavage. Enfin j'ai une impatience inquiète de recevoir vos secondes lettres, qui me confirment la bonne santé de ma fille : l'on n'est jamais content en ce monde!

Adieu, ma très-chère Montgobert : continue-moi les marques de ton amitié; nous sommes trop heureux de t'avoir; jamais il n'y eut une plus aimable fille, ni plus affectionnée.

Mandez-moi si Joubert[7] ne s'est point pendu, de n'avoir pas accouché ma fille!

J'embrasse mille fois la bonne petite Deville[8].

6. Cet enfant mourut en effet au bout de peu de temps, comme l'avait tristement prévu Mme de Sévigné; il ne vécut qu'un an et quelques mois; voyez la lettre du 3 juillet 1677 (lettre 622, 1er alinéa, V, 198).

7. Médecin-accoucheur de Mme de Grignan. Il avait accouché, l'année précédente, la comtesse de Guitaut, aux îles Sainte-Marguerite, dont le comte de Guitaut était gouverneur, et Mme de Sévigné vante ailleurs son mérite; voyez la lettre au comte de Guitaut, du 21 septembre précédent (lettre 448, note 2, IV, 143), et la lettre 468, note 18 (IV, 240).

8. Ce passage et d'autres encore prouvent que Mme Deville était rentrée au service de Mme de Grignan; voyez plus loin la lettre 50, note 9, et comparez plus haut les notes 24 et 25 de la lettre 5, et la note 8 de la lettre 9.

DE L'ABBÉ DE COULANGES. 1676

Je vous en dis autant à l'une et l'autre du meilleur de mon cœur.

Le *bien Bon*.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Je me porte très-bien, à l'enflure près; il y a six semaines qu'elle dure[9].

9. Mme de Sévigné était alors, en effet, encore convalescente d'un rhumatisme qui l'avait fait cruellement souffrir, et qui l'obligea, quelques mois plus tard, d'aller à Vichy; voyez la lettre suivante, notes 1 et 3.

1676

49. — D'EMMANUEL DE COULANGES A MADAME DE GRIGNAN[1].

A Paris, ce 8e avril.

Je surprends Madame votre mère qui vous écrit :

Lettre 49 (lettre inédite). — 1. Cette lettre, ou plutôt cette apostille, entièrement inédite, fut écrite chez Mme de Sévigné, de retour à Paris depuis quelques jours seulement (elle y était arrivée le 3 avril), et encore souffrante du rhumatisme dont elle avait été atteinte pendant son séjour en Bretagne. Ce rhumatisme lui avait laissé aux mains une enflure qui ne lui permettait d'écrire qu'avec beaucoup de difficulté. Le jour même où fut écrite notre apostille, elle écrivait en effet elle-même à sa fille (lettre 520, IV, 394) : « Je suis mortifiée et triste de ne pouvoir vous écrire tout ce que je voudrois ; je commence à souffrir cet ennui avec impatience. Je me porte du reste très-bien, le changement d'air me fait des miracles ; mais mes mains ne veulent point encore prendre part à cette guérison. » Surprise au milieu de ses efforts, et obligée, par moments, ce qu'elle ne faisait qu'à regret, de céder sa plume à des secrétaires improvisés, qui écrivaient plus ou moins sous sa dictée, elle fournit l'occasion à son cousin d'écrire la charmante petite lettre qu'on va lire, dont on saisira sans peine le sens et l'à-propos : c'est certainement une des plus jolies boutades de l'aimable chansonnier. Cette lettre se trouve dans notre manuscrit, tome II, pages 246 et 247. Notre ancienne copie reproduit toutes les parties de la lettre (la lettre 520, citée plus haut) au milieu de laquelle cette apostille fut insérée. L'édition de la Haye avait la première fait connaître deux passages de la lettre principale. L'un de ces passages figure, dans cette édition, à sa vraie date (8 avril 1676), sous le no 146 (tome II, p. 182), qu'il forme à lui seul ; l'autre, concernant le duc de Vendôme, a été enlevé de sa place, par l'éditeur hollandais, et transporté à la fin de la lettre du 24 janvier de la même année (tome II, p. 181). Perrin a donné la lettre dans ses deux éditions, beaucoup plus amplement que son devancier, mais non cependant sans lui faire subir de notables retranchements, parmi lesquels le

Allons, allons! madame la miclotte[2], allons! vous 1676

s important, et à coup sûr le moins justifiable, est celui de no- apostille. Le Grosbois ne contient de la même lettre que les ıx fragments publiés par l'édition de la Haye. Seulement dans Grosbois, où ces fragments sont fidèlement reproduits d'après tre manuscrit, le second, — celui concernant le duc de Venme, — s'y trouve précédé, par suite du peu de soin avec lequel recueil a été fait, de ces mots : « Vous n'avez jamais vu une le folie; j'en ai ri aux larmes. » Ces mots viennent bien, en effet, ns notre manuscrit comme dans le Grosbois, avant le récit re- :if au duc de Vendôme, mais ils se trouvent placés, d'autre ırt, immédiatement après l'apostille d'Emmanuel de Coulanges, c'est, sans aucun doute possible, à celle-ci, et non au récit qui nait ensuite, qu'ils se rapportaient. Le fait concernant M. de endôme, si bien raconté par Mme de Sévigné (dernier alinéa de lettre imprimée), ne pouvait être en effet, sous aucun rapport, ıalifié de *folie inimaginable;* car il s'agissait d'une réponse fort ıge, faite par le Roi au jeune duc, qui demandait à être mis en ossession de son gouvernement de Provence. Ce n'est pas assu- ément un pareil fait qui avait pu provoquer le rire jusqu'aux ırmes de l'aimable marquise. La folle et spirituelle lettre d'Em- ıanuel de Coulanges, au contraire, était parfaitement propre à roduire cet effet, et justifie très-bien les mots rapportés plus haut, ui l'accompagnaient. Aussi Perrin, devant qui la spirituelle gaieté u chansonnier n'avait pas trouvé grâce, ayant supprimé l'apostille, vait-il eu soin de supprimer en même temps le jugement qu'en ortait Mme de Sévigné, jugement tout favorable, qui n'était certes as un jugement d'exclusion, et qui aurait dû rendre l'éditeur ıoins sévère. Mais dans le Grosbois on a été moins logique et ıoins soigneux; on a laissé, comme Perrin, l'apostille de côté, mais n a reproduit les quelques mots de Mme de Sévigné qui s'y rap- ortaient, et on les a accolés au récit concernant M. de Vendôme, le manière à faire croire qu'ils se référaient à ce dernier. Et il st résulté de là, en effet, que les derniers éditeurs, trompés par eur ancienne copie, ont ajouté, à la place où ils les ont trouvés, es mots retranchés avec raison par Perrin, et qu'ils ont ainsi donné our préambule à un passage très-sérieux, une exclamation arra- :hée à Mme de Sévigné par la lecture de la folle lettre de son jo- ial cousin.

2. *Miclotte*, — forme de mot que nous n'avons trouvée nulle part, et qui était peut-être de l'invention de Coulanges, — a évidemment ici le même sens que *manchotte*, ou tout au moins un sens analo-

1676 vous faites mettre les morceaux dans la bouche, vous vous faites servir comme un enfant, parce que vous n'avez plus de mains, dites-vous, et vous écrivez! Allons, allons! votre plus grand mal est à la main droite; vous ne pouvez plus du tout vous en servir; et vous écrivez, madame la miclotte! et je vous prends sur le fait! Oh! pardy, puisque vous écrivez, vous jouerez au volant tout à l'heure! Oh! pardy, si je me fâche, je vous ferai jouer de la guitare! Voyez un peu la belle impotente! voyez la belle incurable! » Je suis bien en colère contre elle; mais, avec tout cela, je vous l'enverrai à Bourbon[3]; car il faut de nécessité qu'elle boive. Mais quand elle aura bien bu, et bien bu, si après cela elle joue le personnage d'impotente, il la faudra punir sévèrement.

Le Roi ne veut point de moi à Montélimar; il s'en est déclaré; mais il a dit, que quelque jour il voudroit bien de moi quelque autre part. Il faut, sur cette parole, espérer[4];

gue. On peut, en effet, avec un peu de bonne volonté, faire dériver *miclot*, presque aussi facilement que *manchot*, de *mancotus*, diminutif de *mancus* (voyez le *Dictionnaire étymologique* de Mesnage, v° Manchot); *miclotte* semble pourtant exprimer plutôt l'idée de *main close*.

3. Mme de Sévigné partit en effet le 11 du mois suivant (11 mai), non pour Bourbon, mais pour Vichy, où elle arriva le 18; voyez le début de la lettre 535 (IV, 442) et le commencement de la lettre 539 (IV, 453).

4. Voyez la lettre du 11 septembre suivant (lettre 576, avant-dernier alinéa, V, 58), dans laquelle Mme de Sévigné parle des démarches que devait faire auprès du Roi et de Colbert Mme de Coulanges, au sujet d'une intendance vacante, demandée par son mari, qui avait cédé sa charge de maître des requêtes : « Mme de Coulanges me mande qu'elle ne reviendra de quatre ou cinq jours, dont elle est au désespoir; qu'il faut qu'elle fasse des pas pour une intendance qui est vacante; qu'elle doit parler au Roi, et à M. Colbert, qui pis est, etc. » Emmanuel de Coulanges fut complétement déçu dans ses espérances; il n'obtint rien. Il s'en consola par un cou-

nais n'espérant plus *Montélimar*[5], je ne me soucie plus 1676
e rien.

Ma belle-mère[6] est extrêmement mal, elle est à l'extrémité, et je crains que cette extrémité ne m'ôte l'usage du Rhône. Mais vous viendrez apparemment voir l'impotente beauté, et en allant ou revenant il n'est pas impossible que je n'aie l'honneur de vous rencontrer en chemin.

...let de chanson (*Recueil de chansons choisies*, éd. de 1698, tome II, p. 131) :

Enfin, grâce au dépit, je goûte la douceur
De sentir le repos de retour en mon cœur :
J'aurois pu, comme un autre, avoir une intendance;
Mais j'aurois fait grosse dépense;
Je me serois tué pour bien servir le Roi,
Et je suis dans Paris commodément chez moi.
J'ai su me consoler d'un refus qui m'outrage,
Regarder l'avenir avec tranquillité.
Qu'aisément un homme bien sage
Renonce à toute vanité,
Et qu'au lieu d'un tel esclavage
Il est doux d'être en liberté !

5. *Montélimar* désigne ici Mme de Grignan; Emmanuel de Coulanges, on le sait, l'appelait souvent de ce nom, qui rappelait d'anciens droits de souveraineté de la maison de Grignan (*Mémoires sur la Provence*, tome II, pages 420 et 421, manuscrit cité plus haut, lettre 11, note 2), et qui, dans ce passage, par le double sens dans lequel il est pris, sert à un jeu de mots facile à comprendre; voyez la lettre de Coulanges à Mme de Grignan, du 9 août 1675 (lettre 427, IV, 38 et 39), et la fin de la lettre du même jour de Mme de Sévigné (lettre 426, IV, 37), et puis aussi le dernier alinéa de la lettre 434 (IV, 85).

6. Mme du Gué Bagnols, mère de Mme de Coulanges. Elle ne mourut que bien des années plus tard; voyez plus haut la note 7 de la lettre 40.

1676

50. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN[1].

A Langlar, ce 15e juin.

Votre lit[2] est comme fait; il ne coûtera rien à personne. Si j'étois aussi riche que Mme de Péquigny[3], je me soucierois fort peu de l'ingratitude dont vous me menacez. Nous tâcherons de vous laisser à Grignan jusqu'au mois d'octobre[4] : écrivez-en à d'Hacqueville.

Mon médecin me dit que le petit[5] peut vivre; comment se porte-t-il? Hélas! que je serois aise que Pauline vous ressemblât! Quelle joie de revoir ce petit chien de visage! J'embrasse le Comte.

Qui est cette fille qui connoît la douche[6]? Quelle folie d'envoyer chercher de la glace dans les Pyrénées!

Lettre 50 (fragments inédits). — 1. Ces fragments font partie de la lettre 548 (IV, 489); la lettre entière se trouve dans notre manuscrit, tome II, pages 290 et suivantes; le Grosbois en contient des extraits étendus.

2. Voyez plus haut les lettres 33 et 35.

3. C'était la mère du duc de Chaulnes; voyez la note 2 de la lettre 545 (IV, 476); Mme de Sévigné l'appelle ailleurs la *Sibylle Cumée;* sur sa fortune, et ses grandes dépenses à Vichy, voyez la lettre 547, 2e alinéa (IV, 485 et 486).

4. Voyez le second alinéa de la lettre 549 (IV, 492).

5. L'enfant né, à la suite d'un accouchement prématuré, le 9 février précédent; voyez les notes 4 et 5 de la lettre 48 ci-dessus.

6. Mme de Sévigné, dans une lettre écrite à sa fille peu de temps auparavant, — le 28 mai précédent (lettre 543, 1er alinéa, IV, 467 et 468), — avait fait la vivante description de la *douche* que tout le monde connaît, et cette description avait donné lieu sans doute à divers propos plaisants, rapportés par Mme de Grignan à sa mère : c'est à un de ces propos qu'il est fait allusion ici.

1676

l'eau bouillante est bien meilleure. L'abbé Bayard[7] vous salue, et la bonne d'Escars[8]. Bonjour, Montgobert, et la petite Deville[9].

---

51. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN[1].

A Moulins, ce 18e juin.

Pour la dépense, il est certain que vous ne la faites pas si grande à Paris[2]. Mais d'où vient que vous avez fait cet hiver des dépenses excessives à Aix? je n'ai rien vu passer ni repasser de si extraordinaire; je crois que tous deux vous avez joué, c'est-à-dire perdu.

Pourrai-je obtenir une marque légère de votre confiance? c'est de me dire, ma bonne, s'il ne vous faut point un habit pour la noce[3], et pour votre assem-

7. Chez lequel Mme de Sévigné s'était arrêtée en retournant à Paris. Sur l'abbé Bayard, voyez la note 1 de la lettre 316 (III, 194), et sur sa mort, la lettre 659, du 4 octobre 1677, 2e alinéa (V, 342-345).

8. Sur cette amie de Mme de Sévigné, voyez la note 6 de la lettre 136 (II, 81).

9. Voyez plus haut la lettre 48, note 8.

Lettre 51 (fragments inédits). — 1. Ces fragments font partie de la lettre 549 (IV, 492); la lettre entière se trouve dans notre manuscrit, tome II, pages 295 et suivantes; le Grosbois en contient un fragment assez étendu.

2. Qu'en Provence.

3. La noce projetée de M. de la Garde, dont il sera souvent question dans les lettres suivantes, et qui du reste ne se fit pas; voyez lus loin la lettre 62, note 7

1676 blée[4]. Votre réponse là-dessus ne me fera voir que le dessein que vous avez de me tromper ou non; car je ferai ce qu'il me plaira : pensez-vous que je me laisse hors d'état de me contenter là-dessus?

La d'Escars vous baise une main, et moi je vous embrasse avec la dernière tendresse.

On craint les nouvelles d'Allemagne[5] : quel bonheur de n'y avoir point nos pauvres garçons[6]!

---

52. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN[1].

A Paris, mardi 11e août, finie à Livry, mercredi 12e août.

Pour le petit[2], je ne trouvois que la raison de sa taille

4. Sans doute l'assemblée de la noblesse dont il est question dans une des lettres précédentes; voyez plus haut la lettre 46, notes 7 et 8.

5. La France avait alors quatre armées sur pied, dont une en Allemagne, commandée par le duc de Luxembourg; battus en Flandre, les ennemis furent plus heureux du côté du Rhin, et prirent Philisbourg, qui ne se rendit qu'après un long siége, le 17 septembre 1676.

6. Charles de Sévigné et le chevalier de Grignan : ils étaient à l'armée de Flandre; voyez la lettre 569, note 6 (V, 23 et 24).

Lettre 52 (fragments inédits et passage restitué). — 1. Ces fragments font partie de la lettre 567 (V, 12); la lettre entière se trouve dans notre manuscrit, tome VI, pages 85 et suivantes; le Grosbois contient un extrait de la partie de la lettre écrite à Livry, il ne contient rien de la première partie.

2. Le jeune marquis de Grignan, pour lequel on craignait alors

qui pût vous obliger à l'amener ici, n'étant pas encore en état d'avoir un précepteur. Si pourtant Monsieur le Coadjuteur et M. de la Garde venoient à Paris, plutôt que de le laisser entre les mains des femmes, je l'amènerois; mais c'est au cas, ce me semble, que l'un de ces deux messieurs-là ne pût pas[3] en prendre un soin particulier; car je ne sais si le changement d'air, à cet âge, n'est point un peu dangereux. En vérité, ma bonne, on ne peut assez vous louer du soin que vous prenez de l'éducation de cet enfant : c'est là ce qui s'appelle la véritable *obligation*. 1676

J'ai vu l'abbé de Grignan : cet Allemand[4] est chez lui ; il le nourrit en attendant vos ordres, et n'aura nulle impatience jusqu'à ce que vous soyez arrivée. Mais comment en avez-vous pris un autre, puisque vous étiez sûre de celui-là ? Il ne veut point retourner chez Dupont, et pour le placer, il faut que vous mandiez que vous y consentez, pour que nous lui cherchions une condition; car pour le garder jusqu'à votre arrivée, l'abbé de Grignan est votre fait, et s'il le donnoit à quelque autre, ce seroit pour toujours : vous pourriez juger vous-même s'il seroit propre à M. de Grignan ; il

une déformation de la taille, dont il est souvent question dans nos fragments inédits. Déjà, dans la lettre du 8 juin précédent, Mme de Sévigné disait à sa fille (passage inédit, msc., tome II, page 282) : « Je vois d'ici votre *pichon* (le jeune marquis) fort joli; je me doutois bien que toutes ses perfections reviendroient. Cependant je vous conseille de ne point négliger un petit corps piqué de cordelettes, et le manége de Mme de Pompone, et le faire pendre le matin : tout cela est très-bon. »

3. Il y a dans le manuscrit : « ne pussent pas ».

4. C'est le jeune Allemand dont il est parlé ailleurs sous le nom d'*Autrement*, et dont il sera plusieurs fois question dans les lettres suivantes; voyez la lettre du 26 août suivant (lettre 571, avant-dernier alinéa, V, 40) et la lettre du 7 octobre (lettre 585, 5e ali-

1676 me paroît qu'il faut avoir cette patience : voilà mon avis en beaucoup de paroles.

C'est une chose cruelle que de retourner encore à ces embarquements[5] : c'est un terrible dérangement. Faut-il que le jeu, et la perte par conséquent, tienne toujours sa place parmi tant de choses nécessaires, où l'on ne peut pas suffire ? cet article me tient au cœur.

J'ai causé avec d'Hacqueville pour ces lettres de marquisat[6]. Il dit que jamais on ne les a données comme vous les demandez, c'est-à-dire pour vous et vos ayants cause ; cela ne se peut demander au Roi, quoique d'ailleurs il fût très-bon de lui faire voir comme les dépenses continuelles que vous faites pour son service vous réduisent à vendre vos terres. *Il m'a promis d'en parler encore à M. de Pompone, et de discourir à fond sur vos besoins, et vous en écrira. Il vous enverra aussi l'affaire de ces lods et ventes[7], que Parère me promit

néa, V, 91 et 92, note 18), et plus loin, dans ce recueil, la lettre 59, notes 10 et 11.

5. M. de Grignan devait retourner à Toulon pour surveiller les embarquements nécessaires à la flotte ; voyez la lettre suivante, note 15.

6. Il s'agissait de lettres de marquisat à obtenir pour une terre qu'on voulait vendre, excellent moyen pour la vendre avantageusement, car, à la valeur de la terre elle-même, s'ajoutait alors le prix de la vanité satisfaite. C'est ce que comprenait très-bien Mme de Sévigné, qui revenant sur ce sujet, dans la seconde partie de la lettre (voyez la lettre imprimée, V, page 17) disait : « Il n'y a rien à faire pour votre marquisat, qu'à le vendre avec ce titre, qui rend toujours une terre plus considérable ; et après, celui qui l'a achetée obtient aisément des lettres de chancellerie, qui le font marquis de Mascarille. » Ce passage, qui était un peu obscur, se trouve parfaitement éclairci par celui que nous publions ici, que Perrin avait maladroitement retranché.

7. Les *lods et ventes* étaient des droits dus au seigneur, lors de la mutation d'un héritage donné par lui à cens ; les *ventes* étaient dues par les vendeurs, les *lods* (*laudes*) par l'acheteur ; ces droits

hier positivement. Je vous écris tout ceci avant que 1676
d'aller à Livry, où je vais demain, et où j'achèverai cette lettre*[8]. Mais c'est que j'ai vu précisément aujourd'hui les deux hommes à qui je voulois parler après avoir reçu votre lettre. Vous donnerez un bon ordre à la conduite de M. de Grignan, pendant que vous serez séparée de lui; et pour ici, ma bonne, nous y vivrons sans aucune dépense, et vous ne devrez point vous en inquiéter. Imaginez-vous que le bonheur fait que je reçois huit mille francs de vieux arrérages de M. de Pesselière[9]; de sorte que je serai fort loin de pouvoir vous donner la crainte de m'incommoder. Que ce discours ne vous offense point, car vous serez maîtresse de toutes choses; je ne vous contesterai rien; mais c'est pour vous faire voir que je ne serai pas pressée, et que vous ne devez pas avoir de grands scrupules. Enfin, ma bonne, je vous assure que je meurs d'envie de vous voir et de vous embrasser de tout mon cœur. Je donnai, il y a quelque temps, deux de vos lettres, l'une au *bien Bon* et l'autre à la bonne Sanzei : elles

étaient d'ailleurs égaux, ce qui faisait dire que le vendeur et l'acheteur devaient les *lods* et *ventes* par moitié, à moins de convention contraire. Voyez de Laurière, *Glossaire du droit français*, v° LODS ET VENTES. Les *lods et ventes* étaient quelquefois contestés au *seigneur* par le trésor royal, qui prétendait y avoir droit lui-même. C'est ce qui s'était présenté dans le cas particulier, et le comte de Grignan avait dû demander, et avait obtenu, que les *lods et ventes* de la terre d'Entrecasteaux, qui avait donné lieu à la contestation, lui fussent attribués. Voyez la lettre 537, 2e alinéa, note 6 (IV, 447).

8. On peut voir, en comparant le texte de la lettre imprimée avec celui que nous donnons ici, comment Perrin a réduit à quelques lignes tout cet alinéa.

9. Ce nom, très-bien écrit dans notre manuscrit, ne se rencontre pas ailleurs dans la correspondance, non plus que celui de Dupont, qui se trouve dans le premier alinéa.

1676 n'ont point été perdues. Vous devez avoir reçu les petits corps du *pichon*[10].

Mercredi, à Livry.

J'embrasse ce qui se trouvera chez vous de Grignans, et je respecte Monsieur l'Archevêque[11], comme de raison. Parlez-moi de la santé de Montgobert.

---

53. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN[1].

A Livry, mercredi 2e septembre.

Il n'est nullement question de M. de Vendôme pour

10. Voyez la note 2 ci-dessus.
11. L'archevêque d'Arles.

Lettre 53 (fragments inédits). — 1. Ces fragments font partie de la lettre 573 (V, 44); la lettre entière se trouve dans notre manuscrit, tome VI, pages 149 et suivantes; le Grosbois n'en contient que deux passages que Perrin avait déjà fait connaître : notre manuscrit, indépendamment des parties inédites qu'il fournit, servira à rectifier, sur des points importants, le texte donné par l'ancien éditeur, qui non-seulement s'est permis des suppressions et des altérations, mais qui a mis sur le compte de Mme de Coulanges, en lui faisant subir les changements nécessaires, une apostille écrite par l'abbé d'Hacqueville, et qui a supprimé la véritable apostille, d'ailleurs très-courte et assez obscure, écrite par cette dame.

la Provence[2]. Parère a promis cette expédition de *ventes*[3]; s'il est si long ce n'est pas faute d'être pressé. 1676

Nous avons parlé de Vénejan[4] : on ne veut pas acheter des terres en Languedoc pour le prince de Conti[5]; elles sont trop chères, dit Gourville[6], et ils en ont acheté en ce pays-ci pour une pièce de pain. Il ne faut pas laisser toujours d'envoyer le mémoire, car on change quelquefois d'avis. Pour vos lettres de marquis de Soutillanes[7], d'Hacqueville vous a dit ce que je vous avois mandé.

Le bon abbé disposera de vos mille francs comme vous lui marquez : il faut toujours apaiser les plus fâcheux. Il parlera au *bel Abbé* pour ces cent francs, et cet autre argent que vous dites. Si vous avez votre pension, comme je le crois, avec ces petites sommes vous en aurez plus qu'il n'en faut pour vos petits créanciers; c'est le *bien Bon* qui vous en assure. Il ne peut pas vous envoyer d'ici[8] le mémoire de ce que l'on leur doit, mais, à vue de pays, vous aurez du reste.

L'histoire de votre Vinceguerre[9] est des plus pitoya-

2. On avait craint que M. de Vendôme ne fût mis en possession, dès cette année, de son gouvernement de Provence; mais on sait que M. de Grignan conserva ce gouvernement, par délégation, jusqu'à sa mort, et qu'après lui, il passa à son gendre, le marquis de Simiane.

3. Il s'agit de l'expédition de la décision rendue au sujet des *lods et ventes* d'Entrecasteaux; voyez la note 7 de la lettre précédente.

4. Encore une terre du comte de Grignan qu'il était question de vendre; voyez la lettre 567, note 9 (V, 15).

5. Voyez la lettre 567, note 12 (V, 15 et 16).

6. Voyez sur Gourville, la note 3 de la lettre 158 (II, 171), et plus loin, dans ce recueil, la note 9 de la lettre 100.

7. Sans doute le nom de la terre pour laquelle on avait demandé des lettres de marquisat; voyez la note 6 de la lettre précédente.

8. C'est-à-dire de Livry, où l'abbé de Coulanges était alors avec Mme de Sévigné.

9. Nous donnons exactement ce nom tel qu'il est écrit dans

1676 bles; il n'y a que celle de cette pauvre Madame[10] qui mourut avec M. de Rohan[11] et son amant[12] qui puisse donner le paroli[13].

J'approuve fort le procédé du vice-légat : il est de la dignité d'un pape de n'aller point seul en paradis[14].

Je reçois, ma bonne, votre dernière lettre; j'ai donné un si bon petit ordre, que notre commerce est comme à Paris. Vous pouvez compter, ma bonne, que vous ne me devez que des remerciements, c'est-à-dire rien,

notre manuscrit; mais quelle est la personne qu'il désigne, et quelle est l'histoire tragique qui avait pu réveiller dans l'esprit de Mme de Sévigné le souvenir de l'aventure du chevalier de Rohan? Nous l'ignorons complétement. Le nom, du reste, n'est pas imaginaire. On trouve, en Italie, au quinzième siècle, un poëte, Antonio Vinciguerra, cité comme le premier qui dans son pays exerça son esprit dans le genre des satires; voyez Tiraboschi, *Storia della litteratura italiana*, édition de Milan, 1833, 4 vol. grand in-8°, tome III, page 175, et Ginguené, *Histoire littéraire d'Italie*, 2e édition (donnée par Daunou), tome IX, pages 97 et 98. Au dix-septième siècle, il est fait mention, en France même, dans diverses relations de combats sur mer, du commandeur de Vinceguerre, qu'on voit occuper, en 1646, auprès du duc de Richelieu, général des galères de France, le poste de lieutenant général, et qu'on voit déjà en 1642, sous les ordres du marquis de Brezé, combattre contre l'armée navale d'Espagne; voyez la *Gazette* de 1642, n° 100, pages 669 et suivantes, et la *Gazette* de 1646, n° 74, pages 513 et suivantes, et particulièrement page 520.

10. Mme Mallorties de Villers, dont Mme de Sévigné n'avait sans doute pas, pour le moment, le nom présent à la mémoire.

11. Le chevalier Louis de Rohan.

12. Le chevalier de Préault, amant de la dame de Villers et complice du chevalier de Rohan.

13. Sur le complot ridicule et insensé du chevalier de Rohan, et sur sa mort et celle de ses complices, voyez la note 5 de la lettre 388 (III, 423 et 424); et sur l'expression *donner le paroli*, voyez le *Lexique*, v° PAROLI.

14. Clément X était mort le 22 juillet précédent, âgé de quatre-vingts ans, dans la septième année de son pontificat; le vice-légat qui gouvernait en son nom la ville et le comtat d'Avignon l'avait suivi de près au tombeau.

pour ces petites guenilles de présents que je vous fais. Je suis aise que cette dernière coiffe vous ait plu : vous ne devez jamais faire de façon de me dire les choses dont vous avez besoin. 1676

C'est un bonheur que M. de Grignan se soit trouvé à Toulon en recevant les lettres de M. de Seignelai[15]. Nous parlâmes fort à Mme de Vins de la manière dont M. de Grignan servoit le Roi en Provence; et quelle assiduité, et quelle dépense continuelle; et comme tout s'y passoit toujours mieux qu'en nulle autre province; et combien M. de Grignan avoit peu besoin de Monsieur de Marseille, pour mériter lui seul toutes les louanges que Monsieur de Marseille vouloit s'attirer fort injustement, et par un certain air de se rendre nécessaire et de faire l'empêché, qui avoit toujours choqué M. de Grignan, avec beaucoup de raison. Elle voit fort bien la vérité de ce que je disois; elle est persuadée que Monsieur de Marseille aura désormais d'autres pensées, et vivra mieux avec vous qu'il n'a jamais fait. Il me parut qu'elle vous demanderoit la même chose, de votre côté. C'est une grande presse pour elle et M. de Pompone, quand vous êtes assez mal pour être obligé de prendre parti. Son intérêt, et en vérité le vôtre, demande la paix et le repos.

Je parlerai de ce marquis de Livourne[16]; écrivez-en toujours au *bel Abbé :* votre voyage à Paris ne sera peut-être pas inutile.

Il n'est pas aisé, présentement, de proposer la pensée de Monsieur l'Archevêque, pour la lieutenance de Roi[17];

15. Voyez la note 5 de la lettre précédente : M. de Grignan s'était rendu à Toulon pour surveiller les embarquements.

16. Voyez la note 27 de la lettre 524 (IV, 411) et la lettre 577, 3e avant-dernier alinéa (V, 65 et 66, note 26).

17. Voyez et comparez la lettre 570, 2e alinéa, note 3 (V, 31), et la lettre 575, 1er alinéa, note 3 (V, 52).

1676 il y a tant de présents et d'empressés, que, n'ayant point de patrons, comme vous dites, il faut tout au moins que face d'homme porte vertu, et qu'il se trouve des occasions. Je crois que cette charge de Languedoc pourroit bien tourner du côté du hors-page de Théobon[18], ou de Ludres[19] : on n'en sait rien encore.

Je n'écrirai que vendredi à Monsieur l'Archevêque : je lui manderai toujours à peu près ce qu'il faudra. J'aime et j'embrasse vos jolis *pichons*. Pauline est favorite[20], et le patriarche[21]

Triomphe du trépas;
La mort ne lui résiste pas[22].

Il s'est moqué d'elle!

Songez bien à la taille du petit marquis[23] ; c'est une chose, à mon avis, bien importante.

Adieu, ma très-aimable bonne; je ne puis vous dire à quel point je vous aime et vous estime et vous trouve aimable. Le *bien Bon* vous embrasse un million de fois. Mes baisemains à ce qui est dans votre château.

18. Lydie de Rochefort Théobon, fille d'honneur de la Reine; voyez la note 7 de la lettre du 21 août précédent (V, 31).

19. Marie-Isabelle, comtesse de Ludres, alors fille d'honneur de Madame; voyez les notes 5 et 6 de la lettre du 21 août 1676 (V, 31).

20. Pour le sens de ce passage, voyez la fin de la lettre 566 (V, 9) : « Pauline est donc la favorite de M. le comte (le comte de Grignan). »

21. L'archevêque d'Arles, que Mme de Sévigné qualifie encore ailleurs de *bon et digne patriarche;* voyez le dernier alinéa de la lettre 638 (V, 283).

22. Imitation des deux premiers vers d'un couplet bien connu d'Emmanuel de Coulanges (*Chansons choisies*, éd. de 1698, tome I, p. 71) :

Têtu est vainqueur de Brancas,
La Trousse n'y résiste pas, etc.

23. Voyez la note 2 de la lettre précédente.

54. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN [1].

1676

A Livry, vendredi 11e septembre.

Je passai mercredi chez la d'Escars : je mourois d'envie de voir la perruque [2] ; mais elle étoit emballée. Elle

Lettre 54 (fragments inédits). — 1. Ces fragments font partie de la lettre 576 (V, 54), dont le texte, tel qu'il a été imprimé, se compose d'éléments qui certainement n'appartiennent pas tous à la même lettre. Notre manuscrit contient du reste la lettre tout entière, telle que l'ont donnée les derniers éditeurs ; mais les quatre premiers alinéas, que Perrin, dans sa première édition, avait rattachés à la lettre du 8 septembre précédent, et qu'il n'a placés en tête de notre lettre que dans sa seconde édition, forment, dans notre ancienne copie, avec un fragment (le fragment : « Je voudrois bien vous pouvoir dépeindre un écran, etc. ») que Perrin, et les derniers éditeurs d'après lui, ont rattaché à la lettre du 13 décembre 1679 (lettre 761, VI, 143), une lettre distincte, sous la date de : « Paris, 20e octobre. » L'édition de la Haye (II, 168) donne la même lettre, également comme lettre distincte, sous la date du 20 octobre, et la place en 1677. Mais cette indication n'est pas exacte, au moins pour toutes les parties de la lettre. Il est certain qu'il y a eu dans tout ceci une confusion de dates, et sans doute aussi de feuillets, assez difficile à éclaircir. Ce qui nous paraît hors de doute, et ce que nous devons nous borner ici à constater, c'est que la lettre du 11 septembre, dont nos fragments font partie, ne se composait, dans l'original, que de ces mêmes fragments et des quatre derniers alinéas de la lettre imprimée ; voyez la note 10 de la lettre 575 (V, 54), et les notes 1 et 12 de la lettre imprimée (V, 55 et 57). La lettre du 11 septembre, dont sont extraits nos fragments, se trouve dans notre manuscrit, tome VI, pages 169 et suivantes, et la lettre, datée du 20 octobre, où se trouvent les autres parties de la lettre imprimée, tome I, pages 346 et suivantes ; le Grosbois, qui ne contient rien de la première, contient, au contraire, la seconde en entier.

2. Cette perruque était destinée à la fiancée de M. de la Garde ;

1676 m'assura que c'étoit la plus belle chose du monde, la plus vive, la plus décevante, la plus naturelle, la plus parlante, la plus jeune, la plus ondoyante, la plus blonde, la plus surprenante, et que pourvu que Montgobert y voulût seulement passer les doigts, elle seroit aussi bien, après le voyage, qu'en partant de Paris. Mais cette bonne d'Escars étoit bien en colère contre la douane; il en coûte plus de cent francs! Et si[3], elle a sur la conscience d'avoir fraudé la gabelle de plus de la moitié[4] : c'est une chose cruelle que cette sujétion. Je l'ai avertie que notre argent[5] venoit incessamment. Les gros marchands étoient déjà *all' erta*[6]; les petits

voyez plus loin le dernier alinéa de la lettre 62. Il en avait été déjà fait mention dans la lettre du 21 août précédent (lettre 570, 1er alinéa, V, 30).

3. C'est-à-dire, et pourtant, etc. — Mme de Sévigné employait encore quelquefois cette façon de parler, qui déjà de son temps avait vieilli et n'était guère plus en usage, et dont elle ne se servait elle-même, à ce qu'il semble, que pour donner du piquant au discours. Ainsi on trouve notamment cette expression dans la lettre, mêlée de prose et de vers, adressée par elle, des Rochers, à la duchesse de Montpensier, le 30 octobre 1656 (lettre 42, avant-dernier alinéa, note 8, I, 420) : « Et si, Mademoiselle, afin que vous le sachiez, ce n'est pas un conte de ma mère l'oie, etc. »; puis encore dans la lettre du 26 juillet 1675 adressée à sa fille (lettre 420, 3e alinéa, III, 530) : « Je crains que Mme de Langeron ne se console, et si j'ai fait de mon mieux, etc. »

4. En déclarant un prix inférieur au prix réel, ce qui prouve que le droit perçu était un droit *ad valorem*. Il est à croire d'ailleurs que la somme de cent francs avait été perçue sur l'envoi tout entier, lequel devait comprendre un grand nombre d'objets destinés à faire partie de la corbeille de mariage; voyez le 1er alinéa de la lettre 570 (V, 29 et 30). Cent francs, — qui en vaudraient aujourd'hui plus de trois cents, — pour un simple droit de douane intérieure, uniquement pour une perruque, si belle qu'elle fût, eût été en effet bien révoltant!

5. L'argent destiné à payer les achats faits pour M. de la Garde

6. C'est-à-dire, inquiets, dans l'attente; voyez M. Littré, *Dictionnaire de la langue française*, vo Alerte.

étoient payés; et ce qui passe les mille écus[7] sera attendu avec beaucoup de patience, à cause de ces richesses que vous savez[8]. La d'Escars mérite toute sorte de louanges, et si M. de la Garde fait venir cet hiver à Paris des raretés de son pays, je suis bien d'avis qu'il lui en fasse part. Pour moi, qui ne veux point frauder la Garde, vous savez la fatigue que j'ai eue, et à quoi je l'ai comparée[9]. 1676

Je voudrois que M. de Grignan eût écrit à M. Picon[10];

7. C'est la somme qui avait *été*, paraît-il, primitivement fixée pour les achats à faire; et elle semblera bien modérée, si on la rapproche de l'indication sommaire que Mme de Sévigné donne ailleurs de ces derniers (lettre du 21 août, citée plus haut, V, 29 et 30). Dans un passage inédit de la lettre du 2 septembre, dont nous avons donné plus haut des extraits, mais où ce passage n'a pu trouver place, Mme de Sévigné explique comment les mille écus avaient été dépassés; c'est l'achat d'un joli mouchoir qui en avait été cause : « Il y a un très-joli mouchoir; c'est ce qui me fait passer les mille écus. » Les dépenses, au total, finirent par aller beaucoup plus loin, car dans la lettre du 18 septembre suivant, il est question déjà, non plus de mille écus, mais de 300 louis d'or (7200 francs); voyez plus bas la lettre 56, note 5.

8. Mme de Sévigné fait ici allusion, croyons-nous, à ce qu'elle avait écrit à sa fille, le 11 août précédent, au sujet d'un payement inespéré de huit mille francs d'arrérages, qu'elle avait touchés; voyez plus haut la lettre 52, note 9.

9. Allusion à un passage de la lettre du 4 septembre précédent (lettre 574, 1er alinéa, V, 50), que Perrin, selon son habitude, avait abrégé et *arrangé*, et que nous donnons ici d'après le texte de notre manuscrit (tome VI, page 161): « En vérité, *j'ai bien eu de a peine* (pour les achats à faire pour M. de la Garde) : je suis justement comme ce médecin, qui s'essuyoit le front avec son mouchoir, et qui avoit bien fatigué, à guérir une fille qui n'étoit point muette, et qui parloit comme une pie dénichée. »

10. Antoine-Hercule de Picon, vicomte d'Andrezel, conseiller d'État; voyez la lettre du 7 août précédent, 5e alinéa, note 9 (lettre 566, V, 11). — Il s'agissait de la pension de M. de Grignan, dont il est question plus loin dans l'avant-dernier alinéa de la lettre, et dont le payement soulevait toujours, semble-t-il, des difficultés. Voyez plus haut, sur cette pension, la note 22 de la lettre 22.

1676 s'il étoit pour vous ce qu'il a été autrefois, il y a longtemps que votre affaire seroit faite : mais elle le sera à la fin des fins !

Vous avez bien tourmenté le Coadjuteur, sur l'envie qu'il avoit de se racquitter des bons mots de M. d'Armagnac[11] par des contes exquis ; vous vouliez démêler d'où venoit que les contes ne réussissoient pas ; pour moi, j'aurois cru que tout le tort n'étoit pas de leur côté.

Je vous prie, ma bonne, de dire à Monsieur le Doyen[12] que je suis bien fâchée de ne pouvoir rendre service à Monsieur le Prieur, qui étoit auprès de Monsieur d'Uzès ; mais je ne connois point du tout la personne à qui il veut que je le recommande. N'oubliez point, ma bonne, cette petite réponse, non plus que celle de Bandol, que je dois il y a deux mois. Je crois vous avoir mandé les merveilles que les frères Rippert ont faites à Maestricht[13].

Voilà le bon abbé qui revient : il a vu le *bel Abbé ;* il lui a promis de faire encore des pas pour la pension ; il a donné six cents francs, que le *bien Bon* emploiera selon vos ordres ; il me semble que j'ai déjà entendu ordonner quelque provision de bois : enfin ils sont à vous. Il a été aussi chez un M. Talement, pour le payement de votre affaire Ventadour[14] : elle ira bien.

11. Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, grand écuyer de France ; voyez la note 2 de la lettre 116 (II, 17). On connaît la plaisante repartie qu'il fit au Roi, rapportée dans l'apostille de Corbinelli insérée dans la lettre 520 (IV, 396) : « Le charbonnier, Sire, est maître dans sa maison. » Le coadjuteur d'Arles avait sans doute donné comme siens quelques bons mots du comte, et on l'en avait plaisanté.

12. M. Rippert, doyen de l'église collégiale de Grignan, oncle des deux frères dont il est parlé un peu plus loin.

13. Voyez la lettre 575, note 10 (V, 54), et la lettre 577, note 15 (V, 63).

14. Voyez plus haut la lettre 38, note 2, et la lettre 45, note 3.

Adieu, ma très-chère et très-bonne. Je me porte fort bien; je m'en vais prendre de petites pilules, pour empêcher les amas délétères[15] qui se font, ou ne se font point, dans ma tête : cela est approuvé des ignorants. Je vais aussi guérir mes mains, et quand vous arriverez, vous me trouverez si bien guérie, et les mains si adroites, que vous croirez que je me suis moquée de vous, et que je n'ai point du tout été malade. 1676

---

55. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ
A MADAME DE GRIGNAN[1].

A Livry, mercredi 16e septembre.

Je croyois aller samedi à Pompone[2]; mais comme je voulois encore me faire expliquer les sentiments de M. de Pompone sur l'ouverture de l'assemblée[3], afin de ne pas essuyer à Pompone une réponse équivoque, je priai le cher d'Hacqueville de lui en parler le ven-

15. Le mot devait être assez mal écrit dans l'original, car le copiste, par une faute singulière, dont on trouve peu d'exemples dans le manuscrit, a écrit : « les amas de la terre ».

Lettre 55 (fragments inédits). — 1. Ces fragments font partie de la lettre 577 (V, 59); la lettre entière se trouve dans notre manuscrit, tome VI, pages 177 et suivantes; le Grosbois n'en renferme qu'un passage de peu d'étendue, que Perrin avait déjà fait connaître.

2. Village sur les bords de la Marne, près de Lagny. M. de Pompone y avait une terre et une habitation, et il en aimait le séjour; voyez le 1er alinéa de la lettre 758 (VI, 118).

3 Voyez plus haut la note 6 de la lettre 43.

1676 dredi, quand il passe par Paris pour aller à Pompone. Il alla au-devant de lui, sur le chemin de Versailles; il lui fit voir un billet que je lui avois écrit, et enfin il sut qu'il n'y avoit qu'à faire ce qu'il avoit déjà dit à l'abbé de Grignan, c'est-à-dire que M. de Grignan lui écrive pour le prier et le presser de régler cette affaire. Qu'il[4] envoie quelques extraits des registres, pour faire voir l'ancien usage, et depuis quand cela s'est changé. Un petit mot de l'Intendant seroit bon; mais si on ne le peut avoir, M. de Pompone rapportera cette affaire sur ce que vous enverrez. D'Hacqueville me manda tout cela vendredi fort tard, et me manda qu'il venoit de vous le mander, et qu'il ne me conseilloit point d'aller le samedi à Pompone, et que Mme de Vins n'y étoit pas, à cause de ses procès, que nous remettions cette partie pour une autre semaine. Sérieusement, je n'ai jamais vu un ami comme d'Hacqueville, et rien n'empêche de croire qu'il n'a nulle autre affaire au monde que celle que vous lui recommandez, tant il s'en acquitte ponctuellement.

Le *bien Bon* rit de votre lettre : c'est une chose rare, de vouloir payer tout à l'heure, ce que vous dépenserez cet hiver. Si nous avions seulement l'exemple d'une seule auberge, nous approuverions cette prévoyance; mais en vérité, ma bonne, sauvez notre pauvre honneur! il ne vous en coûtera pas un sou moins. Je ne sais, ni lui non plus, où vous prenez que vous promettez de payer et que vous ne payez pas. Vous payez très-bien, je vous en assure, et ces certains six cents francs[5] ont été pris sur une lettre de

4. M. de Grignan. Voyez plus loin, sur ce passage, la lettre 58, note 20.

5. Sans doute les six cents francs dont il a été question plus haut dans la lettre du 24 juillet 1675; voyez ci-dessus la lettre 35, note 2.

change, avec laquelle on ne laissa pas de contenter ceux à qui elle étoit destinée : ainsi ceux que le *bel Abbé* a donnés seront dépensés comme il vous plaira. 1676

Je suis fâchée d'avoir adressé à Arles ma dernière lettre pour Monsieur l'Archevêque[6]; je suis pourtant fort aise que vous les[7] ayez encore : assurez-les bien de mes profonds respects. Ils font très-sagement de ne point s'exposer au mauvais air des maladies qui sont à Arles.

Il vaut bien mieux amener ici le petit marquis que de le hasarder : je m'aperçois, comme vous, en mille rencontres, que le hasard et les circonstances qui arrivent sur-le-champ, démêlent de certains embarras, où toute notre prévoyance n'a rien fait[8].

Je suis fâchée qu'en écrivant à M. de Pompone, vous n'ayez envoyé tout d'un train quelques extraits; il est très-bien disposé, et persuadé de votre bon droit. Les raisons que vous me mandez dans votre dernière, pour faire voir que Monsieur de Marseille ne doit plus être considéré, dans les petites affaires de Provence[9], étoient justement dans le billet que d'Hacqueville fit voir à ce ministre.

Baisez pour moi une main de Monsieur l'Archevêque.

On ne marie point encore la petite Maigrette[10]. Nan-

6. L'archevêque d'Arles.

7. L'archevêque d'Arles et son coadjuteur.

8. Mme de Sévigné, comme cela lui arrivait par mégarde assez souvent, avait manqué deux fois, dans cette phrase, de faire accorder le verbe avec son sujet; le manuscrit porte en effet : « Je m'aperçois, comme vous, en mille rencontres, que le hasard et les circonstances qui arrivent sur-le-champ, *démêle* de certains embarras, où toute notre prévoyance *n'ont* rien fait. »

9. Toussaint de Forbin Janson, évêque de Marseille, était alors en ambassade extraordinaire auprès du roi de Pologne.

10 S'agirait-il d'une fille de ce M. le Maigre qui, sous la caution

1676 gis est celui qui entendoit la messe à genoux, et encore autre chose d'aussi sage. La petite Rochefort[11] étoit chez Mme le Coigneux[12]; vous l'y avez vue. Pour la maréchale[13], elle n'a que vingt-neuf ans; la comtesse de Guiche[14] en a trente-cinq.

de Mme de Sévigné, prêta deux mille francs à Bussy? Voyez la lettre, au comte de Bussy, du 28 août 1668, note 2 (lettre 84, I, 523).

11. Marie-Henriette d'Aloigny de Rochefort. Elle avait perdu son père, le maréchal de Rochefort, le 23 mai précédent, et elle venait d'épouser, le 14 septembre, le marquis de Nangis, dont il est question une ligne plus haut: elle n'était âgée que de douze ans; voyez la lettre 576, 4e alinéa (V, 56).

12. Sœur du maréchal de Rochefort, et seconde femme du président le Coigneux, qui fut marié trois fois; voyez la note 6 de la lettre 981 (VII, 473) et la note 5 de la lettre 1103 (VIII, 320).

13. Madeleine de Laval Bois-Dauphin, marquise de Rochefort, veuve du maréchal; elle n'avait que vingt-neuf ans, et sa fille Henriette venait cependant de se marier: mais celle-ci au moment de son mariage n'avait que douze ans; voyez la note 11 ci-dessus.

14. Marguerite-Louise-Suzanne de Béthune, mariée à treize ans, le 23 janvier 1658, au comte de Guiche, fils aîné du maréchal de Gramont. Veuve alors, comme la maréchale de Rochefort, dont elle était cousine germaine (voyez la note 2 de la lettre 544, IV, 473), elle se remaria plus tard au duc du Lude, grand maître de l'artillerie. A l'époque de notre lettre elle ne devait avoir que trente et un ans, si la notice donnée sur elle dans la note 2 de la lettre 152 (II, 143 et 144) est exacte; c'est donc quatre années de trop que lui attribue ici Mme de Sévigné, qui dans tout cet alinéa paraît répondre à des questions que Mme de Grignan avait dû lui adresser.

56. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN[1]. 1676

A Livry, vendredi 18e septembre.

Le *bien Bon* arrive de Paris; car il va et vient sans cesse. Il dit qu'il a été accablé des marchands qui ont donné, sur votre parole, les hardes de la noce[2]. C'est une chose si rare que de prendre ces sortes de choses sans argent comptant, que leur patience ne se gouverne pas comme dans d'autres occasions. Je suis persuadée que la lettre de change[3] arrivera avant que vous ayez cette lettre; mais si cela n'étoit pas, ma bonne, demandez-la tout naturellement, car je ne vois rien qui vous en doive empêcher. Je crois qu'à cause de cette douane[4] les trois cents louis d'or[5] y seront tout entiers. Quand il n'y aura plus que moi à payer, je ne ferai pas grand bruit; mais les gros marchands sont méchants!

Le prieur de Saint-Jean[6] me mande qu'il vous a

Lettre 56 (fragments inédits). — 1. Ces fragments font partie de la lettre 578 (V, 67); la lettre entière se trouve dans notre manuscrit, tome VI, pages 189 et suivantes; le Grosbois en contient un extrait, qui a déjà permis aux derniers éditeurs de rectifier, sur quelques points, le texte de Perrin, et de combler quelques lacunes.

2. La noce de M. de la Garde.

3. La lettre de change destinée au payement des emplettes faites pour le baron de la Garde; voyez la fin du premier alinéa de la lettre 570 (V, 30).

4. Voyez plus haut la lettre 54, notes 3 et 4.

5. Il n'avait été d'abord question que de mille écus; voyez et comparez plus haut la lettre 54, note 7, et plus loin la lettre 59, note 3.

6. Sans doute le prieur de l'abbaye de l'église Saint-Jean de Lyon.

1676 adressé pour moi de l'eau de Melangoli : qu'en avez-vous fait, friponne ?

Ma bonne, mille respects à Monsieur l'Archevêque, à son coadjuteur, à son neveu, à sa chère nièce, à M., Mme et Mlle de la Garde, à M. de Roquesante : en vérité, voilà une très-bonne compagnie ! Et les *pichons ?* et la taille du petit marquis ? Ne trouvez-vous pas que j'ai bien des amis à Grignan ?

Suscription : Pour ma très-chère.

---

57. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN [1].

A Paris, ce 25e septembre.

Mme de Vins vient de sortir d'ici ; nous avons fort

Lettre 57 (fragments inédits). — 1. Ces fragments font partie de la lettre 582 (V, 75); la lettre se trouve dans notre manuscrit, tome II, pages 118 et suivantes ; le Grosbois n'en contient aucun extrait. Un fait à remarquer, c'est que le dernier alinéa de la lettre imprimée, c'est-à-dire tout le passage concernant la demande faite par un agent du roi de Pologne, au nom de ce dernier, d'un titre de duché, à attacher à une terre, dont cet agent venait de faire l'acquisition pour son maître, ne se trouve pas dans notre manuscrit, qui renferme cependant tout le surplus de la lettre, telle que Perrin l'avait publiée, et en outre les parties inédites, retranchées par cet éditeur, que nous publions ici. Ce passage assez long, qui renferme des détails intéressants, qu'on retrouve, pour le fond, dans les *Mémoires* de l'abbé de Choisy, faisait-il réellement partie de notre lettre, ou bien a-t-il été ajouté par Perrin, soit que cet édi-

parlé de vous : elle ne doute point que l'affaire de 1676

teur l'ait tiré d'une autre lettre de Mme de Sévigné, que notre manuscrit ne renferme pas, soit qu'il l'ait, pour le fond, emprunté à des mémoires du temps, — aux *Mémoires* de l'abbé de Choisy ou de tout autre, — et qu'il l'ait lui-même arrangé pour le rendre propre à être inséré, sans courir risque d'être trop facilement reconnu, dans la correspondance qu'il publiait ? En un mot, notre manuscrit est-il ici incomplet, ou y a-t-il dans le texte de la lettre, tel qu'il a été donné par Perrin, une addition, soit une addition par simple transposition, faute que cet éditeur commettait assez fréquemment, soit une addition proprement dite, une addition tirée d'une source étrangère, faute beaucoup plus grave, mais bien plus rare aussi (voyez l'*Introduction*, pages 121 et suivantes)? Ces questions sont délicates, sur quelques points surtout, et il serait téméraire de vouloir les trancher avec trop d'assurance. Ce qui nous paraît bien certain, c'est que le passage en question n'appartient pas à notre lettre. Il a trop d'importance pour qu'on l'eût laissé de côté, dans la transcription de la lettre que donne notre manuscrit. Ce dernier, on le sait, reproduit presque toujours dans leur intégrité les lettres qui s'y trouvent insérées, et les reproduit dans leur ordre véritable, sans transposition d'aucune sorte, soit d'une lettre à l'autre, soit même des divers passages d'une même lettre. Rien ne permet de soupçonner qu'il en ait été autrement pour la lettre qui nous occupe. Perrin d'ailleurs doit être ici fort suspect ; car le passage en question ne figurait pas dans sa première édition, pas plus qu'il ne figure dans notre manuscrit, et c'est seulement dans l'édition de 1754 qu'il a été publié. Mais ce passage est-il de Mme de Sévigné ? C'est sur ce point qu'on peut avoir des doutes. Perrin, pour faire illusion, a pu facilement mêler quelques expressions empruntées à Mme de Sévigné à un récit tiré d'une autre source ; mais Perrin cependant s'est rarement permis des additions proprement dites, et celle-ci serait considérable. De plus, si tout ce passage n'est qu'un pastiche, il faut reconnaître qu'il est habilement composé. Il est vrai qu'on y trouve l'expression *duché* au masculin : « Cet agent a demandé qu'on fît de cette terre un duché », et on sait que Mme de Sévigné, suivant l'usage qui prévalait encore de son temps, mettait toujours ce mot au féminin (voyez les passages cités dans le *Lexique de la langue de Mme de Sévigné*, v° DUCHÉ) ; mais on ne peut tirer de là aucune conclusion certaine, car nous voyons Perrin, dans son édition de 1754, substituer ailleurs encore, pour ce mot, dans des passages qui ne peuvent inspirer aucun soupçon, le masculin au féminin, que Mme de Sévigné avait mis, et qu'il avait lui-même con-

1676 votre assemblée[2] ne soit réglée, pourvu que Parère nous retrouve nos extraits, et que l'Intendant écrive, comme il vous l'a promis[3]. Vous aurez votre assemblée le 15 octobre[4]; il n'a pas été au pouvoir de M. de Pomponne de rien reculer à cette affaire; il ne s'en mêle non plus que moi; mais je trouve que cela n'est pas trop mal. Vous devez donc songer, ma bonne, à partir dans le même temps; je vous en conjure encore tout de nouveau, et si vous êtes embarrassée du *pichon*, à cause des maladies d'Arles, amenez-le ici : nous achèverons de le rendre aussi droit que Mme de Rochebonne.

Mes compliments très-humbles aux archevêques[5], surtout au *père :* il ne peut se taire des obligations qu'il vous a, pour tous vos aimables procédés.

servé dans sa première édition (voyez, notamment, la lettre 1114, note 6, VIII, 368 et 369 : ailleurs Perrin a maintenu le féminin; voyez, dans l'édition de 1754, tome V, page 165, la lettre du 18 octobre 1679 : « il remet la duché où elle étoit autrefois »). En définitive, on peut fort bien croire qu'il n'y a eu que transposition d'une lettre à l'autre; mais nous conservons, pour notre compte, des doutes.

2. L'affaire relative à la séance d'ouverture de l'Assemblée des Communautés; voyez plus haut la lettre 43, note 6, et la lettre 55, note 3.

3. Voyez ci-dessus, la lettre 55, 1er alinéa.

4. Voyez la lettre du 28 octobre suivant (lettre 592, 2e alinéa, V, 121); l'Assemblée des Communautés ne fut ouverte que le 9 novembre; voyez la note 3 de la lettre 387 (V, 98). Le manuscrit porte, sans doute par la faute du copiste : « Vous *avez* votre assemblée le 15 octobre, etc. »

5. L'archevêque d'Arles, — que Mme de Sévigné appelle immédiatement après le *père*, — et son coadjuteur. Mme de Sévigné se sert encore ailleurs de la même expression, *les archevêques*, pour désigner l'archevêque d'Arles et son coadjuteur; voyez la lettre suivante, note 51.

58. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ 1676

A MADAME DE GRIGNAN[1].

A Paris, mercredi 30e septembre.

*Je mens, il n'est que mardi; mais je commence toujours ma lettre pour faire réponse aux vôtres[2], et

Lettre 58 (lettre entière, en partie restituée, en majeure partie inédite). — 1. C'est la lettre 583 (V, 79); elle se trouve dans notre manuscrit, tome II, pages 121 et suivantes; tous les anciens éditeurs en ont publié des parties plus ou moins étendues, données avec plus ou moins de fidélité et de correction (éd. de Troyes, de 1725, p. 72 à 74; éd. de Rouen, de 1726, tome II, p. 257 à 261; éd. de la Haye, de 1726, tome II, p. 152 à 154; première éd. de Perrin, de 1734-1737, tome IV, p. 10 à 13; seconde éd. de Perrin, de 1754, tome IV, p. 303 à 307); le Grosbois n'en contient qu'un extrait, relativement assez court, que les anciennes impressions avaient déjà fait connaître. Cette lettre fournit le moyen, par la comparaison qu'elle permet de faire de toutes les sources, d'apprécier exactement la valeur de chacune, et en particulier la valeur du nouveau manuscrit : c'est le motif qui nous a déterminé à la reproduire intégralement. En plaçant en regard, au moyen d'un tableau comparatif, les textes divers fournis par les anciennes éditions et par notre ancienne copie, on acquiert la preuve saisissante de la vérité de ce que nous avons dit sur le caractère et la valeur de chaque source. Dans l'impossibilité de donner ici de tels tableaux, que nous avons faits avec le plus grand soin pour cette lettre et pour plusieurs autres, et qu'il conviendra peut-être de faire un jour pour toutes, si on veut arriver à établir un texte aussi vrai et aussi correct que possible, nous avons voulu fournir à chacun les indications et tous les éléments nécessaires pour en faire de semblables à l'égard de cette lettre et de quelques autres, qui seront comme celle-ci insérées en entier dans notre recueil : voyez au surplus, à ce sujet, le paragraphe 10 et dernier de l'*Introduction*, pages 224 et suivantes.

2. Ces mots : « pour faire réponse aux vôtres », qui se trouvent dans toutes les autres éditions, avaient *été* supprim*és* par Perrin dans l'édition de 1734; il les a rétablis dans l'édition de 1754.

1676 pour vous parler de Mme de Coulanges, et je l'achèverai demain, qui sera effectivement mercredi.

Il est le 14e[3] de Mme de Coulanges : les médecins n'en répondent point encore, parce qu'elle a toujours la fièvre, et que dans les rêveries continuelles où elle est, ils ont raison de craindre le transport, et aussi parce qu'elle n'est point purgée, à cause des hémorroïdes, qui la font mourir de douleur[4]. Cependant, comme les redoublements sont moindres, il y a tout sujet de croire que tout ira bien. On vouloit ce matin lui faire prendre de l'émétique ; mais elle avoit si peu de raison, qu'elle n'a jamais voulu se rendre à la prière de ses médecins et de tous ses amis ni à la nécessité de ce remède : elle en a pris par force cinq ou six méchantes gorgées qui n'ont pas fait la moitié de ce qu'on desiroit, et ces misérables hémorroïdes empêchent que l'on ne continue demain. Pour Beaujeu[5], elle a été, en vérité, morte, et l'émétique l'a ressuscitée : il n'est pas si aisé de mourir que l'on pense[6].

3. C'est-à-dire, c'est aujourd'hui le quatorzième jour de la maladie de Mme de Coulanges. — Toutes les éditions portent : « le quatorze », au lieu de : « le 14e », qui se lit dans notre ancienne copie, et qui se trouvait sans doute dans l'original. Perrin, dans l'édition de 1754, a imprimé : « *c'est* le quatorze, etc. »

4. La fin de cette phrase, depuis les mots : « et aussi, etc. », a été retranchée par tous les éditeurs, et ne se lit que dans notre manuscrit. Les deux phrases suivantes ne se trouvent que dans Perrin, et seulement dans l'édition de 1754, où le texte a été d'ailleurs abrégé et modifié ainsi : « Cependant, comme les redoublements sont moindres, il y a tout sujet de croire que tout ira bien. On vouloit lui faire prendre ce matin de l'émétique, mais elle avoit si peu de raison qu'on n'a pu lui en faire prendre que cinq ou six mauvaises gorgées, qui n'ont pas fait la moitié de ce qu'on désiroit. »

5. Demoiselle de compagnie de Mme de Coulanges.

6. Ce petit passage, concernant Mlle Beaujeu, ne se trouve que dans Perrin, qui l'a inséré dans ses deux éditions, mais qui l'a

Il me semble, ma bonne[7], que vous aviez envie d'être en peine de moi, dans l'air de la fièvre[8] de cette maison : je vous dirai[9] que je me porte bien; que Mme de Coulanges aime et souhaite fort ma présence[10]. Je suis dans la chambre, dans le jardin; je vais, je viens; je cause avec mille gens; je me promène : je ne prends point l'air de la fièvre. Enfin, ma bonne, ne soyez en aucune peine de moi *[11]. 1676

J'ai[12] consulté l'aimable petit remède que vous me proposez : il est admirable. Auriez-vous eu la cruauté de n'en pas faire l'usage que j'en ai fait? l'auriez-vous écrit sans rire? Pour moi, j'en ai ri de tout mon cœur. La commodité, la propreté, la facilité, la familiarité de ce remède, la quantité de dames qui en ont, et qu'on ne sait pas, tout cet endroit, ma bonne, ne se peut payer[13]. J'en aime de tout mon cœur la cause, mais je vous en garde la lecture quand vous aurez la connoissance du peu de besoin que j'en ai. On me conseilla aussi de vous en proposer quatre tout du long du dos

transporté à la fin de la lettre, en le reproduisant d'ailleurs fidèlement. Tout l'alinéa qui suit ne se trouve également que dans Perrin, et seulement dans l'édition de 1754.

7. Les mots : « ma bonne », avaient été retranchés par Perrin.

8. Perrin : « dans l'air de fièvre ».

9. Perrin : « je vous assure ».

10. Perrin a retranché le *que* conjonctif qui se trouve en tête de ce membre de phrase, et il a fait de ce dernier une phrase distincte.

11. Perrin : « Enfin, ma fille, n'ayez point d'inquiétude sur ma santé. »

12. Les quatre alinéas qui suivent manquent dans toutes les éditions et ne se lisent que dans notre manuscrit.

13. Par la description qui précède, et par ce qui suit, on devine aisément quel remède Mme de Grignan avait proposé à sa mère, et on comprend, quoique ce remède ait été fort à la mode à certaines époques, que par raison, autant que par délicatesse, elle l'ait repoussé.

1676 du *pichon*[14] : quand vous approuverez ce conseil pour lui, je commencerai à voir ce que j'aurai à faire.

La maison de Mme de Villars[15] est demeurée à son fils[16], au petit de Bellefonds[17], et quelque chose à elle, pour ses meubles. Pour la Saint-Géran[18], je vous ai mandé comme elle est : justement comme à l'ordinaire.

Mais, ma bonne, démêlez-moi votre pensée pour une maison : je comprends bien qu'il vous en faut une autre que la mienne, si vous voulez avoir vos filles[19]. Vous savez bien que je ne puis jamais être contraire, ni à ce qui vous est utile, ni à ce qui vous est agréable.

Au reste, ma bonne, je fis samedi la plus jolie course du monde : j'allai chez Parère ; je le trouvai tout échauffé, qui venoit, dit-il, de renverser tout son cabinet, pour chercher vos extraits[20]. Je crus qu'il m'alloit

14. Du jeune marquis de Grignan, pour lequel on craignait une déviation de la taille ; voyez plus haut la note 2 de la lettre 52.

15. La marquise de Villars venait de partir pour la Savoie, où son mari (Orondate) avait été nommé ambassadeur ; voyez la lettre du 14 août précédent, 3e alinéa (lettre 568, V, 21), et le commencement de la lettre du 8 septembre (lettre 575, V, 52).

16. Louis-Hector de Villars, plus tard duc et maréchal de France, qu'on appelait alors le *petit Villars ;* voyez plus haut la note 11 de la lettre 11.

17. Voyez plus haut la note 15 de la lettre 35.

18. La comtesse de Saint-Géran était alliée, par son mari, au marquis de Villars ; voyez la note 12 de la lettre 136 (II, 71).

19. Mme de Sévigné entendait sans doute parler ici des *belles-filles* de Mme de Grignan, Louise-Catherine et Françoise-Julie de Grignan, filles du premier mariage du comte.

20. Des extraits des registres des procès-verbaux de l'Assemblée des Communautés, envoyés par M. de Grignan à M. de Pompone, pour établir les usages qui avaient été suivis jusqu'alors, relativement à la tenue de la séance d'ouverture, et aux devoirs des membres de l'assemblée vis-à-vis du gouverneur. Voyez plus haut la lettre 43, note 6 ; la lettre 55, note 4, et la lettre 57, note 2 ; et plus loin la note 4 de la lettre 61.

dire qu'il ne les avoit point trouvés; je fus trompée; il les avoit sur la table : je fus ravie. J'allai tout chaudement les porter à M. de Pompone; il me reçut et m'embrassa tendrement. Je lui montrai vos papiers; nous parlâmes de cette affaire. Il me dit qu'il avoit très-bonne opinion de ma santé, qu'il me trouvoit dans mon naturel, et que je n'étois point changée. Sur les affaires de Provence, il me dit, en un mot, qu'il trouvoit vos prétentions justes, et que, puisque je le voulois, il en parleroit vendredi[21], *sans penser à Monsieur de Marseille.* Il reçut dans le même temps la lettre de M. de Grignan, qu'il lut tout haut, et la trouva fort bien faite. Mme de Vins entra : elle ne gâta rien à ce que m'avoit promis M. de Pompone; sa conversation devint fort gaie; on parla avec plaisir de votre retour; on me fit la guerre de la joie que j'aurois de vous embrasser, et enfin je revins fort contente de ma soirée. D'Hacqueville vint peu après, à qui M. de Pompone conta ce qu'il m'avoit promis; je l'en ferai encore souvenir. Parère m'a promis une très-prompte expédition; d'Hacqueville, si je ne suis plus ici, aura soin de tout; et enfin votre affaire sera faite avant l'ouverture de l'Assemblée. J'aurai soin aussi de retirer de Parère vos lettres de marquisat[22]. Voilà un grand détail. Vous verrez, par cette réponse de la Troche, si elle a reçu votre lettre. 1676

*Le pauvre Amonio[23] n'est plus à Chelles; il a fallu

21. A la séance du conseil des ministres, — ordinairement présidée par le Roi, — qui se tenait le vendredi.

22. Voyez plus haut la note 6 de la lettre 52, et la note 7 de la lettre 53.

23. L'édition de la Haye, — ici et plus loin encore, — porte : « Antonio »; dans toutes les autres impressions le nom est mis exactement. Sur ce jeune médecin, voyez la lettre 532, 2e alinéa et note 4 (IV, 432 et 433), et la lettre 577, 6e alinéa (V, 64). Il était Italien et neveu du maître de chambre du pape Innocent XI.

1676 céder au visiteur. Madame[24] est inconsolable de cet affront, et pour s'en venger elle a défendu toutes les entrées de sa maison, de sorte que ma sœur de Biron[25], mes nièces de Biron[26], ma sœur de la Meilleraye[27], ma belle-sœur de Cossé[28], tous les amis, tous les cousins, tous les voisins, tout est chassé. Tous les parloirs sont fermés[29]; tous les jours maigres sont observés; toutes les matines sont chantées sans miséricorde ; mille petits relâchements sont réformés; et quand on se plaint : « Hélas! je fais observer la règle. — Mais vous n'étiez pas si sévère. — C'est que j'avois tort, je m'en repens. » Enfin on peut dire qu'Amonio a mis la réforme à Chelles. Cette bagatelle vous auroit divertie ; et,

24. L'édition de Rouen porte : « Madame l'Abbesse » ; les autres éditions portent simplement, comme notre manuscrit : « Madame », expression suffisante par elle-même pour désigner l'abbesse. L'abbesse de Chelles, dont Perrin a pris soin, en note, de donner le nom, était alors Marguerite-Guyonne de Cossé-Brissac.

25. Élisabeth de Cossé-Brissac, épouse de François de Gontaut, marquis de Biron, sœur de l'abbesse de Chelles, Marguerite de Cossé-Brissac, désignée dans la note précédente.

26. L'abbesse de Chelles avait trois nièces de ce nom, filles de sa sœur Élisabeth; voyez la fin de la note 2 de la lettre imprimée (V, 80). L'édition de Troyes, l'édition de Rouen et l'édition de la Haye portent : « Ma sœur de Brissac, mes nièces de Brissac ». Il est probable que dans les copies qui ont servi à faire ces éditions le nom n'était désigné que par l'initiale, et les éditeurs, trompés par le nom de famille de l'abbesse, ont cru qu'il fallait lire : « de Brissac ». Le vrai nom, que Perrin avait déjà rétabli, se trouve en toutes lettres dans notre manuscrit.

27. Marie de Cossé-Brissac, épouse de Charles de la Porte, duc de la Meilleraye, maréchal de France, autre sœur de l'abbesse de Chelles.

28. Marie Charron, dame d'Ormeilles, veuve du comte Timoléon de Cossé-Brissac, frère de l'abbesse de Chelles; voyez la note 4 de la lettre imprimée (V, 81).

29. Perrin avait supprimé ce membre de phrase dans sa première édition; il l'a rétabli dans la seconde, et il se trouve dans toutes les autres impressions.

en vérité, quoique vous disiez sur cela les plus folles[30] choses du monde, je suis très-persuadée de la sagesse de Madame; mais c'est par cette raison que la chose en est plus sensible. Amonio est chez M. de Nevers[31]; il est habillé comme un prince, et bon garçon au dernier point. Il a veillé cinq ou six nuits Mme de Coulanges. Je vous assure qu'il en sait autant que les autres[32]; mais sa barbe n'osoit pas se montrer devant celle de M. Brayer[33]. Ils m'ont tous[34] assurée que la vendange de cette année m'auroit enivrée[35], et que je suis trop heureuse d'en avoir été détournée. Vous me direz : « Qui vous avoit parlé de cette vendange? » tout le monde, et Ve- 1676

30. L'édition de la Haye porte : « les plus belles choses du monde ».

31. Toutes les anciennes éditions, sauf l'édition de 1754, dont le texte est ici conforme à notre manuscrit, portent : « Cependant Amonio est chez M. de Nevers ».

32. Ce membre de phrase ne se trouve que dans notre manuscrit et dans la seconde édition de Perrin.

33. Ce nom, laissé en blanc dans le texte de l'édition de la Haye, où l'on a pris soin d'ailleurs de le donner en note (tome II, p. 298), est en toutes lettres dans les autres impressions et aussi dans notre manuscrit : Brayer était un médecin en renom de l'époque; voyez plus bas la note 37.

34. Toutes les éditions antérieures à Perrin portent : « ils m'ont *très* assurée », et les derniers éditeurs ont suivi cette leçon. L'édition de 1734 porte : « ils m'ont fort assuré que, etc. » La leçon de notre manuscrit, qui se trouve déjà dans la seconde édition de Perrin, est de beaucoup la meilleure et la plus naturelle; elle s'accorde parfaitement avec ce qui suit, et c'est sans aucun doute la vraie leçon. Il est probable que le mot *tous*, assez mal écrit sans doute dans l'original, avait été transformé en *très* par les premiers copistes : dans notre manuscrit le mot est très-nettement écrit.

35. Toutes les éditions portent : « empirée », au lieu de : « enivrée », qui se lit très-nettement dans notre manuscrit, et que Mme de Sévigné a pu fort bien mettre, et avait mis peut-être par forme de plaisantérie. C'est la seule leçon douteuse que présente, dans toute la lettre, notre manuscrit, qui, sur ce point même, mérite, croyons-nous, la préférence.

1676 sou[36] comme les autres; mais il s'est ravisé, et j'en suis bien aise.

Tout[37] le monde croit que le Roi n'a plus d'amour, et que Mme de Montespan est embarrassée entre les conséquences qui suivroient le retour des faveurs, et le danger de n'en plus faire, crainte qu'on en cherche ailleurs[38].

36. Autre médecin. Le nom est écrit : « Veson », dans l'édition de la Haye. Dans l'édition de Troyes le texte est défiguré; on a imprimé : « Tout le monde *est resou* comme les autres ». Ce nom, du reste, devait être assez mal écrit dans l'original; car on voit dans notre manuscrit que le copiste l'avait laissé en blanc : il est écrit de la main de la personne qui a fait la collation. Les noms des deux médecins, dont Mme de Sévigné invoquait ici l'autorité, se retrouvent dans un couplet de Coulanges (*Recueil de chansons choisies*, éd. de 1698, tome I, p. 72) :

Quand Vesou fait saigner du bras,
Brayer ne lui résiste pas,
La fièvre en devient moins ardente, etc.

37. Cet alinéa se trouve dans le Grosbois, et c'est tout ce que ce manuscrit renferme de la lettre.

38. Cette phrase a été très-diversement et, en certains endroits, très-singulièrement altérée par les premiers éditeurs, qui n'ont eu sans doute à leur disposition que des copies dans lesquelles on avait pris soin de déguiser les noms, ce qui a fait que quelques-uns n'ont pas compris le passage. L'édition de Troyes porte : « Tout le monde croit que l'*ami* n'a plus d'amour et que *M. de M....* est embarrassé *contre* les conséquences qui *suivront*, etc. »; le reste comme dans notre manuscrit. L'édition de Rouen : « Tout le monde croit que l'*ami* n'a plus d'amour et que Madame de M.... est embarrassée *contre* les conséquences qui *suivront* le retour des faveurs, et le danger de n'en plus faire crainte qu'on *n'en* cherche ailleurs. » L'édition de la Haye : « Tout le monde croit que l'*ami* n'a plus d'amour et que Monsieur de M.... est embarrassé, etc. »; le reste avec les mêmes fautes que l'édition de Rouen. L'édition de Perrin de 1734 : « *On commence à croire* que l'*ami* n'a plus d'amour et que Mme de *** est embarrassée entre, etc. »; le reste comme les éditeurs de Rouen et de la Haye. Enfin l'édition de Perrin de 1754 : « Tout le monde croit que l'*ami* n'a plus d'amour et que *Quanto* est embarrassée, etc. »; le reste comme dans notre manuscrit, sauf « *n*'en cherche », au lieu de : « en cherche », qui se lit dans notre

Outre cela[39], le parti de l'amitié n'est point pris nettement : tant de beauté encore et tant d'orgueil se réduisent difficilement à la seconde place. Les jalousies sont vives; mais ont-elles jamais rien empêché ? Il est certain qu'il y a eu des regards, des façons, pour la *bonne femme*[40]; mais quoique tout ce que vous dites soit parfaitement vrai, elle est *une autre*, et c'est beaucoup. Bien des gens croient qu'elle est trop bien conseillée pour lever l'étendard d'une telle perfidie, avec si peu d'apparence d'en jouir longtemps; elle seroit précisément en butte à la fureur de Mme de Montespan[41]; elle ouvriroit le chemin[42] de l'infidélité, et ne serviroit que comme d'un passage pour aller à d'autres, plus jeunes et plus ragoûtantes. Voilà nos réflexions[43], 1676

copie, comme dans le Grosbois, et qui est le seul endroit où les derniers éditeurs n'ont pas suivi leur manuscrit.

39. Perrin, dans sa seconde édition, on ne sait par quel caprice, a remplacé les mots : « outre cela », qu'il avait mis lui-même dans l'édition de 1734, et qui se trouvent partout ailleurs, par : « d'un autre côté ». L'éditeur de la Haye a supprimé toute la première partie de cette phrase et mis simplement : « Tant de beauté et tant d'orgueil se réduisent, etc. »

40. Mme de Soubise. La fin de la phrase, à partir des mots : « mais quoique, etc. », avait été retranchée par Perrin, dans l'édition de 1734; elle a été rétablie dans l'édition de 1754, et se trouvait déjà dans les éditions de Troyes, de Rouen et de la Haye.

41. L'édition de Troyes, l'édition de Rouen et celle de la Haye, et la première édition de Perrin, portent : « Elle *est* précisément en butte à la fureur de l'*autre* »; l'édition de 1754 : « elle seroit précisément en butte à la fureur de *Quanto* ».

42. Toutes les anciennes éditions portent, comme notre manuscrit : « le chemin »; le Grosbois seul, dont les derniers éditeurs ont suivi la leçon, donne : « les chemins » : c'est du reste, dans tout l'alinéa, le seul point où ce manuscrit se soit écarté de son modèle. Perrin, dans l'édition de 1754, a substitué « le chemin à l'infidélité » à « le chemin de l'infidélité », qui se trouve dans sa première édition et partout ailleurs.

43. Les éditions de Troyes, de Rouen et de la Haye et la pre-

1676 et cependant chacun regarde, et l'on croit que le temps découvrira quelque chose. Cependant[44] la *bonne femme* a demandé le congé de son époux[45], et depuis son retour elle ne paroît[46] ni parée, ni autrement qu'à l'ordinaire.

Vous[47] ai-je mandé que la bonne marquise d'Uxelles[48] a la petite vérole? On espère qu'elle s'en tirera : c'est un beau miracle à nos âges*.

Je[49] suis ravie que vous soyez contente de la cassette : tout de bon, je la trouve admirable. La d'Escars dit que votre lettre vaut mieux mille fois que tout ce qu'elle a fait[50]. Je me moquerois bien de M. de la Garde, avec tous ses grands compliments.

mière édition de Perrin portent : « mes réflexions », et à la suite n'ont pas les mots : « et cependant ». Perrin, dans sa seconde édition, a supprimé les mots : « nos réflexions », et rétabli au contraire le mot : « cependant », qu'il a seulement omis de faire précéder de la conjonction *et*, que donne notre manuscrit. On voit, par ces détails, combien notre ancienne copie est en réalité fidèle : chaque source vient à son tour justifier quelqu'une de ses leçons.

44. Cette fin de l'alinéa, qui se trouvait déjà dans les éditions de Troyes, de Rouen et de la Haye, et qui se trouve aussi dans l'édition de 1754, avait été supprimée par Perrin dans l'édition de 1734.

45. Troyes, Rouen et Perrin 1754 : « de son mari »; la Haye : « de son ancien mari ».

46. Perrin 1754 : « elle ne se montre »; toutes les autres éditions donnent la leçon de notre manuscrit.

47. Ce petit alinéa n'a été donné que par Perrin, et seulement dans l'édition de 1754.

48. Sur la marquise d'Uxelles, voyez la note 1 de la lettre 22 (I, 375).

49. Tout ce qui suit jusqu'à la fin de la lettre ne se lit que dans notre ancienne copie.

50. Il s'agissait des commissions faites pour la noce projetée de M. de la Garde. La cassette dont il est parlé deux lignes plus haut était sans doute un présent de noce.

J'ai écrit à Messieurs les archevêques[51], selon vos desirs et dans mes sentiments; car rien n'est plus heureux pour vous que ce qu'ils font pour le *pichon*. Je suis ravie que sa taille se raccommode; vous verrez qu'il sera bossu comme la belle Rochebonne! Je vous remercie de vous souvenir de moi avec elle, et de mes impertinences; il est vrai que j'étois plus touchée du nez de M. Dupuy, que d'avoir vu le pont du Gard : j'aime votre souvenir et vos commémorations! 1667

Le *bel Abbé* est parti sans me laisser le blanc-signé de M. de Grignan, pour recevoir la pension, quoiqu'il me l'eût promis[52]; je m'en vais lui écrire pour l'avoir; car peut-être ferons-nous quelque chose en son absence. La pensée me vient de ne m'en point retourner[53], que je n'aie fait partir, vendredi, votre règlement[54], remercié, samedi, M. de Pompone, et retiré, si je puis, vos lettres de marquisat : M. d'Hacqueville prendroit toutes ces peines; mais j'aime à l'en soulager.

Vos raisonnements politiques sont tout pareils à ceux de Corbinelli; nous avons quasi pensé et parlé comme vous, en nous promenant dans le petit jardin de M. de Coulanges. Écrivez à ce petit homme[55]; il a été désolé, et ses larmes et ses fatigues ont été extrêmes.

Il est mercredi au soir. La pauvre malade[56] est hors d'affaire, à moins d'une trahison que l'on ne doit pas prévoir.

51. L'archevêque d'Arles et son coadjuteur; voyez la lettre précédente, note 5.
52. Le reproche n'était pas fondé; voyez la lettre suivante, note 11.
53. A Livry.
54. Le règlement relatif à l'Assemblée des Communautés et à ses rapports avec le gouverneur; voyez la note 20 ci-dessus, et plus bas la lettre 61, notes 2 et 4.
55. Emmanuel de Coulanges. — 56. Mme de Coulanges.

1676 Le *bien Bon* vous est entièrement acquis. J'embrasse la belle, l'aimable, la jolie Rochebonne; et bonjour au Comte et aux *pichons*, et mille tendresses à ma très-chère et très-aimable bonne!

---

59. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ

A MADAME DE GRIGNAN[1].

A Paris, mercredi 21e octobre.

Je suis toujours très-fâchée de mon paquet perdu; je crois que deux lettres que j'écrivois à Mme la présidente de la Garde et à Roquesante y étoient; mandez-le-moi : j'ai encore ce surcroît de plaisir[2].

Vous êtes instruite présentement de ce que la Garde me doit au delà de mille écus : c'est deux cent soixante et huit livres, douze sols[3]. Votre pension ne

Lettre 59 (fragments inédits). — 1. Ces fragments font partie de la lettre 590 (V, 109); la lettre entière se trouve dans notre manuscrit, tome IV, pages 409 et suivantes; le Grosbois en contient un extrait étendu, qui en forme le commencement, et qui a fourni aux derniers éditeurs quelques compléments et quelques rectifications, mais qui a fait aussi introduire dans le texte quelques mauvaises leçons.

2. Le manuscrit porte très-nettement : « ce surcroît de plaisir ». Mme de Sévigné avait peut-être mis, ou voulu mettre : « J'ai encore ce surcroît de *déplaisir* ». Mais, si probable qu'elle soit, la correction ne nous a pas paru assez sûre pour oser l'introduire dans le texte. Il n'est pas impossible, en effet, que Mme de Sévigné, pour mieux exprimer son dépit de la perte dont il est question, ait écrit, par forme d'antiphrase, ce que porte la copie.

3. Voyez plus haut la note 7 de la lettre 54, et la note 5 de la lettre 56.

sera nullement perdue : le vicomte de Marsilly[4] a voulu se charger d'un placet pour un neveu de M. Colbert, qui le donnera à son oncle, *avec succès*, à ce qu'il dit. Si cela n'est pas, j'irai l'autre semaine. Il voulut absolument que je lui laissasse faire encore cette tentative : vous n'y perdrez rien; mais pour la diligence, elle ne règne pas dans cette maison[5]. Vous avez fait tort à Parère[6]; il a très-bien agi dans toutes vos dernières affaires. 1676

Vos lettres de marquis[7] sont signées; mais le sceau est une étrange affaire; nous verrons si nous pouvons les faire passer gratis : c'est un opéra[8] !

Vous êtes bien heureuse d'avoir la bonne Serratoris[9] auprès de vos enfants. Le petit marquis va-t-il à Arles?

Nous prendrons votre Allemand dans quelques jours : il est fort joli; il noue mieux que moi[10].

4. Le vicomte de Marsilly (le nom est écrit *Marcilly* dans le manuscrit) s'était déjà employé, dans une autre circonstance, pour Mme de Sévigné, auprès du marquis de Louvois; voyez la lettre du 26 août 1675 (lettre 435, 3e alinéa, IV, 87).

5. Au Trésor, qui ne payait que difficilement.

6. Voyez plus haut la note 10 de la lettre 46, et la note 3 de la lettre 12.

7. Il s'agit toujours du marquisat de Soutillanes; voyez plus haut la lettre 52, note 6, et la lettre 53, note 7.

8. C'est-à-dire une chose très-difficile; sur cette locution proverbiale, voyez le *Dictionnaire de Furetière*, éd. de 1690, vº OPÉRA, où se trouvent rapportés plusieurs exemples.

9. Nous ignorons quelle est la personne désignée sous ce nom, très-nettement écrit dans le manuscrit, mais qui ne se retrouve nulle part ailleurs dans la correspondance; c'était peut-être simplement une gouvernante des enfants.

10. Il s'agit du jeune Allemand nommé *Autrement*, dont il a été déjà question plus haut (voyez la lettre 52, note 4). Dans une lettre précédente (lettre 585, 5e alinéa, V, 91 et 92), Mme de Sévigné avait dit : « Je lui apprends (au jeune Allemand) à nouer des rubans. » On nouait, à cette époque, force rubans aux habits, et c'était une affaire.

1676 Croiriez-vous que, entre l'abbé de Grignan et l'abbé de Coulanges, ce fût ce dernier qui fût un étourdi? il avoit le blanc-signé, et il n'y pensoit pas[11] : ce ne sera plus cela qui retardera votre pension.

A cinq heures du soir.

Je suis toujours affligée de mon paquet perdu : je pense que mes réponses à Mme de la Garde et à M. de Roquesante y étoient. Le *bien Bon* est tout à vous. Ayez quelqu'un de raisonnable qui vous conduise[12]. Je suis toute à vous, ma très-bonne et très-chère; je vous embrasse avec une tendresse que je ne saurois moi-même vous représenter.

Mme d'Amboile[13] est accouchée d'un garçon[14], au bout de neuf mois de mariage : le jeune Tobie[15] en

11. Voyez la lettre précédente, note 52.

12. Mme de Grignan devait venir prochainement à Paris, sa mère l'espérait du moins; elle n'y arriva que le 22 décembre; voyez la note 2 de la lettre 603 (V, 155) et le commencement de la lettre 605 (V, 157); voyez aussi la fin du 1er alinéa de la lettre 592 (V, 121).

13. Éléonore le Maître, veuve de François Leroy, conseiller au Parlement, mariée en secondes noces à André le Fèvre d'Ormesson d'Amboile, fils d'Olivier le Fèvre d'Ormesson, le courageux rapporteur du procès Fouquet. André d'Ormesson fut nommé intendant à Lyon en 1682, et y mourut en 1684. Sur son mariage, voyez la note 16 de la lettre du 15 décembre 1675 (lettre 477, IV, 280). Cette note porte, — sans doute par erreur, — que le mariage eut lieu le 15 février; c'est probablement le 15 janvier qu'il avait été célébré; sans cela, ce n'est pas au bout de neuf mois de mariage, comme le dit ici Mme de Sévigné, mais au bout de huit, que l'accouchement aurait eu lieu.

14. Ce fils fut Henri-François de Paule, baron de la Queue, qui fut, dit-on, un magistrat fort estimé; voyez la note 2 de la lettre du 8 mai 1676 (lettre 634, IV, 441).

15. Par *le jeune Tobie*, Mme de Sévigné désigne sans doute le

est ravi. La d'Escars doit vous faire réponse aujourd'hui; elle arriva hier de Vaux[16]. 1676

60. — DE CHARLES DE SÉVIGNÉ A MADEMOISELLE MONTGOBERT[1].

Livry, vendredi 23e octobre.

Vous ne me plaignez donc point, ma petite *Dague*[2]? Vous avez raison; ce n'est pas à vous à plaindre les autres. Tâchez seulement à vous mettre en état qu'il ne vous faille plus que des folies et des sottises pour vous guérir, et après cela, si vous êtes malade, prenez-

père de l'enfant. Ce qui nous le fait croire, en dehors du passage lui-même, c'est que, dans les lettres adressées à M. de Pompone sur le procès Fouquet, Mme de Sévigné désignait Olivier d'Ormesson par l'initiale T, dont notre manuscrit donne ainsi la signification, qui était restée ignorée jusqu'à ce jour; voyez la note 3 de la lettre des 27 et 28 novembre 1664 (lettre 58, I, 450 et 451) : l'initiale se trouve répétée deux fois dans la lettre, à la fin du 1er alinéa et au commencement du 3e (*idem*, 450 et 452). Resterait à savoir pour quelle raison le nom de *Tobie*, transporté plus tard au fils (« le jeune Tobie »), avait été donné à Olivier d'Ormesson?

16. Vaux-le-Vicomte, ancienne propriété de Fouquet; voyez la note 1 de la lettre 553 (IV, 505).

Lettre 60 (billet inédit). — 1. Ce billet se trouvait joint à la lettre 591 (V, 116); il se trouve dans notre manuscrit, tome IV, page 426).

2. Sur ce nom et d'autres donnés à Mlle Montgobert, voyez l'*Introduction*, pages 200 et suivantes.

1676 vous-en à moi. Adieu, chère *Dague;* adieu, Mme Tapernon[3]!

---

61. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN[1].

A Livry, vendredi 30e octobre.

M. D'HACQUEVILLE vous aura mandé que M. de Pompone ne croit point avoir rien mis d'équivoque[2] sur le compte que l'Assemblée rend tous les jours à M. de Grignan; qu'il est vrai qu'il a cru que les évêques n'étoient pas assujettis à y venir tous les jours, mais que, pour l'Assemblée, il n'a pas prétendu rien innover; qu'il s'en expliquera encore avec M. Rouillé[3], quoi-

3. *Tapernon* était peut-être le prétendant de fantaisie dont Mlle Montgobert avait envoyé le cartel à Charles de Sévigné; voyez plus haut la fin de la lettre 44.

LETTRE 61 (fragment inédit). — 1. Ce fragment fait partie de la lettre 593 (V, 123), dont fait également partie un fragment publié, d'après le Grosbois, sous un numéro distinct (fragment 6, X, 549), par les derniers éditeurs, qui ont d'ailleurs reconnu eux-mêmes plus tard qu'il appartenait à notre lettre (voyez la note 1 dudit fragment, X, 549). La lettre entière se trouve dans notre manuscrit, tome VI, pages 201 et suivantes.

2. Dans le règlement relatif à l'Assemblée des Communautés de Provence, que M. de Pompone avait fait à la demande de M. de Grignan, et dont il a été déjà question dans plusieurs lettres précédentes; voyez plus haut la lettre 58, notes 20 et 54, et voyez aussi la note 4 ci-après.

3. Intendant à Aix.

qu'il soit persuadé que cet article se passera comme à l'ordinaire, et comme avec le gouverneur[4]. 1676

4. C'est-à-dire, quoiqu'il soit persuadé que cet article se passera avec M. de Grignan comme avec le gouverneur en titre. Tout ce passage, — qui nous a paru longtemps fort obscur, — se trouve parfaitement éclairci par les *Mémoires* manuscrits *sur la Provence* (voyez plus haut la note 2 de la lettre 11), qui nous ont déjà fourni, sur plusieurs points, de si utiles renseignements. Le gouverneur, ou le lieutenant général qui commandait à sa place, faisait tous les ans l'ouverture de l'Assemblée, qui ne pouvait d'ailleurs se réunir et délibérer qu'en présence d'un commissaire du gouvernement, appelé communément l'*homme du Roi*, et choisi en effet par le Roi, qui chargeait ordinairement de ces fonctions l'intendant de la province, s'il y en avait un, ou son délégué. Ce commissaire du Roi assistait à toutes les séances, sans avoir du reste réellement, dans le sens propre, la présidence, qui appartenait de droit à l'archevêque d'Aix, ou, en son absence, au plus ancien prélat. Le commissaire du Roi n'assistait aux séances que pour y autoriser, par sa présence, ce qui s'y faisait. Dans les anciens États généraux de Provence il n'y avait aucun commissaire du Roi, et c'était là une des différences qui les distinguaient de l'assemblée qui leur avait succédé. Après l'ouverture faite, le gouverneur, ou le lieutenant général qui commandait à sa place, n'avait plus droit d'entrer dans l'Assemblée. Mais on avait soin cependant de l'instruire de tout ce qui s'y passait, « et pour ce sujet, — portent (pages 555 et suivantes) les *Mémoires* d'où sont tirés tous les renseignements qui précèdent, — à l'issue de chaque séance, le *commissaire*, suivi des procureurs du pays et des autres membres de l'Assemblée, a coutume de se rendre chez le gouverneur ou le lieutenant de Roi, pour l'informer de toutes les propositions qui ont été faites et de toutes les délibérations qui ont été prises. » Notre fragment, d'après cela, ne présente plus, ce nous semble, aucune obscurité. M. Rouillé, intendant de la province, remplissait en même temps les fonctions de commissaire du Roi auprès de l'Assemblée des Communautés. Il devait, en cette qualité, *suivi de toute l'assemblée* (qui ne se composait que d'une cinquantaine de membres), aller rendre compte tous les jours au gouverneur, ou au lieutenant général qui le remplaçait, de ce qui s'était fait dans la séance. Les évêques, et pendant quelque temps l'intendant lui-même peut-être, avaient élevé des difficultés au sujet de cette obligation, à laquelle ils ne se croyaient pas tenus vis-à-vis du lieutenant de Roi, chargé simplement par délégation du gouvernement de la province. De là, et

1676

62. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN[1].

A Livry, mercredi 4e novembre.

Cette maison que j'avois vue à louer, est louée : nous en trouverons quelque autre. Le *bien Bon* vous a mandé ce que veut faire Mme le Moine[2] : je la verrai encore, pour tâcher de faire mieux.

Nous allâmes voir hier *N'aimons jamais ou n'aimons guère*[3] : nous avons tant de chevaux de car-

pour d'autres causes encore (voyez la note 2 ci-dessus, et plus haut, la lettre 58, notes 20 et 54), la nécessité du règlement demandé à M. de Pompone, qui, tout en maintenant, en principe, *pour l'Assemblée*, l'obligation dont M. de Grignan réclamait l'exécution, avait donné à entendre que les évêques ne devaient pas néanmoins être considérés comme assujettis à accompagner tous les jours le commissaire du Roi auprès du gouverneur, et c'est là ce qui avait paru pouvoir prêter à des équivoques, et sur quoi M. de Pompone promettait de s'expliquer, au besoin, avec M. Rouillé.

Lettre 62 (fragments inédits). — 1. Ces fragments font partie de la lettre 594 (V, 126); la lettre entière se trouve dans notre manuscrit, tome VI, pages 301 et suivantes; elle manque complétement dans le Grosbois.

2. Célèbre couturière et marchande, que nous retrouverons encore plus d'une fois plus tard dans nos lettres inédites. Elle avait été chargée de la confection d'une grande partie des toilettes destinées à la fiancée de M. de la Garde, et il était peut-être question alors de négociations pour la reprise d'une partie de ces objets; voyez la lettre 570, 1er alinéa (V, 29 et 30).

3. Quelle est la personne désignée sous ce long chiffre, qu'on ne rencontre nulle autre part dans la correspondance? Nous inclinons à croire que c'est la Rochefoucauld. Le célèbre moraliste avait sans doute répété souvent ces paroles, dont on s'est servi, croyons-nous, pour le désigner, paroles auxquelles il était loin d'ailleurs de conformer sa conduite, mais qui semblent la conséquence naturelle

rosse[4], que nous en avions un à six, et une calèche à deux, et encore un de reste : c'est un plaisir! 1676

J'ai eu quelque dessein d'aller à Pompone, et j'écrivis hier un mot à Mme de Vins, et lui parlai de cette lettre que M. de Pompone a promis d'écrire à M. Rouillé[5]. Voilà sa réponse, et vous verrez qu'il ne manquera pas d'écrire dès cet ordinaire. Mme de Vins m'écrit mille douceurs, et vous souhaite fort. Le *bien Bon* vous aime et vous honore. Je vous embrasse, et ceux qui sont auprès de vous.

J'aurai une joie sensible de revoir M. de la Garde: j'aime mieux qu'il dise : « Ta perruque[6] est à moi, » qu'un *oui* mal à propos[7].

de plusieurs de ses maximes, et notamment, par exemple, de celle-ci (*maxime* 111, éd. de 1778, p. 32) : « Plus on aime une maîtresse, et plus on est près de la haïr. »

4. Mme de Sévigné avait, à ce moment, indépendamment de ses chevaux, ceux du chevalier de Grignan, de retour de l'armée, et peut-être aussi ceux de Charles de Sévigné.

5. Voyez la lettre précédente, note 4.

6. La perruque donnée à la fiancée; voyez plus haut la lettre 54, note 2.

7. Le projet de mariage de M. de la Garde était définitivement rompu; voyez le 1er alinéa de la lettre 592 (V, 121).

FIN DU TOME PREMIER.

APPENDICE

NOTE

DÉCÈS DE AMÉ-NICOLAS DE RABUTIN

(Voir l'Introduction, pages 56 et suivantes.)

Depuis l'impression de l'Introduction mise en tête de ce volume, nous avons été assez heureux pour découvrir, dans les archives du greffe du tribunal de première instance de Semur, l'acte authentique du décès du fils aîné de Bussy Rabutin. Papillon et Courtépée nous avaient déjà permis de fixer l'époque de ce décès, qu'on avait exprimé le regret d'ignorer, et qui est en effet, on l'a vu, utile à connaître pour la solution de quelques questions relatives à la publication des lettres de Mme de Sévigné. Mais le premier de ces auteurs s'est borné à indiquer l'année de la mort d'Amé-Nicolas de Rabutin, et si le second, plus précis, a donné l'indication du jour, il a commis, dans cette dernière, une légère erreur que le document que nous publions servira à rectifier. Ce n'est pas, en effet, le *vingt-un* août 1719, comme nous l'avons dit d'après l'auteur, ordinairement si exact, de la *Description du duché de Bourgogne*, mais le *vingt-sept* dudit mois, que le décès en question eut lieu. Nous donnons ici avec d'autant plus de plaisir cette

pièce, qu'indépendamment de la date intéressante qu'elle fixe d'une manière définitive, elle confirme pleinement et met hors de toute espèce de doute, ce que nous avons avancé au sujet du titre de *comte*, — et non de *marquis*, comme on inclinait à le croire, — que portait, à l'époque de son décès, le fils aîné de Bussy Rabutin.

Extrait des registres des actes de l'état civil de la commune de Bussy-le-Grand, déposés pour minutes au greffe du tribunal civil de première instance séant à Semur (Côte-d'Or).

« Le vingt-sept août mil sept cent dix-neuf, est mort, après avoir reçu les sacrements de pénitence et d'extrême-onction, haut et puissant seigneur, messire Amé-Nicolas de Rabutin, chevalier, seigneur comte de Bussy, etc., âgé de soixante-quatre ans. Il a été inhumé le vingt-huit au charnier de la chapelle seigneuriale de l'église paroissiale dudit lieu, par moi, bachelier de Sorbonne, curé dudit Bussy, assisté de Messieurs les curés de Darcey, Grésigny, Sainte-Reine, Corpoyer, Lucenay, la Villeneuve.

« *Signé au registre :*

« P. Chalopin, Delafoust, Sorprot, Guillemot et Guénepin. »

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES LETTRES CONTENUES DANS LE TOME PREMIER

RANGÉES D'APRÈS LES NOMS DES CORRESPONDANTS

1° Lettres écrites par Madame de Sévigné a :

2° Lettres de divers a divers.

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE.

16117.— Typographie Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

